



HAL
open science

La franc-maçonnerie et la notion de secret dans l'Angleterre du XXe siècle : de la Seconde Guerre mondiale aux années 2000

Amanda Brown-Peroy

► **To cite this version:**

Amada Brown-Peroy. La franc-maçonnerie et la notion de secret dans l'Angleterre du XXe siècle : de la Seconde Guerre mondiale aux années 2000. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2016. Français. NNT : 2016BOR30039 . tel-01900353

HAL Id: tel-01900353

<https://theses.hal.science/tel-01900353>

Submitted on 22 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

Ecole doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

Sciences, Philosophie, Humanités (EA 4574)

Thèse de Doctorat en Études anglophones

**La franc-maçonnerie et la notion de
secret dans l'Angleterre du XX^e siècle**

De la Seconde Guerre Mondiale aux années 2000

Présentée et soutenue publiquement par

Amanda Brown-Peroy

Le 21 octobre 2016

Sous la direction de Cécile Révauger

Membres du jury :

Cécile Révauger, Professeur des Universités Émérite, Université Bordeaux Montaigne

Trevor Harris, Professeur des Universités, Université de Picardie

Moya Jones, Professeur des Universités, Université Bordeaux Montaigne

Vincent Latour, Professeur des Universités, Université Toulouse Jean Jaurès

Andrew Prescott, Professeur des Universités, University of Glasgow

Résumé

Les motivations de cette organisation ont toujours intrigué, voire dérangé, de nombreux observateurs extérieurs, pour des raisons qui allaient de pair avec l'époque : les questions religieuses ont toujours occupé une place prépondérante, au XVIII^e siècle comme de nos jours, bien que le débat se soit déplacé quelque peu. Une certaine incompréhension demeure toujours, alimentée par les francs-maçons eux-mêmes et la nature même de la fraternité, à savoir son aspect secret, ou du moins discret. Une constante qui est partagée à travers les siècles et les pays, et que les francs-maçons de toutes les grandes loges tentent de contrer, niant l'accusation selon laquelle la Franc-maçonnerie serait une « société secrète », admettant seulement le fait qu'elle est une société « avec des secrets ». La distinction étant tenue, elle est souvent perdue aux yeux des « profanes », c'est-à-dire des non-initiés, qui bien souvent portent un regard si ce n'est négatif, du moins prudent, sur cette association qui tait volontairement une partie de ses rites au public. On ne peut discuter de la nature secrète de la Franc-maçonnerie sans évoquer la contrepartie négative qu'elle soulève, à savoir « l'anti-maçonnisme » et la théorie du complot, apparu dès la fin du XVIII^e siècle, et régulièrement « ressuscité ». Nous étudierons plusieurs affaires soulignant ces accusations conspirationnistes, dont les médias, notamment durant la deuxième moitié du XX^e siècle, se sont fait le relai. Cette étude abordera plusieurs grandes thématiques liées au secret : la place des femmes, la religion, la presse et les médias, la police et la justice, les enjeux de la Seconde Guerre Mondiale etc.

Mots clés

Franc-maçonnerie
Secret
Religion

Médias
Femmes
XX^e siècle

Influence
Police
Justice

Title

Freemasonry and the notion of secrecy in 20th century England

Summary

The goals of this fraternity have always intrigued, nay disturbed, many outsiders, for reasons which were linked to the historical context of the time : religious questions have always been in the forefront of the debate on freemasonry, from the XVIIIth century until the present day, although the debate has somehow slightly shifted. However, a feeling of uncertainty remains, fuelled by the masons themselves and the very nature of the fraternity, that is to say its secret aspect, or if not secret, at least very discreet. This trend is shared between all countries and across the centuries, but is a notion the masons of every Grand Lodge try to refute, arguing that, contrary to common belief, freemasonry is not a “secret society” but a “society with secrets”. The distinction is quite slim and is often lost on the profanes, those who are not initiated, who therefore often have a negative view, or are, to say the least, wary of this organization which keeps its secrets well hidden. One cannot discuss the secret nature of freemasonry without broaching on the corollary aspect it inevitably raises, that is to say anti-masonry and conspiracy theory, which appeared as early as the XVIIIth century, and regularly rise up to the surface. We shall study different cases underlining this conspiracy theory, related by the media, especially in the second half of the XXth century. This thesis will

broach several themes related to the notion of secrecy : the position of women, religion, the press and the media in general, the stakes of World War II etc.

Key words

Freemasonry
Secrecy
Media

Religion
Women
Influence

Police
XXth century
Justice

Discipline et Ecole Doctorale

Civilisation britannique

Université Bordeaux Montaigne - Ecole doctorale Montaigne-Humanités

Équipe de Recherche : EA 4575 SPH (Sciences, Philosophie, Humanités)

Adresse : Domaine universitaire, Esplanade des Antilles, 33 607 PESSAC

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à ma directrice, Cécile Révauger, pour son aide, ses conseils précieux, sa disponibilité, ses paroles rassurantes et son soutien, pendant ces cinq dernières années. Elle s'est toujours montrée bienveillante et a su me guider, même à distance, tout au long de ce travail de recherche. Je la remercie vivement de la confiance qu'elle m'a accordée.

Je remercie également les bibliothécaires et archivistes du *Library and Museum of Freemasonry* de Londres pour leur disponibilité et leur aide.

Tous les conseils que j'ai pu recevoir lors de différents colloques et journées d'étude m'ont beaucoup aidée dans la rédaction de cette thèse.

De même, l'aide et les encouragements que m'ont apporté mes collègues et amis ont été précieux, et leur soutien grandement apprécié.

Enfin, je n'aurais pas pu présenter ce travail sans l'aide et le soutien de ma famille, qui s'est toujours montrée compréhensive à mon égard, m'a entourée et m'a encouragée à chaque instant.

Je remercie en particulier mon mari pour son soutien indéfectible, et mes parents pour leur infinie patience lors des relectures.

Leur curiosité, leur intelligence et leur implication m'ont guidée dans les moments de doute, et je leur suis éternellement reconnaissante pour tout ce qu'ils ont fait pour moi.

Table des matières

Résumé.....	3
Remerciements.....	5
Table des matières.....	6
Glossaire des termes maçonniques.....	10
Liste de sigles.....	13
INTRODUCTION.....	15
INTRODUCTION HISTORIQUE.....	27
I) Introduction à l’histoire de la franc-maçonnerie.....	28
II) Les sources de la guerre.....	35
1. Documents et leurs contextes.....	36
a. Pritchard, Barruel, Robison... ..	36
b. La loi sur les sociétés secrètes de 1799.....	40
c. Les protocoles des Sages de Sion.....	44
2. Evénements politiques.....	48
a. La guerre de 14-18.....	48
b. Le traité de la honte.....	50
c. L'arrivée au pouvoir d'Hitler.....	53
3. Les conséquences directes sur la franc-maçonnerie.....	54
a. Une interdiction progressive.....	54
b. The National Christian Order of Frederick the Great.....	57
PARTIE I. Les prémices de l’anti-maçonnisme : la période de guerre (1937-1946).....	61
Chapitre I : La Grande-Bretagne en guerre.....	62
I) Premières annonces contre la franc-maçonnerie.....	63
1. La franc-maçonnerie : « une secte au service des Juifs ».....	63
a. Un symbolisme commun.....	63
b. Un Nouvel Ordre Mondial.....	65
c. Un motif d’internement ?.....	69
2. La Franc-maçonnerie progressivement interdite en Europe.....	74
a. Voter la dissolution.....	74
b. La Section Spéciale d’Alfred Rosenberg.....	75
c. Un impérialisme « Juif-anglais ».....	80

II)	Propagande nazie : l'impact sur les maçons britanniques.....	83
1.	Formes.....	83
a.	Un ministère de la propagande.....	83
b.	Radio, chansons, films.....	87
c.	Ecrits.....	92
d.	Expositions.....	96
2.	Devoir de discrétion.....	99
a.	Espions, Cinquième colonne.....	99
b.	Le cas particulier du Special Operations Executive (SOE).....	104
c.	L'opération Lion de Mer et le Livre Noir.....	107
III)	Occupation des îles Anglo-Normandes.....	112
1.	Démilitarisation et évacuation.....	112
2.	L'occupation.....	116
3.	Les maçons face à la Wehrmacht, et vice-versa.....	117
Chapitre II : Les conséquences de la guerre.....		123
I)	Réactions à l'état de guerre : la position de la GLUA.....	123
1.	Positionnement vis-à-vis des maçons de nationalités ennemies.....	123
2.	Dispositions particulières.....	126
3.	La charité maçonnique.....	130
II)	Maçons anglais déportés et camps de prisonniers (<i>Prisoner-Of-War camps</i>) : la fraternité par delà les frontières.....	133
1.	Comment pratiquer la franc-maçonnerie dans des camps de prisonniers?.....	134
2.	Continuer à faire vivre l'esprit de la franc-maçonnerie.....	140
III)	« Ceux qui restaient au pays » : comment maintenir la Franc-maçonnerie dans un contexte de méfiance.....	145
1.	Continuer... prudemment.....	145
2.	Œuvrer... dans l'ombre.....	148
3.	L'impact de la guerre sur les effectifs.....	152
PARTIE II. Les années de silence (1946 - 1984).....		157
Chapitre I : Le rapport aux institutions.....		158
I)	Les liens avec la monarchie.....	160
1.	Le prestige du patronage royal.....	160
2.	Altesse Royale et franc-maçon.....	165
3.	L'avenir de la relation entre la famille royale et la franc-maçonnerie.....	174
II)	Franc-maçonnerie et <i>Establishment</i> : une relation privilégiée.....	179
1.	Une spécificité anglo-saxonne.....	179
2.	Les conservateurs et la franc-maçonnerie.....	186

3. <i>Labour</i> et <i>Establishment</i> : incompatibles ?	192
Chapitre II : Tensions et remises en question.....	200
I) La place des femmes	200
1. La question féminine vue par la GLUA	200
2. Le(s) combat(s) des femmes.....	205
3. Les obédiences féminines et mixtes en Grande-Bretagne.....	208
II) La question religieuse.....	216
1. Incompatibilité ?.....	216
2. Le clergé et la franc-maçonnerie	221
3. « Satanisme » ou « excentricité inoffensive » ?	223
III) Une adaptation difficile	229
1. La franc-maçonnerie : reflet de la société	229
2. Un certain isolement européen	235
3. Soupçons d'influence	240
 PARTIE III. Les défis de la société de communication (1984 – 2012)	 248
Chapitre I : L'implication maçonnique dans le système de justice pénale	249
I) Une question de perception	249
1. Les médias.....	249
2. Les publications (anti-)maçonniques.....	254
3. Une société secrète ?	258
II) Création d'un comité parlementaire	262
1. Les membres du Comité.....	263
2. Le point de départ de l'enquête	268
3. Une enquête débutée il y a plusieurs années	271
III) Le cœur de l'enquête	278
1. Les preuves et documents.....	278
2. Une question de ton.....	281
3. Les serments	284
Chapitre II : Accueil et conclusions	288
I) Les conclusions du rapport.....	288
1. Les preuves.....	288
2. Les chiffres	292
3. Un désir de transparence	295
II) Une certaine contradiction.....	298
1. Se dévoiler.....	298
2. Les effets sur la société	304

3. La mise en œuvre	307
III) Des changements politiques	310
1. 1997 : victoire de <i>New Labour</i>	310
2. L'influence de la politique sur le comité.....	313
Chapitre III : Demande de transparence et politique d'ouverture	317
I) Les efforts entrepris par la GLUA.....	317
1. La fin des années de silence	317
2. L'abrogation de la déclaration d'appartenance à la Cour Européenne	322
3. Le rapport sur l'avenir de la franc-maçonnerie	325
II) Les évolutions de la société de communication	329
1. Du mutisme à la médiatisation	329
2. Un nouveau champ de recherche.....	331
III) Quel futur pour la franc-maçonnerie britannique ?.....	334
1. Une institution ambiguë	334
2. Les célébrations du 300 ^e anniversaire	337
3. Les campagnes de recrutement.....	338
 CONCLUSION	 342
 LISTE DES ANNEXES	 352
ANNEXES	354
Bibliographie	380
Index	396

Glossaire des termes maçonniques

Adogmatique	Se dit de la franc-maçonnerie libérale ou continentale, qui n'exige pas de ses membres la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme
Agapes	Le repas qui suit la tenue
Anciens Devoirs	En anglais : Old Charges. Textes et documents fondateurs de la maçonnerie.
Apprenti	Le premier degré de l'initiation maçonnique
Arche Royale	Haut grade pratiqué en Grande-Bretagne, au-delà des trois premiers grades que sont l'apprenti, le compagnon et le maître
Atouchements	Façons de se faire reconnaître comme franc-maçon par le contact
Augmenté	Signifie le passage du grade d'apprenti à celui de compagnon
Bandeau	Passer sous le bandeau : être initié. Fait référence au bandeau placé sur les yeux du néophyte
Blackbouler	Refuser un candidat par le vote
Board of General Purposes	L'organe administratif et exécutif de la Grande Loge Unie d'Angleterre
Cabinet de réflexion	Lieu où se déroule une partie du processus d'initiation du profane, où le candidat se recueille autour d'objets symboliques le poussant à la réflexion sur la condition humaine en générale
Capitations	Cotisation annuelle obligatoire pour chaque maçon, en quelque sorte des frais d'abonnement
Chapitre	Une loge de l'Arche Royale
Class lodge	En Grande-Bretagne, loge regroupant ses membres par affinités
Colonne d'Entraide maçonnique	Terme lié au serment prêté par les maçons de s'aider mutuellement, En anglais, on parle de <i>Column of Mutual Support</i>
Compagnon	Second degré d'initiation
Constitutions d'Anderson	Texte fondateur de la franc-maçonnerie moderne, rédigé par le pasteur presbytérien James Andreson en collaboration avec le Huguenot Jean-Téophile Désaguliers, et publié en 1723. Les Constitutions régulent les principes de la Grande Loge d'Angleterre, constituée en 1717.
Continentale	Se dit de la franc-maçonnerie adogmatique ou libérale, qui n'exige pas de ses membres la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme
Couvreur	Officier qui garde la porte du <i>temple</i> pendant la <i>tenue</i> .
Degré	Correspond au niveau d'initiation, aux étapes d'élévation dans un rite donné. Les trois premiers degrés sont ceux d'apprenti, de compagnon et de maître
Elevé	Signifie le passage du grade de compagnon à celui de maître
Exalté	Signifie le passage dans les hauts grades comme celui de l'Arche Royale
F . .	Abbréviation maçonnique du mot Frère
Festive Board	Terme anglais désignant les agapes
Grade	Employé pour désigner degré

Grand Chapelain	Haut dignitaire maçonnique, présent à toutes les cérémonies officielles de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Le Chapelain conduit les prières lors de la tenue, et est souvent un membre du clergé appartenant à la loge, mais ceci n'est pas obligatoire.
Grand maître	Premier responsable d'une obédience
Grand Secrétaire	Le Grand Secrétaire est responsable de toutes les formalités administratives de la Grande Loge, dont il est un haut dignitaire.
Grande Loge Unie d'Angleterre	Organe gouvernant de la franc-maçonnerie anglaise et galloise, principale obédience anglaise
Initier	Entrer en maçonnerie
Instruction (loge d')	Loge réservée aux maîtres, ayant pour mission de pratiquer le rituel dans sa plus grande rigueur avec un but d'enseignement
Jahbulon	Mot utilisé dans le rituel de l'Arche Royale, dont l'origine fait débat, considéré par certains comme une référence à différents Dieux
Libérale	Se dit de la franc-maçonnerie adogmatique ou continentale, qui n'exige pas de ses membres la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme
Loge	Un groupe de francs-maçons se réunissant régulièrement. En Grande-Bretagne, c'est le mot "lodge" qui est utilisé, et elle porte un nom et un numéro
Maître	Le troisième grade de la franc-maçonnerie
Obédience	Fédération de loges sous l'égide d'un grand-maître
Opératif	Par opposition à la franc-maçonnerie, la maçonnerie opérative est la franc-maçonnerie de métier, regroupant les maçons en guildes
Passé Grand maître	Désigne l'ancien Grand maître d'une obédience
Patente	Acte de constitution d'une Loge ou d'une Obédience délivré par une Puissance Maçonnique Souveraine.
Petition	En Grande-Bretagne, demande de création de loge auprès de la Grande Loge Unie d'Angleterre
Proceedings	Compte-rendus des Quaterly Communications, tenues trimestrielles de la Grande Loge Unie d'Angleterre
Profane	Se dit d'un non-initié
Quaterly Communications	Tenue trimestrielle de la Grande Loge Unie d'Angleterre
Quaterly communications	Voir Proceedings
Régularité	Notion qui implique le respect de certaines règles ("landmarks") définies par la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui se donne le droit de reconnaître chaque obédience comme régulière ou non. Une seule obédience par pays est reconnue comme régulière par la Grande Loge Unie d'Angleterre, et les obédiences se reconnaissent elles-mêmes comme régulières
Rituel	Ensemble d'actions et de paroles qui rythment la tenue
Secrets maçonniques	Ils ont plusieurs formes et impliquent la non-divulgence de l'appartenance maçonnique des autres membres, la non-divulgence de l'ensemble des rites, mythes et symboles de la franc-maçonnerie, et le secret initiatique relatif à l'expérience personnelle de l'initiation
Serment	Fait référence à l'engagement de ne pas divulguer les secrets maçonniques
Signe de	Ensemble de gestes et de postures permettant aux maçons de se

reconnaissance	reconnaître entre eux
Spéculatif	Par opposition à la franc-maçonnerie dite "opérative", désigne la franc-maçonnerie moderne, qui n'est pas la franc-maçonnerie de métier
Tableau de loge	Tableau représentant les éléments symboliques les plus importants du degré (apprenti, compagnon ou maître)
Temple	Lieu où se déroulent les tenues
Tenue	Réunion d'une loge maçonnique
Toast	Série d'allocutions portées en l'honneur de différentes personnes, événements ou institutions lors des agapes
Vénérable	Maître maçon élu par ses pairs pour diriger la loge pendant une année
Volume de la Loi Sacrée	Traditionnellement, livre religieux sur lequel sont prêtés les serments

Liste de sigles

ACPO	Association of Chief Police Officers
BBC	British Broadcasting Corporation
BUF	British Union of Fascists
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
FMH	Freemasons' Hall
GLNF	Grande Loge Nationale Française
GLUA	Grande Loge Unie d'Angleterre
GO	Grand Orient
HFAF	Honourable Fraternity of Ancient Freemasons
HFAM	Honourable Fraternity of Antient Masonry
ICHF	International Conference on the History of Freemasonry
IRA	Irish Republican Army
JIC	Joint Intelligence Commitee
NHS	National Health Service
NOM	Nouvel Ordre Mondial
NSDAP	Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (Parti national-socialiste des travailleurs allemands)
NWO	New World Order
OWF	Order of Women Freemasons
RAD	Régiment d'Artillerie Divisionnaire
RI	Régiment d'Infanterie
RSHA	Reichssicherheitshauptamt (Office central de la sécurité du Reich)
SIRC	Social Issues Reasearch Center
SOE	Special Operations Executive
UGLE	United Grand Lodge of England

INTRODUCTION

Apparue il y a près de trois cents ans au cœur de la capitale anglaise, la franc-maçonnerie moderne n'a que peu changé depuis 1717, date à laquelle quatre loges londoniennes se sont regroupées pour former la Grande Loge d'Angleterre. L'utilisation du rituel par exemple, qui compose la majeure partie d'une tenue maçonnique¹, était déjà au centre de cette organisation, avec comme structure de base l'articulation autour des trois degrés que sont l'apprenti, le compagnon et le maître². La force de cette organisation réside en partie dans sa vocation universaliste, faisant appel aux hommes de bonne volonté et de bonnes mœurs, mais adoptant dès les débuts une attitude latitudinaire, se détachant des dogmes pour inclure une plus grande liberté dans les principes religieux. En effet, les Constitutions rédigées par le pasteur presbytérien James Anderson en 1723³, et qui avaient pour but de codifier la nouvelle fraternité, reflètent cette ambition :

« Un Maçon est obligé par son engagement, d'obéir à la loi morale et s'il comprend correctement l'Art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin irréligieux. Mais, quoique dans les temps anciens les Maçons fussent obligés dans chaque pays d'être de la religion de ce pays ou nation, quelle qu'elle fût, aujourd'hui, il a été considéré plus commode de les astreindre seulement à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions, c'est-à-dire d'être des hommes de bien et loyaux ou des hommes d'honneur et de probité quelles que soient les dénominations ou croyances religieuses qui aident à les distinguer, à la suite de quoi, la maçonnerie devient le Centre de l'Union et le moyen de nouer une véritable amitié fidèle parmi des personnes qui auraient pu rester à une perpétuelle distance. »⁴

Avant d'en commenter les enjeux pour la période qui nous intéresse ici, mettons en parallèle un deuxième extrait de ces mêmes Constitutions :

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ Nous reviendrons sur les Constitutions d'Anderson dans l'introduction historique à l'histoire de la franc-maçonnerie. Voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ « A Mason is oblig'd by his Tenure, to obey the moral Law; and if he rightly understands the Art, he will never be a stupid Atheist nor an irreligious Libertine. But though in ancient Times Masons were charg'd in every Country to be of the Religion of that Country or Nation, whatever it was, yet 'tis now thought more expedient only to oblige them to that Religion in which all Men agree, leaving their particular opinions to themselves; that is, to be good Men and true, or Men of Honour and Honesty, by whatever denominations or Persuasions they may be distinguish'd; whereby Masonry becomes the Center of Union, and the Means of conciliating true Friendship among Persons that must have remain'd at a perpetual Distance ». James Anderson, *The Constitution Book of 1723*. The Wilson M. S. Constitution : 1888, Article I, p.58. Traduction de Daniel Ligou.

« Nous sommes aussi de toutes nations, langues, parentés et expressions et nous sommes résolument contre toute politique, comme n'ayant jamais contribué et ne pouvant jamais contribuer au bien-être de la Loge. »¹

Les principes de base de la fraternité sont donc posés. Nous voyons que les discussions d'ordre politique ou religieux sont interdites en loges, un fondement qui demeure jusqu'à ce jour. Si l'immutabilité de la franc-maçonnerie britannique constitua sans doute une force pour celle-ci, la volonté de s'inscrire sur un plan international fut d'une immense importance pour son développement. Ceci s'illustre par le fait que la fraternité se diffusa au gré de l'étendue de l'Empire : en 1740, la Grande Loge d'Angleterre disposait déjà de neuf loges dans ses colonies². Mais des principes rédigés au XVIII^e siècle trouvent-ils encore un écho quelque trois cents ans plus tard ? Il s'agit là d'une des questions soulevées lors de ce travail, puisque le contexte britannique constitue dorénavant un cas presque particulier à cet égard, beaucoup d'obédiences³ continentales ayant au contraire abandonné certains des principes de base, les *landmarks*, dictés par la Grande Loge Unie d'Angleterre (GLUA)⁴. C'est en effet parce qu'elle est la principale obédience maçonnique et « loge mère » des obédiences dites régulières⁵ dans le monde que le présent travail se concentre sur celle-ci. Si d'autres obédiences existent en Angleterre⁶, leurs effectifs sont beaucoup plus anecdotiques. La GLUA compte notamment un musée et une bibliothèque dans les locaux de son siège, *Freemasons' Hall* à Londres, dont les archives sont substantielles et constituent la base de recherche de ce travail. Il a également été nécessaire de cibler le domaine de recherche en termes géographiques, et si les Grandes Loges d'Ecosse et d'Irlande sont reconnues par la Grande Loge Unie d'Angleterre⁷, leur histoire est séparée et également très riche, et nécessiterait la rédaction d'une thèse à part entière pour pouvoir la traiter en détail. C'est

¹ « We are also of all Nations, Tongues, Kindreds, and Languages, and are resolv'd against all Politicks, as what never yet conduc'd to the welfare of the Lodge, nor ever will. » James Anderson, *The Constitution Book of 1723*. The Wilson M. S. Constitution : 1888, Article VI, p. 63. Traduction de Daniel Ligou..

² Voir à ce sujet la thèse de Simon DESCHAMPS sous la direction de Cécile REVAUGER, *Franc-maçonnerie et pouvoir colonial dans l'Inde britannique (1730-1921)*. Université Bordeaux Montaigne : 2014.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ La Grande Loge d'Angleterre, à la suite d'une scission et d'une réunification survenue en 1813, devint à cette date la Grande Loge *Unie* d'Angleterre, nom qui est toujours utilisé à ce jour. Pour « *landmarks* » : voir glossaire des termes maçonniques.

⁵ La notion de régularité correspond à une sorte de cahier des charges de la franc-maçonnerie, dicté par la Grande Loge Unie d'Angleterre (GLUA), qui est la première Grande Loge au sens chronologique du terme. Etant la plus ancienne du monde, c'est elle qui se donne le pouvoir de décider si telle ou telle obédience dans chaque pays respecte les principes fondateurs et peut ainsi être reconnue par elle. Nous reviendrons sur cette notion de régularité dans la deuxième partie de ce travail. Voir glossaire des termes maçonniques.

⁶ Par exemple le *Droit Humain*, *The Order of Women Freemasons*, *The Honourable Fraternity of Ancient Freemasons*...

⁷ En termes de juridictions, la Grande Loge Unie d'Angleterre est l'instance dirigeante de la franc-maçonnerie en Angleterre, au Pays de Galles et dans les îles Anglo-Normandes. La Grande Loge d'Ecosse (1736), et la Grande Loge d'Irlande (1725), sont indépendantes, bien que reconnues par la Grande Loge Unie d'Angleterre.

pourquoi il a été choisi de ne pas la survoler d'une manière qui ne pourrait être que superficielle, et donc d'orienter les recherches sur la franc-maçonnerie anglaise et la GLUA.

L'aspect historique des principes fondamentaux et leur application aux XVIII^e et XIX^e siècles a été étudié par plusieurs historiens, ce qui n'est pas le cas du XX^e siècle. En effet, si la franc-maçonnerie dans son ensemble est devenue un champ de recherche reconnu il y a seulement quelques décennies, il ne faut pour autant pas l'enfermer dans ce qui a été appelé la maçonologie, car c'est justement la transdisciplinarité qui la caractérise qui en fait un sujet aussi intéressant. L'étendue de la recherche autour de la franc-maçonnerie permet de l'aborder sous des angles différents, et le XX^e siècle constitue à cet égard une période qui est peut-être jugée trop contemporaine pour faire l'objet de plusieurs travaux de recherche. Citons néanmoins Paul Calderwood, qui a étudié en 2010 l'histoire de la franc-maçonnerie britannique à travers la presse dans le long XX^e siècle¹, basant son travail sur des sources journalistiques. Néanmoins, de nombreux travaux universitaires s'intéressant à divers aspects de la maçonnerie ont supplanté la tendance qui dominait jusque dans les années 1960 et 1970, à savoir que la recherche maçonnique était entreprise par les maçons eux-mêmes, qui pouvaient trouver un intérêt, par exemple, dans l'histoire locale. La légitimité scientifique des études maçonniques a pu s'établir aux Etats-Unis grâce aux travaux de Margaret Jacob², et plus récemment de Jessica Harland-Jacobs³.

En France, Cécile Révauger⁴, Charles Porset⁵, Daniel Ligou⁶ ou encore Pierre-Yves Beaurepaire⁷ ont contribué au rayonnement des études maçonniques. L'ouvrage codirigé par Cécile Révauger et Charles Porset, *Le Monde Maçonnique des Lumières*⁸, est un exemple de la collaboration qui s'opère entre les chercheurs, puisque près d'une centaine d'auteurs ont participé à la rédaction de ce dictionnaire prosopographique. Un décalage s'est cependant opéré en Grande-Bretagne, qui s'explique par les années de repli sur soi prônées par la

¹ Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in Twentieth Century Britain*. Doctoral thesis, Goldsmiths, University of London, 2010.

² Margaret C. JACOB, *The Radical Enlightenment : Pantheists, Freemasons and Republicans*. London : Cornerstone Book Publishers, 2006.

³ Jessica L.HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*. First Edition. Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 2007.

⁴ Cécile REVAUGER, *Le Fait maçonnique au XVIIIe siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : E.D.I.M.A.F, 1990.

⁵ Charles PORSET, *Voltaire franc-maçon*. La Rochelle : Rumeur des Âges, 1995.

⁶ Daniel LIGOU, *Anderson's constitutions (1723)*, texte anglais de l'édition de 1723, introduction, traduction et notes par Daniel Ligou. Paris : Lauzeray, 1978.

⁷ Pierre-Yves BAUREPAIRE, *L'Autre et le Frère. L'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*. Paris : Honoré Champion, 1998.

⁸ Cécile REVAUGER et Charles PORSET (dir.), *Le Monde maçonnique des Lumières. Europe-Amériques et Colonies*. Dictionnaire prosopographique : 3 volumes. Paris : Honoré Champion, 2013.

Grande Loge Unie d'Angleterre jusque dans les années 1980 (nous en reparlerons sous peu). Mais à partir de la fin des années 1990, des centres de recherche ont vu le jour en Angleterre, comme le *Centre For Research Into Freemasonry And Fraternalism* de l'Université de Sheffield, dirigé par Andrew Prescott, ou encore le *Canonbury Masonic Research Centre*, qui promouvaient la recherche maçonnique universitaire en organisant notamment des conférences et des colloques. C'est également le cas à l'Université Libre de Bruxelles, avec Jeffrey Tyssens. Un des outils mis en place pour promouvoir ces études est la publication de revues universitaires spécialisées. Citons à titre d'exemple le *Journal for Research into Freemasonry and Fraternalism*, édité par Susan Sommers, Cécile Révauger et Jeffrey Tyssens¹.

L'étude de la franc-maçonnerie, en plein développement, permet de s'y intéresser sous différents angles, et le XX^e siècle constitue un champ de recherche encore délaissé. Les évolutions qui s'y jouent sont importantes à plusieurs égards. La maçonnerie anglaise a connu des mutations depuis sa création, mais ces changements ne sont pas tant internes que dictés par la société dans laquelle elle évolue. Le premier de ces changements est le regard que la société porte justement sur la fraternité. Si cette dernière se targue toujours de recruter des hommes bons pour en faire des hommes meilleurs, et que ses buts et méthodes pour y parvenir n'ont pas varié, la franc-maçonnerie n'a pas bénéficié au fil des siècles d'une opinion constante de la part de la société civile. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la franc-maçonnerie en Grande Bretagne avait une image bien différente de celle qu'elle véhicule aujourd'hui. S'il est délicat de cerner la cause exacte et le moment précis de ce changement, le but de ce travail sera néanmoins d'en analyser les origines et les conséquences, en partant du postulat que la transformation s'est bel et bien opérée au cours du XX^e siècle. Il s'agit d'une époque où plusieurs événements marquants se produisirent, et notre période de recherche comprend la Seconde Guerre Mondiale, qui, nous le verrons, joua un rôle de pivot dans les relations entre la franc-maçonnerie et la société. La période étudiée débute donc avec ce bouleversement d'ampleur internationale qui affecta particulièrement les maçons en Europe et dans le monde. La prise en compte des enjeux géopolitiques qui menèrent au conflit est d'autant plus indispensable qu'elle est étroitement liée à la franc-maçonnerie elle-même. En effet, c'est à partir de l'anti-maçonnisme (qui prend sa source bien en amont), que vont se jouer certains des épisodes qui menèrent aux conflits les plus dévastateurs du XX^e siècle. Nous reviendrons pour cela sur quelques-unes des origines historiques de la Seconde Guerre Mondiale, qu'il

¹*Journal for Research into Freemasonry and Fraternalism*, Londres : Equinoxe Publishing, 2010- .

nous faudra prendre en considération de manière à cerner la place de la franc-maçonnerie dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Cette période éclaire sans aucun doute l'attitude adoptée par l'institution maçonnique dans les décennies suivantes, et par effet de miroir, le regard porté sur elle par la société. Ce regard ne cesse d'évoluer, tantôt indifférent, tantôt accusateur, jusqu'aux années 1990, lorsque des mesures concrètes sont prises pour la première fois par une institution représentant le peuple à l'encontre de la franc-maçonnerie. Peut-on alors encore parler d'anti-maçonnisme, lorsque celui-ci s'exerce à l'échelle d'un Etat démocratique ? Notons que la cristallisation des tensions autour de la franc-maçonnerie a au fil des décennies, reflété les aspirations de la société britannique. La demande de transparence par exemple, à laquelle elle a été confrontée dans les années 1990, émane d'un contexte sociétal qui a rendu possible une telle exigence. Pourquoi la franc-maçonnerie est-elle passée avant la guerre d'une institution respectable à un possible réseau affairiste à la fin du siècle ? Comment peut-on expliquer ce changement ? Il nous faudra, pour répondre à ces questions, prendre en considération les spécificités de la franc-maçonnerie anglo-saxonne, car celle-ci a toujours eu une place à part dans l'histoire de cette organisation, à la fois berceau et garant d'une tradition inchangée. Nous sommes donc appelés à nous demander s'il existe toujours cette spécificité anglo-saxonne au XX^e siècle. Si tel est le cas, a-t-elle eu une influence sur le changement graduel qui s'est opéré sur le point de vue que la société britannique porte sur la franc-maçonnerie ? Naturellement, nous serons amenés à utiliser quelques éléments de comparaison avec des obédiences maçonniques françaises, de façon à pouvoir en illustrer les ressemblances et dissemblances, et ainsi peut-être extraire une tendance liée à la société dans laquelle la franc-maçonnerie est implantée. S'il est indéniable que la franc-maçonnerie a été un pilier de la société anglaise au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, peut-on encore affirmer que c'est le cas au XX^e siècle ? Y a-t-elle encore un rôle, et ses détracteurs se demanderaient si elle y a encore sa place ? Ce questionnement pose les jalons d'une réflexion sur l'évolution subie par la franc-maçonnerie au cours de la période allant des années 1940 aux années 1990. Par ailleurs, convient-il de penser que cette dernière n'a fait que pâtir de l'image que la société lui a attribuée ? Les francs-maçons eux-mêmes ne seraient-ils pas à l'origine de la prise de distance qu'on ne peut manquer de constater au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ? Outre l'étude des causes et des racines de cette distanciation, nous nous interrogerons également sur les conséquences de la prise de distance, à la fois sur la société et sur la franc-maçonnerie. S'il s'agit bien, au départ, d'un souhait de la part des francs-maçons de se retirer de la vie publique à partir des années 1940 et 1950, les effets qui en ont découlé n'ont finalement peut-être pas été dans leur intérêt en tant

qu'organisation. La Grande Loge Unie d'Angleterre a choisi cette conduite pour des raisons qui à priori paraissent évidentes. Les francs-maçons ont été pourchassés durant la guerre, des fichiers établis dans les pays occupés, et un devoir de discrétion s'est naturellement imposé. Celui-ci a été rendu possible grâce aux serments maçonniques¹, notamment le secret d'appartenance², qui interdit aux maçons de dévoiler l'appartenance d'un frère qui n'en aurait pas exprimé son accord. Le socle de connaissance à l'égard de la franc-maçonnerie existe bien, puisqu'historiquement elle fait partie intégrante de la société. Georg Simmel affirme que « savoir à qui l'on a à faire, telle est la considération première pour avoir à faire à quelqu'un. »³ De tout temps donc, les révélations concernant la franc-maçonnerie ont présenté un intérêt pour ceux qui n'y appartiennent pas, les « profanes ». Ce qui est tu, passé sous silence, est justement ce qui suscite de l'intérêt. Mais paradoxalement, même lorsque ce qui est tu est mis en lumière, par exemple à travers des révélations sur les fameux secrets des francs-maçons, un autre ressort consiste à penser qu'il existe toujours une connaissance qui demeure cachée. C'est l'interprétation qui est donnée à cette connaissance et son utilisation qui influence la perception que la société a de la franc-maçonnerie : elle peut être utilisée à bon ou à mauvais escient. Simmel souligne l'importance de cette dualité:

« La dualité de la nature humaine [...] fait que les relations sociologiques elles aussi ont une détermination tout à fait ambivalente : les forces que l'on considère comme socialisantes par excellence, telles que l'entente, l'harmonie, l'action commune, doivent être mêlées d'une certaine part de distance, de concurrence, de répulsion, afin de produire la configuration réelle de la société. »⁴

Appliquée à la franc-maçonnerie, l'ambivalence que Simmel évoque participe de l'image que la maçonnerie renvoie à la société, ou que cette dernière lui a attribuée : d'un côté institution noble et charitable, de l'autre société secrète où se jouent tous les fantasmes qui ont trait à la théorie du complot dans nos sociétés modernes.

Qui dit société secrète dit imperméabilité des sources, et un début de piste peut être envisagé à ce niveau : le contenu des archives de la GLUA est accessible au grand public, et a été grandement facilité, surtout depuis la fin des années 1980. La difficulté en termes de recherche réside dans le fait qu'une période de soixante-dix ans doit être respectée avant de pouvoir consulter les archives des loges, ceci étant lié au respect de la notion évoquée

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ Georg SIMMEL, *Secret et sociétés secrètes*. Belval : Editions Circé, 1996, p.8.

⁴ *Ibid*, p. 19.

précédemment, à savoir ne pas divulguer l'appartenance d'un maçon qui ne l'aurait pas souhaité. On comprend donc qu'en étudiant la seconde moitié du XX^e siècle, il s'agit du problème majeur auquel nous avons été confrontés. Cependant, les annales des réunions trimestrielles de la Grande Loge Unie d'Angleterre (*Proceedings of the Quarterly Communications*¹) sont, elles, consultables jusqu'à la fin de notre période. Ceci constitue donc notre source primaire principale, puisqu'il s'agit de comptes-rendus des réunions tenues quatre fois par an par l'instance dirigeante de la maçonnerie anglaise, au cours desquelles sont débattues les questions qui ont trait à l'institution dans son ensemble. Cela nous permet donc d'avoir une vision globale de la franc-maçonnerie et des politiques mises en place à un niveau national. Outre ces annales, les historiens ont pu puiser dans la correspondance que les loges individuelles ont entretenue au fil des siècles avec la Grande Loge Unie d'Angleterre, et qui a été entièrement consignée. Ceci avait été une exigence de la part de la Grande Loge d'Angleterre dès ses débuts, puisque des registres consignaient les activités de toutes les loges dépendant d'elle. La correspondance a donc été régulière, mais là encore soumise à la période de latence de soixante-dix ans. Du côté des journaux et périodiques maçonniques, un certain nombre d'entre eux étaient encore en circulation au cours du XX^e siècle, mais globalement nous pouvons dire que la tendance a été à la baisse sur ce type de lecture qui constitue pourtant une source d'informations précieuse sur la vie maçonnique. Les périodiques maçonniques étaient nombreux et populaires au XIX^e siècle, et on ne dénombre pas moins d'une quinzaine de journaux, certains certes plus éphémères que d'autres. A titre de comparaison, cinq périodiques étaient publiés entre les années 1960 et 1990². La numérisation de ce type de source est déjà bien entamée, malheureusement les archivistes de la bibliothèque de la franc-maçonnerie à Londres n'ont pas encore procédé à la numérisation pour le XX^e siècle. La documentation dont nous pouvons disposer sur place constitue un fonds extrêmement riche. Néanmoins, une autre difficulté à laquelle nous avons été confrontés est la diversité de certaines sources qui ont été assemblées thématiquement pour la période qui nous concerne. La correspondance par exemple, de même que les coupures de presse et autres récits, ont été regroupés dans des dossiers en carton qui se trouvent au sein des archives de la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre : ceux-ci sont très peu consultés, et sont classés par sujet. Citons à titre d'exemple le dossier *Antimasonry (1960-1989)* qui comporte

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² *The Masonic Record* (jusqu'en 1977), *The Woman Freemason* (jusqu'en 1978), *The Freemason's Magazine and Rectangular Review* (de 1948 à 1963), *The Masonic Herald* (de 1957 à 1973), puis plus récemment *The Square* et *Freemasonry Today* qui a fusionné avec *MQ*, le magazine officiel de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

aussi bien des lettres anonymes reçues par la Grande Loge Unie d'Angleterre que des notes de service quant à l'attitude à adopter par les loges dans telle ou telle situation critique. Ou encore, le dossier *Freemasonry and World War Two*, qui comporte des copies de décrets d'Hitler à l'encontre de la franc-maçonnerie, ainsi que des récits individuels de guerre de maçons qui cachèrent certaines de leurs archives à l'approche des troupes allemandes (dans les îles Anglo-Normandes). La seule classification qui apparaît pour les documents se trouvant à l'intérieur de ces dossiers (nommés *subject files* dans le système de classement de la bibliothèque), est le nom du dossier dans lesquels ils se trouvent. Cela implique plusieurs choses, positives et négatives. Evoquons tout d'abord les difficultés. Il est très laborieux de retrouver une référence lorsque celle-ci n'est pas répertoriée, ou bien lorsqu'elle est classée dans plusieurs endroits. Par exemple : une coupure de presse trouvée dans un dossier relevant de l'anti-maçonnerie sera classée dans les périodiques auxquels elle correspond, mais n'apparaît pas dans le catalogue sous « anti-maçonnerie ». Une grande rigueur est par conséquent nécessaire dans le travail de recherche, surtout dans la prise de notes et la consignation des références, puisqu'il sera très difficile de retrouver le document en question dans un dossier comportant des centaines de pages volantes. De plus, l'analyse méticuleuse de tous ces dossiers est très chronophage, pour un résultat qui n'est pas toujours à la hauteur des espérances. Mais par ailleurs, et ceci compense amplement les difficultés rencontrées, toutes ces lettres, ces essais parfois, cette correspondance interne et externe constituent des sources primaires très précieuses et largement inexplorées. Ainsi, l'aspect positif de ce classement atypique peut être la découverte fortuite d'un document qui s'avère être de grande valeur, ou qui vient éclairer d'un jour nouveau un postulat de départ. Nous aurons ainsi l'occasion d'évoquer certaines de ces découvertes qui modifient notre vision d'un point particulier.

En ce qui concerne l'articulation du présent travail de recherche, nous pouvons constater qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, trois phases distinctes de l'histoire de la franc-maçonnerie contemporaine se dégagent nettement, suivant les évolutions de la société, et justifiant une approche chronologique à ce travail.

La première phase, qui constitue donc la première partie, est la période de guerre. Nous débutons notre analyse avec la politique d'apaisement à partir de 1937, caractérisée par la volonté du Premier Ministre Neville Chamberlain de se conformer aux exigences du Troisième Reich. Si cette politique représente un aspect important de l'avant-guerre, les conséquences des décisions prises en Allemagne concernant la franc-maçonnerie ont également un impact sur les pays voisins, et sur les maçons britanniques. Nous étudierons le

lien entre la franc-maçonnerie et les régimes totalitaires (ici, le nazisme), et les conséquences qui en découlent. La Grande-Bretagne n'a certes pas été envahie, cependant on ne peut imaginer qu'un conflit international n'affecte pas tous les aspects sociétaux des pays qui y prennent part, et à fortiori la franc-maçonnerie, qui occupe une place sinon prépondérante, du moins non négligeable dans les préoccupations nazies, comme malheureusement l'Histoire le montrera avec les déportations. Nous nous concentrerons aussi de manière plus approfondie sur l'unique partie du Royaume-Uni qui a été envahie, à savoir les îles Anglo-Normandes de Jersey, Guernesey, Aurigny et Sercq. Les francs-maçons britanniques durant la guerre ne sont pas nécessairement restés concentrés en Grande-Bretagne, et la maçonnerie a pu être active au-delà des frontières, notamment dans les camps de prisonniers. Ceci nous permet de dresser un tableau le plus complet possible du fait maçonnique durant cette période, en restant concentrés sur la sphère anglaise, mais sans pour autant écarter des éléments de comparaison avec la maçonnerie continentale et notamment française, lorsque cela est jugé opportun. Il s'avère par ailleurs que la franc-maçonnerie a constitué un lien entre les pays en guerre. A l'issue de ce conflit, durant lequel les francs-maçons ont été inquiétés, le mouvement qui s'est opéré a pris la forme d'un véritable repli sur soi en Angleterre, qui a duré jusqu'aux années 1980, et qui constitue donc la deuxième partie de ce travail. Cette période est nettement caractérisée par un refus de la part de la Grande Loge Unie d'Angleterre de participer, comme elle l'avait fait par le passé, à la vie publique. A la place des parades et autres défilés, une volonté farouche de garder ses affaires privées a prédominé. Si des liens très forts ont continué d'unir la franc-maçonnerie à la famille royale par exemple, ou à l'*Establishment* en général, se dessinent à cette époque les prémices des difficultés d'adaptation qui surgiront de manière singulière à partir du milieu des années 1980. C'est à cette période, traitée dans la troisième partie de cette thèse, que les critiques à l'encontre de la franc-maçonnerie ont été les plus vives, aidées notamment par un certain type de publications s'apparentant à du journalisme d'enquête. Les tensions autour de la franc-maçonnerie ont finalement pris une forme institutionnelle, avec l'obligation pour les maçons de déclarer leur appartenance dans certains domaines professionnels, ce qui a constitué pour eux une atteinte aux libertés individuelles. Mais ceci n'est-il pas le résultat d'un processus engagé des années plus tôt par la franc-maçonnerie elle-même ? En effet, un déficit d'information conduit souvent à une plus grande suspicion, qui pour se dissiper nécessite davantage de transparence. Nous allons donc tenter de dégager les causes et les conséquences de ce processus.

L'étude de la franc-maçonnerie et de sa place dans la société britannique du XX^e siècle est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit avant tout de replacer l'histoire de cette organisation

dans un contexte précis, de façon à pouvoir à la fois en éclairer les spécificités contemporaines, et également étudier à travers ce prisme qu'est la franc-maçonnerie la civilisation britannique dans ses aspects institutionnels et sociaux. Cette articulation est donc le point de départ de cette thèse, qui s'efforcera d'inscrire la franc-maçonnerie dans un cadre sociétal. Partant du constat que la notion de secret est au cœur de la franc-maçonnerie, il devient facile pour elle de se retirer de la vie publique et de garder avec celle-ci une certaine distance, une démarche facilitée par la structure même de l'organisation. Mais le corollaire de cela est donc la séparation vis-à-vis de la société, ce qui engendre bien sûr de nouveaux maux, comme l'accusation que la franc-maçonnerie est une société secrète. Le secret, dont la fonction initiale a été la protection des maçons, a-t-il joué pleinement le rôle pour lequel il a été conçu, ou au contraire a-t-il été l'instrument d'une mise à l'écart progressive de la société dans laquelle la franc-maçonnerie évolue, et qui en effet donne tout son sens à cette institution ? C'est autour de cette notion que se dessinent les enjeux de la seconde moitié du XX^e.

INTRODUCTION HISTORIQUE

I) Introduction à l'histoire de la franc-maçonnerie

Quiconque souhaite étudier les origines de la franc-maçonnerie se heurte au problème soulevé par le manque de sources disponibles avant 1717, l'année de la création de la toute première Grande Loge, c'est-à-dire la naissance de la franc-maçonnerie moderne, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il s'agit d'une tâche compliquée que de démêler les fils de la véritable origine de la franc-maçonnerie. Ce mystère qui entoure sa création, le folklore même, pourrait-on dire, est un aspect qui attire, et les théories vont bon train quant aux suppositions et hypothèses de l'émergence de cette institution. La Grande Loge Unie d'Angleterre se plaît d'ailleurs à rappeler que la question de « où, quand, comment et pourquoi la franc-maçonnerie prend ses origines est toujours le sujet d'une intense spéculation ».¹

Les hypothèses selon lesquelles la franc-maçonnerie prendrait ses origines chez les bâtisseurs de pyramides égyptiens, ou chez les anciens druides, ou encore les moines Juifs de l'ère préchrétienne – les Esséniens – ont été abandonnées du fait qu'aucune preuve scientifique n'a pu être apportée pour justifier de telles suppositions, outre le simple fait que ces groupes ont été organisés d'une manière qui ressemblait vaguement à une confrérie.

Une autre théorie qui a fait bon nombre d'adeptes est celle qui prend sa source en Ecosse, plus précisément à la chapelle Rosslyn, près d'Edimbourg. Là encore, de nombreuses ambiguïtés demeurent sur les faits réels. Plusieurs courants chronologiques se chevauchent, impliquant un certain nombre de personnages qui auraient pris part à la création de la franc-maçonnerie. Certains historiens et auteurs (Robert Lomas, Christopher Knight, Tim Wallace-Murphy, Alan Butler, Robert Cooper...) ont spéculé sur l'existence, à l'intérieur de la chapelle Rosslyn, d'une forme primitive de symbolique maçonnique, datant ainsi les origines de la confrérie aux années 1440 ou 1450. Cela implique que les secrets maçonniques auraient été transportés d'Europe continentale par les Templiers qui y étaient persécutés, et qui ont fui vers l'Ecosse. Cette théorie, bien qu'assez populaire à en juger par le nombre de publications plus ou moins sérieuses sur le sujet, a été rejetée comme étant une simple coïncidence par la Loge *Quatuor Coronati* n. 2076, une loge de recherche fondée en 1884 et dont le but annoncé par eux-mêmes était « d'utiliser une approche fondée sur les preuves pour étudier l'histoire

¹ «The questions of when, how, why and where Freemasonry originated are still the subject of intense speculation. » Site internet de la GLUA : <http://www.ugle.org.uk/what-is-freemasonry/history-of-freemasonry>
Consulté le 10/04/15.

maçonnique et faire avancer la recherche sur la franc-maçonnerie.»¹ L'Écosse occupe cependant une place particulière dans l'histoire de la franc-maçonnerie. En effet, la tradition des tailleurs de pierre (ou maçons opératifs²) a persisté en Écosse plus que dans le reste de la Grande-Bretagne. Les tailleurs de pierre (les maçons de métier, les bâtisseurs de cathédrales) étaient contrôlés par des règles très strictes qui réglementaient la vie des apprentis dans leur art. Ces règles, appelées « *Old Charges* » en Angleterre et « *Schaw Statutes* » en Écosse, remontent donc au Moyen-âge : le début du XV^e siècle environ pour l'un, la fin du XVI^e siècle pour l'autre.³

Ces différentes règles font mention, entre autres choses, des conditions d'embauche et du salaire des apprentis et insistent sur la moralité irréprochable qui doit être au cœur de la vie de chaque maçon (y compris le fait qu'ils ne doivent pas jouer, convoiter les épouses de leurs compagnons ou maîtres, etc.)⁴

Les maçons s'organisaient ainsi en guildes – ou loges – affectés à différentes tâches, et se déplaçaient à travers le pays, pas nécessairement en groupe. La cohésion de groupe était un élément important de la vie des maçons. La réputation de la loge devait être maintenue, ainsi que son secret : l'organisation et le savoir-faire.⁵

En effet, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, le travail de la pierre devenait de plus en plus commun et, par conséquent, il fallait de plus en plus d'apprentis sur les chantiers. Ces derniers n'égalait pas nécessairement leurs prédécesseurs en matière de formation (ils ne passaient pas toujours par une période de sept ans d'apprentissage, comme c'était exigé à l'époque), et ils n'avaient pas la compétence des maçons plus aguerris. Ces concurrents déloyaux étaient connus en Écosse sous le nom de *Cowans*⁶. C'est ainsi que les loges en sont venues à mettre en œuvre un système qui permettait au seigneur ou au propriétaire terrien d'embaucher un maçon dûment qualifié: le mot de passe (« *password* » en Angleterre ou « *Mason Word* » en Écosse). Le maçon qualifié pouvait ainsi prouver ses qualifications à toute loge, en se faisant engager individuellement sur un chantier où il n'était connu de personne, et s'épargnait ainsi la longue tâche de sculpter un bloc de pierre afin de démontrer

¹ <http://quatuorcoronati.com/>

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ Douglas KNOOP et G. P. JONES. *The two earliest Masonic MSS*, 1938. Cité par Cécile REVAUGER. *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p.20.

⁴ Cécile REVAUGER. *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p.21.

⁵ *Idem*.

⁶ Cécile REVAUGER. *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p. 22.

ses compétences et de prouver qu'il était digne d'être engagé. Le fait qu'il connaissait le mot de maçon était une preuve suffisante qu'il avait été correctement initié à la maçonnerie.

Les guildes par lesquelles les maçons étaient organisés donnaient l'assurance que les membres maintenaient un niveau satisfaisant de qualification tout en excluant les travailleurs qui n'en auraient pas. C'était aussi le lieu géographique où les maçons se reposaient, mangeaient, discutaient de leur métier et de leur savoir-faire.

Le terme franc-maçon en lui-même pose la question des origines. Bien que, là encore, de nombreuses explications possibles aient été avancées au fil des années par plusieurs historiens et chercheurs, l'explication la plus simple semble être la plus juste. Cécile Révauger affirme :

« A l'origine donc, le terme *freemason* semble signifier *freestone mason*, c'est-à-dire que le qualificatif *free* s'applique au matériau et non à l'homme. [...] En effet, *freestone* désignait la pierre de qualité supérieure, à base de grès ou de schiste, servant à la construction des cathédrales et des palais royaux, par opposition à *roughstone* (la pierre grossière). »¹

L'Ecosse pourrait donc prétendre à des liens plus profonds sur les origines de la maçonnerie opérative, c'est-à-dire la forme de maçonnerie que nous avons décrite ci-dessus: le métier de tailleur de pierre, le maçon professionnel. Les principes de dur labeur et de cohérence de groupe ont au fil des siècles attiré d'autres hommes sans que ce fût leur métier, et les loges ont commencé à accepter des membres qui n'étaient pas tailleurs de pierre de profession. Ces derniers ont été initiés vraisemblablement par des cérémonies d'initiation primitives (bien que la forme que les cérémonies aient pu prendre ne soit pas connue avec certitude), et ont rejoint les mêmes loges que les tailleurs de pierre. Ces deux profils différents ont cohabité en Ecosse pendant une période assez longue, au moins jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle. D'autre part, lorsque les maçons « acceptés » ont commencé à être admis dans des loges anglaises, dès les années 1600, ils ont rapidement pris l'ascendant sur les maçons opératifs, et une maçonnerie nouvelle, « spéculative », est née au XVIII^e siècle. Néanmoins, l'expression qui a toujours continué à être employée dans la plupart des noms des Grand Loges était « *Free and Accepted Masons* » (« francs-maçons reconnus »), qui désigne à la fois les francs-maçons opératifs et spéculatifs (malgré le fait qu'il ne restait que très peu de maçons opératifs).

¹ Cécile REVAUGER. *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p. 19-20.

Les archives montrent que le premier « *Gentleman Mason* » accepté comme tel dans une loge entièrement spéculative était Elias Ashmole (1617-1692), l'astrologue britannique, fondateur de l'*Ashmolean Museum* d'Oxford, qui note dans son journal :

« 1646 Octobre 16h30. On m'a fait franc-maçon à Warrington, dans le Lancashire avec Coll. Henry Mainwaring de Karincham dans le Cheshire. Les noms de ceux qui appartenaient à la Loge, M. Rich: Penkett Warden. M. James Collier, M. Rich Sanchey, Henry Littler, John Ellam, Rich: Ellam, Hugh Brewer. »¹

On note ici que ceci est la première preuve de l'initiation d'un maçon non-opératif, et, selon la Grande Loge Unie d'Angleterre, les membres présents (qu'Ashmole cite dans son journal) sont également des maçons spéculatifs. En réalité, il y aurait un consensus parmi les historiens, qui s'accordent à dire que « les archives anglaises des années 1600 tendent à montrer que la franc-maçonnerie existait séparément de toute autre organisation réelle ou supposée de tailleurs de pierre opératifs. »² Ceci est confirmé par Cécile Révauger : «Le lien entre les deux types de franc-maçonnerie semble ténu en Angleterre »³. Les interprétations quant aux origines sont donc plurielles, et certains postulent que les débuts de la franc-maçonnerie ont eu lieu « dans un cadre de bienfaisance », à un moment où l'Etat-providence n'existait pas, et où la population se reposait de plus en plus sur les « *box clubs* », une forme primitive de sécurité sociale fondée sur la contribution et l'aide pendant les périodes difficiles.⁴

La franc-maçonnerie en Angleterre au XVIII^e siècle était donc principalement constituée de maçons spéculatifs. C'est alors que quatre loges décidèrent de se réunir pour une célébration annuelle. Leurs noms étaient ceux des auberges où ils se réunissaient : *The Goose and Gridiron* (« L'oie et le Gril »), *The Crown* (« La Couronne »), *The Apple-Tree* (« Le Pommier ») et *The Rummer and Grapes* (« La Coupe et les Raisins »). Cette première rencontre formelle se déroula le 24 juin 1717 au pub *The Goose and Gridiron*, près du cimetière de St Paul à Londres, et les quatre formèrent la Première Grande Loge, comme on l'appelait alors, qui deviendra plus tard la Grande Loge d'Angleterre. Le premier Grand Maître élu ce soir-là était Anthony Sayer, dont on ne sait finalement pas grand-chose. Il fut remplacé

¹ « 1646 Oct. 4H.30 pm I was made a Free-Mason at Warrington in Lancashire with Coll. Henry Mainwaring of Karincham in Cheshire. The names of those that were of the Lodge, Mr Rich: Penkett Warden. Mr James Collier, Mr Rich Sanchey, Henry Littler, John Ellam, Rich: Ellam, Hugh Brewer. » Cité par Yasha BERESINER dans *Elias Ashmole : Masonic Icon*. MQ Magazine, n°11, octobre 2004.

² <http://www.ugle.org.uk/how-to-become-a-mason/> Consulté le 10/02/11.

³ Cécile REVAUGER. *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p. 23.

⁴ <http://www.ugle.org.uk/how-to-become-a-mason/> Consulté le 10/02/11.

l'année suivante par George Payne, puis en 1719-1720 ce fut Jean-Théophile Désaguliers qui marqua la fraternité de son empreinte. En effet, ce dernier appartenait à la prestigieuse *Royal Society*, et cette élection constitua le point de départ du lien qui se créa entre la *Royal Society* et la franc-maçonnerie. Comme le souligne Cécile Révauger, « la parrainage semble bien avoir fonctionné dans les deux sens [...], et de 1719 à 1741, 13 Grands Maîtres sont membres de la *Royal Society* ! »¹ Malgré cela, un Grand Maître d'origine noble était préférable, et en 1721 le Duc de Montagu fut élu. Dès lors, et ce jusqu'à aujourd'hui, l'aristocratie eut une place de choix dans la fraternité, assurant à la fois sa bonne réputation et sa prospérité. C'est actuellement le Duc de Kent, cousin de la Reine Elizabeth II, qui occupe cette fonction depuis 1967.

Nous pouvons donc bien observer une tendance dans la franc-maçonnerie qui durera jusqu'à nos jours: la cohabitation dans les loges de différents milieux sociaux, de l'aristocratie à la bourgeoisie, des intellectuels aux petits commerçants. Elles constituaient un lieu de diversité et d'intégration sociale, et servaient par ailleurs d'ascenseur social, un moyen de gravir les échelons de la société, puisque la bourgeoisie pouvait être intégrée à l'aristocratie et les artisans pouvaient à leur tour faire partie de la bourgeoisie.

Puis vint le temps d'officialiser la franc-maçonnerie en consignait les minutes des tenues. Le Duc de Wharton, Grand Maître en 1722-1723, demanda à Désaguliers de rédiger en collaboration avec le révérend James Anderson (1678-1739) un texte qui permettrait de normaliser les rituels et les pratiques de la franc-maçonnerie parmi les loges opérant sous la Grande Loge. Le titre complet de l'édition de 1723 était « Constitution, Histoire, Lois, Obligations, Ordonnances, Règlements et Usages de la Très Respectable Confrérie des Francs-maçons acceptés ».

Ce texte a été la source de nombreux débats, et en particulier le premier article, « concernant Dieu et la religion ». En effet, le contexte religieux de l'époque était très houleux, l'opposition entre jacobites (partisans des Stuarts) et hanovriens (partisans des souverains protestants) faisant rage. Le fait que les Constitutions d'Anderson n'étaient pas nécessairement très précises dans leurs intitulés concernant la religion, ajoute encore davantage de confusion. Certains affirment que le premier article est un « renoncement au christianisme des Anciens Devoirs et une concession au déisme. D'autres prétendent au contraire que l'article I^{er} est bien d'inspiration chrétienne mais qu'Anderson s'est rendu coupable d'une regrettable imprécision,

¹ Cécile REVAUGER, *Le fait maçonnique au XVIIIème siècle en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis*. Paris : EDIMAF, 1990, p. 26.

source de malentendus ».¹ Quoi qu'il en soit, les Constitutions d'Anderson sont bel et bien un jalon majeur dans l'histoire de la franc-maçonnerie, et il est vrai que l'article «concernant Dieu et la religion » fait particulièrement preuve de tolérance pour l'époque. Nous pouvons y lire :

« Mais, quoique dans les temps anciens les Maçons fussent astreints dans chaque pays d'appartenir à la religion de ce pays ou de cette nation, quelle qu'elle fût, il est cependant considéré maintenant comme plus expédient de les soumettre seulement à cette religion que tous les hommes acceptent, laissant à chacun son opinion particulière »².

Nous comprenons, à travers cet article, que les loges étaient ouvertes à tous les dissidents religieux, ceux qui étaient en dehors de l'Eglise anglicane. Anderson lui-même était considéré comme un dissident, étant un révérend de l'Eglise presbytérienne écossaise.

Le reste des Constitutions contient des recommandations sur la façon dont les francs-maçons doivent se comporter dans leur vie civile, lorsqu'ils assistent à des tenues dans leur loge ou dans leur vie privée. En 1738, une autre version des Constitutions fut publiée, en même temps qu'une première bulle papale. Bien que cela ait affecté les francs-maçons catholiques, cela n'a pas, dans l'ensemble, trop affecté les maçons britanniques. Beaucoup d'autres éditions furent publiées au cours du XVIII^e siècle, ainsi que de nombreuses autres bulles papales contre la franc-maçonnerie. La bulle suivante concorda avec un autre événement majeur de l'histoire de la fraternité : la fondation d'une Grande Loge concurrente, en 1751, qui sous le nom d'« Anciens » se réclama d'une tradition préservée, alors que la Première Grande Loge, accusée d'avoir apporté des modifications et innovations au rite, se trouva affublée non sans dédain du nom de « Moderne ». Bien que le déisme supposé des Constitutions de 1723 ait été invoqué comme raison de cette scission, nous savons grâce à l'historien Henry Sadler³ que des immigrants écossais et irlandais constituaient en grande partie la Grande Loge des Anciens. On comptait environ soixante-dix ou quatre-vingts membres répartis dans six loges. Selon Sadler, ces membres n'avaient jamais appartenu à la Grande Loge d'Angleterre, avant 1751. Cette nouvelle Grande Loge connut du succès : les archives montrent qu'en 1755 il y avait environ un millier de membres. Par conséquent, les Modernes perdirent environ soixante-dix loges entre 1755 et 1756. Le Grand Secrétaire des Anciens, Laurence Dermott, présenta en 1756 *Ahiman Rezon*, la réponse des Anciens aux Constitutions d'Anderson. Les

¹ Charles PORSET et Cécile REVAUGER, *Franc-maçonnerie et Religions dans l'Europe des Lumières*. Paris : Champion classiques, 2006, p.29.

² James ANDERSON, *Constitutions*. Londres : W. Hunter, 1723.

³ Henry SADLER, *Masonic Facts and Fiction*. Whitefish, Montana : Kessinger Publishing, 2010.

Anciens se voulurent plus démocratiques et plus clairement religieux que les Modernes. Ceci s'explique par le fait que Dermott, lui-même catholique, ait voulu rassurer la majorité catholique des Anciens qui venait d'être visée par la Bulle papale. La référence à Dieu fut donc explicite dans *Ahiman Rezon*, à la fois pour rassurer les autorités gouvernementales quant à la bonne conduite morale de cette Grande Loge, et également pour se démarquer des Modernes, qui n'allèrent pas jusqu'à condamner de façon aussi forte le déisme. La première obligation précise :

« Un maçon est tenu, par son engagement, de croire fermement en l'adoration véritable du Dieu éternel, ainsi qu'en tous ces anciens écrits que les Dignitaires et Pères de l'Église ont rassemblés et publiés à l'intention de tous les hommes de bien : de sorte que nul, s'il comprend correctement l'Art de la Maçonnerie, ne pourra marcher sur le chemin irréligieux du malheureux Libertin, ou être tenté de suivre les arrogants Professeurs de l'Athéisme ou du Déisme.»¹

Les Anciens semblent avoir gardé un rituel plus complet, et se considéraient comme les gardiens d'une tradition opérative. Les deux Grandes Loges continuèrent de fonctionner en même temps jusqu'à la fin du siècle, lorsque la Révolution française commença à soulever la question, chez les Anciens, des dissidents qui associèrent leurs revendications de réforme électorale et d'émancipation religieuse aux idéaux révolutionnaires français. De nombreuses loges britanniques proclamèrent alors leur attachement à la monarchie et à la Constitution britannique.²

C'est dans ce contexte particulier qu'en 1809, les deux Grandes Loges entamèrent des pourparlers pour une éventuelle réunification. Les articles de l'Union furent négociés sur une période de quatre ans, et un compromis fut enfin trouvé, les deux parties s'étant entendues sur un rituel commun (basé en grande partie sur celui des Anciens), et le 27 décembre 1813 la cérémonie concrétisant l'Acte d'Union eut lieu à *Freemasons' Hall* à Londres, instaurant la Grande Loge Unie d'Angleterre. Peu de temps après, une nouvelle édition des Constitutions fut publiée, qui cette fois fit clairement référence au « Grand Architecte de l'Univers » :

¹ «A Mason is obliged by his Tenure to believe firmly in the true Worship of the eternal God as well as in all those sacred Records which the Dignitaries and Fathers of the Church have compiled and published for the use of all good Men : so that no one who rightly understands the Art, can possibly tread in the irreligious Paths of the unhappy Libertine, or be induced to follow the arrogant Professors of Atheism or Deism. » Laurence DERMOTT, *Ahiman Rezon or, A help to a brother ; shewing the excellency of secrecy, and the first cause, or motive, of the institution of free-masonry [&c. Followed by] A choice collection of masons songs*. London : Robert Black, 1764.

² Charles PORSET et Cécile REVAUGER. *Franc-maçonnerie et Religions dans l'Europe des Lumières*. Paris : Champion classiques, 2006, p.38.

« Quelle que soit la religion de l'homme ou sa manière d'adorer, il n'est pas exclu de l'Ordre, pourvu qu'il croie au glorieux Architecte du ciel et de la terre et qu'il pratique les devoirs sacrés de la morale.»¹

C'est ainsi que la Grande Loge Unie d'Angleterre fut créée, la franc-maçonnerie qu'elle représentait ayant beaucoup changé depuis 1717, mais réformée sur une nouvelle base sociale, politique et religieuse.

Cette tolérance religieuse dont la franc-maçonnerie fit preuve dès ses débuts ne lui valut donc pas que des louanges, et bien qu'on puisse dire sans hésiter qu'elle connut beaucoup de succès en Europe et que ses effectifs ne cessèrent de croître, des détracteurs se sont également fait connaître au fil des années. A chaque époque appartient son anti-maçonnisme, et les causes profondes varient, en commençant bien sûr par l'aspect religieux pour aller jusqu'à la théorie du complot dans les siècles suivants. Les armes de prédilection de cet anti-maçonnisme : des publications, tantôt révélations, tantôt calomnies, apparaissant plus ou moins régulièrement depuis les tout débuts de la maçonnerie. Nous étudierons dans ce travail de thèse le XX^e siècle et les problèmes soulevés par cette période ; néanmoins les origines de certains faits historiques prennent leurs sources amplement en amont, et le portrait de l'époque ne semblerait pas totalement dressé sans retour en arrière, sans une assise historique qui permet un éclairage plus complet. C'est ainsi que je reviendrai sur les causes de la Seconde Guerre Mondiale pour tenter d'en démontrer les effets à la lumière maçonnique.

II) Les sources de la guerre

Il est donc impossible d'aborder le sujet de la franc-maçonnerie et d'étudier celle-ci dans le contexte socio-historique du XX^e siècle sans évoquer cet épisode douloureux de la Seconde Guerre Mondiale. Car quel que soit le pays et donc la culture à la lumière de laquelle le fait maçonnique est étudié, cette période a profondément marqué la franc-maçonnerie, ce qui est un élément lui conférant ici un caractère réellement universel. Comme nous aurons l'occasion de le souligner, il est justement de plus en plus délicat de trouver des points d'accroche, des traits qui permettraient d'identifier la franc-maçonnerie comme une entité unique et

¹ «Let a man's religion or mode of worship be what it may, he is not excluded from the order, provided he believe in the glorious architect of heaven and earth, and practise the sacred duties of morality. » *Anderson's Constitutions*, édition de 1815, Article I^{er}.

universelle, et il serait en fait sûrement plus approprié de parler, à la suite de Sébastien Galcéran, *des franc-maçonneries*¹. Les spécificités sont en effet multiples et l'universalité de la franc-maçonnerie bien souvent gommée par la diversité des courants. Cependant, des repères historiques collectifs (au sens d'une mémoire collective), servent également de marqueurs à l'institution, qui trouve sa raison d'être dans la société dans laquelle elle évolue. C'est le cas de la Seconde Guerre Mondiale. Cette période de l'Histoire peut désormais être considérée comme un point de référence de la franc-maçonnerie contemporaine, marquant de toute évidence un *avant* et un *après* dans l'histoire de celle-ci.

Toutefois, au même titre qu'il est impossible d'évoquer la franc-maçonnerie du XX^e siècle sans évoquer la guerre, il est impossible d'évoquer la guerre et ses conséquences sur la franc-maçonnerie sans revenir sur les sources de celle-ci. En effet, certains aspects de la guerre sont indissociables de la franc-maçonnerie (les maçons inquiétés et déportés, la haine d'Hitler à leur rencontre), et on ne peut comprendre ces aspects-là qu'en ayant une vision plus large, en prenant en compte notamment les événements qui ont mené à la guerre. Si les causes, les fondements mêmes d'une guerre qui s'avéra être mondiale ne peuvent évidemment être réduits qu'à quelques points de discorde, il me faut néanmoins ici retracer dans les plus grandes lignes certains aspects qui éclairent l'attitude adoptée à l'encontre de la franc-maçonnerie. Pour ce faire, un retour en arrière est indispensable, quitte à sortir quelque peu du cadre (qui devient, par la force des choses, plus souple) des repères temporels fixés pour cette thèse. Notamment, l'étude de certains documents historiques et considérés comme anti-maçonniques éclaire une certaine vision de la franc-maçonnerie comme elle a pu être adoptée durant la guerre ou même avant, lors de la montée du nazisme en Allemagne. Des événements politiques sont également envisagés pour mettre en lumière les conséquences que cette guerre a eues sur la franc-maçonnerie.

1. Documents et leurs contextes

a. Pritchard, Barruel, Robison...

Lorsqu'on évoque l'anti-maçonnisme, il existe une expression largement employée : l'anti-maçonnisme est aussi ancien que la franc-maçonnerie elle-même. En effet, nombreux sont les historiens qui se réfèrent à Pritchard et sa *Masonry Dissected*, ou « franc-maçonnerie

¹ Sébastien GALCERAN, *Les Franc-maçonneries*. Paris : Editions La Découverte, 2004.

disséquée », comme point de départ d'une littérature autour de la franc-maçonnerie, voire une littérature qui chercherait à lui porter tort. Ici, le but avoué de l'auteur est d'exposer les secrets de la franc-maçonnerie, se disant ancien maçon lui-même et cherchant à dénoncer l'escroquerie que serait cette fraternité :

« Mais si, après son admission dans les secrets de la Maçonnerie, quelque nouveau frère n'aime pas leurs façons et se met à réfléchir en voyant qu'on lui a soutiré aussi aisément son argent, se retire de la fraternité ou bien se tient éloigné à cause des dépenses trimestrielles de la Loge et des Communications trimestrielles, bien qu'il ait été légitimement admis dans une Loge Régulière et Constituée, il lui sera refusé le Privilège (en tant que Frère Visiteur) de connaître le Mystère pour lequel il a déjà payé, ce qui est en contradiction manifeste avec l'Institution de la Maçonnerie elle-même, ainsi qu'il apparaîtra de toute évidence dans le traité qui suit. »¹

Même si en soi *Masonry Dissected* n'est pas à proprement parler anti-maçonnique (le gros de la publication décrivant, mais dans le menu détail, le rituel), il en ressort tout de même cet attrait de rendre public ce qui est censé rester secret. Il est évident que cette publication avait surtout un but commercial : Cécile Révauger confirme que « la publication de ces 'secrets' était lucrative... et a rendu de fiers services aux maçons qui devaient apprendre tous les rituels par cœur, n'ayant pas le droit de les consigner par écrit... »²

Cette tendance à la divulgation, nous le verrons tout au long de ce travail, est constante en ce qui concerne la franc-maçonnerie, voire la société au sens large, qui exprime une perpétuelle demande de transparence dans quasiment tous les domaines. Prichard était donc le premier à publier de manière globale et exhaustive (notamment le rituel du grade de Maître) les signes et attouchements (*grips and signs* en anglais). La première publication de cet ouvrage date d'octobre 1730, et fut très rapidement reproduite, menant à de nombreuses autres publications, ce qui tend à prouver que ce fut un succès de librairie. Seulement sept ans après les Constitutions d'Anderson, l'attrait de la découverte de secrets bien gardés se faisait déjà sentir. Harry Carr, dans son article *Six Hundred Years of Craft Ritual*³, note qu'après cette

¹ « But if after the Admission into the Secrets of Masonry, any new Brother should dislike their Proceedings, and reflect upon himself for being so easily cajoled out of his Money, declines the Fraternity or secludes himself upon the Account of the Quarterly Expences of the Lodge and Quarterly Communications, notwithstanding he has been legally admitted into a Constituted and Regular Lodge, shall be denied the Privilege (as a Visiting Brother) of knowing the Mystery for which he has already paid, which is a manifest Contradiction according to the Institution of Masonry itself, as will evidently appear by the following Treatise. » Samuel Prichard, *Masonry Dissected*, Londres : 1730. Consultable sur <http://freemasonry.bcy.ca/ritual/prichard.pdf>

² Cécile REVAUGER, *Divulgation des rituels en Angleterre*. 29/12/05. Consultable sur <http://revaugercécile.over-blog.com/article-1487588.html>

³ Harry Carr, *Six Hundred Years of Craft Ritual*, British Columbia: 1976. Consultable sur http://freemasonry.bcy.ca/history/600_years.pdf

publication, les « révélations » ne reprendront qu'autour de 1760. Et encore quelques années après cela, alors que la Révolution française venait de transformer l'Europe, de nouveaux ouvrages lancèrent la théorie du complot au cœur de laquelle allait encore se trouver la franc-maçonnerie. L'année 1797 vit la sortie concomitante de deux publications qui connurent beaucoup de succès. Il s'agit des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*, d'Augustin Barruel, et *Proofs of a Conspiracy against all the Religions and Governments of Europe, carried on in the secret meetings of Freemasons, Illuminati and Reading Societies, etc, collected from good authorities* (« Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements d'Europe, ourdies dans les assemblées secrètes des Francs-Maçons, des Illuminés et des sociétés de lecture, etc, recueillies de bons auteurs »), plus souvent abrégé par *Proofs of a Conspiracy*, écrit par l'Écossais John Robison. L'ouvrage de Barruel, prêtre jésuite d'origine française, connut en réalité un succès encore plus vif que celui de Robison, qui tomba quelque peu dans l'oubli après une sortie pourtant plutôt remarquée. Bien que la date de parution puisse laisser penser que les auteurs avaient prévu une sortie parallèle, ils ne se connaissaient pas et il apparaîtrait donc que ce ne soit qu'une coïncidence. Pourtant, le contenu de leurs mémoires était très similaire : y était développée la même thèse, selon laquelle la Révolution française ne serait pas le fruit d'une révolte spontanée du peuple, mais bien un processus engagé des années plus tôt, un travail de longue haleine mené secrètement dans les loges maçonniques, infiltrées par les Illuminés de Bavière, plus connus de nos jours sous le nom d'Illuminati. Ces derniers formaient une société secrète qui vit le jour en Allemagne, et qui se réclamait de la philosophie des Lumières. Jean Mondot souligne :

« Dans l'esprit du fondateur, il s'agit sans doute d'un ordre « rationaliste ». Mais cela ne l'empêche pas, contrairement à l'exigence de publicité des Lumières, de faire du secret son principe d'action. Les membres de l'Ordre font le serment de ne rien dire de l'existence de la société et de ses activités. Pour garantir cette clandestinité, chaque membre aura un pseudonyme, ainsi Weishaupt signera Spartacus. Les noms de lieu seront également masqués : Munich sera Athènes, Ingolstadt Ephèse, etc... Les dates calendaires seront également changées ainsi que le nom des mois. Il y aura un calendrier illuminé. »¹

Même si historiquement parlant cette société a donc bel et bien existé au siècle des Lumières, et suivait une organisation pyramidale propice à la conservation des secrets et somme toute proche de la franc-maçonnerie, avec des caractéristiques communes, le mythe a largement

¹ Jean MONDOT, notice sur Weishaupt, Adam (1748-1830), dans Cécile REVAUGER et Charles PORSET (dir.), *Le Monde Maçonnique des Lumières*. Paris : Honoré Champion, 2013.

pris le dessus : Jean Mondot dira de Weishaupt, le fondateur, qu'il est « probablement le personnage le plus connu et le plus 'sulfureux' de l'histoire des sociétés secrètes allemandes », mais que « les réalités historiques sont moins grandioses »¹. Surtout, certains ont pu prétendre que cette société s'était en fait réformée, de façon encore plus « clandestine » puisqu'il s'agissait cette fois de braver l'interdit mis en place par l'Electeur de Bavière qui bannissait toute société secrète (dont la franc-maçonnerie). C'est donc dans l'ombre que les Illuminés, farouchement anticléricaux, infiltrèrent prétendument les loges maçonniques et œuvrèrent, selon Robison, au remplacement de toutes les religions par l'humanisme et de toutes les nations par un gouvernement mondial unique, de façon à asservir l'humanité. Selon ces essayistes, la Révolution française en est la preuve. Barruel, en préambule de ses *Mémoires*, classe les conspirations selon trois catégories : contre Dieu et la religion chrétienne, contre le Roi et les magistrats, et enfin contre la société civile en général (ce qu'il appelle la conspiration d'anarchie). La structure même de la franc-maçonnerie était d'ailleurs propice à la conservation des secrets, comme le note Amos Hofman², avec un ordre hiérarchique scrupuleusement respecté, où les « adeptes » des premiers degrés ignoraient les objectifs réels de la société à laquelle ils appartenaient. Finalement, les francs-maçons n'ont été, toujours selon Barruel, que de simples dupes, instrumentalisés à la fois par les Illuminés de Bavière mais surtout par les philosophes, qu'il considère être les véritables artisans de la Révolution française. Les théories de Barruel et de Robison ont été largement discréditées par les historiens, et d'autres courants historiographiques sont venus mettre en lumière les causes et les interprétations possibles de la Révolution française. Les anti-lumières, justement, rassemblent les différents contre-courants qui ont pu s'élever depuis le XVIII^e et qui sont opposés à la philosophie des Lumières. L'historien israélien Zeev Sternhell a consacré de nombreux ouvrages à la question, et les interrogations sur la nature profonde de l'Homme au sein de la société et au centre de sa culture sont pour lui directement héritées des Lumières.³

Pour revenir à la franc-maçonnerie, les accusations qu'elle a pu subir à l'époque de Robison ont bien sûr eu un rôle néfaste. En Grande-Bretagne, elle allait connaître aussi quelques tourments, et bien que la Révolution française ait eu un impact somme toute assez limité outre-manche, des craintes apparurent à l'encontre des sociétés dites secrètes. Comme le souligne Cécile Révauger, les francs-maçons britanniques se devaient de donner une image

¹ Jean MONDOT, notice sur Weishaupt, Adam (1748-1830), dans Cécile REVAUGER et Charles PORSET (dir.), *Le Monde Maçonnique des Lumières*. Paris : Honoré Champion, 2013.

² Amos HOFMAN, *Opinion, Illusion, and the Illusion of Opinion: Barruel's Theory of Conspiracy*, Eighteenth-Century Studies, Vol. 27, No. 1 (Automne, 1993), pp. 27-60.

³ Zeev STERNHELL, *Les Anti-Lumières, du XVIII^e siècle à la guerre froide*. Paris : Fayard, 2006.

respectable de leur institution alors qu'en France, leurs homologues étaient accusés par Barruel et Robison de conspiration contre Dieu et la Religion.

Une façon de prouver leur bonne foi quant à la religion établie a été de créer l'office de Chapelain (*Grand Chaplain* en anglais).

« Dans le contexte de la Révolution française, les Grandes Loges [des Anciens et des Modernes] devaient s'assurer qu'elles seraient considérées comme des institutions respectables, et ainsi ne pas donner l'impression qu'elles cautionnaient la dissidence religieuse de quelque manière que ce soit. »¹

b. La loi sur les sociétés secrètes de 1799

Robison a donc bénéficié d'un contexte de méfiance assez particulier à l'égard de la franc-maçonnerie lors de la publication de ses travaux. En effet en 1799, la loi sur les sociétés secrètes (*Unlawful Societies Act* en anglais) aurait pu leur causer encore plus de tort. Mais la franc-maçonnerie, dans un contexte anglo-saxon bien différent de celui de la France, en sortit indemne, voire confortée. Cette loi, *An Act for the more effectual suppression of societies established for seditious and treasonable purposes ; and for the better preventing treasonable and seditious practices*, ou « Loi pour la suppression radicale des sociétés établies dans le but de sédition et trahison, et pour une meilleure prévention des pratiques de trahisons et de sédition », mérite une remise en contexte et quelques explications, vu qu'elle allait, come le note Andrew Prescott, former la base des relations entre la franc-maçonnerie et l'Etat britannique pendant près de deux cents ans.² A l'époque, la menace révolutionnaire planait et les groupes liés aux radicaux étaient négativement perçus en Grande-Bretagne. En effet, la Révolution française qui avait eu lieu une décennie avant, était présente dans l'esprit de tous, et le gouvernement conservateur dirigé par William Pitt se méfiait d'une telle menace. On pensait que les radicaux, qui avaient réussi à faire tomber la monarchie en France, pourraient bien avoir des homologues en Angleterre, des hommes qui auraient une influence sur le peuple, qui induiraient un changement politique, une réforme parlementaire et, finalement, prendraient le contrôle de la société toute entière. On craignait qu'il s'en suive le même chaos qu'en France, où les membres des classes supérieures et de l'aristocratie furent

¹ « In the context of the French Revolution the Grand Lodges had to make sure that they would be considered as respectable institutions, and therefore they should not give the impression they were condoning religious dissent in anyway. » Cécile REVAUGER, *Freemasonry and religion in eighteenth-century Britain*. The Canonbury Papers, vol. 3. London : Canonbury Masonic Research Centre, 2006.

² « [The Act] was, almost by accident, to form the mainstay of the relationship between freemasonry and the state in Britain for nearly two hundred years. » Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*. The Canonbury Papers, vol. 1, London : Canonbury Masonic Research Centre, 2002.

impitoyablement décapités. La montée des groupes radicaux en Grande-Bretagne après la Révolution française ne peut être niée, avec des factions comme les Irlandais Unis (*United Irishmen* - la plus importante en termes d'adhésion, créée en 1791), mais aussi les Anglais et Ecosseis Unis (*United Englishmen* et *Scotsmen*), ainsi que la *London Corresponding Society*, créée par le cordonnier Thomas Hardy et dont l'objectif était une meilleure représentation de la classe ouvrière par le biais de la réforme parlementaire. Bien que ce groupe fût en réalité un mouvement radical « modéré », il représentait une menace dans le sens où il n'était pas le seul, et ceux cités précédemment ralliaient de plus en plus de soutien au sein de la *middle class* montante et de la toute récente classe ouvrière anglaise, en particulier dans les villes industrielles du nord du pays. Cependant, le mouvement radical diminua légèrement en 1798 en raison de l'arrestation de plusieurs de ses dirigeants, jugés pour trahison après la tentative avortée de l'*Irish Rebellion* de 1798. L'intention derrière cette rébellion avait été de la mener conjointement avec les troupes françaises, mais elle fut brutalement réprimée et le nombre d'adhérents à la cause, environ 280.000, chuta par la suite. Néanmoins, le gouvernement Pitt avait encore des doutes quant à l'importance de la menace de ces factions unies, craignant qu'elles ne soient en train de se reformer¹. Par conséquent, des commissions parlementaires furent nommées avec pour mission d'examiner des preuves secrètes que le gouvernement avait en sa possession² concernant diverses sociétés. La commission de la Chambre des Communes conclut le 15 mars 1799 que suivant l'examen de ces éléments on avait découvert:

« Les preuves les plus évidentes d'un projet élaboré en collaboration avec des traîtres nationaux, adopté et mis en place depuis longtemps par la France... avec pour but de renverser la loi, la constitution, le gouvernement, et toutes les institutions existantes, civiles ou ecclésiastiques, à la fois en Grande-Bretagne et en Irlande, ainsi que la dissolution des liens entre les deux royaumes... Le moteur le plus efficace utilisé à cet effet a été la mise en place de groupes politiques de nature et de type jusqu'alors inconnus dans tous les pays, et incompatibles avec la tranquillité publique et l'existence d'une gouvernance publique. »³

¹ Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

² *Idem.*

³ «The clearest proofs of a systematic design, long since adopted and acted upon by France, in conjunction with domestic traitors...to overturn the laws, constitution and government, and every existing establishment, civil or ecclesiastical, both in Great Britain and Ireland, as well as to dissolve the connection between the two kingdoms...The most effectual engine employed for this purpose has been the institution of political societies, of a nature and description before unknown in any country, and inconsistent with public tranquility and with the existence of public government.» Commons' Journals 54 (1799), p.329-371. Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

Les différents éléments qui préoccupaient plus particulièrement la commission étaient les serments, le secret, les signes, la hiérarchie et le rapport à l'argent. De plus, « les parlementaires craignaient le développement de clubs parmi les membres des classes inférieures. »¹ Pitt décréta donc que ces sociétés (les *United Britons, Englishmen, Scotsmen* et *Irishmen*) seraient rendues illégales, ainsi que d'autres sociétés de même nature. Il décrivit en outre les caractéristiques de ces groupes qui étaient impliqués dans des

« engagements malfaisants et illégaux basés sur la fidélité mutuelle et le secret, l'élection secrète des membres, l'aspect secret de la gouvernance et de la conduite des affaires du groupe, des rendez-vous secrets tenus à l'insu de la majeure partie des membres, des présidents et des commissions [...] qui conspirent et dirigent la trahison. »²

Le projet de loi indiquait clairement que les sociétés qui obligeaient leurs membres à prêter serment seraient désormais rendues illégales, et exigeait que les initiations aient lieu lors d'une réunion publique. Bien sûr, il est aisé de voir que les francs-maçons auraient dû être affectés par cette loi, de par ces deux derniers aspects.

Par conséquent, les deux Grandes Loges anglaises et la Grande Loge écossaise demandèrent une audience à Pitt. Lord Moira (Grand Maître par intérim de la Grande Loge d'Angleterre), le duc d'Atholl (Grand Maître de la Grande Loge des Anciens et Passé Grand Maître de la Grande Loge d'Écosse)³, ainsi que d'autres grands officiers, se rendirent à Downing Street le 2 mai 1799. On dit que Pitt leur fit part de « sa haute estime de la société », et qu'il était « disposé à recommander la rédaction d'une clause pour empêcher que la nouvelle loi ait une influence néfaste sur la franc-maçonnerie. »⁴ Pitt fut donc rassuré sur les intentions des maçons, et voyant qu'ils étaient prêts à coopérer afin que la franc-maçonnerie ne soit jamais utilisée comme couverture pour des activités radicales, il proposa de présenter des amendements pour que la franc-maçonnerie soit exemptée de cette loi. Il fut convenu qu'un système d'autorégulation serait mis en place par la Grande Loge. En pratique, cela signifiait

¹ « The Committee was 'concerned about the establishment of clubs among the lowest classes of the community'. » Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

² « wicked and illegal engagements of mutual fidelity and secrecy, the secrecy of electing the members, the secret government and conduct of the affairs of the society, secret appointments unknown to the bulk of the members, presidents and committees which [...] plot and conduct the treason. » The Parliamentary Register, 3rd series, 8 (1799), pp. 456-482. Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

³ Pour *Grand Maître* et *Passé Grand Maître*, voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

que chaque année le Grand Secrétaire¹ remettrait un compte-rendu détaillé aux officiers en charge de consigner les rapports des tribunaux (ce compte-rendu indiquerait l'heure et le lieu de chaque tenue et ce dans chaque comté, et il ferait part de l'approbation de ces loges par le Grand Maître). En outre, les membres, au moment de leur adhésion, devraient déclarer dans le registre tenu par les loges qu'ils étaient «bien affectés à la constitution et au gouvernement de ce royaume, par les rois, les Lords et la Chambre des Communes, comme il est établi par la loi.»² Lors des débats houleux qui se tinrent à la Chambre des Lords et notamment sur la possibilité d'exemption de la franc-maçonnerie, le Duc d' Atholl fit valoir que la position de la franc-maçonnerie en Grande-Bretagne n'était pas la même que sur le continent :

« Il n'y a pas de groupe dans le royaume qui soit plus loyal ou attaché à la personne de leur souverain ou à la cause de leur pays. Il n'y a rien dans l'institution maçonnique qui soit hostile à la loi, la religion ou au gouvernement établi du pays. »³

Il insista également sur le fait que l'institution ne servirait pas de façade à des activités séditeuses. Andrew Prescott indique que ce qui arriva par la suite n'est pas clair.

D'après un premier rapport, l'exemption de la franc-maçonnerie ne fut pas adoptée, et par conséquent « la franc-maçonnerie en Angleterre était à deux doigts de devenir une association de malfaiteurs.»⁴ Mais finalement Lord Grenville, le Ministre des Affaires Etrangères, proposa de modifier la clause qui donnait pouvoir aux grandes loges de se réguler elles-mêmes, et ajouta que les réunions qui étaient autorisées ne devraient porter que sur des affaires purement maçonniques.

«Le mode de certification devrait être, que deux membres de la loge devraient faire une déclaration écrite sous serment devant deux ou plusieurs magistrats de la ville où se trouvait la loge, déclarant le nombre et les noms de ses membres. Ces rapports devraient être transmis au greffier de la paix, qui devrait, une fois par an au moins, fournir un compte-rendu global de l'ensemble de sa circonscription aux

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² « Well affected to the constitution and government of this realm, by Kings, Lords, and Commons, as by law established. » Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

³ « There were no set of men in the kingdom who could possibly be more loyal or attached to the person of their sovereign or the cause of their country. There was nothing in the masonic institution hostile to the law, the religion or the established government of the country. » Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

⁴ « Freemasonry in Britain was within an ace of becoming a criminal conspiracy. » Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

magistrats siégeant en sessions trimestrielles. Dans le cas d'une plainte fondée contre une quelconque loge, ces magistrats devraient être habilités à supprimer les tenues de la dite loge.»¹

Cette législation resta en vigueur ... jusqu'en 1967, lorsqu'elle fut abrogée par le *Criminal Justice Act*.

c. Les protocoles des Sages de Sion

Ce document, qu'on sait maintenant être un faux, a fait couler beaucoup d'encre. Mais ce qui est le plus intéressant et certainement le plus pertinent ici, c'est qu'il *continue* à faire parler de lui, et que certains le considèrent encore et toujours comme un texte authentique, une source d'informations précieuses sur les francs-maçons, qui contiendrait des renseignements véridiques et avérés. *Les Protocoles des Sages de Sion* est régulièrement cité par les adeptes de la théorie du complot et les forums anti-maçonniques pour dénoncer la prétendue alliance judéo-maçonnique.

Si l'on évoque la théorie conspirationniste au regard de ce document, il faut d'emblée souligner les ressorts d'une telle théorie, qui valent d'ailleurs pour la théorie du complot en général. Pierre-André Taguieff utilise l'expression « le doute en tant que preuve »², qui paraît bien résumer cet esprit. De nombreux travaux ont éclairé ce phénomène au fil des années, puisqu'il n'est pas récent, mais la théorie du complot appliquée aux *Protocoles des Sages de Sion* pourrait à elle seule faire l'objet d'une thèse. Nous reprendrons simplement ici les grandes lignes de la théorie du complot, car comme le souligne Benoit Bréville, « les discours conspirationnistes présentent une grande constance. Ils résultent d'une mécanique intellectuelle dont il est possible de dégager les principaux fondements. »³ Il est intéressant de noter que le premier exemple que donne le journaliste pour illustrer la théorie du complot, est celui de... l'Abbé Barruel. Ceci pour souligner qu'à l'époque, le prêtre jésuite avançait à visage découvert, sans peur de prononcer clairement le mot « conspiration », alors que de nos

¹ «The mode of certifying should be, that two members of the lodge should make affidavit before two or more magistrates of the particular place where the lodge was held, and of the number and names of its members. These accounts should be transmitted to the clerk of the peace, who should, once a year at least, furnish a general account of the whole within his district to the magistrates sitting in quarter sessions, who should be empowered, in case of well-founded complaints against any particular lodge to suppress its meetings.» Cité par Andrew PRESCOTT, *The Unlawful Societies Act of 1799*, communication présentée lors de la Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

² Pierre-André TAGUIEFF, *Les Protocoles des sages de Sion: Faux et usages d'un faux*. Paris : Fayard, 2004.

³ Benoit BREVILLE, *Dix principes de la mécanique conspirationniste*, dans *Le Monde diplomatique*, juin 2015.

jours, les adeptes préféreront peut-être l'expression « projet de domination ». La recherche de la vérité : c'est cela qui est présenté, ainsi que le rejet de la version officielle. Cette dernière est contestée par la mise en avant de détails « troublants ». Ces théories sont en apparence rationnelles, et c'est l'accumulation de ces détails qui sème le doute, le hasard étant éliminé d'office des explications possibles, qui sont elles-mêmes réfutées.

Les *Protocoles* sont un texte qui capture la nature d'un projet de domination mondiale par l'alliance des Juifs et des francs-maçons, qui est une association qu'on retrouvera tout au long du XX^e siècle dans les cercles conspirationnistes, les Juifs étant la « tête pensante » et les maçons les exécutants qui apportent une aide logistique de par la constitution de leurs loges et de leur ordre, où la culture du secret joue un rôle fondamental. Cette fraternité dont l'organisation est bien huilée car en place depuis plusieurs siècles déjà, aurait été infiltrée cette fois non pas par les Illuminés (théorie du siècle précédent...) mais par un peuple apatride, donc nécessairement déloyal, qui aurait pour but d'imposer un nouvel ordre mondial selon leurs propres conditions, et dont ils prendraient bien sûr les rênes.

Il faut noter avant toute chose que le consensus n'est pas évident parmi ceux qui se sont intéressés aux *Protocoles*, par exemple : le crédit accordé aux différents témoignages des personnes qui étaient en première ligne lors de la publication. Ici encore, les avis divergent sur la date, même si un consensus semble maintenant se dégager. Mais les points de discorde sont encore nombreux. Il s'agit en réalité d'un document fabriqué de toutes pièces, mais qui relate l'histoire d'un complot. Et c'est un autre complot qui vient se greffer, cette fois lorsqu'on tente de mettre à jour le premier ! C'est donc une véritable mise en abyme qui s'opère quand on tente de démêler le vrai du faux. Reprenons depuis le début.

Les protocoles des Sages de Sion parurent pour la première fois en 1903, en Russie, et l'un des principaux éditeurs est un certain Sergueï Nilus, personnage haut en couleurs qui d'emblée crée la polémique. Certains lui attribuent du pouvoir auprès de la cour impériale russe (un concurrent de Raspoutine, dit-on), et on le dit tour à tour professeur, moine, ermite, prêtre ou crapule. Ce qui est certain, c'est qu'il vécut au monastère d'Optina, en Russie, pendant plusieurs années, d'où il écrivit et publia plusieurs pamphlets.

Quant à l'auteur des *Protocoles*, il faut là aussi distinguer « les faits de la fiction », à l'instar de Michael Hagemester, qui a écrit un article compilant ces différentes suppositions¹. Le texte *légendaire*, c'est-à-dire l'auteur prétendu du document, n'est pas établi. Certains ont pu

¹Michael HAGEMEISTER, *The Protocols of the Elders of Zion : Between History and Fiction*, Durham : Duke University Press, 2008.

dire qu'il s'agissait de Nilus lui-même, d'autres l'attribuait à Adam Weishaupt, le père des Illuminés de Bavière, mais la théorie qui l'emporte est qu'il s'agirait simplement des « Sages de Sion ». Le texte en lui-même est supposé être un compte-rendu ou un procès-verbal (en français ou en hébreu) d'une réunion secrète qui se serait tenue lors du premier congrès sioniste à Bâle en 1897, et qui aurait regroupé en plus des hauts dignitaires juifs, des francs-maçons, des représentants de Bnei-Moshé (organisation qui avait pour but de préparer la nouvelle génération juive aux fonctions de dirigeants nationaux dans le futur état d'Israël), l'Alliance Israélite Universelle, les Illuminés de Bavière, ou encore des membres du Prieuré de Sion (qui protègent secrètement les descendants du Christ, les Mérovingiens).

Selon Hagemeister, ce texte fut amené en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis par des immigrés russes au cours de l'année 1920, et fut traduit en même temps en anglais, français, et polonais. Il fit grand bruit en Grande-Bretagne particulièrement, où il fut publié le 8 mai 1920 par le *Times*. L'histoire de cette publication est passionnante, notamment parce que ce journal, pourtant de grande qualité, l'a publié en pensant qu'il s'agissait d'un document authentique. Ce sont dans des détails comme celui-ci que petites histoires et grande Histoire s'emmêlent, puisque le contexte politique international n'est de toute évidence pas étranger à la publication dans ces termes des *Protocoles*, et au journal de titrer : « *The Jewish Peril : A disturbing pamphlet. Call for inquiry.* »¹ En effet, le rédacteur en chef de l'époque, Henry Wickham Steed, était profondément antisémite, de même que son prédécesseur Geoffrey Dawson, qui lui succédera à nouveau en 1922. Ce dernier faisait partie du « *Cliveden Set* », un groupe germanophile que l'on retrouvera dans la période de l'entre-deux-guerres. Pierre-André Taguieff souligne à juste titre quant à la publication du *Times* :

« Le thème du « péril juif », et plus précisément celui du complot juif mondial, entrainé dans le champ du discutable, c'est-à-dire de l'acceptable, voire du respectable. Et surtout, la thématique des *Protocoles* pouvait ainsi trouver une large audience, toucher désormais des publics diversifiés, sa diffusion sortait du cercle restreint des consommateurs habituels de nourritures psychiques antijuives. Sortant du cercle réservé aux antisémites patentés, les *Protocoles* étaient ainsi placés sur la voie du futur 'best-seller'. »²

Le journal *The Spectator* endossa également les *Protocoles* comme document véridique. Cependant, même si certains journalistes et rédacteurs s'empressèrent de dénoncer ce complot judéo-maçonnique, les sources n'étaient pas encore avérées, et les soi-disant témoins de

¹ « Le Péril Juif : un pamphlet inquiétant. Demande d'enquête. » *The Times*, 8 mai 1920.

² Pierre-André TAGUIEFF, *Les Protocoles des sages de Sion: Faux et usages d'un faux*. Paris : Fayard, 2004.

l'époque proposèrent une version bien fantaisiste des faits. Le point sur lequel les témoignages concordaient était l'identité du commanditaire : Mavtei Golovinski, qui aurait travaillé sur les ordres de Piotr Ratchkovski, le directeur de la section française de la police secrète russe, l'Okhrana, à Paris.¹ Cette version est donc celle qui a été retenue depuis plusieurs années maintenant², même si certains chercheurs, à l'instar de Michael Hagemeister, déplorent encore un manque de preuves.

Finalement l'année suivante, en 1921, le *Times* fut bien obligé de reconnaître la bévue : un correspondant du journal à Constantinople, Philip Graves, démontra qu'il s'agissait en réalité d'un plagiat. Le journal titra alors : « *The Truth about the Protocols : A Literary Forgery* ». Graves aurait reçu à Constantinople une copie de l'ouvrage de Maurice Joly datant de 1864 : *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, publié à Bruxelles. Dans cette version, l'ombre de Nicolas Machiavel était le porte-parole de l'empereur Napoléon III qui expliquait son complot pour la domination du monde. Il s'agissait d'un pamphlet contre le régime politique de Napoléon III (sa politique extérieure, l'« Haussmanisation » de Paris, les relations avec l'Eglise et la presse³...) Le discours de Machiavel dans le dialogue est transposé, l'internationale juive remplaçant l'empereur. Un montage entre les deux textes coupa court au doute : selon Taguieff, le procédé est fort simple : « tout le système compliqué des raisonnements de Machiavel est mis au compte des « Sages de Sion » ; une série de pages des *Dialogues* se retrouve presque intacte dans les *Protocoles* »⁴.

Quant au but du faux, « il s'agit de produire une 'preuve' décisive de ce que la modernisation industrielle et financière de la Russie est l'expression d'un plan juif de domination du monde », explique Eric Conan dans l'Express, qui publia en 1999 les conclusions de Lépekhine⁵ :

« La propagande contre-révolutionnaire à destination des élites politiques françaises est l'une des activités principales de Ratchkovski, qui a créé à Paris une Ligue franco-russe : les relations entre les deux pays constituent alors un enjeu primordial et l'ancien de la Sainte-Fraternité conserve les obsessions du clan orthodoxe ultra-réactionnaire, qui veut convaincre le tsar qu'un complot judéo-maçonnique se cache derrière le courant libéral et réformateur. Or Nicolas II,

¹ Michael HAGEMEISTER, *The Protocols of the Elders of Zion : Between History and Fiction*. Durham : Duke University Press, 2008.

² Mikhaïl Lépekhine, historien russe, atteste cette version après examen des archives secrètes de Moscou ouvertes en 1992. La découverte fut rendue publique en 1999.

³ Pierre-André TAGUIEFF, *Les Protocoles des sages de Sion: Faux et usages d'un faux*, Paris : Fayard, 2004.

⁴ *Ibid.*

⁵ Eric CONAN, *L'origine des Protocoles des sages de Sion : Les secrets d'une manipulation antisémite*, L'Express, 16/11/99.

moins perméable à cette thématique que ses prédécesseurs, se montre préoccupé par les critiques occidentales relatives à la politique russe de discrimination à l'égard des juifs. »¹

Enfin, nous noterons que *Les Protocoles des Sages de Sion*, bien que dénoncés comme étant faux, revinrent sur le devant de la scène avec l'arrivée au pouvoir des nazis, qui en firent la pierre angulaire de leur propagande. Quel meilleur support que celui qui allie les deux ennemis jurés des fascistes : les Juifs et les francs-maçons ?

2. Evénements politiques

a. La guerre de 14-18

La situation géopolitique du début du XX^e siècle éclaire de nombreux aspects des événements qui en découlèrent par la suite. En ce qui concerne la franc-maçonnerie, la situation apparaît particulièrement délicate, puisque comme nous l'avons vu, l'association Juifs / francs-maçons était déjà bien ancrée aux yeux de beaucoup, « grâce » aux *Protocoles des Sages de Sion*. Mais un événement majeur du début du siècle apporta encore de l'eau au moulin des conspirationnistes, poussés en avant par une poignée d'individus convaincus. De la Grande Guerre découlèrent en effet plusieurs théories qui affectèrent indiscutablement le cours de l'Histoire du XX^e siècle, notamment en termes maçonniques.

Sans revenir avec trop de détails sur les causes de la Première Guerre Mondiale, il nous faut cependant nous attarder sur quelques éléments qui eurent de lourdes conséquences sur la franc-maçonnerie européenne. Il faut d'abord noter que les rivalités économiques et surtout coloniales jouèrent un rôle prépondérant, à ceci se mêla l'idée de revanche, qu'on retrouve dans plusieurs aspects de la Guerre, celle de 14-18 comme la suivante. A l'issue du conflit, les dirigeants reconnurent volontiers le caractère tout à fait inédit de la situation mondiale, que Wilson qualifia de Nouvel Ordre Mondial (sans se douter qu'il prêtait là le flanc aux théories les plus rocambolesques par la suite. Nous aborderons la question du Nouvel Ordre Mondial dans une prochaine partie.) Il fut compliqué pour chacun des peuples de trouver sa place dans cette Europe entièrement re-découpée, ce qui participa au sentiment de revanche dans les années suivantes.

¹ Eric CONAN, *L'origine des Protocoles des sages de Sion : Les secrets d'une manipulation antisémite*, L'Express, 16/11/99.

Si la franc-maçonnerie trouva malgré elle une place de premier ordre sur la scène de ce conflit international, ceci était dû à quelques personnalités allemandes, refusant catégoriquement l'idée que l'Allemagne ait pu perdre la guerre. Il s'agissait en particulier du Général Ludendorff, le général en chef des armées allemandes de 1916 à 1918 et de Friedrich Wichtl, un homme politique autrichien. Tous deux avaient en commun une haine tenace à l'encontre de la franc-maçonnerie, mais ce qui les rapprocha le plus c'est qu'ils la tenaient pour responsable de la défaite allemande. L'argument n'est plus novateur : les maçons étaient l'instrument des Juifs, qui cherchaient ensemble à dominer le monde par leur influence politique, et savaient en secret le pouvoir militaire. Ce n'est en effet que lors de l'été 1918 que tout se joua pour les chefs militaires. Des contre-offensives majeures, dont la seconde bataille de la Marne, permirent de regagner le terrain perdu et des offensives (notamment alliées, en Flandre par exemple, sous le commandement du Roi des Belges) eurent raison des troupes allemandes, contraintes de se rendre. La conclusion hâtive de cette guerre et la rapidité avec laquelle les Allemands furent obligés de demander l'armistice, ne manqua pas de soulever des questions au sein de l'armée (de la part de Hindenburg et Ludendorff notamment), mais aussi parmi la population civile. En effet, si l'on se place du point de vue du peuple allemand, le pays n'ayant jamais été envahi durant ces quatre années, il était difficile de reconnaître la défaite, la propagande ayant également certainement fait son effet auprès de la population. Pour « sauver les apparences » et imputer la défaite à quiconque sauf à eux-mêmes, une théorie ne tarda pas à circuler, connue sous le nom de « poignard dans le dos ». Ce fut Ludendorff qui s'en fit le plus virulent porte-parole. Il postula que la situation militaire n'était pas mauvaise au moment de la soudaine débâcle, mais ce fut une décision éminemment politique qui causa la reddition de l'Allemagne, le gouvernement soi-disant influencé par les milieux de gauche, les Juifs et les francs-maçons, ces derniers étant responsables selon lui d'avoir entraîné les Etats-Unis dans la guerre. C'est ce qu'il clama dans son ouvrage pamphlétaire *Vernichtung der Freimaurerei durch Enthüllung ihrer Geheimnisse* (« Anéantissement de la franc-maçonnerie par la révélation de ses secrets »), paru en 1927.

Avant la fin de la guerre, un discours avait été prononcé devant le parlement Prussien par Otto zu Salm-Horstmar, le Président de la Chambre des Seigneurs de Prusse, qui affirma que la franc-maçonnerie était un instrument de la révolution internationale. Cette même personne fit d'ailleurs traduire les *Protocoles des Sages de Sion* en allemand. Ce discours fut assez largement relayé par la presse, si bien qu'une large partie de la population allemande fut exposée à cette théorie de conspiration internationale de la part des francs-maçons. Friedrich Wichtl (1872-1922) enchaîna donc à ce moment-là avec son pamphlet conspirationniste

Weltfreimaurerei, Weltrevolution, Weltrepublik (« Franc-maçonnerie mondiale, Révolution mondiale, République mondiale ») en 1919. Ce dernier put donc capitaliser sur cette tendance de l'association des Juifs et des francs-maçons pour prendre le contrôle du monde. Et effectivement, cette théorie rencontra un vif succès.

b. Le traité de la honte

C'est surtout le dénouement de cette guerre qui attisa les rancœurs. L'armistice, signé à Rethondes le 11 novembre 1918, fut reconnu comme étant dur pour les Allemands. Le point le plus difficile à accepter était la reconnaissance de la responsabilité de la guerre par l'Allemagne et ses alliés, qui seuls durent porter cette charge. C'est le fameux article 231, qui structurait l'ensemble du traité et constituait la base juridique pour appliquer le remboursement des dommages et les réparations. Les sanctions économiques atteignaient effectivement un montant extrêmement élevé, en dédommagement du préjudice subi par la France et la Belgique pour leurs pertes civiles. C'est cet article qui heurta le plus non seulement les instances dirigeantes, mais aussi le peuple allemand. Il stipulait :

« Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »¹

A leurs yeux, ce fut une humiliation. Pour la France, en revanche, cela ne paraissait pas suffisant. Il est vrai que le pays, le Nord en particulier, était détruit, et surtout la perspective de reconstruction était largement entachée par le fait qu'une génération de jeunes hommes avait été balayée, des villages entiers ne purent compter que sur les femmes qui restaient et qui avaient fait tourner l'économie pour la première fois de l'histoire pendant ces quatre années de guerre. Le montant des réparations (132 milliards de marks-or) constituait une dette importante. Hitler, lors de son accession au pouvoir, décida de stopper le remboursement, déjà largement amputé du fait de la crise de 1929 (Plans Dawes et Young, Moratoire Hoover) et finalement celui-ci fut soldé après la réunification de l'Allemagne (un premier versement en

¹ Article 231 du Traité de Versailles, consultable sur le site du Centre National de Documentation Pédagogique : <http://www.cndp.fr/entrepot/index.php?id=56>

1990, un deuxième en 2010, ne portant que sur les intérêts des emprunts contractés auprès des Etats-Unis principalement, pour rembourser cette dette initiale).

Les Etats-Unis justement, de même que la Grande-Bretagne, se montrèrent des vainqueurs bien plus souples que la France. Alors que cette dernière tenait coûte que coûte à imposer le remboursement des dettes de Guerre à l'Allemagne, les pays anglo-saxons reconnaissaient à l'Allemagne un fort potentiel industriel, et envisagèrent très tôt ce pays comme un partenaire économique viable. Il ne fallait donc pas la rabaisser de trop et ainsi compromettre toute chance que le pays se relève économiquement. Cette flexibilité à l'égard de l'Allemagne s'illustra par exemple par l'épisode de l'occupation de la Ruhr. La France, voyant que les dettes de guerre n'étaient pas honorées, décida d'occuper la région industrielle de la Ruhr aux côtés de la Belgique. Cependant, les autres puissances alliées ne les suivirent pas dans cette occupation, et la France et la Belgique durent finalement retirer leurs troupes devant la proposition américaine qui consistait à ré-échelonner les versements tout en accordant un emprunt à l'Allemagne (plan Dawes). Cet épisode fut un échec pour la France et la Belgique.

De plus, une autre raison poussait la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à opter pour une approche plus conciliante : c'était pour ne pas encourager un certain esprit de revanche, qui pourtant ne cessa de se développer, notamment après l'occupation de la Ruhr. La clause de responsabilité était déjà problématique, mais devant l'intransigeance des Français et des Belges, le peuple allemand s'organisa, provoqua émeutes, grèves et résistance passive. Les relations franco-allemandes de l'entre-deux-guerres furent entièrement parasitées par la question des réparations.

L'esprit de revanche était donc inévitable, ou plutôt - malgré les appels des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en particulier pour éviter qu'il ne se développe de trop - celui-ci avait déjà pris racine d'un côté comme de l'autre, et le ressentiment ne pouvait que s'accroître. On peut même postuler que ce sentiment de revanche était ancré de part et d'autre depuis bien longtemps, et prendre l'exemple du premier Traité de Versailles (auquel il est impossible de ne pas faire allusion lorsqu'on évoque celui de 1919), traité qui proclamait la création de l'empire allemand dans la Galerie des Glaces en 1871. Ce lieu était donc hautement symbolique : et si c'est la Galerie des Glaces qui avait été choisie en premier lieu par les Allemands, cela constituait déjà un moyen de prendre une revanche sur les guerres napoléoniennes, et celles menées par Louis XIV. La rancœur remontait donc assez loin. Lors de l'invasion de la France en 1940, l'original du Traité de Versailles de 1919 disparut. La partie du traité ratifiée par les français fut, elle, saisie et présentée au Führer. On crut pendant

longtemps que l'original se trouvait à Moscou, mais l'ouverture des archives n'a pas permis (jusqu'à maintenant) de le retrouver.

Outre la question de la rétribution, le Traité de Versailles ciblait de manière évidente les frontières, et l'aspect géographique n'est pas à négliger. En effet, la question de l'Empire se posait, encore et toujours, en termes de rivalités. L'Allemagne étant une grande puissance coloniale, la priver d'une partie de ses territoires était un autre enjeu majeur. L'Alsace et la Lorraine, en particulier, étaient hautement symboliques pour la France, qui put les récupérer. Ceci fut encore une fois vécu comme une humiliation. Un des points du traité mettait l'accent sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pourtant, une contradiction rapidement soulignée était l'interdiction aux Autrichiens germanophones de se rattacher à l'Allemagne. De nouveau, la rancœur provoquée par ce non-respect à l'égard des vaincus eut des répercussions sur ce qui se déroula par la suite : la façon dont l'Anschluss fut accueillie positivement. Pour bon nombre de personnes, il devenait évident que la pression exercée par les gouvernements des puissances victorieuses sur l'Allemagne était infléchie par une force extérieure, qui avait suffisamment de pouvoir pour faire plier ces gouvernements, pour les influencer. Pour certains, l'Armistice constituait une preuve en soi que les francs-maçons avaient effectivement agi en secret pour faire pression sur les gouvernements, et le Traité de Versailles apportait de l'eau au moulin conspirationniste. Cependant, comme le note André Combes, si les griefs contre la franc-maçonnerie se modernisèrent, «devenant responsable de l'attentat de Sarajevo et des incohérences du traité de Versailles, le seul négociateur maçon est l'insignifiant délégué italien Orlando ! »¹ Il apparaît donc que la franc-maçonnerie ne joua pas de rôle fondamental dans ces pourparlers.

Enfin, si la dette constituait un fardeau écrasant pour le peuple allemand, sa puissance industrielle, contrairement à celle de la France ou de la Belgique, demeurait, elle, intacte. Et c'est ce point précisément qui constitue la force d'une nation. Avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler quelques années après, l'Europe comprit, mais un peu tard, l'importance de l'industrie qui avait été épargnée, même si les Allemands étaient sortis perdants du conflit. Tout ceci pesa bien sûr dans la balance et éclaira les réactions européennes au matin de la Seconde Guerre Mondiale, notamment par exemple la passivité face à la remilitarisation de la Rhénanie.

Mais pour l'heure, la dette suffisait à attiser les sentiments anti-français, et la résistance passive face à l'occupation de la Ruhr prit un tournant d'opposition à la République de

¹ André COMBES, *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*, Editions du Rocher : 2012

Weimar qui avait commencé à rembourser, notamment par la réaction notable d'un Hitler qui n'était alors qu'un inconnu : le putsch de Munich.

c. L'arrivée au pouvoir d'Hitler

C'est donc par cette tentative ratée qu'Hitler se fit connaître du grand public. Dans le contexte difficile de l'après-guerre, l'économie allemande était ravagée, l'hyperinflation avait ôté beaucoup de pouvoir d'achat aux foyers les plus modestes ainsi qu'aux classes moyennes, et les partis extrémistes prospérèrent. Hitler, fervent admirateur de Mussolini, se prenait à rêver lui aussi d'une marche victorieuse, la possibilité de saisir le pouvoir par la révolution, de renverser le gouvernement, la République de Weimar, qui céda si lâchement au diktat du Traité de Versailles. C'est ainsi que se prépara la tentative de putsch qu'on vint à appeler le «putsch de Munich », ou encore « putsch de la brasserie ». Le NSDAP, le parti national-socialiste des travailleurs allemands (ou *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*), fut créé en 1919-1920, et Hitler en devint dès 1921 le chef incontesté. Le parti se dota d'une branche paramilitaire, les SA, ce qui permit à Hitler de penser qu'une prise de pouvoir par la force était possible. En effet, le soir du 8 novembre 1923, Hitler et 600 miliciens, armes en main, prirent d'assaut une brasserie de Munich où se retrouvait le triumvirat formé par le gouvernement bavarois (Gustav von Kahr, commissaire général, Otto von Lossow, le chef de l'armée bavaroise et le chef de la police, Hans Ritter von Seisser), et déclarèrent qu'un nouveau gouvernement provisoire était formé. Erich Ludendorff apporta également son soutien à Hitler, et au vu de l'échec du putsch, ne lui pardonna jamais de l'avoir ainsi entraîné dans une entreprise si piètrement préparée. Par la suite, le Général Ludendorff, déjà farouchement opposé à la franc-maçonnerie qu'il rendait responsable de tous les maux de l'Allemagne, s'enferma encore plus dans la paranoïa, et après une défaite cuisante aux élections suivantes, termina sa vie de manière isolée, adepte d'un mouvement néo-païen. Au soir du 8 novembre, donc, Seisser, Lossow et Kahr furent autorisés à rentrer chez eux après avoir accepté les conditions d'Hitler. Ils eurent tout le loisir d'alerter les autorités et de dénoncer l'action d'Hitler, reniant par là-même leur soutien à ce putsch, obtenu sous la contrainte. Le lendemain, la marche qu'Hitler espérait triomphale se solda par un échange de coups de feu, la police étant restée loyale au régime légal, et seize putschistes furent tués. Cet affrontement servit de base à l'idéologie nazie dans les années suivantes. Hitler fut donc arrêté (après s'être enfui lors des premiers coups de feu), et condamné à cinq ans de prison. Au final, il ne purgea

que neuf mois, et Ludendorff fut acquitté. Le parti en revanche fut interdit, et Hitler privé de parole publique jusqu'en 1927. Ce fut pendant ce séjour à la forteresse qu'il écrivit *Mein Kampf*, un ouvrage sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Cette période fut très formatrice, car le futur Führer comprit qu'il ne pourrait obtenir le pouvoir que par les recours légaux. C'est ainsi qu'il se pencha sur les questions de propagande, sur l'idée de développer les antennes locales du parti pour se faire élire au Reichstag. Le parti, interdit depuis le 9 novembre 1923, fut à nouveau autorisé à partir d'avril 1925. Il fut donc représenté aux élections, où le score obtenu fut très faible. Mais le NSDAP s'organisa. Hitler se dota d'une nouvelle garde personnelle, les SS. Et c'est une nouvelle crise qui devait apporter à Hitler la chance d'accéder au pouvoir. La crise de 1929 toucha l'Allemagne de plein fouet (très dépendante des capitaux américains), et le taux de chômage atteignit des niveaux jusqu'alors inconnus¹.

Un tel contexte économique fut propice à la montée des groupes nationalistes, et le NSDAP en fut certainement le principal bénéficiaire. Ruinés, une grande partie des Allemands se tourna vers celui-ci : le 31 juillet 1932, il obtint la majorité des voix au Parlement. Six mois plus tard, le 30 janvier 1933, Hitler fut nommé chancelier. L'incendie du Reichstag par un étudiant communiste néerlandais lui fournit l'occasion de faire interdire les partis socialistes, communistes et démocrates. La dernière barrière fut levée lorsque le Président Hindenburg décéda au mois d'août : le cumul des fonctions de chancelier et de président voulu par Hitler fut largement approuvé par plébiscite. Le nazisme s'installa en Allemagne.

3. Les conséquences directes sur la franc-maçonnerie

a. Une interdiction progressive

A la suite de l'arrivée au pouvoir d'Hitler, qui adhérait tout à fait à la thèse de Ludendorff selon laquelle les francs-maçons et les Juifs avaient comploté dans le dos de l'Allemagne, la menant à sa perte durant la Grande Guerre (Hitler était lui-même un ancien soldat de cette guerre), les Grandes Loges allemandes devinrent naturellement vouées aux gémonies et surveillées de près par les nazis. Il faut noter que ces Grandes Loges étaient à l'époque divisées en deux groupes, trois « Grandes Loges de Vieille Prusse » et six loges dites

¹ <http://www.memorial-caen.fr/musee/seconde-guerre-mondiale-putsch-munich-hitler-nazisme-Allemagne>

« Humanitaires ». Ces dernières prônaient dans leurs constitutions l'établissement d'une « ligue humanitaire », que leurs détracteurs, les membres des Grandes Loges de Vieille Prusse, leur reprochaient, les accusant de poursuivre une politique « pacifiste et cosmopolite ».¹ On peut catégoriser ces groupes de manière assez superficielle en définissant les premières comme conservatrices et les secondes plus libérales, la discorde principale résidant dans le fait que les Grandes Loges de Vieille Prusse refusaient d'initier les Juifs tandis que les loges Humanitaires ne faisaient pas de distinction entre les confessions juive et chrétienne, et donc acceptaient les Juifs. Certaines Grandes Loges allemandes se tournaient vers la Grande Loge Unie d'Angleterre pour avoir des conseils sur la question. Quoi qu'il en soit, en 1925 on ne comptait pas moins de neuf Grandes Loges en Allemagne : trois Grandes Loges de Vieille Prusse, et six Grandes Loges humanitaires. En ce qui concerne les effectifs et la répartition entre ces loges, il en était ainsi :

GRANDES LOGES PRUSSIENNES	<i>Loges</i>	<i>Membres</i>
Grosse National-Mutterloge <i>Zu den drei Weltkugeln</i> (Grande Loge Nationale Aux Trois Globes), Berlin. (1744)	171	22,896
Grosse Landes-Loge der Freimaurer in Deutschland (Grande Lodge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne), Berlin. (1770)	168	23,039
Grosse Loge von Preussen, genannt <i>zur Freundschaft</i> (Grande Loge de Prusse, A l'Amitié), Berlin. (1798)	96	10,000
Total	435	56,935

¹ Ellic HOWE, *The Collapse of Freemasonry in Nazi Germany, 1933-1935*. Ars Quatuor Coronati, vol.86. Londres : 1973.

GRANDES LOGES HUMANITAIRES	<i>Loges</i>	<i>Membres</i>
Grossloge <i>zur Sonne</i> (Grande Loge Soleil), Bayreuth. (1811)	39	4,041
Grosse Landes-Loge von Sachsen (Grande Loge Nationale de Saxe), Dresde. (1811)	40	7,502
Grosse Loge von Hamburg (Grande Loge de Hambourg), Hambourg. (1811)	61	6,000
Grosse Mutterloge des Eklektischen Freimaurer Bundes (Mère-Loge de l'Union maçonnique éclectique), Francfort. (1823)	25	3,475
Grosse Freimaurerloge <i>zur Eintracht</i> (Grande Loge Concorde), Darmstadt. (1846)	10	876
Grossloge Deutsche Bruderkette (Grande Loge de la Chaîne Fraternelle Allemande), Leipzig. (1924)	5	1,730
Total	180	23,624

L'Allemagne comptait donc un peu plus de 80.000 francs-maçons à l'époque (la Grande-Bretagne : environ 350.000).¹

Il exista une certaine tentative de rapprochement entre la France et l'Allemagne, qui finalement échoua car seul le *Soleil Levant* participa aux pourparlers, les autres obédiences refusant toute discussion tant que ne serait pas réglée la question de la dette de guerre, sans parler de la présence française dans la Ruhr. Elles souhaitaient également la restitution du matériel abandonné dans les locaux maçonniques en Alsace-Lorraine.²

La franc-maçonnerie allemande était donc en difficulté au début des années 30. Hitler la jugeait dangereuse et voulait dans un même élan paradoxal constituer son parti sur ce modèle, en incorporant des rites et la pratique du secret. Peut-être fasciné autant que repoussé, il avait tenté de se rapprocher de la société Thulé, « issue d'une loge maçonnique déviante et 'occultisante', mais on ignore s'il en connaissait l'origine et dans quelle mesure il y fut impliqué. »³

L'incompatibilité entre l'appartenance au NSDAP et à la franc-maçonnerie fut répétée. Les persécutions commencèrent, les maçons furent d'abord photographiés à l'entrée ou à la sortie du temple, des listes furent communiquées, des dossiers préparés, et des violences physiques

¹ Ellic HOWE, *The Collapse of Freemasonry in Nazi Germany, 1933-1935*. Ars Quatuor Coronati, vol.86. Londres : 1973.

² André COMBES, *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Monaco : Editions du Rocher, 2012. p. 21.

³ *Ibid*, p. 22.

furent pratiquées sous l'impulsion de Himmler. Certaines obédiences espèrent pouvoir négocier. La Grande Loge des Francs-maçons d'Allemagne se définit d'ores et déjà comme un ordre « Germano-chrétien », seule alternative envisageable avant l'interdiction. De son côté, la Grande Loge de Saxe « aryannisa » ses rituels, la référence à l'Ancien Testament étant de toute évidence plus que problématique aux yeux du parti.

Les violences s'intensifièrent, les locaux maçonniques, les magasins ou lieux de travail de certains maçons furent pillés, d'autres furent arrêtés puis relâchés, les SS effectuèrent des descentes pendant des réunions de loges. A partir de 1933, tous les biens pillés furent transférés à la bibliothèque du SD à Berlin. La propagande anti-maçonnique était incessante (articles de presse, publications...). Le futur ne s'annonçait pas radieux.

b. The National Christian Order of Frederick the Great

Entre le milieu des années 1920 et 1933, l'année de l'arrivée au pouvoir d'Hitler, la franc-maçonnerie avait déjà perdu environ un tiers de ses membres. L'effet de la propagande, la crise économique et la véhémence du NSDAP à son égard, toutes ces raisons œuvrèrent dans le même sens. Ellic Howe nous dit même que des membres de la Ligue Tanneberg de Ludendorff (une ligue politique d'anciens combattants) approchaient des candidats à l'initiation à Berlin en 1931 et tentaient de les convaincre de ne pas entrer en maçonnerie !¹

Naturellement, des précautions de sécurité se devaient d'être mises en place, et cela passait par le respect du secret. Les noms et adresses des candidats à l'initiation, d'ordinaire affichés aux abords des loges, furent supprimés.

Plusieurs possibilités s'offrirent alors aux obédiences, aucune convenable en termes maçonniques. Mais les pressions furent telles que personne n'était à l'abri, et que la persécution menaçait continuellement les opposants au régime nazi, les maçons en particulier. Nous avons vu que pour certaines obédiences, les rituels se modifièrent, le lien entre la franc-maçonnerie et la nation tenta de se faire plus prégnant : par exemple en orientant le mythe vers les tailleurs de pierre ...germaniques ; on fit dorénavant référence à Thor, au glaive de la vaillance...

¹ Ellic HOWE. *The Collapse of Freemasonry in Nazi Germany, 1933-1935*. Ars Quatuor Coronati, vol.86. Londres : 1973.

La Grande Loge de Saxe « affirm[a] vouloir collaborer avec le gouvernement à la grandeur de l'Allemagne ». ¹ D'autres obédiences changèrent de nom, adoptèrent des vitrines profanes pour continuer de survivre, se transformèrent en « Ordres Chrétiens ».

D'une manière ou d'une autre, les loges « humanitaires » se sabordèrent d'elles-mêmes, comprenant que le futur de la franc-maçonnerie était plus que compromis dans l'Allemagne du Troisième Reich. Ce sont les loges prussiennes qui connurent une fin difficile. En effet, elles tentèrent par tous les moyens de survivre, mais c'était une bataille sans espoir.

Les Juifs étant exclus historiquement de ces loges, le même argumentaire que celui utilisé à l'encontre des loges dites humanitaires ne pouvait guère être employé à leur égard. Leurs rites furent changés aussi, les réunions des ateliers furent ouvertes au public, et les Trois Globes demandèrent même trois générations d'ascendance aryenne à ses membres. Si de telles mesures furent prises, c'est parce que les demandes des gouvernants nazis étaient précises : en 1933, le *New York Masonic Outlook* en fit état :

« Le gouvernement demande que :
-les mots “franc-maçonnerie” et “loges” soient bannis
-tous les liens vers l'étranger soient coupés
-tous les membres des organisations doivent être de sang allemand
-les rituels, s'ils font référence à l'Ancien Testament, doivent disparaître, de même que tous les secrets. » ²

Les trois Grandes Loges devinrent donc des Ordres Chrétiens, voire « germano-chrétiens templiers ». Les Trois Globes devinrent « l'Ordre national-chrétien Frédéric le Grand », la Grande Loge d'Allemagne « l'Ordre chrétien des Chevaliers du Temple », et la Grande Loge de Prusse, « l'Ordre chrétien de Deutcher Dombau ».

Pour tenter de montrer sa parfaite adhésion aux idéaux du parti, la Grande Loge des Trois Globes envoya à ses loges une lettre stipulant deux points :

« Nous ne sommes plus francs-maçons. Les frères doivent faire savoir ceci aux personnes extérieures le plus rapidement possible. Les secrets ne seront plus sauvegardés. Ceci ne veut pas dire que des personnes extérieures peuvent être admises dans nos loges, mais pour l'instant seuls les membres du parti ou des

¹ André COMBES, *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Monaco : Editions du Rocher, 2012. p. 24.

² *New York Masonic Outlook*, vol. 9 No 10 p.301, 1933

hauts fonctionnaires peuvent voir notre rituel et participer à notre travail quand il se termine. »¹

Entre l'accès au pouvoir des nazis et 1934, un an après, les Ordres Chrétiens avaient survécu, ils étaient tolérés, mais guère plus. A partir de janvier 1934, Göring émit des décrets demandant la dissolution des loges. Après de longs pourparlers, les loges se sont dissoutes en juillet et août 1935, sous le regard des officiers de la Gestapo.

¹ « We are no longer Freemasons. Brethren are to tell this to outsiders immediately. The secrets are no longer to be preserved. This does not mean that outsiders are to be admitted to our work and for the time being only authoritative Party or State functionaries can be shown our rituals and participate in our work when it is resumed.» Ellic HOWE, *The Collapse of Freemasonry in Nazi Gemany, 1933- 1935*. Ars Quatuor Coronati, vol.86. Londres : 1973

PARTIE I.

Les prémices de l'anti-maçonnisme : la période de guerre (1937-1946)

Chapitre I : La Grande-Bretagne en guerre

Lorsque la Grande Bretagne entre en guerre, le 3 septembre 1939, un sentiment d'inéluctabilité parcourt le pays. En effet, c'est à la fois par sens du devoir et de l'engagement que Chamberlain se résout à engager son pays dans une guerre dont il ne connaît pas encore toute la portée. Engagement, car il ne va pas revenir sur sa parole, la parole qu'il a donnée aux Polonais et qui engage le pays à se tenir aux côtés de ces derniers dans le cas d'une attaque de l'Allemagne. Après la crise des Sudètes et les Accords de Munich, la parole engagée se devait d'être respectée. Sens du devoir donc, puisque ce n'est pas le cœur léger que Chamberlain prend cette décision. Ses convictions profondes vont en faveur de la paix, et ce n'est que poussé dans ses derniers retranchements qu'il envoie la déclaration de guerre à l'Allemagne ce 3 septembre, en revenant sur ses positions en matière d'apaisement. La Grande Bretagne entre en guerre.

Nous allons ici tenter d'analyser pourquoi les francs-maçons ont été l'une des premières cibles du nazisme. En effet, dès l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933, la franc-maçonnerie a été interdite dans chaque pays que l'Allemagne occupait progressivement. Cette haine n'est pas née des années qui précédèrent la Seconde Guerre Mondiale, mais trouve son origine dans une croyance plus ancienne, associant notamment les francs-maçons aux juifs. Parmi les victimes du nazisme, on compte de nombreux maçons, bien qu'il faille admettre que le seul fait d'être maçon ne constituait pas, pour la plupart des cas, une raison suffisante : bien souvent, ils étaient liés à des réseaux de résistance et étaient arrêtés et condamnés pour ces motifs.

Nous nous proposons donc d'explorer ici les possibles causes de l'animosité qui caractérise les relations du régime Nazi à la franc-maçonnerie.

I) Premières annonces contre la franc-maçonnerie

1. La franc-maçonnerie : « une secte au service des Juifs »

a. Un symbolisme commun

Le débat sur les origines de la franc-maçonnerie reste un sujet épineux, puisque des théories parallèles se bousculent toujours, ceci à cause du manque de sources avant 1717. Nous l'avons vu en introduction, la plupart des théories que nous qualifierons d'ésotériques n'ont pas été retenues comme étant crédibles. Mais ce qui est intéressant est le fait que ces hypothèses, bien qu'infondées, restent encore aujourd'hui dans les esprits de nombreux auteurs qu'on hésitera à qualifier d'historiens ; et plus généralement on peut noter que l'aspect mystique qui entoure (trop) souvent la franc-maçonnerie est loin d'être un phénomène marginal. On peut citer les ouvrages d'auteurs comme Robert Lomas ou encore Christopher Knight, auteurs à succès par ailleurs, dont les titres des ouvrages indiquent clairement le lien établi par eux-mêmes entre franc-maçonnerie et Chevaliers du Temple, ou encore les pharaons d'Égypte.¹

Même si cette tendance à associer la franc-maçonnerie à des origines plus mystiques reste largement discréditée par les historiens, il n'en demeure pas moins qu'elle se revendique d'une tradition ancienne, voire millénaire. En effet, une large partie de la symbolique maçonnique repose sur l'imagerie de la construction du Temple de Salomon, épisode relaté dans le Premier Livre des Rois, chapitres six à huit. Les Livres des Rois relatent l'histoire d'Israël, de la fin du règne de David à la chute du royaume. Si la franc-maçonnerie s'est largement inspirée de l'imagerie juive de la construction du temple, on voit clairement le lien entre ces deux traditions. La construction bien réelle du Premier puis du Deuxième temple de Jérusalem est reprise par les francs-maçons à un degré nettement plus symbolique. Edifier le temple qui doit servir de réceptacle à l'Arche d'Alliance, dans le Saint des Saints, c'est construire de par sa propre personne un temple digne d'accueillir les vertus les plus pures. Le corps, temple de l'esprit, devient alors un chantier en construction permanente, à jamais

¹ Robert LOMAS et Christopher KNIGHT. *The Hiram Key: Pharaohs, Freemasons and the Discovery of the Secret Scrolls of Jesus*. Londres : Century, 1996. Et Robert LOMAS. *Turning the Templar Key: The Secret Legacy of the Knights Templar and the Origins of Freemasonry*. Londres : Lewis Masonic , 2007.

perfectible, et qui doit toujours tendre vers un idéal. Les références à l'Ancien Testament sont nombreuses en franc-maçonnerie. Le rituel, centré donc sur la construction du Temple de Salomon, fut élaboré aux XVIII^e et XIX^e siècles. Dans son livre *The Red Triangle*, Robert L. D. Cooper, directeur de la bibliothèque de la Grande Loge d'Ecosse, souligne :

« Les tout premiers rituels ne faisaient que mentionner en passant Le Temple du Roi Salomon mais les références ultérieures mirent en lumière telle ou telle partie du Temple, par exemple, les deux piliers qui se dressaient à l'entrée du Temple. Le rituel maçonnique devenu célèbre (et souvent ridiculisé) du retroussement du pantalon est interprété symboliquement par certains maçons comme une représentation d'un de ces piliers. »¹

Dans la disposition même du temple maçonnique, on ne peut faire abstraction de certaines références appartenant également au Temple de Salomon. On peut noter à titre d'exemple les évidentes colonnes Jakin et Boaz, colonnes originelles du temple (Premier livre des Rois 7,13-22 : « il dressa la colonne de droite, et la nomma Jakin ; puis il dressa la colonne de gauche, et la nomma Boaz. »²) ; le décor des chapiteaux de ces colonnes : grenades et lys ; mais aussi l'architecture même des temples (maçonniques et temple de Salomon). Le maçon Paul Plésent, revenu d'un voyage à Jérusalem à la fin du XIX^e siècle, détaille lors d'une planche les éléments architecturaux qu'il assimile aux éléments utilisés aujourd'hui par les francs-maçons. Il décrit, non loin de la Mosquée d'Omar, la Mosquée El-Aska et ses souterrains :

« Nous pénétrons dans le souterrain, qui est certainement une construction d'origine salomonienne, par un escalier de trente-trois marches, rebâti par Hérode et restauré en dernier lieu par les Croisés. Mon opinion, que je n'hésite pas à vous communiquer, est que cet escalier de trente-trois marches a dû servir de base aux trente-trois degrés de la Franc-Maçonnerie.»³

Enfin, un dernier élément architectural retient son attention :

« Salomon fit bâtir [...] une sorte d'autre Temple quadrangulaire environné de quatre galeries avec quatre grands portiques, qui regardaient le Levant, le

¹ « The earliest rituals merely mentioned KST [King Solomon's Temple] but later elaborations focused on parts of it, for example the two pillars which stood outside the entrance to the Temple. The now famous (and oft ridiculed) rolling up of the trouser leg in Masonic ritual is figuratively interpreted by some Freemasons as representing one of those pillars. » Robert COOPER, *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 33.

² http://www.ebible.free.fr/livre.php?_id=1r&_chap=7 Consulté le 30/10/14.

³ Paul PLESENT, *Description du temple de Salomon au Point de Vue Maçonnique. Relation d'un voyage fait à Jérusalem*. Paris : 1871, p. 55.

Couchant, le Septentrion et le Midi et qui étaient munis de quatre portes toutes dorées. C'est ce que nous appelons, nous, la *Chambre du Milieu*. »¹

Si la franc-maçonnerie a largement puisé dans l'exemple architectural du temple de Salomon, le symbolisme contenu dans ses rituels constitue un lien encore plus flagrant avec l'histoire de ce temple. Il s'agit bien sûr ici de l'histoire de l'architecte de ce temple, Hiram Abif (l'orthographe peut varier selon la langue). Au centre du rituel du grade de Maître², cette légende est celle de l'architecte du temple de Salomon, Hiram, fils d'une veuve, qui refusa de livrer ses secrets aux trois compagnons qui tentent de les lui soutirer, et qui finalement le tuent, mais sans avoir réussi à percer les secrets de l'architecte. Si ce personnage biblique apparaît bel et bien dans le Livre des Rois (I Rois, VII, 13-14), sa présence reste liée à la construction du temple, et nulle mention n'est faite de son assassinat : la légende maçonnique a donc brodé autour de cette base biblique, et en a fait un personnage central de tous les rites maçonniques. Il est donc aisé de constater qu'avec tous ces éléments tirés de la Bible, le lien entre la franc-maçonnerie et l'histoire juive est très prégnant, et cette association n'aura pas échappée aux nazis qui y ont vu la preuve d'une alliance infaillible entre les deux.

b. Un Nouvel Ordre Mondial

On désigne par Nouvel Ordre Mondial (ou « N.O.M. » en français, *New World Order* ou « NWO » en anglais) un nouveau modèle (ou un modèle alternatif) qui serait transnational, et formerait un réseau de puissances visant à mettre en place la dominance économique et sociale du monde à travers des institutions mondiales. Si ce sujet nous intéresse ici, c'est qu'il est au cœur de la théorie du complot aux XX^e et XXI^e siècles et revêt, selon la personne qui le décrit, un but libéral, capitaliste, fasciste, communiste ou encore satanique. Si les détails varient sur les institutions ou les individus impliqués dans cette théorie, et leur(s) but(s), le principe reste le même : établir un gouvernement global unique et tout-puissant.³ Un des groupes supposés être derrière ce N.O.M. est la franc-maçonnerie. D'ailleurs, Washington D.C., ville maçonnique par excellence (de par l'appartenance de George Washington à la franc-maçonnerie), et immortalisée comme telle dans le roman de Dan Brown paru en 2009,

¹ Paul PLESENT, *Description du temple de Salomon au Point de Vue Maçonnique. Relation d'un voyage fait à Jérusalem*. Paris : 1871, p. 46. Les italiques sont de l'auteur.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ James MC CONNACHIE et Robin TUDGE, *The Rough Guide to Conspiracy Theories*. London : Rough Guides, 2013, p.148.

*Le Symbole Perdu*¹, serait choisie comme capitale de ce Nouvel Ordre Mondial. Au-delà de la franc-maçonnerie, c'est non seulement sur l'alliance entre ces derniers et les Juifs que nous allons nous pencher, mais aussi sur le caractère racial de cette théorie, qui lie ces deux groupes dans un même combat pour la domination mondiale de la race juive. Si cette dénomination de Nouvel Ordre Mondial est plutôt récente (le roman éponyme de H.G. Wells paru en 1940 place le concept sur le devant de la scène géopolitique, et prend de l'ampleur à l'issue de la Guerre Froide), les origines de ce « complot » sont plus anciennes. L'idée d'une domination judéo-maçonnique du monde prit de l'essor à la suite de la publication des *Protocoles des Sages de Sion*, qui ont influencé Hitler dans sa haine des deux groupes. Car s'il y a une théorie dont les nazis sont persuadés quant aux francs-maçons, c'est que ces derniers sont l'instrument des Juifs. On pourra noter avec intérêt que cette « association de malfaiteurs » entre Juifs et francs-maçons, bien que très ancienne, est toujours d'actualité chez certains, même au XXI^e siècle, qui y voient la façon la plus sûre pour les deux groupes d'accéder au contrôle total de l'état, voire du monde pour certains adeptes de la théorie du complot. En 2013 encore, des pamphlets sont publiés sur « l'élite sioniste et franc-maçonne qui vole et ruine la France »². Cette idée d'association entre Juifs et francs-maçons résiste donc au temps, et se fait par moments plus vivace que jamais. Mais quels seraient donc les motifs des uns et des autres ? Quel serait leur intérêt à s'unir : dans quel but et surtout par quel moyen ? S'emparer du pouvoir, tirer les ficelles, sont des expressions qui reviennent souvent lorsqu'on évoque le lien qui unit les deux groupes. Nombre d'images satiriques et de propagande représentent Juifs et francs-maçons unis dans un même combat : marionnettistes habiles, ils œuvrent dans l'ombre mais contrôlent les plus grandes instances mondiales, que ce soit les institutions ou les dirigeants, réduits au rôle de pantins ridicules. Leur but : instaurer un Nouvel Ordre Mondial, ou New World Order, où les Juifs seraient seuls maîtres à bord et prendraient ainsi les rênes du monde dans son intégralité. Il est donc tout naturel que cette théorie se soit exportée, et ait gagné de nombreux pays qui pourraient être menacés par une telle attaque. Les *Protocoles des Sages de Sion*, associant Juifs et francs-maçons dans un même combat, ont d'ailleurs eux-mêmes été publiés dans plusieurs pays, et traduits dans plusieurs langues (rédigés en russe, ils sont traduits en allemand, puis en anglais, français et

¹ Dan BROWN, *The Lost Symbol*. London : Bantam Press, 2009.

² Voir Annexe 1 : Pierre DE MOULIN, *Cette élite sioniste et franc-maçonne qui vole et ruine la France*, pamphlet apparemment vendu 3€ en 2013, et distribué en octobre 2014 « dans les caddys des clients ce jour parking hypermarché carrefour à Orange » Vu dans le groupe Facebook « Littérature Maçonnique » administré par Thomas G. L. Nouvelle (administrateur du blog du même nom).

<http://www.gadlu.info/photo-cette-elite-sioniste-et-franc-maconne-qui-vole-et-ruine-la-france.html>, Consulté le 08/10/2014.

arabe à partir de 1925). Bien qu'il fût prouvé que ce document n'était qu'un faux, le mal était fait : beaucoup ont pensé à l'époque déjà qu'il s'agissait d'une fuite, et que ce texte constituait le plan d'attaque d'un ordre judéo-maçonnique pour conquérir le monde. L'expression « Nouvel Ordre Mondial » ne fera son apparition que plus tard, mais nous comprenons déjà que c'est bien de cela qu'il s'agit : instaurer une nouvelle donne géopolitique à l'échelle planétaire. Hitler fait référence à cette association dans *Mein Kampf*, et on ne peut nier qu'il ait lu et cru en la véracité de ce que les *Protocoles des Sages de Sion* prétendaient exposer. Il affirme :

« 'Les Protocoles des Sages de Sion', que les Juifs renient officiellement avec une telle violence, ont montré d'une façon incomparable comment toute l'existence de ce peuple repose sur un mensonge permanent. 'Ce sont des faux', répète en gémissant la Gazette de Francfort, et elle cherche à en persuader l'univers ; c'est là la meilleure preuve qu'ils sont authentiques. Ils exposent clairement et en connaissance de cause ce que beaucoup de Juifs peuvent exécuter inconsciemment. C'est là l'important. Il est indifférent de savoir quel cerveau juif a conçu ces révélations ; ce qui est décisif, c'est qu'elles mettent au jour, avec une précision qui fait frissonner, le caractère et l'activité du peuple juif et, avec toutes leurs ramifications, les buts derniers auquel il tend. »¹

En ce qui concerne les ramifications dont il est question, on peut voir qu'Hitler associe deux aides sans lesquelles, selon lui, les Juifs n'accompliraient sans doute pas leur domination. Il s'agit de la presse, d'un côté, et de la franc-maçonnerie, de l'autre. Elles constituent pour lui des armes complémentaires, qui permettent une domination totale grâce à leurs champs d'action :

« [Le Juif] combat avec toute la ténacité qui lui est propre en faveur de la tolérance religieuse et il a dans la franc-maçonnerie, qui est complètement tombée entre ses mains, un excellent instrument pour mener une lutte qui lui permette de parvenir astucieusement à ses fins. Les classes dirigeantes et les hautes sphères politiques et économiques de la bourgeoisie, prises dans le réseau maçonnique, deviennent sa proie, sans qu'elles puissent s'en douter. [...] A la franc-maçonnerie s'ajoute la presse comme seconde arme au service de la juiverie. Le Juif met toute sa ténacité et toute son habileté à s'emparer d'elle. Par son intermédiaire, il prend dans ses serres et ses filets toute la vie publique ; il la dirige et la pousse devant lui, car il se trouve à même de produire et de conduire

¹ Adolf HITLER, *Mein Kampf*, 1924, p. 160. Consultable sur <http://fr.calameo.com/read/000011619fbcaf52cb484>
Consulté le 09/10/14.

cette force que, sous le nom 'd'opinion publique', on connaît mieux aujourd'hui qu'on ne le faisait il y a quelques dizaines d'années. »¹

La presse joue ici un rôle tout à fait fondamental, puisque la franc-maçonnerie ne peut, selon Hitler, envahir *toutes* les strates de la société. La presse, si. Nous avons donc ici l'idée que la franc-maçonnerie puisse être sélective, réservée à une élite et ignorée d'autres classes sociales : Hitler fait référence au « peuple véritable », dont il se veut le représentant, et qui « échappe à cette emprise [celle de la franc-maçonnerie] dans ses couches vastes et profondes. »² C'est là que la presse comble les lacunes de la franc-maçonnerie, toujours instrumentalisée par les Juifs. Mais la domination totale qu'ils veulent obtenir en se servant de la franc-maçonnerie dépasse le cadre de l'Etat allemand, et dépasse la période hitlérienne, bien que le dictateur ait été un porte-parole de premier ordre pour les adeptes de cette théorie. En effet, le « Nouvel Ordre Mondial » dénoncé (en d'autres termes) par Hitler trouve toujours des partisans, et les moteurs de recherche génèrent aujourd'hui des millions de pages sur le sujet (1 190 000 sur Google.fr, 4 270 000 sur Yahoo.fr). On peut donc en conclure que les théories les plus anciennes ne sont pas nécessairement remises et délaissées au profit de tendances plus récentes. Bien au contraire. Sans forcément entrer dans un schéma cyclique, le fait que certaines théories du complot continuent d'avoir du poids auprès des intéressés des décennies après, s'explique peut-être par le fait que ces théoriciens du complot ne sauraient accepter qu'ils se soient trompés, et c'est d'ailleurs là un des tenants de la théorie conspirationniste : lorsqu'on leur oppose l'argument des preuves qui n'ont jamais été fournies pour alimenter leur théorie, ils peuvent tout aussi bien répondre que le contraire n'a pas non plus été prouvé... Effectivement : la création d'un Nouvel Ordre Mondial n'a jamais pu être avérée, mais on n'a pas non plus de preuves du contraire. Ce serait impossible d'en trouver d'ailleurs, mais tant que la brèche reste entr'ouverte, les soupçons demeurent. Le sociologue Gérard Bronner explique :

« La théorie du complot a comme caractéristique d'être fondée sur un effet millefeuille. Chaque argument est faux mais comme il y en a des centaines voire des milliers, cela rend les théories plus résistantes à la contradiction. »³

Le complot judéo-maçonnique, très ancien, reste au cœur de cette tradition.

¹ Adolf HITLER, *Mein Kampf*, 1924, p. 164. Consultable sur <http://fr.calameo.com/read/000011619fbcaf52cb484>
Consulté le 10/10/14.

² *Idem.*

³ Gérard BRONNER, *Comment se développent les théories du complot*, Magazine Challenges, publié le 19/01/15.

c. Un motif d'internement ?

Il ne fait pas de doute qu'Hitler associait Juifs et francs-maçons. Comme nous l'avons vu, la franc-maçonnerie était pour lui « complètement tombée entre [les] mains [des Juifs] ». ¹ Elle serait alors un instrument, rien de plus qu'un outil entièrement manipulé par les Juifs, ce qui relèguerait la franc-maçonnerie au rang de couverture. Ses membres ne seraient plus des hommes et des femmes qui se trouvent être des francs-maçons, c'est-à-dire animés par un même principe de compassion et d'avancement de la condition humaine, mais rien de plus qu'une société servant exclusivement les intérêts du peuple Juif, à l'exclusion de toute autre démarche.

Ian Kershaw, historien britannique du Troisième Reich, identifie d'ailleurs le « mal » associé à la franc-maçonnerie en ces termes :

« Aux côtés des principales victimes raciales, les Juifs et les ennemis politiques majeurs, à savoir les Communistes et les Socialistes, il y a les Francs-Maçons (une société secrète sur laquelle pèsent des suspicions profondes quant à son prétendu réseau de pouvoir et ses liens avec des Juifs engagés dans une conspiration mondiale). » ²

On comprend bien que c'est en leur qualité de serviteurs de ce peuple Juif que les francs-maçons deviennent indésirables dans l'Allemagne du Troisième Reich. Cependant, certains historiens ont émis l'hypothèse que ce sont les idées propres à la franc-maçonnerie qui lui ont valu d'être stigmatisée et au fur et à mesure, persécutée. En effet, Robert L. D. Cooper retrace dans son livre sur l'anti-maçonnisme *The Red Triangle* ³ la chronologie des événements liés à la relation du régime nazi avec la franc-maçonnerie. Le Parti National Socialiste crée en 1925 la S.S. (« escadron de protection » au service de Hitler), placée sous la direction de Heinrich Himmler. Ce dernier, soucieux de pouvoir compter sur son propre service de renseignements, confie à Reinhard Heydrich la tâche de l'organiser en août 1931. C'est donc le *IC-Dienst* qui voit le jour, rebaptisé un an après le *Sicherheitsdienst*, ou S.D. Ce service, littéralement celui de la Sécurité, était en charge du renseignement, de l'espionnage et du

¹ Adolf HITLER, *Mein Kampf*, p. 164. Consultable sur <http://fr.calameo.com/read/000011619fbcaf52cb484> Consulté le 09/10/14.

² « Alongside the prime racial victims, the Jews and foremost political enemies, Communists and Socialists, the Freemasons (a secret society held in deep suspicion for its alleged international power network and links with Jews engaged in world conspiracy). » Ian KERSHAW. *Hitler 1889-1936 : Hubris*, p. 541. Cité par Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 83.

³ Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 81-83.

contre-espionnage, son objectif principal étant de détecter des ennemis avérés ou potentiels du Parti. Heydrich délègue à son tour la direction de la sous-branche connue à ses débuts en 1933-1934 sous le nom de « Département V : Franc-maçonnerie »¹ à Adolf Eichmann. Ce dernier restera connu dans l'histoire pour avoir apporté la « solution finale » à la question juive. Mais en novembre 1934, c'est donc la S.D. qu'il rejoint, après avoir quitté, fait intéressant, un ordre para-maçonnique du nom de *Schlaraffia*.² Cooper montre donc que la S.D., en 1933-1934, compte un département spécifiquement dédié à la question de la franc-maçonnerie, s'appuyant sur les travaux de George C. Browder. Le point à souligner ici, est que le département V Franc-maçonnerie occuperait une place plus importante que le département IV qui s'occupait, entre autres, des affaires juives. Cooper avance des chiffres de quinze employés permanents au département V pour seulement deux au département IV. Il conclut :

« Ceci démontre que la franc-maçonnerie était une cible principale du régime Nazi avant même que le 'problème Juif' ne soit considéré. »³

Néanmoins, il faut noter que l'effectif de deux employés au département traitant des affaires juives ne restera pas si bas bien longtemps. Et lorsque la S.D. sera incorporée à la RSHA (*Reichssicherheitshauptamt*, ou « Office central de la sécurité du Reich ») en septembre 1939, les deux se retrouveront dans la même division (Amt IV), la section IV B se séparant ensuite en IV B3 (franc-maçonnerie) et IV B4 (questions juives). Il va sans dire que la deuxième section prendra une importance considérable, sous la direction d'Adolf Eichmann, se spécialisant dans les techniques de déportation, puis d'extermination. Je n'irai cependant pas aussi loin que Cooper en disant que les francs-maçons étaient des ennemis plus importants et plus recherchés que les Juifs dans les débuts du régime nazi, basé sur le seul fait que le département occupait davantage de fonctionnaires. De même, Cooper insiste sur la nature propre de la franc-maçonnerie qui susciterait la méfiance puis la haine des nazis, de façon distincte des Juifs. Il poursuit :

¹ Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 260. Voir Annexe 2 : Organisation du Service de Sécurité, départements I à VII, 1933-1934.

² Pierre JOFFROY, *Eichmann par Eichmann*, Paris : Grasset, 1970. Le livre de Joffroy reprend le procès d'Eichmann en 1960, se basant sur ses aveux. Eichmann dit de la société Schlaraffia : « La Schlaraffia était une association d'hommes d'affaires, de médecins, d'artistes, de fonctionnaires, etc., qui se réunissaient pour se distraire entre eux. L'association avait ses rites [...] Bref, c'était une association de gens de classe moyenne, voulant se distraire, s'entraider et se soutenir mutuellement, avec, au sommet, quelque lien, pour le moins très lâche, avec la franc-maçonnerie. »

³ « This demonstrates that Freemasonry was a primary target of the Nazi regime even before the 'Jewish problem' was considered. » Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 84.

« Les Nazis avaient précédemment considéré les deux comme une seule et même chose. Ce n'est qu'après son accession au pouvoir que le régime Nazi décida que les Juifs constituaient le problème central et non les francs-maçons et dévièrent des ressources dédiées à ces derniers vers les Juifs. »¹

Si on peut aller jusqu'à dire qu'effectivement « Juifs » et « francs-maçons » ne s'utilisaient plus forcément de façon interchangeable à la fin des années 1930, il est difficile de considérer que les nazis voyaient la franc-maçonnerie comme une menace plus importante que les Juifs. La nature de la menace avait peut-être quelque peu changée : non seulement ils étaient au service des Juifs mais en plus de cela, les francs-maçons développaient des idées contraires aux idéaux nazis. Cependant, cette menace idéologique pesait moins que leur capacité à infiltrer des réseaux et à agir en véritable contre-pouvoir. La question demeure pourtant : le fait d'être franc-maçon constituait-il un motif suffisant d'arrestation ? Un motif suffisant pour être *inquiété* : sans nul doute. Le département en charge de surveiller les affaires de la franc-maçonnerie (en Allemagne, celui dont Eichmann était responsable), mit en place très tôt, dès 1933, un registre des francs-maçons. La franc-maçonnerie, interdite en Allemagne, fut déclarée « hostile à l'Etat ». Au fur et à mesure de la progression des nazis dans les pays occupés, une organisation fut mise en place très rapidement pour, premièrement, interdire la franc-maçonnerie (en Pologne en 1938, en Tchécoslovaquie en 1939, en France, Roumanie et Belgique en 1940, en Yougoslavie et en Bulgarie en 1941 ...) ² ; et ensuite dresser une liste des francs-maçons qui furent alors surveillés de près ³. En France, cette liste fut établie sous l'égide de Bernard Fay, alors administrateur général de la Bibliothèque Nationale, à qui on confia la direction d'un Service des Sociétés Secrètes qui avait pour mission justement de regrouper toutes ces informations. Le Service s'installa dans les locaux du Grand Orient de France, au 16 rue Cadet à Paris. On estime que plus de 60.000 noms de francs-maçons présumés apparaissaient sur ces listes. Je dis *présupposés*, car à l'époque, il n'y avait vraisemblablement pas autant de maçons en France. Les historiens avancent plusieurs chiffres. Pour Jean-Pierre Azéma :

« Les deux principales obédiences regroupaient (en 1939) 45.000 frères : 29.000 pour le Grand Orient de France, 16.000 pour sa rivale, la Grande Loge de France

¹ « The Nazis had previously considered both as one and the same. Only after gaining power did the Nazi regime decide that Jews were the main problem and not Freemasons and diverted resources from the latter to the former. » Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 84.

² Luc NEFONTAINE. *La Franc-maçonnerie*. Paris : Les éditions du cerf, 1990, p. 71.

³ Voir Annexe 3 : Liste des francs-maçons fichés par le Service des Sociétés Secrètes. Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale de France, 12 avril- 24 juillet 2016. Photographie prise le 21 mai 2016.

(ajoutons le Droit humain, avec 3000 membres, et 1 500 maçons de la Grande Loge nationale française). »¹

André Combes parle de chiffres similaires : en 1939, 14.000 cotisants pour la Grande Loge de France, 28.000 au Grand Orient, et 2151 pour le Droit Humain.² Enfin, Emmanuel Pierrat parle de son côté d'environ 100.000 francs-maçons en 1939³, un chiffre qui dépasse donc largement celui avancé par ses confrères. Ce débat montre la difficulté qu'ont les historiens à s'accorder sur un chiffre (pourtant officiel, celui-ci), ce qui souligne encore davantage la difficulté à émettre une hypothèse sur le nombre de maçons arrêtés pour leur seule appartenance, arrestations qui résultent d'un processus certainement plus officieux. Il y eut par ailleurs un certain nombre de maçons pro-nazis ou collaborateurs. Combes cite prudemment Maurice Vieux, qui estime que 59 députés et 34 sénateurs maçons votèrent les pleins-pouvoirs à Pétain. (En l'absence de fichier, cette liste n'est pas certaine)⁴. Combes souligne que la majorité de ces parlementaires ne revint pas en maçonnerie, sauf engagement dans la Résistance.⁵ Pierrat quant à lui impute à l'opportunisme et au carriérisme l'abandon total des valeurs maçonniques d'hommes comme Pierre Laval, Paul Riche ou Jean Marquès-Rivière.⁶

Une liste similaire de maçons fut dressée pour les membres des loges britanniques à la suite du pillage des temples de Jersey et Guernesey, seules parties de la Grande-Bretagne à avoir été envahies. Cette liste comportait 2820 noms de personnes qui vivaient en Grande-Bretagne et qui devaient être immédiatement arrêtées et / ou tuées dès l'invasion de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire si l'opération « Lion de Mer » (l'invasion de la Grande-Bretagne par les côtes de la Manche) avait réussi. On dit qu'un nombre important de francs-maçons était sur cette liste.⁷

Cependant, au-delà de la surveillance rapprochée dont les francs-maçons furent les victimes dans les pays occupés et non-occupés, on ne peut établir avec certitude de lien unique entre arrestation ou déportation et franc-maçonnerie. En d'autres termes, il n'est pas établi formellement qu'un frère aurait perdu la vie pour la seule raison de son appartenance à la franc-maçonnerie. Si certains furent arrêtés, déportés, voire tués par les nazis, ce fut pour leurs activités de résistance ou leur implication militaire contre l'envahisseur, et non pour le

¹ Jean-Pierre AZEMA. *La chasse aux éléments « antinationaux »*, Le Monde, 26 Août 1989. Cité dans Littératures et Compagnies http://www.litt-and-co.org/au_temps/autemps_a.htm. Consulté le 29/10/14.

² André COMBES, *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Monaco : Editions du Rocher, 2012, p.354-358.

³ Emmanuel PIERRAT, *Les francs-maçons sous l'Occupation*. Paris : Albin Michel, 2016.

⁴ André COMBES, *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Monaco : Editions du Rocher, 2012, p.51-52.

⁵ *Idem*.

⁶ Emmanuel PIERRAT, *Les francs-maçons sous l'Occupation*. Paris : Albin Michel, 2016.

⁷ Cette liste fera l'objet d'une sous-partie prochaine.

seul fait d'appartenir au réseau maçonnique. Nous pouvons citer quelques exemples pour illustrer ceci : en Belgique, Georges Pètre (président du Suprême Conseil) perdit la vie (assassiné par un groupe de collaborateurs), mais son arrestation fut imputable au fait qu'il appartenait à l'Armée Secrète (mouvement armé de la Résistance intérieure belge). De même, si le Grand Maître du Grand Orient de Belgique, Jules Hiernaux, fut assassiné lui aussi par le même groupe, on notera néanmoins qu'il appartenait au mouvement radical « Wallonie Libre », qui représentait un ennemi politique au régime nazi. D'ailleurs, cette double étiquette franc-maçon et ennemi politique se retrouve dans le code des triangles de couleur portés par les prisonniers dans les camps de concentration : les francs-maçons portaient majoritairement le triangle rouge des ennemis politiques, cas le plus fréquent de leur arrestation. En France, sur les 540 maçons morts en déportation ou fusillés, (le nombre est présumé, Pierrat évoque plutôt un millier de maçons), il n'y a pas de preuve qu'ils aient été arrêtés pour le seul fait d'être franc-maçon.

Cependant, je suis parvenue à trouver un témoignage, consigné dans un dossier sur le thème « prisonniers de guerre » conservé à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre, dossier qui regroupe des papiers et autres coupures de presse et qui éclaire sans aucun doute les arrestations nazies de francs-maçons. Il s'intitule *Une Bague, un Nazi et des Frères. Un souvenir personnel par Eugene P Jorgesen*. Jorgesen était un maçon américain qui servait en Europe. Son père lui avait offert une bague maçonnique, qu'on lui conseilla à plusieurs reprises d'ôter, pour des raisons évidentes de sécurité. Il accepta finalement, et peu de temps après, fut fait prisonnier avec ses camarades. Dans le bâtiment où ils étaient gardés, on leur fit prendre une douche, après quoi un étrange épisode s'ensuivit. Il raconte :

«Un prisonnier américain ne trouvait plus son uniforme. Un garde [allemand] lui apporta des habits civils. Dès qu'il fut habillé, deux soldats de la Gestapo entrèrent et l'emmenèrent. Nous demandâmes au garde pourquoi, et ce qui arriverait à l'homme. Le garde nous dit que le soldat portait une bague que le parti nazi n'approuvait pas, et que le soldat pouvait être envoyé dans un camp de concentration parce qu'il portait des habits civils. Je blêmis et me sentis pris de malaise. Le soldat s'était déshabillé à côté de moi, et j'avais vu sa bague. C'était une bague maçonnique blanche et jaune avec un diamant à l'intérieur du 'G'. »¹

¹ «An American prisoner couldn't find his uniform. A guard brought him some civilian clothes. As soon as he was dressed, two Gestapo troops entered and took the soldier away. We asked a guard why, and what would happen to the man. The guard told us that the soldier had a ring that the nazi party objected to, and that the soldier could be sent to a concentration camp because he was caught wearing civilian clothes. I turned pale and felt sick. The soldier had undressed next to me, and I had seen his ring. It was a white and yellow gold Masonic ring with a diamond in the 'G'. » Eugene JORGESSEN, *A Ring, a Nazi and Brethren. A personal reminiscence.* by Eugene P Jorgesen NSMR. 1945.

Ce témoignage montre clairement les véritables raisons de l'arrestation et de la déportation de ce soldat, mais aussi et surtout cela prouve que les raisons des arrestations étaient truquées. En effet, dans cette anecdote le garde allemand avoue explicitement pourquoi ce soldat est arrêté: à cause de sa bague, et donc de son implication maçonnique. Mais en même temps on voit clairement la mise en scène autour de cette arrestation, qui a pour but de faire croire que seul le port de vêtements civils est en cause. Et c'est bien cela qui fut vraisemblablement inscrit sur son mandat d'arrêt. On peut bien sûr imaginer que ce cas n'est pas isolé, et si les gardes se sont donné la peine de cacher l'uniforme du soldat pour qu'il soit dans l'obligation de mettre des vêtements civils, c'est bien pour ne pas mentionner son appartenance maçonnique comme motif d'arrestation, d'où la difficulté de nos jours à attester d'emprisonnement ou de déportation pour seul fait maçonnique. Nous avons déjà mentionné les triangles et codes de couleur pour regrouper les chefs d'accusation. Je conclus qu'il est plus que probable que de nombreux maçons ont été internés, déportés ou tués sous un faux prétexte.

2. La Franc-maçonnerie progressivement interdite en Europe

a. Voter la dissolution

Tout commença bien sûr en Allemagne. A la suite de l'arrivée au pouvoir d'Hitler qui, comme nous l'avons vu, était opposé à la franc-maçonnerie, les grandes loges allemandes tombèrent dans le collimateur des nazis. Rappelons que ces grandes loges étaient à l'époque divisées en deux groupes, celles qui refusaient d'initier des Juifs et celles qui les acceptaient. Pendant la période de l'entre-deux-guerres, et avant que la franc-maçonnerie ne soit purement et simplement interdite en Allemagne, une liste des francs-maçons fut établie, faisant suite à l'obligation pour ces derniers de dévoiler leur appartenance. Comme on peut s'en douter, cette liste fut utilisée par la suite dans les années 1930 pour surveiller de près ces « ennemis de l'état ».

Deux mois après la prise de pouvoir des nazis au Reichstag, en avril 1933, Göring, le ministre de l'Intérieur pour la Prusse et ministre de l'Air qui venait récemment de fonder la Gestapo, déclara qu'il n'y avait « pas de place pour la franc-maçonnerie dans un état national-socialiste

fondé sur le fascisme ».¹ Il s'agit là d'une constatation qui n'aura pas échappée aux maçons, opposés idéologiquement au nazisme. Les loges humanitaires se dissolvent d'elles-mêmes, bien que la Grande Loge Symbolique ait été la seule obédience allemande à adopter une position résolument opposée au nazisme. Comme nous avons pu le voir précédemment, les Grandes Loges de Vieille Prusse se détournèrent de la franc-maçonnerie telle qu'on la connaît dans les pays démocratiques pour se convertir en Ordre National Chrétien de Frédéric le Grand. Les Loges sont, au départ, invitées à se dissoudre d'elles-mêmes, dans des conditions particulières. La presse internationale suit cette évolution et en Grande-Bretagne, le *Daily Telegraph* du 12 janvier 1934 rapporte que Göring déclare la franc-maçonnerie « superflue » (en anglais : « superfluous »). Les loges durent donc voter leur propre dissolution, tout comme les partis politiques l'avaient fait. Le journal décrivit la procédure mise en place pour « faciliter » ces dissolutions : il n'y avait besoin que d'une seule personne pour réclamer une tenue afin de dissoudre la loge, et cette personne ne pouvait encourir aucune sanction disciplinaire. Le vote s'effectuait à la majorité simple. Toutes les lois maçonniques furent modifiées, et bien peu de préceptes furent respectés. Si enfin la loge ne comptait plus que sept membres, le ministre de l'Intérieur pour la Prusse avait le droit de dissoudre officiellement la loge.² C'est donc ce chemin que suivirent plusieurs obédiences, puisqu'il faut bien reconnaître qu'aucun individu ni aucune organisation se trouvant sur la « liste noire » des nazis n'était en sécurité à ce moment-là.³

b. La Section Spéciale d'Alfred Rosenberg

Alfred Rosenberg était le philosophe du parti, l'idéologue derrière la théorie raciale qui faisait des Juifs des « sous-hommes » aux yeux des nazis. Haut-placé dans la hiérarchie du parti, il remplaça brièvement Hitler à sa tête lorsque ce dernier fut emprisonné en 1923 à la suite du Putsch de la Brasserie (Putsch de Munich). Cet intérim ne dura que quelques mois, le Führer étant relâché plus tôt que prévu pour bonne conduite...

Rosenberg s'était fait connaître des Anglais dès 1933, l'année où Hitler arriva au pouvoir. En effet, Rosenberg se rendit en Angleterre et vint déposer au nom d'Hitler une couronne de

¹ Cité par Alain BERNHEIM, *La franc-maçonnerie allemande au 20ème siècle*. Chaire Pierre-Théodore Verhaegen, Université Libre de Bruxelles, 8 mai 1998. Consultable sur <http://www.freemasons-freemasonry.com/bernheim15.html>. Consulté le 03/11/2014.

² *The Telegraph*, 12 janvier 1934.

³ Ellic HOWE, *The Collapse of Nazi Germany 1933-1935*. Ars Quatuor Coronatorum, Vol. xcv (1982), p. 21-326.

fleurs au pied du Cénotaphe de Londres, dans le quartier de Whitehall, le site le plus central et le plus reconnu en matière de commémoration nationale de la Grande Guerre. Cependant, deux choses vinrent ternir ce geste. Premièrement, un ruban entourait cette couronne, et sur ce ruban, une croix gammée. Deuxièmement, lorsque Rosenberg eut déposé la couronne, il fit le salut nazi. La couronne ne resta pas en place très longtemps : tôt le lendemain matin, un homme sortit d'une voiture et arracha la croix gammée. Un peu plus tard, la couronne fut saisie par James Sears (tout porte à croire que c'était lui qui avait arrachée la croix gammée dans un premier temps). Cet homme était candidat travailliste aux élections législatives qui devaient se tenir en 1935. Il se saisit donc de la couronne, et courut la jeter dans la Tamise. Lors de son procès le 11 mai, il dit avoir enlevé la couronne pour protester contre la politique d'Hitler de cette époque, qui ressemblait trop à son goût à ce que l'Allemagne avait vécu dans les mois qui précédèrent la Première Guerre Mondiale, à laquelle Sears avait participé :

« J'ai retiré la couronne du Cénotaphe en guise de protestation nationale délibérée contre la profanation de notre mémorial de guerre national par le dépôt sur celui-ci d'une couronne par l'émissaire d'Hitler, en particulier compte tenu du fait que le gouvernement d'Hitler à l'heure actuelle s'ingénie à faire ces choses et à favoriser le sentiment qui a eu lieu en Allemagne avant la guerre lors de laquelle un si grand nombre de nos semblables a souffert et a perdu la vie. »¹

A travers cet épisode, nous voyons que l'opinion publique britannique n'était pas nécessairement ralliée dans sa majorité aux idées d'Hitler. Mais en 1933, dans le contexte que l'on connaît, une opposition aussi directe était audacieuse. Les journaux de l'époque qui relatèrent cet épisode nous éclairent également sur l'opinion générale. La couronne, après avoir été repêchée dans la Tamise, fut néanmoins jugée trop endommagée pour servir. Le *Yorkshire Post* résume :

« Il apparaît que lorsqu'une couronne a été placée sur le cénotaphe, elle devient, *ipso facto*, la propriété de l'Office des Travaux. Lorsqu'elle fut retirée du fleuve, Scotland Yard demanda ce que le premier Commissaire des Travaux souhaitait qu'on en fasse. Un représentant inspecta la couronne et indiqua qu'elle avait tant souffert suite à l'immersion qu'elle n'était plus d'aucune valeur. Donc l'hommage

¹ « I removed the wreath from the Cenotaph as a deliberate national protest against the desecration of our national war memorial by the placing on it of a wreath by Hitler's emissary, especially in view of the fact that Hitler's Government at the present moment are contriving to do those things and foster the feeling that occurred in Germany before the war in which so many of our fellows suffered and lost their lives. »

James Edmonds Sears, cité dans *Great War London*

<https://greatwarlondon.wordpress.com/2012/11/11/hitlers-wreath-at-the-cenotaph/> Consulté le 03/04/15

d'Hitler fut expédié aux ordures, avec l'approbation et la bénédiction de Whitehall.»¹

Hitler, furieux d'apprendre le sort de sa couronne et la clémence des autorités (Sears fut seulement condamné à payer 40 shillings), convoqua à Berlin l'ambassadeur britannique, Sir Horace Rumbold, qui ne cachait pas sa méfiance envers le régime national-socialiste. Interrogé sur la clémence de la sentence, l'ambassadeur répondit qu'il y avait eu un « changement dans l'opinion publique britannique par rapport à l'Allemagne, basé sur des concepts de liberté et de considération pour les autres races. »² On lui demanda de démissionner quelques semaines plus tard.

Avant d'endosser son nouveau rôle, celui pour lequel on se souviendra de lui durant la Seconde Guerre Mondiale, Rosenberg se fit donc connaître en Angleterre grâce à ce fait divers. L'idéologue / philosophe qu'il était contribua à développer les idées du nazisme contre les Juifs, mais aussi contre le Bolchévisme et la franc-maçonnerie. Il consacra d'ailleurs un ouvrage à la question, en 1922 : *Das Verbrechen der Freimaurerei, Judentum, Jesuitismus, Deutsches Christentum*³ (« Les crimes de la franc-maçonnerie, Judaïsme, Jésuitisme, Christianité allemande »). C'est donc basé sur sa « connaissance » de la franc-maçonnerie (connaissance toute relative, comme nous le verrons par la suite), qu'il sera amené à diriger la Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) à partir de juillet 1940. Cette unité avait pour but de rassembler des documents, livres, archives, registres, œuvres d'art, objets religieux appartenant aux Juifs et francs-maçons, certes pour les détruire, mais aussi dans le but d'en récupérer certains à des fins éducatives : la *Hohe Schule* était conçue pour être l'institut d'éducation et de recherche du parti, une sorte d'université nationale-socialiste, qui devait ouvrir ses portes en Bavière après la guerre, sur les bords du lac Chiemsee. Sa bibliothèque était prévue pour contenir plus de 500.000 ouvrages, et son auditorium pouvait accueillir 3000 personnes. En prévision de l'ouverture de cette université, Hitler ordonna que Rosenberg collectât et centralisât les documents qui seraient utiles.

¹« It appears that when a wreath has been placed on the Cenotaph, it becomes, *ipso facto*, the property of the Office of Works. When this one had been rescued from the river, Scotland Yard inquired what the First Commissioner of Works wished to have done with it. A representative inspected the wreath and reported that it had suffered so severely from immersion as to be of no further value. So Hitler's tribute has now been consigned to the rubbish heap with the approval and blessing of Whitehall. »¹

Yorkshire Post, cité par *Great War London*. <https://greatwarlondon.wordpress.com/2012/11/11/hitlers-wreath-at-the-cenotaph/> Consulté le 03/04/15.

² <http://www.nickelinthemachine.com/2012/04/the-cenotaph-alfred-rosenberg-ada-emma-deane-and-the-ghost-hunter-harry-price/> Consulté le 03/04/15.

³ Alfred ROSENBERG, *Das Verbrechen der Freimaurerei, Judentum, Jesuitismus, Deutsches Christentum*, J. F. Lehmann, Munich : 1922.

Le pillage des archives maçonniques commença à Paris. En juin 1940, les nazis s'installèrent au siège du Grand Orient de France, rue Cadet¹, et se servirent dans les registres et autres livres. Certains matériaux étaient conservés par eux-mêmes en France (c'est le cas de la grande majorité des articles qui furent saisis), mais certaines pièces furent jugées plus importantes, et envoyées en Allemagne pour plusieurs raisons, que nous pouvons diviser en autant de catégories. D'abord, certains ouvrages étaient destinés à alimenter la fameuse bibliothèque de la *Hohe Schule*. L'étude des groupes ennemis tels que les Juifs et les francs-maçons pouvait devenir un sujet académique une fois ces groupes exterminés. Ensuite, une autre raison pour confisquer ces biens était de servir à la recherche, mais cette fois-ci dans un esprit plus martial : connaître l'ennemi pour mieux le combattre. De l'étude de leur pensée pouvait naître un angle d'attaque pour les exterminer. Troisièmement : les nazis voulaient se servir de ces documents pour « continuer la guerre par d'autres moyens, au niveau idéologique. »² C'est donc dans cette optique que plusieurs expositions anti-maçonniques furent organisées, en Allemagne et dans les pays occupés, comme à Paris en 1940 au Petit Palais³, à Hanovre, à Düsseldorf, à Berlin, à Munich, à Nuremberg, ou encore à Belgrade. Ces expositions rencontrèrent vraisemblablement un vif succès, si l'on en croit les journaux de l'époque. En octobre 1940, le Petit Palais attire les foules en communiquant sur l'exposition dans ces termes :

« Le spectateur découvre au cours de sa visite l'ambiance des lieux où se réunissent les Frères. Les objets et les meubles enlevés dans les différentes Obédiences de France ont servi à la reconstitution des temples. Le cabinet de réflexion où se recueille le futur apprenti avant son initiation, par son aspect lugubre et la présence d'un squelette, impressionne le néophyte. »⁴

On voit clairement que le but était de creuser un fossé entre les maçons et le reste de la population, les ostraciser, les faire passer soit pour d'habiles manipulateurs maîtres dans l'art de l'ésotérisme (preuve et « lugubres squelettes » à l'appui), soit les ridiculiser en les dépeignant comme des pions uniquement intéressés par les beuveries et le théâtre de bas étage (agapes et saynètes). Le pillage des temples de Jersey et Guernesey servit à alimenter de telles

¹ Voir Annexe 4 : Garde allemand devant le siège du Grand Orient de France, 16 rue Cadet, à Paris.

² Martin DEAN, *Cultural looting : the seizure of archives and libraries by Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, 1940-1945*. United States Holocaust Memorial Museum, <http://www.ushmm.org/information/exhibitions/online-features/special-focus/offenbach-archival-depot/einsatzstab-reichsleiter-rosenberg-a-policy-of-plunder> Consulté le 06/11/14.

³ Voir Annexe 5 : Foule se pressant devant l'exposition maçonnique de Paris, au Petit Palais. Octobre 1940.

⁴ Grand Orient de France, *La notion de patrimoine maçonnique : les remous de la guerre (2)*, publié le 13/04/12. <http://www.godf.org/museefm/blog/?p=1076> Consulté le 06/11/14.

expositions sur le continent. Leurs archives et registres furent largement exploités par l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg pour établir des listes d'ennemis britanniques.¹

Enfin, une raison évidente qu'avaient les nazis de vouloir confisquer ces biens était d'en priver les bénéficiaires. Maintenir en vie une loge maçonnique sans son administration était extrêmement ardu, et la confiscation de tous les biens et objets à travers les pays occupés rendait la tâche tout simplement impossible.

En France, le relais sur la lutte anti-maçonnique de Rosenberg fut largement assuré par le régime de Vichy, hostile à la franc-maçonnerie dès le départ. Pétain prononça d'ailleurs ces mots bien connus, qui sonnèrent l'ouverture de la chasse aux francs-maçons dans le pays : «Un juif n'est jamais responsable de ses origines. Un franc-maçon l'est toujours de ses choix».² Dans cette traque, l'un des principaux acteurs fut Barnard Faÿ, et sa principale arme : *Les Documents Maçonniques*, publication de propagande qui se définissait comme un « véritable journal de l'action antimaçonnique »³. De telles publications à l'encontre de la franc-maçonnerie se développèrent durant la guerre, et pas seulement dans les pays occupés. En Grande-Bretagne, ce fut *World-service* qui se chargea de diffuser la propagande anti-juive et anti-maçonnique. Cette agence de presse, active de 1933 à 1945, publia dans dix-huit langues à son apogée en 1943, se targuant d'éclairer les non-Juifs (« *Gentiles* ») sur la question juive : « *International correspondence for enlightenment on the Jewish Question* ». Son fondateur est par ailleurs connu pour avoir défendu l'authenticité des *Protocoles des Sages de Sion*... 1943 fut également l'année où les locaux de l'agence de presse se déplacèrent à Francfort : choix stratégique, puisque c'est dans cette ville que les articles confisqués aux Juifs par la Section Spéciale d'Alfred Rosenberg étaient expédiés. Nous voyons donc que les différentes sections chargées de la propagande recyclaient leurs matériaux. Ainsi, les archives des loges maçonniques, centralisées, purent servir à dresser des listes de personnes à surveiller, voire à les arrêter dans le cas de la Grande-Bretagne, dans l'éventualité où le pays serait occupé.

¹ Nous y reviendrons dans une sous-partie prochaine.

² http://edm.emedina.org/prodcult/expo/expo_fm.pdf Consulté le 06/11/2014.

³ Eric SAUNIER, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, article « Documents maçonniques », Le livre de poche, Paris : 2000, p. 218.

c. Un impérialisme « Juif-anglais »

Nous avons vu que, selon certaines théories, la presse était un instrument privilégié des Juifs pour parvenir au contrôle total du monde. Inversement, les francs-maçons seraient encore de nos jours sur-représentés dans le monde de la presse, à en croire certains journalistes. La presse fut considérée, à une certaine époque, comme une arme servant au peuple juif, tout comme la franc-maçonnerie. Mais là où l'influence de la franc-maçonnerie s'arrête (Hitler disait qu'elle ne pouvait pas imprégner toutes les strates de la société ¹), la presse prend le relais, touchant davantage de personnes. Voici le lien établi dès le début du XX^e siècle entre ces trois groupes, même s'il paraît assez mince de nos jours. La presse reste néanmoins l'un des sujets préférés des théoriciens du complot, de par sa facilité à distiller l'information, chose qui demeure toujours, par essence, assez subjective. Une fois arrivé dans les cercles les plus fermés des rédactions, un rédacteur en chef peut effectivement, en théorie, jouir d'une liberté assez grande en matière d'information à donner- ou à retenir. C'est en cela que la presse et les médias en général jouent un rôle prépondérant dans la théorie du complot, dont le précepte de base est que la vérité est cachée au grand public. Les complots peuvent alors aller bon train, et les partenariats s'entretenir plus aisément. On peut associer, sous le chapeau de la presse comme facilitateur d'échanges, plusieurs groupes qui n'auraient pas lieu d'être associés. Le premier lien qui, par le passé, associa les Juifs aux francs-maçons dans l'imaginaire collectif, était donc la presse. Mais au fur et à mesure, et durant la période de la guerre en particulier, lorsque l'Allemagne nazie se fit un ennemi de la Grande-Bretagne, le Juif vint à être associé à « l'impérialiste anglais », et l'arme de cet « impérialisme juif-anglais » n'était autre que la franc-maçonnerie. Nous allons voir ce que ce terme recouvre.

Au vu des nazis, des liens étroits s'étaient tissés au fil des années entre les Anglais et les Juifs, de plusieurs façons. Premièrement, de par le mariage interracial. Depuis tout temps, Juifs et Anglais se sont mariés, ce qui pose d'ailleurs problème de nos jours, selon la communauté Juive Orthodoxe. En effet, ceux qui se marient « en dehors » (« *out* » en anglais), ne sont plus considérés comme Juifs par la plupart des communautés. L'argument central pour une exclusion est que les enfants nés de ces mariages interraciaux ne bénéficient pas d'une éducation juive au sens où les enfants nés de deux parents juifs la connaîtraient, et que pour transmettre une véritable culture juive, il faut que l'éducation de l'enfant soit entièrement

¹ «Le peuple véritable échappe à cette emprise [de la franc-maçonnerie] dans ses couches vastes et profondes. » Adolf HITLER, *Mein Kampf*, p. 160. Consultable sur <http://fr.calameo.com/read/000011619fbcaf52cb484>

ournée vers le judaïsme. L'un des universitaires les plus éminents sur la question juive, le Rabbin Adin Steinsaltz, affirmait il y a quelques années dans un article qu'il écrivit pour le journal *The Independent* :

« La communauté juive en Angleterre, comme dans d'autres parties de l'Europe, est démographiquement non viable. C'est une communauté qui se meurt, sans même parler de l'assimilation. Il paraît que, pour rester stable, une communauté a besoin en moyenne de 2,2 enfants. Je ne pense pas que ce soit le cas des Juifs Britanniques. Quel que soit le chiffre, lorsque vous ajoutez la dévaluation dévastatrice de l'assimilation et les mariages mixtes, il est de plus en plus bas.»¹

Le mariage interracial, ou « l'assimilation », est donc une pratique qui existe depuis longtemps en Angleterre. C'est là le premier lien que les nazis établissent entre les Anglais et les Juifs. La deuxième alliance dans cet « impérialisme Juif-anglais » est celle contractée dans la sphère des affaires. Depuis la réadmission des Juifs en Angleterre par Oliver Cromwell en 1656, le monde des affaires doit compter avec ces derniers. Il est intéressant de constater que le peuple Juif a toujours tenu une place particulière dans l'imaginaire collectif britannique, notamment dans son rôle de marchand. La littérature a d'ailleurs largement contribué à renforcer ce cliché du Juif non seulement bon en affaires mais aussi avec un penchant un peu louche ou véreux : l'expression « *shady business dealings* » en anglais revient souvent pour décrire leur commerce. Ironiquement, cette expression est autant employée pour décrire chez certains, les agissements des francs-maçons ! Encore une fois, les deux sont associés dans un même élan péjoratif. La littérature anglaise donc, a immortalisé le Juif commerçant dans des chefs-d'œuvre tels que *Oliver Twist* de Charles Dickens, avec le personnage de Fagin, qui sans nécessairement être le méchant le plus redoutable du roman, est néanmoins un escroc à la tête d'un groupe d'enfants dont il se sert pour dépouiller les gens. Il termine pendu.

Si les Juifs ont pu contribuer à développer l'impérialisme britannique, via des transactions dans le monde des affaires, c'est grâce à des investissements financiers auprès de certaines institutions. Dans sa thèse *Jews in England and the Eighteenth century English Economy*, rééditée sous le nom de *Diamonds and Coral. Anglo-Dutch Jews in Eighteenth century trade*²,

¹ « The Jewish community in England, as in other parts of Europe, is demographically unviable. It is a dying community, without even counting assimilation. They say that in order to remain stable, a community needs to average 2.2 children. I don't think this is the case in Anglo-Jewry. Whatever the figure, when you add the devastating devaluation of assimilation and intermarriage, it is becoming smaller all the time. »

Jonathan Wynne-Jones, *Is this the last generation of British Jews?* The Independent, 26 novembre 2006.

<http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1535182/Is-this-the-last-generation-of-British-Jews.html> Consulté le 06/04/15.

² Gedalia YOGEV, *Diamonds and Coral. Anglo-Dutch Jews in Eighteenth century trade*. Leicester : Leicester University Press, 1978.

GedaliaYogev livre de tangibles connections entre les Juifs et la Compagnie des Indes Orientales, institution phare de l'impérialisme britannique. Au vu des registres de cette célèbre entreprise, l'auteur établit une prédominance juive, puisque la Compagnie laissait alors commercer des individus à titre privé. Lorsqu'on connaît l'impact que la Compagnie a pu avoir sur le développement de l'Empire britannique, en Inde mais aussi dans les Amériques ou dans la Caraïbe anglophone, on comprend plus clairement l'expression *impérialisme Juif-anglais*.

Mais un autre lien permet d'encrer la communauté juive dans la société britannique : la franc-maçonnerie. Au XXI^e siècle, à l'heure de la tolérance religieuse et de l'ouverture sur le monde, il est difficile d'imaginer qu'une société ou confrérie puisse exclure quelqu'un en raison de ses croyances religieuses ou de ses origines. Mais au XVIII^e siècle, lorsque la maçonnerie telle qu'on la connaît aujourd'hui est née de l'union de quatre loges londoniennes, et que le pasteur Anderson formalisa ses préceptes dans ses Constitutions, le principe de tolérance n'était guère au goût du jour. Pourtant, la franc-maçonnerie, dès le départ, s'est voulue une institution où les hommes de toutes confessions pouvaient échanger, précisant qu'ils sont seulement soumis « à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions, c'est-à-dire d'être des hommes de bien et loyaux ou des hommes d'honneur et de probité quelles que soient les dénominations ou croyances religieuses qui aident à les distinguer, »¹ Le peuple Juif, historiquement stigmatisé², trouve une place dans cette institution qu'est la franc-maçonnerie et qui, ironie du sort, fait de la croyance en un Être suprême (de la religion, donc), un précepte de base, celui qui justement était responsable de la mise à l'écart des Juifs dans la très grande majorité des pays européens. Grâce à la franc-maçonnerie, un rapprochement, une intégration même, est possible au sein des loges. C'est ce lien-ci qui sera reproché au peuple anglais au moment où la guerre éclate : en Allemagne, il y a déjà longtemps que les Juifs sont exclus des Grandes Loges. Et ce reproche sera amplifié, amalgamant Juifs et francs-maçons pendant toute la période de la guerre, à travers l'Europe, par des moyens de diffusion à l'échelle internationale : la propagande nazie à l'encontre des francs-maçons se fera par divers moyens, cherchant toujours à toucher le plus de monde possible, comme nous allons maintenant le voir.

¹ « to that Religion in which all Men agree, leaving their particular Opinions to themselves; that is, to be good Men and true, or Men of Honour and Honesty, by whatever Denominations or Persuasions they may be distinguish'd; whereby Masonry becomes the Center of Union, and the Means of conciliating true Friendship among Persons that must have remain'd at a perpetual Distance. » James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*. London : Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p.58.

Traduction de Daniel Ligou.

² N'oublions pas que même dans ce qui deviendra « l'Europe tolérante » de la Hollande et de l'Angleterre, les Juifs furent expulsés d'Angleterre jusqu'en 1656.

II) Propagande nazie : l'impact sur les maçons britanniques

1. Formes

a. Un ministère de la propagande

« Un gouvernement qui a décidé de rassembler une nation de sorte qu'elle redevienne un centre de pouvoir au niveau des grands événements mondiaux a non seulement le droit, mais aussi le devoir, de subordonner tous les aspects de la nation à ses objectifs, ou au moins de veiller à ce qu'ils les soutiennent. Cela vaut également pour la radio. Plus un moyen est important dans l'influence qu'il a sur la volonté des masses, plus grande sera sa responsabilité sur le futur de la nation. »¹ Joseph Goebbels

L'usage de la propagande est une des clés de voûte du NSDAP. Très tôt, les dirigeants du parti, Hitler en tête, ont compris l'importance de cette arme dont ils ont usé tout au long de la guerre, mais qui initialement servit aux nazis pour s'imposer au Reichstag avec une avance considérable sur les autres partis en 1933. Cette victoire avait été préparée de longue date grâce à la propagande, qui gagna en 1933 son propre ministère, le Ministère du Reich à l'Éducation du Peuple et à la Propagande. Dirigé par Joseph Goebbels, il contrôlait la vie culturelle allemande ainsi que les médias, en particulier la presse et les journaux, les publications telles que les livres, pamphlets et magazines, les ralliements publics et autres conférences, les arts, la musique et la radio. Le ministre Goebbels fut élu au Parlement allemand en 1928, et nommé par Hitler directeur de la propagande pour le NSDAP la même année. Ce qui caractérise sans aucun doute le succès de Goebbels dans sa tâche est le dévouement qu'il porte à Hitler. André Brissaud commente : « D'une fidélité absolue à Hitler, d'une activité prodigieuse, Goebbels aura réussi à faire de la propagande une véritable technique, exerçant ainsi sur les Allemands une influence considérable. La propagande de

¹ « A government that has determined to bring a nation together so that it is once more a center of power in the scales of great world events has not only the right, but the duty, to subordinate all aspects of the nation to its goals, or at least ensure that they are supportive. That is also true for the radio. The more significant something is in influencing the will of the broad masses, the greater its responsibility to the future of the nation. » Traduit de l'allemand par Randall Bytwerk, Calvin College Propaganda Archive. Discours prononcé par Joseph Goebbels, le 18/08/1933, *The Radio as the Eight Great Power*, <http://research.calvin.edu/german-propaganda-archive/goeb56.htm>. Consulté le 27/08/2015.

Goebbels, dira Hitler, est une de nos armes de guerre les plus efficaces. »¹ Les usages de cette propagande sont multiples, et outre l'utilisation sur son propre peuple, Goebbels s'en servit sur les populations des pays voisins, notamment la Grande-Bretagne. En Allemagne, l'effet recherché est triple : premièrement, éliminer toute forme de protestation contre Hitler et le parti (agissant ainsi comme une censure), deuxièmement présenter celui-ci sous son meilleur jour, et enfin : attiser la haine contre le peuple Juif. A l'étranger cependant, les buts n'étaient pas les mêmes, et variaient également en fonction de la situation du pays : la Grande-Bretagne n'était pas envahie, alors que la France ou la Belgique l'étaient. On ne se servait donc pas de la même forme de propagande, et des variantes existaient : propagande noire (dont la véritable source est une source ennemie, mais se présente sous une forme bienveillante), ou propagande blanche (qui annonce clairement la source).

Entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, une véritable guerre est déclenchée à ce niveau. Au sein du *Foreign Office*, le Ministère des Affaires Etrangères britannique, c'est le *Political Warfare Executive* qui prend en charge cette branche à partir de 1941, plus ou moins refondue à partir de la section propagande du SOE (*Special Operations Executive*) qui avait été créé par Churchill. Son but, comme nous allons le voir plus en détail : saper le moral des troupes allemandes tout en conservant celui des britanniques. Côté allemand, le même processus fut engagé.

Cependant, l'animosité du Reich vis-à-vis du Royaume-Uni n'a pas toujours existé. Et lorsque la guerre éclata, les arguments de propagande utilisés à l'encontre des Britanniques résonnèrent de façon bien étrange : ils constituaient l'inverse des points qui apparaissaient comme positifs dans le passé lorsque l'Allemagne s'exprimait à propos de la Grande-Bretagne. En effet, la fin des années 1920 et la première moitié des années 1930 fut une époque marquée par la volonté de rapprochement de la part de l'Allemagne vers la Grande-Bretagne. Après le Traité de Versailles, les Britanniques semblaient plus disposés que les Français à compatir à ce que les Allemands regardaient comme une injustice, voire à épouser leur cause sur certains points. Les restrictions imposées par le Traité de Versailles en termes de réarmement étaient, nous l'avons vu précédemment, relativement sévères. Un exemple permettant de démontrer que la Grande-Bretagne se montrait compatissante sur ce point, est le traité Naval Germano-britannique de 1935. Ce dernier permettait à l'Allemagne d'obtenir une flotte de guerre de 35% du tonnage total de la *Royal Navy*. Seul bémol : ce chiffre faisait fi du Traité de Versailles. Pour les Britanniques, il s'agissait certes de contrôler le processus de

¹ André BRISSAUD, « GOEBBELS JOSEPH - - (1897-1945) », Encyclopædia Universalis [en ligne]. Consultable sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/joseph-goebbels> Consulté le 07/08/15.

réarmement de l'Allemagne, mais aussi d'assurer la paix entre les deux nations, sachant que ni la France ni l'Italie, pourtant signataires du Traité de Versailles, n'avaient été consultées auparavant. Il convient donc de noter qu'au début des années 30, le sentiment anti-nazi ne prévalait pas nécessairement en Angleterre, qui voyait la menace communiste d'un bien plus mauvais œil que le nazisme du Reich. Celui-ci constituait plutôt une sorte de bouclier protecteur s'il en est. Les années 30 sont d'ailleurs fortement marquées par la politique d'apaisement, que Chamberlain tenta par tous les moyens de poursuivre, allant jusqu'à conclure les accords de Munich de façon à sécuriser la paix (« *Peace for our time* ») en cédant à Hitler les Sudètes contre de vagues promesses de paix.

De plus, le fascisme dans ces années-là faisait nombre d'adeptes en Grande-Bretagne, et Oswald Mosley, le fondateur du British Union of Fascists (BUF), était connu pour son magnétisme. Le BUF a réuni jusqu'à 50.000 membres. Ce n'est qu'après de violents affrontements et persécutions envers les Juifs que le parti perdit de la vitesse ; une fois la guerre fut déclarée, Mosley plaida pour la négociation avec l'Allemagne. Les sympathisants étaient donc nombreux en 1932 (année de la création du parti), et le sentiment pro-nazi pas encore si sombre.

Inversement, la Grande-Bretagne aurait été un allié de choix pour Hitler, stratégiquement parlant, mais aussi de par les origines qu'il considérait « aryennes » de ce pays. Trevor Harris souligne qu'il existait

« des liens ethniques, religieux, culturels et dynastiques entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les deux nations [...] partageaient dans une large mesure un héritage ethnique – « la grande famille des Teutons » dont parle encore J. A. Cramb, professeur d'histoire à l'université de Londres en 1914 – ainsi qu'un engagement à des formes comparables de la religion protestante. La famille royale britannique, issue de la lignée des Hanovre au XVIIIème siècle, portera encore le nom de « Saxe-Coburg-Gotha » jusqu'en 1917. »¹

Pour toutes ces raisons, Hitler aurait aimé faire alliance avec cette grande puissance. Arnaud De La Croix partage cette idée :

¹ Trevor HARRIS, *Une certaine idée de l'Angleterre : La politique étrangère britannique au XXème siècle.* Paris : A. Colin, 2006.

« Tout au long de la guerre déclenchée en 1939, [Hitler] a espéré que « l'amitié » entre les Allemands et ces populations nordiques que sont les Anglo-Saxons allait advenir malgré tout, par une sorte de miracle racial... »¹

Il rappelle un épisode (discuté, mais globalement accepté maintenant par les historiens) qui illustre cette connivence supposée :

« L'équipée – ou la mission ?- de son second dans le parti, Rudolf Hess, s'envolant en mai 1941, dans le plus grand secret et seul – mais peut-être pas de son propre chef ou du moins, peut-être pas sans l'aval de son chef – pour l'Ecosse, afin de proposer à la Grande-Bretagne une paix séparée, cette équipée s'inscrit dans ce contexte. »²

Mais lorsque le vent « commença à tourner », et que les chroniques des atrocités à l'égard de la population juive en Allemagne parvinrent en Angleterre, et que celle-ci se rangea clairement du côté de la France et de la Pologne, la vision que l'Allemagne nazie laissait à voir de la Grande-Bretagne changea radicalement. Sur le plan politique et au niveau de leurs systèmes mêmes, les deux pays se faisaient face, et la propagande nazie de montrer dorénavant les avantages du *Volksgemeinschaft* (la communauté du peuple, ou communauté nationale) face au capitalisme et à la ploutocratie britannique. Le *Volksgemeinschaft* reprenait l'idée que le peuple allemand était soudé par le concept de la race et unifié hiérarchiquement, tout en rendant hommage aux travailleurs du pays. Le nazisme n'est pas un mouvement de classe.³ La race préside au système, c'est là l'avantage qu'a l'Allemagne sur l'Angleterre : cette dernière aurait laissé sa société se faire pervertir par les Juifs, déshonorant sa race, et ses dirigeants ne seraient que des marionnettes à leur botte. Nombre d'affiches et cartes postales de propagande montrent d'ailleurs des politiques britanniques sous la houlette des Juifs.

De même, alors que la Grande-Bretagne était jadis acclamée pour son empire, et notamment son traitement colonial de l'Inde qu'elle gérait d'une main de fer, subitement elle devint dans la propagande nazie un pays impérialiste et violent, incapable de bonnes relations avec ses colonies, notamment sur la question de l'Irlande.

¹ Arnaud DE LA CROIX, *Hitler et la franc-maçonnerie*, Paris : Tallandier, 2014, p.12.

² *Idem.* Voir aussi : Peter PADFIELD, *Hess, Hitler and Churchill : The Real Turning Point of the Second World War - A Secret History*, Londres : 2014.

³ Michel EUDE, Alfred GROSSER, *Allemagne moderne et contemporaine*, Encyclopædia Universalis [en ligne], Consultable sur <http://www.universalis.fr/encyclopedie/allemande-histoire-allemande-moderne-et-contemporaine/> Consulté le 26 août 2015.

<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/allemande-histoire-allemande-moderne-et-contemporaine/>

Un autre argument largement mis en avant était l'opposition entre jeune et vieille nation. L'Allemagne soulignait sa force, sa jeunesse, sa vigueur, ses idées neuves et le patriotisme de ses leaders, alors que les autres nations européennes (et surtout la Grande-Bretagne) étaient dépeintes comme dépassées, obéissant à des dirigeants usés et fatigués, incapables de discerner ce qui était bon pour leur pays. La propagande utilisait d'ailleurs un ressort peu subtil pour illustrer cette opposition, jouant sur la vigueur sexuelle de sa population en soulignant le grand nombre d'enfants qu'elle produisait¹...

Nous allons maintenant voir quels moyens la propagande nazie utilise pour parvenir à faire circuler son message.

b. Radio, chansons, films

« Inutile de préciser que le gouvernement de la révolution nationale-socialiste ne fléchira pas dans sa volonté de mettre de l'ordre dans ce domaine. Nous allons éliminer l'organisation excessive aussi rapidement que possible, en la remplaçant par une simplicité et une économie spartiate. Nous allons également accroître systématiquement la productivité dans tous les domaines. Nous allons apporter au microphone les meilleurs éléments spirituels de la nation, permettant à la radio de devenir le moyen le plus polyvalent, le plus flexible, pour exprimer les désirs, les besoins, les aspirations et les espoirs de notre époque. »²

C'est en ces termes que Joseph Goebbels, quelques mois après la création de son ministère de la propagande, qualifia l'utilisation que le gouvernement faisait désormais de la radio. Ressource jusque-là insuffisamment exploitée à son goût, il en fit un des fers de lance de la propagande du parti, en Allemagne comme dans les pays occupés. De façon à pouvoir toucher le maximum de personnes, la radio de Goebbels se voulant un moyen de communication démocratique qui puisse atteindre aussi bien les ouvriers citadins que les paysans, le gouvernement mit en place très tôt (six mois seulement après la prise de pouvoir) le *Volksempfänger*, le « récepteur du peuple », un récepteur radio produit à bas coût de façon à

¹ Voir Annexe 6 : Affiche de propagande autour de la famille aryenne.

² « I need not say that the government of the National Socialist revolution will not be moved in its resolve to bring order here. We will eliminate excessive organization as quickly as possible, replacing it with Spartan simplicity and economy. We will also systematically increase productivity in all areas. We will bring to the microphone the best spiritual elements of the nation, making the radio into the most multifaceted, flexible means of expressing the wishes, needs, longings, and hopes of our age. » Traduit de l'allemand par Randall Bytwerk, Calvin College Propaganda Archive. Discours prononcé par Joseph Goebbels, le 18 août 1933, *The Radio as the Eight Great Power*, <http://research.calvin.edu/german-propaganda-archive/goeb56.htm>. Consulté le 27/08/2015

ce que les moins fortunés puissent l'acquérir¹. Le modèle d'entrée de gamme coûtait seulement trent-cinq Reichmarks (l'équivalent moyen d'une petite semaine de travail à l'époque). David Welch estime qu'entre son lancement en 1933 et le début de la guerre, 70% de la population allemande avait accès à ce récepteur², chiffre confirmé par l'United States Holocaust Memorial Museum qui précise qu'en 1941, quinze millions de foyers étaient équipés.³ Et pour ne rien manquer de toute cette propagande, même lorsqu'on n'était pas chez soi, des haut-parleurs étaient placés dans des endroits stratégiques des villes, diffusant tous les discours du Führer, et les cafés, restaurants, usines et autres lieux publics avaient pour ordre de diffuser les dits discours lors du direct.

Mais de par son format, la radio se prête également à la diffusion dans d'autres pays, tels la Grande-Bretagne, en se servant de la propagande noire. Ainsi, les ondes britanniques furent durant la période de guerre le réceptacle de plusieurs émissions de propagande nazie, diffusées en anglais. Le commentateur le plus connu de l'époque se faisait appeler *Lord Haw-Haw*. Martin Doherty, dans son ouvrage *Nazi Wireless Propaganda*⁴, identifie d'ailleurs ce commentateur devenu célèbre non pas comme un seul individu (bien que le sobriquet Lord Haw-Haw ait souvent été attribué à William Joyce), mais plutôt comme un groupe (« a well-informed syndicate »⁵, diront certains historiens) composé d'une quarantaine de personnes identifiées par Doherty.

Les buts de cette propagande visant directement l'opinion publique britannique étaient multiples, mais incluaient entre autres un désir de diviser les alliés, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il s'agissait également de convaincre la population que l'Allemagne ne faisait que se défendre lors de cette guerre (ceci était un argument largement utilisé au début de la guerre, en 1939-1940, durant la période dite de la Drôle de Guerre), et que le Royaume-Uni était bel et bien l'agresseur. On peut ici souligner certains paradoxes inhérents à la propagande de masse, qui se sert d'arguments contradictoires mais susceptibles d'être entendus : d'une part, l'Allemagne était dépeinte comme un pays attaqué, qui se défendait comme il pouvait face à l'agression d'ennemis si puissants. La Grande-Bretagne souffrait d'ailleurs d'une réputation et d'une longue histoire de cruauté envers les peuples autochtones des pays qu'elle avait envahis, n'hésitant pas à se servir d'une forme de répression très violente, par exemple en Inde, ou bien lors de la guerre des Boers en Afrique du Sud.

¹ Voir Annexe 7 : Le « récepteur du peuple » de Goebbels, 1933.

² David WELCH, *The Third Reich, Politics and Propaganda*. London : Routledge, 1993, p.33.

³ <http://www.ushmm.org/propaganda/archive/peoples-radio/> Consulté le 27/08/2015

⁴ Martin DOHERTY, *Nazi Wireless Propaganda*. Edinburgh : Edinburgh University Press, 2000.

⁵ *Ibid.*, p. 183

L'Allemagne était donc représentée comme un malheureux pays qui tentait de se défendre contre ces ennemis. Mais d'autre part, et plus paradoxalement, un autre ressort de la propagande consiste à présenter l'Allemagne comme une puissance victorieuse et implacable contre la décadence des « vieux » pays d'Europe, corrompus et dépassés.

On peut se poser la question de l'intérêt d'une telle propagande : pourquoi vilipender les Britanniques auprès des Britanniques eux-mêmes ? On peut avancer l'hypothèse que de ce fait, ils seraient contraints d'accepter, de se faire à l'idée que l'Allemagne était en effet plus puissante, et que la soumission était la seule voie possible. Cette explication et l'utilité d'une telle pratique est d'ailleurs corroborée par le fait qu'en 1940 et même à des périodes plus tardives dans la guerre, ceux qui prônaient « la paix à tout prix » se faisaient entendre d'une façon relativement forte. Pour que le Reich puisse négocier en position de force, l'Angleterre devait être discréditée. De plus, les informations données par Lord Haw-Haw, il faut le noter, étaient la plupart du temps justes, et le gouvernement britannique (ainsi que le Ministère de l'Information) par l'intermédiaire de la BBC, n'étaient pas toujours nécessairement honnêtes : ils tardaient à transmettre certaines informations, omettaient certains détails etc. D'une manière générale, les chiffres avancés par Doherty tendent à montrer que la majorité des gens qui écoutaient Haw-Haw le considéraient comme une source *complémentaire* d'informations, et non une source entièrement *alternative*. Par exemple, une étude de la BBC de mars 1940 montre que 17% des auditeurs pensaient que les radiodiffusions de Hambourg contenaient des traces de vérité, et qu'ils faisaient parvenir des nouvelles inédites. Et lorsqu'on leur demandait ce qui pour eux représentait le thème d'information le plus intéressant de ces émissions, seuls 0.8% répondent que c'étaient « les allégations d'influence juive en Grande-Bretagne »¹, ce qui est un chiffre surprenant compte-tenu de la prééminence de ce genre d'information dans les programmes. Les Juifs, cela était répété à longueur d'antenne, auraient « infesté » toutes les couches de la société britannique, y compris les loges maçonniques (« Jews in the Army ! Jews in the Navy ! Jews in the Air Force – or running the Air Force ! Jews in the House of Commons ! Jews in the House of Lords ! Jews running Masonic Lodges ! »²).

¹ Etude BBC, Hamburg Propaganda : The Extent and Effect of its Impact on the British Public during mid-winter 1939/40, 8 Mars 1940. Cité par Martin DOHERTY, *Nazi Wireless Propaganda*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2000, pp. 96-97

² « Des Juifs dans l'Armée ! Des Juifs dans la Marine ! Des Juifs dans l'armée de l'air – ou dirigeant l'armée de l'air ! Des Juifs dans la Chambre des Communes ! Des Juifs dans la Chambre des Lords ! Des Juifs qui dirigent des Loges Maçonniques ! » Station Zeesen en anglais, destinée à l'Angleterre, 9 septembre 1940 à 22h15. Cité par Martin DOHERTY, *Nazi Wireless Propaganda*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2000, p.79.

La seule façon pour la BBC de contrer cette radio de propagande était donc d'émettre des informations toujours plus pertinentes, donnant plus de détails, et plus rapidement. Les radios nazies eurent donc pour conséquence directe de rendre la radio britannique plus performante et plus honnête, même si bien sûr là n'était pas le but recherché.

Cependant, l'information n'était pas la seule ressource dont la radio pouvait se vanter. Et la propagande trouvait d'autres moyens que les actualités pour influencer les auditeurs. Par exemple, les chansons constituaient un medium de choix pour faire passer des messages. De nombreux groupes de propagande entrèrent en activité dès le début de la Drôle de Guerre. Le plus célèbre d'entre eux était certainement *Charlie and his Orchestra*, qui chantait en anglais et dont les chansons étaient donc bien sûr destinées à un public anglo-saxon. Les nazis pensaient pourtant que le jazz et le swing constituaient des styles musicaux bien trop subversifs pour qu'ils continuent à être autorisés. Mais Goebbels reconnaissait également bien volontiers que des messages pouvaient passer facilement à travers un moyen plus récréatif. Une exception fut donc faite, et en 1940 le groupe *Charlie and his Orchestra* vit le jour. Le principe de base était de reprendre des airs bien connus, et à partir de la deuxième ou troisième strophe, les paroles changeaient pour devenir des apologies du nazisme, des paroles pour convaincre les Britanniques que leur peuple ne faisait pas le poids face à la puissance allemande, ou encore pour leur ouvrir les yeux sur les véritables motivations de leur gouvernement pour entrer en guerre, en obéissant au diktat juif, dont l'influence se faisait ressentir jusque dans les loges maçonniques. Une des premières chansons de propagande s'intitulait *British Soldier's Song* (interprétée par le groupe *Erhard Bauschke and his orchestra*), et on pouvait y entendre des mises en garde contre l'influence du peuple Juif en Grande-Bretagne, notamment les grands chefs d'entreprise :

« Marchez, l'armée des conscrits,
Vous n'avez rien à craindre,
Isaac Hore-Belisha
Sera derrière vous pour vous indiquer le chemin,
Vous serez habillés par Monsieur Montague Burton,
Vous mangerez les tartes aux fruits de Monsieur Joseph Lyon,
Battez-vous pour que les Youpins gagnent
Et que les Britanniques meurent. »¹

¹ « Onward conscript army you have naught to fear, Isaac Hore-Belisha will lead you from the rear. Clad by Monty Burton, fed on Lyon's pies, fight for Yiddish conquest while the Briton dies. » Erhard Bauschke and his orchestra, *British Soldier's Song*, Octobre 1939. Voir Annexe 8 : *British Soldier's Song*.

Isaac Leslie Hore-Belisha était le Secrétaire d'Etat à la guerre du gouvernement Chamberlain de 1937 à 1940. Montague Burton : le fondateur de la chaîne de magasins Burton, la plus grosse entreprise de textile du Royaume-Uni. Joseph Lyons était quant à lui à la tête de la plus grosse industrie alimentaire. Tous ces parcours d'hommes d'affaires Juifs qui avaient fait fortune en Grande-Bretagne étaient donc visés sous ce format divertissant, et les jeux de mots aidaient à faire passer le message que les Juifs dominaient clairement la société britannique.

Le lien entre Juifs et francs-maçons s'illustre également côté cinéma, et on ne peut faire l'impasse sur le film de propagande le plus connu de la période, *Forces Occultes*.¹ Il fut commandité par le département de propagande du département militaire allemand en France, et financé à la fois par celui-ci et le gouvernement de Vichy. Il retrace l'histoire d'un jeune parlementaire qui, souhaitant faire avancer sa carrière, rejoint le Grand Orient, avant de s'apercevoir de la terrible machination orchestrée par les francs-maçons et les Juifs pour pousser la France dans une guerre avec l'Allemagne. Ce film est le seul qui soit entièrement anti-maçonnique. Comme tout film de propagande, il faut qu'il soit aussi réaliste que possible, c'est pourquoi certaines scènes ont été tournées dans les locaux du Grand Orient. Nous l'avons vu, le jeu de propagande acharné auquel se sont livrés les nazis a un but hautement idéologique, et la franc-maçonnerie représente sans nul doute une idéologie qu'il leur faut combattre. Le cosmopolitisme qu'elle représente la lie par ailleurs encore une fois au judaïsme dans ce film. L'affiche du film représente le candidat à l'initiation entouré de trois frères, et son mouvement de recul par rapport à ceux-ci illustre pratiquement le fait qu'il est contraint de rentrer en maçonnerie, que c'est un acte qui s'opère presque malgré lui. Le générique quant à lui montre une araignée gigantesque et velue qui porte sur elle le dessin de l'équerre et du compas, tissant sa colossale toile... Dans la ré-édition la plus récente du film par Jean-Louis Coy, on trouve une interview de Jean-Robert Ragache, ancien Grand Maître du Grand Orient de France. Ce dernier commente : « Un film de propagande a pour objectif de faire croire, c'est-à-dire de dire que ce que nous allons montrer est vraisemblable. »² Et Jean-Louis Coy de souligner : « Il faut avoir un moyen ou une méthode pour arriver à convaincre le spectateur de voir peut-être autre chose que ce qu'il voit, mais de voir ce que le metteur en scène veut qu'il voie. »³ A propos du film en lui-même, il ajoute :

¹ Voir Annexe 9 : Affiche du film de propagande *Forces Occultes* de Paul Riche, 1943.

² Interview de Jean-Robert RAGACHE et Jean-Louis COY, dans le DVD « Forces Occultes. Le complot judéo-maçonnique au cinéma ». Paris : 2009.

³ *Idem*.

« Les Allemands ont décidé de porter un grand coup, donc le soutien médiatique est réel. En Province, aux Champs-Élysées, partout l'exclusivité a permis de faire du rendement. Par la suite, il semble que le soutien médiatique ait diminué un petit peu, parce qu'il y a une certaine frilosité des distributeurs, il y a des problèmes entre Vichy et Paris, il y a des censures, on ne fait pas passer Forces Occultes dans la zone Sud... »¹

Enfin, on peut conclure avec Jean-Robert Ragache :

« Ce film est sorti trop tard. Son impact aurait sans doute été plus important s'il était sorti avant la guerre. Ce n'était pas la meilleure période pour faire sortir ce film, et le rendre efficace. Les Français avaient d'autres préoccupations, et notamment se nourrir, se chauffer, s'éclairer. »².

Ce qui se passait dans les loges maçonniques, derrière les portes fermées du temple entre quelques « adeptes », n'intéressait finalement pas la population, d'autant plus que les loges avaient été dissoutes en France et que les maçons n'étaient donc plus « visibles » depuis trois ans. En Angleterre, ils se réunissaient toujours, mais ce film était peut-être finalement trop politique pour représenter un réel intérêt auprès de la population britannique, car l'action se déroulait autour des cercles de l'Assemblée Nationale française ; mais surtout, étant un film de propagande nazie, il ne fut pas diffusé pour le grand public. Ce n'est que bien des années plus tard qu'il sera d'abord accessible et sous-titré en anglais, puis montré de façon publique. Ceci se produisit notamment lors de la conférence annuelle du *Canonbury Masonic Research Center* sur l'anti-maçonnisme en 2010.

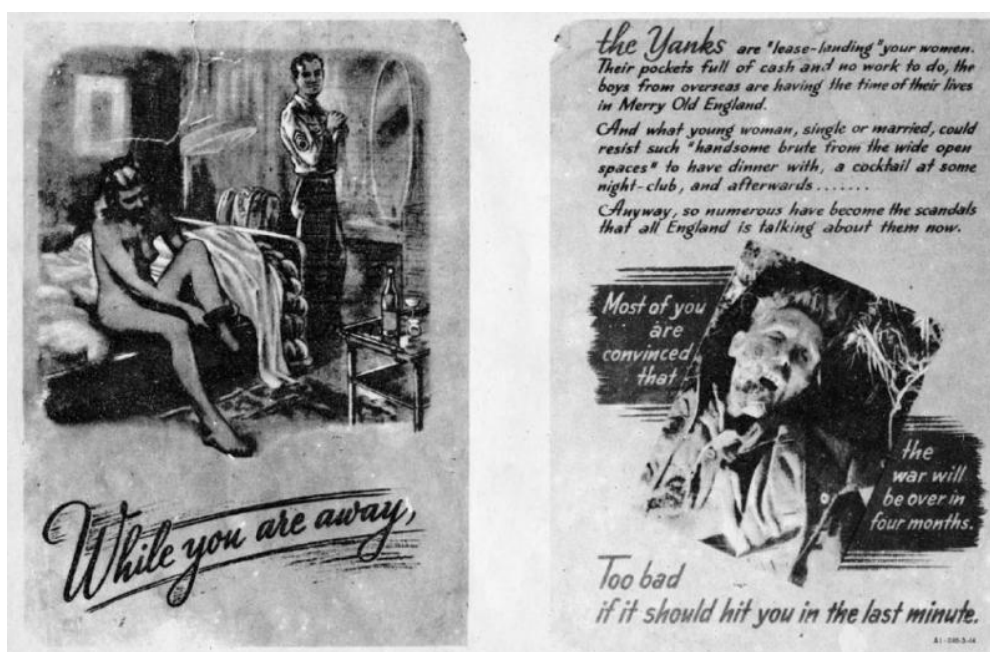
c. Ecrits

L'usage de la propagande était multiple : tous les moyens étaient bons pour faire circuler l'information (souvent fausse) sur l'avancée de la guerre, en particulier dans les pays occupés mais aussi dans les bases militaires des pays non-occupés comme la Grande-Bretagne, notamment pour toucher les soldats qui y étaient stationnés. C'est ainsi que des soldats américains ont été la cible de la propagande nazie les enjoignant à réfléchir à ce qui se passait lorsqu'ils étaient loin de chez eux. Ces affiches de propagande étaient larguées par avion, et des séries entières étaient conçues pour former un faisceau d'indications censé leur faire

¹ Interview de Jean-Robert RAGACHE et Jean-Louis COY, dans le DVD « Forces Occultes. Le complot judéo-maçonnique au cinéma ». Paris : 2009.

² *Idem.*

prendre conscience des dangers encourus lors de cette guerre, non pas pour eux, mais dans leur pays. En effet, un exemple parmi ces « séries » est *The Girl you left behind*, qui raconte l'histoire de Joan Hopkins, l'archétype de la petite fiancée qui se retrouve seule lorsque son compagnon est mobilisé en Europe, et qui se fait courtiser par son patron, Sam Levy, dont le nom parle de lui-même. Ces affiches jouent donc sur la frivolité des femmes que les soldats imaginent les attendre dans leur pays, et surtout sur la perfidie et la cupidité des magnats (Juifs, donc) qui contrôlent le pays et la guerre, qu'ils ont tout intérêt à voir se prolonger, puisqu'à en croire ces affiches, ils ont fait fortune grâce à des contrats de guerre et des ventes d'armes. L'infidélité potentielle de leur fiancée était donc vue par les nazis comme un levier puissant pour exercer une emprise psychologique sur les soldats anglo-saxons loin de chez eux. Mais un autre but de ces affiches était simplement de liguer les soldats américains contre les soldats britanniques, en utilisant le même procédé : celui de l'infidélité. Certains de ces communiqués n'hésitaient pas à exprimer clairement l'idée que les soldats américains stationnés en Grande-Bretagne profitaient de ce temps avec les femmes et compagnes esseulées des soldats britanniques partis au front. Intitulées *While you are away*, les affiches s'accompagnent d'un dessin très explicite, et de la légende « Quelle jeune femme, célibataire ou mariée, pourrait résister à une 'belle brute venue des grands espaces' qui l'emmènerait dîner, boire un cocktail dans un bar, et après..... »¹



¹ « And what young woman, single or married, could resist such 'handsome brute from the wide open spaces' to have dinner with, a cocktail at some night-club, and afterwards..... » Affiche de propagande lancées vers la tête-de-pont d'Anzio (Italie) entre janvier et juin 1944, à l'attention des soldats britanniques et américains. Archives de la bibliothèque Ike Skelton Combined Arms Research Library, Fort Leavenworth, Kansas.

Enfin, dans les derniers mois avant la capitulation, et en dernier recours, un autre ressort fut utilisé, qui consistait à convaincre les soldats alliés que les soldats allemands ne lâcheraient sur rien et ne renonceraient pas à la bataille, leur détermination étant inébranlable. Ces messages s'appuyaient souvent sur le démenti de la propagande blanche des pays alliés à leurs soldats :

« La guerre sera terminée dans six mois. C'est ce que Montgomery vous a dit, et toute la machine de la propagande britannique et américaine essaye de vous faire croire que maintenant ce sera fini en un rien de temps. Cela vous a peut-être semblé être le cas pendant quelques jours. Mais au lieu de se désintéresser la résistance allemande se durcit de nouveau. »¹

Les messages s'appuyaient aussi sur l'affect en mettant en scène des veuves éplorées (« Vous souvenez-vous de votre dernier baiser ? »)², ou des mères en deuil (« Combien de mères attendent déjà en vain leurs fils ? »)³. L'idée de mourir seul loin de son pays était également souvent reprise. Le but de toute cette propagande était d'amener les soldats soit à se constituer prisonniers (en leur promettant qu'ils seraient à l'abri dans des camps de prisonniers, gérés selon la convention de Genève, et qu'ils rentreraient sains et saufs dans leur pays), soit à désertier.

Beaucoup de tracts étaient également destinés à la population civile des pays occupés ou non, les mettant bien sûr en garde contre tous les dangers qui les guettaient, et notamment les francs-maçons, qui auraient infiltré toutes les strates des gouvernements des pays alliés (Royaume-Uni, France, Etats-Unis). Des timbres étaient fabriqués les mettant en scène dans des situations macabres, souvent associés à la mort par des représentations de squelettes et crânes (images tirées du rituel du cabinet de réflexion⁴ où le candidat se recueille autour d'objets symboliques le poussant à la réflexion, donc, sur la condition humaine en générale).

Des livres, magazines, journaux se proposaient également d'éclairer la population sur la question maçonnique et juive. On peut citer parmi ceux-ci *Les Documents Maçonniques*, que nous avons déjà évoqués, publiés de 1941 à 1944 par Bernard Faÿ, et qui se voulaient un

¹ « The war will be over in six months. That's what Montgomery told you, and the whole machine of British and American propaganda tried to make you believe that it would now be over in no time. To you it may have looked like it for some days. But instead of breaking down German resistance is stiffening again. » Affiche de propagande lancées vers la tête-de-pont d'Anzio (Italie) entre janvier et juin 1944, à l'attention des soldats britanniques et américains. Archives de la bibliothèque Ike Skelton Combined Arms Research Library, Fort Leavenworth, Kansas. Voir Annexe 10.

² « Remember her last kiss... ? » *Ibid.* Voir Annexe 10.

³ « How many mothers [are already awaiting in vain] for their sons ? » *Ibid.* Voir Annexe 10.

⁴ Voir glossaire des termes maçonniques.

journal de l'action antimaçonnique. Au Royaume-Uni, un autre périodique était diffusé dans les années 30 et pendant la guerre : *World-Service*. Il s'agissait plus exactement d'une agence de presse qui vit le jour en Allemagne sous la houlette d'Ulrich Fleischhauer en décembre 1933, et qui diffusait tous les quinze jours des communiqués édités en huit langues différentes, « Correspondance Internationale pour l'Eduction sur la Question Juive »¹. Ces publications étaient financées par le Ministère de la Propagande de Goebbels. De 1936 à 1938, des conférences sponsorisées par *World-Service* furent organisées en Allemagne, les *Pan-Aryan Anti-Jewish Unions*, auxquelles assistaient tous les correspondants de *World-Service* en Europe et aux Etats-Unis. L'agence gagna rapidement en notoriété, et fut considérée comme la plus importante publication antisémite du milieu des années 1930. Le but des journaux et des conférences était de combattre la soi-disant conspiration sioniste pour la domination mondiale et supprimer la franc-maçonnerie de manière effective et définitive. L'édition de novembre 1937 titrait :

« Ces tracts sont destinés à être transmis de la main à la main parmi les non-Juifs. *World-Service*, qui est publié en huit langues, n'est pas distribué en vue de profits. Son objectif principal est d'éclairer les non-Juifs mal informés, indépendamment de l'état ou du pays auquel ils appartiennent. Ces fiches d'information qui traitent des machinations au sein du milieu juif forment par conséquent une partie nécessaire de l'arsenal intellectuel de tout non-Juif. »²

Encore une fois, nous pouvons constater que Juifs et francs-maçons sont unis dans la désignation de l'ennemi, une articulation clairement établie par le correspondant britannique de *World-Service*, Arnold Leese : « Les Juifs et leur couverture souvent utilisée, les Gentils »³ (c'est-à-dire les non-Juifs) : les francs-maçons. Leese était un membre actif du parti *British Fascists*, avant de créer son propre parti, l'*Imperial Fascist League*. Il publia de nombreux articles, à la fois pour *World-Service* et pour l'*Imperial Fascist League*, sur la franc-maçonnerie et ses liens avec le Judaïsme, et surtout les différentes façons de l'éliminer. Par exemple, dans le pamphlet *Freemasonry* (paru dès 1933), il écrivit :

¹ « World-Service, International Correspondence for Enlightenment on the Jewish Question. »

² « These leaflets are intended to be passed on from hand to hand amongst Gentiles. The 'World-Service', which is issued in eight languages, is not published with a view of profits. Its principal aim is to enlighten ill-informed Gentiles irrespective of state or country to which they belong. These information sheets which deal with the machinations of the Jewish under-world form accordingly a necessary part of the intellectual armoury of every Gentile. » *World-Service*, 1^{er} novembre 1937.

³ « The Jews and their 'Gentile fronts', often Masons ». Arnold LEESE, *Race and Politics, A Counter-blast to the Masonic Teaching of Universal Brotherhood*, Pamphlet pour l'*Imperial Fascist League*, Londres : 1935, p.7.

« Tous les francs-maçons aident, consciemment ou inconsciemment, au travail de destruction de la culture et de la civilisation chrétienne aryenne. »¹

Ou encore :

« La franc-maçonnerie est tout simplement la dernière phase de l'organisation des forces des ténèbres contre celles de la lumière, du Mal contre le Bien, dans un combat qui est en cours depuis que les Juifs ont conçu pour la première fois l'idée de s'organiser pour le contrôle du monde. »²

Ce n'est certainement pas pour rien que son journal *The Facsist* figure parmi les cinq journaux britanniques nommés par les nazis comme ayant conservé leur indépendance.³ La Ligue de Leese fut dissoute en 1939. La *British Union of Fascists* de Oswald Mosley lui avait proposé auparavant de l'incorporer dans son parti : Leese refusa car il jugeait le groupe de Mosley trop clément⁴...

d. Expositions

L'utilisation des expositions était courante, et ce dès l'accès au pouvoir des nazis. L'avantage de ce type de propagande était que le matériel utilisé pouvait varier en quantité pour s'adapter aux besoins d'une ville ou d'un lieu donné, mais surtout les expositions permettaient de partager le matériel récolté avec un large public. Et il se trouve qu'elles étaient très populaires. L'Allemagne nazie comptant beaucoup d'ennemis, les sujets variaient mais le but était toujours le même : convaincre la population du bien-fondé du nazisme tout en dénigrant tour à tour les Juifs, les Soviétiques, l'art non-allemand, les francs-maçons, etc.

Tel fut le cas de l'exposition appelée le « Paradis Soviétique » en 1942 à Berlin, mettant à jour les atrocités russes⁵. Ou bien en 1937 à Munich, « Entartete Kunst » (l'Art Dégénéré), exposait à la vindicte populaire plus de six cents œuvres considérées comme contraires à

¹ « All Freemasons are, either wittingly or unwittingly, helping in the work of destruction of Aryan Christian culture and civilisation. » Arnold LEESE, *Freemasonry*, Pamphlet pour l'*Imperial Fascist League*, Londres : 1933, p.1.

² « Freemasonry is simply the latest phase of organisation of the forces of Darkness against those of Light, of Evil against Good, in a fight which has been going on since the Jews first conceived the idea of organising for world-control. » Arnold LEESE, *Freemasonry*, Pamphlet pour l'*Imperial Fascist League*, Londres : 1933, p.2.

³ The Black Book (Sonderfahndungsliste GB). Imperial War Museum (Facsimile reprint series ; No. 2). Londres : 1989.

⁴ Richard Griffiths, *Fellow Travellers on the Right*, Oxford : Oxford University Press, 1983, p.99.

⁵ Voir Annexe 11 : « Le Paradis Soviétique » : Affiche de propagande, Berlin, 1942.

l'idéal esthétique allemand, et qui étaient donc étalées (ce qui était un moindre mal, la plupart étant détruites) dans un enchevêtrement incohérent de toiles, où se mêlaient des dessins d'enfants ou de personnes handicapées. A quelques pas, dans un autre bâtiment berlinois, une seconde exposition, celle-ci sur la grandeur de l'art germanique, contrastait singulièrement avec l'Art Dégénéré : ordre, rigueur et force virile étaient ici représentés par des peintres « accrédités » par le parti.

Enfin, les francs-maçons n'étaient pas en reste, puisque de nombreuses expositions leur étaient consacrées, en Allemagne (à l'arrivée au pouvoir d'Hitler), puis dans les pays occupés. Celles qui connurent le plus de succès se déroulèrent à Munich en 1937, Nuremberg l'année suivante, Berlin en 1941, et dans les pays occupés, à Belgrade, Bruxelles et Paris en 1940 et 1941.

Plusieurs documents d'époque nous donnent un aperçu du contenu de ces expositions (anti-) maçonniques, notamment celle de Paris au petit Palais en octobre et novembre 1940, puis dans d'autres villes françaises (puisqu'il s'agissait d'une exposition itinérante). Ces ressources sont conservées par l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). On y trouve des extraits provenant d'une série de courts-métrages nommés *Les Actualités Mondiales*, presse de propagande filmée traitant de l'actualité de guerre comme de sujets plus légers, de la rencontre entre Pétain et Hitler en novembre 1940 à Montoire sur Loir, aux dévastateurs bombardements allemands sur Coventry et Birmingham, en passant par des sujets mode ou beauté sur la teinture des jambes (nouveau phénomène destiné à remplacer les bas...)

S'agissant donc d'émissions de propagande, le but était de glorifier le Maréchal Pétain, de rassurer la population sur les intentions des Allemands qui ne souhaitaient pour la France que la meilleure intégration possible à la nouvelle Europe définie selon leurs critères. La domination germanique sur le Royaume-Uni était soulignée par les bombardements victorieux (images de bombes incendiaires à l'appui), et les commémorations à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, notamment « à Rouen, où les Anglais ont brûlé Jeanne »¹...Les ficelles sont parfois grossières lorsqu'il s'agit de rabaisser les Anglais, et mettre les Allemands sur un piédestal ; un court-métrage commente :

« Lors de leur retraite, les Anglais avaient incendié les réservoirs de Lorient, portant préjudice de cette façon à leurs anciens alliés. Ce n'est que grâce à

¹ Archives INA, *Les Actualités Mondiales*, 16 mai 1941. <http://www.ina.fr/video/AFE85000506/fete-de-jeanne-d-arc-video.html> Consulté le 05/11/2015

l'intervention de nombreuses équipes de pompiers allemands qu'il fut possible d'éteindre ces foyers intenses. »¹

A partir de la fin de l'année 1940, il s'agissait également de redonner une image de la France en temps de paix, vivant sereinement la cohabitation allemande, appréciant même les petits plaisirs qu'apportait l'occupation ... C'est ainsi que l'exposition maçonnique fut présentée, le 30 octobre 1940. La bande-son nous renseigne sur le contenu :

« L'exposition maçonnique, qui jette la lumière sur la curieuse et mystérieuse mise en scène établie par les francs-maçons. [...] On ne peut que s'étonner et sourire aussi que ces rites d'un autre âge aient pu à notre époque faire l'objet de telle crédulité. [...] Combien revêtirent le tablier maçonnique ou passèrent à leur cou ces sautoirs brodés de signes cabalistiques, symboles de leur puissance secrète aujourd'hui anéantie. »²

Les expositions étaient alimentées par les différents objets saisis dans toutes les obédiences de France, qui étaient présentés de façon à rendre la mise en scène des plus macabres. Les temples étaient reconstitués et des mannequins utilisés, arborant des tabliers et sautoirs présentés par des pancartes où l'on pouvait lire :

« CORDONS et TABLIERS
de la
FRANC-MACONNERIE
ANGLAISE
trouvés chez le
F. . ROTSCCHILD
à PARIS
LA HAUTE BANQUE
JUIVE EST MACONNIQUE »³

Dans un second document (muet), traitant de cette même exposition et de ses réouvertures à travers la France, nous trouvons un portrait de Roosevelt trônant en bonne place, une liste de francs-maçons Juifs appartenant au Grand Orient, et sous une prière maçonnique, un nouvel écriteau : « Toujours des principes, jamais de réalisation »⁴.

¹ Archives INA, *Les Actualités Mondiales*, 7 août 1940. <http://www.ina.fr/video/AFE8500011/les-allemands-contribuent-au-redressement-du-pays-video.html> Consulté le 05/11/2015

² Archives INA, *Les Actualités Mondiales*, 30 octobre 1940. <http://www.ina.fr/video/AFE85000145> Consulté le 05/11/2015

³ *Ibid*, 30 octobre 1940. <http://www.ina.fr/video/AFE85000145> Consulté le 05/11/2015. Pour « F. . » : voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ *Ibid*, 11 avril 1941. <http://www.ina.fr/video/AFE85000452/exposition-maconnique-video.html> Consulté le 05/11/2015

Ce court-métrage montre les foules se pressant pour assister à ce spectacle. Il est dit que l'exposition attira plus d'un million de curieux à travers la France. Encore une fois, l'attrait de découvrir ce qui d'ordinaire est caché a joué un rôle fondamental dans le succès de telles expositions de propagande.

2. Devoir de discrétion

Durant la guerre, la situation de la Grande-Bretagne était particulière dans la mesure où le pays ne fut jamais envahi, mais la menace d'une invasion demeura toutefois omniprésente pendant de longs mois. Le cas de la franc-maçonnerie est d'autant plus intéressant dans ce contexte puisque les maçons se retrouvaient confrontés à des conditions singulières, pas encore traqués dans leur pays mais redoutant une occupation qui les installerait en bonne place sur la liste des ennemis dont il faudrait s'occuper prioritairement. La prudence était donc de mise.

a. Espions, Cinquième colonne

La période est donc marquée par cette méfiance qui imprègne la société britannique et demeure dans les esprits à chaque instant. La vie quotidienne, qui finalement ne change pas du tout au tout, est quand même quelque peu altérée par la crainte qu'à tout moment, on peut être écouté, épié, surveillé. Les conversations se font plus discrètes, les portes se ferment, et d'une manière générale, on est très prudent lorsqu'on évoque un sujet un tant soit peu sensible. Ces précautions qu'observent les Britanniques sont d'autant plus importantes quand il s'agit de sujets sensibles chez l'ennemi, et la franc-maçonnerie en est un bon exemple. Comme nous l'avons vu, les francs-maçons britanniques n'étaient pas sans ignorer qu'Hitler leur réservait un sort assez sinistre dans les pays occupés. Il apparaissait donc nécessaire de demeurer prudent même pour simplement évoquer la franc-maçonnerie. Mais si la société dans son ensemble a réagi avec autant de zèle face à la menace et au besoin de parler à mots couverts, c'est parce qu'un climat préexistait et était propice au développement d'idées selon lesquelles « les murs avaient des oreilles ». La peur de l'invasion avait gagné la Grande-

Bretagne bien des décennies plus tôt. Eugene Rasor¹ la fait remonter à 1871, avec la publication d'un pamphlet intitulé *La Bataille de Dorking*, qui imagine, à la suite de la guerre franco-prussienne de 1870, que l'armée allemande envahit la Grande-Bretagne. Démilitarisée et manifestement sous-entraînée, celle-ci cède dans la ville de Dorking dans l'Essex : l'Empire est éclaté, le pays annexé. Cette première rencontre entre le public britannique et la possibilité d'une invasion allemande (ce pamphlet inaugura le genre de la « littérature d'invasion ») laissa son empreinte, et de nombreux travaux littéraires « futuristes » virent le jour à cette époque. Cécile Révauger, quant à elle, note que la peur d'une invasion, française cette fois, existait déjà pendant les guerres napoléoniennes.

En ce qui concerne la littérature d'invasion, l'historien Cecil Eby dénombre plus d'une soixantaine de travaux dans les années 1930, dont quarante-et-un impliquant l'Allemagne.² Je soulignerais néanmoins qu'à l'époque, les relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne étaient officiellement plutôt cordiales, la puissance de l'Allemagne représentant davantage un contrepoids à la Russie, ce qui était un atout pour l'Empire britannique. De plus, il faut garder en tête que les souverains consorts de cette époque et de longue date (de Georges I à Georges V), étaient tous issus de dynasties allemandes, ce qui était le gage (encore à cette époque du moins), d'une certaine entente entre les deux pays.

Bien souvent, le but des romans d'invasion était de pointer du doigt le manque de ressources de l'armée britannique. A la suite de quoi, le roman d'espionnage prit bientôt le relais. Au début du XX^e siècle, alors que les services de renseignement commencent à voir le jour, et que les tractations entre les grandes puissances européennes se jouent dans l'ombre, ce style littéraire connaît un grand succès. Et l'Angleterre n'est pas en reste, puisque nombre de romanciers ont bâti leur célébrité sur ce genre (le plus connu d'entre eux étant bien sûr Ian Fleming, même s'il s'agit ici d'un léger anachronisme puisqu'il commença à publier à partir des années 50). Avant lui, John Buchan s'était déjà illustré dans ce style avec *Les 39 Marches* (1915), adapté au cinéma par Hitchcock en 1935. Nourrie par ces romans exaltants, la population ne pouvait donc que s'imaginer qu'en temps de guerre, le travail de ces espions redoublait, et chacun se prenait au jeu pour démasquer des espions étrangers ou s'ériger soi-même en indicateur dévoué.

¹ Eugene RASOR, *Winston S. Churchill, 1874-1965: A Comprehensive Historiography and Annotated Bibliography*. Westport, Connecticut : Greenwood Press, 2000, p.68.

² Cecil D. EBY, *The Road to Armageddon: The Martial Spirit in English Popular Literature, 1870-1914*, Durham, NC: 1988. Cité par Eugene RASOR, *Winston S. Churchill, 1874-1965: A Comprehensive Historiography and Annotated Bibliography*. Westport, Connecticut : Greenwood Press, 2000, p.68.

Nous avons vu que cette tendance n'était pas récente, et l'on pouvait déjà constater ce que Churchill avait appelé *spy-mania* (ou « espionnite ») dès le début de la Grande Guerre. Dans son ouvrage autobiographique *Thoughts and Adventures* (paru en 1932), il se souvient de ses années comme Lord de l'Amirauté, et du climat de tension qui régnait :

« Aucun soupçon n'était trop scandaleux pour être nourri, aucune histoire trop improbable pour être crue, et les énergies de milliers de détectives amateurs et peu conventionnels renforçaient à chaque moment et dans chaque quartier la vigilance stricte et toujours en éveil des pouvoirs publics. Dans les rangs supérieurs des Services Secrets les faits dans de nombreux cas étaient en tous points égaux aux inventions les plus fantasques du style romanesque ou du mélodrame. D'enchevêtrement en enchevêtrement, de complot en contre-complot, la ruse et la trahison, la fourberie et la doublure, les vrais agents, les faux agents, les agents doubles, l'or et l'acier, la bombe, le poignard et le peloton d'exécution, tout était si entrelacé, pris dans autant de fibres et de tissus, et complexe au point d'être incroyable mais véridique.»¹

Ce climat fut rapidement ravivé pendant la Drôle de Guerre, et les histoires, romanesques il faut bien en convenir, de certains espions passionnaient la population tout en « l'électrisant » presque ; on se plaisait à penser que son voisin n'était pas ce qu'il prétendait être, ou bien on se découvrait un certain talent qui pourrait intéresser les services secrets...

Effectivement, les histoires de certains agents doubles comme Arthur Graham Owens tendent à montrer que les services secrets se devaient d'être prudents, car on ne savait pas vraiment de façon certaine que des agents qui finalement, le devenaient par la force des choses, n'allaient pas être retournés par l'ennemi. Owens illustre assez bien ce cas. Il était, trois ans avant la guerre, ingénieur à la tête d'une société en perte de vitesse qui fabriquait des batteries pour les navires. Pour pallier cela, il fit un voyage en Allemagne pour tenter de s'ouvrir aux capitaux étrangers et ainsi relancer son entreprise. Ses activités et contacts avec l'Allemagne lui valurent d'être repéré par le MI-5 qui lui proposa de le rétribuer pour des informations qu'il pourrait obtenir sur les modèles de bateaux à moteurs allemands. La collaboration continua jusqu'à ce qu'un de ses contacts allemands lui proposât d'épier les Britanniques pour le

¹ « No suspicions were too outrageous to be nourished, no tale too improbable to be believed, and the energies of thousands of amateur and irregular detectives reinforced at every moment and in every district the stern and unsleeping vigilance of the public authorities. In the higher ranges of Secret Service work the actual facts in many cases were in every respect equal to the most fantastic inventions of romance or melodrama. Tangle within tangle, plot and counter-plot, ruse and treachery, cross and double-cross, true agent, false agent, double agent, gold and steel, the bomb, the dagger and the firing party were interwoven in many a texture so intricate as to be incredible and yet true. » Dans Winston CHURCHILL, *Thoughts and Adventures*. Wilmington, DE : ISI Books, 2009. Cité par Jonathan ROSE, *The Literary Churchill: Author, Reader, Actor*. London : Yale University Press : 2015, p.121.

compte des nazis. Et sans grande surprise, l'argent fut le moteur principal dans sa décision : payé mille livres de plus que par ses propres compatriotes (une somme considérable à l'époque), il accepta et se vit également offrir les services de séduisantes femmes dans les clubs privés de Hambourg. Au bout de quelques mois, il se targuait d'être devenu l'espion principal d'Hitler en Grande-Bretagne. Mais il n'allait pas tarder à monnayer encore ses services auprès de Scotland Yard. Il annonça qu'il allait se faire remettre une radio par les Allemands et qu'il pourrait s'en servir pour diffuser de fausses informations. Il proposait également de divulguer le nom d'autres espions allemands en Angleterre. Son responsable, bien que furieux, n'eut d'autre choix que d'accepter. Sous peu, on se rendit compte qu'il continuait de délivrer des informations top-secrètes à ses supérieurs allemands, et à plusieurs reprises Owens fit des séjours en prison pour empêcher qu'il ne livre d'autres renseignements. Finalement, James Hayward dans son livre consacré à l'espion, *Double Agent Snow* (anagramme partiel d'Owens), estime qu'il contribua aussi à l'arrestation de plusieurs dizaines d'espions allemands.¹

D'autres agents, mais pas agents doubles cette fois, intriguaient aussi de par leur faculté à se fondre dans la population, et à attirer les confidences. C'est le cas par exemple de l'Agent Fifi, un nom de code donné à Marie-Christine Chilver, dont la mission pour le SOE (*Special Operations Executive*, dont nous aurons l'occasion de reparler) consistait à tester les agents en devenant en tentant de leur soustraire le maximum d'informations sur eux (lorsque bien sûr, ils n'étaient pas censés parler). Cette mystérieuse agente, dont la véritable identité n'est divulguée que depuis 2014, date de la dé-classification de son dossier aux Archives Nationales, a été l'objet des rumeurs les plus folles. Et d'une manière générale, ce goût pour l'intrigue et notamment le rôle des femmes fut suffisamment pris au sérieux pour que des affiches soient créées mettant en garde les militaires contre les bavardages imprudents : une belle blonde recueille les confidences d'hommes qui se croient en sécurité en discutant avec elle, où figure la mention « Motus ! Elle n'est pas si bête »²... On parvient à comprendre ici la mentalité qui préside à la question des femmes, qui est à rapprocher du traitement qu'elles recevaient de la part de la franc-maçonnerie en Grande-Bretagne. En effet, la raison principale évoquée depuis le XVIII^e siècle pour l'exclusion des femmes de cette institution est justement étroitement liée à cette notion de secret : elles seraient tout simplement incapables d'en garder un ! Ici, l'affiche souligne leur propension à parler, à trahir des secrets. Écoutant des conversations, elles n'hésiteraient visiblement pas à répéter ce qu'elles ont entendu, on ne

¹ James HAYWARD, *Double Agent Snow*. New York : Simon & Schuster, 2013.

² « Keep Mum she's not so dumb ! » Voir Annexe 12.

peut donc pas leur faire confiance. Si l'on prend le point de vue opposé, l'image de la blonde « potiche » (*dumb* sur l'affiche) s'efface pour laisser place à une manipulatrice dangereuse, capable de mettre en péril certaines opérations militaires ou de renseignement par exemple. C'est d'ailleurs ce point de vue que le SOE adopta, puisque ce service fut pionnier dans le recrutement des femmes.

Quant à la fameuse cinquième colonne, elle fut elle aussi suffisamment prise au sérieux pour que le *Joint Intelligence Committee* (JIC) ou Comité des Services de Renseignement approuvât un rapport intitulé « Les Activités de la Cinquième Colonne au Royaume-Uni »¹. La « panique » liée à la cinquième colonne se manifesta surtout durant l'été 1940, après l'invasion de la Norvège et du Danemark. Ce rapport se concentrait d'ailleurs sur l'aide intérieure qu'avaient reçue les nazis dans ces pays. Une semaine après, l'État-major produisit à son tour un rapport, en partie basé sur celui du Comité des Services de Renseignement. On peut y lire en conclusion :

« Les activités ennemies de la Cinquième Colonne seront désignées pour jouer un rôle important dans toute opération que l'Allemagne pourrait entreprendre à l'encontre de ce pays ».²

Cette crainte justifia donc aux yeux du gouvernement l'arrestation et la mise en détention préventive de citoyens allemands, mais aussi de membres de la *British Union of Fascists*, dont bien sûr son chef Oswald Mosley. Le gouvernement reconnut par ailleurs que les preuves furent difficiles à produire, mais la BUF tint tellement de meetings pacifistes en hiver et au printemps 1940 qu'il fut décidé qu'on ne pouvait pas prendre de risque.

Finalement, on peut tout de même relativiser la présence d'espions en Grande-Bretagne, car malgré la peur ambiante, les documents récemment déclassifiés des archives de guerre tendent à montrer que les services secrets surveillaient étroitement ces sympathisants nazis, voire les retournaient à leur avantage. De plus, avec le succès de la cryptanalyse qui permit de déchiffrer les codes de la machine *Enigma*, de nombreux messages furent interceptés, et les espions allemands concernés identifiés et arrêtés. Enfin, nous pouvons dire que parallèlement à la radiodiffusion - et notamment le service de la BBC qui fut paradoxalement amélioré du

¹ « Fifth Column Activities in the United Kingdom », 3 mai 1940. Cité par Harry HINSLEY et C.A.G. SIMKINS, *British Intelligence in the Second World War, Volume 4. Security and Counter-Intelligence*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990, p.48.

² « Enemy Fifth Column activities will be designed to play an important part in any operation which Germany may undertake against this country. » Cité par Harry HINSLEY et C.A.G. SIMKINS, *British Intelligence in the Second World War, Volume 4. Security and Counter-Intelligence*. Cambridge University Press : 1990, p.48.

fait de la concurrence ennemie-, les Services de Renseignement connurent une avancée phénoménale au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Ces années constituèrent l'âge d'or des services secrets, le personnel du MI-6 passa d'une centaine d'intervenants réguliers à plus d'un millier, et son budget tripla.

b. Le cas particulier du Special Operations Executive (SOE)

L'histoire du *Special Operations Executive* est très intéressante à bien des égards, mais en particulier par rapport au sujet que nous traitons ici : la franc-maçonnerie. Churchill eut l'idée de créer ce service (il était lui-même franc-maçon... bien qu'il ne pratiquât pas après 1912), et Hugh Dalton, Ministre de la Guerre, en prit la responsabilité. La mission du SOE était de coordonner l'action alliée dans les pays occupés à travers le sabotage et la subversion ou, selon les termes de Churchill, « mettre le feu à l'Europe ». ¹ Dès le départ, la stratégie étudiée se basait sur des organisations terroristes comme l'IRA en Irlande du Nord, et s'inspirait de leurs méthodes. Les agents étaient recrutés sur leur capacité à se fondre dans le pays. Si nous prenons l'exemple de la France, beaucoup d'entre eux avaient donc un parent français, ou une maîtrise de la langue suffisamment bonne pour passer pour des Français. Ils suivaient un programme d'entraînement intense, qui couvrait des champs d'action comme les explosifs, le combat rapproché, le parachutage, le sabotage, la radiodiffusion, la propagande etc. ² Ils évoluaient donc derrière les lignes ennemies, parachutés la plupart du temps en groupe de trois, apportant souvent beaucoup de matériel et de denrées avec eux pour les réseaux de résistance locaux.

Il faut comprendre que le SOE était assez controversé, et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, c'était un réseau britannique, répondant au commandement britannique. Mais de par l'implication des membres qui avaient un intérêt particulier dans tel ou tel pays, l'allégeance n'était pas évidente. Par exemple, de Gaulle demanda à ce que de la section F (pour la France) passe sous commandement français, ce qui lui fut refusé. Ensuite, le choix des membres eux-mêmes pouvait prêter à discussion. En effet, ce n'est pas seulement le recrutement des femmes qui posait problème, mais le fait que le SOE recrutait à travers toutes les strates de la société, que ce soit au sein de la noblesse ou des membres de la pègre, en passant par des

¹ « Set Europe ablaze ».

² Le programme d'entraînement des agents du SOE fit l'objet d'un roman paru en 2012 : Joël DICKER, *Les Derniers Jours de nos Pères*. Paris : Editions de Fallois, 2015.

communistes, des prostituées, et... des francs-maçons. Michael Foot, auteur de plusieurs ouvrages sur le SOE, commente :

« Le SOE était prêt à travailler avec n'importe quel homme, femme ou institution, catholique ou franc-maçon, trotskyiste ou libéral, syndicaliste ou capitaliste, rationaliste ou chauvin, radical ou conservateur, stalinien ou anarchiste, juif ou gentil, qui pût contribuer à battre les nazis. »¹

La franc-maçonnerie se targue elle-même de représenter la société dans son ensemble, mais à la différence du SOE, les mœurs sont un critère essentiel. Un point commun reste néanmoins à souligner entre les deux organisations : le devoir de discrétion. Les agents du SOE se devaient d'être plus que discrets, leur vie et celle des membres des réseaux locaux en dépendait souvent. C'est cette condition qui m'amena à me renseigner sur les possibles liens entre cette organisation et la franc-maçonnerie. En effet, les maçons étaient des aides tout indiquées dans ce contexte : leurs valeurs les poussèrent souvent vers la résistance en France (on citera les exemples les plus connus de Pierre Brossolette et de Jean Zay), et ils avaient déjà une culture approfondie du secret et de la discrétion. Au fil de mes recherches, j'ai pu établir ce lien dans plusieurs cas. Les agents du SOE avaient très souvent pour mission d'organiser la résistance locale, dans la région où ils étaient parachutés. Des sympathies vis-à-vis des résistants pouvaient naître auprès de la population, sans que celles-ci se concrétisent nécessairement ; ou bien des groupuscules de résistants étaient constitués mais n'avaient aucuns moyens. Lorsqu'il s'agissait de recruter parmi la population des personnes de confiance qui étaient prêtes à prendre le maquis, les agents du SOE coordonnaient la mise en place. J'ai pu recueillir des témoignages qui confirment que la franc-maçonnerie servit effectivement de « vivier » pour ces recrutements. Ce fut le cas dans le Sud-Ouest, région à laquelle je me suis intéressée plus particulièrement, de par la présence d'un homme qui mit en place un des plus grands réseaux de résistance français, George Starr, alias Hilaire, et qui était lui-même franc-maçon. Le réseau « Victoire », qui l'accueillit dans le Lot-et-Garonne, et qui fut « absorbé » par le réseau *Hilaire-Buckmaster (Wheelwright)*, était au commencement une 'Loge maçonnique' fondée par Fernand Julien Gauchet, adjudant chef au 150ème R.I replié à Agen. Cette loge 'Victoire' est née en mars 1941 et regroupe des sous-officiers du 150ème R.I et 24ème R.A.D ».² Alain Geay, Président de l'Amicale du Réseau VICTOIRE Hilaire

¹ Michael FOOT et Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, *Des Anglais dans la Résistance*. Paris : Tallandier, 2013, p. 71.

² Correspondance avec Alain GEAY, Président de l'Amicale du Réseau VICTOIRE Hilaire Buckmaster, février 2016.

Buckmaster, fils et petit-fils de résistant et lui-même franc-maçon, confirme donc l'utilisation faite de la franc-maçonnerie dans la création de réseaux de résistance, puis le développement de ceux-ci par le SOE. Il souligne :

« Par nature un Frère ou une Sœur se doit d'aider son Frère ou sa Sœur, ceci étant encore plus valable dans la période de l'occupation. Les réseaux ont aussi bénéficié de cette attitude. Au sein de l'Europe occupée y compris en Allemagne les agents Francs-maçons ont utilisé le fait d'être Frères et Sœurs pour s'aider et réussir des opérations contre les nazis, pour aider à libérer des juifs ou autres prisonniers, bref la Franc-maçonnerie a fait fonctionner ses valeurs naturelles de fraternité et internationalistes. »¹

Un autre cas de l'utilisation de la franc-maçonnerie par le SOE peut être trouvé dans le témoignage d'un ancien agent, Raymond Neres. Un enregistrement d'un entretien pour *l'Imperial War Museum*, réalisé en 1983, nous permet d'affirmer que le SOE recrutait effectivement au sein de la franc-maçonnerie, comme l'indique Neres. Binational, il fut recruté alors qu'il était encore étudiant à Cambridge. Il raconte son expérience, son entraînement et sa mission pour le SOE, notamment la mise en place d'abris, ou de « planques » (*safe-houses*). Lorsqu'on lui demande s'il était facile de recruter, il répond :

« Dans notre cas, nous avons un noyau très large de francs-maçons qui travaillaient pour nous. La franc-maçonnerie avait été interdite par le gouvernement de Vichy, et donc tous les francs-maçons étaient de fait hostiles a) aux Allemands, et b) au gouvernement français en place. Et à travers ce noyau préexistant, j'ai pu recruter beaucoup d'autres personnes qui m'avaient été recommandées par les membres existants de l'organisation, qui étaient francs-maçons. »²

Il convient de nuancer les propos de Neres quant à l'hostilité évidente des maçons au gouvernement de Vichy, hostilité qui n'était malheureusement pas avérée dans tous les cas. Emmanuel Pierrat dresse d'ailleurs dans son nouvel ouvrage le portrait de maçons qui collaborèrent activement avec le régime de Vichy, comme Jean Mamy (alias Paul Riche, le

¹ Correspondance avec Alain GEAY, Président de l'Amicale du Réseau VICTOIRE Hilaire Buckmaster, février 2016.

² « In our case, we had a very large nucleus of freemasons working for us. Freemasonry had been outlawed by the Vichy government, and so all freemasons, ipso facto, were hostile, a) to the Germans, and b) to the existing French government. And so through the nucleus which was in existence, I was able to recruit many more people who were recommended to me by the existing members of the organisation, who were freemasons. » Raymond NERES, Entretien par Penny JONES, BBC CLN38/102P784, Imperial War Museum Catalogue number 8691, 1983.

réalisateur du film de propagande *Forces Occultes*, que nous avons évoqué précédemment).¹ Malgré tout, nous avons bien ici la preuve que la franc-maçonnerie servit de « vivier » de recrutement, pour certaines branches du SOE en tout cas. La franc-maçonnerie vient donc éclairer d'un jour nouveau les valeurs universelles de la résistance par delà les frontières.

c. L'opération Lion de Mer et le Livre Noir

A l'origine, le document largement connu sous le nom de « Livre Noir » (*Black Book* en anglais ou « *Sonderfahndungsliste G.B.* », son nom complet en allemand) faisait partie d'un ouvrage plus long et plus général : « *Informationsheft G.B.* »². Il comportait des informations détaillées sur tous les aspects de la vie en Grande-Bretagne qui seraient utiles à l'envahisseur pour pouvoir rapidement mettre en place leur système sur le modèle préexistant, et également des informations pour savoir à quoi s'attendre et comment traiter les institutions qu'ils trouveraient une fois le pays envahi. Les divers aspects de la société britannique qui y étaient décrits étaient divisés en plusieurs catégories : la police, la presse et la radio, le système éducatif et les universités, les instituts culturels et les musées, les partis politiques et les services de renseignement, mais le livret comportait aussi des passages plus généraux sur le climat par exemple, ou encore l'économie, l'administration, le système judiciaire ou l'armée. Et bien sûr : la franc-maçonnerie. En effet, alors que les troupes allemandes avançaient inexorablement à travers l'Europe et envahissaient la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France, des directives étaient envoyées pour qu'elles récupérassent certaines informations sur le Royaume-Uni, de façon à pouvoir dresser des listes, en quelque sorte un annuaire sur l'industrie et le commerce, la noblesse, et les francs-maçons. Pour certains, des numéros de téléphone et adresses étaient également compilés. Des cartes géographiques étaient fournies, et des endroits précis étaient détaillés, à la fois sur les institutions et sur les personnes. Un index complet des loges maçonniques répertoriées dans le pays complétait cette liste.

Les indications quasi-exhaustives que donnait l'« *Informationsheft GB* » sont longtemps restées secrètes : on jugeait trop sensibles les renseignements qui s'y trouvaient, et ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'une première reproduction par l'*Imperial War Museum* fit un

¹ Emmanuel PIERRAT, *Les Francs-maçons sous l'Occupation*, Paris : 2016.

² The Black Book (Sonderfahndungsliste GB). Imperial War Museum (Facsimile reprint series ; No. 2). Londres : 1989.

peu la lumière sur ce document d'une grande importance stratégique en 1940.¹ L'analyse était tellement détaillée, qu'une enquête fut rapidement menée dès les années 1940 pour savoir comment de telles informations avaient pu tomber aux mains des nazis. Il s'avère que deux agents secrets britanniques, capturés à la frontière des Pays-Bas en novembre 1939, étaient à l'origine de la fuite, et avaient aidé le général SS Walter Schellenberg dans son entreprise de rédaction. Ils restèrent captifs tout au long de la guerre mais revinrent en Angleterre sains et saufs. Un troisième homme aurait, lui, collaboré avec l'ennemi et fourni d'autres renseignements, pour lesquels il se fit rémunérer. S'il faut attendre 1989 pour qu'une première version soit consultable à l'*Imperial War Museum*, puis 2000 pour la version traduite (en anglais) par l'historien John Erickson et publiée de façon à la rendre accessible à un large public², c'est certainement qu'il a été très difficile de démêler le vrai du faux et de saisir pleinement l'implication des personnes concernées sur un sujet aussi sensible que celui des actions qui peuvent potentiellement s'apparenter à un crime de guerre. D'ailleurs, la culpabilité du troisième homme, Dick Ellis, n'est toujours pas avérée, et les sources se contredisent à ce sujet. Certains affirment que des informations importantes dont il était le détenteur n'ont pas été passées à l'ennemi, prouvant qu'il ne travaillait donc pas pour eux, tandis que d'autres enquêteurs et journalistes comme Chapman Pincher pensent qu'il a (peut-être contraint et forcé) collaboré à la fois avec les nazis et les Soviétiques. Dans les années 1980, Madame Thatcher n'avait pu ni infirmer ni confirmer ces accusations. Quoi qu'il en soit, les informations étaient bel et bien précises et seule une personne avec une connaissance approfondie des services secrets aurait pu les donner. Preuve en est que la localisation exacte de certains bâtiments secrets appartenant aux services de renseignement était donnée. En ce qui concerne la section « Franc-maçonnerie » du livret, elle s'étend beaucoup sur les origines britanniques de la maçonnerie spéculative, et souligne l'importance que celle-ci a eue dans l'Empire, et notamment en Inde, où l'admission dans les loges des indigènes aida à la diffusion de la culture britannique.³

Outre les renseignements d'ordre général sur le pays, une deuxième liste se trouvait en annexe : « *Sonderfahndungsliste G.B.* », ou la liste des personnes les plus recherchées du Royaume-Uni, celles qui devaient être arrêtées sans tarder, dès l'invasion. On a donc vu que des registres de francs-maçons du pays avaient été demandés par les généraux des armées qui

¹ Imperial War Museum, Reproduction facsimilée, 1989.

² John ERICKSON, *Invasion 1940*, Londres : St Ermin's Press, 2000.

³ On se référera sur ce sujet à la thèse de Simon DESCHAMPS sous la direction de Cécile REVAUGER, *Franc-maçonnerie et pouvoir colonial dans l'Inde britannique (1730-1921)*. Université Bordeaux Montaigne : 2014.

se préparaient à envahir la Grande-Bretagne, et tout comme les prisonniers de guerre, certains figuraient sur cette liste à double titre, par exemple comme francs-maçons et opposants politiques. D'autres représentaient simplement des contre-pouvoirs importants au régime nazi. Les « catégories » de personnes à arrêter étaient des politiques, des magnats de la presse, des PD-G influents, des syndicalistes, des communistes, des Juifs, des Tziganes, des dirigeants religieux, des scientifiques, des personnalités qui avaient expressément signifié leur rejet du nazisme, ou encore tous les ressortissants allemands qui avaient fui l'Allemagne nazie. En tout : 2820 noms, des personnalités dont le sort aurait sans aucun doute été funeste si les nazis avaient réussi à mettre leur plan à exécution. Nous savons cela car le *Livre Noir* de la Grande-Bretagne avait été rédigé sur le modèle de celui qui était destiné à la Pologne, et dont peu réchappèrent. De même, un homme devait être en charge des interpellations : Franz Six. Il devait prendre la tête de six commandos chargés de suivre l'armée allemande au fur et à mesure qu'elle progressait en Grande-Bretagne, et rassembler dans des centres de détention la population juive (à cette époque, la solution finale n'avait pas encore été décidée). Six avait déjà choisi l'emplacement de son quartier général, dans un bâtiment du Strand à Londres.¹ Un an plus tard, les projets britanniques ayant échoué, il suivit la Wehrmacht en Russie, où il envoya des centaines de milliers de Juifs dans des camps de concentration.

Si l'opération *Lion de Mer* (*Seelöwe*) fut un échec, c'est en grande partie grâce à la *Royal Air Force* qui demeura invaincue à la suite de la bataille d'Angleterre. Les projets étaient bien établis si les nazis avaient été victorieux ce 15 septembre 1940 (jour programmé pour l'Opération *Lion de Mer*), le pays aurait été divisé en différentes circonscriptions, et les hommes envoyés comme travailleurs forcés en Europe continentale. Les 2820 personnes dont les noms figuraient dans le *Livre Noir* auraient été immédiatement arrêtées. Pour faciliter ce travail, à chaque personne correspondait un service en charge de leur détention. Il y en avait sept, qui étaient : I) Personnel et organisation, II) Administration, droit et finances, III) Services de sécurité, IV) Gestapo, V) Police criminelle, VI) Service de renseignements étrangers, VII) Idéologie. En face de chaque nom figuraient d'autres informations : date de naissance (parfois l'âge, ou simplement l'année de naissance), lieu de naissance, dernier endroit où on avait vu la personne dans le Reich, adresse en Angleterre, profession, de quel département (RSHA) la personne dépendait, et quel(s) autre(s) département(s) intervenai(en)t également.

¹ James DARLYMPLE, *Newly published SS handbook gives blueprint for Nazi Britain*, dans *The Independent*, 3 mars 2000. Consultable sur <http://www.independent.co.uk/news/uk/this-britain/newly-published-ss-handbook-gives-blueprint-for-nazi-britain-5371959.html> . Consulté le 31/01/16.

Les francs-maçons devaient être arrêtés par la Gestapo, la section IV (*Amt*, dont on a parlé précédemment avec Adolf Eichmann), et étaient répertoriés dans ce service aux côtés des Juifs et opposants religieux. La sous-branche exacte qui les concernait était Amt IV B-3 (pour les catholiques : Amt IV B-1, les protestants : Amt IV B-2, et les Juifs : Amt IV B-4). Notons d'abord que les individus recherchés par l'Amt IV B-1 (au nombre de neuf dans la liste), étaient quasiment tous liés au mouvement des Scouts, organisation qui avait été d'emblée assimilée à la franc-maçonnerie dans l'« *Informationsheft GB* ».

En disséquant entièrement la liste et les noms qu'elle contient, je me suis aperçue que les personnes recherchées pour leur seule appartenance maçonnique sont au nombre de...un ! Il s'agit d'un ingénieur en électronique, un certain Rifat Avigdor, Juif-Allemand d'origine turque né à Istanbul en 1895 (sa date de naissance est donnée dans le livre), dont la nationalité lui fut retirée en 1939, et qui avait émigré en Grande-Bretagne.¹ Cela paraît étrange que cet homme soit recherché pour son appartenance maçonnique, bien qu'il soit fait mention du fait qu'il était Juif (à côté du nom répertorié par ordre alphabétique, A84, est inscrit entre parenthèses « *Jude* »). Serait-ce une erreur ?

Les Juifs, de leur côté, ne représentent finalement qu'une « petite » partie aussi, comparée à ce que l'on pourrait s'attendre d'une telle entreprise : je dénombre 42 personnes dont le RSHA IV B-4 devait se saisir lors de l'invasion (soit seulement 1.5% des personnes figurant dans le *Livre Noir*). La très grande majorité des personnes recherchées dépendait du service de la Gestapo en charge du contre-espionnage, dirigé par Walter Schellenberg, qui n'est autre que la personne qui a rédigé le livret. Il faut cependant noter deux choses sur ces nombres très bas, surtout pour les francs-maçons : premièrement, leur appartenance n'était pas nécessairement mise en exergue, puisqu'on peut trouver des personnalités dans cette liste noire qui sont franc-maçons, mais dont il n'est pas fait état. Cela peut s'expliquer par la nature intrinsèquement secrète de la franc-maçonnerie : les nazis ignoraient peut-être tout simplement l'appartenance de ces personnes à la franc-maçonnerie. Le secret jouerait donc ici pleinement son rôle protecteur. Deuxièmement, on peut également constater que les doubles renvois (les individus qui sont recherchés par plusieurs sections), sont finalement assez rares ; pour nombre de personnes, il est ajouté la mention « *Jude* », sans qu'elles soient pour autant recherchées par l'Amt IV B-4 (la section « Juifs »). Par exemple, David Yaskiel, qui est pourtant le propriétaire de la *British International Jewish Agency*, est recherché par la section qui s'occupe du communisme ; ou encore Leslie Hore-Belisha, le Secrétaire d'Etat à la guerre

¹ Corry GUTTSTADT, *Turkey, the Jews, and the Holocaust*. Cambridge : Cambridge University Press : 2013, p. 162.

de Chamberlain, est recherché par la section qui s'occupe des informations scientifiques en lien avec le renseignement extérieur.

J'en conclus donc que cette liste n'était vraiment qu'une ébauche, d'abord parce que des pages blanches ont été insérées entre les index alphabétiques pour laisser de la place aux noms qui se seraient ajoutés, et d'ailleurs des listes subsidiaires se sont greffées pour certaines lettres, ce qui tend à montrer que même au moment de l'impression du livret, les nazis s'attendaient à rencontrer davantage d'ennemis ; et ensuite parce qu'on peut imaginer que cette première liste rassemblait donc les ennemis les plus dangereux au moment même de l'invasion, c'est-à-dire ceux qui pourraient mettre à mal les projets des généraux SS. Les Juifs et francs-maçons étaient bien sûr des ennemis, mais on peut émettre l'hypothèse que sans autre accusation que celle de leur appartenance à ces communautés, ils ne représentaient guère une réelle menace dans les premiers jours de la prise de contrôle du sol britannique, et par conséquent ne « méritaient » pas le temps passé par la Gestapo à les traquer. En d'autres termes, peut-être que leurs noms ne valaient pas de figurer sur le *Livre Noir* à ce moment-là... Parmi les quarante-deux Juifs qui étaient recherchés par l'Amt IV B-4, un nombre important avait des activités qui revêtaient un caractère subversif, par exemple beaucoup étaient des correspondants pour de grands quotidiens comme le *Manchester Guardian*, *News Chronicle*, le *Daily Express*, l'*Evening Standard* etc., ce qui tend à montrer que c'est pour cette raison qu'ils devaient être arrêtés.

Ce livret comportait 104 pages de noms (144 pages pour la partie « informations ») et avait été tiré à 20.000 exemplaires, il devait donc être largement distribué au sein de l'armée allemande. Ironie du sort : l'entrepôt qui contenait les copies fut détruit lors d'un bombardement. Il n'en reste que trois copies, dont une se trouve à l'*Imperial War Museum*.

Pour citer quelques noms célèbres, Winston Churchill ainsi que le Général De Gaulle se trouvaient sur cette liste, aux côtés de Clement Attlee et Neville Chamberlain pour les politiques, Aldous Huxley, Noël Coward, David Low, Virginia Woolf ou E.M. Forster pour le monde des arts. Nous terminerons cette section sur les mots du dessinateur David Low, connu pour ses caricatures d'Hitler qui, en apprenant sa présence sur la liste noire, commenta : « ce n'est pas grave, ils étaient sur ma liste aussi. »¹

¹ «That is all right. I had them on my list too. » *Nazi's black list discovered in Berlin*. The Guardian, 14 septembre 1945.

III) Occupation des îles Anglo-Normandes

La Grande-Bretagne a occupé une place à part au cours de la Seconde Guerre mondiale, de par sa situation de pays européen allié mais n'ayant pas été envahi. Cependant, une petite partie du pays a effectivement été occupée : les îles Anglo-Normandes. Les événements singuliers qui s'y sont déroulés au cours de la période d'occupation sont très intéressants à la lumière de la recherche maçonnique. En effet, la vie maçonnique était riche à Jersey et Guernesey, et la loge : un bastion de la vie sociale insulaire. D'après ce que l'Allemagne nazie avait proclamé à l'encontre de la franc-maçonnerie au moment où les îles furent occupées, il était naturel que les maçons se soient sentis en danger. Cependant, alors que la population dût s'adapter et apprendre à vivre aux côtés de l'ennemi, plusieurs événements se produisirent, certains pour le pire, comme le pillage du Temple de Jersey, mais d'autres épisodes de l'occupation sont moins bien connus, tels que la cohabitation au jour le jour, ou le sort qui attendait les enfants. On ne peut nier que les opérations dirigées depuis Londres laissèrent les îles Anglo-Normandes faire face à l'ennemi sans intervenir, et nous étudierons donc si, dans ce microcosme qu'elles étaient devenues, la composante maçonnique joua un rôle particulier lors de cette occupation.

1. Démilitarisation et évacuation

Avant que la guerre ne soit déclarée, des plans d'évacuation d'urgence à l'échelle du pays avaient été conçus par le gouvernement. Les villes industrielles et de taille importante en général étaient classées parmi les zones à évacuer, alors que la campagne était « zone d'accueil ». Le reste du pays était classé en zone neutre. Cette division s'opéra dès le mois de mai 1938, pour parer à toute éventualité en cas d'attaque subite de l'Allemagne. Mais l'évacuation réelle ne commença que le 1er septembre 1939. Militairement parlant, la situation demeura longtemps relativement stable, et aucun événement particulier n'advint à partir de ce moment-là et pendant de longs mois : cet épisode est plus connu sous le nom de la « drôle de guerre ». Les choses commencèrent à évoluer avec l'offensive sur les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France à partir du 10 mai 1940, et la reddition de ces pays entre fin mai et mi-juin. Témoin de la situation de l'autre côté de la Manche, le gouvernement

britannique décida que les îles Anglo-Normandes ne représentaient pas de réel intérêt stratégique, et décida dès le 15 juin de les démilitariser. Ceci signifiait que les troupes militaires n'y étaient plus stationnées, et les îles furent déclarées ville ouverte. En d'autres termes, le gouvernement abandonna tous les efforts défensifs dans l'espoir de les sauver des bombes et des attaques lors de raids aériens. C'est bien sûr à ce moment-là que la question de l'évacuation refit surface ; cependant, le gouvernement britannique ne fut pas en mesure de délivrer une politique cohérente en la matière. Ainsi, des informations contradictoires furent émises, et la seule chose qui fut convenue était la mise à disposition de bateaux pour tous les habitants souhaitant évacuer. En fin de compte, le chemin suivi par les habitants dépendait beaucoup des instructions données sur chaque île par le bailli, le chef de la législature et de l'Etat. Par exemple, le bailli de Jersey, Alexander Coutanche, prononça des discours à travers la ville en assurant que des navires seraient disponibles pour ceux qui souhaitaient partir, mais que lui-même et sa femme avaient choisi de rester. Au total, environ 6.600 personnes quittèrent Jersey. À Guernesey, le nombre fut un peu plus élevé, environ 17.000, et le parlement britannique avança le nombre de 22.656 personnes à avoir emprunté les navires mis à leur disposition, plus quelques centaines qui avaient quitté les îles par leurs propres moyens, avec des bateaux privés. Il est vrai que le climat qui régnait à ce moment-là était tendu, les habitants tout comme les autorités ne sachant pas s'il était dans leur intérêt ou non d'évacuer. Ce fut d'ailleurs pour éviter un mouvement de panique que le gouvernement britannique fit machine arrière sur les recommandations d'évacuation : après quelques jours, il fut proposé que seuls les enfants (et leurs mères s'ils étaient en bas âge) quittent les îles. On pouvait d'ailleurs trouver des affiches dans les villes où l'on pouvait lire : «Pourquoi paniquer ? L'évacuation obligatoire est un mensonge ! Il n'y a pas de meilleur endroit que chez soi. Gardez le sourire ! »¹ Enfin, sur la petite île de Sercq, Sybil Hathaway - la Dame de Sercq, encouragea son peuple à rester. Très peu évacuèrent. L'image qui reste donc de l'évacuation des îles aujourd'hui est celle des enfants qui quittèrent leur île natale avec leurs camarades de classe et leurs institutrices, pour une durée encore inconnue; cependant des témoignages de ces petits évacués tendent à montrer que leurs parents espéraient d'une part que ce ne serait pas pour longtemps (on pensait encore en 1940 que la guerre serait rapidement menée), ou bien qu'ils auraient l'opportunité de rejoindre leurs enfants peu de temps après. Les bateaux quittèrent donc les îles entre le 20 et le 23 juin. Cinq jours plus tard, les ports de St Peter-Port

¹ « Why go mad ? Compulsory evacuation a lie! There's no place like home. Cheer up! » *German Occupation Museum*, Guernesey. Voir Annexe 13: Affiche incitant les habitants de l'île de Guernesey à ne pas évacuer. 1940.

(Guernesey) et St Helier (Jersey) furent bombardés, et la possibilité d'envoyer d'autres bateaux n'eut plus lieu d'être. Les habitants étaient désormais piégés sur leurs îles.

Une courte parenthèse permettra de comprendre le sort de ces enfants, qui bien souvent n'étaient que très petits, et n'avaient jamais quitté leur île. Ceci était d'ailleurs aussi souvent le cas de leurs accompagnants. Arrivés en Angleterre, ils étaient répartis dans des trains (eux qui n'avaient jamais vu de locomotives à vapeur), avec des changements dans de grandes villes telles que Londres, et un voyage extrêmement long, fatigant, éprouvant surtout lorsqu'on ne connaissait pas sa destination finale. Dans les zones de réception (pour beaucoup, les régions industrielles du Nord autour des villes de Stockport, Bury, Oldham, Wigan, Halifax ou encore Manchester), la confusion régnait également : souvent les insulaires ne connaissaient pas ces villes, et les comités de réception ignoraient parfois également que le Royaume-Uni avait des territoires d'outre-mer dans la Manche. Gillian Mawson, dans son livre *Guernsey Evacuees : The Forgotten Evacuees of the Second World War*¹, raconte que certains imaginaient que ces « cousins éloignés » ne parlaient pas anglais, et entamaient le dialogue avec le langage des signes ! Une nouvelle vie s'ouvrait à eux, et les enfants, placés dans des familles d'accueil, demeurèrent finalement cinq longues années séparés de leurs parents. Pour beaucoup, leur retour dans les îles fut difficile et douloureux, certains n'avaient pas de souvenirs de leur vie passée, avaient oublié le dialecte parlé à Jersey et Guernesey, et eurent beaucoup de mal à se réadapter.² Ces témoignages mettent réellement en lumière les changements brutaux auxquels les habitants durent faire face. Et c'est ainsi qu'un premier épisode de la franc-maçonnerie dans ces Dépendances de la Couronne peut être relaté, en relation avec ces éprouvantes évacuations. En marge des départs officiels des bateaux pour l'Angleterre, d'autres habitants mirent en place des transferts privés, la plupart du temps lorsqu'ils avaient des connaissances au Royaume-Uni chez qui ils pouvaient envoyer leurs enfants en toute sécurité. Et les francs-maçons, qui étaient largement représentés sur les îles, firent de même, en organisant les évacuations de leurs enfants à travers cette colonne d'entraide maçonnique³ qui leur est propre, mais qui prend absolument toute sa signification

¹Gillian MAWSON, *Guernsey Evacuees : The Forgotten Evacuees of the Second World War*. Stroud, Gloucestershire : The History Press, 2012.

² Gillian Mawson donne le témoignage d'un garçon qui avoue ne pas avoir reconnu son père lors de son retour à Guernesey, et par conséquent il n'a pas pu tisser de liens par la suite avec celui-ci. («When I got back to Guernsey, I didn't recognise my Dad – we couldn't form a proper relationship, we were like strangers.») Une autre avait eu deux petites sœurs pendant son absence, et se sentait comme étrangère à cette nouvelle famille. («Another evacuee discovered that two new sisters had been born on Guernsey during the war, she never connected with them, and felt she was not now really part of the family.») Cité par Gillian MAWSON, *Guernsey Evacuees : The Forgotten Evacuees of the Second World War*. Stroud, Gloucestershire : The History Press, 2012.

³ Voir glossaires des termes maçonniques.

dans des temps comme ceux-ci. J'ai en effet trouvé dans les minutes des tenues trimestrielles de la Grande Loge Unie d'Angleterre une proposition à la fois surprenante, puisque cette anecdote n'est pas reprise dans les livres d'histoire et ne figure pas parmi les témoignages des habitants sur l'épisode des évacuations, mais qui est également pleine de sens si l'on considère l'assistance que les maçons se doivent entre eux. Les maçons de Jersey et Guernesey, en 1940, sont invités à envoyer leurs enfants à l'étranger¹, pendant le temps que dure cette évacuation, dans des familles de maçons, parfois aussi loin que le Canada ou l'Australie. On peut aisément comprendre, au vu de l'agitation et de l'incompréhension qui régnaient, que les maçons des îles se soient sentis plus confiants pour envoyer leurs enfants dans des terres inconnues quand ils savaient que d'autres familles de francs-maçons prendraient le relais et accueilleraient leurs petits tout en honorant leur serment maçonnique. Ce gage de confiance permit sans doute à plusieurs familles de trouver un peu de quiétude. Il s'agit d'un bel exemple des liens fraternels et universels qui unissent les francs-maçons entre eux, par delà les frontières.

Il faut garder en tête qu'à ce stade, personne ne pensait que la guerre - et par conséquent l'occupation - durerait cinq ans. Si cela avait été le cas, davantage de personnes auraient sans doute quitté les îles, et les directives du gouvernement britannique, suivies par les baillis, leur ont parfois été reprochées après la guerre. En effet, le Roi Georges VI adressa lui-même une lettre aux baillis Alexander Coutanche et Victor Carey pour leur demander de bien vouloir rester auprès de leur peuple². Mais il y a une chose assez surprenante à propos de ces évacuations : parmi ceux qui décidèrent de rester, se trouvaient des Juifs et des francs-maçons. Il est vrai que les raids aériens étaient davantage à craindre en juin 1940 que l'occupation en elle-même. Cependant, les îles furent bien démilitarisées, et donc laissées *ouvertes* à l'occupation. La plupart des Juifs qui restèrent étaient en général âgés ou malades. Mais en ce qui concerne les francs-maçons, ils avaient certainement eu connaissance de la haine d'Hitler envers eux. Ils étaient persécutés en Allemagne et des expositions anti-maçonniques avaient été organisées avant 1940. Cependant, beaucoup choisirent de rester, ce qui est corroboré par le fait que la plupart des personnes évacuées étaient des femmes et des enfants (donc de toute évidence pas des francs-maçons), ainsi que des jeunes hommes qui s'engagèrent dans l'armée britannique.

¹ «The children are invited to go overseas to the homes of freemasons » .United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), p.41.

² Voir Annexe 14 : Message du Roi Georges VI adressée aux baillis des îles de Jersey et Guernesey, annonçant le retrait des forces armées.

2. L'occupation

Nous avons déjà fait mention du bombardement des ports le 28 juin 1940, qui s'explique par le fait que les Allemands ignoraient que les îles avaient été démilitarisées, et avaient pris pour un convoi militaire des camions chargés de la production de tomates qui devait être envoyée depuis Guernesey en Angleterre. A partir du 30 juin 1940, et après que les Allemands s'étaient assurés grâce à des missions de reconnaissance que les îles avaient bel et bien été démilitarisées, l'occupation de Jersey, Guernesey, Sercq et Aurigny commença. Aurigny, une petite île dépendante de Guernesey, avait été quasi-totalement évacuée, et un camp de travailleurs forcés y fut établi. Dès leur arrivée sur les îles, au premier jour de l'occupation, les Allemands avaient déclaré qu'«en cas de reddition pacifique, la vie, la liberté et la propriété des habitants pacifiques [seraient] solennellement garanties »¹. Il était important pour les nazis de faire passer ce message d'apaisement (si l'on peut dire), car ils considéraient l'occupation de cette petite portion de territoire dépendant de la Couronne britannique comme un atout de propagande fabuleux. En effet, ils avaient réussi à voler à Churchill l'emprise sur une partie de la population, tandis qu'ils espéraient pouvoir conquérir beaucoup plus de territoires outre-manche. Ainsi, et dans cette attente, Hitler voyait la façon de gouverner ces îles comme un modèle à suivre pour la gestion à venir du Royaume-Uni tout entier. Pour cela, il fallait faire « bonne impression » sur les habitants, et se montrer sous un jour plutôt sympathique et favorable, puisque la possibilité de négocier une paix séparée avec la Grande-Bretagne était toujours d'actualité.

Comme évoqué précédemment, de nombreux francs-maçons étaient restés sur les îles lorsque les Allemands prirent le contrôle. A Jersey, le Grand Maître de la Province, Malet de Carteret, rencontra dès le mois de juillet 1940 les responsables militaires, et leur assura que la franc-maçonnerie britannique était bien différente de la franc-maçonnerie continentale, dans le sens où elle était strictement apolitique, et ne présentait aucun danger. Ils se mirent d'accord pour suspendre les tenues. Les nazis, apparemment satisfaits de cet accord, promirent de ne pas interférer (et donc, de ne pas inquiéter les francs-maçons restés sur l'île), du moment que les conditions de l'accord étaient respectées. La franc-maçonnerie fut ainsi placée en sommeil pendant les années d'occupation : cinq longues années. D'autres organisations furent suspendues lors de l'occupation : ce fut le cas par exemple du mouvement Scout, et nous

¹ Gilly CARR, Paul SANDERS et Louise WILLMOT, *Protest, Defiance and Resistance in the Channel Islands*, London : Bloomsbury Academic, 2014, p.132.

avons vu dans une sous-partie précédente qu'effectivement, les Scouts figuraient sur la liste des ennemis du Reich, au sens propre comme au sens figuré, puisque certains Scouts résidant en Grande-Bretagne étaient mentionnés dans le *Livre Noir*.

La cohabitation fut bien sûr pénible par moments, surtout si l'on considère le nombre de soldats présents sur les îles : la proportion atteignit un soldat pour trois habitants à Jersey et un soldat pour deux habitants à Guernesey. Les conditions de vie devinrent pénibles, et les restrictions mises en place assez rapidement, car le manque de nourriture pour une population qui augmentait de manière aussi forte menaçait. A partir de 1942, la situation empira, mais c'est surtout pendant le dernier hiver 1945, quelques mois avant la libération qui n'arriva que les 9 et 10 mai, qu'elle devint insupportable. Le froid et le manque de nourriture atteignirent un point de non-retour, et la famine menaça. Le moral, si important en temps de guerre, fit défaut à la fois chez les soldats et chez les habitants. Les larcins devinrent fréquents, et les tensions s'accrurent. Dans des moments comme ceux-ci, il est difficile de présenter des événements en termes de bien et de mal, de noir ou de blanc. Les francs-maçons n'ont pas fait exception à cette règle, comme nous allons maintenant le voir.

3. Les maçons face à la Wehrmacht, et vice-versa

La franc-maçonnerie était bien représentée à Jersey et Guernesey. On estime qu'il y avait en 1940 environ un millier de maçons à Jersey et sensiblement le même nombre à Guernesey, neuf loges pour la première et dix pour la seconde. Il régnait une longue tradition maçonnique sur les îles Anglo-Normandes, la première loge ayant été consacrée en 1753. Il existait même, jusqu'en 1937, un cercle littéraire maçonnique, qui attirait de nombreux frères. La vie maçonnique était donc assez riche. Et en ce qui concerne les autorités locales, on peut aller jusqu'à dire qu'il y avait une longue tradition maçonnique parmi les hauts fonctionnaires sur les îles. Si nous regardons les baillis (qui sont donc les chefs élus des Etats de Jersey et Guernesey), beaucoup d'entre eux étaient francs-maçons et appartenaient à des familles de maçons. À Jersey, ce fut le cas pour le bailli qui était resté au pouvoir jusqu'en 1935, Charles Malet de Carteret, et son père qui avait également été bailli ; et à Guernesey, Victor Carey, qui est resté bailli pendant toute l'Occupation, était lui aussi franc-maçon. Par ailleurs, en me penchant de plus près sur la liste des membres du Conseil Supérieur de Jersey et du Comité de Contrôle de Guernesey au commencement de l'occupation, j'ai pu établir que plusieurs

d'entre eux étaient francs-maçons. Pour cela, j'ai recoupé la liste des membres du Conseil et du Comité avec la liste des anciens Vénérables¹ de chaque loge dans la Province de Jersey et de Guernesey², et j'ai cherché confirmation pour certains d'entre eux à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Cependant, il faut noter que les familles sont établies sur les îles depuis des temps immémoriaux, et que les initiales correspondent souvent à plusieurs membres de chaque famille. Charles Cruickshank, dans *The German Occupation of the Channel Islands*, note que :

« le bailli de Guernesey fit de son mieux pour les francs-maçons, indiquant qu'ils étaient apolitiques, à la différence des francs-maçons en France. Il suggéra que les ordres à leur rencontre avaient peut-être été transmis par erreur ; mais cela ne servit à rien. Les activités du Rotary, des francs-maçons, et des Oddfellows³ devaient cesser. »⁴

De l'autre côté de la Manche, parmi les évacués, certains francs-maçons se retrouvèrent donc en Angleterre, loin de leurs îles natales. Ils décidèrent de recréer sur leur nouveau lieu de vie le lien qu'ils avaient tissé dans leurs loges, et fondèrent ainsi la loge *Sarnia Riduna* n. 5840 à Londres. Cette loge avait la particularité de s'adresser au départ aux personnes ayant évacué les îles de la Manche, et c'est toujours le cas aujourd'hui, puisque la loge se réunit encore à *Freemasons' Hall*, au même endroit depuis 1940, et accueille principalement des personnes ayant des liens forts avec les îles Anglo-Normandes.

D'un point de vue maçonnique, l'événement le plus remarquable ayant eu lieu au cours de l'occupation a été le pillage des temples de Jersey, Guernesey et Aurigny. Comme mentionné précédemment, des expositions avaient été organisées dans tous les pays occupés et en Allemagne, au cours desquelles la franc-maçonnerie était tour à tour montrée comme une institution dangereuse et corrompue, ou bien totalement ridiculisée. Le saccage des temples permit l'utilisation de véritables pièces de collection pour ces expositions, mais également et peut-être de manière plus inquiétante encore, l'utilisation des archives et des données permit aux nazis d'identifier les maçons à travers les îles, et plus généralement en Grande-Bretagne.

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Disponibles sur les sites de <http://www.jerseymason.org.uk/> et <http://www.guernseymason.org.uk/>

³ Les *Odd Fellows* sont une société d'entraide à but non-lucratif, regroupant 280.000 membres dans le monde, avec des branches dans de nombreux pays, qui mettent en relation les membres dans un but de partage et d'entraide sociale.

⁴ « The Bailiff of Guernsey did his best for the Freemasons, pointing out that they were non-political, unlike Freemasons in France. He suggested that the orders against them must have been transmitted in error, but to no avail. The activities of the Rotary, the Freemasons, and the Oddfellows must cease. » Charles CRUICKSHANK, *The German Occupation of the Channel Islands*, Oxford : Oxford University Press, 1975, p.170.

Le pillage méticuleux du temple de Jersey en particulier fut raconté par des maçons qui étaient en première ligne lors de ces événements, en particulier le Frère Knocker, qui fut témoin de la scène¹. Cela se produisit le 27 janvier 1941. Des sceaux avaient été placés sur les portes du temple au préalable. Le 2 janvier, six fonctionnaires allemands, agissant sous les ordres du prince Waldorf, le commandant pour les îles Anglo-Normandes, inspectèrent le temple pour voir s'il pouvait être transformé en casino. Malheureusement pour eux, l'absence d'un bar les dissuada dans leur entreprise... Le 27, à huit heures du matin, un bataillon d'environ 65 soldats allemands commença l'opération. Les livres et les meubles furent expédiés à l'étranger, du moins ceux qui avaient une certaine valeur (des présentoirs en acajou notamment) et tout le contenu du musée fut saisi. Cela incluait des bijoux, des insignes, des collections de porcelaine, des tabliers, des patentes et des certificats. Du mobilier fut brisé et les papiers qui étaient sans intérêt pour eux furent brûlés dans le jardin du gardien, juste à côté du temple. Après cela, les scellés furent remplacés jusqu'à ce que les Allemands décidassent de transformer le temple en entrepôt, où ils stockèrent du cognac et du champagne, environ 20.000 bouteilles au total selon le Frère Knocker. Etant entendu qu'ils avaient la parole des fonctionnaires allemands que les francs-maçons seraient en sécurité - promesse qu'ils avaient obtenue après l'entrevue avec Malet de Carteret - aucune précaution ne fut prise pour cacher ou protéger les insignes, les patentes² ou les collections du musée. Il y eut bien quelques tentatives pour retirer précipitamment certains livres et meubles de bibliothèque et les mettre en sécurité dans une cachette, mais cela fut découvert. Les frères furent affligés par la perte des patentes, qui ne furent jamais récupérées, même après la guerre.

Cet épisode, aussi douloureux soit-il, ne représente néanmoins pas vraiment le traitement réel reçu par les maçons durant cette période. Comme il a été indiqué précédemment, les francs-maçons et les Juifs étaient les plus grands ennemis du régime nazi. Pourtant, et bien que tous les noms fussent désormais connus des fonctionnaires allemands, aucunes représailles ne survinrent contre les francs-maçons de façon individuelle, dans aucune des îles. Dennis Perrin, l'ancien conservateur et bibliothécaire du temple de Jersey, propose une interprétation assez convaincante pour expliquer ceci, et établit un lien entre les officiers de haut rang présents dans les îles et la franc-maçonnerie allemande. Il postule que le commandant principal des îles, le major Von Schmettow, appartenait à une famille d'éminents francs-maçons dont il a remonté la trace aux années 1740. Ce major Von Schmettow est en effet décrit dans plusieurs ouvrages, y compris celui de Charles Cruikshank, qui le représente

¹ George KNOCKER, *The Sack of a Temple*. Manuscrit, 1947.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

comme quelqu'un de bienveillant¹ et Sherwill, le bailli de Guernesey, dit de lui qu'il était « un homme absolument charmant avec beaucoup d'humanité »². Quant à la Dame de Sercq, Sybil Hathaway, elle avoua avoir « beaucoup d'amis en commun »³ avec lui. Selon Cruikshank, Von Schmettow aurait atténué plusieurs ordres sévères émanant des autorités supérieures. Cela pourrait expliquer le déroulement de certains événements. En 1942, Hitler ordonna davantage de déportations et notamment celles de tous les Juifs et francs-maçons de haut rang qui demeuraient encore sur les îles. Cette décision venait en représailles de l'arrestation et de l'emprisonnement par les Britanniques de civils allemands en Iran. Hitler ordonna que le ratio soit de vingt habitants des îles Anglo-Normandes pour un Allemand. Ce qui se passa est étonnant. En effet, aussi étrange que cela puisse paraître, absolument aucune mesure ne fut prise contre les francs-maçons et aucun d'entre eux ne fut arrêté. Il semblerait que les autorités locales dans les îles, et plus particulièrement les baillis, conservèrent davantage de pouvoir que ce qu'il n'y paraissait. Les déportations eurent bel et bien lieu en septembre 1942, et à nouveau en janvier 1943, mais ne concernèrent que des Juifs et des personnes qui n'étaient pas nées dans les îles. En 1946, un rapport des services de renseignement britanniques constata que :

« lorsque les Allemands proposèrent de mettre en vigueur leurs mesures anti-juives, aucune protestation ne fut soulevée par les fonctionnaires de Guernesey et ils se hâtèrent de donner aux Allemands toute leur assistance. En revanche, quand il fut proposé de prendre des mesures contre les francs-maçons, et ils sont nombreux à Guernesey, le bailli protesta vigoureusement, et fit tout son possible pour protéger les francs-maçons.»⁴

Il semblerait donc qu'aucun franc-maçon ne fut déporté, par opposition aux Juifs qui furent envoyés soit dans des camps de détention en France, soit dans des camps de concentration, comme Marianne Grunfeld, Auguste Spitz et Therese Steiner, toutes trois décédées à Auschwitz. Ce triste épisode demeure sensible, même aujourd'hui, et il est difficile d'admettre que l'antisémitisme prévalait sur les îles. Pourtant, David Fraser montre avec

¹ « Favouring the Channel Islanders whenever he could », « Considerate treatment », Charles CRUICKSHANK, *The German Occupation of the Channel Islands*, Oxford : Oxford University Press, 1975, p.99 et p.170.

² « A man of great charm and humanity », *Ibid*, p. 99.

³ « They had many friends in common. » Paul SANDERS, *The British Channel Islands Under German Occupation, 1940-1945*, Jersey : Jersey Heritage Trust, 2005, p.134.

⁴ « When the Germans proposed their anti-Jewish measures into force, no protest whatever was raised by any of the Guernsey officials, and they hastened to give the Germans every assistance. By contrast, when it was proposed to take steps against the Freemasons, of which there are many in Guernsey, the Bailiff made considerable protests and did everything possible to protect the Masons . » Cité par Laurence REES, *Auschwitz*, London : BBC Publishing, 2008, p. 195.

acuité qu'il y avait bel et bien deux poids, deux mesures entre les Juifs et les francs-maçons aux yeux des autorités :

« Les documents officiels liés aux mesures antisémites à Guernesey [...] indiquent qu'il y eut une coopération totale de la part de [...] Carey, Sherwill, Leale [...] dans l'application des différents *Ordres*. »¹

Bien que ceci soulève indéniablement le fait que les maçons n'aient pas été inquiétés quand ils auraient dû l'être (selon la philosophie nazie), cet épisode fait aussi malheureusement la lumière sur le fait que les valeurs morales sont mises à rude épreuve en temps de guerre. Et les francs-maçons, plus que quiconque, auraient dû être en mesure de se montrer capables de maintenir des normes morales élevées. Dans le cas du bailli de Guernesey, Victor Carey (qui, je le rappelle, était franc-maçon), ceci est discutable. Par exemple, en juillet 1941, une campagne débuta à travers la BBC qui prônait l'utilisation des signes V de la Victoire aussi souvent que possible (dessinés sur des murs etc.). Dès le 8 juillet, Carey offrit une récompense de vingt-cinq livres pour toute information concernant les personnes qui faisaient ces signes. Un autre exemple parlant est l'encouragement à la dénonciation des personnes qui cachaient des radios alors que celles-ci avaient été interdites en 1942. Bien qu'extrêmement contestable, la collaboration fait partie intégrante de la guerre, et les maçons ne sont pas nécessairement sortis grandis sur ce point.

A l'issue de la guerre, la Grande Loge Unie d'Angleterre demanda, à travers les secrétaires provinciaux, à toutes les loges sous sa juridiction, de répondre à un questionnaire retraçant les activités de la loge pendant la guerre². Pour les îles Anglo-Normandes, la situation est bien sûr un peu différente : il n'y eut pas de tenues pendant la guerre, mais lorsque celles-ci reprurent, les secrétaires de la plupart des loges n'ont pas jugé nécessaire de compiler pour la postérité ce qui avait eu lieu au cours des cinq années précédentes. Certaines choses sont néanmoins à noter. D'abord, lorsque la loge *La Césarée* n. 590 (Jersey) reprit ses activités, un frère organisa la visite de deux anciens Vénérables de sa connaissance pour assister à la tenue, mais pour des raisons non spécifiées, ces derniers se sont vu refuser l'entrée du temple. Colin Goss, dans *The story of Jersey Freemasonry* (1994) écrit: «On ne sait pas s'ils ont pu être

1 « Official documents relating to anti-Jewish measures in Guernsey [...] indicate the full and complete cooperation of [...] Carey, Sherwill, Leale [...] in the implementation of the various *Orders*. » Cité par David FRASER, *The Jews Of The Channel Islands And The Rule Of Law, 1940-1945*, Brighton : Sussex Academy Press, 2014, p. 192.

² Nous y reviendrons au chapitre suivant.

considérés comme des collaborateurs pendant l'occupation.»¹Le Frère qui avait invité ces deux visiteurs, sentant qu'il avait perdu la confiance de la loge, donna sa démission. Ensuite, une question très explicite fut également soulevée à la loge *Prince Of Wales* n. 1003 (Jersey). Le 5 septembre 1945, lorsque les activités reprirent, le Frère Le Breton demanda si des mesures avaient été prises par la loge à l'égard des membres qui avait collaboré avec l'ennemi pendant l'occupation. Le Vénérable Maître confirma qu'un cas avait déjà été traité, mais Colin Goss affirme qu'il ne précisa ni qui ni comment, précisant simplement qu'il s'occuperait d'autres cas s'ils lui étaient soumis par écrit.²

Dans son ouvrage *The British Channel Islands under German Occupation*, Paul Sanders écrivit:

«Les îles créent des possibilités de chantage : les habitants dépendaient des Allemands pour le ravitaillement depuis la France, et le mot 'évacuation' vers des destinations inconnues était constamment suggéré.»³

Ce contexte favorisa assurément des zones d'ombre en termes de morale. Et personne ne fut à l'abri du doute.

En ce qui concerne les temples, même si le dommage était grand, ils furent rapidement rétablis grâce à des dons et prêts (la Grande Loge Unie d'Angleterre donna cinq mille livres à Jersey et Guernesey). Malheureusement, seules les pertes commerciales étaient remboursées par le Comité de réhabilitation des Etats de Jersey. Et les patentes et anciens certificats qui furent saisis en 1941 ne furent jamais récupérés. Toutefois, le Secrétaire de la loge *De Carteret* n. 3459, le Frère de La Perelle, rendit volontiers compte en 1945 :

«C'est avec un sentiment de gratitude que nous avons reçu une communication du Grand Secrétaire en date du 14 juin 1945, donnant autorité à toutes les loges de la province de prendre les dispositions nécessaires pour se rassembler.»⁴

Ils ne tardèrent pas à le faire.

¹ « Whether they may have been regarded as collaborators during the occupation is not known. » Colin GOSS, *The story of Jersey Freemasonry*, Privately published : 1993.

² *Ibid*, p.229.

³ « The Islands provide opportunities for blackmail : the inhabitants depended on the Germans for supplies from France, and the word 'evacuation' to unknown destinations was suggested all the time. » Paul SANDERS, *The British Channel Islands under German Occupation, 1940-1945*, Jersey : Jersey Heritage Trust, 2005.

⁴ «With feelings of gratitude, a communication from the Grand Secretary was received dated June 14th 1945, giving authority for all Lodges in the Province to make the necessary arrangements for reassembling.» Comptendu de loge, Loge *De Carteret* n. 3459, 1945.

Chapitre II : Les conséquences de la guerre

I) Réactions à l'état de guerre : la position de la GLUA

1. Positionnement vis-à-vis des maçons de nationalités ennemies

La Grande-Bretagne ayant déjà connu une première guerre mondiale, les francs-maçons avaient été confrontés à la question délicate du devenir de leurs frères de nationalité ennemie. En effet, la question s'était posée en 1914 : fallait-il continuer à les accepter au sein des loges, ou le fait d'être entré dans un conflit armé avec un autre Etat constituait-il en soi un paramètre inconciliable, même pour la franc-maçonnerie ? Cette institution a effectivement toujours prôné des valeurs d'universalité, de partage et d'entraide, des liens supposés plus forts que toute autre considération. Cependant, les francs-maçons britanniques doivent également allégeance à leur Roi et à leur patrie...

Il faut néanmoins souligner que la franc-maçonnerie anglaise était et est toujours officiellement apolitique, les discussions autour de ce sujet étant interdites, au même titre que celles sur la religion. Un conflit international peut-il alors perturber l'équilibre de la loge ? La première expérience de la guerre fut également l'occasion de tester les principes maçonniques. L'influence que celle-ci eut sur la franc-maçonnerie n'est pas négligeable. La preuve la plus frappante, et la plus visible, est le bâtiment en lui-même : le siège de la Grande Loge Unie d'Angleterre, *Freemasons' Hall*. Le bâtiment actuel date de 1933 et se veut un mémorial aux soldats tombés lors de la Grande Guerre. D'ailleurs, il ne fut pas toujours connu sous ce nom : jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale, on l'appelait le Mémorial de la Paix (*Peace Memorial*). Diane Clements, directrice de la bibliothèque et du musée de la franc-maçonnerie qui se trouvent dans ces locaux, commente :

« Lorsque la Seconde Guerre Mondiale a éclaté, appeler le bâtiment le Mémorial de la Paix paraissait curieux. On a abandonné ce nom et depuis on l'appelle *Freemasons' Hall*. »¹

La franc-maçonnerie est nécessairement influencée par les lois et décrets qui régissent le pays dans lequel elle est implantée. En 1914, les personnes de nationalités « ennemies » étaient priées de quitter le pays ou parfois placées en détention. Bien que cette décision ait beaucoup affecté certains frères, les loges qui avaient des affinités particulières avec l'Allemagne cessèrent leurs tenues. Ce fut le cas de la loge *Pilgrim* n. 238 et *Deutschland* n. 3315.

Lorsque les relations devinrent plus compliquées avec l'Allemagne, certaines précautions furent prises, mais dès le début, on demanda à ce que la question des frères de nationalités ennemies soit tranchée. Il fut décidé en décembre 1939 qu'ils devraient s'abstenir de toute tenue, que ce soit à la Grande Loge ou dans des loges individuelles, et même de toute réunion à caractère maçonnique (y compris les dîners et événements). En contrepartie, ils seraient dispensés de payer des droits de souscription...² Il fut également convenu que chaque Vénérable déciderait du sort de ces frères après consultation avec les autres membres de la loge.

Mais bien vite, cette situation ne convint plus. Les frères recherchaient une attitude nette et tranchée de la part de la GLUA. Ce désir se concrétisa en mars 1940, avec la demande pour la Grande Loge de donner « une direction générale », et de ne plus laisser à chaque loge individuelle le soin de trancher la question. La distinction entre les frères de nationalité ennemie et ceux de « naissance ennemie » (*enemy birth*) fut abolie, en raison de la clause de loyauté envers le souverain de son pays de naissance, qui était selon les grands officiers, une caractéristique primordiale de tout bon franc-maçon.³ Cette expression fut donc remplacée par celle, plus générale, de « ressortissant de tout pays avec lequel la Grande-Bretagne est en guerre. »⁴

Mais ceci ne calma guère le débat de fond, qu'un frère ne manqua pas de souligner : si ces frères sont francs-maçons, et qu'il leur est interdit de pratiquer la franc-maçonnerie en Allemagne, ils ne peuvent donc pas être en accord avec le gouvernement qui leur interdit

¹ « When World War II started, calling it the Peace Memorial seemed odd. The name was dropped and it's been called Freemasons' Hall ever since. » Diane CLEMENTS, *Inside the Freemasons*, BBC News, 2002. Consultable sur : http://news.bbc.co.uk/hi/english/static/in_depth/uk/2002/freemasons/5.stm. Consulté le 03/03/16.

² « They should abstain from attending any meeting of Grand Lodge or of a private lodge, or any other masonic meeting. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIII (1937-1939), Décembre 1939, p. 421.

³ « The loyalty to the sovereign of his native land is a leading characteristic of a good freemason. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), Mars 1940, p.4.

⁴ « A national of any state with which Great Britain is at war. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), Mars 1940, p.4.

cela.¹ Nous le voyons bien : la franc-maçonnerie, peut-être plus que n'importe quelle autre institution, se voit contrainte de se soumettre à des décisions qui l'affectent particulièrement de par l'idéal d'universalité qu'elle prône, et ses valeurs intrinsèques qui sont durement éprouvées en temps de guerre. Dans le fond, c'est un débat sur la loyauté que les frères doivent tenir, et cette question, nous le verrons par la suite, resurgira à d'autres occasions au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, sous la forme notamment de la priorité des serments : maçonniques ou nationaux ? Pour les francs-maçons britanniques, l'idéal de l'amour fraternel (*brotherly love*) surpasse tous les autres. Et c'est avec humilité, peut-être teintée d'un certain regret, qu'ils admettent que :

« par moments, même notre idéal d'amour fraternel doit laisser la place à notre loyauté. Et nous devons nous souvenir que l'amour fraternel n'est parfois pas universel, même parmi nous. Nous pensons que les ressortissants allemands sont des frères avec qui nous sommes fortement en désaccord, et contre lesquels nous entretenons de l'animosité, le temps que dureront ces hostilités. »²

Renoncer ainsi à un principe cher à la franc-maçonnerie ne fut pas aisé. Cependant, le choix était bel et bien celui-ci : la franc-maçonnerie ou la patrie. Et même si chaque loge n'eut pas à trancher au vu de ses membres, il fut important de considérer la position de la GLUA comme celle de la franc-maçonnerie anglaise toute entière, et de ne pas laisser le doute s'installer quant aux loyautés de celle-ci. Un grand officier résume :

« Vous ne pouvez pas permettre que soit véhiculé dans le monde entier l'idée que la franc-maçonnerie promet allégeance à cet idéal qui transcende, qui surpasse l'allégeance à notre Roi et à notre patrie. »³

Mais en contrepartie, d'autres s'insurgèrent et préférèrent laisser le libre choix aux loges de façon individuelle, car exclure ces frères aurait été contraire aux principes mêmes de la franc-maçonnerie. C'est l'idée que soutint Sir Herbert Dunnico, le *Past Grand Chaplain*.⁴

¹ « If they are masons, they are forbidden to practise their masonry, and so they cannot agree with the government in Germany. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIII (1937-1939), Décembre 1939, p. 421

² « We feel that there are times when even our ideal of brotherly love must give way to our loyalty. And it has to be remembered that brotherly love is sometimes not universal among us ourselves. We feel that German nationals are most emphatically brethren with whom we are at variance, and against whom we entertain animosity, so long as these hostilities shall last. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), Mars 1940, p.8.

³ « You cannot allow it to go out to the world that FM owes an allegiance to this ideal which transcends, which overrides, allegiance to our King and country. » *Idem*, p.8.

⁴ *Idem*, p.8. Voir glossaire des termes maçonniques.

D'un autre côté, peu de frères (et donc de loges) furent concernés par cette situation. N'aurait-il pas été dommageable de passer un décret qui aurait risqué de blesser des centaines de frères qui pensaient, comme Dunnico, que l'on attaquait là l'essence de la franc-maçonnerie ? La résolution qui avait été passée lors de la Première Guerre Mondiale fut une source de regret, voire de culpabilité, pour de nombreux frères.¹ De plus, la franc-maçonnerie s'avéra être d'une grande aide pour ceux qui purent retisser des liens, que ce soit dans des camps de prisonniers, ou encore dans des pays étrangers. Il aurait été injuste de priver ces hommes du bénéfice de l'association qu'ils avaient volontairement rejointe. Un autre frère conclut qu'il n'avait jamais pensé que cette situation créerait un conflit d'intérêts entre la franc-maçonnerie et le souverain.² Mais on peut opposer à cela que la maçonnerie exige la loyauté envers le souverain de son pays d'origine, et c'est bien là que se situe la pomme de discorde...

Pour conclure, ce sujet délicat fut mis au vote : il s'avéra que seuls cinq maçons votèrent contre.

2. Dispositions particulières

Lorsque la guerre éclata au début du mois de septembre 1939, la Grande Loge Unie d'Angleterre émit immédiatement un décret qui stipulait que toutes les tenues seraient suspendues jusqu'à nouvel ordre. On peut imaginer la confusion qui régnait dans le pays à ce moment-là ; tout d'abord, la peur d'une invasion allemande était présente dans les esprits, et nous avons vu que les francs-maçons avaient eu connaissance des persécutions de leurs frères allemands, autrichiens, hongrois... Ensuite, la crainte d'une attaque aérienne était assez concrète, des masques à oxygène ayant été distribués dans les villes, des plans d'évacuation (préalablement dessinés) avaient été mis à exécution dès septembre. Les réunions furent donc ajournées, et on ignorait si cette situation allait durer quelques semaines, mois, ou années. Il se trouve qu'un nouveau décret fut émis seulement un mois plus tard, et les tenues reprirent dès le 29 septembre³. Cependant, cette reprise s'accompagna de mesures particulières que les frères devaient observer, car la Grande-Bretagne était bel et bien en état de guerre, et l'on

¹ « So few are concerned, it would be worse to pass a resolution that would offend hundreds of brethren. During World War One, I had already opposed this resolution and although it was passed, I am sure that many regretted the action of Grand Lodge. » Bro Algernon COLLINS, dans UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), Mars 1940, p.8.

² «It has never occurred to me to make a distinction between loyalty to the Craft and loyalty to the Sovereign.» Bro BURBURY, dans UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944), Mars 1940, p.8.

³ Lettre du Grand Secrétaire aux Grands Maîtres provinciaux du 29 septembre 1939.

devait se préparer à quelques restrictions, et anticiper des pénuries éventuelles. Les premières restrictions portèrent sur l'habillement, les heures et jours des tenues : il ne devait pas y en avoir le dimanche, et elles devaient se tenir le plus tôt possible dans la journée, le Vénérable pouvait en modifier la date, ou les annuler, s'il jugeait que les circonstances l'exigeaient, les agapes devaient être brèves et simples, enfin il fallait se réunir en *morning dress*, c'est-à-dire en queue de pie. Ces quelques restrictions sont en effet celles qui affectèrent le plus les frères. A la fin de la guerre, la Grande Loge demanda à toutes les loges de lui transmettre, pour la postérité, un rapport reprenant les grands changements ou événements particuliers des années de guerre. Le Grand Secrétaire demanda donc en juin 1946 :

« Le comité [*Board of General Purposes*] pense qu'il est dans l'intérêt de l'Histoire qu'une trace permanente soit gardée de l'impact de la guerre sur la franc-maçonnerie et ses conséquences. Chaque loge devra collecter des informations détaillées et préparer un rapport qui sera intégré aux minutes de la loge, et une copie sera envoyée au Grand Secrétaire pour être préservée dans les archives de la Grande Loge. »¹

Toutes les loges ne renvoyèrent pas ce rapport à la Grande Loge : il apparaît qu'environ la moitié d'entre elles seulement le firent. Pour celles qui prirent le temps de rédiger ce rapport, pour certains très détaillé et même relié, on note que les changements les plus fréquents furent : le changement dans l'horaire des tenues, le moment dans l'année où la loge se réunissait, le changement de lieu, d'habits, de frais d'inscription, la modification des agapes, et enfin des dispositions particulières pour sauvegarder certains documents de valeur.

La Grande Loge demanda à ce que soient précisés les détails suivants : le nom et le numéro de la loge, l'endroit où la loge se réunissait, les éventuels dégâts, le nombre de membres, le nombre de tenues autorisées, et le nombre de celles qui eurent lieu, le nombre d'initiés, combien participèrent aux tenues en moyenne, le nombre de frères qui servirent dans les forces armées et leurs noms, le nombre de ceux qui perdirent la vie et dans quelles circonstances (en service, pour la garde civile, lors d'un raid aérien, un accident...), le nombre de blessés ou mutilés, les effets et conséquences de la guerre sur la participation aux tenues, les incidents particuliers qui eurent lieu, si certains documents avaient été perdus, les dons aux institutions maçonniques caritatives, et les décorations reçues².

¹ « The Board feels that in the interest of history some permanent record should be made of the effects of the impact of war upon freemasonry. Each Lodge shall collect detailed information and prepare a report to be incorporated in the minute book of the lodge and a copy to be sent to the grand secretary for preservation in the records of Grand Lodge. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXV (1945-1949), juin 1946, p.74.

² Lettre du grand secrétaire aux grands maîtres provinciaux du 5 juin 1946.

Si par certains aspects les précautions prises durant la guerre ne perturbèrent pas beaucoup la vie des maçons anglais, d'autres plus contraignantes étaient absolument nécessaires pour préserver la sécurité de ceux qui souhaitaient se retrouver coûte que coûte. De nombreuses loges continuèrent leurs travaux sous les bombes. En contrepartie, d'autres loges n'eurent pas grand-chose à inscrire dans leur rapport. Le secrétaire de la loge *Headingly* n. 2608 raconte :

« A l'occasion d'une tenue, les travaux de la loge furent fermés en hâte, lorsque le bruit d'une bombe ou de tirs soutenus tout près fut entendu, mais il s'avéra qu'il s'agissait d'une fausse alerte causée par le dépôt de huit ou dix paniers pleins de linge sur le sol de l'étage inférieur. »¹

Si le secrétaire de cette loge n'a (heureusement) pas eu d'incidents (trop) dangereux à rapporter, d'autres loges ont quant à elles bravé tous les dangers durant le Blitz, qui commença pendant l'hiver 1940-1941. Les loges *Cutlers* n. 2730, et *Hope* n. 2153 poursuivirent leurs travaux lors d'une attaque aérienne². Certains soulignent également l'intensité des bombardements qui s'accrut à l'apparition des missiles V1 et V2 en 1944.

Pour d'autres, surtout dans les grandes villes et en particulier à Londres, les horaires se devaient d'être modifiés car de nombreux frères n'étaient plus disponibles en soirée, occupés à porter secours auprès des services civils ou des pompiers volontaires. Les agapes étaient souvent réduites à une simple tasse de thé et un biscuit, et une loge note que le temple maçonnique de la ville avait été réquisitionné par l'armée, et que tous les soirs, 300 soldats s'y réunissaient pour dîner : ceux-ci pouvaient laisser de la nourriture qui était ensuite récupérée par les frères.

A travers tous ces rapports, le sentiment qui domine et ce dans de très nombreuses loges, est le désir très fort de se réunir et de maintenir la loge en activité, quels que soient les dangers encourus. Peut-être l'idée que les frères restés en retrait se devaient de continuer leurs activités, en hommage à ceux partis au front, ou pire, tombés aux mains ou sous le feu de l'ennemi, prédominait.

Globalement, au cours de la guerre, nous pouvons noter qu'il y eut plus de loges rapportant qu'en leur sein beaucoup de frères avaient déjà servi lors de la Première Guerre Mondiale – et étaient donc trop âgés pour servir dans ce conflit – que de loges rapportant que leurs rangs étaient décimés par la conscription (mises à part, bien sûr, les loges spécifiquement militaires).

¹ *Headingly Lodge* n. 2608, UGLE reports for the War years, 1946.

² *Cutlers Lodge* n. 3730 et *Lodge of Hope* n. 2153, UGLE reports for the War years, 1946.

D'un autre côté, pour ceux qui continuaient de se réunir, les changements les plus visibles étaient les visites de frères stationnés en Angleterre, en permission ou en attente d'être redéployés, ou par exemple ceux qui allaient partir pour le continent. Certaines loges soulignèrent les nombreuses visites qu'elles reçurent, parfois de la part de visiteurs distingués issus des classes militaires, ou encore de nombreux frères appartenant à *Neptune Lodge* n. 22, une loge historiquement associée à la *Royal Navy*. Des situations typiques de l'égalité qui règne en franc-maçonnerie ont pu s'illustrer, comme des soldats initiant des officiers. De nombreuses tenues furent convoquées en urgence pour initier ou élever des frères en permission¹.

La loge *Amity* n. 137 reçut quant à elle un autre type de visiteurs:

« Des enfants et leurs instituteurs, évacués de Londres ou Southampton, arrivèrent à Poole. Parmi l'équipe éducative se trouvait un certain nombre de francs-maçons, et l'on accorda à ceux-ci une adhésion honoraire à la loge. »²

Enfin, pour terminer ce paragraphe sur une note plus légère, nous donnons la parole au secrétaire de la loge *Phoenix* n. 173, qui de son côté se lamente de la baisse de qualité des agapes :

« Les rafraîchissements qui suivaient nos tenues étaient d'une nature bien différente de ceux dont nous bénéficions avant la guerre. Au lieu du traditionnel dîner composé de sept ou huit plats assortis d'un choix quasi-total de vins, liqueurs et spiritueux, des prix exorbitants et le manque de provisions ont conduit les frères à se contenter de menus "d'austérité" composés de trois modestes plats, accompagnés de bière pression ou de whisky! »³

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² «Evacuee children and their teachers arrived in Poole from Southampton and London. Among the teaching staffs were a number of freemasons and these were granted honorary membership of the Lodge. » *Amity Lodge* n. 137, UGLE reports for the War years, 1946.

³ «The refreshments which followed our lodge meetings were of a character very different from that enjoyed in pre war days. Instead of the customary seven or eight course dinners with practically free choice of wines, spirits and liqueurs etc, exorbitant prices and lack of supplies had brought the brethren to be content with 'austerity' meals of three modest courses, accompanied by draft beer or whiskey! » *Phoenix Lodge* n. 173, UGLE reports for the War years, 1946.

3. La charité maçonnique

Il ne faudrait pas, bien sûr, oublier un des rouages principaux de la franc-maçonnerie britannique, et un de ceux qui comptent le plus pour les frères outre-manche, c'est-à-dire l'aspect caritatif de leur engagement. En effet, la Grande Loge Unie d'Angleterre a toujours contribué de manière importante à l'effort collectif en termes de charité, et ce depuis ses débuts. Même si, au départ, la philanthropie dont faisaient preuve les premiers maçons était destinée davantage à leurs propres frères, les valeurs de partage et d'altruisme se sont rapidement étendues à la communauté au sens plus large, et la générosité des francs-maçons s'est prolongée pour inclure les épouses et enfants, qui peuvent compter sur l'appui de la loge en cas de besoin, ainsi que les non-maçons.

Ce soutien, on le comprend aisément, s'avéra parfois réellement nécessaire en temps de guerre. Une première forme de soutien vis-à-vis des membres de la loge partis combattre fut la flexibilité qui leur fut accordée sur les droits d'inscription, au cas par cas, selon les loges (nous avons déjà pu constater que ces frais furent abrogés pour les frères de nationalité ennemie qui furent priés de ne plus se joindre aux tenues durant la période de guerre.)

Ces valeurs de partage s'accompagnèrent d'une morale universelle, et tout au long de la période, les loges britanniques reçurent des dons et aides de loges du monde entier, souvent des loges sœurs qui portaient le même numéro. Ce fut fréquemment le cas pour des loges en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux Etats-Unis, et plus généralement venant de pays du Commonwealth. Ces dons (ou prêts dans certains cas), furent reçus avec beaucoup de reconnaissance par les frères anglais, et furent signalés dans les minutes des réunions trimestrielles de la GLUA. Cet argent servit principalement à la reconstruction des loges en cas de dommages causés par les bombardements lors du Blitz, à Londres mais aussi dans de nombreuses villes industrielles du Nord ou des Midlands. Il servit également, à titre plus individuel, à porter assistance aux frères dont les foyers avaient été détruits, ceux qui avaient perdu un membre de leur famille, etc. Certaines Grandes Loges envoyèrent également des colis de nourriture qui étaient distribués équitablement entre les maçons et les veuves qui en avaient le plus besoin.¹

Ceux qui demeuraient en Grande-Bretagne et maintenaient leur maçonnerie du mieux qu'ils pouvaient, en se rendant à chaque atelier lorsque les circonstances le permettaient, vinrent eux

¹ Keith FLYNN, *Freemasons at war*, Prestonian Lecture 1991. United Grand lodge of England library, Call Number : BE 50 FLY.

aussi en aide à leurs frères plus démunis, à ceux qui étaient partis au front et à leurs familles. En septembre 1945, à l'issue de la guerre contre le Japon, la GLUA remercia les forces armées et le souverain, sans oublier ceux qui firent le sacrifice ultime. Mais cette reconnaissance s'accompagna d'une mesure supplémentaire : « Notre sympathie pour ceux qui ont été blessés ou endeuillés doit si nécessaire prendre une forme concrète. »¹ L'entraide était encore au sein des préoccupations dans les mois d'après-guerre, et cette charité chrétienne et maçonnique revêtit effectivement un caractère financier dans de nombreuses situations. Par exemple, la Grande Loge fit un don de cinq mille livres pour la reconstruction du temple des îles de Jersey, Guernesey et Aurigny ; et de nombreux frères et leurs familles purent bénéficier de cette aide.

D'une manière générale, au vu du manque cruel de provisions et de biens quels qu'ils soient, les francs-maçons à travers le pays durent s'adapter et un relâchement dans l'habillement fut accepté, de nombreux frères se retrouvant par exemple sans queue de pie. Les gants furent également bien rapidement abandonnés. Un marché d'occasion pour les habits et objets maçonniques se développa d'ailleurs pendant la guerre, toujours avec l'idée que l'argent économisé serait plus utile à d'autres dans le besoin.

La franc-maçonnerie anglaise a également participé généreusement, d'une manière générale, à l'effort de guerre collectif au niveau de la société toute entière. Cette participation se concrétisa par des appels aux dons au sein des loges, mais nous avons pu voir que les frères, à un niveau individuel, étaient régulièrement sollicités. En 1940, ce furent les loges qui, collectivement, entreprirent de rassembler leurs bijoux et objets de collection, de façon à pouvoir apporter le maximum de valeur à leurs dons et ainsi contribuer à l'effort de guerre. En échange, les frères reçurent un certificat prenant acte du don et reconnaissant la propriété du franc-maçon. Des archives de la bibliothèque de la province de Neville Hall à Newcastle indiquent qu'en janvier 1943, un total de 27.500 livres avait été collecté de cette façon par les francs-maçons anglais.²

La baisse des frais de capitation dans de nombreuses loges permit également aux frères de donner davantage pour les œuvres caritatives. Bien souvent, ces dons récoltés par les loges furent reversés aux institutions maçonniques comme le *Royal Masonic Hospital*, qui, en

¹ « Our sympathy for those who have been injured or left to sorrow must if necessary take a practical form. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXV (1945-1949), septembre 1945, p. 34.

² Ian GLENDINNING, *English Freemasonry During the Second World War*, Coquetdale Lodge History, Newcastle-upon-Tyne.

septembre 1944, avait déjà traité 6286 patients, dont 3985 francs-maçons¹, et au total plus de 8600 patients pendant les cinq années que dura la guerre.²

Il faut noter que l'hôpital maçonnique fonctionna sans que le traitement des patients ne coûte quoi que ce soit au gouvernement, d'où l'importance des dons des frères et des loges à l'étranger.

Un autre élément qui constitua un effort particulier des maçons durant ces années éprouvantes était les dons accordés au *Royal Masonic School for Boys and Girls*, les écoles qui éduquaient les enfants de francs-maçons ne pouvant pas subvenir aux besoins de leur famille, soit parce qu'ils étaient malades, soit lorsque le chef de famille décédait et que sa veuve et ses enfants faisaient l'objet du soutien de ses anciens frères. Malheureusement, la guerre est une période lourde de deuils, et beaucoup d'enfants se trouvèrent ainsi orphelins de père et/ou de mère suite aux bombardements des villes, ou lorsque le père était tombé au front. Certains, sans forcément périr, partaient sur le continent et étaient capturés, et leurs familles étaient alors prises en charge par les frères restés en Angleterre. C'est le cas de ces maçons prisonniers de guerre que nous allons maintenant aborder.

¹ Freemasonry & WWII subject file, bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

² Library and Museum of Freemasonry information leaflet : *The Royal Masonic Hospital and its jewels*.

II) Maçons anglais déportés et camps de prisonniers (Prisoner-Of-War camps) : la fraternité par delà les frontières

Que la franc-maçonnerie se soit développée au sein de camps de prisonniers n'est pas propre au XX^e siècle. En effet, durant les guerres napoléoniennes, plusieurs témoignages confirment que des « loges », si l'on peut dire ainsi, furent créées en Angleterre par des prisonniers de guerre français, et ce sujet fut traité en profondeur par Thorp¹ et d'autres francs-maçons comme Lionel Vibert². Le premier dénombre 44 loges en Grande-Bretagne, tout en soulignant que le fait contraire, à savoir des maçons prisonniers de guerre anglais créant des loges en France, est largement moins documenté. Il explique ceci par le fait que les soldats britanniques en permission participaient aux tenues dans les loges françaises en tant que visiteurs. Malheureusement pour leurs successeurs, les conditions de détention lors de la Seconde Guerre Mondiale s'avèrent beaucoup plus strictes, les permissions étaient quasiment bannies, et la situation dans la majorité des camps en Europe ou en Asie était déplorable.

Cet épisode douloureux de la guerre est relativement bien documenté, et certains francs-maçons peuvent mener des recherches très complètes sur le sujet, comme Keith Flynn dans *Behind the Wire*³, ou encore A.R. Hewitt dans *Craftsmen in Captivity*⁴. Ces derniers basèrent leurs travaux sur des comptes-rendus de prisonniers qui avaient réussi à maintenir en vie l'esprit de la franc-maçonnerie dans des circonstances où il aurait été facile de la croire morte. Beaucoup de ces récits se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre, où ils constituent une source extrêmement précieuse pour retracer cette période particulière de la vie des maçons dans le monde entier.⁵

¹ John T. THORP, *French Prisoners' Lodges*, Leicester : Bro. G. Gibbons, 1900.

² Lionel VIBERT, *Masonry Among Prisoners-of-War*, Brighton : Sussex Masters' Lodge, 1937.

³ Keith FLYNN, *Behind the Wire*, Cardiff : Print Xpress, 2004.

⁴ A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

⁵ Les ouvrages évoqués sont des communications adressées à la Grande Loge, *des Prestonian Lectures* en anglais, à savoir des études menées par des maçons. Leurs travaux sont ensuite édités, comme pour Hewitt, par la loge de recherche *Quatuor Coronati*, vol. 77, 1964.

1. Comment pratiquer la franc-maçonnerie dans des camps de prisonniers?

Au cours de la guerre, des millions de personnes furent arrêtées et envoyées dans différents types de camps de détention. Camps de prisonniers de guerre, de travailleurs forcés, de détenus politiques, camps de concentration ou encore d'extermination... De nombreux maçons se trouvèrent du mauvais côté du barbelé, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Keith Flynn. Selon les types de camps, les statuts de prisonniers n'étaient pas les mêmes, et variaient également en fonction de l'endroit où ils se trouvaient : en Europe, ou bien en Extrême-Orient, où de nombreuses troupes furent mobilisées. Les prisonniers étaient donc majoritairement des soldats, mais par exemple lors de la chute de Singapour¹, des civils furent également arrêtés (des ressortissants britanniques vivant là-bas), et soldats comme civils furent internés dans des camps où ils devaient travailler, parfois avec une maigre rétribution. Nous nous intéresserons ici aux maçons britanniques emprisonnés à travers le monde, ou comme nous le verrons, des maçons étrangers mais sous la constitution anglaise. Les soldats du Commonwealth étaient particulièrement mobilisés en Asie.

Il est évident que, si les francs-maçons avaient été méfiants en Angleterre quant à leurs activités, pratiquer la franc-maçonnerie dans un camp de prisonniers de guerre en Allemagne, en Italie ou en Asie nécessitait une prudence extrême, puisque ces activités étaient très dangereuses et ceux qui les pratiquaient encouraient la peine de mort.

Tout d'abord, il faut noter qu'il était très fastidieux de se reconnaître entre maçons, ce qui est pourtant la première étape de la création potentielle d'une « loge ». Les camps étaient surpeuplés, et il était courant que plusieurs milliers de personnes y vivent (ou plutôt y survivent) ensemble, alors que les baraquements étaient conçus pour accueillir beaucoup moins de monde. La prison de Changi à Singapour en constitue un exemple frappant : initialement construite pour 650 personnes (sur la base de trois anciennes casernes britanniques), en réalité plus de cinq mille personnes s'y côtoyaient. Aucune intimité n'était possible dans les salles communes ou dans les « chambres », qui contenaient une centaine de prisonniers. De plus, ces derniers étaient souvent déplacés de camp en camp, partaient sur des

¹ Le 15 février 1942. Avec seulement 30.000 hommes, les Japonais réussirent à prendre la forteresse de Singapour, qui était défendue par 85.000 Britanniques. La chute de la ville fut une humiliation cinglante pour le gouvernement britannique. Voir http://secondeguerre.net/articles/evenements/pa/42/ev_singapour.html

chantiers ou disparaissaient subitement, ce qui rendait la tâche de maintenir une loge avec ses principaux protagonistes on ne peut plus ardue. Mais par ailleurs, les maçons qui n'avaient pas pu prendre contact les uns avec les autres dans un camp en particulier pouvaient, quelquefois, retrouver des frères dans d'autres camps et le rapport pouvait s'établir alors que cela n'avait pas nécessairement été le cas auparavant. La difficulté pour se reconnaître représentait donc un obstacle majeur, mais finalement nécessaire à la survie des frères, et on peut voir ici que le secret d'appartenance maçonnique prend toute sa raison d'être. Avoir été en capacité de se reconnaître sans le laisser transparaître aux geôliers s'avéra une mesure d'une importance extrême dans ce cas. Protégés par cette valeur fondamentale de la maçonnerie, ils purent utiliser des signes, paroles ou attouchements pour se réunir. Mais se reconnaître n'était que le début de leur entreprise. Comment réussir à s'organiser, à se rassembler, à conduire ensemble les travaux de la loge dans un tel contexte ? A Changi en 1942, le Frère Ling relate :

« De grandes précautions étaient prises pour identifier chaque franc-maçon inconnu. Avant de participer à la première tenue, ceux d'entre nous qui avaient constitué la société s'identifiaient entre eux, puis chaque nouveau membre était révélé par un ancien Vénérable de la Constitution à laquelle il appartenait. »¹

Parallèlement en Allemagne, et plus précisément en Bavière, dans le camp Stalag 383, le Frère Payne vécut une expérience similaire :

« La première étape qui fut décidée fut l'élection de quatre individus pour représenter l'Angleterre, l'Ecosse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces quatre quittèrent la pièce et se révélèrent l'un à l'autre. Puis ils formèrent un comité et chaque personne apparut tour à tour devant eux. »²

Dans certains cas, un comité était donc sélectionné pour donner son accord et vérifier que les frères étaient bien ce qu'ils disaient être. Comme nous pouvons le voir dans ces témoignages, plusieurs nationalités se côtoyaient dans les camps, et les maçons travaillaient selon différents rites. Dans certains camps, lorsque les maîtres étaient reconnus (et qu'il y en avait plusieurs),

¹ « Great care was taken to prove each unknown mason. Before attending the first meeting, those of us who had formed the society proved each other, then as each new member came along he would be proved by a P.M. of the Constitution to which he belonged. » Cité par A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

² « The first step agreed upon was the election of four individuals to represent England, Scotland, Australia and New Zealand. These four departed and proved themselves one to the other. They then formed a committee and each person in turn appeared before them. » F.S. PAYNE, Minutes du camp Stalag 383.

les rites pouvaient être travaillés à tour de rôle¹. Certains, notamment ceux pratiqués par les Américains, étaient réputés être très beaux, et il n'est pas déplacé de penser que les frères appréciaient peut-être le changement, ainsi que la découverte de nouveaux rites.

Alors que les maçons étaient privés de documents écrits, le rituel était entièrement basé sur l'oralité. Il valait mieux, par ailleurs, que les autorités ne découvrent pas d'écrits liés à la franc-maçonnerie. Sachant que dans certains camps tous les effets personnels étaient confisqués, les photos, les bijoux, tous types de souvenirs, il est évident qu'il en serait de même pour n'importe quel objet maçonnique, que ce soit un rituel imprimé, un bijou, un tablier, ou autres tableaux de loge. Un frère avait caché une photo de son épouse (ensevelie sous de la terre pour qu'on ne la retrouve pas), qu'il ressortait de temps en temps, et qu'il put ainsi conserver pendant son emprisonnement. Cependant, il s'aperçut lors de la libération du camp qu'un garde était bel et bien au courant, mais avait feint de ne rien avoir su de cette affaire...² D'autres cas montrent que les livres n'étaient pas toujours proscrits. Le Frère Sidney Brown relate qu'un rituel³ *Emulation* fut retrouvé au camp de Laufen en Allemagne.⁴ Un autre, le Frère Wallwork, avait réussi à garder avec lui dans un camp près de Salzbourg le Nouveau Testament et un rituel *Emulation*⁵, et bien qu'ayant été contrôlés par les autorités, il eut le droit de les conserver⁶. A Singapour, le temple maçonnique avait été pillé, et son contenu dispersé. Les livres que contenait la bibliothèque furent déplacés et stockés dans la bibliothèque municipale. Ici, la Croix Rouge put se servir, et présenta des ouvrages dans le camp de Changi, et c'est ainsi que certains retrouvèrent des livres maçonniques, on peut imaginer avec quelle surprise et quel soulagement. Cet arrivage inespéré dut certainement mettre beaucoup de baume au cœur des frères dont le moral sombrait. Ces exemples semblent néanmoins très rares. Un véritable retour aux sources paraît donc s'être opéré au niveau du rituel, car du temps de la maçonnerie opérative aucune trace écrite n'était conservée, et lors des premiers pas de la franc-maçonnerie, les frères se devaient d'apprendre le rituel par cœur. Cette tradition perdura davantage en Grande-Bretagne qu'en France. Il n'était cependant pas facile de n'avoir aucun point de départ, et de devoir se souvenir de l'intégralité du rituel. Dans

¹ Chaque pays pouvait appliquer un rite particulier, ces rites différaient les uns des autres.

² Témoignage recueilli par John WYMARK, *Saxony Lodge* n.842, consultable sur : <http://saxony-842.com/POW/index.html>. Consulté le 09/03/16.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ Sidney BROWN, *A Daily Advancement in Masonic Knowledge*, Germany 1940-1945, Leicester : Transactions Lodge of Research, 1946.

⁵ Un rite maçonnique particulier, datant du XIX^e siècle et pratiqué par la Grande Loge Unie d'Angleterre. Voir Alain BAUER et Roger DACHEZ, *Les rites maçonniques anglo-saxons*, Paris : PUF, 2011.

⁶ H. WALLWORK, *Freemasonry in Captivity*, 1955.

certains camps, des tableaux de loge¹ étaient dessinés par des prisonniers, artistes amateurs ou professionnels ; ils étaient de taille suffisamment petite pour être empochés à la moindre alerte, et suffisamment obscurs pour ne pas attirer l'attention sur les activités maçonniques même s'ils étaient saisis par les autorités. Il semble qu'il ait été important de conserver certains éléments de la maçonnerie, pour donner du relief au rituel, mais peut-être également pour cimenter la nouvelle « loge ». Par exemple, des objets étaient façonnés dans du bois ou du métal, provenant tantôt des armatures des lits, tantôt d'un morceau d'hélice ou d'une pièce de véhicule. Nous connaissons aujourd'hui l'existence d'un art des tranchées en référence à la Grande Guerre, et un processus identique vaut pour les camps de prisonniers. Il faut savoir que la plupart des témoignages font état d'un ennui abyssal au sein de ces prisons, et beaucoup tentaient de se procurer des matériaux qui leur permettraient de passer le temps en dessinant ou sculptant. Déployer son énergie pour façonner des objets rituels donnait véritablement un sens aux maçons dans la monotonie de leur existence. Encore une fois, tous ces objets devaient être de petite taille, et lorsqu'ils n'étaient pas utilisés, ils étaient cachés, comme ce fut le cas dans le camp de Viano en Italie où ils étaient dissimulés dans la cavité du manteau d'une cheminée. Le Frère Gordon, qui était prisonnier dans ce camp, rapporta que les francs-maçons qui s'y réunissaient avaient parfait l'exercice d'entraînement, et s'étaient aguerris en répétant plusieurs fois la marche à suivre en cas d'intrusion intempestive lors d'une de leurs réunions.² Pour parer justement à cette éventualité, plusieurs cercles de frères couvreur³ se tenaient sur leurs gardes, et veillaient à ce que les tenues ne soient pas interrompues par les autorités. A Changi, le Frère Wylie témoigna d'un dispositif de sécurité digne des temples les plus sûrs : pas moins de 24 frères couvreur, disposés en quatre cercles de six. Il faut dire que lors de cette tenue, une centaine de francs-maçons étaient réunis.

Parfois, et plus ironiquement, c'étaient les gardes ennemis eux-mêmes qui faisaient le guet ! A Wolfsburg en Autriche, les maçons parvinrent à soudoyer un garde pour qu'il les laisse utiliser une nouvelle cabane en construction.⁴

Lorsque les tenues avaient lieu, les maçons entraient chacun leur tour, ou par deux au maximum, pour attirer le moins possible l'attention sur ces réunions qui se tenaient à porte fermée. S'il semblait plus aisé de trouver un local à l'abri des regards indiscrets dans certains lieux, c'est parce que les réunions d'ordre religieux étaient, elles, tolérées. C'est donc sous

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

couvert d'une assemblée chrétienne que beaucoup se retrouvaient, prêts à changer de sujet à la moindre alerte. Le garde soudoyé en Autriche avait d'ailleurs été trompé dans ce sens, pensant que les hommes présents souhaitaient s'entretenir religieusement.

Dans d'autres cas, les réunions étaient facilitées par la présence au sein du groupe de maçons qui avaient accès à des endroits (un peu) plus privés, comme la chapelle ou le centre médical. En effet, il est relaté qu'au camp de Wolfsburg, le docteur en charge, qui était franc-maçon, put arranger les « visites » de ses frères sous forme de consultation médicale, et ils purent ainsi se regrouper dans le dispensaire.¹ En Tchécoslovaquie, c'est l'aumônier qui se chargea d'organiser les tenues au camp de Mährisch Trubau, mais des précautions étaient néanmoins toujours nécessaires :

« L'aumônier principal du camp était franc-maçon, et il permit aux frères de se réunir dans la chapelle du camp sous couvert d'assister à des sermons théologiques. Si l'alerte était donnée, il était courant que le Maître ou quelqu'un d'autre soit prêt à discourir à tout moment sur un autre sujet préalablement décidé.»²

Les francs-maçons convenaient souvent d'un nom pour leur loge qui puisse laisser penser aux autorités qu'il s'agissait d'une activité innocente (car même si cette activité restait bien sûr innocente aux yeux des maçons, elle n'en demeurait pas moins interdite). Ainsi, les termes « club » ou « société » étaient amplement utilisés pour dissimuler l'activité maçonnique. L'exemple de la loge maçonnique appelée « le club d'échecs » illustre bien ceci. Elle vit le jour dans le camp Stalag 383 en Bavière, et la vie de cette loge est bien documentée puisqu'elle fit l'objet d'un article dans le journal *The Freemason* en 1950. C'est le Frère Carpenter qui témoigna. Le Vénérable, raconte-t-il, interrogeait lui-même chaque candidat :

« Il me questionna sur deux degrés³ et, une fois satisfait, me communiqua l'endroit et l'horaire des tenues. Nous nous rassemblions dans une petite pièce derrière la scène du camp, et, pour dissimuler la nature de nos assemblées, nous

¹ « The next meeting was held in a medical inspection room, by arrangement with a British doctor, a Freemason. » A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

² « The Senior Chaplain of the camp was a member of the Craft, and he allowed the brethren to meet in the camp Chapel under the guise of attending theological lectures. It was a common practise at Masonic gatherings in camps for the Master, or someone else, to be ready to lecture on some pre-arranged subject at a moment's notice if an alarm was sounded . » SELBY-BOOTHROYD, *Unpublished Notes on Freemasonry in Prisoner of War Camps (Europe) in the Second World War*. Cité par A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

appelions notre Loge « Le Club d'Échecs » ; ce qui déconcertait parfois les véritables joueurs d'échecs dans le camp, et également les Allemands. »¹

Il semble surprenant que des personnes extérieures au Club aient eu connaissance de son existence, par exemple les joueurs d'échecs eux-mêmes. D'aucuns pourraient penser que le fait de diffuser parmi eux un faux nom de loge n'était qu'une simple précaution, un stratagème imaginé pour pallier les questions trop intrusives des autorités, voire une boutade entre les francs-maçons qui s'y rejoignaient. Mais si d'autres en entendirent parler dans le camp, et en particulier les Allemands, comme le souligne le Frère Carpenter, c'est certainement que le nom de la loge circulait somme toute de manière assez fluide, suggérant que la confidentialité n'était peut-être pas aussi optimale qu'elle aurait pu (ou dû) l'être. Cependant, il faut noter que cette loge, composée au départ d'une vingtaine de maçons, pour la plupart australiens, s'était considérablement agrandie pour recevoir près de soixante-dix membres de Constitutions différentes. Plus la taille du groupe était importante, plus on en parlait dans le camp, et plus sa notoriété grandissait. Il était bien sûr plus facile de maintenir la confidentialité d'un très petit groupe plutôt que d'un grand. Mais les maçons ne furent pas inquiétés en tant que tels dans ce camp.

A Mährisch Trubau en Tchécoslovaquie, une loge d'instruction², ou « société », vit le jour. Le Frère Selby-Boothroyd précise : « On l'appelait 'société' comme subterfuge, pour tromper l'ennemi, puisque le terme pouvait signifier une société pour l'amélioration de beaucoup de choses. »³

Nous avons donc pu constater que de nombreuses loges fonctionnaient dans les camps de prisonniers de guerre où était détenue une large proportion de maçons anglais. Sans pour autant affirmer qu'à chaque camp à travers le monde correspondait une ou plusieurs loges, Hewitt, dont le travail fait autorité sur le sujet, décrit la vie des loges dans pratiquement une vingtaine de camps en Europe et en Extrême-Orient. Dans ces témoignages, dont beaucoup sont conservés à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre, on trouve des descriptions détaillées de subterfuges utilisés pour tromper les gardes. On trouve également

¹ « He questioned me in two degrees and, after being satisfied, told me the meeting place and time. We met in a small room behind the Camp Stage, and, to conceal the nature of our gatherings, we referred to our Lodge as « The Chess Club » ; sometimes to the confusion of genuine chess players in the camp, as well as to the Germans.» A.J. CARPENTER, *'We Called our Lodge The Chess Club'*, *The Freemason*, février 1950.

² Les loges d'instruction, réservées aux maîtres, avaient pour mission de pratiquer le rituel dans sa plus grande rigueur afin de former les maîtres des autres loges qui devaient à leur tour l'enseigner aux autres frères. Voir Alain BAUER et Roger DACHEZ, *Les rites maçonniques anglo-saxons*, PUF : 2011.

³ « It was called society as a 'blind', to mislead the ennemy, so that the term could mean a society for the improvement of anything. » SELBY-BOOTHROYD, *Unpublished Notes on Freemasonry in Prisoner of War Camps (Europe) in the Second World War*. Cité par A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

de quelle façon les tenues étaient conduites dans des circonstances extrêmes ; malgré cela, je n'ai pas trouvé de récits relatant la découverte des loges par les autorités des camps, ce qui aurait probablement entraîné la mort des maçons impliqués. Certains sont morts dans ces camps, bien sûr, mais rien ne prouve que leur décès soit lié à leur appartenance maçonnique. En effet, les loges ayant été secrètes, ceux qui seraient décédés en raison de leur implication ne sont plus là pour en témoigner. Quant aux autres prisonniers, ils n'auraient vraisemblablement pas entendu parler d'une loge maçonnique alors qu'ils n'étaient pas eux-mêmes initiés. Quoi qu'il en soit, il est évident que la prudence était de mise pour ces maçons qui tenaient à faire vivre l'esprit de la franc-maçonnerie dans des conditions aussi particulières. Basé sur les témoignages à notre disposition à la bibliothèque de la Grande Loge, on dénombre en Europe quatorze camps où se pratiquait une activité maçonnique (parfois par les mêmes maçons, qui étaient déplacés). A Singapour, le Frère Lowick, le député Grand Maître provincial de l'archipel Est, accorda pas moins de quarante-deux dispensations¹ pour ouvrir des loges dans la prison de Changi.²

2. Continuer à faire vivre l'esprit de la franc-maçonnerie

Nous avons vu qu'en pratique, les maçons devaient user de subterfuges et être extrêmement précautionneux afin de ne pas attirer l'attention des autorités. Ils prenaient de très gros risques à se réunir, et plus encore à conduire des cérémonies maçonniques. Nous pouvons même aller jusqu'à dire qu'il est ironique de constater que ces hommes, arrêtés et faits prisonniers par un régime qui vouait une haine profonde à la franc-maçonnerie, loin de se soumettre et d'accepter la dissolution de cette institution, la maintenaient en vie au sein même des camps bâtis par l'ennemi, et sous son autorité-même. De tels actes de courage et de défiance ne peuvent être alimentés que par un désir impérieux, une volonté farouche de se battre pour une idéologie plus forte que le principe qui œuvre à la désagréger. Les témoignages concordent en ce sens, que ce soit au niveau des camps de prisonniers, ou simplement du maintien de la franc-maçonnerie en Grande-Bretagne : les maçons font part à travers leurs déclarations d'après-guerre d'un entêtement inconditionnel à continuer leurs tenues, dans le but de se

¹ Un grand maître provincial accorde une dispensation pour qu'une loge puisse être ouverte sans l'accord préalable de la Grande Loge, à condition que celle-ci soit confirmée ou révoquée à la réunion suivante de la Grande Loge.

² A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

prouver à eux-mêmes et à l'ennemi que l'institution, et l'esprit qui l'entoure, est plus forte que l'idéologie de cet ennemi.

Au cœur de la franc-maçonnerie anglo-saxonne, on retrouve la charité. Et celle-ci continua, aussi improbable que cela puisse paraître, dans les camps. Des hommes privés de leur liberté, évoluant dans des baraquements insalubres et surpeuplés, manquant de nourriture, d'eau, et de vêtements chauds, parvinrent malgré tout à apporter leur contribution au fonds de solidarité.

Il convient tout d'abord de noter deux choses. La première étant que certains prisonniers étaient rémunérés - de façon très maigre, il est vrai - pour le travail forcé qu'ils devaient effectuer dans les camps. De ce fait, ils pouvaient disposer de cet argent. Cependant, dès qu'ils étaient malades ou trop affaiblis pour travailler (ce qui arrivait souvent), ils ne recevaient pas de « salaire ». La deuxième remarque, et ce fut bien plus fréquent, une nouvelle monnaie d'échange se mettait en place, sous forme de cigarettes. Celles-ci devenaient la devise des camps, et on retrouve d'ailleurs dans plusieurs témoignages (et pas uniquement ceux de francs-maçons), des prix indiqués en nombre de cigarettes. Elles servaient en premier lieu à ceux qui étaient hospitalisés et manquaient de médicaments. C'est principalement dans ce cas que la charité, maçonnique ou non, opérait : on avait de la nourriture seulement si on travaillait. Il en allait de même pour les quelques centimes gagnés à la fin de la journée. Les prisonniers malades comptaient donc exclusivement sur les autres pour manger. On peut aisément imaginer que l'entraide maçonnique put pleinement jouer son rôle dans cette situation. On achetait parfois des cigarettes pour les malades. Dans le camp de Wolfsburg en Autriche, les maçons qui s'étaient fait connaître les uns des autres versaient chacun des « honoraires » en intégrant la loge : une cigarette. Le total des cigarettes récoltées servait à soudoyer un garde pour qu'il les laisse utiliser une salle pour leurs réunions. Toujours dans ce camp, Hewitt commente :

« Les honoraires étaient perçus en cigarettes. L'excédent était placé dans un 'fonds caritatif', administré par deux Représentants Caritatifs, qui prenaient en charge le travail social, y compris les visites aux malades dans les hôpitaux. »¹

Le Frère Wylie, à Changi, souligne l'importance de ces visites entre frères, non seulement pour la nourriture et les cigarettes qui étaient données dans un geste de partage, mais parce qu'elles constituaient également un véritable réconfort moral :

¹ « Subscriptions were paid in cigarettes. Surplus cigarettes were placed in a « charity fund », administered by two Charity Representatives, who undertook welfare work, including visiting the sick in hospital. » A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

« Ces cadeaux étaient particulièrement bienvenus par les soldats qui, étant malades et incapables de travailler, ne recevaient pas de salaire des Japonais. Lorsque le stock de médicaments était épuisé, la souffrance de ceux qui étaient hospitalisés n'était pas soulagée et les frères faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour eux, maçons et non-maçons.[...] Beaucoup de patients avaient besoin de 'force mentale'. »¹

Cette « force mentale » dont parle Wylie est certainement l'une des raisons qui ont poussé les francs-maçons à se réunir quels que soient les dangers encourus. Si en temps normal l'idée d'appartenance à une communauté est une des forces de la franc-maçonnerie, elle s'avère essentielle dans les épreuves. Il était donc important de maintenir autant que faire se peut les traditions et coutumes qui jalonnent la vie des francs-maçons. Par exemple, pour Noël 1943 au camp de Wolfsburg, la nouvelle *Un chant de Noël* de Charles Dickens fut mise en scène, suivie d'une programmation musicale. Le programme de la soirée se trouve à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.²

Noël était également l'occasion d'organiser des collectes, et les francs-maçons internés dans les camps ne faisaient pas exception. A Changi, l'autre partie du camp était réservée aux civils, parmi lesquels se trouvaient des citoyens britanniques vivant à Singapour, après la chute de la ville aux mains des Japonais. Un appel aux dons fut donc lancé auprès des maçons du camp de Changi à Noël 1943, et l'argent collecté alimenta la cagnotte pour les jouets des enfants internés là-bas.

Plus surprenant encore, le jour de l'An 1945 dans le camp Oflag 79, un don fut fait d'un montant de 150 guinées, sous la forme d'un parchemin signé de six officiers, pour une des institutions maçonniques, au choix de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Ce don alla finalement à la *Royal Masonic Institution for Boys*, où une plaque fut dressée après la guerre en commémoration de ce geste.

Outre la charité, très présente même dans ces endroits où l'on s'attendrait à ce que l'aide soit reçue plutôt que donnée, certains exemples et témoignages prouvent qu'il était fondamental pour les francs-maçons de prendre sérieusement leur engagement, dans les camps comme cela avait été le cas dans la vie civile. Le Frère Iggulden se rappelle

¹ « Such gifts being particularly welcome by troops who, when sick and unable to work, received no pay from the Japanese. When the supply of drugs gave out, the suffering of those in hospital went unrelieved and the brethren did as much as possible for them all, Masons and non-Masons alike. Many of the patients were in need of 'mental strength'. » A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

² A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

« le soin et le mal que se donnaient les frères pour assister aux tenues ‘bien habillés’. Ils portaient leurs plus beaux habits, quels qu’ils soient, cols blancs et cravates au lieu des écharpes habituellement portées, puisque beaucoup ne possédaient qu’un col. Certains frères purent même repasser leurs pantalons, bien qu’élimés et rapiécés. »¹

Cette situation, totalement inattendue dans ce contexte, montre bien l’importance que l’institution revêtait pour ces maçons. Alors que les conditions étaient extrêmes, la franc-maçonnerie leur donnait un but, une raison d’être, et représentait pour eux une façon de garder une part de dignité dans la détresse, (ce qui est parfaitement illustré par l’épisode du pantalon repassé). Restaurer cette dignité qui leur était arrachée lorsqu’ils passaient les portes des camps de prisonniers était plus aisé entre eux, derrière les portes fermées de la pièce qui était pour eux le « temple ». L’attrait des amitiés qu’ils pouvaient nouer était également central dans leur détermination, de même que, il faut l’avouer, l’aspect éminemment secret de leurs rencontres. Le Frère Mackenzie à Changi commente : « Les réunions maçonniques clandestines comptaient parmi les rares temps forts d’une existence autrement sinistre et monotone. »²

Outre le plaisir de se retrouver, le risque encouru participait peut-être de cet attrait. Des journaux de propagande circulaient dans les camps, blâmant la franc-maçonnerie pour les maux de l’Allemagne nazie et de ses alliés. A Moosburg en Allemagne, trois frères se reconnurent comme tels et, sans pour autant créer une loge, ils se mirent d’accord pour tenir une réunion afin de contrer les effets néfastes du journal de propagande *The Camp* :

« Nous en sommes venus à la conclusion que cette insidieuse propagande pouvait nuire aux esprits de ces jeunes gens. Nous avons décidé qu’une brève allocution devait être tenue, pour expliquer les véritables objectifs de la franc-maçonnerie, sa place dans la structure sociale de la Grande-Bretagne et certaines fausses idées de la propagande allemande. »³

¹ « The care and trouble taken by brethren to attend their meetings « properly dressed ». They wore their best clothes, such as they were, white collars and ties in place of the scarves usually worn, as many possessed only one collar. Some of the brethren were even able to press their trousers, threadbare and patched though they were. » IGGULDEN, Camp Oflag 79, Cité par A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

² «The clandestine masonic meetings were among the few exciting highlights of an otherwise monotonous and grim existence. » MACKENZIE, Lodge Johore Royal No. 3946, Cité par Ian GLENDINNING, *English Freemasonry During the Second World War*, Coquetdale Lodge History, Newcastle-upon-Tyne.

³ « We came to the conclusion that the insidious propaganda might prejudice the minds of these young men. We decided that a short talk should be given explaining the real objects of Freemasonry, its place in the social structure of Britain and some of the fallacies of the German propaganda. » IGGULDEN, Minutes du camp Moosburg, Cité par par A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

Dans le camp de Changi, le commandant en charge des prisonniers, en l'occurrence un général qui n'était pas franc-maçon, consentit tout de même à laisser les maçons se réunir, à la condition qu'ils restent discrets sur leurs activités, et qu'ils ne pratiquent aucune initiation. De même, les autres exigences qu'il souhaitait faire respecter étaient elles-mêmes en conformité avec les préceptes maçonniques anglo-saxons, à savoir : pas de discussion politique ni militaire dans le camp, et pas de discussion sur les conditions de détention des prisonniers.¹ C'est ainsi que la franc-maçonnerie perdura dans des camps où son futur était théoriquement plus que compromis...

¹ A.R. HEWITT, *Craftsmen in Captivity*, Quatuor Coronati Lodge : 1964.

III) « Ceux qui restaient au pays » : comment maintenir la Franc-maçonnerie dans un contexte de méfiance

1. Continuer... prudemment

Plusieurs choses tendent à indiquer que dès 1937 les francs-maçons, et notamment par la voix officielle de la Grande Loge Unie d'Angleterre, avaient commencé à se montrer prudents, voire méfiants à l'approche de la guerre. Le secret a toujours entouré la franc-maçonnerie, quel que soit le pays (et à fortiori durant la première moitié du XX^e siècle) ; il est donc délicat d'établir si la prudence qui redoubla alors que la guerre se profilait était liée à cet état de tension, ou si elle aurait été de mise quelle que soit l'issue des négociations qui se déroulaient en 1937-1938.

Ces précautions avaient déjà prises par la GLUA en temps de guerre. Ce fut également le cas en 1914, lorsque les frères allemands furent éconduits devant les portes des loges.

Dès septembre 1938, la Grande Loge mit en garde contre les « organisations para-maçonniques » ou *quasi-masonic bodies* en anglais. En effet, le Grand secrétaire rappela dans les comptes-rendus des réunions trimestrielles les objectifs et les relations qu'entretenait la franc-maçonnerie anglaise, et il attira l'attention sur un des principes fondateurs que celle-ci respectait (au contraire de la franc-maçonnerie dite continentale), à savoir : « l'interdiction des discussions politiques ». Il conclut :

« Rester à l'écart de toutes les questions qui affectent les relations entre un gouvernement et un autre, ou entre les différents partis politiques, ou encore les questions qui touchent aux différentes théories de gouvernements contradictoires. La Grande Loge a conscience de l'existence de telles organisations, qui se font appeler franc-maçonnerie, qui n'adhèrent pas à ces principes. Et quand bien même cette attitude existe, la Grande Loge d'Angleterre refuse catégoriquement toute relation avec de telles organisations, et refuse de les considérer comme maçonniques. Aucun des principes de base de la franc-maçonnerie n'est entouré de secret. »¹

¹ « To stand aloof from every question affecting the relations between one government and another, or between political parties, or questions as to rival theories of government. The Grand Lodge is aware that there do exist

Ces explications, qui aux yeux du Grand Secrétaire se devaient d'être rappelées lors des *Quarterly Communications*, les réunions trimestrielles de la GLUA, étaient la conclusion d'une réunion plus informelle qui s'était tenue le 20 juin 1938.¹ Ces commentaires reprennent donc la problématique plus générale de la reconnaissance et de la régularité des obédiences², notion sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement. Nous soulignerons donc ici que la distinction entre les obédiences considérées comme « régulières » par la GLUA et les autres est primordiale. La Grande Loge s'est octroyé un rôle de juge quand se posent les questions des relations entre les obédiences, surtout à un niveau international comme il est souligné dans le communiqué en question. Ce principe régit donc les relations à un niveau individuel également. Le comité mit en garde chaque maçon sur la question de la régularité, à fortiori pour ceux qui se rendaient fréquemment à l'étranger. On peut imaginer que ce fut souvent le cas en temps de guerre, notamment pour tous ceux qui étaient mobilisés sur le continent. Il fut précisé que :

« Le comité souhaite souligner l'importance auprès des frères qui voyagent à l'étranger, qu'il est essentiel qu'ils ne visitent de loge, ou ne s'associent maçonniquement avec un frère, que s'ils ont la preuve qu'ils appartiennent à une juridiction reconnue par la GLUA. »³

Sans qu'il ne soit fait mention de cas particuliers où des maçons se seraient effectivement rapprochés de groupes non-reconnus par la GLUA (et on peut se demander ici si la GLUA fait référence à des obédiences non-régulières, comme le Grand Orient en France ou de Belgique par exemple, ou bien à d'autres groupuscules qui se revendiquent de la maçonnerie de façon beaucoup plus lointaine), les autorités considèrent néanmoins bon de rappeler encore une fois la faute que cela constituait de prendre contact avec ces communautés⁴. Elles allèrent

bodies, styling themselves Freemasons, which do not adhere to these principles. And while that attitude exists the Grand Lodge of England refuses absolutely to have any relations with such Bodies, or to regard them as Freemasons. There is no secret with regard to any of the basic principles of Freemasonry. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, septembre 1938, Aims and relationships of the Craft, p.239.

¹ *Idem.*

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ « The Board wishes to impress upon brethren who are travelling abroad, that it is essential that they should not visit any lodge, or associate masonically with any brother, unless satisfied that they belong to a jurisdiction recognised by UGLE. » Vol. XXIII, septembre 1938, p.235.

⁴ En 1877, le Grand Orient de France décida de supprimer de sa constitution l'obligation de croire en « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme », retirant de facto la reconnaissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

même jusqu'à trancher que quelqu'un « qui s'est associé avec ces organisations par-maçonniques ne devrait jamais être initié en franc-maçonnerie. »¹

Ce traitement, plutôt sévère s'il en est, fut certainement dicté par un climat de tension grandissante depuis 1938 et les Accords de Munich, sur lesquels le journal maçonnique le *Freemason's Chronicle* d'octobre 1938 commenta : « ces derniers jours ont créé un état d'anxiété et de tension lié aux nuages sombres de la guerre qui s'amassent rapidement »², et ceci malgré le fait que les francs-maçons britanniques ne débattent aucunement de politique en temps normal. La violation manifeste des accords de Munich provoqua la colère du gouvernement britannique, comme le proclama le *Glasgow Herald* du 16 mars 1939 : « Le Premier Ministre regrette amèrement ce qui s'est passé »³, et souligne encore davantage cet état d'anxiété au niveau national et international. En trame de fond, on retrouve également la honte provoquée par les maçons allemands qui, quelques années auparavant, avaient consenti à retirer de leurs rituels toute mention de l'Ancien Testament, et s'étaient pliés sans mal aux prérogatives nazies en formant l'Ordre Chrétien de Frédéric le Grand, strictement interdit aux Juifs.

L'obligation de ne traiter qu'avec des obédiences reconnues et légitimes n'était pas récente (une mention précédente datait de 1929), mais se fit certainement plus pressante selon le contexte géopolitique du moment.

Il en allait de même dans le cas inverse, pour les maçons étrangers qui étaient amenés à visiter des loges anglaises. L'admission de ces visiteurs, même avant la déclaration de guerre, était déjà sujette à précaution :

« Il est nécessaire de procéder à un contrôle plus rigoureux des références des frères que l'on désire inviter comme visiteurs dans les loges. Les Constitutions prévoient qu'aucun frère ne doit être admis dans une loge sauf s'il est connu personnellement par l'un des frères présents qui se portera garant, ou sauf s'il est reconnu sans aucun doute après examen approprié. Des preuves et documents écrits devront être fournis. »⁴

¹ « Someone who associated with any quasi masonic body should not be initiated into the Craft. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, juin 1939, p.350.

² « The past days have created a state of tense anxiety by the swiftly gathering clouds of war ». The Freemason's Chronicle, octobre 1938. Cité par Diane CLEMENTS dans *Masons at War*. MQ Magazine, numéro 13, avril 2005.

³ « Premier bitterly regrets what has occurred » Glasgow Herald, 16 mars 1939. Consultable sur <https://news.google.com/newspapers?nid=2507&dat=19390316&id=ME1AAAAAIBAJ&sjid=j4UMAAAAIBA J&pg=5036,2589698&hl=fr> Consulté le 21/03/16.

⁴ « There is a necessity for a more careful scrutiny of the credentials of brethren whom it is desired to invite as visitors to lodges. The Constitutions require that no brother shall be admitted into a lodge unless he be personally

2. Œuvrer... dans l'ombre

Comme nous l'avons vu, un fort désir de maintenir la loge et ses activités en vie comme si la guerre n'avait pas lieu saisit les francs-maçons dès la reprise autorisée par la Grande Loge. La date de cette reprise est à ce titre indicative de leur souhait de poursuivre leurs tenues le plus rapidement possible : suspendues le 1 septembre 1939, elles furent à nouveau autorisées dès le 29 du même mois. La réunion trimestrielle de la Grande Loge Unie d'Angleterre du 6 septembre ne put être annulée, et le Grand Secrétaire, Sydney White, commenta à son propos :

« Mercredi, la réunion de la Grande Loge, avec une vingtaine de participants, ne fut pas longue. Je pense que nous avons commencé environ huit minutes avant dix-huit heures, puisque tous ceux qui devaient vraisemblablement participer étaient présents, et nous avons terminé à dix-huit heures cinq. »¹

Lors de cette même réunion, il fut évoqué brièvement la bonne conduite à tenir par les maçons, et l'interdiction de ne pas faire usage de son statut de franc-maçon pour s'attirer des faveurs ou en réclamer pour d'autres dans des situations ne concernant pas la franc-maçonnerie. Cet avertissement faisait suite à une demande inconvenante d'un ancien grand officier réclamant par le truchement d'une circulaire l'appui de ses frères pour un candidat à une fonction publique. Le conseil jugea cet acte « très répréhensible », et en informa l'auteur. De même, il demanda aux maçons de faire preuve de discernement pour éviter de pareilles pratiques à l'avenir.²

Le débat porta également ce jour, bien entendu, sur les dispositions particulières prises suite à l'état de guerre, et il fut souligné l'importance de maintenir les tenues, et le souhait que celles-ci reprennent rapidement :

known to and vouched for by one of the Brethren present, or unless he shall be well vouched for after due examination. Documentary evidence should be produced."United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, décembre 1938, p. 257.

¹ « Grand Lodge on Wednesday with an attendance of about 20 was not a prolonged business. I think we started about eight minutes to six, as everyone who seemed likely to attend was then present, and we were out about 5 minutes past. » Sydney WHITE, cité par Diane CLEMENTS dans *Masons at War*, MQ Magazine, numéro 13, avril 2005.

² «The Board unanimously regarded this circular as most reprehensible. The writer has been so informed, and has given an undertaking that the offence shall not be repeated. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, septembre 1939, p. 403. « The Board trusts the Brethren in future will do all they can to avoid these irregular practises. » *Idem*, p. 405.

« Nous savons que la franc-maçonnerie joue un rôle important dans la vie de nombreuses personnes dans ce pays, et il serait difficile pour les frères d'être privés de ce moyen d'association et d'entraide qui a d'autant plus de valeur en période de détresse nationale. Beaucoup d'entre nous se rappellent que la franc-maçonnerie a compté lors de la dernière guerre, non seulement pour nos propres frères mais aussi pour les frères émanant d'autres pays de l'Empire et qui se trouvaient dans ce pays. »¹

De son côté, Keith Flynn, dans *A Province at War*, commente :

« Il existait parmi les frères à l'époque une obsession quasi-perversive de continuer les tenues à tout prix, qu'elles ne soient interrompues sous aucun prétexte. Ce n'était pas une question d'adhérer aveuglément à une pratique ou un entêtement colérique. La signification reposait dans le fait que la franc-maçonnerie elle-même était menacée, dans ses mœurs, et dans ses valeurs éprouvées qui prennent racine dans notre passé. »²

De nombreux maçons corroborèrent cette explication, dans des temps si difficiles, la maçonnerie fut pour eux un phare, une institution encore garante des valeurs mises à mal par les régimes totalitaires qui prirent le contrôle de l'Europe. Nous y voyons également ici un parallèle avec l'attitude que la Grande-Bretagne toute entière adopta pendant la guerre, celle du dernier rempart contre la barbarie, celle du dernier pays libre en Europe, qui se battit pour les valeurs qu'il pouvait encore défendre puisqu'il demeura invaincu et non-occupé par l'ennemi. Nous aurons l'occasion de voir que la franc-maçonnerie s'adapte au contexte social, idéologique, géopolitique du pays dans lequel elle évolue. L'attitude de la Grande Loge en Angleterre lors de cette période de guerre en est un exemple frappant.

Il fut donc entendu, que les maçons continueraient leurs tenues, sans faire d'imprudences quant à leur sécurité, mais se rendraient à la loge tant que celle-ci existerait encore.

Il convenait néanmoins de respecter les règles énoncées par la Grande Loge et dont nous avons fait mention précédemment. Mais les choses avaient changé, quoique pussent en dire les maçons. Parmi ceux qui n'étaient pas partis au front, nombreux sont les maçons qui

¹ « We know that masonry plays a great part in the lives of many of the people of this country, and it would be hard if brethren were deprived of this means of association and mutual support which is of especial value in times of National stress. Many of us remember what masonry meant in the last war, not only to our own brethren but to those of the empire who were in this country. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, septembre 1939, p. 400.

² « There existed among the brethren at the time almost a perverse obsession that meetings should be held at all costs and should not be interrupted under any circumstances. It was not a matter of blind adherence to practice or a cussedness born of pique. Its significance lay in that FM itself was threatened, as a way of life, as a set of values proved and rooted in our past.» Keith FLYNN, *A Province at War*, Swansea : Albert E. Davies, 1988, p.10.

s'étaient engagés dans la Garde Nationale (*Home Guard*), et qui se portaient volontaires la nuit pour éteindre les feux des bombes incendiaires. Ces mentions apparaissent souvent dans les rapports demandés aux loges par la Grande Loge à l'issue de la guerre, pour garder une trace des activités maçonniques durant cette période. Parfois, il pouvait être difficile de se rendre à la loge, surtout pour ceux qui venaient de loin, puisqu'il n'y avait souvent plus de transports publics, et les voitures personnelles se faisaient rares en raison de la pénurie de carburant. De même, il était très délicat de se déplacer le soir durant les *black-outs* où il n'y avait aucune lumière. On ne pouvait plus disposer de la loge aussi librement qu'avant, et si celle-ci était détruite dans un raid ou une explosion, il fallait retrouver un local qui ferait office de loge, mais qui serait également partagé. Parfois les francs-maçons se retrouvaient dans des écoles, des pubs, ou d'autres endroits suffisamment grands pour les accueillir. Lorsque c'était le cas, il fallait redoubler de prudence, surtout ne rien laisser derrière soi qui aurait pu compromettre le caractère secret des tenues maçonniques, que ce soit un vêtement ou quelque ornement. Parfois, les endroits où ils avaient l'habitude de se retrouver pour les agapes étaient également détruits. En ce qui concernait les vêtements, la Grande Loge attira l'attention des maçons sur le fait qu'ils ne devaient être portés qu'en présence d'autres frères. Le problème soulevé fut donc de se rendre de la loge aux agapes en passant par des lieux publics. La seule chose que le Conseil put recommander fut la prudence extrême sur ce point, ainsi que sur la tenue de propos maçonniques devant des non-initiés, ce qui de toute évidence et au vu des recommandations du Conseil lors des réunions trimestrielles pouvait se produire.¹ Il était d'autant plus nécessaire de se montrer rigoureux lorsque les tenues ne prenaient pas place dans les lieux habituels. La situation inverse se produisit également, et ce furent parfois les maçons qui proposèrent leur loge comme refuge à ceux qui avaient tout perdu, ou encore à des soldats stationnés dans la ville. Le siège même de la Grande Loge Unie d'Angleterre, *Freemasons' Hall*, fut réquisitionné pour servir d'abri en cas d'attaque aérienne. Sa situation très centrale dans le quartier de Holborn à Londres et la taille du bâtiment constituaient des atouts tout indiqués. Le sous-sol était prévu pour accueillir 2500 personnes dans la journée et plus d'un millier la nuit, bien que ce nombre fût fréquemment dépassé, comme le fait remarquer Diane Clements.² Les membres du personnel de la GLUA participèrent activement

¹ « Masonic clothing is to be worn only in places where none but masons are present or on occasions for which a dispensation is granted. We can only ask brethren to be as careful as they possibly can in this matter, and also to be careful as to the discussion of masonic matters in mixed company. There were complaints of unsuitable and indecorous behaviour after lodge meetings and this is another matter which we do ask brethren to discourage as far as they can, but it is a matter we must leave to the good sense of the Craft, and we cannot lay down any general rules about it. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII, juin 1938, p.204.

² Diane CLEMENTS, *Masons at War*, MQ Magazine, numéro 13, avril 2005.

à l'effort de guerre, que ce soit auprès des malades, à l'intendance, ou pour des tâches administratives.

Mais les bombardements et destructions d'autres bâtiments tout proches, de même que le saccage des temples des îles Anglo-Normandes, fit prendre conscience au Grand Secrétaire que les documents, objets et bijoux conservés à *Freemasons' Hall* n'étaient pas nécessairement en sécurité dans ce lieu. La porcelaine et les objets en verre furent stockés au sous-sol, l'argenterie et les bijoux dans un coffre. En octobre 1940, le Grand Secrétaire prit la décision de mettre les plus précieux de leurs documents dans un endroit gardé secret, si jamais les projets d'invasion des nazis avaient abouti. Au cas où il serait arrivé malheur aux seuls maçons anglais qui connaissaient l'endroit, le Grand Secrétaire écrivit à ses homologues dans quatre Grandes Loges à travers le monde : en Nouvelle-Zélande, au Canada, dans le Massachussetts et dans la province de Nouvelle Galle du Sud en Australie. Il leur adressa cette missive, conservée à la bibliothèque de *Freemasons' Hall* :

« Cher Frère Grand Secrétaire

Nous avons estimé qu'il était désirable de placer certains de nos documents originaux dans un endroit sûr afin de pouvoir les conserver pour la postérité. Si jamais il arrivait malheur à tous ceux qui connaissent cet endroit, il est souhaitable que cette information soit connue de leurs successeurs.

Il a été décidé qu'une enveloppe cachetée, que j'inclus à cette lettre, serait confiée à quatre Grandes Loges, dont la vôtre, leur demandant de la préserver et de la retourner, non-ouverte, à la réception d'une lettre le sollicitant, ou un télégramme indiquant 'renvoyer enveloppe.' Je suis certain que cela ne vous dérangera pas de nous rendre ce service. »¹

Ces enveloppes furent effectivement renvoyées après la guerre, non-ouvertes comme demandé, à la Grande Loge Unie d'Angleterre, lorsque le Grand Secrétaire en fit la demande le 10 octobre 1945. L'une de ces enveloppes est conservée dans le dossier concernant la franc-maçonnerie et la Seconde Guerre Mondiale de la bibliothèque de la GLUA, et a été décachetée. Loin de constituer un indice pour une chasse au trésor grandeur nature, l'inscription qu'elle contient indique simplement : « sous l'escalier »!

¹ «Dear Brother Grand Secretary, We have considered it desirable to place certain of our original documents in a place of safety in order to preserve them for posterity. Should misfortune befall all who are aware of the location, it is desired that the information be made available to their successors. It has been decided that a sealed envelope, which is enclosed, be deposited with four Grand Lodges, of which yours is one, asking them to preserve it and return, unopened, upon receipt of a letter making the request, or a cable worded 'Return Envelope'. I feel sure that you will not mind doing this service for us. » Lettre du Grand Secrétaire Sydney WHITE aux Grands Secrétaires des Grandes Loges de Nouvelle-Zélande, Canada, Massachussetts et Nouvelle Galle du Sud, Octobre 1940. Freemasonry and WWII Subject file.

D'autres loges eurent moins de chance que *Freemasons' Hall*, et perdirent de nombreux documents et objets précieux. Pour ne citer qu'un exemple, le temple maçonnique de Park Street à Bristol fut complètement détruit, avec tout le mobilier, les patentes et les objets rituels. Pour d'autres, ce fut seulement les documents écrits qui furent détruits, souvent dans un incendie. Pour d'autres loges encore, et cette situation est peut-être d'autant plus frustrante, des précautions avaient été prises pour sauvegarder les documents pour la postérité, et ceux-ci avaient été placés dans des coffres. C'est le cas des loges de la province du Hampshire et de l'Île de Wight, à qui l'on avait demandé de placer toutes les archives dans la crypte de la cathédrale de Winchester, où elles seraient protégées des bombes. Malheureusement, tous les documents furent détruits non pas par des bombes ou des incendies, mais par l'humidité qui régnait dans la crypte.¹ D'autres loges avaient placé leurs documents précieux dans les coffres de banques, pensant qu'ils seraient à l'abri, mais les banques elles-mêmes furent détruites, ainsi que tout ce qu'elles contenaient.² Certaines loges avaient investi dans des coffres anti-incendie, et dans au moins deux cas répertoriés par Gledinning, les coffres étaient intacts à l'issue de la guerre, mais les documents placés dedans, avaient été entièrement brûlés.³ Enfin, Keith Flynn évoque également la perte des documents comptables de plusieurs loges dans les incendies des maisons des trésoriers.⁴

3. L'impact de la guerre sur les effectifs

Un événement mondial d'une telle ampleur induit nécessairement des conséquences dans de nombreux domaines. La franc-maçonnerie a été touchée de plein fouet par la guerre, et les répercussions se sont fait sentir de manière beaucoup plus forte dans les pays occupés, qui ont dû renoncer à leurs activités maçonniques, ou bien les pratiquer dans l'ombre pour ceux qui choisirent de braver les interdits et de prendre des risques très importants. Au Royaume-Uni, les pertes qui furent constatées dans les rangs de la maçonnerie étaient principalement dues au fait de guerre, c'est-à-dire aux conséquences directes de la guerre sur les individus. Ceux qui

¹ Ian GLENDINNING, *English Freemasonry During the Second World War*, Coquetdale Lodge History, Newcastle-upon-Tyne.

² Keith FLYNN, *Freemasons at War*, Prestonian Lecture 1991. United Grand lodge of England library, Call Number : BE 50 FLY.

³ Ian GLENDINNING, *English Freemasonry During the Second World War*, Coquetdale Lodge History, Newcastle-upon-Tyne.

⁴ Keith FLYNN, *Freemasons at War*, Prestonian Lecture 1991. United Grand lodge of England library, Call Number : BE 50 FLY.

perdirent la vie étaient souvent engagés dans l'armée, ou sont morts suite à des bombardements. Comme nous l'avons vu précédemment, il est de toute façon très difficile d'établir le nombre de maçons en Europe qui sont décédés à cause de leur seule appartenance à la franc-maçonnerie. De par sa situation de pays européen non-occupé et le manque de preuves concrètes du contraire, nous pouvons conclure qu'en Grande-Bretagne, l'appartenance maçonnique de la très grande majorité de ceux qui perdirent la vie était fortuite.

Cela ne veut pas dire que les maçons n'ont pas été durement touchés outre-manche. Nous avons déjà évoqué le fait que beaucoup de ceux qui ne pouvaient pas s'engager dans l'armée à cause de leur âge par exemple souhaitaient néanmoins se rendre utiles, en accord avec les principes maçonniques d'entraide mais aussi d'amélioration de la société et d'implication dans la communauté. Pour cela, nombreux sont ceux qui rejoignirent les services auxiliaires et aidèrent bénévolement, pour lutter contre les incendies ou porter secours lors des bombardements pendant le Blitz. Keith Flynn¹ tenta en 1990 d'établir un tableau d'honneur des maçons tombés pendant la guerre. Malheureusement son travail était basé sur les rapports des années de guerre demandés à chaque loge par la GLUA, et comme nous l'avons vu, au moins la moitié d'entre elles ne répondirent pas à cet appel de la loge mère. Celles qui le firent ne manquèrent pas de faire connaître les pertes qu'elles avaient à déplorer, et la façon dont les maçons concernés avaient trouvé la mort. Pour ne citer qu'un exemple, la loge *Lambeth Borough Council* n. 2941 indiqua la perte de deux de leurs frères, le Frère Weatherley, tué par une bombe tombée sur son abri, et le Frère Malher, qui succomba « au choc ».² Parmi les maçons britanniques de haut rang qui perdirent la vie, la mort de l'un d'eux en particulier ébranla la franc-maçonnerie britannique. Il s'agit de Georges, Duc de Kent, qui n'était autre que le Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Frère du Roi Georges VI et père de l'actuel Grand Maître Edouard, Duc de Kent, il disparut dans un accident d'avion alors qu'il était en mission pour la *Royal Air Force*, le 25 août 1942. Sa mort fut un choc pour de nombreux maçons, qui relatèrent souvent cet épisode dans les rapports qu'ils envoyèrent à la Grande Loge, et une période de deuil de six mois fut décrétée.

Au niveau national, la perte de nombreux maçons engendra la mise en place d'une opération caritative ayant pour but de secourir leurs veuves et leurs enfants désormais orphelins, ce qui

¹ Keith FLYNN, *Freemasons at War*, Prestonian Lecture 1991. United Grand lodge of England library, Call Number : BE 50 FLY.

² « Killed by the result of war :Wor. Bro. R. Weatherly, P.M. (1935-6), by a bomb on his shelter. Bro. A. Malher, Initiated January 1930, by shock. » Report of the Lambeth Borough Council Lodge n.2941 during the Second World War by Wor. Bro. Peacock.

constituait un précepte maçonnique. Ces derniers purent bénéficier d'une instruction dans les écoles maçonniques (*Royal Masonic Institution for Boys and Girls*). Parallèlement, la pantoufle bleue maçonnique, ou *masonic blue slipper*, fut également un moyen de venir en aide aux veuves et aux familles des maçons. Il s'agit d'un symbole sous forme de broche dont pouvaient se parer les femmes et filles de maçons, et qui indiquait l'appartenance maçonnique de leur mari ou de leur père. Elles pouvaient arborer cette broche lorsqu'elles voyageaient seules. De ce fait, elles étaient reconnues par la communauté maçonnique et assistées en cas de besoin.¹

En ce qui concerne les effectifs, on aurait pu craindre que la moyenne d'âge augmentât, les soldats qui étaient francs-maçons et qui malheureusement perdirent la vie étant nécessairement plus jeunes que ceux qui restèrent dans le pays et purent continuer leurs tenues. Mais tout comme lors de la Première Guerre Mondiale, il y eut une recrudescence de demandes pour rejoindre l'institution. Si l'on se réfère à ce qui s'était passé en 1918 cette hausse était prévisible. La Grande Loge souligna d'ailleurs ce possible accroissement des demandes dès la fin de l'année 1944, alors que la guerre n'était pas terminée mais que le débarquement allié avait mis à mal les troupes allemandes et que l'issue était vraisemblablement proche. Lors de la tenue trimestrielle qui eut lieu en décembre 1944, le Grand Secrétaire commenta :

« Avec le retour à la vie civile et l'ajustement de l'industrie à des conditions de paix, une augmentation considérable des candidatures peut être à prévoir. Il peut y avoir certaines personnes qui rejoignent l'Ordre sans en mesurer l'importance et sans avoir pris pleinement conscience de leurs responsabilités. »²

Pour quelle raison cet afflux de candidats était-il prévisible à la fin de la guerre ? J'avancerais pour ma part le désir de retrouver une certaine camaraderie ou fraternité. Pendant plusieurs années, les soldats avaient vécu les uns auprès des autres et avaient beaucoup partagé. Il était important de pouvoir compter les uns sur les autres, la confiance étant primordiale. Lorsque la guerre fut terminée et que le retour à la vie civile commença à s'organiser, le manque se fit sentir pour certains, qui souhaitaient pouvoir se retrouver auprès d'un groupe de confiance, à

¹ La symbolique de la pantoufle bleue vient de la Bible, dans le Livre de Ruth. Lorsque Naomi perdit son mari et ses deux fils, elle et sa belle-fille Ruth retournèrent à Bethléhem. Le plus proche parent du mari de Naomi devait, selon la loi, veiller sur la veuve et sa famille. Il accepta d'épouser Ruth et s'engagea à cela en retirant sa pantoufle et en la donnant à son voisin comme reconnaissance de cet engagement. La pantoufle maçonnique représente donc l'influence protectrice des maçons envers leurs femmes, leurs veuves et leurs filles.

² « With the return to civil life and with the adjustment of industry to peace-time conditions, a considerable increase in those applying for admission may be experienced. There may be some who enter the Order lightly and without full consideration of their responsibilities. » United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIV, décembre 1944, p.250.

l'écart de leur vie familiale et professionnelle. John Hamill, ancien directeur du musée et de la bibliothèque de *Freemasons' Hall* à Londres, estime quant à lui qu'un des attraits fut le fait que la politique et la religion sont deux sujets dont il est interdit de discuter dans les loges sous la constitution britannique. Une tenue était alors pour les maçons un moment suspendu dans le temps, pendant lequel ils pouvaient rompre avec leur quotidien. Si cet élément était peut-être un atout pour les loges britanniques, cela n'explique pas le rebond qu'ont connu les loges maçonniques en France par exemple, ni d'une manière générale la hausse de fréquentation de la maçonnerie dite continentale¹, où la politique n'est pas exclue des discussions.

Si les formes de répression commises à l'égard des maçons durant la guerre dans les pays européens ne doivent être en aucun cas être minimisées, on ne peut également nier que la persécution dont ils firent l'objet permit à la franc-maçonnerie à l'issue du conflit d'être considérée comme institution qui joua un rôle positif, car tous ceux que le nazisme combattait occupèrent *de facto* une place favorable. Si le nazisme, perçu comme le « Mal », était opposé à tel ou tel groupe, ce groupe représentait par contraste le « Bien » (communistes, résistants... et donc, francs-maçons). De la même façon que les personnalités qui figuraient sur la liste noire des nazis s'en trouvaient galvanisées, celles qui n'y figuraient pas en étaient piquées, voire peut-être honteuses de cette « omission », il était forcément bon pour la franc-maçonnerie de s'ériger comme une institution qui avait bravé le nazisme, au péril de son existence. Cette persécution et la façon dont l'institution s'en releva joua très probablement un rôle dans l'image positive qu'elle put véhiculer après la guerre.

D'autre part, l'initiation de soldats en permission et la création de loges dites militaires n'est pas à négliger. Entre 1943 et 1945, 350 nouvelles loges furent établies sous l'égide de la Grande Loge Unie d'Angleterre.²

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Diane CLEMENTS, *Masons at War*, MQ Magazine, numéro 13, avril 2005.

PARTIE II.
Les années de silence (1946 - 1984)

Chapitre I : Le rapport aux institutions

Dans ce nouveau chapitre, nous nous intéresserons aux liens que la franc-maçonnerie tissa, au fil des siècles, avec les autres institutions auprès desquelles elle évolua. Si l'on considère la définition du mot *institution*, à savoir « des formes ou structures fondamentales d'organisation sociale, telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume dans un groupe humain »¹, le caractère social est particulièrement important. En effet, un ensemble de règles établies qui se structure autour de la loi ou de la coutume n'est pas une institution si elle n'est pas suivie par un groupe. Et inversement, un groupe humain constitué dans une structure sans organisation ni règles ne serait pas qualifié d'institution. Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois*, constate que plusieurs choses gouvernent les hommes, et établit deux catégories, les lois et les mœurs :

« Les mœurs et les manières sont des usages que les lois n'ont point établis, ou n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu établir. Il y a cette différence entre les lois et les mœurs que les lois règlent plus les actions du citoyen, et les mœurs règlent plus les actions de l'homme. Il y a cette différence entre les mœurs et les manières que les premières regardent plus la conduite intérieure, les autres l'extérieure. »²

Au cœur de l'institution qu'est la franc-maçonnerie, qui s'attache à la conduite *intérieure*, ce sont les actions de *l'homme* qui sont forgées, mais nous verrons qu'elles sont indissociables, dans la maçonnerie britannique, de celles du *citoyen*, notamment de par la relation d'allégeance qu'elle entretient avec les autres institutions du pays, et en particulier la monarchie. La franc-maçonnerie a toujours eu une position quelque peu paradoxale par rapport au code qui régit à la fois la maçonnerie en elle-même et ses relations avec les autres institutions : la discussion de sujets religieux et politiques est prohibée, mais il est exigé des membres qu'ils aient à la fois une croyance en un être suprême, et une loyauté totale envers le souverain de leur pays. Il est important de souligner qu'on ne traite ici que de la franc-maçonnerie britannique, et plus particulièrement de son instance dirigeante : la Grande Loge Unie d'Angleterre, les autres obédiences et la franc-maçonnerie dite continentale ne répondant pas aux mêmes critères, comme nous le verrons au chapitre suivant. Nous allons

¹ Le Grand Robert de la Langue Française, « institution ».

² MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*, Chapitre XVI, *Comment quelques législateurs ont confondu les principes qui gouvernent les hommes. Œuvres de Montesquieu*, tome premier, première partie. Paris : 1817, p. 260.

donc nous pencher sur ces relations, parfois ambiguës, qui ancrent la franc-maçonnerie dans la société et également dans son époque.

I) Les liens avec la monarchie

1. Le prestige du patronage royal

Les liens établis entre la famille royale et la franc-maçonnerie remontent au tout début de celle-ci. Alors que certains établissent une relation directe entre la franc-maçonnerie et le premier roi qui inspira cette institution, Salomon, il est plus sage de séparer le mythe de la réalité, et de se pencher sur les membres de la famille royale britannique qui devinrent en quelque sorte des mécènes. Il s'agit là de personnages illustres qui, nous le verrons, ont contribué à influencer l'image de la franc-maçonnerie au fil des siècles. En effet, dès 1737 un membre de la famille royale s'initia à la franc-maçonnerie, en la personne de Frédéric, Prince de Galles, fils de Georges II et père du futur roi Georges III. Il est intéressant de noter que cette initiation marqua véritablement le point de départ des liens qui allaient se tisser entre les princes, ducs et rois et la franc-maçonnerie, puisque Frédéric ouvrit la porte de cette institution à la prochaine génération d'altesses royales : plusieurs de ses petits-fils devinrent eux-mêmes maçons, et trois en particulier devinrent Grands Maîtres. Sous la houlette de deux d'entre eux, le Duc de Kent et le Duc de Sussex, la Grande Loge devint la Grande Loge Unie en 1813. Au vu des exemples fournis par l'Histoire, on peut d'ailleurs souligner une tendance très forte parmi ces membres distingués de considérer la franc-maçonnerie comme une affaire de famille. Les membres de la famille royale qui passaient « sous le bandeau »¹ étaient bien souvent imités par leurs frères (au sens propre) ou leurs fils. Un autre exemple est celui du Prince de Galles, futur Edouard VII, qui fut rejoint par deux de ses frères, les Ducs d'Albany et de Connaught, avant que les petits-neveux de ce dernier, les rois Edouard VIII et Georges VI et leur frère le Duc de Kent ne soient à leur tour initiés². Le Duc de Kent était le père de

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Dates et lieux d'initiation :

-Edouard VII : initié, augmenté et élevé le 20 décembre 1868 à la Loge du Grand Maître de Suède.

-Léopold, Duc d'Albany : initié à la Loge *Apollo University* n. 357, le 1^{er} mai 1874 ; exalté au Chapitre *Apollo University* n. 357, le 17 juin 1876.

-Arthur, Duc de Connaught et Strathearn : initié à la Loge *Prince of Wales* n. 259, le 24 mars 1874 ; exalté au Chapitre *Meridian* n. 12, le 23 avril 1877.

-Edouard VIII : initié à la Loge *Household Brigade* n. 2614, le 2 mai 1919 ; exalté au Chapitre *United* n. 1629, en 1927.

Voir note de bas de page suivante.

-Georges VI : initié à la Loge *Navy* n. 2612, le 2 décembre 1919 ; exalté au Chapitre *United* n. 1629, en 1928.

l'actuel Grand Maître. Nous voyons donc clairement la ligne généalogique qui s'établit très tôt au sein de la famille royale, et qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Mais dans la première moitié du XX^e siècle, cette relation ne fut pas toujours un avantage ni pour la famille royale, ni pour la franc-maçonnerie. Nous avons établi qu'à partir des années 1930, les partis politiques extrémistes ne virent pas celle-ci sous un jour positif, pour utiliser un euphémisme. A la suite du saccage des temples des îles Anglo-Normandes que nous avons évoqué en première partie, du matériel fut récupéré et utilisé par les Nazis comme base à des rapports écrits sur le futur de la Grande-Bretagne. Ces informations servaient notamment à la connaissance et donc à la maîtrise de ce pays une fois le projet d'invasion réussi. Un certain Dr Boettner, vraisemblablement la personne en charge d'étudier le matériel saisi, écrivit un rapport dans lequel il détailla les liens entre la franc-maçonnerie et la famille royale britannique. Après une introduction sur les relations historiques qu'elles entretiennent, il conclut :

« Même à notre époque, les liens entre la famille royale et la franc-maçonnerie ont plutôt tendance à devenir plus étroits. Le Roi et la Reine sont présents à toutes les occasions maçonniques importantes. [...] Le couple royal britannique a toujours donné l'exemple à la noblesse anglaise. Les documents à notre disposition montrent que presque tous les membres de la noblesse anglaise sont francs-maçons. Une étude complète des documents apportera la preuve que tous ces cercles en Angleterre qui ont incité à la guerre et qui sont aujourd'hui les plus vifs ennemis de l'Allemagne, occupent des postes de haut-rang au sein de la franc-maçonnerie anglaise. »¹

Nous avons établi que les rapports des Nazis sur la vie anglaise en général étaient bien documentés, et celui-ci ne fait pas exception. Sans qu'il soit fait explicitement mention de l'appartenance maçonnique du roi Georges VI, les liens que ce dernier avait tissés avec la fraternité ne laissent guère de doute aux Allemands. Sans aller jusqu'à associer de manière entièrement univoque la famille royale à la franc-maçonnerie, on ne peut nier que la

-George, Duc de Kent : initié à la Loge *Navy* n. 2612, le 12 avril 1928 ; exalté au Chapitre *Westminster and Keystone* n. 10, en 1939.

Voir glossaire des termes maçonniques.

¹ « Even in our times the relationship between Royal Family and Freemasonry has become rather closer than otherwise. The King and Queen are present at all the more important Freemasonic festive occasions.[...] The English Royal couple have always given the lead to English nobility. The material in our hands shows that nearly all members of the English nobility are Freemasons. Detailed study of the material can furnish complete proof that all those circles in England that have been inciting to war and who at this moment are the most bitter enemies of Germany hold leading positions in English Freemasonry. » Dr BOETTNER, *Memorandum Re. Exploitation of the Lodge material of the Channel Islands Jersey and Guernsey*, p.3, §7.

corrélation, dans la première moitié du XX^e siècle en particulier, est très forte, et que les Allemands ne se trompent guère quant à la corrélation qui existe entre les deux.

L'affiliation en Grande Bretagne peut être vue comme une tradition, transmise de père en fils, et l'appartenance à une institution considérée à l'époque comme noble était à la fois naturelle et souhaitable. Inversement, cette appartenance royale constituait de toute évidence une grande fierté pour les maçons, qui souhaitent vivement et aujourd'hui encore conserver ce lien.

Pour cette raison, les maçons tentèrent de se montrer dignes de la confiance qui leur fut accordée au fil des siècles. La loyauté dont ils font eux-mêmes preuve envers la monarchie est un principe fondamental de l'institution. Nous avons vu par ailleurs que ce principe a pu poser problème lorsqu'il s'est agi de savoir si les maçons de nationalité ennemie pouvaient ou non continuer à participer aux tenues, alors qu'un maçon se doit de rester loyal, et faire preuve d'allégeance envers le souverain de son pays natal.¹ S'il est vrai que cette allégeance peut s'illustrer de plusieurs façons, le toast² porté à la reine en est un bon exemple. En effet, ce *toast* (c'est-à-dire l'occasion de boire à la santé de plusieurs personnes) est le premier d'une longue série de toasts portés lors des agapes, ou *festive board*. Car si l'on considère le rituel comme la partie plus formelle de la maçonnerie anglo-saxonne, les agapes peuvent être vues comme la partie plus conviviale, moins codifiée, de la tenue. Il n'en est rien. La suite de la tenue, qui traditionnellement se tient dans une auberge pour faciliter l'accès aux rafraîchissements, répond tout autant à des règles établies et des traditions de longue date. Il est donc d'usage, dans les loges sous la constitution anglaise, de boire à la santé du roi ou de la reine. D'aucuns peuvent se demander l'utilité de lever son verre à la reine aujourd'hui : dans le passé, si le roi était franc-maçon comme ce fut le cas pour cinq des onze souverains depuis la création de la Grande Loge Unie (plus un Prince consort, en la personne du Duc d'Edimbourg), le roi et la franc-maçonnerie allaient de pair dans le toast (« *The King and the Craft* »). Mais on peut se poser la question quant au sens d'honorer la franc-maçonnerie et la reine, alors qu'en tant que femme celle-ci ne peut y appartenir. En effet, la tradition d'honorer le souverain de son pays n'est pas une affaire personnelle, mais simplement une reconnaissance de la loyauté portée à l'institution, et non à la personne qui en a temporairement la charge. Le nom donné à ce toast est par ailleurs révélateur : il s'agit du toast dit loyal – *the loyal toast*.

¹ « He must never be remiss in the allegiance due to the Sovereign of his native land. » *Book of Constitutions, Aims and relationships of the Craft*, p. x-xi.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

Il convient de souligner que les reines en Grande-Bretagne ont tout de même joué un rôle auprès de la franc-maçonnerie, même si paradoxalement elles en étaient exclues. La Reine Adelaïde, épouse de Guillaume IV, était déjà la marraine (*royal patron*) des écoles maçonniques (*Royal Masonic Institution for Girls* et *Royal Masonic Institution for Boys*)¹, et ce dès le XVIII^e siècle (Guillaume IV fut initié en 1786²). Les Reines Victoria et Alexandra occupèrent les mêmes fonctions auprès des écoles maçonniques, tandis que la Reine Mary assista également à l'inauguration de l'hôpital maçonnique. Quant à Elizabeth, la Reine Mère, épouse du Roi Georges VI, elle rendit visite à *Freemasons' Hall* après le décès de son mari, qui était un maçon très actif. Enfin, la Reine Elizabeth II est pour sa part marraine des institutions caritatives (*Royal Masonic Benevolent Institution*) et du fonds maçonnique pour les fils et filles de francs-maçons (*Royal Masonic Trust for Girls and Boys*)³.

La franc-maçonnerie s'enorgueillit donc de l'intérêt porté par les membres de la royauté, mais fit également en sorte que cette confiance ne lui soit pas retirée, en montrant autant que faire se peut l'allégeance qu'elle voue à la monarchie. Cette relation apporta bien évidemment beaucoup de prestige et permit, historiquement, d'ancrer la franc-maçonnerie dans la société et d'asseoir son statut d'institution respectable, ce qui fut encouragé par les maçons eux-mêmes au point d'en faire une condition *sine qua non*. La bonne réputation de la franc-maçonnerie passa également par un mécénat obligatoirement noble, quand ce n'était pas royal. En effet, les Constitutions prévoient que le Grand Maître soit « noble de naissance ou un gentleman des plus respectables »⁴. Le lien avec les maçons opératifs peut également se retrouver dans la suite de la proposition, à savoir que le Grand Maître peut avoir des attaches avec le milieu artistique : « soit un éminent érudit, ou un architecte intellectuellement curieux, ou un artiste d'une descendance respectable »⁵. La respectabilité compose donc le socle minimal de la maçonnerie. La protection royale (*royal patronage*) est sans aucun doute recherchée par les maçons, qui soulignent dans leurs Constitutions que c'est bien leur loyauté envers la monarchie qui leur assure l'appui des monarques :

¹ R.D. CLARK, *The Queen and the Craft*, Octobre 1992.

² *English Royal Freemasons*, A Library and Museum of Freemasonry Information Leaflet.

³ R.D. CLARK, *The Queen and the Craft*, Octobre 1992.

⁴ « Nobly-born, or a gentleman of the best fashion. » Book of Constitutions, p. 145.

⁵ « Or some eminent scholar, or some curious architect, or other artist descended of honest parents. » Book of Constitutions, p. 145.

« Aussi les anciens Rois et Princes ont toujours été fort disposés à encourager les Frères en raison de leur Caractère Pacifique et de leur Loyauté.»¹

Un article du *Guardian* résume bien l'intérêt que cette implication apporte à la franc-maçonnerie :

« L'Ordre se développe mieux, recrute plus facilement, surmonte plus aisément la controverse lorsqu'un scion éminent de la Monarchie est à la barre. »²

Comme dans de nombreux cas où un groupe souhaite faire connaître sa loyauté envers un autre, (dans le cadre de relations diplomatiques par exemple), la relation passe également par des symboles et des gages de cette fidélité. Ceci est illustré chez les francs-maçons par les cadeaux qu'ils ne manquent pas de faire à chaque occasion spéciale, souvent pour des mariages ou anniversaires de mariage. Il est intéressant de noter que ces membres de la famille royale n'appartiennent pas nécessairement à la franc-maçonnerie. Pour citer quelques présents, la Grande Loge offrit de l'argenterie à l'occasion du mariage du Grand Maître le Comte de Harewood et Son Altesse Royale la Princesse Mary (fille de Georges V), en 1947. La même année, c'est la somme de 500 guinées, destinée à l'achat de mobilier, qui fut offerte à la Princesse Elizabeth à l'occasion de son mariage, alors que son mari n'était alors pas encore initié. De même, lors du mariage du Prince Charles et de Lady Diana en 1981, la Grande Loge offrit de l'argenterie à la discrétion du Prince³. Nous pouvons donc voir que les gestes entrepris par la GLUA envers les membres de la famille royale ne dépendaient pas du statut de ceux-ci dans la franc-maçonnerie. On peut néanmoins penser que l'initiation de ces derniers aurait représenté un atout majeur pour la maçonnerie et assuré une continuité dans le mécénat royal dans la seconde moitié du XX^e siècle, comme nous aurons l'occasion de le souligner.

¹ « Kings and princes, in every age, have been much disposed to encourage the craftsmen on account of their peaceableness and loyalty. » James Anderson, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution.* (London : Kenning's Masonic Archeological Library, 1888), p.58. Traduction de Daniel Ligou.

² « The Order flourishes better, recruits more easily, rides controversy more smoothly when some leading scion of royalty is there at the helm. » *The Guardian*, 9 mars 1967, p. 8.

³ La liste de ces présents a été compilée par Martin Cherry, bibliothécaire, à la demande d'un utilisateur de la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre, dans un email daté du 15 décembre 2010.

2. Altesse Royale et franc-maçon

Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement aux avantages que l'adhésion de la famille royale à la franc-maçonnerie a pu apporter à la fraternité, mais également aux controverses qu'elle a suscitées. Il faut pour cela replacer les choses dans leur contexte. La franc-maçonnerie était une association respectable, et c'est à la fois pour cela et grâce à cela que la royauté y a historiquement adhéré. Nous avons pu voir que les liens familiaux pouvaient créer un attachement de plus aux principes et valeurs de la maçonnerie, mais il est compliqué d'évaluer dans quelle mesure la tradition familiale joue dans le désir de ces princes et comtes de rejoindre la franc-maçonnerie. La monarchie est une institution qui en soi relève de traditions, us et coutumes, et l'exemple donné par le père ou le frère aîné est souvent suivi, que ce soit en termes d'éducation, d'études supérieures, ou de carrière militaire. Cependant, lors de la période qui nous intéresse ici, à savoir le milieu du XX^e siècle, les monarques francs-maçons se sont montrés particulièrement investis. Edouard VIII et son frère Georges VI furent tous deux initiés en 1919, membres actifs de plusieurs loges et Grands Maîtres provinciaux (respectivement du Surrey et du Middlesex). Ils continuèrent également l'un comme l'autre leur parcours maçonnique. En effet, au-delà des trois premiers grades (appelés *craft masonry* en anglais) ils ont poursuivi leur progression à travers les hauts grades (appelés *side degrees* ou *additional degrees* en anglais), pour lesquels on est « exalté » dans des chapitres de l'Arche Royale¹. Leur frère Georges, Duc de Kent, fut également initié, exalté, et Grand Maître provincial (du Wiltshire), avant de devenir Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre en 1939, trois ans seulement avant sa mort en 1942.²

La franc-maçonnerie a de toute évidence bénéficié de la présence d'illustres maçons comme ces princes, qui prirent le titre de Passé Grand Maître lors de leur accession au trône. La Grande-Bretagne est une nation où les coutumes jouent un rôle bien plus important que dans d'autres pays d'Europe, certainement de par le fait que sa constitution n'est pas « codifiée » : elle s'appuie au contraire sur diverses sources, dont les coutumes et conventions qui, sans être expressément écrites dans la loi, sont des usages suivis de façon tellement scrupuleuse et depuis si longtemps, que leur valeur est égale à celle d'une loi. La monarchie est loin d'être exempte de ces coutumes, et de nombreuses conventions qui sont appliquées par celle-ci ne sont en réalité que des usages non-écrits. Par exemple le monarque doit accorder la sanction

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² *English Royal Freemasons, A Library and Museum of Freemasonry Information Leaflet.*

royale - *royal assent* - à un projet de loi voté par le parlement. Dans un pays qui a évolué progressivement au gré de ces conventions, il est naturel que les institutions de ce même pays subissent elles aussi les transformations imputables au passage du temps. Dans le cas des membres de la famille royale qui deviennent Passé Grand Maître et se retirent de la vie maçonnique active lors de leur accession au trône, la coutume fut instaurée par Georges IV en 1820. Seul Georges VI dérogea à la règle, et continua à prendre part aux réunions de la Grande Loge, installant lui-même trois Grands Maîtres : son frère le Duc de Kent (1939), son beau-frère le Comte de Harewood (1943) et le Duc de Devonshire (1948). Il fut empêché par la maladie d'installer le Comte de Scarborough en 1951.¹

Malgré la formidable « vitrine » qu'offrit le souverain à la franc-maçonnerie pendant ses années de règne, les hommes influents que comptèrent ses rangs ne furent pas toujours exempts de toute critique. Le cas particulier d'Edouard VIII est à ce titre très intéressant. Frère aîné de Georges VI, il était premier dans l'Ordre de succession et accéda au trône lorsque son père le Roi Georges V mourut en 1936. Bien qu'alors âgé de 42 ans, il n'était pas marié, et avait une nette préférence pour les sorties mondaines plutôt que pour les affaires du Royaume. Doté d'un charisme incontestable, il avait toujours multiplié les conquêtes, et en 1931 tomba follement amoureux de Wallis Simpson, alors mariée à l'homme d'affaires américain Ernest Simpson. Ce qui aurait pu être une maîtresse de plus pour le prince se transforma en crise constitutionnelle. La relation que la famille royale entretenait avec la presse à l'époque aurait permis par ailleurs une plus grande latitude quant à la gestion de sa vie privée. Si le prince avait décidé d'entretenir une maîtresse sur le long terme, cela n'aurait certainement pas choqué la population. En effet, le biographe de la notice d'Edouard VIII dans le *Oxford Dictionary of National Biography* commente la vie privée du grand-père de ce dernier, Edouard VII, pour illustrer les mœurs de l'époque :

« L'exemple d'Edouard VII montra que la population et le pouvoir politique en place pouvaient facilement s'accommoder d'un ménage à trois se composant d'un roi, d'une reine et d'une maîtresse en titre (Le Prince Edouard avait bien connu Mrs Keppel, étant âgé de seize ans lorsqu'Edouard VII [son grand-père] décéda). »²

¹ *English Royal Freemasons*, A Library and Museum of Freemasonry Information Leaflet.

² « The precedent of Edward VII showed that the public and the political establishment could easily accommodate a ménage à trois consisting of a king, a queen, and a maîtresse en titre (Prince Edward had known Mrs Keppel well, being sixteen when Edward VII died) » H.C.G MATTHEW, Edward VIII, *Oxford Dictionary of National Biography*.

Mrs Keppel était donc la maîtresse du Roi Edouard VII, et loin de faire scandale à la cour, celle-ci était appréciée pour l'influence positive qu'elle exerçait sur le roi. Son petit-fils Edouard, Prince de Galles, ayant reçu ce modèle en exemple, ne craignait pas d'être célibataire alors que son jeune frère Bertie, le Duc d'York et futur roi Georges VI était marié depuis presque dix ans, et avait deux enfants. C'est d'ailleurs au domicile d'une de ses maîtresses qu'Edouard rencontra Mrs Simpson, et leur relation dura plusieurs années avant que celle-ci ne divorce et qu'ils se marient à leur tour. Mais avant cela, le pays connut une crise grave, que l'on envisage rétrospectivement sous différents aspects.

En ce qui concerne la personne d'Edouard, ou David comme l'appelaient ses proches, beaucoup de choses ont été dites sans qu'il s'en dégage une vérité incontestable. Premièrement, les historiens butent sur un obstacle de taille : à savoir, l'inaccessibilité des archives en raison de la période contemporaine en ce qui concerne la famille royale. En effet, les archives royales de l'entre-deux-guerres ne peuvent être consultées. Il est vrai que depuis plusieurs années, et de façon plus véhémement encore depuis l'été 2015, certains historiens font pression pour l'ouverture de ces archives. Les archives royales, à l'inverse des archives nationales, ne sont pas tenues de publier régulièrement des documents. Deuxièmement, les sources dont nous disposons quant au caractère du roi, son attitude, sa vie privée et ses pensées émanent souvent de témoignages de l'entourage de ce dernier, et il est toujours délicat de dresser un portrait fiable sans preuves tangibles. Ceci étant dit, les secrétaires particuliers sont souvent ceux qui connaissent le mieux les personnalités. Le secrétaire d'Edouard VIII, Sir Alan Lascelles, est décrit dans le *Oxford Dictionary of National Biography* comme « un homme d'une moralité scrupuleuse [...] et un observateur attentif de la crise royale »¹. Ses mémoires et lettres furent publiés de manière posthume en 1986 puis 1989, et en 2006 parut un ouvrage basé sur un mémorandum écrit par Lascelles pour le *Times* en 1943. En effet, il est d'usage dans la presse et les médias d'avoir une notice sur des personnalités dans l'éventualité où celles-ci décéderaient subitement. Il relate avec franchise certains épisodes de la vie du Prince de Galles, puis du Roi, sans cacher la déception provoquée par son attitude. Lorsqu'il était au service du futur roi, il avait d'ailleurs donné sa démission, jugeant leurs caractères incompatibles. La situation qui le convainquit de quitter son service fut le manque de compassion d'Edouard en apprenant, lors d'un voyage en Afrique, la dégradation de l'état de santé de son père, le Roi Georges V :

¹ « A man of moral scruple [...] and a close observer of the royal crisis ». Frank PROCHASKA, Sir Alan Frederick Lascelles, *Oxford Dictionary of National Biography*.

« Puis vint le voyage au Kenya et en Ouganda de 1928, qui fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. La goutte d'eau fut son attitude incroyablement insensible lorsqu'il apprit la nouvelle de la maladie grave de son père.

Je me souviens être assis par une nuit chaude en train d'essayer de déchiffrer le nouveau télégramme que venait d'envoyer Baldwin - le plus urgent de tous. Il suppliait le Prince de rentrer immédiatement en Angleterre. Le Prince est entré au moment où nous terminions la transcription, et je lui ai lu le texte. « Je ne le crois pas » dit-il. Ce n'est qu'une ruse électorale de plus de la part de ce vieux Baldwin. Ça ne veut rien dire du tout. » Sur ce, et ce fut la seule et unique fois pendant toute notre relation, où je me suis mis en colère contre lui. « Sire, » dis-je, « le Roi d'Angleterre se meurt ; cela n'a peut-être aucune signification pour vous, mais pour moi, cela importe beaucoup. »¹

Il émet également une théorie pour expliquer le comportement d'Edouard : son développement affectif se serait arrêté au moment de l'adolescence : « Son développement mental, moral et esthétique demeura celui d'un garçon de 17 ans. »² Il appuie cette spéculation sur l'observation de la barbe du roi, qui semblait ne pas pousser... Des témoignages, nous dit-il, concordent en ce sens, et il souleva même la question auprès du médecin royal, et souligne les conséquences de cette « pathologie » sur son caractère :

« Il y a de longues années, j'ai évoqué cette particularité au [Baron] Dawson [Médecin du Roi], qui m'a dit qu'il s'agissait là d'un phénomène courant dans les cas du développement atrophié. Si cette théorie est fiable, cela pourrait expliquer bon nombre de ses caprices et son attitude enfantine dans la vie – mais je m'empresse de dire que son attitude était, étrangement, très souvent caractérisée par une perspicacité et une finesse d'appréciation que pouvaient lui envier des hommes de grande expérience. Cela expliquerait sans aucun doute le fait que, comme je l'ai déjà mentionné, il était tout à fait inutile de s'attendre à ce qu'il comprenne aucune des règles de bonne conduite sociale ; sa seule mesure pour savoir si telle ou telle action était souhaitable ou non, c'était : 'Pourrais-je m'en sortir sans me faire attraper ?' - une attitude typique chez un jeune garçon. »³

¹ « Then came the 1928 trip to Kenya and Uganda, which was the last straw on my camel's back. It was finally broken by his incredibly callous behaviour when we got the news of his father's grave illness. I remember sitting, one hot night, deciphering the last and most urgent of several cables from Baldwin begging the Prince to come home at once. The Prince came in as we finished, and I read it to him. 'I don't believe it,' he said. 'It's just some election-dodge of old Baldwin's. It doesn't mean a thing.' Then, for the first and only time in our association, I lost my temper with him. 'Sir,' I said, 'the King of England is dying; if that means nothing to you, it means a great deal to me.' » Sir Alan LASCELLES, *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2006, p.104.

² « His mental, moral and aesthetic development, which, broadly-speaking, remained that of a boy of 17. » *Ibid*, p.110.

³ « Years ago I mentioned this peculiarity to [Baron] Dawson of Penn [royal physician], who said it was a common phenomenon in cases of arrested development. If this theory is true, it would account for many of his vagaries of conduct, and for his often childish outlook on life - though I hasten to add that that outlook was often bewilderingly characterised by a shrewdness, a power of penetration, which hardened men of the world might

Mais au-delà des différentes interprétations du caractère d'Edouard VIII, c'est son manque de fiabilité, voire pour certains son incapacité à traiter des affaires du royaume, qui effrayait. Son attitude détachée n'était pas du goût de tous, et les responsabilités qui allaient lui incomber à la mort de son père étaient redoutées, tant par lui que par d'autres membres de sa famille ou responsables politiques. Georges V lui-même, connaissant son penchant pour le faste, ne lui avait d'ailleurs pas légué d'argent liquide dans son testament (à l'inverse de ses frères), et avait introduit une clause l'empêchant de vendre les biens qui lui étaient légués (comme une collection de timbres ou des chevaux de course)¹. Le fait est que personne ne pensait que le rôle de roi corresponde au Prince de Galles, et certainement pas lui-même. Il avoua un jour à son secrétaire « Je ne suis pas la bonne personne pour être Prince de Galles »², ce qui sous-entendait bien évidemment que sa personnalité serait encore moins adaptée aux obligations d'un roi. Cette analyse était de toute évidence partagée par sa famille, et Lascelles se souvient d'avoir évoqué ce point plus tard avec Georges VI : « Le Roi Georges VI me dit que son frère, au moment de la crise de l'abdication, lui avait dit : 'Ça n'a jamais fait partie de mes projets de devenir Roi d'Angleterre.' »³

Ce portrait d'Edouard VIII nous amène à nous demander quel épanouissement ce dernier a pu trouver dans la franc-maçonnerie, une discipline exigeant une certaine rigueur, un investissement et une disponibilité qui ne paraissent pas convenir à sa personnalité. Ici, puisque son père n'était pas franc-maçon, la filiation paternelle n'a pas pu jouer. L'influence de son grand-père Edouard VII aurait pu se faire sentir, mais lorsque celui-ci décéda, Edouard n'avait que seize ans et aurait dû attendre encore six ans (en théorie) avant d'être initié... Il le fut finalement à l'âge de vingt-cinq ans. Peut-être les maçons ont-ils eux-mêmes œuvré pour qu'il rejoigne la franc-maçonnerie, soucieux de s'assurer à nouveau un mécénat royal.

Une autre incohérence quant à son implication maçonnique est l'obligation de respectabilité que tout maçon se doit d'observer. Il est censé jouir d'une réputation sans tache quant aux mœurs et à la façon de mener sa vie. La réputation du Prince de Galles était effectivement

envy. It would certainly account for the fact that, as I have already said, it was quite useless to expect him to appreciate any general rules of behaviour; his only yardstick in measuring the advisability or non-advisability of any particular action was, 'Can I get away with it?' - an attitude typical of boyhood. » Sir Alan LASCELLES, *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2006, p.110 .

¹ Sir Alan LASCELLES, *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2006, p.108.

² « I suppose the fact of the matter is that I'm quite the wrong sort of person to be Prince of Wales », Cité par Sir Alan LASCELLES, *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2006, p.105.

³ « King George VI has told me that his brother, at the time of the Abdication crisis, said to him: 'It was never in my scheme of things to be King of England.' », *Ibid*, p. 107.

sulfureuse, avant qu'il ne rencontre Mrs Simpson. Les nombreuses liaisons qu'on lui prêtait n'étaient pas du goût de tous, pas plus que sa relation avec Mrs Simpson, même lorsque cette relation devint plus sérieuse. Il ne faut pas oublier que ce qui choqua le plus était que Wallis Simpson avait divorcé deux fois, et que ses précédents maris étaient toujours en vie. Constitutionnellement parlant, le roi est à la tête de l'Eglise anglicane, qui jusqu'en 2002 n'acceptait pas de remariage après un divorce. De plus, à l'époque Mrs Simpson n'était pas membre de l'Eglise établie (*Church of England*), ce qui, sans être interdit comme ce fut le cas pour un consort catholique (jusqu'en 2013), n'est pas pour autant apprécié. La franc-maçonnerie énonçant elle-même des obligations quant à la religion, il est naturel de penser que cette institution privilégiait la tradition dans d'autres domaines en lien avec l'Eglise, et surtout vis-à-vis de la monarchie qu'elle respectait tant. Cependant, que faire lorsqu'un membre ne se comporte pas de façon aussi droite que souhaitable, mais que celui-ci est le futur roi ? La loyauté envers le souverain de son pays est un principe fondateur de la maçonnerie. La Grande Loge n'entreprit aucune démarche particulière, et le Prince de Galles continua son parcours maçonnique jusqu'à son accession au trône, où il prit le titre de Passé Grand Maître.

Nous évoquerons également une autre incongruité qui paraît incompatible avec les valeurs véhiculées par la franc-maçonnerie. Cette incongruité est liée à certaines théories qui sont communément admises par les historiens quant à l'abdication d'Edouard VIII, ancrées dans le contexte géopolitique de l'époque. Il s'agit de la tendance à la fois du côté d'Edouard et de Mrs Simpson à soutenir le régime Nazi. Ces révélations n'apparurent au grand public qu'après la guerre, mais les vues du couple n'étaient pas secrètes pour les responsables politiques durant la période d'apaisement, lorsque les projets d'Hitler se firent plus clairs :

« L'attitude complaisante du roi envers les Nazis – attitude communément véhiculée que le roi n'a jamais démentie – se trouva en conflit avec celle du gouvernement de Baldwin, qui se rendait progressivement compte de la vraie nature de l'Allemagne hitlérienne. »¹

Le Duc de Windsor, après son abdication et son mariage en France avec Wallis Simpson, désormais Duchesse de Windsor (mais sans la particule d'Altesse Royale qui lui fut refusée par Georges VI), fut invité avec son épouse en Allemagne en octobre 1937, où ils

¹ « The king's sympathetic view of Nazism—a widespread interpretation of his position which he did nothing to counter—conflicted with the Baldwin government's gradual realization of the true character of Hitler's Germany. » H.C.G MATTHEW, Edward VIII, *Oxford Dictionary of National Biography*.

rencontrèrent Hitler¹, à qui Edouard fit le salut nazi. La demeure où ils se marièrent, le Domaine de Candé, non loin de Tours, appartenait d'ailleurs à leur ami Charles Bedaux, un homme d'affaires qui avait des affinités avec le gouvernement de Vichy et les nazis, travaillant même pour eux comme conseiller économique du Reich². De son côté, Wallis avait aussi des affinités particulières avec le régime, et un livre sorti en 2015 écrit par Andrew Morton (qui avait également publié en 1992 un best-seller sur la princesse Diana), reprend une hypothèse selon laquelle elle fut la maîtresse du ministre des affaires étrangères du Reich, Joachim Von Ribbentrop, lorsque celui-ci était ambassadeur en Grande-Bretagne en 1936³. De nombreuses photographies et témoignages confirment que le couple Windsor fut proche des plus hautes autorités nazies, dînant par exemple avec Goebbels⁴. Il est difficile d'établir si le Duc avait connaissance de la haine que les Nazis vouaient aux francs-maçons : en toute probabilité, il le savait. Si la persécution des frères allemands ne fut pas nécessairement débattue en loge, la presse britannique avait rapporté ces persécutions, et certaines Grandes Loges allemandes se tournèrent vers la Grande Loge Unie d'Angleterre pour être conseillées sur ce qu'elles devaient faire. Les affinités particulières du Duc pour l'Allemagne nazie, une nation ennemie de la Grande-Bretagne, s'apparentent alors pratiquement à de la trahison, envers son pays tout d'abord, et également envers la franc-maçonnerie. Ce qui plaça la GLUA dans une position très ambiguë. En effet, selon les Anciens Devoirs (*Old Charges*)⁵ des Constitutions, un maçon promet de « ne pas être impliqué dans des complots ou des conspirations contre le gouvernement, mais de se soumettre avec patience aux décisions de la Législature Suprême. »⁶ De plus, des documents retrouvés après la guerre et qui contiennent des télégrammes échangés entre le Duc et les hautes autorités allemandes tendraient à impliquer celui-ci encore davantage dans une conspiration orchestrée par les nazis pour se servir du Duc, favorable à leur cause, comme d'un Pétain britannique, lorsque la Grande-Bretagne serait envahie et sous contrôle allemand. Ses opinions étaient connues : il serait le roi mis en place pour inaugurer

¹ Voir Annexe 15 : Edouard VIII et Wallis Simpson rencontrent Hitler en Allemagne, octobre 1937.

² Domaine de Candé, 37260 Monts, Indre-et-Loire.

³ Andrew MORTON, *17 Carnations*, London : Grand Central Publishing, 2015.

⁴ Voir Annexe 16 : le Duc de Windsor avec Joseph Goebbels, Ministre de la Propagande, lors d'une fête donnée en l'honneur du Duc et de la Duchesse par le Ministre du travail du Reich, Dr. Ley, 12 octobre 1937.

⁵ Voir glossaire des termes maçonniques.

⁶ «You promise not to be concerned in plots or Conspiracies against Government, but patiently to submit to the decisions of the Supreme Legislature » *Constitutions of the Antient Fraternity of Free and Accepted Masons, Under the United Grand Lodge of England. Antient Charges and Regulations*, p. vii. UGLE : 2014, version électronique, consultable sur <http://www.ugle.org.uk/about/book-of-constitutions>. Consulté le 02/10/2015.

« une ‘forme anglaise de Fascisme et une alliance avec l’Allemagne’. A l’instar de son frère, le duc était un fervent sympathisant de Neville Chamberlain : il était pessimiste quant à la probabilité de survie de la Grande Bretagne en 1940, et il favorisait une paix négociée avec Hitler. »¹

Pour abonder dans ce sens, lorsque le Duc et la Duchesse fuirent la France pour se réfugier en Espagne puis au Portugal, il y aurait même eu « une tentative de la part des Allemands, organisée par Ribbentrop, pour kidnapper le duc en vue de l’utiliser comme un Pétain britannique, ou tout au moins de le maintenir en Espagne en supputant qu’il répondrait favorablement à une proposition de paix. »²

Ces révélations, comme je l’indiquais, ne furent rendues publiques que plus tard, sans qu’on n’ait réellement accès au « Dossier Windsor ». Lascelles commente en 1945 :

« Tout le problème Windsor a connu récemment des complications suite à la découverte dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères allemand d’un lot de télégrammes top-secret échangés entre Ribbentrop et Stohrer (l’Ambassadeur allemand à Madrid) où il est question de certaines offres bien réelles faites aux Windsor par des agents allemands lorsqu’ils étaient isolés au Portugal en mai 1940. Si la réaction des Windsor est celle qui est sous-entendue dans cet échange, le résultat est, pour le moins, hautement préjudiciable pour eux. Il existerait une seule copie de ce lot de télégrammes, et elle se trouve au Ministère des Affaires Etrangères des Etats-Unis. Le Ministère des Affaires Etrangères britannique fait des démarches pour les récupérer. »³

Il est donc probable que pour ne pas écorner l’image de la monarchie en Grande-Bretagne, certains secrets aient été gardés. Un élément qui indiquerait effectivement la méfiance du gouvernement quant aux liens du Duc avec les nazis est le poste qu’il accepta comme Gouverneur des Bahamas, et qu’il occupa jusqu’à sa démission à l’issue de la guerre en 1945.

Nous comprenons donc que beaucoup de choses restent à découvrir quant à l’attitude de la famille royale envers le nazisme. Bien qu’il soit impossible de consulter les archives royales

¹ « An ‘English form of Fascism and alliance with Germany’. Like his brother, the duke was a keen supporter of Neville Chamberlain; he was pessimistic about Britain's likelihood of surviving in 1940, and he favoured a negotiated peace with Hitler. » H.C.G MATTHEW, Edward VIII, *Oxford Dictionary of National Biography*.

² «An attempt by the Germans, organized by Ribbentrop, to kidnap the duke with a view to using him as the British Pétain, or at least to keep him in Spain with the expectation that he would support a call for peace. » H.C.G MATTHEW, Edward VIII, *Oxford Dictionary of National Biography*.

³ « The whole Windsor problem has recently been complicated by the discovery among the German Foreign Office archives of a set of top-secret telegrams between Ribbentrop and Stohrer (German Ambassador in Madrid), regarding certain alleged overtures made to the Windsors by German agents when they were marooned in Portugal in May 1940. If the Windsors' reactions were as implied in this correspondence the result is, to say the least, highly damaging to themselves. Only one other copy of this set of telegrams is said to be in existence, and that is in American hands; the Foreign Office is taking steps to recover it. » par Sir Alan LASCELLES, *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2006, p.351.

après 1918 sur tout sujet qui touche de près ou de loin à la politique, certains historiens, dont Karina Urbach¹, ont néanmoins réussi à accéder à des documents en lien avec la famille royale, à travers les archives russes ou allemandes. Urbach postule que le cousin des Rois Edouard VIII et Georges VI, le Duc Charles Edouard de Coburg (1884-1954) – en réalité le cousin germain de leur père Georges V – servit d’intermédiaire envoyé par Hitler pour négocier une alliance avec l’Angleterre, par le biais de l’aristocratie et de la famille royale anglaise. On sait que Coburg fut reçu plusieurs fois en Angleterre à partir du règne d’Edouard. L’historienne put retracer cela grâce à l’analyse de documents issus des renseignements soviétiques, allemands et espagnols. Elle rapporte également des discussions entre le Duc de Windsor et son ami le diplomate espagnol Don Javier Bermejillo, dont une datant du 25 juin 1940, lors de laquelle le Duc de Windsor postulait que si l’Angleterre était bombardée de manière efficace, ceci pourrait amener la paix.² Urbach continue :

« Bermejillo conclut que le Duc de Windsor paraissait souhaiter vivement que cela se produise : ‘Il veut la paix à tout prix’. Ce rapport fut confié à Franco et par la suite aux Allemands. Le bombardement de l’Angleterre commença le 10 juillet. »³

Plusieurs autres historiens soutiennent cette théorie, dont Andrew Morton. Cependant, Urbach semble ici faire une corrélation directe entre les propos du Duc et le début des bombardements. Comme elle l’a souvent réitéré elle-même, seule une analyse approfondie des archives royales permettrait de lever le voile sur cet épisode. Voir le Blitz comme la conséquence directe et unique des affirmations du Duc de Windsor paraît réducteur, surtout si l’on considère les dates qui ne laisseraient guère de temps de préparation à la Luftwaffe. Mais si ces propos sont avérés, ceci correspondrait effectivement à de la haute trahison. Ces informations sont, on le comprend aisément, pour le moins délicates et affecteraient la nation toute entière. Au niveau de la franc-maçonnerie également, beaucoup de principes seraient remis en question.

¹ Le Dr Karina Urbach est une universitaire d’origine allemande, spécialiste des relations anglo-allemandes des XIX^e et XX^e siècles. Elle a obtenu un doctorat à l’université de Cambridge en Angleterre, et a récemment publié *Go Betweens for Hitler*, Oxford : Oxford University Press, 2015.

² « Windsor stressed if one bombed England effectively this could bring peace. » Karina URBACH, *Former King wanted England bombed and an Anglo-German alliance, archives reveal*. Consultable sur : <http://theconversation.com/former-king-wanted-england-bombed-and-an-anglo-german-alliance-archives-reveal-42666> (Consulté le 06/04/2016).

³ « Bermejillo concluded that the Duke of Windsor seemed very much to hope that this would occur: “He wants peace at any price.” This report went to Franco and was then passed on to the Germans. The bombing of Britain started on 10 July. » Karina URBACH, *Former King wanted England bombed and an Anglo-German alliance, archives reveal*. Consultable sur : <http://theconversation.com/former-king-wanted-england-bombed-and-an-anglo-german-alliance-archives-reveal-42666>(Consulté le 06/04/2016).

Si pour l'instant on ne peut affirmer cela avec certitude, d'autres documents prouvent néanmoins que les nazis estimaient le Duc de Windsor et regrettaient son abdication, une décision qui contrariait effectivement leurs projets. Cette référence peut être trouvée dans le *Livre Noir* des nazis, que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer. En effet, on peut y lire, sous le chapitre « Structure Constitutionnelle », un point sur la monarchie :

« Sans doute un roi avec plus d'envergure pourrait-il obtenir davantage d'influence en ce qui concerne les affaires d'état et du gouvernement, mais le Parlement et le Cabinet protègent avec vigilance leurs droits, et obligeraient le roi à reprendre son rôle de simple représentation, ou l'obligeraient même à abdiquer. Il s'agit peut-être là de la vraie cause de l'abdication d'Edouard VIII pour favoriser son frère Georges VI – plus passif que lui – en automne 1936.»¹

Nous voyons qu'à demi-mot, Edouard VIII est présenté sous un jour très positif, celui d'un roi qui souhaite sortir de son rôle de « représentation », pour acquérir plus de pouvoir et surtout d'indépendance vis-à-vis du gouvernement et du parlement. On imagine qu'il aurait pu ainsi faire appliquer les politiques qu'il soutenait. En contrepartie, Georges VI apparaît comme un pion dans le jeu du gouvernement de Churchill.

D'un formidable atout, l'appartenance d'Edouard VIII à la franc-maçonnerie se transforma en un problème insoluble. La loyauté des maçons envers le souverain se trouvait en conflit avec l'obligation de ne pas conspirer contre le gouvernement... Cette situation illustre bien la raison pour laquelle les discussions d'ordre politique et religieux sont interdites en loge. Notons qu'il n'y a aucune trace de cet épisode dans les comptes-rendus officiels de la Grande Loge.

3. L'avenir de la relation entre la famille royale et la franc-maçonnerie

Georges VI joua un rôle non-négligeable dans l'image de la franc-maçonnerie, depuis son initiation en 1919 jusqu'à son décès en 1952. Mais alors qu'avant la guerre elle demeurait une institution respectable et d'utilité publique grâce à ses actions charitables, le conflit mondial et les conséquences que celui-ci eut sur la maçonnerie dans les pays occupés changèrent le cours

¹ « It is possible that a stronger King could secure more influence for himself in the affairs of the state and the government, but Parliament and the Cabinet are vigilant in protecting their rights and would force the King back into his role of mere representation, or even bring about his abdication. This might have been the real cause of Edward VIII's abdication in favour of his more passive brother George VI in the autumn of 1936. » John ERICKSON, *Invasion 1940*, Londres : St Ermin's Press, 2000.

des choses. La fierté d'y appartenir et le décorum l'entourant laissèrent place à un certain degré de prudence. Les affaires purement maçonniques devinrent privées, et l'on n'exposa plus son appartenance aussi ouvertement. Pendant et après la guerre, le roi installa lui-même plusieurs grands maîtres, dont son frère : le patronage royal demeura donc assuré. Cependant, les deux frères perdirent la vie à dix ans d'intervalle, et en 1952 plus aucun membre de la famille royale n'appartenait à la franc-maçonnerie. Alors que la plupart des hommes des générations précédentes avaient été francs-maçons, le futur de l'organisation apparut dénué de toute implication royale. Si Edouard VIII n'avait pas d'enfants, Georges VI n'avait eu que des filles, et les deux fils du Duc de Kent n'avaient pas encore l'âge d'être initiés (ils étaient nés respectivement en 1935 et 1942). Sans que l'on ne connaisse réellement les raisons qui l'ont poussé à entrer en maçonnerie, le Prince Philip, époux de la Reine Elizabeth II, fut initié en décembre 1952, soit dix mois après le décès de son beau-père. Certains journalistes é mirent l'hypothèse que ce fut pour contenter le roi¹. Cependant comme je l'indiquais, il n'entreprit la démarche qu'après la mort de celui-ci, alors qu'il avait épousé Elizabeth en 1947. Il avait donc eu cinq ans auparavant pour se plier aux désirs de Georges VI, et cette hypothèse ne me paraît pas concluante. Le journaliste controversé Stephen Knight, dont nous aurons l'occasion de reparler, estime pour sa part que :

« En 1947 lors des fiançailles d'Elizabeth et Philip, le Roi Georges VI, son futur beau-père, avait fait clairement comprendre qu'il s'attendait à ce que le mari de sa fille appartienne à la Franc-Maçonnerie selon la tradition de la famille royale. »²

Bien que Philip fût initié dans la même loge que Georges VI (*Navy Lodge* n. 2612), rien ne permet d'assurer que ce soit son beau-père qui ait exercé une quelconque pression sur lui. Par ailleurs, cette pression n'aurait été que peu efficace, si elle n'avait porté ses fruits que plusieurs années après. Cependant, j'estime que son décès n'est sûrement pas étranger dans le choix du Prince Philip. On peut par exemple imaginer qu'il fût « courtoisé » par les maçons, désireux de s'assurer un nouveau mécénat royal. Je crains fort qu'aucune source officielle ne puisse confirmer cela, mais le désir des maçons semblerait logique de même que la personne sur laquelle ils l'auraient projeté.

¹ Stephen KNIGHT, cité par Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in XXth century Britain*, Oxford: Routledge, 2016.

² « In 1947 when Philip became engaged to Princess Elizabeth, his future father-in-law King George VI had made it plain that he expected any husband of his daughter to maintain the tradition of royal patronage to Freemasonry. » Stephen KNIGHT, *The Brotherhood*, Londres : Grafton Books, 1983, p. 211.

Néanmoins, l'engagement du Prince Philip fut de courte durée : il n'évolua pas au-delà du statut d'apprenti. Calderwood écrit :

« [Son initiation] fut un événement porteur de grands espoirs quant à son avenir maçonnique – mais ces espoirs n'étaient pas destinés à être exaucés, car son activité au sein de la franc-maçonnerie ne semble pas avoir dépassé la première année [...] Son intérêt dans la franc-maçonnerie semble s'être évaporé presque aussitôt et depuis lors, les media en ont rarement fait mention. »¹

Il est tout de même amusant de noter que bien qu'il n'ait jamais pris part aux activités de sa loge depuis 1953, le Duc d'Edimbourg continue malgré tout à régler ses cotisations jusqu'à ce jour. Son absence de la vie maçonnique active n'est pas soulignée par la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui lui consacra un court article dans sa revue *Freemasonry Today* en 2013. Le titre de l'article, « le Prince Philip, Duc d'Edimbourg, fête ses soixante ans comme membre de la franc-maçonnerie »², ne rend absolument pas justice à cet anniversaire. En effet, sur 335 mots que comporte l'article, seuls 57 évoquent directement le Duc. Le court paragraphe vient clore l'article, qui malgré son titre traite finalement de manière plus générale des liens entre la monarchie et la franc-maçonnerie, et ne laisse pas entrevoir le statut d'abonné absent du Prince. La formulation conventionnelle est la suivante :

« Nous célébrons à nouveau cette année un soixantième anniversaire, celui des soixante années d'appartenance à la franc-maçonnerie en tant que membre cotisant de son Altesse Royale le Prince Philip, Duc d'Edimbourg. Le Grand Maître lui a adressé un message de félicitations pour marquer cette occasion et en retour le Prince Philip a demandé que soient transmis à tous les membres ses remerciements et ses meilleurs vœux. »³

Les apparences trompeuses de l'article (même si le prince continue effectivement de s'acquitter de ses cotisations), peuvent être interprétées comme une tentative de la part de la GLUA de maintenir le lien entre la famille royale et la franc-maçonnerie aux yeux de la

¹ « [His initiation] was an event that was accompanied by high hopes for his masonic future – but these hopes were not to be fulfilled, for his activity within freemasonry does not appear to have survived a year. [...] His interest in freemasonry appears to have evaporated almost immediately and it has rarely been mentioned in the media since. » Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in XXth century Britain*. Oxford : Routledge, 2016.

² Peter LOWNDES, *Prince Philip, Duke of Edinburgh, reaches 60 years as a member of the Craft*. *Freemasonry Today*, 5 septembre 2013.

³ « We celebrate another royal sixtieth anniversary this year – that of HRH The Prince Philip, Duke of Edinburgh's sixty years as a subscribing member of the Craft. The Grand Master sent him a message of congratulations to mark the occasion and, in reply, Prince Philip asked for his thanks and best wishes to be expressed to all members. » Peter LOWNDES, *Prince Philip, Duke of Edinburgh, reaches 60 years as a member of the Craft*. *Freemasonry Today*, 5 septembre 2013.

population britannique. Les fils du Duc d'Edimbourg n'ont pour leur part jamais exprimé le souhait de faire partie de la fraternité. Lorsqu'ils furent en âge d'être initiés, leur cousin le Duc de Kent était déjà grand maître, ce qui assurait tout de même la relève royale au sein de la franc-maçonnerie. Mais il est naturel de penser que les membres dirigeants avaient souhaité malgré tout un rapprochement de la part du Prince Charles. Si cela ne fut pas écrit noir sur blanc dans la presse maçonnique, la presse nationale commenta sur cette possible adhésion, la plupart du temps en spéculant. C'est surtout à la fin des années 1970 que la question de l'initiation de Charles refit surface. Pourquoi à ce moment-là ? Car son père avait lui-même été initié à l'âge de trente ans, et autant la monarchie que la franc-maçonnerie étaient considérées à juste titre comme des institutions accordant une grande d'importance aux traditions. Beaucoup pensèrent donc que le Prince de Galles allait suivre l'exemple de son père et entrer en maçonnerie en 1978. Plusieurs articles soulignèrent cette interrogation, qui constitua un point d'accroche dans la presse pour parler plus généralement de la franc-maçonnerie. Dans les années 60 et 70, le désir de la Grande Loge de se soustraire à la vue du public eut pour conséquence un net déclin de la couverture médiatique. A cette époque, la presse ne parlait pas de la franc-maçonnerie car elle ignorait ce qu'il s'y passait, et ainsi un événement (ou dans ce cas, une rumeur) comme la possible initiation du prince de Galles, donnait lieu à des commentaires d'ordre plus général sur la franc-maçonnerie. Pour citer quelques exemples, un article paru dans le *Belfast Telegram* titra :

« Si le Prince Charles rejoint la Fraternité.

On dirait que le Prince Charles va suivre la tradition royale et entrer en franc-maçonnerie. Mais quelle est la vérité sur cette 'société secrète'.»[sic] ¹

Le *Liverpool Echo* commente de manière assez similaire :

« Puisque le Prince Charles va vraisemblablement rejoindre la Franc-Maçonnerie, à l'instar de son père et de plusieurs de ses ancêtres – on assiste à un regain d'intérêt public pour cette 'société avec des secrets'. »²

Dans les années 1970, la spéculation était de mise quant à la franc-maçonnerie, la GLUA ne donnant aucune information à la presse. Certains journalistes déduisirent de par l'âge et le

¹ « If Prince Charles joins 'the Broterhood'.

It looks as if Prince Charles will follow in Royal tradition and join the Freemasons. But what is the truth about this 'society with secrets'. » Derek WHALE, *If Prince Charles joins the Brotherhood*. Belfast Telegram, 27 avril 1978.

² « With Prince Charles likely to join the Freemasons- like his father and several ancestors- there has been renewed public interest in the 'society with secrets'. » Derek WHALE, *Masons : will the Prince uphold Royal tradition?* Liverpool Echo, 14 avril 1978.

respect des traditions que le Prince Charles serait l'héritier logique et accéderait au statut de Grand Maître. Ni lui ni ses frères pourtant ne furent tentés. Pas plus que les Princes William et Harry, qui pour la troisième génération consécutif délaissent l'institution.

Le Duc de Kent est le membre de la famille royale qui est resté le plus longtemps Grand Maître : cela fera quarante ans en 2017. Son frère cadet, le Prince Michael de Kent, est lui aussi franc-maçon. Encore une fois, après cette génération, rien n'indique que le mécénat royal sera perpétué, les fils d'Edouard et de Michael n'étant pas à priori francs-maçons.

La question de l'avenir du lien entre monarchie et franc-maçonnerie se posera donc à nouveau, inévitablement, à court ou moyen terme. Les princes et ducs seront-ils approchés par la Grande Loge Unie d'Angleterre ? Nous pouvons constater que l'intérêt de la nouvelle génération pour la franc-maçonnerie n'est pas ce qu'aurait pu espérer la Grande Loge. Leur attitude suit celle de la population de leur pays, qui depuis les années 1970 se tourne de moins en moins vers cette institution. Cela va également de pair avec le désir de s'affranchir des traditions imposées par la monarchie. Le souverain était autrefois uniquement un personnage public, dévoué corps et âme à sa patrie et obéissant donc à ses coutumes. A l'inverse, le Duc et la Duchesse de Cambridge par exemple, sont connus pour leur souhait de préserver leur vie de famille, sans avoir à jouer en permanence leurs rôles de représentation. Mais cette attitude attire beaucoup de critiques de la part d'une certaine presse et finalement d'une population somme toute assez conservatrice vis-à-vis des devoirs royaux.

II) Franc-maçonnerie et *Establishment* : une relation privilégiée

1. Une spécificité anglo-saxonne

Il convient tout d'abord de définir brièvement ce qu'on entend par *Establishment*. Ce terme ne trouve pas d'équivalent tout à fait approprié dans d'autres langues, pur produit de la société britannique dont il fait partie intégrante. On le retrouve d'ailleurs souvent non traduit en français, et il a son entrée dans l'*Encyclopédie Universalis*, où l'historien Roland Marx le définit comme :

« Désign[ant] habituellement l'élite dirigeante de la Grande-Bretagne, mais cette élite est loin d'être restreinte aux responsables officiels de la vie politique : souveraine, cabinet, Parlement. [...] L'establishment est aussi défini par le souci de ses membres de pérenniser le « système » existant en freinant toutes les évolutions brutales. [...] Quelques groupes font manifestement partie de cette élite. L'entourage de la reine, sa famille, les ducs royaux, ainsi que le chef de son secrétariat privé, les grands officiers de la Cour, les conseillers privés exercent une influence indirecte. Quelques grandes familles aristocratiques, les propriétaires ou présidents-directeurs généraux des grandes firmes privées ou nationalisées, le gouverneur de la Banque d'Angleterre et quelques grands banquiers [...], les hauts fonctionnaires des ministères, les chefs de service, les principaux diplomates, les chefs de l'armée feraient aussi partie de l'establishment. [...] L'establishment n'est ni un groupe de pression organisé ni un syndicat de privilégiés ou de possédants. Lui appartenir ne résulte pas d'une promotion officielle. »¹

Nous voyons donc que la notion de valeurs traditionnelles (« pérenniser le 'système' ») compte beaucoup parmi cette élite, que représentent des institutions politiques par exemple. De par cet aspect traditionaliste, l'*Establishment* reste lié au parti conservateur. Ces classes supérieures que nous évoquons possèdent un certain nombre de marqueurs, des traditions qui sont observées et qu'il convient de respecter de génération en génération. La franc-maçonnerie peut faire partie de ces « normes » familiales. On retrouve par exemple dans de

¹ Roland MARX, « ESTABLISHMENT », *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, Consultable sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/establishment/> Consulté le 28/03/16.

nombreuses familles un lien maçonnique transmis de père en fils. Il existe même un terme pour désigner les fils de maçons, qui ont le privilège de pouvoir être initiés avant l'âge de vingt-et-un ans : on les appelle en anglais les *lewis*, ou « louveteau » en français. Le journal maçonnique *The Builder* fait mention de ce terme issu du vocabulaire architectural :

« De par les Constitutions de l'Angleterre, un lewis, le fils d'un Maçon, a le droit d'être initié dès l'âge de dix-huit ans, alors qu'il est requis de tous les autres candidats qu'ils aient atteint une plus grande maturité, à savoir vingt-et-un ans. Le Livre des Constitutions avait prescrit qu'aucune loge n'accepte un homme n'ayant pas atteint l'âge de vingt-et-un ans sauf si elle a reçu une dispense de la part du Grand Maître ou de son Adjoint. La Grande Loge d'Angleterre, selon son règlement actuel, s'est prévalu de la liberté accordée par cette dispense afin de conférer le droit d'une initiation précoce pour les fils de Maçons ». ¹

Les candidats peuvent rejoindre la loge de leur père, ou bien une autre loge, à leur convenance. L'entrée en maçonnerie de ces jeunes hommes s'accompagne également souvent d'une tradition éducative, et dans le contexte de *l'Establishment*, ceci est quasiment systématiquement associé au système des *public schools*. Au contraire de ce que leur nom indique en français, ce sont des établissements privés et sélectifs, où la filiation joue un rôle essentiel. L'historien Paul Rich établit un lien entre *public schools* et franc-maçonnerie :

« Le développement en parallèle des 'public schools' et de la franc-maçonnerie fut en partie dû au fait que les deux puisaient leurs membres au sein des classes moyennes émergentes qui pouvaient se permettre de payer des frais d'inscription dans les 'public schools' et dans les loges. En 1885, alors que la majeure partie de la population gagnait moins de vingt-cinq shillings par semaine, les frais d'inscription les moins élevés pour entrer en maçonnerie étaient de cinq guinées [soit plus de quatre fois le salaire hebdomadaire moyen]. » ²

Une corrélation s'effectue donc entre situation financière et choix éducatifs dès la fin de l'époque victorienne, une relation où viennent également se greffer d'autres paramètres.

¹ « By the Constitutions of England, a lewis or son of a Mason may be initiated at the age of eighteen, while it is required of all other candidates that they shall have arrived at the maturer age of twenty-one. The Book of Constitutions had prescribed that no lodge should make 'any man under the age of twenty-one years, unless by a dispensation from the Grand Master or his Deputy.' The Grand Lodge of England, in its modern regulations, has availed itself of the license [*sic*] allowed by this dispensing power, to confer the right of an earlier initiation on the sons of Masons. » *The Builder*, novembre 1922. Cité par *The Masonic Dictionary*, <http://www.masonicdictionary.com/lewis.html>, consulté le 28/03/16.

² « The parallel growth of the public schools and freemasonry was partly because both drew from the emerging upper-middle classes who could afford school and lodge fees. In 1885 when the majority of the population earned less than 25s. a week, the minimum masonic joining fee was five guineas. » Paul J. RICH, *Public school freemasonry in the Empire: 'mafia of the mediocre'?*, dans James A. MANGAN, *Benefits Bestowed? Education and British Imperialism*. Manchester : Manchester University Press, 1988, p.177.

L'exemple de la franc-maçonnerie ajoute un principe en lien à la fois avec le milieu social et les études. Rich relève cela :

« Une autre raison [pour le développement en parallèle des 'public schools' et de la franc-maçonnerie] fut que le passage à travers l'initiation maçonnique, à la fois compliqué et archaïque, nécessitait un niveau élevé d'éducation et de confiance en soi, deux choses acquises dans les 'public schools' »¹

Il va de soi que les jeunes hommes formés dans des écoles prestigieuses comme Eton ou Harrow avaient les capacités mentales pour pouvoir intellectualiser leur parcours maçonnique, et ainsi en profiter pleinement. De plus, nous pouvons penser que si leurs pères étaient eux-mêmes francs-maçons depuis un certain temps (et peut-être leurs pères avant eux), ils auraient certainement déjà des connaissances sur l'institution et seraient prêts pour un tel engagement.

Ce lien entre *public schools* et franc-maçonnerie s'illustre par ailleurs dans le fait que beaucoup de loges sont dédiées aux anciens élèves de certaines écoles (*old boys' lodges*), ou ceux qui ont un lien avec elles (le personnel de l'école, des connaissances etc.). Il y a par exemple une *Old Etonian Lodge* n. 4500, une *Old Harrovian Lodge* n. 4653, ou encore une *Old Rugbeian Lodge* n. 3551. Cette dernière se présente sur son site web en ces termes :

« La loge fut créée en 1911 et les membres se sont réunis sans interruption depuis sa création. Actuellement il y a quatre réunions par an à Freemasons' Hall et habituellement une à Rugby en été. C'est une façon agréable pour les Anciens Elèves de Rugby ainsi que les membres du personnel de se retrouver dans un contexte social, tous partageant les mêmes valeurs malgré les différences d'âge. Les dîners qui suivent les réunions sont toujours de qualité et se déroulent dans des endroits intéressants, tels les clubs *The Oxford & Cambridge* et *The Turf* ; parmi les activités à caractère caritatif des dons d'une valeur de £10.000 ont été faits au cours des dernières années à l'école et aux activités de celle-ci.»²

Le service des relations publiques a-t-il volontairement gommé ce qui fait la spécificité de la franc-maçonnerie ? Certes, il est fait référence aux actions caritatives, cependant l'accent est

¹ « Another reason [for the parallel growth of the public schools and freemasonry] was that passing through the complicated and archaic masonic initiation rites required a high level of education and self-confidence, which the public schools provided. » Paul J. RICH, *Public school freemasonry in the Empire : 'mafia of the mediocre' ?*, dans James A. MANGAN, *Benefits Bestowed? Education and British Imperialism*. Manchester : Manchester University Press, 1988, p.177.

² « The Lodge was founded in 1911 and has met continuously since then. It currently holds four meetings each year at Freemasons' Hall and at Rugby most summers. It is a pleasant way for like-minded ORs [Old Rugbeians] and staff of different ages to meet and socialize. The Lodge dines well after the meetings at interesting places such as the Oxford & Cambridge and Turf Clubs, and amongst its charitable activities it has donated over £10,000 in recent years to school and school-related activities. » Consultable sur <http://rugbeians.rugbyschool.net/page.aspx?pid=1709> , consulté le 29/03/16.

clairement mis sur l'aspect social, voire jovial de la confrérie. Sur leur page, seules les rencontres de cet ordre sont relatées, en particulier les *ladies' nights* (soirées où sont conviées les épouses des francs-maçons), sur lesquelles on peut lire :

« Les membres de la loge ont été ravis à nouveau de s'aventurer loin de Londres et de recevoir un grand nombre d'hommes et de femmes lors d'une journée superbe dans notre ancienne école. Ce fut une manifestation tout à fait conviviale. Le soir, nous avons très bien mangé et avons apprécié leur excellente compagnie au cœur de cet établissement à proximité de la charmante Old Big School [on appelle 'Old Big School' le premier bâtiment construit de l'Ecole de Rugby].¹

Il semblerait que les lieux et la qualité des mets soient mis en avant au détriment des aspects plus philosophiques, ritualistes de la maçonnerie. On peut alors se demander quelle différence un néophyte ou un non-initié ferait avec par exemple le Rotary Club, ou encore le *Club XX* des anciens élèves de la maison Cotton de Rugby, qui se définit de façon très similaire à la loge maçonnique :

« Le Club XX a été créé il y a plus de cent ans pour que les anciens élèves de Cotton House puissent dîner ensemble, et ainsi garder le contact une fois leurs études terminées. Nous nous rencontrons trois fois par an, le plus souvent à Londres, et lors du dîner d'été nous encourageons les membres à venir accompagnés de leurs épouses/compagnes. De temps en temps un de ces dîners (souvent le dîner d'été) a lieu à Cotton. Les dîners sont informels et sans fioriture. On se retrouve pour prendre l'apéritif et dîner ensemble, et invariablement nous terminons la soirée dans un pub du coin à l'heure de la fermeture. »

Au-delà de la présentation qui est quasiment la même entre le *dining club* et la loge maçonnique, le sentiment d'appartenance prédomine, et celui de conserver le lien avec des personnes d'un milieu social, économique et professionnel similaire (« *like-minded* »).

La transition entre *public school* et franc-maçonnerie s'effectue de manière assez naturelle, car comme le souligne Rich, « Les 'public schools' ont initié les garçons au sein d'une fraternité, et la maçonnerie les a initiés au sein d'une fraternité encore plus étroite. »²

¹ « The lodge was delighted to venture out of London again and to host a large number of ladies and gentlemen on a superb day back at the school. [It] proved to be a most convivial event. In the evening we dined well and shared excellent company at the heart of the school in the charming surroundings of Old Big School. » Consultable sur <https://oldrugbeianlodge.com/>, consulté le 29/03/16.

² « The public school initiated boys into a brotherhood and masonry initiated them into an even closer brotherhood. » Paul J. RICH, *Public school freemasonry in the Empire : 'mafia of the mediocre' ?*, dans James A. MANGAN, *Benefits Bestowed? Education and British Imperialism*. Manchester : Manchester University Press : 1988, p.177.

Le fait qu'ils appartenaient à des *public schools* avant leur initiation souligne le fait que ces jeunes hommes étaient déjà habitués à être entre hommes, dans toutes leurs activités. La franc-maçonnerie peut donc constituer la suite logique de leurs occupations privées.

Les loges maçonniques des anciens élèves des *public schools* se fédèrent en un Conseil : le *Public Schools Lodges Council*, qui regroupe trente-six loges, de quoi créer un nouveau degré d'appartenance dans l'appartenance (*public school* > loge maçonnique > fédération de loges maçonniques).

La Grande-Bretagne, en plus de ce système très particulier de loges maçonniques « d'anciens », compte également de nombreuses loges regroupant les maçons par professions, ou intérêts divers et variés. Il existe ainsi une loge pour les passionnés de plongée sous-marine : la *British Sub-Aqua Lodge* n. 8997 ; ou bien une loge pour les officiers de la marine (*Navy Lodge* n. 2612, où furent initiés Edouard VII, Georges VI, ou encore le Prince Philip), ou pour les officiers de police (ceux du quartier de St James à Londres : *Manor of St James Lodge* n. 9179). John Hamill, ancien bibliothécaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, attribue la création de nouvelles loges à des circonstances parfois fortuites :

« A partir du début du XIX^e siècle, lorsque la taille d'une loge devenait trop importante, elle se dédoublait (c'est ainsi que de nouvelles loges étaient créées). Elles se créaient selon des intérêts communs, ou de manière géographique. Entre 1890 et 1930, de nouvelles loges étaient créées selon les collectivités territoriales.»¹

Quant aux noms des loges, il ne faut pas nécessairement y voir le reflet des activités de ses membres :

« D'un autre côté, le nom des loges n'a pas toujours un sens particulier. Par exemple, le nom donné à la *Bank of England Lodge* (créée dans les années 1780) fut celui d'un café qui se trouvait en face de la Banque d'Angleterre, et où se réunissaient les membres. »²

L'exemple des loges d'affiliations particulières illustre, au même titre que les loges d'anciens élèves, l'idée de la fraternité à l'intérieur de la fraternité. La franc-maçonnerie, comme

¹ « As from the 1800s, when a lodge became too big, it split (that is how new lodges were created). They gathered according to common interests, or geographically. Between 1890 and 1930, new lodges were created based on local government. » Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

² « The names of the lodges, on the other hand, don't always mean something. For example, the Bank of England Lodge (1780s) was named after the coffee house which was opposite the Bank of England, where members met.» Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

l'indiquent Roger Dachez et Alain Bauer, est « un milieu de reconnaissance sociale »¹. C'est cette reconnaissance sociale qui identifie fortement la maçonnerie britannique à l'*Establishment*. Les deux écrivains font remonter ce lien aux débuts de la franc-maçonnerie, alors que la monarchie parlementaire s'imposait en Grande-Bretagne et que le pays pouvait compter sur une paix religieuse et politique :

« Pluralisme et tolérance mutuelle étaient à l'ordre du jour. La franc-maçonnerie mettant en pratique ces deux principes dans ses loges, on comprend que tout conflit avec le pouvoir était exclu, par hypothèse même. D'où le destin qui fut celui de la Grande Loge : devenir une des pièces de l'*Establishment*. »²

Dès le départ donc, la franc-maçonnerie embrassa les principes qui lui sont propres encore aujourd'hui, et les relations s'établirent rapidement avec à la fois la famille royale et l'aristocratie, lui conférant par là même sa position d'institution de l'*Establishment*. Nous avons évoqué le lien entre l'*Establishment* et le parti conservateur, qui est vu de manière populaire comme le parti des privilèges, représentant les intérêts des classes supérieures. Au début du XX^e siècle encore, il était le parti des aristocrates et nobles propriétaires terriens (*landed gentry*), et se définissait comme tel par rapport au nouveau parti travailliste, qui émergeait au même moment et prenait le contre-pied. Nous avons souligné que la franc-maçonnerie britannique est strictement apolitique, dans le sens où les loges ne débattent jamais de sujets politiques ou religieux. Cependant, et comme le notent très justement Bauer et Dachez,

« Cet 'apolitisme' proclamé n'est pas si neutre qu'il y paraît. Ce conformisme social n'est-il pas une forme subtile de conservatisme politique ? Il est significatif qu'en Angleterre l'anti-maçonisme – apanage de l'extrême droite en France – soit nettement de gauche. »³

Tout cela oriente effectivement la franc-maçonnerie britannique vers des valeurs de droite, de conservatisme, et de conformisme social. Nous reviendrons plus en détail dans la partie suivante sur l'anti-maçonisme contemporain et ses différentes illustrations, en soulignant bien sûr le côté politique de la chose. Mais plusieurs éléments permettent d'éclairer l'orientation de la franc-maçonnerie en Angleterre : le conflit avec le système politique du pays est exclu, l'allégeance à des valeurs traditionnelles (et envers le monarque), la

¹ Alain BAUER et Roger DACHEZ, *La franc-maçonnerie*, Paris : PUF Collection Que sais-je ? n°3993, 2013.

² *Idem*.

³ Alain BAUER et Roger DACHEZ, *La franc-maçonnerie*, Paris : PUF Collection Que sais-je ? n°3993, 2013.

surreprésentation de l'aristocratie et, par effet de miroir, ses ennemis politiques, représentés au XX^e siècle par la gauche : tous ces éléments permettent depuis ses débuts d'identifier la franc-maçonnerie comme une institution de l'*Establishment*. Andrew Prescott mentionne pour sa part le rôle de la franc-maçonnerie comme soutien à la position sociale de l'aristocratie¹. L'aristocratie au XX^e siècle est au cœur de l'*Establishment*, et la franc-maçonnerie est un des marqueurs de cette appartenance, au même titre que la politique représentée par le parti conservateur.

Les sciences humaines traitent bien sûr des individus, et il est toujours délicat de généraliser, et d'appliquer tout un courant politique à un groupe d'individus, à fortiori quand ce groupe se revendique apolitique. Mais d'autres facteurs permettent également d'associer la franc-maçonnerie à une certaine classe politique et sociale. Par exemple, Hugh Urban met en exergue le rôle de l'ésotérisme dans la construction d'une identité de classe :

«A l'inverse de beaucoup d'idées populaires, je postule que l'ésotérisme n'est absolument pas synonyme de 'contre-culture', ou 'subversif' ; au contraire, il s'agit bien souvent d'un phénomène élitiste, la chasse-gardée des intellectuels les plus éduqués, affluents et puissants, dont l'objectif n'est pas de remettre en question les structures sociales existantes, mais plutôt de les renforcer subtilement, ou sinon de les détourner ou de les refaçonner selon leurs propres intérêts. »²

Urban parle ici de l'ésotérisme lié à la franc-maçonnerie, qui peut être un attrait et qui, selon lui, en est un pour les classes supérieures. La ritualisation va de pair avec cet ésotérisme, et les deux sont présents en franc-maçonnerie. Selon Urban, ceci soutient les structures sociales existantes et ne les remet pas en cause. Cet argument prend le contre-pied de l'image populaire de la franc-maçonnerie instigatrice de révolutions (en Amérique, en France). En effet, si des maçons à titre individuel ou collectif ont pu jouer un rôle dans ces pays, l'institution est bien différente en Grande-Bretagne, où le conflit avec le pouvoir en place est

¹ « The role of freemasonry in underpinning the social position of the aristocracy », Andrew PRESCOTT, *Freemasonry and the British Problem*, Centre for Research into Freemasonry, Sheffield University Inaugural Lecture, 6 mars 2011.

² « Contrary to many popular conceptions, I argue that esotericism is by no means primarily a 'counter-cultural' or 'subversive' phenomenon ; rather, it is very often an elitist phenomenon, the province of highly educated, affluent and powerful intellectuals, who wish, not to undermine existing social structures, but rather subtly to reinforce them, or else to bend and reshape them according to their own interests. » Hugh URBAN, *Elitism and Esotericism: Strategies of Secrecy and Power in South Indian Tantra and French Freemasonry*. Numen, Vol. 44, No. 1. (janvier 1997), p. 1.

effacé au profit d'une forte identification à l'*Establishment*, qui est défini par Roland Marx comme le souhait de « freiner toutes les évolutions brutales »¹.

2. Les conservateurs et la franc-maçonnerie

« Freiner toutes les évolutions brutales » est un principe qui peut également être vu comme l'apanage du parti conservateur. C'est pourquoi celui-ci est traditionnellement perçu comme le parti de l'*Establishment*. En ce qui concerne la franc-maçonnerie, on ne peut qu'émettre des suppositions quant à l'affiliation de ses membres pour tel ou tel parti. En effet, dès lors qu'il s'agit d'une société se disant apolitique, il est inutile de demander à ses membres leurs préférences politiques. Un certain nombre de facteurs peuvent néanmoins orienter nos hypothèses. Historiquement parlant, la franc-maçonnerie a toujours eu à cœur de montrer son attachement à des principes conservateurs. Ceci est illustré notamment par l'exemple de la loi sur les sociétés secrètes de 1799², qui nous éclaire pour comprendre le rapport entre franc-maçonnerie et *Establishment*. Rappelons qu'à l'époque, au lendemain de la Révolution française, l'atmosphère en Grande-Bretagne était empreinte de méfiance envers tous les groupes qui pourraient potentiellement se rebeller contre l'Etat, le Roi, la religion établie, et prôner l'instauration d'une république. Au vu des informations collectées, le premier ministre Pitt fut en mesure d'affirmer que les loges maçonniques étaient infiltrées. Les deux Grands Maîtres (des Anciens et des Modernes), parvinrent néanmoins à le convaincre de l'obéissance des francs-maçons à la loi du pays, et rassurèrent le gouvernement sur leurs intentions. Pitt en convint et reconnut que ces derniers n'avaient rien à se reprocher en soi, mais qu'il faudrait veiller à ce que leur nom ne soit pas utilisé malgré eux pour cacher des activités séditeuses. A la suite de quoi, la franc-maçonnerie fut exemptée de cette loi de 1799 rendant illégales les sociétés qui obligeaient leurs membres à prêter serment, et exigeait que les initiations aient lieu lors d'une réunion publique. En un mot, les maçons firent valoir que la franc-maçonnerie n'était pas révolutionnaire, mais au contraire un groupe très conservateur.

Nous constatons donc ici que la franc-maçonnerie fut considérée très tôt comme une organisation inoffensive, dont les objectifs principaux étaient la charité et la bienveillance, et qui n'inspirait pas de crainte par rapport aux idées radicales.

¹Roland MARX, « ESTABLISHMENT », *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, consulté le 28/03/16. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/establishment/>

² Voir Introduction historique.

Les conséquences de cette loi, et surtout les négociations qui se sont tenues autour, ont-elles influencé par la suite la façon dont la politique était envisagée en relation avec la franc-maçonnerie ? Ce questionnement ne devrait théoriquement pas s'appliquer à la Grande-Bretagne, où les discussions politiques sont bannies, au contraire de la France par exemple. Cependant, et cette réflexion abonde dans le sens des instances dirigeantes de la maçonnerie anglaise, cette dernière est le reflet de la société dans laquelle elle évolue. Si les frères se doivent de respecter les préceptes et de ne pas engager de discussions politiques en loges, ils restent les membres d'une société, d'un pays, qui fonctionnent à travers la politique. Les opinions influencent nécessairement les actions, et la démarche qui consiste à entrer en maçonnerie peut être dictée par un choix politique. Quoi qu'il en soit, les Grandes Loges anglaises (deux à l'époque de la loi sur les sociétés secrètes, celle des Modernes et des Anciens) se sont portées garantes de la bonne conduite de la franc-maçonnerie, se démarquant très nettement des loges continentales et assurant leur loyauté envers les institutions du pays, la monarchie et le gouvernement. S'étant en un sens engagés, les maçons se devaient de respecter ces promesses de constance, se rapprochant de facto des principes conservateurs. A l'inverse, c'est également cette image que la fraternité renvoyait, ou se devait de renvoyer : celle d'une institution qui abhorrait les changements brutaux et les remises en question de l'ordre établi. Ici encore, on retrouve des principes qui sont plus proches de ceux du parti conservateur que du parti travailliste. Les principes qui présidaient à la franc-maçonnerie avant le passage de cette loi étaient déjà ceux-là, mais on peut postuler que l'inscription dans la loi (ou dans le cas de la franc-maçonnerie, l'exemption de cette loi, mais qui donna lieu à un autre engagement formel : celui de fournir les noms des membres et lieux de rassemblement) pérennise en quelque sorte l'assurance que la franc-maçonnerie ne peut que soutenir l'ordre établi. Pierre-Yves Beaurepaire souligne que le principe « d'auto-régulation » des loges « témoigne de la quasi-reconnaissance institutionnelle des Grandes Loges »¹. Cette reconnaissance a toujours valeur, aujourd'hui encore, même si l'obligation de transmettre les listes a bien été abrogée. Durant toute la seconde moitié du XX^e siècle, cela n'a pas été remis en question, de même que la prédominance de valeurs conservatrices.

Par ailleurs, si l'on se tourne vers les données dont nous disposons pour analyser les tendances politiques en franc-maçonnerie, nous n'avons qu'une vision réduite, du fait que de telles informations n'existent tout simplement pas de manière aussi formelle. Il n'y a par exemple pas de « questionnaire » ou de fiche de renseignements prévus pour les néophytes

¹ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *William Pitt, les francs-maçons anglais et la loi sur les sociétés secrètes de 1799*, Annales historiques de la Révolution française, n. 342 : 2005, p. 185-194.

qui traiteraient des aspects politiques. Les seuls documents dont dispose la Grande Loge Unie d'Angleterre ne sont par ailleurs pas remis à jour (par exemple sur la profession, qui peut être un élément sujet à changement). Nous pouvons néanmoins suivre les évolutions en fonction de critères qui sont communs à la franc-maçonnerie et à la politique, et les regrouper pour en dégager une tendance. Par exemple, l'âge est un critère relativement marquant à la fois pour le parti conservateur et pour la franc-maçonnerie. En effet, tous les groupes d'âges ne sont pas représentés de manière égale et nous pouvons établir une certaine corrélation entre les deux. Ce premier graphique montre le pourcentage de maçons par tranche d'âge :

<i>Age lustra</i>	<i>Percentage of Masons in each lustrum</i>
21-24	.25%
25-29	1.47%
30-34	2.97%
35-39	5.41%
40-44	7.32%
45-49	13.21%
50-54	13.79%
55-59	12.18%
60-64	11.90%
65-69	11.67%
70-74	8.92%
75-79	5.85%
80-84	3.55%
85-89	1.14%
90+	.35%
<i>All under 70</i>	<i>80.18%</i>
<i>All over 70</i>	<i>19.82%</i>

1

Edité par la GLUA en 1996, il indique que 70% des maçons sous la juridiction anglaise ont plus de 50 ans. 63% ont entre 45 et 69 ans, et la tranche d'âge médiane est de 55 à 59 ans.

Quant aux chiffres du parti conservateur, les dernières estimations montrent que 44% des adhérents ont plus de 55 ans.² Un sondage de la BBC à la sortie des urnes lors des élections de 1997 montre quant à lui que 44% des plus de 65 ans ont voté pour le parti conservateur, le plus haut score selon les tranches d'âge³ :

¹ Grande Loge Unie d'Angleterre, Basic data, Age profile (statistical sample), Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.123.

² Richard KEEN, House of Commons library, Briefing paper Number SN05125, 11 août 2015 : *Membership of UK Political Parties*, p. 18.

³ <http://www.bbc.co.uk/news/special/politics97/analysis/kelltab1.shtml>

Age	Con %	Lab %	LibDem %
18-29	22	56	18
30-44	26	49	17
45-64	33	43	18
65+	44	34	17

Les affiliations au parti conservateur et à la franc-maçonnerie sont comparables en termes de chiffres, puisque vers la fin des années 2000 la franc-maçonnerie comptait 252.000 membres, et le parti conservateur en comptait 273.000 en 2002¹. On peut donc établir une corrélation entre ces deux organisations basée sur l'âge de ses membres. On note également que les deux voient leurs effectifs diminuer, depuis les années 1970 déjà pour la franc-maçonnerie, alors que ce n'est que depuis le début des années 2000 pour les conservateurs. En effet, il s'agit historiquement du parti politique qui a le plus d'adhérents, le record ayant été atteint en 1948 avec 2.8 millions de membres. Mais entre 2002 et 2013, le nombre d'adhérents est passé de 273.000 à 134.000², ce qui s'inscrit dans une baisse plus générale de l'affiliation politique à l'échelle du pays.

En ce qui concerne la franc-maçonnerie, tout comme pour le parti conservateur, les années 1950 et 1960 ont constitué un « âge d'or » en termes d'adhésion. Cette idée selon laquelle la franc-maçonnerie a connu un essor puis un net recul au XX^e siècle n'est par ailleurs pas partagée par tous les maçons. John Hamill assure :

« L'idée qu'il y ait eu un âge d'or de la franc-maçonnerie durant lequel les adhésions et le nombre de loges augmentaient continuellement est un mythe. Bien qu'il y ait sans aucun doute eu des périodes d'augmentation dans les effectifs (par exemple immédiatement après la Première et la Seconde Guerre Mondiale), il y a aussi eu des périodes où le nombre de membres bougeait à peine ou diminuait. Un graphique indiquant le nombre d'adhérents pendant les 300 dernières années ne montrerait pas une courbe ascendante et atteignant un sommet à la fin des années soixante puis amorçant une descente, mais une courbe faite de pics et de creux. »³

¹ Richard KEEN, House of Commons library, Briefing paper Number SN05125, 11 août 2015: *Membership of UK Political Parties*, p.9.

² *Idem.*

³ « That there was a golden age of Freemasonry during which the membership and the number of lodges was on a continual rise, is a myth. While there have certainly been periods of expansion in membership – for example, immediately after the end of the First and Second World Wars – there have also been times when membership barely moved or was in a period of decline. A graph of membership over the past three hundred years would not

Si l'on considère effectivement les statistiques depuis la création de la Grande Loge Unie d'Angleterre, ce constat est certainement vrai. Mais en ce qui concerne la seconde moitié du XX^e siècle, il est indéniable que les chiffres ont augmenté après la Seconde Guerre Mondiale pour atteindre un sommet à la fin des années 1960, et ensuite diminuer jusqu'à aujourd'hui. Une tendance qui suit donc celle du parti conservateur, mais aussi d'autres groupes culturels ou religieux par exemple.

Toujours au cours des années 1960 et 1970, le lien entre franc-maçonnerie et conservatisme politique s'est illustré par le fait que plusieurs membres du Parlement britannique, députés et Lords, avaient été initiés au cours de ces décennies. L'écrasante majorité d'entre eux appartient au parti conservateur. Cette relation fut mise en évidence par le journaliste d'investigation controversé Martin Short, un disciple de Stephen Knight.¹ Dans le cadre de son livre *Inside the Brotherhood*², publié en 1989, Short envoya un questionnaire (en 1986) à tous les membres de la Chambre des Communes, hormis les femmes (qui ne peuvent pas appartenir à la GLUA), soit 622 membres au total. Ce questionnaire comportait huit questions :

- 1 – Etes-vous franc-maçon ?
- 2 – Si oui, quand et pourquoi avez-vous adhéré ?
- 3 – Si oui, pratiquez-vous encore ou avez-vous abandonné ?
- 4 – Si non, avez-vous quelque objection à l'idée de devenir franc-maçon ?
- 5 – Si non, avez-vous déjà été approché pour adhérer à la franc-maçonnerie ?
- 6 – Les députés devraient-ils être obligés de déclarer leur appartenance de la même façon qu'ils doivent faire état de leurs intérêts financiers et économiques ?
- 7 – Les conseillers municipaux, les juges, les policiers, les fonctionnaires et les employés des collectivités territoriales devraient-ils déclarer leur appartenance ? (Oui / Non pour chaque)
- 8 – Avez-vous quelque autre commentaire, par exemple sur le rôle de la franc-maçonnerie dans la société britannique d'aujourd'hui ?³

Il ressort de cette étude, inscrite dans le chapitre « Le parti Tory en tablier ? »⁴, que 280 personnes répondirent à sa lettre, soit 44.9% du total. Sur ces 280 personnes, 43 refusèrent de répondre aux questions, et sur les 237 réponses effectives, selon Short, « neuf répondirent

show a gradually ascending line peaking in the late 1960s and then beginning to descend, but one of peaks and troughs. » John HAMILL, *The Mythical Golden Age of Freemasonry*, Freemasonry Today, 6 juin 2013.

¹ Voir Partie III, Chapitre 1.

² Martin SHORT, *Inside the Brotherhood*, London : Grafton Books, 1989.

³ *Ibid*, p. 422.

⁴ « The Tory Party in aprons ? », Martin SHORT, *Inside the Brotherhood*, London : Grafton Books, 1989, p. 416.

qu'ils étaient francs-maçons »¹ ; cependant, quelques pages plus loin, il ne fait plus mention de neuf députés, mais de sept (« Des sept députés qui m'ont dit qu'ils étaient francs-maçons... »²). Impossible de trouver dans ces pages une explication justifiant la perte de deux députés apparemment francs-maçons...

Quoi qu'il en soit, si l'on se base sur ces sept, cinq étaient conservateurs, un était député unioniste d'Irlande du Nord, et un dernier était Libéral. Ajoutons à cela que Short « identifia » trente-six Lords francs-maçons (nous ignorons par quel procédé...), dont vingt-trois étaient conservateurs et huit indépendants, un point sur lequel Short commenta « qu'indépendant veut habituellement dire conservateur non-affilié »³. Plusieurs remarques sont nécessaires ici. Tout d'abord, rappelons-le, cet auteur est controversé et ses pratiques pour le moins opaques (par exemple son « identification » dans la Chambre des Lords). Ensuite, le chapitre dans lequel s'inscrit cette étude prétend démontrer un fort engagement maçonnique chez les conservateurs. Mais avec seulement cinq députés conservateurs et maçons avérés, les chiffres ne sont guère parlants en ce sens. Si j'ai souhaité commenter ici cet outil que sont les questionnaires - par ailleurs un outil qui peut être viable en soi - ce n'est pas pour insister sur les chiffres ou sur l'appartenance supposée forte des députés à la franc-maçonnerie (même si l'étude ne montre pas que ce soit le cas), mais pour l'analyser dans l'autre sens, et ainsi comparer l'appartenance politique des francs-maçons. Au-delà du chiffre de sept députés, je constate que cinq d'entre eux (soit plus de 70%) sont conservateurs. Ajoutons à cela l'étude du groupe de travail sur le parti travailliste cité par Paul Calderwood, et qui « prétend que la plupart des politiques appartenant aux échelons les plus élevés de la Grande Loge Unie d'Angleterre sont issus du parti conservateur »⁴. De même, la presse s'était emparée du sujet dans les années 1990 pour titrer : « Les Conservateurs au cœur de la Franc-maçonnerie »⁵, un article basé sur ce même groupe de travail, et qui soutint que neuf membres du Parlement étaient francs-maçons (ici en 1995), et que tous – sauf un, étaient conservateurs. Ces parlementaires, dont les noms sont donnés, furent initiés à l'époque où les effectifs de la franc-maçonnerie et du parti conservateur étaient au plus haut, dans les années 1960. La dernière génération de parlementaires n'est plus aussi impliquée en maçonnerie.

¹ « Nine said they were Masons », *Ibid*, p. 423.

² « Of the seven MPs who told me they are Masons... », *Ibid*, p. 428.

³ « Which usually means unaffiliated Tories », *Ibid*, p. 430.

⁴ « A study in 1995 by Labour Research claimed that most of the politicians in the upper echelons of UGLE were drawn from the Conservative party. » Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in XXth century Britain*, Oxford : Routledge, 2013.

⁵ « Conservatives at the heart of Freemasonry », *The Independent*, 31 octobre 1995.

3. *Labour et Establishment* : incompatibles ?

Bien que la franc-maçonnerie britannique revendique ouvertement et de tout temps son apolitisme, nous voyons que ses membres se distinguent parfois par leurs convictions politiques, voire leur appartenance à certains partis. Les valeurs prônées par la maçonnerie sembleraient faire davantage écho auprès d'hommes dont les valeurs sont également à rapprocher de celles du parti conservateur. Un épisode remarquable de l'histoire de la franc-maçonnerie du XX^e siècle nous éclaire sur ce point : la création en 1929 d'une « loge de classe » dont la destinée mêle relations sociales et ambitions politiques. Cette loge fut baptisée *New Welcome* (n. 5139), et comme son nom l'indique, se voulut ouverte à de nouveaux membres, c'est-à-dire aux classes sociales qui d'ordinaire ne fréquentaient que peu les loges maçonniques. Et si la Grande Loge Unie d'Angleterre se targue aujourd'hui encore d'attirer toutes les classes sociales sans distinction politique, c'est tout de même la classe ouvrière et les députés travaillistes qui furent ciblés dans la création de cette nouvelle loge, ce qui montre clairement à la fois la prédominance des conservateurs et le désir d'ouverture envers les classes ouvrières. Ce deuxième point est tout à l'honneur de la franc-maçonnerie, qui se veut réellement inclusive et s'inquiète, lors de ce premier quart de siècle, du rejet des travaillistes dans les loges (on parle en langage maçonnique de *blackboul*, de l'anglais *to blackball*)¹. L'origine historique de la loge est intéressante à plusieurs égards, et elle constitue un creuset où se recoupent de nombreux thèmes abordés au cours de cette thèse : considérations sociétales et politiques, accusations affairistes et –sans que ce soit lié – monarchie ! En effet, la famille royale, le Parlement, les partis politiques se retrouvent impliqués dans cette loge bien particulière. Commençons donc par en évoquer brièvement les origines. Un premier lien peut être établi avec la famille royale, puisque l'impulsion qui a été donnée à la création de *New Welcome* venait de nul autre que du Prince de Galles, le futur roi Edouard VIII. A l'époque, celui-ci, ainsi que plusieurs autres maçons importants, souhaitaient remédier au problème évoqué précédemment, à savoir le rejet aux portes de la loge des candidats travaillistes. Conscients du fait que la franc-maçonnerie avait un rôle à jouer dans la pacification des relations sociales, l'idée de créer une loge qui s'adressait aux classes ouvrières s'imposa naturellement. Cependant, ce processus était loin d'être commun, et la pétition pour la création de la loge (la demande de création de la loge, envoyée à la Grande Loge Unie d'Angleterre et explicitant les motivations des fondateurs) était même inédite. Si

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

des loges regroupant les membres par professions ou intérêts existaient (comme les *Old Boys' lodges* évoquées précédemment), le paramètre tout à fait surprenant dans ce cas est le fait que la nouvelle loge entraînait clairement dans la sphère politique, concept dont la franc-maçonnerie se devait de s'écarter, selon ses constitutions. Andrew Prescott et John Hamill citent un document publié par la loge en 1980 pour marquer son cinquantième anniversaire. Celui-ci contient un historique en partie basé sur les souvenirs de Percy Rockliff, le Vénérable Maître de la loge à l'origine de la pétition. Les véritables motifs (politiques) derrière la création de cette loge sont explicitement mentionnés, à la fois dans le document publié en 1980, et dans le récit de Rockliff. Citons dans le premier l'extrait suivant :

« Le but était de créer une Loge avec des connexions parlementaires qui permettrait aux membres du Parlement et aux responsables du parti travailliste [...] d'entrer en maçonnerie sans subir le préjudice des sentiments anti-maçonniques qui prévalaient dans certains milieux dans lesquels ils évoluaient. »¹

La référence au parti travailliste est sans ambiguïté. Quant au récit de Rockliff, il est tout aussi clair sur la question :

« Colville Smith [le Grand Secrétaire] décrivit la façon dont le Prince de Galles (futur Duc de Windsor), à l'époque un maçon actif, avait fait part de son inquiétude concernant les députés travaillistes et les responsables du parti qui montraient de l'intérêt pour devenir francs-maçons qui avaient des difficultés à trouver une loge qui les accepterait et dont un certain nombre avaient été blackboulés. Le Prince avait suggéré la mise en place d'une loge spécifiquement pour les députés travaillistes et les responsables du parti. Rockliff était conscient pour sa part qu'aux conférences du parti travailliste des motions étaient régulièrement proposées pour que les francs-maçons ne soient pas responsables syndicaux. [...] Rockliff pensait que l'idée du Prince de créer une loge pour les députés travaillistes aiderait peut-être aussi sur ce point. »²

¹ « The intention was to form a Lodge with parliamentary connections which would enable those Members of Parliament and Officials of the Labour Party [...] to enter Masonry without prejudice to the feelings against the Craft which existed in some circles in which they moved. » Cité par Andrew PRESCOTT et John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 20.

² « Colville Smith described how the Prince of Wales (afterwards Duke of Windsor), at that time an active freemason, had expressed his concern that Labour MPs and officials of the party who were interested in becoming freemasons found it difficult to find a lodge which would accept them and that a number had been blackballed. The Prince had suggested setting up a lodge specifically for Labour MPs and officials. Rockliff was aware on his part that at Labour Party conferences motions were regularly proposed that freemasons should not be trade union officials. [...] Rockliff felt that the Prince's idea of a lodge for Labour MPs might also help address this issue. » Andrew PRESCOTT, *Freemasonry and the History of the Labour Party in London*, Conférence pour *Labour Heritage*, novembre 2002. Consultable sur <http://www.freemasons-freemasonry.com/prescott08.html>

Plusieurs choses sont à noter ici. Premièrement, nous voyons bien que la prudence, voire la méfiance que les loges maçonniques entretiennent à l'égard des travaillistes n'est pas à sens unique, et que lors des conventions du parti travailliste, cette désaffection est également forte vis-à-vis de la maçonnerie. En revanche, il n'a jamais été question d'interdire aux représentants conservateurs l'appartenance maçonnique ; et surtout la Grande Loge ne s'est jamais inquiétée de la sous-représentation des conservateurs en son sein.

Il est donc fait mention, dans la lettre de « pétition »¹ à proprement parler, de la volonté de s'ouvrir non pas explicitement au parti travailliste, mais aux classes ouvrières, dans l'espoir que les idées de la franc-maçonnerie puissent circuler auprès de celles-ci. Il faut noter qu'en 1929, les députés travaillistes étaient membres de la classe ouvrière. Leur présence au parlement était relativement récente, à l'instar des députés travaillistes signataires de la pétition de loge². William Bowen³, élu en 1929, travaillait à la poste dès l'âge de onze ans et était à l'époque secrétaire général du syndicat des travailleurs de la Poste ; Charles Sitch⁴, élu en 1918, était secrétaire de l'association des chaînetiers ; et Alfred Short⁵, élu en 1918 également, était pour sa part un syndicaliste de Sheffield.

Conscients du fait que des différences de revenus puissent être une des causes du dédain des ouvriers londoniens envers les loges, les membres signataires proposèrent que les frais soient maintenus au plus bas, et que les agapes (le dîner pris à l'issue de la tenue) consistent en un repas de type « familial » (« [Les repas seraient] simples et modestes comme c'est le cas, aujourd'hui encore, dans beaucoup de loges provinciales et rurales. »)⁶ La lettre de Rockliff qui accompagne la demande de création de la loge souligne d'ailleurs le problème financier et la

« difficulté à étendre la connaissance des principes et la pratique de la franc-maçonnerie à d'autres qu'aux membres les plus aisés de la communauté dans les centres urbains fortement peuplés. Les promoteurs de la nouvelle loge ont le sentiment qu'avec l'augmentation des frais de loges que l'on constate depuis

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Voir la bibliographie de Andrew PRESCOTT et John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 15.

³ Initié le 6 juillet 1925 à la Loge *Insuranto* n. 3733.

⁴ Initié le 15 mars 1925 à la Loge *Yarborough* n. 554.

⁵ Initié le 23 janvier 1920 à la Loge *Yarborough* n. 554.

⁶ « [the meals would be] of that simple and homely character which is, even today, associated with some provincial, and many rural lodges. » Andrew PRESCOTT and John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 15.

plusieurs années, des citoyens honnêtes, qui aimeraient s'associer à la franc-maçonnerie, en ont été dissuadés. »¹

Voici donc la présentation officielle, tout à fait louable, pour la création de cette loge. Cependant, il faut bien noter qu'en réalité et d'après l'appartenance, l'adhésion fut dès le départ réservée aux Membres du Parlement. En effet, outre leur appartenance au parti travailliste, Prescott et Hamill montrent que :

« Les quatre candidats à l'initiation proposés à la première tenue étaient tous des députés travaillistes. [...] Entre la création de la loge et la fin de l'année 1934, 47 hommes rejoignirent la loge. Parmi ceux-ci, 25 étaient ou avaient été des parlementaires travaillistes. [...] Des 21 hommes qui rejoignirent la loge avant 1935 qui n'étaient membres ni de la Chambre des Communes ni de la Chambre des Lords, certains étaient des messagers ou des employés du Palais de Westminster, alors que d'autres s'occupaient apparemment de l'intendance et des distractions organisées pour la loge. Ces nouvelles recrues comportaient également des fils des membres de la loge. »²

J'ajoute que durant cette même période, et basé sur la liste des membres de *New Welcome Lodge* de 1929 à 1939³, un seul conservateur rejoignit la loge, ce qui montre sans équivoque l'intention politique derrière sa création. La question qui se pose, est de savoir pour quelle raison la franc-maçonnerie s'intéressa subitement au devenir des travaillistes londoniens au sein de ses loges, au point d'en créer une spécifiquement destinée à les accueillir ? Le contexte historique nous renseigne sur ce point. En effet, l'année où la création de *New Welcome* fut proposée, était une année d'élections législatives. En 1924 déjà, le parti travailliste était arrivé pour la première fois au pouvoir pour une période de neuf mois, et le second gouvernement travailliste de Ramsay MacDonald vit le jour le 5 juin 1929. Le peuple britannique avait déjà pu constater en 1924 l'aptitude à gouverner de ce parti somme toute

¹ « The difficulty of spreading a knowledge of the principles and practice of Freemasonry amongst other than wealthy members of the community in crowded urban areas. It is felt by the promoters of the new lodge that, with the upward trend in Lodge fees which has been observed for some years past, desirable citizens, who would welcome association with the Craft, have been deterred from joining. » Lettre de Percy Rockliff accompagnant la demande officielle de création de *New Welcome Lodge*, 1^{er} août 1929.

² « The four candidates for membership proposed at first meeting of the lodge were all Labour MPs[...]Between the foundation of the lodge and the end of 1934, 47 men joined the lodge. Of these, 25 were or had been Labour MPs[...]Of the 21 men who joined the lodge before 1935 who were not members of either house of parliament, some were messengers or clerks in the Palace of Westminster, while others were apparently connected with the catering and entertaining arrangements for the lodge. These recruits also included some who were sons of members of the lodge. » Andrew PRESCOTT and John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 17-18.

³ Membership of *New Welcome Lodge No. 5139, 1929–1939*, Cité par Andrew PRESCOTT et John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 26-39.

récent, mais entre janvier et novembre, l'adaptation avait été trop courte pour que la Grande Loge s'empare réellement du sujet. Cependant, la lettre de « pétition » pour la nouvelle loge fut adressée à la GLUA le 1er août 1929, soit seulement deux mois après l'arrivée au pouvoir des travaillistes. De par son allégeance, inscrite dans ses Constitutions, au souverain de son pays et son devoir envers les pouvoirs civils (« Un Maçon est pour les Pouvoirs Civils un paisible sujet »¹), l'instance dirigeante de la franc-maçonnerie ne pouvait s'aliéner non seulement une large partie de la population, mais aussi le nouveau gouvernement en place. Une certaine crainte que ce nouveau gouvernement puisse en contrepartie voir la franc-maçonnerie d'un mauvais œil pesait certainement aussi dans les considérations. Prescott et Hamill vont également dans ce sens en affirmant que « *New Welcome Lodge* fut créée pour s'assurer que la franc-maçonnerie avait des 'amis haut placés' »².

Cette tentative de faire entrer les classes ouvrières en franc-maçonnerie ne porta finalement que peu de fruits, l'adhésion à *New Welcome* se limitant aux seuls membres du Palais de Westminster, travaillistes au demeurant (pour la plupart). Nous pouvons postuler que l'image de l'institution maçonnique renvoie à la société détermine la population qu'elle attire. En effet, non seulement une partie de la population se voit boudée par la franc-maçonnerie, mais elle est elle-même relativement hostile à cette institution. A la suite des élections de 1931 et de la victoire du Gouvernement National, le groupe travailliste à la Chambre des Communes se réduisit à 52 députés, et à partir de 1937 des députés conservateurs firent leur entrée dans la loge.

Plusieurs années après, c'est une autre affaire qui mit à mal la loge. Hugh Dalton, lorsqu'il était président du parti travailliste en 1937, eut connaissance d'une réunion de la loge *New Welcome* qui s'était tenue quelques jours avant l'élection de Clement Attlee à la tête du parti en 1935. Il se trouve que son adversaire de l'époque, Arthur Greenwood, était membre de cette loge. Le troisième candidat, Herbert Morrison (qui était soutenu par Dalton), prétendit que l'élection lui aurait échappé à la suite d'un vote maçonnique en faveur de Greenwood, qui aurait été reporté sur Attlee au deuxième tour, privant ainsi Morrison de ses chances. Dalton fut le premier à émettre cette hypothèse d'un complot politico-maçonnique dans ses mémoires

¹ James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*. London : Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, Article II.

² « *New Welcome Lodge* was intended to ensure that Freemasonry had some 'friends in court'. » Andrew PRESCOTT and John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. Labour History Review, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p. 21.

en 1957, mais Hamill et Prescott s'accordent à dire que la loge et la réunion en question n'eurent que peu d'impact sur cette élection¹.

Si l'on part donc du postulat que la franc-maçonnerie est une institution de l'*Establishment*, cela exclut-il d'emblée tout rapport et rapprochement avec le parti travailliste ? Pas nécessairement. La loge *New Welcome* (ou l'intention derrière cette loge) en est un bon exemple. Mais si ce cas reste tout à fait exceptionnel, c'est dans la seconde moitié du XX^e siècle que l'on retrouve les racines du rapprochement entre franc-maçonnerie, *Establishment* et parti travailliste. En effet, l'époque et donc le contexte historique donnent des indications sur les rapports entre la GLUA et *Labour*. Par exemple, avant leur entrée au gouvernement en 1924, il n'y avait aucune discussion, aucune idée à débattre concernant les travaillistes et leurs rapports avec l'institution maçonnique. Inversement, la fin des années 1990 montre une nette opposition du parti à la franc-maçonnerie, comme nous le verrons en troisième partie de ce travail. Entre les deux, un long demi-siècle apporte un éclairage changeant sur leurs relations. Le parti travailliste, fondé par et pour la classe ouvrière, a naturellement évolué au cours du XX^e siècle, au gré des victoires et défaites électorales, mais aussi des fluctuations au sein de la population. Le passage de la prédominance du secteur industriel au secteur tertiaire modifia à travers l'Europe les relations sociales, et le parti travailliste, celui des classes ouvrières à sa création, dut s'adapter aux changements dans la société pour continuer à exister. En établissant puis en confortant sa place de parti politique principal aux côtés des conservateurs et à la place des libéraux, le parti travailliste se devait de rassembler le plus possible la population. C'est ainsi qu'il devint de moins en moins étiqueté *working class* et se rangea de plus en plus du côté de l'*Establishment*, étant régulièrement appelé au pouvoir après la deuxième guerre mondiale, intégrant le *two-party system* qu'on connaît encore aujourd'hui. Pour appuyer encore davantage le fait que les dirigeants du parti travailliste se sont graduellement éloignés des origines ouvrières des débuts, on peut constater que les premiers ministres travaillistes de la seconde moitié du XX^e siècle ont tous été éduqués à Oxford, après être passés par des *preparatory schools* et des *grammar schools*. A l'inverse, les membres du gouvernement travailliste des débuts, Ramsay MacDonald et Arthur Henderson, tous deux membres du *Labour Representation Committee* de l'époque, sont issus des classes ouvrières,

¹ Voir Andrew PRESCOTT and John HAMILL, *The Masons' Candidate. New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. *Labour History Review*, Vol. 71, No. 1, avril 2006, p.23 : « Only ten members of the lodge (including Greenwood himself) were Labour MPs in November 1935, a tiny proportion of Labour's total parliamentary strength of 154. The vote for Greenwood in the first round of the leadership election was 33, and it seems that of these 30 switched to Attlee. At least twenty of those who voted for Greenwood and then Attlee were not members of New Welcome. In short, by whatever permutation of the voting figures, there were simply not enough sitting MPs who were members of New Welcome to have influenced the outcome one way or the other. »

n'ont pas fait d'études et ont commencé à travailler à l'âge de quinze ans pour l'un et douze ans pour l'autre. Notons également qu'aucun des politiques cités ne serait franc-maçon, mais le fils d'Arthur Henderson, William, était membre de la loge *New Welcome* dès ses débuts. Il fut l'un des quatre députés travaillistes à être initié à la première tenue de la loge en 1929. Les origines syndicales du parti travailliste empêcheraient-elles donc *de facto* son appartenance à l'*Establishment* ? Comme nous avons tenté de le montrer, le parti s'est progressivement, mais rapidement, éloigné de ses origines ouvrières pour devenir un parti de pouvoir, dirigé par des politiques qui ont bien souvent côtoyé les mêmes bancs à l'université que les membres du parti conservateur, bénéficiant ainsi de la perméabilité maçonnique des *public schools* et des universités lors de la seconde moitié du XX^e siècle. La franc-maçonnerie se disant apolitique, aucune statistique officielle n'existe pour démontrer le retard en termes d'adhésion des travaillistes sur les conservateurs, même si la franc-maçonnerie britannique est largement considérée comme étant davantage une institution de droite que sa voisine d'outre-manche. Qu'en est-il des discussions parlementaires au sujet de la franc-maçonnerie ? Après plusieurs années de soupçon entourant l'élection d'Attlee, Morrison, le candidat perdant, se retrouva confronté en 1951 à des demandes relativement pressantes à propos de la franc-maçonnerie. Et il est intéressant de noter que ces demandes, qui portaient sur l'influence de la franc-maçonnerie sur la société, ne venaient pas de la part de l'opposition mais d'un député travailliste, Frederick Longden. L'échange fut le suivant :

Mr. F. Longden demanda au Premier Ministre si, dans l'intérêt de toutes les parties, il se prononcera en faveur de la création d'une Commission Royale pour enquêter sur les effets de la franc-maçonnerie sur la vie politique, religieuse, sociale et administrative du pays.

Mr. H. Morrison On m'a chargé de répondre. Non, Monsieur. Ceci n'est pas un sujet de la responsabilité du gouvernement, et mon honorable confrère le Premier Ministre estime qu'une enquête de cet ordre ne serait pas appropriée.

Mr. Longden Comme j'ai reçu de nombreuses lettres à propos de cette question, ne serait-il pas bon pour les francs-maçons eux-mêmes, à part leurs rites et cérémonies, que les suspicions et les accusations concernant leur influence sur des nominations personnelles et l'interférence avec nos institutions constitutionnelles soient mises à la lumière du jour ?

Mr. Morrison Je comprends l'argument de mon honorable confrère, mais je pense vraiment que nous avons suffisamment d'ennuis sans en ajouter de nouveaux.¹

¹ « *Mr. F. Longden* asked the Prime Minister whether, in the interests of all sides, he will move for the appointment of a Royal Commission to inquire into the effects of Freemasonry on the political, religious, social [Voir note de bas de page suivante]

Nous voyons que dès les années 1950, les *suspicious*, les *allegations* et les *accusations* à l'encontre de la franc-maçonnerie se firent sentir, et certains politiques s'inquiétèrent de l'effet néfaste qu'une telle méfiance de la part de la population pourrait avoir sur la société dans son intégralité. Bien que Morrison eût sans doute connaissance, à cette époque, de l'existence de la loge *New Welcome*, voire même des suppositions de Dalton quant à sa défaite, il n'en tint pour autant pas rigueur aux maçons. En tant que vice premier ministre, il suivit Attlee dans son refus d'enquêter sur les prétendues influences négatives de l'institution. Et, fait tout aussi remarquable, c'est un membre de l'opposition qui s'indigna de cette proposition. Le député conservateur Gerald Nabarro demanda en effet à la suite de cet échange : « Une enquête comme celle-ci ne serait-elle pas une violation des libertés humaines ? »¹

Des débats de ce type revinrent régulièrement à la Chambre des Communes au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Comme nous le verrons par la suite, c'est surtout dans les années 1980 et 1990 qu'ils auront la portée la plus forte, mais le sujet sera abordé plusieurs fois avant cela. Par exemple, en 1967, le député (travailliste, encore une fois) Alfred Morris demanda à plusieurs reprises au gouvernement d'enquêter sur la franc-maçonnerie, tour à tour dans les forces de police², les forces armées³, et la fonction publique⁴. Toutes ces demandes furent reçues par un simple « Non » (voire un « Non, Monsieur » de la part de Gerry Reynolds)⁵...

and administrative life of the country.

Mr. H. Morrison I have been asked to reply. No, Sir. This is not a matter for which the Government are responsible, and my right hon. Friend the Prime Minister does not think that an inquiry of this kind would be appropriate.

Mr. Longden As I have received a large number of letters on this question might it not be good for freemasons themselves if, apart altogether from their rites and ceremonies, the suspicions and accusations concerning their influence on personal appointments and interference with our constitutional institutions were brought to the light of day?

Mr. Morrison I understand the point made by my hon. Friend, but I really think we have enough trouble without starting any more. »

Débat à la Chambre des Communes, 11 Avril 1951. Hansard, vol 486 cc1016-7.

¹ « Would not such an inquiry be an infringement of human liberties? » Débat à la Chambre des Communes, 11 avril 1951. Hansard, vol 486 cc1016-7.

² Le 22 juin 1967, Débat à la Chambre des Communes, Hansard vol 748 c315W.

³ Le 5 juillet 1967, Débat à la Chambre des Communes, Hansard vol 749 cc1821-2.

⁴ Le 11 juillet 1967, Débat à la Chambre des Communes, Hansard vol 750 c50W.

⁵ *Idem*.

Chapitre II : Tensions et remises en question

I) La place des femmes

1. La question féminine vue par la GLUA

« S'il est un point sur lequel les maçons britanniques et américains n'ont jamais négocié, c'est bien celui de l'initiation féminine. Il s'agit pour eux d'un *landmark*, c'est-à-dire d'une limite infranchissable, d'un repère absolu. »¹

L'attitude de la franc-maçonnerie vis-à-vis des femmes a considérablement varié selon l'époque et le pays. Et de leur côté, les femmes n'ont pas toujours eu la même posture à l'égard de cette institution non plus. Comme le souligne Cécile Révauger, la femme n'a réussi à se faire entendre qu'au siècle des Lumières, « paradoxalement, cette voix s'est de nouveau affaiblie au XIX^e siècle avant de reprendre force au XX^e siècle. »² Si cela est vrai pour la France, la situation est bien différente au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Les pays anglo-saxons restent en effet très attachés aux valeurs ancestrales de la maçonnerie, et à ses principes et textes fondateurs. Les Constitutions d'Anderson spécifient clairement que seuls des hommes peuvent intégrer les loges :

« Les personnes admises en tant que membres d'une loge doivent être des hommes bons et sincères, nés libres, d'âge mûr et pleins de sagesse, ni esclaves, ni femmes, ni hommes immoraux ou de scandale, des hommes de bonne réputation »³

¹ Cécile REVAUGER, *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013, p.17.

² *Idem*, p.4.

³ « The Persons admitted Members of a Lodge must be good and true Men, free-born, and of mature and discreet Age, no Bondmen, no Women, no immoral or scandalous Men, but of good Report ». James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*. London : Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p.59. Traduction de Daniel Ligou.

Il nous faudra bien sûr replacer tout cela dans le contexte de l'époque, puisque ce qui peut paraître déroutant au XXI^e siècle s'inscrit dans une démarche tout à fait banale de séparation des sphères publiques et privées au XVIII^e siècle. En effet, pendant très longtemps la femme était vue comme l'ange de la maison- *the Angel in the House*¹, bien que cette expression, s'appliquant aux femmes victoriennes, soit quelque peu anachronique à l'époque d'Anderson. L'image qu'elle renvoie reste tout de même valable en termes de public/privé, les femmes étant presque *naturellement* exclues des clubs qui florissaient à l'époque. J'emploie ici l'adverbe *naturellement*, car il ne serait pas venu à l'esprit des hommes ou des femmes de créer une société ou un club de bonne réputation qui aurait été ouvert aux deux sexes. Les seuls lieux de sociabilité ouverts aux femmes n'étaient point respectables. Lorsque les loges maçonniques devinrent spéculatives², elles demeurèrent dans la continuité des guildes, où bien peu de femmes étaient initiées (quelques exemples sont néanmoins connus). D'une part elles n'avaient donc pas l'expérience de ce genre de clubs, et ne ressentaient certainement pas le besoin (ni probablement l'envie) d'en faire partie, et d'autre part les hommes n'avaient pas non plus l'habitude d'avoir des femmes à leurs côtés. Aucune justification n'était demandée à leur absence. Mais lorsque certaines voix se firent entendre au siècle des Lumières, il fallut apporter des explications quant à leur exclusion. Plusieurs paramètres étaient alors invoqués par les maçons de l'époque. Comme nous l'avons vu, la raison la plus évidente à opposer était l'interdiction pure et simple que l'on retrouvait dans les Constitutions. Cela avait été voulu par les pères fondateurs de la maçonnerie spéculative, et que valait une société qui se départait de ses lois à la moindre contestation ? Il en allait de l'honneur de la fraternité. Il fallait conserver à cette dernière son intégrité, en s'assurant que seuls des hommes respectables soient initiés, des hommes capables de maintenir les niveaux d'exigence de la maçonnerie et... ses secrets. Car c'est là le deuxième point invoqué pour refuser les femmes : elles ne sauraient pas garder un secret. On ne peut affirmer d'où vient cette « constatation », et on ne pourrait guère y apporter d'éléments historiques ou scientifiques pour en justifier l'utilisation. Cécile Révauger note : « Le cliché est présenté comme une constatation empirique et donc relevant du simple bon sens. »³ Difficile donc de contrer un argument présenté comme une vérité absolue, d'autant que les femmes, qui ne recherchaient pas particulièrement l'initiation au départ, n'y ont pas opposé une résistance farouche. Enfin, le troisième argument des

¹ Cette expression vient du poème éponyme de Coventry Patmore, publié pour la première fois en 1854, puis vivement critiqué pour la docilité et la soumission de la femme à son mari qu'il implique.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ Cécile REVAUGER, *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013, p.7.

maçons à l'encontre de l'initiation féminine repose sur leur pouvoir distrayant : leur présence en loge empêcherait tout simplement les frères de se concentrer !

Alors que l'on peut admettre que ces arguments prennent sens dans le contexte historique de l'époque à laquelle ils ont été formés, il paraît curieux de les mettre en avant au XX^e siècle. Et pourtant, si certains pays européens se départirent rapidement de cet état de faits et ouvrirent leurs loges aux femmes, ce raisonnement faisait encore et toujours partie du paysage maçonnique anglo-saxon du XX^e siècle.

L'interdiction des textes fondateurs demeure (encore de nos jours) une des raisons invoquées en Grande-Bretagne pour ne pas admettre les femmes en maçonnerie, au même titre que leur présence perturbante. On ne retrouve cependant plus mention de la notion de secret comme élément irréconciliable entre les femmes et la franc-maçonnerie. Peut-être la société contemporaine interdit-elle implicitement l'utilisation d'arguments infondés, ou plutôt fondés sur une vision archaïque de la femme. L'argumentation s'est ainsi affinée au fur et à mesure des décennies, et nous pouvons dire qu'au cours du XX^e siècle l'argument qui prévaut est celui de la tradition opérative qui restreignait l'accès aux seuls hommes. C'est d'ailleurs le seul mis en avant de nos jours par la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui ne parle pas de la prétendue incapacité des femmes à garder un secret, ni de la déconcentration qu'elles pourraient provoquer, du moins pas de manière officielle. Ce que chaque maçon pense du statut des femmes en maçonnerie reste une question personnelle, mais bien peu d'hommes britanniques ont œuvré au cours des siècles pour la reconnaissance de leurs égales. Lorsqu'on demande s'il existe des femmes franc-maçonnnes, la GLUA se positionne ainsi sur la question:

« -Existe-t-il des femmes francs-maçonnnes ?

-Oui. Bien que la GLUA, suivant les principes des tailleurs de pierres médiévaux, est et a toujours été réservée aux hommes, les femmes francs-maçonnnes ont deux Grandes Loges séparées, qui sont réservées aux femmes. »¹

Nous reviendrons plus en détail sur ces loges féminines et leur reconnaissance par la GLUA, mais notons que la tradition est mise en avant ici, et le désir d'inscrire la franc-maçonnerie anglo-saxonne dans une lignée opérative exclut nécessairement l'initiation féminine².

¹ « -Are there women freemasons ?

-Yes. Whilst UGLE, following the example of medieval stonemasons, is, and has always been, restricted to men, women Freemasons have two separate Grand Lodges, which are restricted to women. » Site internet de la GLUA, consultable sur <http://www.ugle.org.uk/what-is-freemasonry/frequently-asked-questions>. Consulté le 03/06/2016.

² Cécile Révauger note cependant que les Anciens Devoirs (*Old Charges* – voir glossaire des termes maçonniques) mentionnent un « he or she », donc n'excluant pas la possibilité qu'une femme soit maçonne. Voir à ce sujet Cécile REVAUGER, Isabelle BAUDINO et Jacques CARRE, *The Invisible Woman*. Ashgate : 2005.

Si ce n'est pas toujours énoncé de manière officielle, le désir des hommes de se retrouver dans des loges 100% masculines fait écho dans de nombreuses obédiences, et pas seulement au Royaume-Uni. Cécile Révauger souligne « qu'un certain nombre de Français sont encore sensibles à l'argument de la bonne moralité et de la séduction »¹. Le fait que les hommes seraient dissipés, voire séduits par les femmes de leurs loges déplace en quelque sorte la faute vers les premiers, et constitue donc un argument qui peut (encore) être tolérable dans nos sociétés modernes, à l'inverse de l'argument qui blâme les femmes pour leur bavardise. C'est à mon avis la raison pour laquelle on entend encore parfois ce point invoqué.

Le contexte social et culturel joue un rôle dans l'utilisation faite de ces arguments par les maçons eux-mêmes. Les années 1960 et 1970 sont une période de grands bouleversements, qui ont vu la structure sociétale et familiale refondée. Et les femmes sont au centre de ces changements, avec par exemple l'arrivée de la contraception orale le 4 décembre 1961 : alors qu'en France elle ne sera remboursée qu'en 1974, le NHS britannique la prend en charge dès sa mise sur le marché. Cet événement marqua réellement un tournant au niveau de la société dans son intégralité, et avec le recul que l'on a maintenant, de nombreux sociologues s'accordent à dire que la pilule fut « l'invention la plus importante de la seconde moitié du XX^e siècle », à l'instar de Dame Valerie Beral, professeur d'épidémiologie à l'université d'Oxford : « Je ne pense pas que les gens imaginaient que ce serait aussi révolutionnaire »², commente-t-elle. Avant cela, la place de la femme était encore, comme nous l'avons vu précédemment, dans la sphère privée, à savoir à la maison, et en dehors des périodes de guerre, il était peu commun qu'une femme mariée ait un travail. Mais dans les années 60 et 70 tout cela changea. Atteignant progressivement un statut d'égalité avec les hommes, il aurait semblé logique que l'institution maçonnique s'ouvre également aux femmes. Mais nous pouvons postuler que justement à cause des changements inhérents à la société, la franc-maçonnerie se retrouvait isolée dans sa position de fraternité exclusivement masculine. Elle en vint certainement à ménager, voire à cultiver cet espace en dehors de la société, que Céline Bryon-Portet appelle l'hétérotopie de la loge³. Cela constitue en effet un lieu à part, dans un espace-temps à part (les maçons, par exemple, commencent et terminent leurs travaux à midi et minuit). Dans le rite d'ouverture des travaux, il est d'ailleurs dit : « Nous ne sommes plus

¹ Cécile REVAUGER, *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013, p.8.

² « It was the most important thing in the latter half of the century - no question about it. I don't think people thought it would be as revolutionary as it was ». Rebecca CAFE, BBC News, *How the contraceptive pill changed Britain*, 4 décembre 2011.

³ Céline BRYON-PORTET, *L'utopie maçonnique*, interview Librairie Mollat/Institut Maçonnique d'Aquitaine, avril 2016.

dans le monde profane, nous avons laissé nos métaux à la porte du Temple. » Cela signifie bien qu'il faut entrer dans cet espace-temps privilégié sans à priori, mais également sans les codes dont on s'entoure dans le monde profane. Les hommes ne sont plus, l'espace d'une tenue, des banquiers et des comptables, des pères de famille et des maris, mais prennent leur place dans l'espace de la loge qui leur est réservé. A partir des années 50 et 60, ils voient leurs bureaux se féminiser, leurs femmes renoncer plus facilement à l'éducation des enfants à la maison. Vers les années 1970, un mouvement parallèle témoigne aussi de l'implication grandissante des hommes dans la vie de famille. Au vu de ces changements, le temple reste un lieu où ils se retrouvent entre hommes. Les agapes sont encore l'occasion de prolonger ce moment. La camaraderie qui règne en franc-maçonnerie est un atout pour beaucoup. On se souvient de la hausse des effectifs à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, et cette tendance est caractéristique du désir de se retrouver entre hommes.

Ceci dit, la Grande Loge Unie d'Angleterre encouragea ses membres à s'ouvrir à leurs épouses, qui se posent bien souvent des questions sur la franc-maçonnerie. Nous assistons donc à un premier mouvement en termes de communication au sein de la GLUA. Un livret fut adressé aux maçons¹ pour les aider à parler de maçonnerie à leurs proches, en particulier à leurs épouses qui souvent savent que leur mari est franc-maçon mais n'osent peut-être pas poser de questions (ce qui pouvait être le cas dans les années 1970).

L'attrait de se retrouver entre hommes est donc encore aujourd'hui un argument de poids chez beaucoup de maçons, peut-être en particulier chez les plus âgés d'entre eux.

Mais il existe pourtant des loges féminines, la Grande Loge Unie d'Angleterre affirmant leur existence sur leur site internet. L'attitude de la GLUA quant à ces loges est pour le moins ambiguë, et traduit le tiraillement entre la préservation d'une société ancestrale et l'acceptation de l'évolution de la société civile : la GLUA admet qu'elles existent sans pour autant reconnaître les femmes comme franc-maçonnnes ; c'est en tout cas l'esprit transmis par la phrase « *We acknowledge them but we do not recognize them* »². Nous allons donc voir quelles relations les Grandes Loges féminines et masculines entretiennent.

¹ *What is Freemasonry ?* United Grand Lodge of England.

² John HAMILL, cité par Cécile REVAUGER, *Comparaison des concepts anglo-saxons et français de la franc-maçonnerie*, Biennale de Bordeaux : 2012, p.7.

2. Le(s) combat(s) des femmes

L'histoire de ces loges féminines est très intéressante à plusieurs égards. La réponse féminine aux loges maçonniques s'inscrit dans un contexte social et politique qui diffère en fonction des pays, et même si nous nous concentrons principalement ici sur les obédiences que nous trouvons en Angleterre, l'histoire de celles-ci nous emmène par delà les frontières des îles Britanniques.

Comme nous avons pu le voir, la Grande Loge Unie d'Angleterre est l'organe gouvernant des loges anglaises, mais préside également à toutes les obédiences appartenant à la franc-maçonnerie dite régulière ; la GLUA, qui a le bénéfice de l'ancienneté, a donc une sorte d'« autorité » (autoproclamée) sur toute une juridiction d'obédiences qu'elle s'accorde le privilège de « reconnaître » (nous reviendrons sur ce point dans une prochaine sous-partie¹, et évoquerons les relations internationales qu'elle entretient avec les obédiences de plusieurs pays).

Les relations entre obédiences masculines (en Angleterre, toutes sont sous la juridiction de la GLUA) et féminines (voire mixtes), sont donc dictées de manière unilatérale par la Grande Loge, au même titre que la reconnaissance que celle-ci accorde aux obédiences des autres pays à travers le monde. C'est elle qui dicte donc en quelque sorte les règles du jeu maçonnique, auquel, selon elle, ne peuvent participer les femmes. Garante de l'esprit des Constitutions d'Anderson, elle se repose encore de nos jours entièrement sur la trace écrite de la main du pasteur pour la conduite à tenir dans toutes les différentes situations auxquelles pourraient être confrontées les obédiences. Et la reconnaissance des loges féminines en est un exemple.

Mais si elles furent rédigées en 1723, certains de ses articles découlent du contexte historique de l'époque et n'ont donc plus nécessairement cours aux siècles suivants. Car si la Grande Loge Unie d'Angleterre brandit contre les francs-maçonnnes l'interdiction des Constitutions comme fin de non-recevoir, il n'en fut pas toujours de même dans d'autres contextes. Par exemple, l'article trois que l'on a cité précédemment souligne sans ambiguïté qu'aucune femme ne devra faire partie de la fraternité. Aux côtés des femmes, les esclaves font aussi partie des malchanceux qui se virent refuser l'accès au temple. Néanmoins, la société civile évoluant, on ne peut plus considérer aujourd'hui qu'une telle restriction puisse être pertinente.

¹ Voir Partie II, Chapitre 2, sous-chapitre 3.

En effet sur ce point, la GLUA finit par concéder que le texte fondateur devait être remanié. Ce fut le cas en 1847, lorsque le terme « nés libres » qui constituait une condition *sine qua non* pour l'initiation des hommes fut remplacé par le simple mot « libres ». Cécile Révauger souligne la lenteur du processus :

« Il a fallu plus de cent ans pour que l'interdiction d'initier des hommes nés esclaves soit levée par la Grande Loge Unie d'Angleterre, en 1847, treize années après l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique. »¹

Elle insiste également sur le parallèle entre cette révision et la non-révision de la clause concernant les femmes :

« Alors que la Grande Loge Unie d'Angleterre révisa l'article concernant les esclaves en 1847, plusieurs années après l'abolition de l'esclavage dans tout l'Empire britannique, elle ne toucha jamais à l'article visant les femmes. Ce n'est donc pas tant ce malheureux Anderson qui porte la responsabilité de l'exclusion des femmes à travers les âges, que les générations de francs-maçons qui ont fait semblant d'oublier que la société avait évolué en matière d'émancipation féminine. »²

Encore une fois, le contexte historique de 1723 était bien différent déjà de celui de 1847, et l'exclusion des femmes pouvait se justifier un peu plus facilement, dirons-nous, de par leur exclusion totale de la sphère publique. Mais si l'article trois dédaigne dans une même phrase les femmes et les esclaves, nous pouvons également faire un rapprochement entre leurs combats en dehors des cercles maçonniques. En effet, lorsque bien plus tard il fut question d'accorder des droits civiques aux Noirs alors même que les femmes n'en avaient aucun, des tensions émergèrent entre les deux groupes qui combattaient autrefois souvent main dans la main pour leur émancipation.³ Aux Etats-Unis comme au Royaume-Uni, terres de la maçonnerie dite régulière, la révision de l'article trois des Constitutions d'Anderson trancha en faveur des Noirs mais pas des femmes.

¹ Cécile REVAUGER, Introduction à Janet BURKE et Margaret JACOB, *Les premières francs-maçonnnes au siècle des Lumières*. Presses Universitaires de Bordeaux : 2010, p.7.

² Cécile REVAUGER, *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013, p.6.

³ Des militantes comme Elizabeth Cady Stanton ou encore Susan B. Anthony aux Etats-Unis, qui étaient d'ardentes défenseurs de la cause des Noirs, s'aigrirent de voir leurs droits civiques passer après ceux des hommes qu'elles aidèrent dans leur combat. Stanton alla jusqu'à proclamer : « Je préférerais me sectionner le bras droit plutôt que d'œuvrer pour ou demander la franchise pour les Noirs et pas pour les femmes. » (« I will cut off this right arm of mine before I will ever work for or demand the ballot for the Negro and not the woman. ») Elizabeth Cady Stanton, citée par Shane MOUNTJOY et Tim MCNEESE, *The Women's Rights Movement: Moving Toward Equality*. New York : Chelsea House Publishing, 2008, p. 73.

Entre 1847 et 2016 cependant, d'autres combats furent menés par les femmes, et notamment, comme nous avons pu le voir, dans les années 1960 et 1970. Pourquoi donc les évolutions de la société civile n'ont-elles pas été suivies par des transformations qui auraient été applicables à l'institution maçonnique ? D'autant plus que les changements dans ces années-là étaient particulièrement sensibles pour la cause féminine, et qu'on assista par la suite à des revendications de parité totale entre les sexes, qui furent par ailleurs suivies d'inscriptions concrètes dans la loi, comme pour *l'Equal Pay Act* en 1970, ou le *Sex Discrimination Act* en 1975, sans oublier l'élection de Margaret Thatcher en 1979. Il est ironique de noter que Mrs Thatcher est devenue Premier Ministre du Royaume-Uni mais qu'elle n'aurait pas pu être initiée en maçonnerie...

En conservant cette attitude farouche à l'égard des femmes et en brandissant les Constitutions comme unique raison valable à leur non-initiation, la Grande Loge ne paraît pas faire preuve d'une très grande honnêteté sur la question, tant cet argument ne semble plus valable au XXI^e siècle. A l'instar de l'initiation des Noirs dans les loges américaines, les véritables motifs du refus n'apparaissent pas de manière officielle, mais Cécile Révauger souligne l'importance de l'interprétation des textes fondateurs, ici par rapport à l'exclusion des Noirs :

« Le texte n'a pas toujours force de loi, et donne souvent lieu à des interprétations subjectives, qui cachent des motivations inavouables, c'est-à-dire, dans le cas présent, racistes. »¹

Le parallèle se fait de lui-même : on parle ici du même texte, du même article, de la même justification. Les « motivations inavouables » car inavouées sur la question des femmes ne seraient-elles pas simplement du sexisme ? De la même manière que les loges américaines ne reconnaissent pas à posteriori leur racisme envers les loges noires (dites de Prince Hall), la Grande Loge Unie d'Angleterre n'avouera jamais avoir jusqu'à maintenant fait preuve de misogynie. Mais tout comme la plupart des loges américaines, qui reconnaissent dorénavant les loges noires, peut-être un jour la GLUA acceptera-t-elle non seulement de savoir que les loges féminines existent – *acknowledge them*, mais aussi de les reconnaître – *recognize them*...

¹ Cécile REVAUGER, *Noirs et francs-maçons. Comment la ségrégation raciale s'est installée chez les frères américains*. Paris : Dervy éditions, 2014.

3. Les obédiences féminines et mixtes en Grande-Bretagne

Le fait de reconnaître que ces obédiences existent et de pouvoir en parler est le moins que l'on puisse attendre de la Grande Loge à une époque où les femmes réclament les mêmes droits que les hommes. Mais ce n'était pas le cas jusqu'à récemment. La GLUA restait ancrée dans un monde maçonnique purement masculin et obéissant aux règles ancestrales par souci de préserver la tradition. Cependant il existe, et depuis longtemps, des loges féminines en Angleterre. Le fait de ne pas les reconnaître ne les balaye pas pour autant de la vie civile britannique, ce serait faire abstraction de ces milliers de femmes qui, elles, se considèrent bien comme francs-maçonnnes. Quel est donc l'enjeu de la reconnaissance des femmes par la GLUA, et quelle en a été l'évolution ?

Tout d'abord, notons qu'ici encore chaque pays a eu son intérêt particulier pour la cause des femmes en maçonnerie à des moments différents, et donc la cadence n'a pas été la même en termes de reconnaissance.

L'initiation des femmes fut un sujet bien plus prégnant dans le paysage maçonnique français qu'anglo-saxon. Dès le XVIII^e siècle, des loges dites d'adoption apparurent en France et aux Pays-Bas. Dans ces loges, les femmes n'étaient pas souveraines et ne pratiquaient pas encore la maçonnerie d'égal à égal avec les hommes, comme le note Cécile Révauger :

« Certes le terme même d'adoption est équivoque dans la mesure où il implique que ces loges étaient placées sous la protection d'autres loges, entièrement masculines, et se réunissaient sous la double présidence d'une sœur et d'un frère. Si ces loges n'ont pas représenté un modèle de démocratie et d'émancipation féminine, elles ont au moins eu le mérite d'exister. »¹

Et ce n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, où ce type de loge ne s'est pas exporté. Les Françaises avaient donc cet avantage d'avoir eu, très tôt, l'opportunité de pénétrer dans les cercles maçonniques (conservons une expression plutôt large). Si l'on considère qu'à travers ces loges les francs-maçons concédèrent aux femmes le droit de s'ouvrir aux enseignements de la maçonnerie mais sous leur autorité, il était effectivement à craindre que les loges ne fussent pas pour elles un endroit d'émancipation. Des travaux récents ont pourtant montré que les rituels d'adoption n'avaient cessé d'évoluer au fil des années, soulignant ainsi la capacité des maçonnnes à se départir des éléments introduits par leurs homologues masculins. Jan

¹ Cécile REVAUGER, *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013, p.9.

Snoek en particulier postule que « lorsque le contexte [historique] d'un rituel change, il est vraisemblable que le rituel changera lui aussi, puisqu'il doit s'adapter à la nouvelle situation »¹.

Nous voyons donc que les femmes purent imprimer leur marque sur les rituels conçus par les hommes. Les références aux femmes initiées en Angleterre sont à l'inverse anecdotiques, et ne constituent aucunement un schéma classique.

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que la franc-maçonnerie mixte s'exporta en Grande-Bretagne, après la création en 1893 en France par Maria Deraismes et Georges Martin du Droit Humain. Quelques années plus tard, c'est Annie Besant qui créa à Londres la première loge mixte, le 26 septembre 1902 : *Human Duty* n.6. Ce n'est pas un hasard si ces loges naquirent en France, où déjà les loges d'adoption avaient commencé à laisser aux femmes une place en maçonnerie. De plus, Annie Besant était une féministe qui voyait la franc-maçonnerie comme une institution où des hommes et des femmes pouvaient œuvrer ensemble à l'amélioration de la société. Le Droit Humain est donc international, mais il faut noter que la fédération britannique exige la croyance en un Être Suprême, alors qu'en France le principe de laïcité et de liberté absolue de conscience prévaut. Cette première obédience mixte ouvrit la voie à la maçonnerie féminine. Ann Pilcher Dayton est l'auteure d'une thèse sur *the Order of Women Freemasons*, la première obédience féminine en Grande-Bretagne. La publication de ces travaux est la voix officielle de l'Ordre. Elle revient sur les débuts de la franc-maçonnerie féminine au Royaume-Uni, qui découla du Droit Humain, et explique la naissance de l'obédience féminine par opposition à l'obédience mixte :

« Certains membres désiraient un retour aux valeurs spirituelles qui, selon eux, faisaient défaut dans le courant dominant de la franc-maçonnerie ; un retour à une forme de cérémonie 'plus pure' qui consistait en trois degrés au Rite d'York, contrairement aux trente-trois degrés du Rite Ecossais Ancien et Accepté auquel travaillent les co-maçons ; ne plus être dirigés par le Conseil Suprême à Paris ; mais surtout se distancer de l'approche théosophique de la co-maçonnerie et d'admettre les hommes et les femmes à égalité. »²

¹ « When the context of a ritual changes, probably also the ritual itself will be changed, since it has to be adapted to the new situation. » Jan SNOEK, *Initiating Women in Freemasonry: The Adoption Rite*. Leiden : Brill, 2012, p. xv.

² « Some members wanted to return to the spiritual values which they felt were lacking in mainstream Freemasonry ; to return to the 'purer' form of ceremonial working which consisted of the three Degrees of the so-called York Rite, as opposed to the thirty-three Degrees of the Ancient and Accepted Scottish Rite worked by the Co-Masons ; to no longer be governed by a Supreme Council that worked in Paris ; but above all to distance themselves from the Theosophical bias of Co-Masonry and to admit men and women on equal terms. » Ann PILCHER DAYTON, *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008, p. 15.

La Société Théosophique avait été fondée en 1875 pour répondre à la perte de repères de ceux dont la foi avait été ébranlée par les avancées scientifiques de la fin du XIX^e siècle, et notamment par la théorie de l'évolution de Darwin. Annie Besant devint la Présidente de ce mouvement en 1907. La dimension spirituelle et mystique est ce qui gêna visiblement les maçons du Droit Humain de la fédération britannique, qui voulurent donc s'en affranchir. C'est William Cobb qui mena le groupe de dissidents, quittant la loge *Human Duty* pour créer en 1908 la nouvelle obédience dont il fut le premier Grand Maître : *The Honourable Fraternity of Antient Masonry*. La Grande Maîtresse qui prit sa suite, Marion Lindsay Halsey, représentait selon Ann Pilcher Dayton « les dames aristocrates et intellectuelles qui entrèrent en maçonnerie dans la première décennie du XX^e siècle. »¹ Cette remarque n'est pas sans rappeler les premières femmes initiées en France, dans les loges d'adoption, et cela nous permet de voir que le schéma est assez similaire, la franc-maçonnerie touchant premièrement les femmes des classes les plus aisées dans les ordres mixtes, avant qu'elles ne s'en affranchissent pour intégrer des loges spécifiquement féminines. Le problème qui se posa alors en Grande-Bretagne, à l'inverse de la France par exemple, fut que chaque homme franc-maçon (qui appartenait *de facto* à la Grande Loge Unie d'Angleterre, la seule en Grande-Bretagne) était en porte-à-faux si sa femme rejoignait une obédience mixte. En effet, la GLUA émit une première directive dès mars 1910 interdisant aux membres sous peine d'exclusion de visiter ces loges « irrégulières », qui s'apparentaient à des loges maçonniques mais qui pour eux n'en étaient certainement pas (s'agissant d'*irregular bodies*) :

« J'ai reçu l'ordre de vous rappeler ainsi qu'à tous les Frères de notre Ordre, que de tels groupes n'ont ni autorité ni patente du Très Vénérable Grand Maître ou de la Grande Loge Unie de Francs-maçons Libres et Acceptés d'Angleterre, cette dernière organisation ayant seule autorité dans les affaires concernant la franc-maçonnerie dans ce pays ; et je dois également vous rappeler que les membres de notre Ordre qui prennent part ou qui visitent ces organisations fallacieuses et irrégulières sont, de par la Règle 204 de notre Livre des Constitutions, dans l'impossibilité d'être admis comme membres, ou même comme simples visiteurs, dans toute Loge régulière. »²

¹ « A member of high society [...], she epitomised the aristocratic and intellectual ladies who entered Freemasonry in the first decade of the twentieth century. » Ann PILCHER DAYTON, *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008, p. 41.

² « I am directed to remind you and all the Brethren of our Order, that such bodies have no authority or warrant from the Most Worshipful the Grand Master or the United Grand Lodge of Antient Free and Accepted Masons of England, which latter Body has the sole jurisdiction in matters relating to the Craft in this country ; and further I have to remind you that any members of our Order who take part in or visit such spurious and irregular bodies, are, by Rule 204 of our Book of Constitutions, precluded from being admitted as members, or even as visitors, into any regular Lodge. » Lettre du Grand Secrétaire Edward Letchworth adressée aux Grands Maîtres

Quelques rencontres et réunions entre les représentants de la loge mixte et ceux de la GLUA se sont néanmoins tenues au fil des années, et les rapports ont été cordiaux. La *Honourable Fraternity of Antient Masonry* (HFAM) déposa plusieurs demandes officielles pour être reconnue par la GLUA, mais elles furent refusées, comme le montre la réponse du Grand Secrétaire Colville-Smith en février 1921 :

« [L'admission des femmes] nuit à un principe sur lequel la Grande Loge Unie d'Angleterre a toujours été ferme, et au sujet duquel elle n'admet aucun compromis. Aucune femme ne peut être franc-maçon selon le Dessein originel de la Franc-maçonnerie à laquelle les Francs-maçons anglais ont adhéré depuis des temps immémoriaux... Chaque frère est engagé... à décourager tous les dissidents à ce Dessein originel, et à admettre qu'aucun homme ou groupe d'hommes n'a le pouvoir d'introduire des innovations en Franc-maçonnerie. »¹

A la suite de ce refus, il fut décidé qu'aucun autre homme ne serait admis dans l'Ordre, que ce soit comme initié ou en décidant de le rejoindre s'il était déjà maçon. Cette décision découlait du principe que développer une obédience qui n'empiéterait en aucun cas sur les activités des hommes permettrait enfin aux francs-maçonnnes d'avoir, au cours des années à venir, la reconnaissance de la Grande Loge Unie. La réponse de la Grande Maîtresse de l'HFAM à Colville-Smith stipule d'ailleurs que « la reconnaissance de la place des femmes en franc-maçonnerie n'est qu'une question de temps et de patience. »² Nous voyons donc encore ici que la reconnaissance était un point sur lequel les sœurs fondaient beaucoup d'espoirs. A partir de 1935, l'Ordre devint donc strictement féminin. Et de la patience, il fallut en faire preuve durant tout le siècle. Les relations cordiales qu'il put entretenir avec d'autres obédiences étaient principalement avec l'*Honourable Fraternity of Ancient Freemasons*, une obédience dissidente qui se sépara de l'*Honourable Fraternity of Antient Masonry* en 1913 après une querelle à propos des hauts grades de l'Arche Royale. Pour éviter toute confusion entre les deux, dont les noms étaient très proches, l'*Honourable Fraternity of Ancient*

provinciaux. Mars 1910. Reproduite par Ann PILCHER DAYTON dans *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : 2008, p. 30-31.

¹ « [The admission of women] affects a principle on which the United Grnd Lodge of England has always stood firm, and concerning which it admits no compromise. No woman can be a Freemason according to the original Plan of Freemasonry to which English Freemasons have from time immemorial adhered...Every brother is pledged...to discountenance all dissenters from that original Plan, and to admit that it is not in the power of any man or body of men to make innovation in the Body of Masonry. »Lettre du Grand Secrétaire Colville-Smith à la Grande Maîtresse de la *Honourable Fraternity of Antient Masonry*, février 1921.Reproduite par Ann PILCHER DAYTON dans *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008, p. 229-230.

² « The recognition of women's place in Freemasonry is nevertheless only a question of time and patience. » Lettre du Grand Secrétaire Peter Slingsby au nom de la Grande Maîtresse Marion Lindsay Halsey, adressée au Grand Secrétaire de la GLUA Colville-Smith, 25 février 1921. Reproduite par Ann PILCHER DAYTON dans *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008, p. 231.

Masonry ajouta le nom de *Order of Women Freemasons* à son titre en 1958 (l'orthographe de *Ancient* changea également), et c'est ce nom qui est utilisé encore aujourd'hui.

L'Ordre connut une période d'expansion, notamment à l'étranger, durant les années 1950 et 1960, fondant des loges en Australie (Loge *Pathana* n.96, 1957), en Rhodésie (Loge *Zimbabwe* n.98, 1957), ou encore à Malte (Loge *St Michael and St George* n.132, 1961). Toujours dans l'espoir de montrer une organisation sérieuse, appliquée et attachée aux valeurs de la franc-maçonnerie dont elle respecte tous les *landmarks*, excepté qu'elles sont des femmes, pour parvenir enfin à la reconnaissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre, les francs-maçonnnes s'attachèrent à faire prospérer leur Ordre dont les effectifs connurent une hausse dans les années 1950 et 1960 avant de se stabiliser, et finalement décliner vers le début des années 1990.

Nous pouvons dire que la franc-maçonnerie attire plutôt des personnes d'âge moyen¹, et sa branche féminine ne fait pas exception. Mais les femmes qui furent initiées dans la loge lorsque celle-ci devint réservée aux femmes dans les années 1930 avaient donc déjà un certain âge dans les années 1960, à l'image de Mildred Rhoda Low, qui devint Grande Maîtresse en 1964 alors qu'elle avait 65 ans, et le resta jusqu'en 1975. Ces loges vieillissantes constituaient-elles vraiment une vitrine pour le recrutement de nouveaux membres ? Bien que les valeurs que la maçonnerie prône ne se retrouvent nullement affectées par l'âge moyen des sœurs, on peut néanmoins comprendre que la maçonnerie n'attire pour autant pas beaucoup de femmes plus jeunes.

¹ Les obédiences françaises par exemple tentent de faire baisser la moyenne d'âge de leurs membres. Daniel Keller, Grand Maître du Grand Orient de France, déplore : « Aujourd'hui, les jeunes entrent plus tard dans la vie active et la Franc-Maçonnerie n'est plus vécue comme une école de la seconde chance. Nous recrutons plutôt nos membres au moment de la crise de la quarantaine. Les futurs frères ont déjà un passé et s'interrogent sur leur avenir ». Interview de Daniel Keller pour La Dépêche, 17 février 2016. Consultable sur www.ladepeche.fr/article/2016/02/16/2277745-daniel-keller-le-grand-orient-pour-les-jeunes-aussi.html. Consulté le 05/06/2016.

Quant à Philippe Charuel, Grand Maître de la Grande Loge de France, il avoue : « Sur nos 34.000 frères, 394 ont entre 25 et 30 ans: c'est ridiculement peu. L'âge moyen dans nos loges est de 59 ans: cela prendra le temps qu'il faudra, mais je veux le ramener à 40. » Grande Loge de France, AFP du 25 septembre 2015. Consultable sur https://www.gldf.org/actualites-et-evenements-publics/dans-la-presse/fiche-presse/?tx_dkactus_pi1_uid=54. Consulté le 05/06/2016.

Cette photographie de 1971 montre la Grande Maîtresse entourée de membres dirigeants de l'OWF devant leur nouvelle « maison » (« *our new home* »), destinées aux sœurs plus âgées¹ :



La question de la reconnaissance est un enjeu au cœur des relations entre les obédiences féminines et la Grande Loge Unie d'Angleterre. Est-ce en réaction à ce refus de reconnaissance qu'elles s'appellent entre elles *Brother* ? Dans tous les cas, elles se sont toujours appliquées à respecter l'institution maçonnique dans toutes ses prérogatives (y compris, implicitement avec l'utilisation du mot *Frère*, la prérogative de genre !) de manière à y adhérer au mieux, et montrer ainsi à la GLUA son total dévouement...

Malgré l'évolution de la société civile dans les années 1950, 60 et 70, les francs-maçonnnes ont toujours recherché la reconnaissance de leurs homologues masculins, qu'elles obtinrent à demi-mot le 10 mars 1999, lorsqu'un communiqué de la GLUA stipula :

« Il existe en Angleterre et au Pays de Galles au moins deux Grandes Loges uniquement pour les femmes. Mis à part que ces organismes admettent les femmes, ils sont par ailleurs, autant que l'on puisse en juger, réguliers dans leur pratique. Il y a également une loge qui admet les hommes et les femmes. Ces loges ne sont pas reconnues par cette Grande Loge et les visites ne peuvent pas avoir lieu entre elles. Il y a, cependant, des discussions de temps en temps avec les Grandes Loges féminines sur des sujets d'intérêts communs. Les Frères sont donc libres d'expliquer aux non-maçons, sur demande, que la franc-maçonnerie ne se limite pas aux hommes (même si cette Grande Loge n'admet pas elle-même les

¹ « M.W. Bro. Low (front, second from right), with senior Grand Lodge Officers, residents and staff at the opening of Northolme. » Reproduit par Ann PILCHER DAYTON dans *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008, p. 173.

femmes). De plus amples informations au sujet de ces organismes peuvent être obtenues en écrivant au Grand Secrétaire. »¹

Outre cette concession tardive et prudente sur leur existence, nous pouvons nous questionner sur sa pertinence. Les obédiences continentales² se sont amplement passées de l'aval de la GLUA et ne cherchent pas à être considérées comme « régulières » par celle-ci. Alors au XXI^e siècle, avons-nous atteint une phase post-féministe où les femmes maçonnnes n'ont plus besoin de la reconnaissance des hommes ? En réalité, il semblerait que ce ne soit pas le cas en Angleterre. Le fait maçonnique reflète bien, encore une fois sur la question des femmes, la société dans laquelle il évolue ; et les différences entre la France et la Grande-Bretagne sont parlantes. Les maçonnnes anglaises ne cherchent pas à imposer la maçonnerie féminine par la force mais au contraire, à pacifier du mieux qu'elles peuvent leurs relations avec la Grande Loge Unie d'Angleterre pour se faire reconnaître statutairement par elle.

Certaines sœurs concèdent qu'elles peuvent se passer de leur reconnaissance, comme Janet Wayman, « une avocate de la City, et Vénérable Maîtresse d'une loge dans le sud de Londres, qui ne pense pas que cette reconnaissance importe. 'Pour certains hommes, et en particulier ceux de la vieille école, nous n'existons pas et n'existerons probablement jamais. Mais cela n'a aucune incidence sur le plaisir que je retire de la maçonnerie' »³. D'autres en revanche dévoilent la volonté des obédiences féminines de rester « reconnues » (*acknowledged*) par la GLUA :

« Nous prenons le livre des principes de reconnaissance des hommes, leur livre des Constitutions, et si nous avons un point de procédure à propos duquel nous sommes mécontentes, alors nous en discutons avec leur Grand Secrétaire afin de nous assurer que nous continuons à être considérées comme régulières. »⁴

¹ « There exist in England and Wales at least two Grand Lodges solely for women. Except that these bodies admit women, they are, so far as can be ascertained, otherwise regular in their practice. There is also one which admits both men and women to membership. They are not recognised by this Grand Lodge and intervisitation may not take place. There are, however, discussions from time to time with the women's Grand Lodges on matters of mutual concern. Brethren are therefore free to explain to non-Masons, if asked, that Freemasonry is not confined to men (even though this Grand Lodge does not itself admit women). Further information about these bodies may be obtained by writing to the Grand Secretary. » Communiqué de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le 10 mars 1999. Consultable sur <http://www.hfaf.org/hfaf-official/>

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ « A lawyer in the City, and Master of a south London lodge, does not think it matters. 'For some of the men, and particularly the old school, we don't exist and probably never will do. But that doesn't affect my enjoyment of Masonry'. » Mira KATBANMA, *The sisters who become brothers*, The Guardian, 17 février 2006. Consultable sur <http://www.theguardian.com/world/2006/feb/17/gender.uk>. Consulté le 05/06/2016.

⁴ « We take the men's book of laws, their book of constitutions, and if we have a point of procedure we are unhappy about, then we have conversations with their Grand Secretary to make sure we continue to be seen as regular. » *Idem*.

Sous une apparence de revendications féministes (où elles n'ont pas peur d'exprimer leurs opinions auprès des hommes et de s'affirmer sur certains points), le but ultime est bien, comme depuis les tout débuts de la maçonnerie féminine en Angleterre, le rapprochement avec la Grande Loge masculine. Cette dernière n'a pas été plus loin dans sa position que de reconnaître qu'elles existent et de « discuter de temps en temps sur des sujets d'intérêts communs ». Les obédiences masculines et féminines ne peuvent toujours pas se visiter entre elles.

II) La question religieuse

Les tensions qui ont pu émerger au fil des siècles entre l'institution maçonnique et la société britannique se cristallisent au XX^e siècle sur deux points centraux : nous avons déjà évoqué la question des femmes en franc-maçonnerie ; le deuxième point de controverse porte sur les liens entre la franc-maçonnerie et la religion.

Nous pouvons dire que globalement, avant les années 1950, les relations entre les différentes églises et la franc-maçonnerie étaient plutôt bonnes en Grande-Bretagne, à l'exception de l'église catholique. En effet, historiquement parlant, il s'agit de l'église qui s'est opposée à la maçonnerie avec le plus de force. Mais concernant la Grande-Bretagne, l'approche culturelle est à prendre en compte, puisque la religion anglicane n'a pas, de tout temps, interdit la pratique de la maçonnerie à ses membres, comme l'église catholique a pu le faire en Europe continentale.

Le tournant qui s'est opéré dans les années 1950, puis à nouveau au début des années 1980, et qui a conduit les églises protestantes (*Church of England*, Eglise Méthodiste) à changer d'attitude envers la maçonnerie, s'explique par un contexte historique bien particulier, sur lequel il est important de revenir pour mieux en comprendre les implications dans la société contemporaine. Nous évoquerons donc brièvement les sources historiques de la relation entre les deux institutions, ce qui nous amènera à appréhender les tenants et aboutissants d'un rapport ambigu, voire paradoxal, entre la franc-maçonnerie et la religion au XX^e siècle.

1. Incompatibilité ?

La Grande Loge Unie d'Angleterre n'a de cesse de le répéter : « la franc-maçonnerie n'est ni une religion, ni un substitut à une religion. »¹ Cela étant dit, les liens sont pourtant évidents entre les deux. Où se pose donc la limite ? Qu'est-ce qui, au sein de la franc-maçonnerie, relève de la religion ? La réponse à ces questions constitue l'enjeu d'un débat qui continue encore à ce jour. Les liens sont évidents car dès les tout débuts de la maçonnerie, les bases religieuses furent posées. En effet, le pasteur presbytérien James Anderson prit soin de noter

¹ « It cannot be too strongly asserted that Masonry is neither a religion nor a substitute for religion. » *Quarterly communications* de la Grande Loge Unie d'Angleterre, 12 septembre 1962.

dans le premier article des *Constitutions* (« Concernant Dieu et la Religion ») que les maçons se devaient d'être croyants, mais il laissa une formulation suffisamment vague pour que tous puissent se reconnaître, faisant ainsi preuve d'une très grande tolérance religieuse et contraignant seulement les maçons à « cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions »¹. Cette attitude était très progressiste à l'époque, et s'inscrivait totalement dans l'*Enlightenment*². A l'heure où la Glorieuse Révolution de 1688 avait permis aux dissidents religieux d'avoir la liberté de culte, et où les tensions politiques commençaient à s'apaiser, il aurait été malvenu d'une part de ne pas faire preuve d'autant de tolérance que la société civile le permettait dorénavant ; et d'autre part il aurait été également inopportun de raviver certaines tensions en autorisant le débat sur les questions religieuses ou politiques en loge. C'est ainsi qu'Anderson ajouta que les discussions de cet ordre étaient strictement interdites. Comme indiqué précédemment, cette tolérance affichée était « dans l'air du temps », et ne posait pas de problème particulier en Grande-Bretagne. Cependant, l'église catholique vit très rapidement cela d'un mauvais œil : le centre du problème se situait bien au niveau de la tolérance religieuse qui était prônée par les loges. La première condamnation par le Vatican prit la forme d'une bulle pontificale, *In Eminenti Apostolatus Specula*, émise en 1738, dans laquelle Clément XII retint principalement deux accusations contre la franc-maçonnerie. La première avait trait à cette tolérance religieuse si chère à Anderson et Désaguliers. Pour le pape, il ne s'agissait pas tant de conception latitudinaire que d'une opportunité pour les hérétiques de côtoyer les catholiques, qui seraient ainsi exposés à la sédition politique. Un historien commente :

« Non seulement Clément XII et son successeur, Benoît XIV ont attaqué les francs-maçons sur le compte de principes hétérodoxes et de secrets délétères, mais la récente fraternité a également été accusée de fomenter la discorde civile et de mettre en danger la paix entre les pays. [...] Ces hérésies font toutes référence au principe de tolérance religieuse, que Clément XII considérait tout à fait à tort comme de l'indifférentisme. »³

¹ « 'tis now thought more expedient only to oblige them to that Religion in which all Men agree, leaving their particular Opinions to themselves ». *Constitutions d'Anderson*, article I « Concerning God and Religion », 1723. Cité par Cécile REVAUGER, *Comparaison des concepts anglo-saxons et français de la franc-maçonnerie*, Biennale de Bordeaux : 2012, p.4.

² *Idem*.

³ « Not only did Clement XII and his successor, Benedict XIV, impugn the Freemasons for heterodox principles and obnoxious secrecy, but the infant fraternity was also accused of fomenting civil discord and endangering the peace of states. [...] These heresies all refer back to the principle of religious tolerance, which Clement XII viewed quite erroneously as indifferentism. » Charles LYTTLE, *Historical bases of Rome's conflict with Freemasonry*, *Church History*, Vol. 9, n. 1. Cambridge : Cambridge University Press, mars 1940, (pp. 3-23), p.4.

Comme nous le verrons par la suite, cette accusation d'indifférentisme reviendra à de nombreuses reprises puisque même au XX^e siècle, c'est encore un mal dont on accuse les francs-maçons. L'ouverture d'esprit dont l'institution faisait preuve s'apparentait pour l'église à un désintéressement vis-à-vis de la religion (l'indifférentisme prône l'indifférence et le refus à l'égard de tout engagement philosophique, religieux ou politique¹).

Le deuxième reproche à l'encontre des maçons était le secret qu'ils utilisaient lors de leurs tenues. Cette notion est liée au serment, qui fait partie de ce qui doit rester secret, mais qui était donc considéré par l'Eglise comme incompatible avec ses préceptes. Lyttle en explicite la cause :

« Des serments qui sont incommunicables, même au confesseur sont, bien sûr, coupables dans le droit canon ; et il est évident que le principal chef d'accusation et l'erreur des maçons résident, pour le pape, dans le serment et l'atmosphère de secret, inadmissibles pour les catholiques, et qui sont donc potentiellement dangereux pour l'Eglise.»²

Quel fut donc l'impact de ces interdictions ? Tout d'abord, il faut souligner que cette bulle parut une vingtaine d'années après la création de la première Grande Loge, et que durant ces deux décennies, les maçons n'adoptèrent pas un comportement qui aurait pu faire sentir au Vatican qu'il était menacé par ce groupe. La bulle pontificale arriva donc sans provocation de leur part, à la différence des bulles visant les jésuites, comme le note Lyttle :

« [La bulle] fut publiée presque sans avertissement préalable et sans beaucoup de provocation apparente. Tel ne fut pas le cas avec le *Unigenitus* de 1713 ou le *Dominus ac Redemptor noster* de 1773, qui affectaient les Jansénistes et les Jésuites, car au cours des années précédant leur proscription les deux mouvements avaient provoqué une violente controverse non seulement théologique mais aussi politique. »³

Effectivement, les jansénistes étaient connus en France pour leur opposition à l'absolutisme, de même qu'à un pouvoir trop puissant du Saint-Siège. On comprend donc plus aisément les

¹ Définition « indifférentisme », Dictionnaire Larousse en ligne. Consultable sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/indiff%C3%A9rentisme/42597>

² « Vows incommunicable even to the confessor are, of course, culpable in canon law; and it is obvious that the gravamen of the Masons' offense and error lay, for the pope, in the oath and atmosphere of secrecy impermissible to Catholics, and therefore possibly dangerous to the church. » Charles LYTTLE, *Historical bases of Rome's conflict with Freemasonry*, Church History, Vol. 9, n. 1. Cambridge : Cambridge University Press, mars 1940, (pp. 3-23), p.19.

³ « [The bull] was issued virtually with-out warning and without much apparent provocation. Such was not the case with the *Unigenitus* of 1713 or the *Dominus ac Redemptor nosier* of 1773, affecting Jansenists and Jesuits, for both movements had for years before their proscription occasioned violent controversy not only theological but political. » *Ibid*, p.3.

bulles à leur encontre. Mais alors que les francs-maçons eux ne menaçaient pas directement l’Eglise, leur condamnation a tout de même été sans équivoque. Cécile Révauger note

« la désapprobation du Vatican à l’égard d’une institution perçue comme proche du protestantisme et trop ouverte aux idées des philosophes, à l’idéal déiste des Lumières. [...] Alors que le dogme catholique prône une vérité absolue, celle de la Révélation, les francs-maçons sèment le doute dans les esprits en laissant aux hommes la liberté de choix, la liberté de croyance, la foi en la raison humaine plutôt que l’acceptation d’un dogme. Le grief des papes à l’égard des Lumières et des francs-maçons est le même, ce qui n’est guère surprenant. La franc-maçonnerie est bien un pur produit des Lumières. »¹

Les églises protestantes, au contraire, n’émirent pas de critique à l’encontre de la franc-maçonnerie. C’est ainsi que les bulles papales « laissèrent les francs-maçons britanniques assez froids »², car elles « n’[eurent] qu’une portée limitée puisqu’elles ne [furent] pas appliquées dans les pays protestants »³.

Une différence fondamentale entre la France et le Royaume-Uni réside encore aujourd’hui dans le fait que les institutions en elles-mêmes ne sont pas laïques outre-manche, et la franc-maçonnerie ne fait donc pas exception. Pour illustrer ceci, citons Andrew Prescott qui rappelle que chaque séance quotidienne des délibérations du parlement débute avec une « récitation de prières chrétiennes avant que les membres des deux Chambres rejoignent leur place, une pratique remontant à la fin du XVI^e siècle. »⁴ En ce qui concerne les relations entre l’église et les autres institutions britanniques, rappelons que vingt-six évêques de l’Eglise d’Angleterre siègent à la Chambre des Lords et que le gouvernement exerce toujours son contrôle sur l’Eglise d’Angleterre. Par exemple, la nomination des évêques est une prérogative gouvernementale, et les biens et le capital de l’Eglise sont contrôlés par une commission indépendante qui rend des comptes au Parlement.⁵

Du fait qu’elle ne faisait donc pas concurrence à l’église établie, cette dernière ne s’opposait pas à la franc-maçonnerie. L’obligation de croyance est un précepte qui n’a jamais vacillé en

¹ Cécile REVAUGER, *La laïcité, ligne de partage entre les franc-maçonneries latine et anglo-saxonne*. Dans SINGARAVELOU (sous la direction de), *Laïcité: enjeux et pratiques*. Ouvrage collectif. Bordeaux : Collection Montaigne-Humanités, 2007, p.237.

² Cécile REVAUGER, *Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d’Etat*. Dans Charles PORSET et Cécile REVAUGER, *Franc-Maçonnerie et religions dans l’Europe des Lumières*, ouvrage collectif. Paris : Champion classique, 2006, p.31.

³ Cécile REVAUGER, *Comparaison des concepts anglo-saxons et français de la franc-maçonnerie*, Biennale de Bordeaux : 2012, p.4.

⁴ Andrew PRESCOTT, *Laïcité et sécularisation en Grande-Bretagne*. Dans Alain DIERKENS et Jean-Philippe SCHREIBER, *Laïcité et sécularisation dans l’Union européenne*, dans *Problèmes d’histoire des religions*, Vol. 16, Editions de l’Université de Bruxelles : 2006, p. 139.

⁵ *Idem*.

Grande-Bretagne, à la différence de la France où le Grand Orient choisit en 1877 de laisser une totale liberté de conscience et retira de ses constitutions l'obligation de croire en l'existence de Dieu et en l'immortalité de l'âme.

Les loges britanniques revendiquent au contraire cet attachement à la religion, par exemple à travers l'office du « Grand Chapelain »¹, un Grand Officier toujours membre de l'église anglicane. Les échanges sont donc bilatéraux : la franc-maçonnerie prête allégeance à l'Eglise d'Angleterre², qui s'y trouve représentée de façon importante. Paul Calderwood souligne à juste titre qu'en Grande-Bretagne il y a tellement de membres du clergé protestant qui appartiennent à la franc-maçonnerie (depuis ses débuts jusqu'au milieu du XX^e siècle), qu'il serait difficile pour ses critiques de la taxer d'anticléricalisme, ou d'être antichrétienne.³

Mais malgré tout cela l'église anglicane commença, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, à se détacher de la franc-maçonnerie, ce qui se traduisit de plusieurs manières. De moins en moins de membres du clergé s'affilièrent à la franc-maçonnerie, et certains la quittèrent même. En 1986, le *Times* se fit l'écho de cette désertion :

« L'église anglicane d'aujourd'hui, du moins au niveau de ses classes dirigeantes, est bien loin de l'église des années 1950... il ne paraît pas y avoir un seul membre éminent de la hiérarchie ecclésiastique qui soit franc-maçon, un changement radical comparé à il y a 30 ou 40 ans. »⁴

Pourtant la Grande Loge Unie d'Angleterre tenta de faire valoir la compatibilité, voire même la relation naturelle entre la franc-maçonnerie et l'église anglicane. Lors des tenues trimestrielles de la GLUA, le Grand Secrétaire proposa de « réfléchir sérieusement à ce qui doit être fait pour montrer que la franc-maçonnerie et la religion vont bien ensemble, comme nous le savons. »⁵ Mais l'instance dirigeante de la maçonnerie anglaise fut confrontée au cours du XX^e siècle à plusieurs vagues de méfiance qui allaient tout à fait contre les bonnes relations qu'elle avait jusqu'alors su tisser avec les Eglises protestantes. Nous allons maintenant voir pourquoi.

¹ Voir glossaire des termes maçonniques.

² Cécile REVAUGER, *De la maçonnerie "opérative" à la franc-maçonnerie : ruptures, continuité, évolutions en Angleterre et en Ecosse*. Dans Alain BORY (dir.), *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, Vol. 52, 2001, pp. 21-34.

³ Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.133.

⁴ « The present Anglican Church, at least at the level of its governing class, is a far cry from the church of the 1950s... and there does not appear to be a single prominent member of the ecclesiastical hierarchy who is a mason, a dramatic change from 30 or 40 years ago. » *The Times*, 30 mars 1986. Cité par Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.151.

⁵ « We shall think very hard about what must be done to show that FM and religion are the easy partnership we know them to be. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, September 1987, p.290.

2. Le clergé et la franc-maçonnerie

Si le fait que de nombreux membres du clergé appartenaient à la franc-maçonnerie ne posait aucun problème de conscience ni de morale jusqu'au milieu du XX^e siècle, c'est justement parce que ni eux ni l'institution maçonnique ne percevaient la double appartenance comme une source potentielle de conflit. Il faut souligner que compte-tenu de l'obligation imposée par la franc-maçonnerie anglaise de professer sa foi en un Être Suprême, tous les maçons réunis sous la Grande Loge Unie d'Angleterre sont croyants. Leur consternation fut donc compréhensible lorsque, à partir des années 1950, les Eglises protestantes, dans la lignée de l'Eglise catholique, commencèrent à douter de la compatibilité entre franc-maçonnerie et religion.

D'aucuns pouvaient même penser que, à l'instar du mécénat royal (l'implication maçonnique des rois et ducs au fil des siècles), le fait que de nombreux dignitaires de l'Eglise établie se soient tournés vers la maçonnerie était gage de la fidélité de l'institution à la religion. Nombreux sont ceux qui se sont interrogés lorsque cette relation fut remise en question par l'Eglise anglicane : certains démissionnèrent, d'autres réitérèrent leur allégeance envers l'Eglise en livrant les secrets maçonniques¹, notamment lors de l'épisode du révérend Walton Hannah sur lequel nous reviendrons sous peu.

Les plus hauts dignitaires de l'Eglise anglicane eux-mêmes étaient divisés sur la question. Notons d'abord que le Gouverneur Suprême de l'Eglise d'Angleterre (à savoir, le Monarque) était lui-même franc-maçon, et ce de 1936 à 1952 sous les règnes d'Edouard VIII et de Georges VI. Le Chef de l'Eglise d'Angleterre, l'Archevêque de Canterbury Geoffrey Fisher, était également franc-maçon. Des loges maçonniques particulières existaient, qui regroupaient de façon prédominante des membres du clergé. C'était le cas de *Tyrian Lodge* n. 253, dont l'Archevêque de Canterbury était membre, puisqu'elle s'enorgueillit d'avoir eu également comme membres trois Grands Chapelains de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Le Très Honorable Dr Geoffrey Fisher, Archevêque de Canterbury de 1945 à 1961, fut le plus éminent représentant du clergé de la seconde moitié du XX^e siècle qui se trouvait être franc-maçon. Il fut initié à Londres à la *Old Reptonian Lodge* n. 3725 en 1916, et exalté à l'Arche Royale au chapitre *Justice* n.253 en 1928. Il ne nous aura pas échappé que sa loge d'origine, *Old*

¹ « One of the Church of England's leading theologians, Canon Vigo Auguste Demant, declared that a masonic oath was invalid for a Christian- which led several Christian Masons to give Hannah detailed information about masonic rituals. » Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.147.

Reptonian, est rattachée à l'école de Repton. Il fut le directeur de cette école de 1914 à 1932. Colin Bissell dit d'ailleurs de lui qu'il était « un pur produit du système traditionnel des *Public Schools* »¹. Fisher contribua sans aucun doute à donner une image positive de la maçonnerie. Dans tous les cas beaucoup de maçons devaient penser que si le Chef de l'Eglise était lui-même franc-maçon, alors leur appartenance à la fraternité n'était pas problématique, malgré les débats qui commençaient à avoir lieu en Grande-Bretagne. Si sa double appartenance n'était pas secrète, pas plus que celle du roi, Bissell note cependant qu'il n'y a pas d'archive photographique de Fisher en tenue maçonnique. Le fait qu'il soit également difficile de trouver une photographie du roi dans sa tenue de Passé Grand Maître fait dire à Bissell que peut-être à cette époque, une certaine discrétion était observée par les hauts dignitaires.²

Un autre célèbre révérend (baptiste, cette fois) à avoir porté le tablier maçonnique est Sir Herbert Dunnico, qui était un des membres fondateurs de *New Welcome Lodge* n. 5139, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. En effet, Dunnico était aussi membre du parti travailliste, d'où son intérêt dans la création de cette loge particulière, dont il fut le Vénérable Maître en 1931. Andrew Prescott le considère comme un membre remarquable mais maintenant oublié de la franc-maçonnerie : « Dunnico semble avoir joué un rôle en dissipant les soupçons des non-conformistes sur la franc-maçonnerie. [...] Il est devenu un orateur populaire parmi les francs-maçons anglais. »³ A travers ses discours, toujours empreints de ce lien entre fraternité et religion, il a selon Andrew Prescott localisé l'âme de la maçonnerie britannique. Il poursuit :

« L'essence de la franc-maçonnerie britannique réside dans une fraternité, mais qui découle d'une conscience de Dieu et qui est enracinée dans une loyauté à la patrie et à la monarchie. Et bien sûr, dans une nation dont les points de vue sur Dieu, la monarchie et la nature du patriotisme ont changé fondamentalement au cours des cinquante dernières années, il est peu surprenant que l'âme de la franc-maçonnerie britannique ait été troublée ces derniers temps. »⁴

¹ « Fisher was very much a product of the traditional Public (i.e., 'private') School system. » Colin BISSELL, *The Masonic Archbishop of Canterbury: Geoffrey Fisher (1887-1972)*, dans *Freemasonry and Religion*, Canonbury Papers Vol. 3. London : Canonbury Masonic Research Center, 2004, p. 16.

² « That it was not easy to find a picture of the King wearing his Past grand Master's regalia suggested to me that in those days a certain amount of discretion was being exercised by those in high office. » *Ibid*, p. 20.

³ « Dunnico seems to have played a part in allaying non-conformists' suspicions of freemasonry. [...] He became a popular speaker among English freemasons. » Andrew PRESCOTT, *A Body without a Soul? The Philosophical outlook of British Freemasonry 1700-2000*. Conférence organisée par l'Université Libre de Bruxelles, la Cornerstone Society et le Canonbury Masonic Research Center, novembre-décembre 2003.

⁴ « Did Dunnico here locate the soul of British freemasonry? I believe so - The essence of British freemasonry lies in a brotherhood, but one which stems from a consciousness of God and which is rooted in a loyalty to the

Dans les années 1950 tout comme dans les années 1980, les francs-maçons ne s'attendaient pas pour autant à ce que leur institution soit attaquée sur la question religieuse par les Eglises mêmes qu'ils pensaient honorer.

3. « Satanisme » ou « excentricité inoffensive » ?

Si ces termes peuvent paraître à la fois incongrus et antinomiques, ils illustrent néanmoins la relation paradoxale qui s'est installée à partir des années 1950 entre la franc-maçonnerie et la religion. Ces expressions ont été utilisées à différents moments par les Eglises pour décrire la maçonnerie. Le premier mot, « satanisme », provient d'une lettre écrite en 2002 par l'archevêque de Canterbury Rowan Williams, qui fit grand bruit auprès des francs-maçons de la GLUA, comme nous pouvons l'imaginer. Quant à savoir si la franc-maçonnerie et le christianisme étaient compatibles, l'archevêque estima pour sa part qu'ils ne l'étaient pas, et avoua même avoir refusé de nommer des membres du clergé à des postes importants à cause de leur affiliation à la fraternité¹. L'archevêque d'York, au contraire, relégua la franc-maçonnerie au rang d'activité « inoffensive », mais qu'il qualifia néanmoins « d'excentrique »².

Pour mieux comprendre de telles divergences d'opinion de la part des membres les plus éminents du clergé, il est nécessaire de revenir au début des années 1950 lorsqu'un membre du clergé prit position de façon publique et fort négative contre la franc-maçonnerie. Le nom de Walton Hannah agace encore les maçons d'aujourd'hui et évoque l'anti-maçonnisme qui allait être caractéristique de la seconde moitié du XX^e siècle. Son ouvrage *Darkness Visible*³ est toujours considéré comme un ouvrage phare de cet anti-maçonnisme.

country and its monarchy. And of course in a nation whose views of God, the monarchy and the nature of patriotism have shifted fundamentally in the past fifty years, it is hardly surprising that the soul of British freemasonry is one which has of late been troubled. » Andrew PRESCOTT, *A Body without a Soul ? The Philosophical outlook of British Freemasonry 1700-2000*. Conférence organisée par l'Université Libre de Bruxelles, la Cornerstone Society et le Canonbury Masonic Research Center, novembre-décembre 2003.

¹ « [He admitted] that, as Bishop of Monmouth, he had blocked the appointment of Freemasons to senior appointments. » Chris HASTINGS and Elizabeth DAY, *Rowan Williams apologises to Freemasons*, The Telegraph, 20 avril 2003. Consultable sur <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1427978/Rowan-Williams-apologises-to-Freemasons.html>. Consulté le 02/06/2015.

² «The Archbishop of York, the Most Rev. John Habgood described English Freemasonry as being a 'fairly harmless eccentricity' ». Consultable sur <http://www.anglican.ink/article/freemasonry-and-doctrine-church-england> . Consulté le 02/06/2015.

³ Walton HANNAH, *Darkness Visible, A Christian Appraisal of Freemasonry*. Londres : Augustine Press, 1952.

Hannah était un pasteur anglican qui, ayant recueilli des témoignages de maçons au demeurant pratiquants, commença à s'interroger sur la compatibilité de certains aspects des deux institutions. L'attention que provoqua son questionnement quant à la compatibilité entre franc-maçonnerie et religion fut grande, et fit même la une des journaux de l'époque¹ :



Anglican calls for an inquiry into freemasonry, 1951

Source: Reynolds News, 1951

D'aucuns dans les rangs de l'église anglicane estimèrent que la question méritait d'être posée de manière plus formelle, et souhaitèrent l'aborder lors de l'assemblée de l'Eglise anglicane en juin 1951. Hannah relata la suite des événements dans un autre de ses ouvrages, *Christian by Degrees*, dans ces termes :

« Les critiques de la franc-maçonnerie ont été franchement pris au dépourvu par la vitesse à laquelle les maçons eux-mêmes, avec très peu de préavis, ont organisé le débat...pendant lequel la question théologique a été évitée encore une fois. »²

¹ Reynolds News, 4 février 1951. Reproduit par Paul CALDERWOOD dans *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.148.

² « Critics of Masonry were frankly out-manoeuvred by the unexpectedness and speed with which Masons themselves, with very little warning, arranged the debate...in which the theological issue was again completely side-stepped. » Walton HANNAH, *Christian by Degrees*. Cité par Paul CALDERWOOD dans *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.147.

L'église anglicane n'initia toujours pas d'enquête officielle qui aurait confirmé ou infirmé sa compatibilité avec la franc-maçonnerie, ce qui poussa Hannah à écrire son ouvrage majeur, *Darkness Visible*. Celui-ci s'employait à montrer que les deux n'étaient effectivement pas compatibles, remettant en question les rituels maçonniques, ainsi que les serments. Ceux-ci sont symboliques, nous le savons, mais également terrifiants : le maçon s'engage

« à ne jamais révéler aucun des secrets de la franc-maçonnerie sous peine d'avoir la gorge tranchée, la langue arrachée à la racine et enfouie dans les sables de la mer à marée basse à une encablure du rivage, là où le flux et le reflux se font sentir deux fois par vingt-quatre heures, ou bien sous la peine plus effective d'être flétri comme un individu volontairement parjure, d'être stigmatisé comme étant un être dénué de toute valeur morale.»¹

Outre le problème que posent ces serments en termes de compatibilité chrétienne pour Hannah, le fait que les maçons se substituent en quelque sorte à la justice divine constitue également un point de discorde.

Un autre aspect soulevé par Hannah comme problématique est la croyance en ce qu'il conçoit comme différents dieux païens. Cette affirmation était fondée sur le serment de l'Arche Royale, qui renvoie à *Jahbulon*², et que certains voyaient donc comme une référence à différents dieux païens (notamment le dieu égyptien Osiris), alors que pour d'autres ce serait le nom d'un dieu maçonnique unique. La franc-maçonnerie, présentée sous ce jour, serait donc coupée de toute religion traditionnelle, et vénérerait un dieu spécifiquement maçonnique. Il n'en fallait pas plus pour que les opposants à la maçonnerie concluent qu'elle était une religion en elle-même, voire même une religion satanique compte-tenu de son allégeance à une entité qui n'est pas le dieu chrétien. La franc-maçonnerie peut-elle donc constituer une religion concurrente, qui plus est adoptée à la fois par le Gouverneur Suprême de l'Eglise anglicane et par le Primat, l'archevêque de Canterbury ? Ce dernier répondit à la demande d'enquête de Hannah par la négative, faisant valoir que la franc-maçonnerie était bien différente selon les pays, et que si la maçonnerie française se caractérisait par son soutien aux régimes révolutionnaires et avait, pour certaines obédiences, abandonné son obligation de croire en Dieu, il n'en allait pas de même en Grande-Bretagne, où l'allégeance à l'Eglise d'Etat était totale. Preuve en est que, jusque vers le milieu du siècle, de nombreuses loges

¹ Serment maçonnique prêté par l'Apprenti franc-maçon lors de la cérémonie d'initiation au Rite anglais de style Emulation. Consultable sur le site de la loge de recherche Laurence Dermott : <http://logedermott.over-blog.com/article-34753420.html> Consulté le 12/03/2016.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

maçonniques étaient réservées au clergé, ou en tout cas celui-ci était représenté de façon prédominante dans ces loges.¹

Pour autant, cela ne veut pas dire que la franc-maçonnerie *est* une religion : la Grande Loge souligne qu'il lui manque pour cela les principes de bases d'une religion : elle n'a pas de dogme, n'offre pas de sacrements et ne promet pas le salut.²

Suite à cette attaque, un maçon anonyme, qui prit le pseudonyme de Vindex, entreprit de répondre à *Darkness Visible* en publiant sa contrepartie, *Light Invisible: The Freemasonry Answer to Darkness Visible*³, ce qui aux yeux de la GLUA ne fit qu'empirer la situation. C'est ainsi que la politique officielle de la Grande Loge en matière de communication devint encore plus strictement le silence.

A l'inverse de ce qui se passait en Grande-Bretagne, le Concile Vatican II qui ouvrit en 1962 fut le symbole d'une nouvelle ère dans la religion catholique, marquée par l'ouverture aux religions non-chrétiennes, l'œcuménisme et la liberté religieuse d'une manière générale. Les relations avec la franc-maçonnerie s'en trouvèrent assouplies, même s'il fallut attendre 1983 pour que les catholiques francs-maçons ne soient plus excommuniés. Il faut cependant souligner que la même année, le Cardinal Ratzinger (futur pape Benoît XVI), précisa tout de même que :

« Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure donc inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion. »⁴

Alors que les évêques anglicans avaient déserté les loges britanniques et que la Grande Loge Unie d'Angleterre excellait à présent dans l'art de courber l'échine face aux critiques, le débat fut relancé au début des années 1980, encore une fois sur la compatibilité entre franc-maçonnerie et religion. Mais cette fois-ci, un grand nombre d'Eglises protestantes (l'Eglise anglicane, l'Eglise méthodiste, l'Eglise réformée unie) s'emparèrent du sujet, qui ne put être évité. L'atmosphère était sans doute propice au doute sur la bienveillance de l'institution

¹ Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.144.

² UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, juin 1985, p.45.

³ VINDEK, *Light Invisible: The Freemasonry Answer to Darkness Visible*. London : Regency Press, 1953.

⁴ Joseph, Cardinal RATZINGER. Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration sur l'incompatibilité entre l'appartenance à l'église et la franc-maçonnerie. 6 novembre 1983. Consultable sur http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19831126_declaration-masonic_fr.html. Consulté le 01/06/2016.

maçonnique car, comme nous le verrons par la suite, plusieurs affaires l'avaient impliquée dans des soupçons de corruption. La Grande Loge ne se trompait guère lorsqu'à l'occasion de la tenue trimestrielle de la GLUA on entrevoyait déjà la possibilité d'une enquête : « il se peut qu'il y ait bientôt de nouvelles discussions au sujet de la franc-maçonnerie, cette fois en lien avec la religion, à la télévision anglaise. »¹

Mais pour l'heure, il n'était pas question de commenter, et les instructions officielles données aux frères étaient les suivantes :

« Pourquoi nous ne ferons pas de déclaration officielle : bien que la franc-maçonnerie ne soit pas secrète (et, frères, rappelez-vous que nos seuls secrets sont nos moyens de reconnaissance – et même ceux-ci sont moins secrets qu'avant), elle est intensément privée. Nous n'avons rien à cacher et rien dont nous devrions avoir honte, mais nous ne voulons pas que des étrangers enquêtent sur nos affaires. Des commentaires ou des corrections n'engendrent que davantage de questions et conduisent à la publicité que nous cherchons à éviter. Si vous êtes approchés par la presse, refusez poliment de commenter. »²

Cette citation est très importante dans le sens où elle illustre à la perfection l'attitude adoptée par la Grande Loge Unie d'Angleterre depuis la fin de la guerre jusqu'au milieu des années 1980. Cherchant à faire « profil bas », les maçons ne commentaient plus ce qui se disait sur eux dans la presse ou les médias, quitte à laisser passer des erreurs factuelles ou des accusations infondées sur eux. Répondre signifierait engager le débat, alors qu'ils privilégient clairement une approche beaucoup plus discrète.

Les Eglises protestantes entamèrent donc, chacune leur tour, des enquêtes sur la compatibilité entre religion et franc-maçonnerie. L'église méthodiste commanda un rapport lors de sa conférence de 1984. Pour éviter des accusations infondées, la GLUA proposa son assistance lors de l'élaboration de ce rapport. Le Grand Maître de la GLUA émit le souhait que « les Eglises se montrent suffisamment courageuses pour être ouvertes d'esprit. »³ Malgré cela, et malgré son insistance sur le fait que la franc-maçonnerie n'était pas une religion, la conclusion du rapport trouvait que les rituels maçonniques contenaient des pratiques religieuses et de ce fait pouvaient s'opposer fortement au christianisme. Il fut par conséquent

¹ « There may soon again be discussion on freemasonry, this time in connection with religion, on TV in England. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, juin 1981, p.140.

² « Why there will be no official comment : although freemasonry is not secret (and brethren, remember that our only secrets are our modes of recognition - and even they are not so secret as they used to be), it is intensely private. We have nothing to hide or to be ashamed of but we don't want our affairs investigated by outsiders. Comments or correction only breeds further inquiry and leads to the publicity we seek to avoid. If you are approached by the press, gently decline to comment. » *Idem*.

³ UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, mars 1985.

déconseillé aux membres de l'Église méthodiste de rejoindre la franc-maçonnerie ¹. Lorsque l'Église anglicane entreprit une étude similaire, la Grande Loge fut « confiante sur le fait d'obtenir une audience équitable »². Peut-être ce sentiment venait-il du fait que deux maçons anglicans étaient membres de la commission d'enquête. Mais là encore, les réponses ne furent pas celles qui étaient attendues par la GLUA. Le synode général publia en 1987 son rapport « Franc-maçonnerie et Christianisme : sont-ils compatibles ? », qui était plus une réflexion que des mesures ou des instructions, mais qui conclut néanmoins qu'il y avait un « certain nombre de raisons fondamentales de remettre en cause la compatibilité de la franc-maçonnerie et du christianisme. »³ Le Grand Maître « se trouva peiné par les conclusions du synode et son manque d'objectivité. »⁴ Pour répondre à un des problèmes soulignés par les deux rapports, il fut décidé de retirer les pénalités (la langue arrachée, etc.) des serments en 1986 (ceux-ci furent en fait déplacés à un autre endroit du rituel). Un livret fut également édité, intitulé « Franc-maçonnerie et Religion », pour tenter de dissiper les doutes auprès des fidèles dont l'appartenance à la maçonnerie n'était pas interdite, mais déconseillée. Ces rapports qui devinrent finalement conflictuels avec l'Église poussèrent la Grande Loge Unie d'Angleterre à sortir du silence pour défendre les principes qu'elle savait être en parfaite concordance avec les préceptes religieux. C'est ainsi qu'elle entra dans une nouvelle phase de communication, et adopta une attitude radicalement différente vis-à-vis de la critique et des interrogations de la société civile en général.

¹ Voir Annexe 17 : Extrait du rapport et conclusions de l'Église méthodiste sur la compatibilité de celle-ci avec la franc-maçonnerie, 1985.

² « We are sorry they felt an inquiry was necessary, but we are confident we will get a fair hearing from the Church of England. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, avril 1986.

³ *Freemasonry and Christianity : are they compatible ?* Rapport du synode général, 1987. London : Church House Publishing, 1987.

⁴ UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, avril 1988.

III) Une adaptation difficile

1. La franc-maçonnerie : reflet de la société

Bien que la franc-maçonnerie se soit toujours enorgueillie d'être une fraternité universelle dans le sens où les valeurs qu'elle prône ont traversé les âges et les continents, il est très difficile d'en parler comme d'une entité générale, gouvernée par une seule institution qui regrouperait toutes les personnes qui partagent ses valeurs. Certes ce message de fraternité est attractif, et contient une base solide ; de ce fait, c'est un attrait pour le recrutement. Cependant, une organisation qui a presque 300 ans a naturellement subi des modifications, et a forcément été témoin de changements au fil des siècles, notamment dans la perception qu'en ont ses membres, et également dans la façon dont ceux qui n'en font pas partie la voient. Même si ce n'était pas forcément le cas dans les premières années après sa création, nous pouvons dorénavant dire qu'il n'existe pas *une* franc-maçonnerie mais bien *des* francs-maçonneries. Nous avons pu voir qu'il lui fallut s'adapter aux mœurs des pays dans lesquels elle a évolué. Citons par exemple la modification des *Constitutions* d'Anderson de façon à inclure tous les hommes *libres*, et non plus *nés libres* : ce changement n'a pas eu le même écho en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, où neuf Etats refusent toujours d'appliquer ce précepte et continuent d'adhérer à une lecture très restrictive de l'article qui empêche donc les descendants d'esclaves d'être initiés. Ainsi, ces Etats ne reconnaissent pas les loges noires de *Prince Hall*, ce qui paraît tout à fait improbable et même contraire aux principes de la maçonnerie aux yeux de nombreuses autres Grandes Loges (chaque Etat aux Etats-Unis ayant une Grande Loge officielle, c'est-à-dire officiellement reconnue par la Grande Loge Unie d'Angleterre). Même au XX^e ou XXI^e siècle, les lignes continuent de bouger, notamment sur ce sujet. Cécile Révauger notait en 2005 :

« Alors qu'en 1997, 21 Grandes loges américaines sur 51 reconnaissaient la franc-maçonnerie noire dans leur Etat, ce chiffre est aujourd'hui de 38 sur 51. Treize Grandes Loges américaines, situées essentiellement dans le Sud des Etats-Unis, considèrent encore les Grandes Loges de Prince Hall comme irrégulières. »¹

¹ Cécile REVAUGER, *Les francs-maçons de Prince Hall*, http://revaugercécile.over-blog.com/article-1500784.html#_ftn19, 31 décembre 2005.

Malgré le fait que cette citation remonte à 2005, elle permet de se rendre compte des évolutions dans ce domaine, puisqu'aujourd'hui ce ne sont plus que neuf Grandes Loges américaines qui refusent toujours de les reconnaître (l'Alabama, l'Arkansas, la Caroline du Sud, la Floride, la Géorgie, la Louisiane, le Mississippi, le Tennessee et la Virginie Occidentale.)¹

Sur ce point comme sur tant d'autres, la franc-maçonnerie continue d'évoluer, mais ceci en fonction de la société dans laquelle elle est implantée, car nous l'aurons compris, ce débat entre loges blanches et noires ne touche aucunement de façon directe les maçons européens au XXI^e siècle. A l'inverse, la question de l'initiation féminine prête à discussion dans les obédiences françaises, notamment depuis 2010, alors que de telles considérations ne sont pas à l'ordre du jour dans les Grandes Loges anglo-saxonnes. A chaque société, ses débats, et à la franc-maçonnerie d'y répondre également à sa manière.

Dans le courant du XX^e siècle, et surtout depuis les années 1960, la société britannique a été témoin de changements culturels qui l'ont imprégnée et l'ont transformée. Nous avons évoqué la contraception orale, une modification majeure au Royaume-Uni, et il faut souligner que sa légalisation s'inscrit dans un courant plus large de transformations sociales. En effet lors des années 1960 et 1970, la Grande-Bretagne fut le théâtre de grands débats de société qui portèrent non seulement sur les droits des femmes, mais aussi ceux des homosexuels, sur la peine de mort, l'avortement, la parité...

Il s'agit là du type de problématiques sociétales dont la franc-maçonnerie pourrait s'emparer en France, puisque son implication dans la sphère publique est centrale. Des obédiences comme le Grand Orient de France encouragent les prises de position des maçons sur de tels sujets. En revanche, au Royaume-Uni, ce n'est pas le cas. La stricte adhérence aux Constitutions d'Anderson ne permet pas aux francs-maçons anglais de prendre part à la vie citoyenne en tant que maçons. Puisque les discussions d'ordre religieux et politique sont interdites au sein des loges, la prise de position de l'institution maçonnique dans son ensemble n'est pas permise.

Revenons donc à ces discussions autour de la société britannique, pour en évoquer quelques-unes et tenter de situer la franc-maçonnerie dans ce contexte, ainsi que son éventuelle influence et les conséquences de ces débats sur la franc-maçonnerie elle-même.

¹ Cécile REVAUGER, *Noirs et francs-maçons. Comment la ségrégation raciale s'est installée chez les frères américains*. Paris : Dervy éditions, 2014.

A priori, si la franc-maçonnerie britannique ne prend pas part aux discussions de société, nous pouvons imaginer qu'elle ne fut guère concernée par les changements qui eurent lieu au cours des années 1960 et 1970. Pourtant, elle fut affectée, d'une manière certes indirecte mais néanmoins réelle, et à son tour influença certains aspects du débat peut-être pas en tant qu'institution, mais à travers ses membres individuels.

Prenons par exemple le cas du débat sur la légalisation de l'homosexualité, qui commença dès le début des années 1950. En effet, en 1954, un rapport fut commandé pour étudier la nécessité et les éventuelles conséquences de la dépénalisation des actes homosexuels. Le comité Wolfenden en charge de ce rapport conclut en 1957: « L'attitude homosexuelle entre adultes consentants et en privé ne devrait plus être considérée comme une infraction pénale. »¹ Ces recommandations ne seront pas tout de suite suivies d'effets, puisqu'il faudra attendre 1967 et le *Criminal Offences Act* pour que la dépénalisation prenne en partie effet (elle ne s'appliquait qu'aux adultes consentants de plus de 21 ans – alors que la majorité était instaurée à 16 ans pour les actes hétérosexuels, et ne s'appliquait pas à la Marine ni aux Forces Armées). Où la franc-maçonnerie intervient-elle donc dans ces discussions ?

C'est l'Archevêque de Canterbury, Geoffrey Fisher, qui nous renseigne sur ce point. Etant lui-même franc-maçon comme nous avons pu le voir précédemment, il ne s'exprime pas à double titre sur le sujet, mais reste le chef de l'Église d'Angleterre et *Lord Spiritual*. Ce sont les Lords clercs de l'église d'Angleterre qui sont au nombre de vingt-six à la Chambre des Lords (les deux archevêques de Canterbury et d'York, et 24 évêques). La question fut donc débattue, et Geoffrey Fisher y prit part. Un mois avant que la question ne soit abordée au Parlement, en octobre 1957, il apporte son soutien aux mesures que préconise le rapport, et en souligne un aspect qui prend toute son importance à la lumière des critiques auxquelles la franc-maçonnerie dut elle-même faire face :

« Il est un domaine sacré de la vie privée pour chaque homme et femme où il fait ses choix et prend ses décisions, un domaine de ses propres droits et libertés fondamentaux ... dans lequel la loi, de façon générale, ne doit pas empiéter. Ceci est un principe de la plus haute importance pour la préservation de la liberté humaine, de la responsabilité, et du respect de soi. Il constitue un rempart contre les maux créés par des faiseurs de loi et de criminalité peu judicieux, tyranniques ou impies. »²

¹ « We recommend that homosexual behaviour between consenting adults in private should no longer be a criminal offence ». Report of the Committee on Homosexual Offences and Prostitution, 3 septembre 1957. London : 1957, p. 115.

² « There is a sacred realm of privacy for every man and woman where he makes his choices and decisions, a realm of his own essential rights and liberties...into which the law, generally speaking, must not intrude. This is

Lorsqu'il prit la parole en octobre 1957 pour s'exprimer au sujet du rapport Wolfenden devant ses pairs au Parlement, Fisher insista encore une fois sur le respect de la vie privée : « J'embrasse pleinement le principe que des adultes consentants en privé ne devraient pas tomber sous le coup de la loi, que leurs délits soient d'ordre homosexuel ou hétérosexuel. »¹

Ce plaidoyer, s'il ne s'appliquait pas aux délits homosexuels, pourrait tout aussi bien hors contexte faire référence aux droits des libertés privées des francs-maçons, qui revendiquaient en cette seconde moitié du XX^e siècle leur droit de ne pas se dévoiler. Le fait que ce discours fut prononcé par un éminent maçon tend à associer ces valeurs de liberté et de respect de la vie privée à celles que les maçons affectionnent. Rappelons que le Président du *Board of General Purposes*² insistait en 1981 sur le fait que la franc-maçonnerie, « bien qu'elle ne soit pas secrète, est intensément privée ».³ Pour autant, cela ne veut pas dire que l'institution maçonnique en général approuve l'évolution des mœurs qui est caractéristique des années 1960 et 1970. En réalité, la ligne de conduite de la Grande Loge Unie d'Angleterre resta inchangée, malgré l'évolution de la société. L'historien Callum Brown commente un appauvrissement, voire un effondrement de certaines valeurs à cette époque :

«Ce fut le premier siècle durant lequel la conduite chrétienne devint inapplicable par l'état, avec la révocation, la libéralisation ou l'effondrement total des lois chrétiennes traditionnelles sur l'homosexualité, l'avortement, le divorce, le suicide, la rupture de promesse (de mariage), la censure, le blasphème, le divertissement et le travail dominical. »⁴

La franc-maçonnerie continua pour sa part de prôner des valeurs traditionnelles, même lorsque celles-ci étaient mises à mal au sein de la société civile. Beaucoup concernaient le domaine des relations entre les individus, et lorsque la franc-maçonnerie se vit obligée de statuer, elle ne dérogea pas à sa ligne de conduite. Par exemple, un maçon fut renvoyé en juin

a principle of the utmost importance for the preservation of human freedom, self-respect and responsibility. It is a bulwark against the mischiefs created by unwise, tyrannical, or ungodly makers of law and crime. » Geoffrey FISHER, Cité dans *The Living Church* Vol. 135, n. 15, 13octobre 1957, p.10.

¹ «I wholly accept the principle that consenting adults in private, whether the offences be homosexual or heterosexual, should not come under the law. » The Lord Archbishop of Canterbury, *Homosexual Offences and Prostitution*, Débat à la Chambre des Lords, 4 Décembre 1957.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ «Although freemasonry is not secret, it is intensely private. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, juin 1981, p.140.

⁴ «It was the first century during which Christian behaviour became unenforceable by the state, with the repeal, liberalisation or effective collapse of traditional Christian-based laws on homosexuality, abortion, divorce, suicide, breach of promise (of marriage), censorship, blasphemy, and Sunday trading and entertainment.» Callum BROWN, *Religion and Society in Twentieth-Century Britain*. Harlow : Pearson Longman, 2006, p. 2-3.

1959 pour avoir entretenu une relation avec la femme d'un autre maçon. Si ces affaires sont d'ordre privé, sa conduite fut jugée « éminemment anti-maçonnique »¹ et donc rapportée lors des communications trimestrielles de la Grande Loge². Cette dernière réitéra au fil des années que la franc-maçonnerie n'était pas une religion, « aucun doute ne devrait exister » là-dessus, mais il fut souligné que « la franc-maçonnerie n'est pas un concurrent de l'église mais est complémentaire de celle-ci dans la sphère de la conduite humaine. »³

Sur ces questions de fond donc, la franc-maçonnerie n'a pas à prendre part, mais fut entraînée malgré elle à se positionner par rapport à ces transformations : lorsque les femmes revendiquèrent (et obtinrent) une reconnaissance à l'égal des hommes dans tous les milieux et notamment dans le monde du travail, les portes du temple maçonnique leur restèrent fermées. Cette inflexibilité était soulignée par le fait que les valeurs prônées par la franc-maçonnerie étaient justement celles qui furent mises à mal durant cette période. Callum Brown dans *The Death of Christian Britain* met en évidence le délaissement des Eglises à cette époque :

« L'étendue des changements en termes de démographie, de relations personnelles, de débats politiques et de valeurs morales était si phénoménale que ces changements ne défiaient pas tant les églises chrétiennes qu'ils ne les contournaient. »⁴

Dans ce domaine également, la franc-maçonnerie britannique choisit de ne pas s'adapter à ces changements, en ne retirant pas de ses Constitutions l'obligation de croire en un Être Suprême. A une époque où la religion occupait une place de moins en moins importante au sein de la société civile, il fallait pour entrer en maçonnerie professer cette croyance, ou passer son chemin. Un nombre croissant d'hommes ne se reconnaissait pas dans cette institution, pas plus qu'ils ne se reconnaissaient dans les préceptes de l'Eglise. Il est donc naturel que les chiffres de l'une soient concomitants avec ceux de l'autre. Brown publie une évolution du nombre de confirmations au sein de l'Eglise anglicane (l'un des sept sacrements de l'Eglise), qui apparait en chute libre entre 1956 et 1979. Il n'est pas surprenant de constater que c'est à partir du milieu des années 1960 que la baisse est la plus significative :

¹ « His conduct is utterly unmasonic. » UGLE Lodge Proceedings, Vol XXVII, juin 1959, p.348.

² UGLE Lodge Proceedings, Vol XXVII, juin 1959, p.348.

³ « No misunderstanding should exist. Freemasonry is not a competitor but complementary in the sphere of human conduct. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXVIII, septembre 1962, p.211.

⁴ « The range of the changes in demography, personal relationships, political debates and moral concerns was so enormous that it did not so much challenge the Christian churches as bypass them. » Callum BROWN, *The Death of Christian Britain. Understanding secularisation 1800-2000*. London : Routledge, 2001, p. 190.

Confirmations in the Church of England, 1900–97

(a) Numbers of confirmations 1900–97:

1900	181,154	1960	190,713
1910	227,135	1970	113,005
1920	199,377	1980	97,620
1930	144,323	1990	59,618
1940	142,294	1997	40,881
1950	142,294		

(b) Confirmations by sex per 1,000 of population aged 12–20 years:

	Males	Females		Males	Females
1956	28.1	40.8	1968	16.9	26.1
1957	n/a	n/a	1969	15.9	24.8
1958	27.6	40.6	1970	15.3	24.2
1959	n/a	n/a	1971	14.6	23.4
1960	27.6	40.9	1972	13.8	22.4
1961	26.7	39.3	1973	12.8	20.7
1962	24.7	36.7	1974	12.1	19.6
1963	22.0	32.0	1975	12.0	19.1
1964	20.7	31.3	1976	11.3	18.3
1965	19.1	29.5	1977	11.1	18.4
1966	18.8	27.8	1978	11.1	18.6
1967	17.7	27.6	1979	10.7	18.2

Sources: R. Currie, A. Gilbert and L. Horsley, *Churches and Churchgoers: Patterns of Church Growth in the British Isles since 1700*, Oxford, Oxford University Press, 1977, pp. 167–8; *Yearbook of the Church of England*, 1974, 1980–2000, and 1984, Statistical Supplement, p. 41.

Nous pouvons constater par exemple qu'en 1961, il y avait 26.7 confirmations pour mille garçons âgés de 12 à 20 ans, et 39.3 filles ; alors qu'en 1979 ces chiffres étaient tombés à 10.7 pour mille garçons et 18.2 pour mille filles.¹

Dans le même temps, l'appartenance maçonnique chuta elle aussi. Paul Calderwood commente :

« La recherche de l'esprit de camaraderie engendrée par la guerre avait commencé à s'étioler dans les années 1960 et sans le fort soutien royal des époques précédentes – associé à un déclin général de la déférence [aux Eglises] – l'adhésion à la franc-maçonnerie commença à chuter et une tendance à la baisse devint flagrante. »²

A la suite de cette conclusion, le recrutement de nouveaux membres de même que la conservation et le maintien de membres existants devinrent une priorité dans les années 1980. Mais la franc-maçonnerie anglaise n'était pas seulement isolée des autres institutions et de

¹ R. CURRIE, A. GILBERT et L. HORSLEY, *Churches and churchgoers : Pattern of Church Growth in the British Isles since 1900*. Oxford : 1977, pp. 167-168. Reproduit dans Callum BROWN, *The Death of Christian Britain. Understanding secularisation 1800-2000*. Harlow : Pearson Longman, 2006, p. 191.

² « The search for comradeship engendered by war had started to evaporate in the 1960s and without the strong royal endorsement of earlier times – combined with a widespread decline in deference – masonic membership figures started to retreat and a downward trend became apparent. » Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.204.

plus en plus marginalisée au sein de la société civile, elle souffrait également d'un certain isolement sur le plan européen.

2. Un certain isolement européen

La Grande Loge Unie d'Angleterre est la « Première Grande Loge » du monde. Elle s'est octroyé ce titre à sa création, lorsque les quatre loges londoniennes se sont rassemblées en 1717, et avant qu'elle ne prenne le nom de *United Grand Lodge of England*. Ce titre n'a jamais été remis en question, par aucune des obédiences qui sont « reconnues » par la GLUA comme étant « régulières ». Car une des prérogatives que cela confère d'être la Première Grande Loge, est de déterminer quelle obédience, dans chaque pays, sera reconnue comme une loge fraternelle, c'est-à-dire qui respecte les critères déterminés par la GLUA. Ces critères, appelés *landmarks* (surtout aux Etats-Unis), ou plus simplement *basic principles* au Royaume-Uni, sont ceux, quasi-immuables, dictés par les Constitutions d'Anderson et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Si certaines obédiences ne respectent pas ces principes fondamentaux, alors elles ne seront pas reconnues par la GLUA ; ou bien si elles les modifient, la GLUA leur retirera cette reconnaissance et elles ne seront plus considérées comme régulières. Ce fut le cas du Grand-Orient de France en 1877 qui décida d'abandonner l'obligation de croire en Dieu et en l'immortalité de l'âme, pour pouvoir initier les croyants comme les athées. Quels sont ces principes ? Il s'agit en premier lieu d'imposer la croyance en l'existence d'un Être suprême, ce qui va de pair avec le second principe : la présence du Volume de la Sainte Loi (*Volume of Sacred Law*, ou VSL en anglais) qui peut être une Bible (comme c'est le plus souvent le cas en Angleterre) ou tout autre livre sacré. En revanche, les autres principes interdisent toute discussion d'ordre religieux ou politique dans les loges, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment, à savoir pour ne pas créer de tensions dans cet espace hors du temps qu'est la loge. Un autre point bien sûr concerne l'interdiction de l'initiation des femmes. Enfin, tout contact avec une obédience qui ne respecte pas ces critères (et qui est donc irrégulière), est interdit.

Paradoxalement, la Grande Loge Unie d'Angleterre est l'instance dirigeante (*governing body*) des loges dites régulières, mais ne se trouve pas dans une position de supériorité en Europe. En effet, en ne reconnaissant qu'une seule obédience par pays, les effectifs totaux des obédiences régulières ne dépassent souvent pas ceux, combinés, des obédiences non-

régulières, incluant par exemple les Grands-Orients. Sur le continent, c'est le cas de la France, de la Belgique, de l'Italie...¹

En France, la Grande Loge Nationale Française (ou GLNF) est l'obédience régulière. Mais paradoxalement, elle n'est pas la plus importante en nombre de membres. La reconnaissance est vue par les obédiences régulières comme quelque chose qui confère un certain prestige. Mais elle ne constitue peut-être plus un critère lorsqu'il s'agit de nouvelles adhésions. En effet, la GLNF parle par exemple du principe de reconnaissance sur son site internet en ces termes :

« Certains Francs-Maçons pensent que l'Ordre maçonnique terrestre entre en résonance avec l'Ordre maçonnique universel, cosmique ou intérieur. Encore faudrait-il pour cela que la règle qui fonde l'ordre maçonnique humain soit, elle aussi, en correspondance avec une Règle universelle qui animerait l'Ordre maçonnique universel et l'univers. C'est pour cette raison que toutes les règles maçonniques de tous les ordres maçonniques terrestres se réfèrent à une Règle universelle, inspirée des us et coutumes, Landmarks, ou anciens devoirs, qui fondent "La" Tradition initiatique. »²

Cette explication est pour le moins opaque et on peut considérer qu'à une époque où la religion connaît un net déclin, et ce à partir des années 1960, ce discours paraît empreint d'une philosophie qui ne parle peut-être plus à la majorité de la population. Outre-manche, la Grande Loge Unie d'Angleterre est de loin l'obédience principale, et celle qui reçoit le plus de publicité, donc les personnes qui souhaitent rejoindre la maçonnerie se tournent naturellement vers elle. Par ailleurs, tout est fait pour amplifier l'importance de la notion de régularité, car la GLUA se réfère aux autres obédiences comme à des groupes se *revendiquant* de la franc-maçonnerie ; l'impression que ceux-ci ne sont pas légitimes est de ce fait fortement ressentie par les impétrants. Il n'y a donc que peu de choix au Royaume-Uni, sorti des Grandes Loges régulières d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (la juridiction du Pays de Galles est incorporée à la Grande Loge Unie d'Angleterre). Si par conséquent les candidats sont intéressés par la franc-maçonnerie mais ne se reconnaissent pas dans les valeurs de l'Eglise, il y a peu de chances qu'ils soient sensibles à un discours comme celui proposé par la

¹ En France, la Grande Loge Nationale Française (l'obédience reconnue par la GLUA) compte environ 25.000 membres, sur un total d'environ 150.000 francs-maçons dans le pays.

En Belgique, la Grande Loge Régulière de Belgique compte environ 1800 membres, sur un total d'environ 24.000 francs-maçons dans le pays.

En Italie, la Grande Loge Régulière d'Italie compte environ 3500 membres, sur un total d'environ 50.000 francs-maçons dans le pays.

² Grande Loge Nationale Française, Principes de régularité Maçonnique. Consultable sur <http://www.glnf.asso.fr/>. Consulté le 19/01/2016.

GLNF sur la régularité, axé sur l'aspect moral, philosophique et religieux. C'est pourtant la seule alternative qu'offrit la Grande Loge Unie d'Angleterre en Grande-Bretagne jusque dans les années 1980 – non pas qu'elle renia ses principes religieux par la suite, mais comme nous le verrons dans la partie suivante, la nécessité de recruter de nouveaux membres passa par une campagne publicitaire qui intégra un certain degré de marketing.

Numériquement parlant, la GLUA était et reste l'obédience dominante au Royaume-Uni, en comparaison avec les obédiences féminines ou mixtes dont on a pu parler précédemment, qui elles ne regroupent au total que quelques milliers de membres, contre environ 250.000 pour la GLUA. Ajoutons à cela que certaines micro-obédiences ont vu le jour, ce qui ne fait que renforcer la légitimité de la Grande Loge. Par exemple, l'une d'entre elles, créée en 2005, baptisée *Regular Grand Lodge of England*, et placée sous l'autorité d'un certain « Haut Conseil du Monde », décide à l'inverse de ne pas reconnaître la Grande Loge Unie d'Angleterre ! Elle s'exprime en ces termes :

« Veuillez noter : Le Haut Conseil maçonnique, le Haut Conseil-Mère du Monde, reconnaît l'existence de quelque chose appelé GLUA mais le Haut Conseil maçonnique, le Haut Conseil-Mère du Monde ne la reconnaît pas comme étant de quelque manière que ce soit, sous une forme ou une autre, une Grande Loge maçonnique, puisqu'elle a dévié de la maçonnerie à tel point qu'il est difficile de la reconnaître comme maçonnique. Pour ceux qui souhaitent suivre le chemin erroné de la GLUA merci d'aller voir leur site web à l'adresse www.ugle.org.uk, et bonne chance! »¹

On peut imaginer qu'un certain nombre de ses membres (impossible de savoir combien ils sont) ont été blackboulés² par la Grande Loge Unie d'Angleterre...

Quoi qu'il en soit, si dans les pays d'Europe continentale les nouveaux candidats peuvent se tourner vers des obédiences libérales ou adogmatiques³ sans craindre l'opprobre du monde maçonnique, ce n'est pas nécessairement le cas en Grande-Bretagne, où les alternatives sont peu nombreuses. Du fait du nombre écrasant de membres à la GLUA, les autres obédiences paraissent plus anecdotiques, voire sont perçues comme un courant presque issu de la maçonnerie, même si cet effet provient surtout de leurs petits effectifs.

¹ « Please Note: The Masonic High Council the Mother High Council of the World, acknowledge the existence of something called UGLE but the Masonic High Council The Mother High Council of the World doesn't recognize it as being in any way shape or form a regular Craft Grand Lodge, as it has deviated from the Craft so much, and in a manner which is now beyond difficult Masonic recognition. For those wishing to pursue the erroneous path of the UGLE workings please visit their web site at www.ugle.org.uk, and good luck! » Regular Grand Lodge of England, consultable sur http://www.rgle.org.uk/RGLE_Join.htm. Consulté le 02/02/16.

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

Il y a cependant une différence entre cette soi-disant *Regular Grand Lodge of England* et les autres obédiences non-reconnues par la GLUA en Angleterre, comme le *Order of Women Freemasons* ou encore le Droit Humain. L'OWF, nous l'avons vu, entretient malgré tout des relations fraternelles avec la Grande Loge Unie, surtout depuis la fin des années 1990, et si elle n'est pas reconnue comme étant régulière à part entière, cela vient du fait que c'est une loge féminine, ce qui contredit les *basic principles* auxquels la GLUA adhère. Un autre élément qui fait la différence entre une obédience régulière et une non-régulière mais pourtant légitime, est la reconnaissance de ces loges non-régulières par d'autres. En effet, toutes sont régulières selon leurs propres principes. Mais en réponse à l'autorité de la GLUA en matière de régularité, sept obédiences décidèrent en 1961, à la suite du Grand Orient de France, de lancer un appel international à tous les maçons pour se fédérer tout en prônant à la fois une absolue liberté de conscience et une reconnaissance des obédiences féminines et mixtes. « L'appel de Strasbourg » donna naissance au CLIPSAS, le Centre de Liaison et d'Information des Puissances maçonniques Signataires de l'Appel de Strasbourg. Ses buts sont détaillés dans l'Appel :

Appel de Strasbourg

Les Puissances Maçonniques Souveraines réunies à Strasbourg le 22 janvier 1961.

CONSIDERANT

* Qu'il est impérieux de rétablir entre tous les Francs-Maçons la Chaîne d'Union rompue par de regrettables exclusives contraires aux principes des Constitutions d'Anderson de 1723;

* Qu'il importe à cet effet de rechercher en commun en tenant compte de toutes les traditions, de tous les rites, de tous les symboles, de toutes les croyances et dans la respect de la liberté absolue de conscience, les conditions qui déterminent la qualité de Franc-Maçon.

ESTIMENT

Que le fait de placer les travaux sous l'invocation du Grand Architecte de l'Univers et d'exiger qu'une des Trois Lumières soit le Livre Sacré d'une religion révélée doit être laissé à l'appréciation de chaque Loge et de chaque Obédience.

DECIDENT ET DECLARENT

D'établir entre elles des relations fraternelles et d'ouvrir les portes de leurs Temples, sans condition de réciprocité, à tout Franc-Maçon ou Franc-Maçonne ayant reçu la Lumière dans une Loge juste et parfaite à condition que la spécificité maçonnique de la Loge ou de l'Obédience permette ces visites.

FONT APPEL

À tous les Francs-Maçons pour qu'ils se joignent à cette Chaîne d'Union fondée sur une totale liberté de conscience et une parfaite tolérance mutuelle. ¹

¹ Appel de Strasbourg, 22 janvier 1961. Consultable sur <http://www.clipsas.com/apelo-de-estrasburgo/>. Consulté le 02/02/16.

Cette organisation vint donc remettre en cause l'hégémonie de la Grande Loge Unie d'Angleterre et la concurrencer à une période où elle voyait ses effectifs chuter et ses principes de base mis à mal par la société. Cette imperméabilité totale aux obédiences non-reconnues l'enferma en quelque sorte sur elle-même alors que l'époque dictait au contraire une ouverture sur le monde, qui se concrétisa plus tard par exemple avec l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne en 1973.

En franc-maçonnerie ce repli fut, et est toujours caractérisé par le refus d'entretenir quelque relation que ce soit avec des obédiences non-régulières, un principe strictement appliqué au sein de la GLUA. En décembre 1961 par exemple, un maçon fut expulsé pour avoir rejoint *l'Eastern Star*¹, organisation dont il pouvait profiter en compagnie de son épouse.²

Les reconnaissances de la GLUA ont été accordées et retirées à plusieurs obédiences autour du monde au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Le fait que les membres de la GLUA ont la stricte interdiction de visiter des obédiences non-régulières souligne bien qu'on ne peut guère parler *d'une* franc-maçonnerie, mais bien de différents courants. L'idéal universaliste de la franc-maçonnerie, qui aurait pu prendre tout son sens en temps de guerre par exemple, n'a pas tenu toutes ses promesses. Les maçons britanniques recevaient l'instruction de ne surtout pas visiter de loges non reconnues par la GLUA :

« Le Comité souhaite insister auprès des frères voyageant à l'étranger, qu'il est essentiel qu'ils ne visitent aucune loge, ou qu'ils ne s'associent maçonniquement avec aucun frère, sans être certains qu'il appartient à une juridiction reconnue par la Grande Loge Unie d'Angleterre. »³

De la même façon, les loges britanniques sous la constitution de la GLUA ne devaient recevoir pendant la guerre aucun soldat étranger qui appartiendrait à une obédience non-reconnue :

« Seuls ceux qui appartiennent aux juridictions reconnues par la Grande Loge seront acceptés comme visiteurs. Ils devront produire des justificatifs. »⁴

¹ *The Order of the Eastern Star* est une organisation para-maçonnique qu'on trouve surtout aux Etats-Unis et qui, sans se revendiquer de la maçonnerie, n'est ouverte qu'aux maçons et aux femmes des familles de maçons. *L'Eastern Star* est surtout impliquée dans des œuvres caritatives.

² UGLE Lodge Proceedings, Vol XXVIII, décembre 1961, p.142.

³ « The Board wishes to impress upon brethren who are travelling abroad, that it is essential that they should not visit any lodge, or associate masonically with any brother, unless satisfied that they belong to a jurisdiction recognised by UGLE. » UGLE Lodge Proceedings, VolXXIII, septembre 1938, p.235.

⁴ « Only those who belong to jurisdictions recognised by grand lodge shall be accepted to visit. They must produce documentary evidence.»UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXIV, décembre 1941, p .97.

Enfin, nous pouvons souligner qu'outre cette césure entre franc-maçonnerie anglo-saxonne et franc-maçonnerie latine et les conséquences qu'elle entraîne, se pose le problème de légitimité de la Grande Loge Unie d'Angleterre comme instance décisionnelle de la régularité. Si d'aventure elle venait à faire plus « qu'admettre l'existence » (*acknowledge them*) des loges féminines en acceptant comme elles le demandent de les reconnaître (*recognize them*), la Grande Loge ne serait plus, elle-même, régulière...

3. Soupçons d'influence

Nous l'avons vu, les affaires de la Grande Loge Unie d'Angleterre sont restées intensément privées durant la seconde moitié du XX^e siècle. Cette ligne de conduite était par ailleurs revendiquée par la GLUA, et la plus grande prudence conseillée à ses membres. Même lorsque la franc-maçonnerie fit l'objet de questions plus ou moins insistantes, par exemple au niveau parlementaire lorsqu'une commission d'enquête fut demandée au premier ministre Attlee¹, l'instance dirigeante des maçons anglais demeura impassible et laissa passer l'orage. L'Histoire lui donna raison, jusqu'à un certain point, puisque les questionnements et accusations finirent par se tarir. Ceci resta vrai jusque vers le milieu des années 1980, lorsque les choses prirent un tournant bien différent.

Avant d'évoquer cela, revenons sur les différentes affaires dans lesquelles la franc-maçonnerie fut impliquée, de près ou de loin, à tort ou à raison, durant ces années de silence, et son attitude face à ces accusations. La manière dont la Grande Loge Unie décida de réagir vis-à-vis des soupçons est caractéristique de la période d'après-guerre jusqu'aux années 1980. En effet, partant du principe que l'appartenance maçonnique n'était pas quelque chose à dévoiler, du moins ne l'était plus, surtout à quelqu'un d'extérieur à la fraternité, le fait maçonnique n'était plus que rarement abordé dans la presse, et jamais commenté par la GLUA.

Ceci était le cas pour les affaires « courantes », par exemple lorsqu'une lettre était publiée dans la presse locale ou nationale, et qu'elle incriminait la franc-maçonnerie dans telle ou telle

¹« Mr. F. Longden : asked the Prime Minister whether, in the interests of all sides, he will move for the appointment of a Royal Commission to inquire into the effects of Freemasonry on the political, religious, social and administrative life of the country.

Mr. H. Morrison : I have been asked to reply. No, Sir. This is not a matter for which the Government are responsible, and my right hon. Friend the Prime Minister does not think that an inquiry of this kind would be appropriate. » House of Commons debate, 11 avril 1951.

potentielle dérive affairiste. Invariablement, les frères étaient priés de ne pas répondre. Nous pouvons citer la lettre qu'un maçon adressa au Grand Secrétaire de la GLUA en 1959, attirant l'attention sur un article publié dans le *Croydon Advertiser*, qui contenait selon lui des erreurs factuelles sur la franc-maçonnerie. Le Grand Secrétaire répondit à ce maçon en ces termes :

« Il me paraît tout à fait clair que la meilleure façon de traiter ces manifestations est de les ignorer complètement, et je n'écrirai certainement pas à l'éditeur du journal, attirant l'attention sur la critique que ce monsieur exprime. [...] Cela donne davantage de publicité et d'encouragement à ceux qui attaquent la franc-maçonnerie, et si la question est parfaitement ignorée elle cessera très rapidement, comme d'autres attaques par le passé, de susciter l'intérêt. »¹

La ligne de conduite adoptée à cette époque était somme toute logique : ne pas attiser les critiques en y répondant, et penser qu'en les ignorant elles finiraient par se dissiper d'elles-mêmes. De même, lorsque les questions au sujet de la franc-maçonnerie se firent plus pressantes, le Grand Secrétaire rappela que :

« Les commentaires et rectifications engendrent davantage de questions et conduisent à la publicité que nous cherchons à éviter. Si vous êtes approchés par la presse, déclinez poliment. »²

Il insista sur les obligations des maçons de rester discrets et de ne pas dévoiler les secrets de la maçonnerie :

« Vous serez prudents dans vos paroles, que l'étranger le plus inquisiteur ne soit pas en mesure de découvrir ce qu'il ne convient pas d'être entendu ; et parfois vous détournerez une discussion, et la gèrerez prudemment pour l'honneur de la vénérable fraternité. »³

Nous voyons bien ici le désir de conserver le maximum d'informations de façon à rester le plus discret possible, et ainsi demeurer quelque peu en dehors, en marge de la société civile.

¹ « I am quite clear in my own mind that the best way of dealing with such manifestations is to ignore them completely, and I shall certainly not write to the editor of the paper, drawing attention to the criticism that this gentleman is voicing. [...] This gives further publicity and encouragement to those who are attacking Freemasonry and that, if the matter is left severely alone, it will, like other attacks in the past, very rapidly cease to be of interest. » Lettre du Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, 1959. Dossier « Anti-masonry 1800-1959 ». Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

² « Comments or correction only breeds further inquiry and leads to the publicity we seek to avoid. If approached by the press, gently decline to comment. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, juin 1981, p. 140.

³ « You shall be cautious in your words and carriage, that the most penetrating stranger shall not be able to discover or find out what is not proper to be intimated ; and sometimes you shall divert a discourse, and manage it prudently for the honour of the worshipful fraternity. » *Idem*.

Mais la question est de savoir comment rester discret tout en continuant d'attirer de nouveaux membres. Nous avons déjà évoqué les problèmes de recrutement surtout à partir des années 1970. Lors des tenues trimestrielles de la GLUA, il fut rappelé aux frères de rester là encore discret sur les éventuelles sollicitations faites aux candidats potentiels :

« Il n'y a pas d'objection à une approche formulée de façon neutre, vers un homme qui est considéré comme un candidat acceptable à la franc-maçonnerie. On peut lui rappeler une fois que l'approche a été faite. Mais il n'y aura pas d'autre sollicitation. »¹

S'il était important de rappeler ces faits, c'est que certains maçons furent moins réservés sur leur appartenance et en jouèrent, même. L'usage commercial de la franc-maçonnerie est tout à fait interdit par la GLUA, que ce soit pour promouvoir des intérêts personnels ou professionnels. Un exemple pourrait être l'emploi d'un symbole maçonnique sur une carte de visite. Notons que cette pratique est pourtant courante aux Etats-Unis, où il est de bon ton de se faire connaître en tant que maçon. Mais dans les années 1970 et 1980 en Grande-Bretagne, il n'en allait pas de même.

Malgré cela, des dérives que l'on pourrait qualifier d'affairistes furent constatées, qui mettaient en cause des maçons, de façon individuelle. Si un maçon était accusé d'avoir utilisé la franc-maçonnerie dans un intérêt personnel, l'institution dans son intégralité n'était pas nécessairement visée. Les pots-de-vin impliquant des maçons, notamment, revenaient de façon assez régulière dans la presse, par exemple pour obtenir des contrats dans le bâtiment à l'échelle du gouvernement local (comme pour le conseil municipal des quartiers de Hackney et Lambeth à Londres²) ; ou encore se servir de son appartenance maçonnique pour se sortir de situations gênantes. Prenons, pour illustrer cela, une affaire judiciaire dont les faits se déroulèrent à Blackburn en 1988.

En avril 1988 un père et son fils, Sydney et Shaun Callis, de Leicester, passèrent la nuit à Blackburn à l'hôtel *Moat House*. Ils décidèrent d'aller prendre un dernier verre, quittèrent le bar principal et se dirigèrent vers une pièce à l'étage où se trouvait un autre bar, réservé pour une soirée privée. Il se trouve que cette soirée était une *ladies' night*³ organisée par la *Victory*

¹ « There is no objection to a neutrally worded approach being made to a man, who is considered a suitable candidate for Freemasonry. He can be reminded once that the approach was made. But there shall be no further solicitation. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, décembre 1981.p. 178.

² Voir à ce sujet l'article d'Andrew PRESCOTT, *Freemasonry and the History of the Labour Party*, Lecture to Labour Heritage, Novembre 2002.

³ Les *ladies' nights* sont des soirées organisées par les loges, lors desquelles les maçons peuvent convier leurs épouses. Ils ne portent alors pas leur tenue de cérémonie.

Lodge n. 3932 de Blackburn. Les deux hommes ne savaient pas quelle était la teneur de cette soirée et on leur demanda de partir. Ils refusèrent, expliquant qu'ils partiraient lorsqu'ils auraient terminé leur verre. Une bagarre éclata entre ces hommes et certains invités, notamment des officiers de police qui se trouvaient là en tant que francs-maçons, et membres de la *Victory Lodge*. Des policiers en service furent appelés et les deux hommes furent arrêtés. Lorsqu'ils revinrent à l'hôtel le lendemain pour récupérer leurs affaires, ils découvrirent que le gérant de l'hôtel avait gardé leur clé, disant qu'il ne la leur rendrait que s'ils payaient la somme de 500 livres en compensation des dégâts causés. Ils se mirent d'accord sur la somme de 180 livres, mais les deux hommes furent inculpés pour agression. Plusieurs mois passèrent avant qu'ils n'apprennent que la réunion ce soir-là était une soirée maçonnique. En effet, il apparaît que plusieurs maçons présents au moment des faits étaient des policiers. La Grande Loge Unie d'Angleterre confirma qu'ils étaient trois à être membres de *Victory Lodge*. Finalement, le juge donna raison aux Callis, qui reçurent la somme de 85.000 livres. Il est probable que si cette affaire fit autant de bruit à l'époque et attira l'attention des médias, l'implication maçonnique n'y était pas étrangère. Les journalistes n'auraient certainement pas suivi l'histoire avec autant d'intérêt si les francs-maçons n'y avaient pas été mêlés. Par ailleurs, le juge en charge de cette affaire, Alistair Bell, s'adressa au jury dans ces termes :

« Il y a clairement deux alternatives possibles : que ces deux accusés aient eu recours à la violence après avoir été priés de quitter une soirée privée, ou bien un groupe de personnes a tenté de dissimuler ce qui ne peut être décrit que comme un complot. Vous aurez à décider si les liens de l'appartenance maçonnique ont affecté la volonté des témoins de dire la vérité. »¹

Une autre affaire met en lumière une réponse de la Grande Loge Unie d'Angleterre à ces dérives. En mars 1989, un article du journal *The Observer* attira l'attention sur le cas de deux hommes, emprisonnés en 1980 pour vol, et qui étaient toujours francs-maçons. A priori, et compte-tenu du fait que les registres de la Grande Loge Unie d'Angleterre ne sont, de leur propre aveu, pas mis régulièrement à jour, on peut penser qu'il s'agit d'un oubli de la part de cette dernière, aussi fâcheux soit-il. Il est vrai qu'il n'est pas du meilleur effet de compter des criminels sur sa liste d'adhérents, surtout lorsqu'on est une association qui a pour but l'amélioration de la société. Cependant la GLUA, qui a le pouvoir d'expulser ceux qui se

¹ « There are two blunt alternatives : that these two defendants used violence after being escorted from a private function, or that a group of people tried to cover-up in what can only be described as a conspiracy. You will have to decide whether the closeness of the Masonic membership has affected the willingness of witnesses to tell the truth. » Alistair BELL, cité par John Hutton, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, p.89.

seraient mal conduits, était au courant, et ne prit aucune mesure disciplinaire. A leur sortie de prison, en août 1986, les deux hommes reprirent leurs activités maçonniques. Il fut alors admis qu'il serait injuste d'appliquer des sanctions de façon rétroactive. Ce n'est pas tant que cette affaire ait fait grand bruit à l'époque, malgré la mention qui en fut faite dans la presse ; il paraît même probable que peu de maçons en aient entendu parler au moment. Mais les décisions qui en découlèrent illustrent bien le tournant que la franc-maçonnerie britannique amorça dans les années 1980. En juin 1988, le *Board of General Purposes*, le conseil de la Grande Loge, avait présenté un certain nombre d'amendements permettant de « proposer » à un frère de démissionner, lorsque celui-ci avait commis une action qui pouvait nuire à l'institution maçonnique, ou qui n'était pas en adéquation avec ses principes. Un an après cette décision, en juin 1989, les deux coupables suspendirent leurs activités maçonniques, avant d'être expulsés définitivement en septembre de la même année.

Lors de la réunion trimestrielle de juin 1989, le conseil affirma :

« Nous ne sommes plus disposés à compter sur des frères qui ont commis une faute pour se sanctionner. »¹

Cette décision illustre à double titre les évolutions qui se produisirent au sein de la franc-maçonnerie britannique à cette époque. Premièrement, la Grande Loge semble postuler à travers cette déclaration qu'à une certaine époque, les maçons qui avaient transgressé les règles, voire commis un délit, conservaient tout de même suffisamment de sens moral pour se séparer de la franc-maçonnerie, dans un désir de ne pas la compromettre. Un appauvrissement se serait donc opéré dans le caractère même des francs-maçons, non pas illustré par le fait qu'il y aurait eu davantage de délits commis par des maçons à compter des années 1980, mais au niveau de leur sens des responsabilités. Dans un deuxième temps, l'institution maçonnique dut pallier la défaillance de ses membres, ce qui eut pour conséquence une hausse du nombre de maçons expulsés à partir de 1987, comme nous le verrons en troisième partie de ce travail. De tels écarts sont-ils inévitables dans une organisation qui compte quelque 250.000 membres ? Si ceux-ci sont soigneusement sélectionnés à leur entrée en maçonnerie, comment expliquer ces dérives ? Daniel Keller, Grand Maître du Grand Orient de France, propose une piste de réflexion :

¹ « We are no longer prepared to rely on brethren who have erred to discipline themselves. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXIII, juin 1989, p. 508.

« Le caractère tout à fait exceptionnel de la maçonnerie est de pouvoir rencontrer dans une loge des personnes que l'on n'aurait jamais rencontrées si on n'était pas entré en maçonnerie. Ce n'est pas un regroupement d'anciens élèves d'une école, ce n'est pas un regroupement socioprofessionnel par entreprise, ce n'est pas une corporation de métier ; c'est au contraire une rencontre improbable d'hommes et de femmes qui ne se seraient pas rencontrés s'ils n'étaient pas venus dans une loge. Si à l'inverse la franc-maçonnerie se transforme en regroupement corporatiste, les risques de dérive sont toujours possibles, parce qu'on se retrouve dans l'entre-soi, et justement la maçonnerie est le contraire de la culture de l'entre-soi. Et il faut y veiller.»¹

Nous pouvons donc constater que par opposition à ce rejet de l'entre-soi prôné par le Grand Orient de France, la Grande Loge anglaise n'adopte pas le même point de vue. Les loges britanniques n'ont pas d'objection quant aux regroupements socioprofessionnels², ou regroupements d'anciens élèves³.

Dans le milieu des années 1980, l'équilibre de plus en plus précaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre fut ébranlé encore une fois, mais de façon bien plus grave que précédemment. Les attaques vinrent de toutes parts : la société civile, les corporations policières, les Eglises anglicane et méthodiste, et le coup final fut porté par un journaliste du nom de Stephen Knight, qui publia un livre sur l'institution maçonnique qui fit grand bruit⁴. La GLUA sentit que le temps était peut-être venu de sortir du silence qui la caractérisait. Face à ces diverses attaques, le Grand Maître admit que :

« Notre réaction a été, de manière traditionnelle, de ne pas répondre. Cela a pu freiner temporairement le grand plaisir que les médias semblent prendre à critiquer la franc-maçonnerie - et il est remarquable de constater à quel point un refus ferme mais courtois de commenter refroidit le débat - mais je commence à me demander si notre attitude évasive est nécessairement dans l'intérêt de la franc-maçonnerie. »⁵

¹ Daniel KELLER, Interview pour la Bibliothèque Nationale de France, *Réseau et Complot*, exposition *La Franc-maçonnerie*, Paris, 2016. Consultable sur <http://expositions.bnf.fr/franc-maconnerie/videos/complot.htm>. Consulté le 10/06/16.

² Par exemple *Manor of Saint James' Lodge* n. 9179 pour les forces de police de Scotland Yard.

³ Par exemple *Old Hamptonian Lodge* n.5730 pour les anciens élèves de Hampton School.

⁴ Voir Partie III, Chapitre 1.

⁵ « Our response was, in the traditional manner, to be largely unresponsive. This may have temporarily dampened the delight which the media seem to take in mason bashing- and it is remarkable how resolute but courteous refusal to comment dampens debate- but I am beginning to wonder whether our stonewalling attitude is necessarily the best for the interest of the craft. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, Grand Master's address, avril 1985, p. 445.

C'est ainsi que la Grande Loge Unie d'Angleterre sortit de son silence, et fit face à ses détracteurs, d'une manière inédite, en adoptant des outils qu'il lui fallait encore apprivoiser.

PARTIE III.
Les défis de la société de
communication
(1984 – 2012)

Chapitre I : L'implication maçonnique **dans le système de justice pénale**

I) Une question de perception

A la suite de différentes affaires judiciaires et de soupçons d'influence, la perception de la part du public changea peu à peu, et la franc-maçonnerie fut considérée comme une organisation qui pouvait avoir de l'influence dans certains domaines. Ce constat s'accompagna d'un sentiment de mal-être. Des transactions douteuses, un traitement préférentiel, l'entraide entre frères : tout cela était attaché à la maçonnerie, aux yeux de la société. Cette idée fut largement relayée par les médias, en particulier les journaux, à une époque où internet n'était pas aussi accessible, et où les informations ne circulaient pas aussi librement. La politique qui était celle de la Grande Loge Unie d'Angleterre jusque vers le milieu des années 1980 fut totalement abandonnée après la publication d'un livre, *The Brotherhood*, qui promettait de révéler « le monde secret des francs-maçons, dans une présentation explosive. »¹

1. Les médias

Les médias se firent alors le porte-parole des pires scandales maçonniques. Dans le contexte de la période précédant le changement de cap des années 1980, il faut noter que la population n'était pas très informée au sujet de la franc-maçonnerie, en partie (et surtout) en raison de sa propre volonté de rester discrète, et celle de chaque maçon de garder son appartenance secrète. Bien que la Grande Loge tentât de dissiper les doutes sur l'institution elle-même, en faisant valoir par exemple que si la conduite d'un individu était répréhensible, cela venait de l'individu, et non de l'institution, il était néanmoins facile de comprendre que la population vint à la considérer avec méfiance. D'aucuns pensèrent que leur refus de se dévoiler, voire

¹ Stephen KNIGHT, *The Brotherhood*. London : Panther Books, 1985.

même simplement d'évoquer la maçonnerie en dehors de la loge, pouvait être perçu comme la preuve que les francs-maçons partageaient entre eux des secrets qui pouvaient nuire au reste de la population, et qu'ils gardaient ces secrets pour se protéger les uns les autres. Beaucoup ne parvenaient pas à comprendre la notion de secret qui entourait la franc-maçonnerie et se demandaient pourquoi, s'ils n'avaient rien à cacher, ils s'obstinaient à maintenir ce silence autour d'eux. La conclusion logique de cette réflexion, pour de nombreuses personnes, fut effectivement qu'ils avaient quelque chose à cacher. Le rôle des médias, à cet égard, fut important. Mis à part les histoires qui firent les gros titres dans la presse locale, parfois nationale, le monde de la franc-maçonnerie resta pendant très longtemps un terrain inexploré. Le public obtenait des informations sur la franc-maçonnerie par le bouche à oreille, avait seulement une connaissance limitée de l'organisation, souvent basée sur des aspects pratiques (en particulier les signes les plus «visibles», comme les poignées de main), et il ne comprenait pas toujours les objectifs et les buts de cette fraternité. De cela, les médias ne faisaient que rarement mention. Paul Calderwood impute le changement d'image dont la franc-maçonnerie britannique fut témoin entre la période d'après-guerre et les années 1980 à l'institution elle-même. Il fait valoir que :

«la presse projeta un message positif de l'organisation pendant près de 40 ans, sur la base d'un flot d'informations, qui [...] émanaient de l'organisation elle-même (ce qui en fait un pionnier inattendu de la pratique moderne des relations publiques). [...] La transformation de son image et de la considération du public qui eut lieu au cours du XX^e siècle, est due, principalement, au retrait maçonnique de la sphère publique».¹

Les maçons, après la Seconde Guerre Mondiale, étaient effectivement réticents à engager le discours avec la presse, pour les raisons que nous avons mentionnées précédemment. Se développa donc cet aspect secret, qui ne pouvait pas être facilement pénétré, même par les journalistes. En outre, nous pouvons postuler que les journalistes - jusqu'aux années 1980 - ne trouvaient pas de réel intérêt dans cette organisation, qui était considérée comme un *old boys' club*. Les effectifs étaient en berne, et les membres vieillissants. Il paraissait difficile de trouver quelque chose de nouveau à découvrir sur cette fraternité, qui décidément n'était pas

¹ « the press projected a positive message of the organisation for almost 40 years, based on a mass of news, which [...] emanated from the organisation itself (making it an unexpected pioneer in modern public relations practice). [...] The change of image and public regard which occurred during the twentieth century was due, mainly, to Masonic withdrawal from the public sphere » Paul CALDERWOOD, *Freemasonry and the Press in the Twentieth Century*. Oxford : Routledge, 2016, p.xi.

très « attirante », ne se vendait pas forcément bien, et enquêter sur une organisation sans réel intérêt immédiat aurait représenté une perte de temps.

Cependant, les articles sur la franc-maçonnerie qui furent publiés à partir des années 1970 s'apparentèrent graduellement à une tendance qui fut appelée « le journalisme d'investigation ».

Le journaliste indépendant John Cranage affirme :

« D'un jour à l'autre, une génération de journalistes amateurs ont commencé à se transformer en futurs Bob Woodward et Carl Bernstein (les journalistes-enquêteurs du *Washington Post* qui ont réussi à mettre à mal la présidence de Nixon) et ont commencé à fouiller l'*Establishment* à la recherche de scandales, ou mieux encore, de dissimulations de scandales. »¹

Cette tendance du nouveau journalisme eut effectivement des conséquences sur la franc-maçonnerie en raison de sa nature intrinsèquement secrète, nous pouvons même dire de par l'image de « société secrète » qu'elle renvoyait. Comme nous venons de le mentionner, l'ignorance de la part des journalistes, qui ne pouvaient pas obtenir d'informations aussi facilement qu'aujourd'hui, peut avoir joué un rôle dans la couverture médiatique négative que la franc-maçonnerie reçut, comme semble croire Ed Doolan, journaliste de la BBC Radio West Midlands de Birmingham, et ouvertement franc-maçon :

« D'une manière générale, je trouve que les médias traitent la franc-maçonnerie assez mal. Ceci plus par ignorance que par malveillance, bien que je pense qu'il y ait quand même une touche de malveillance. En raison de la nature de la perception de la maçonnerie, ceux qui en font partie ne la défendent pas aussi bien qu'ils le devraient, et ceux qui n'en font pas partie l'attaquent gaiement, car ils ne connaissent rien à son sujet. La franc-maçonnerie est une cible facile pour les journalistes. »²

¹ « Overnight a generation of British hacks began transforming themselves into 'wannabe' Bob Woodwards and Carl Bernsteins (the Washington Post diggers who effectively put paid to Richard Nixon's presidency) and began scouring the Establishment for scandals and, even better, cover-ups of scandals. » John CRANAGE, *The Last Bogeyman?* Freemasonry Today, n. 9, printemps 1999.

² « Generally, I think the media treat Freemasonry pretty shabbily. It's through ignorance rather than malice, though I think there is a touch of malice in it. Because of the nature of the perception of Masonry those who are within it don't defend it as well as they should and those who are outside it attack it with full gusto because they know nothing about it. Freemasonry is an easy target for journalists. » Ed DOOLAN, Cité par John CRANAGE, *The Last Bogeyman?* Freemasonry Today, n. 9, printemps 1999.

D'autre part, il est important de noter que Doolan établit une distinction entre la presse nationale et la presse locale : « Je pense que les médias provinciaux ont tendance à être beaucoup moins hystériques et beaucoup mieux renseignés. »¹

Il explique cela par l'industrie des médias qui court après les profits. D'après lui, les correspondants locaux doivent se montrer dignes de la tâche avant de pouvoir travailler pour une grande agence de presse de Fleet Street où, toujours selon Doolan, on n'enquête pas de manière aussi approfondie: « Il n'y a pas besoin de remplir l'espace dans la tête de quelqu'un, pourvu que ça remplisse l'espace sur la page. »²

Ceci semble également être le point de vue de la Grande Loge Unie d'Angleterre. En effet, en avril 1988, lors de la tenue trimestrielle de la Grande Loge, le Grand Secrétaire commenta à propos des relations avec la presse :

« Nous avons lu des nouvelles positives à propos de la franc-maçonnerie dans la presse régionale, mais cela prendra plus de temps pour que la presse nationale traite les informations à caractère maçonnique d'une façon équilibrée et non sensationnelle. »³

Pourtant, il serait faux de dire qu'en raison de la nature de la franc-maçonnerie, ses membres restèrent continuellement passifs lorsqu'ils furent en butte à des attaques. Jusque dans les années 1970 et 1980, il est vrai que l'aspect secret de la maçonnerie avait préséance sur l'éventuelle couverture médiatique : comme nous avons pu le constater, il était préférable de ne pas commenter, et les maçons avaient donc tendance à ne pas corriger ce qui était dit à tort à propos de la franc-maçonnerie. Cependant, au début des années 1980, un changement de tactique les incita à faire plus attention à ce qui était communiqué dans la presse. L'agacement commençait à se faire sentir dès le début des années 1980, lorsque des articles hostiles à la maçonnerie furent publiés sans que personne au sein de la Grande Loge Unie d'Angleterre ne s'en défendît, alors que dans toutes les autres branches de la société, la moindre des réactions aurait été d'user d'un droit de réponse.

Pourquoi la franc-maçonnerie se distinguait-elle dans ce domaine, et pourquoi ne se défendait-elle pas en cas d'attaque? Telle était devenue la nouvelle façon de penser pour beaucoup de maçons, à commencer par le Grand Maître le Duc de Kent qui se demanda s'il

¹ « I think the provincial media tend to be far less hysterical and far more knowledgeable. » Ed DOOLAN, Cité par John CRANAGE, *The Last Bogeyman? Freemasonry Today*, n. 9, printemps 1999.

² « It doesn't have to fill in the space in someone's head as long as it fills the space on the page » *Idem*.

³ « There is good news about freemasonry in local papers, but it will take longer for the national press to treat masonic news in a balanced and unsensational way. » UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXIII, avril 1988, p. 359.

s'agissait effectivement de la meilleure attitude à adopter.¹ Cela mena donc la GLUA à se plaindre à propos d'articles qui dépeignaient la franc-maçonnerie de façon injustement négative, et les maçons furent alors prêts à réagir de façon beaucoup plus prompte. Par exemple, la GLUA déposa une plainte contre le *Daily Mail* lorsque les résultats d'un sondage d'opinion sur l'adhésion des magistrats furent publiés en mai 1998. Le titre proclamait «Un magistrat sur sept avoue être franc-maçon»². L'utilisation du verbe «avouer» (*confess* en anglais) impliquait aux yeux de la Grande Loge que les magistrats en question tentaient de faire amende honorable pour se racheter d'actes illégaux. Les maçons étaient prêts à mener la bataille sur les déclarations abusives. Cette décision fut prise dans un contexte où la couverture médiatique autour de la franc-maçonnerie devenait intense, non seulement dans la presse, mais aussi à la télévision, où les émissions la concernant s'avérèrent être un énorme succès, en particulier sur la BBC, avec la série *Horizon*. Le Grand Secrétaire commença à se prêter au jeu des interviews, et cela fut rapporté dans le compte-rendu trimestriel d'octobre 1984 :

« Le Grand Secrétaire s'est exprimé deux fois sur la BBC (sur *Network UK* le 29 septembre 1984, à propos de la déclaration des officiers de police, et sur *Tuesday call* sur *Radio 4* le 13 novembre 1984, où il reçut beaucoup de coups de téléphone et répondit à des questions sur des sujets maçonniques). L'accueil, interne ou externe, fut positif. »³

Cette publicité intensive, qui conduisit à une très sérieuse remise en question des relations publiques de la part de Grande Loge Unie d'Angleterre, fut donc déclenchée par la publication du livre de Stephen Knight, sur lequel nous allons maintenant nous pencher plus en détail.

¹ « I am beginning to wonder whether our stonewalling attitude is necessarily the best for the interest of the craft. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, Grand Master's address, avril 1985, p. 445.

² « One magistrate in seven confesses to being a mason. » *Daily Mail*, mai 1998.

³ « The Grand Secretary spoke twice on BBC radio programmes : on *Network UK* on September 29th, on police handbooks and declaration of membership, and on *Tuesday Call Radio 4* on November 13th. There were many phone calls and questions on masonic topics. The reaction within and outside has been favourable. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, octobre 1984, p. 505.

2. Les publications (anti-)maçonniques

La franc-maçonnerie anglaise passa plusieurs décennies à faire profil bas, et rester autant que faire se peut en dehors des projecteurs, quitte à garder le silence même lorsqu'elle était attaquée. Il était évident que lorsque les « secrets » de la franc-maçonnerie seraient révélés, cela produirait une forte réaction. C'est exactement ce qui arriva en 1984, quand le journaliste et auteur Stephen Knight publia *The Brotherhood*, un livre qui prétendait être une révélation bien documentée des secrets de la franc-maçonnerie et surtout des scandales et dissimulations qui y seraient liés. Knight affirma avoir rencontré d'innombrables maçons de haut rang afin de présenter les faits de la façon la plus fidèle qui soit. La chose la plus problématique selon lui était le fait que certains membres entrèrent en maçonnerie seulement parce qu'ils étaient attirés par le secret et le pouvoir qu'ils pensaient y trouver. L'affirmation selon laquelle les maçons « se rendent service mutuellement » est en effet très répandue. Certaines des personnes interrogées par Knight affirmèrent que dans leur secteur professionnel, faire partie de la fraternité était une condition *sine qua non* à leur avancement. De nombreux témoignages rendent compte du fait que ces hommes n'avaient pas d'autre choix que d'entrer en maçonnerie, et que leurs supérieurs leur avaient assuré qu'ils n'iraient pas très loin s'ils ne s'engageaient pas. Un franc-maçon résuma :

« La qualité des membres a baissé depuis vingt ou trente ans. Il est trop facile d'entrer en maçonnerie, donc beaucoup d'hommes de mœurs douteuses ont été initiés. Le secret et le pouvoir attirent de telles personnes, et lorsqu'elles arrivent, elles font fuir les maçons respectables. »¹

Dans son livre, l'auteur dépeint la franc-maçonnerie comme une société malveillante dédiée uniquement à la promotion sociale et professionnelle de ses membres au détriment des autres, qu'ils n'hésitent pas à recaler pour favoriser l'un des leurs. Un autre point sur lequel il se concentre, et qui constitue un attrait certain aux yeux d'un public qui trouve beaucoup d'intérêt à ce type d'information, sont les pratiques et les rituels attachés à la franc-maçonnerie. Le récit de ces rites et cérémonies étranges trouve toujours un écho chez des personnes qui se demandent ce qui se déroule derrière les portes closes du temple. Beaucoup sont intriguées, après avoir entendu par exemple des récits de pantalons roulés et de poitrine

¹ « Standards have been falling for twenty or thirty years. It is too easy to enter the Craft, so many men of dubious morals have joined. The secrecy and power attract such people, and when they come the decent leave. » Stephen KNIGHT, *The Brotherhood*, London : Panther Books, 1985.

sur lesquelles étaient appuyées la pointe d'un compas, et lorsque les cérémonies furent disséquées par Knight, les lecteurs trouvèrent ses révélations intrigantes, voire choquantes.

En parallèle à cette médiatisation soudaine de la franc-maçonnerie, un autre élément qui contribua à la publicité autour de *The Brotherhood* fut la mort soudaine de son auteur. Dix-huit mois seulement après la publication de son livre, Stephen Knight, alors âgé de 33 ans, décéda d'une tumeur au cerveau. Il travaillait sur une adaptation de *The Brotherhood* pour la BBC. La fascination de la population pour la franc-maçonnerie augmenta encore après sa mort, que certains considéraient comme une coïncidence assez étrange (nous y reviendrons plus tard). Il avait étudié la franc-maçonnerie auparavant, dans un autre livre, *Jack the Ripper: The final solution*, dans lequel il fit valoir que les meurtres tristement célèbres du tueur en série faisaient partie d'une conspiration entre les francs-maçons et la famille royale britannique. Bien sûr, cette théorie fantaisiste ne fut reconnue par aucun historien sérieux, mais donna cependant lieu à plusieurs adaptations. Cela prouve que les préjugés qui étaient déjà fortement ancrés chez Knight, voire même l'animosité qu'il entretenait envers les maçons, existaient avant la publication de *The Brotherhood*. Comment alors accrédi-ter la thèse d'un auteur qui affirma que Jack l'Eventreur était franc-maçon, et qu'il reçut une aide extérieure de la part du commissaire de police, Sir Charles Warren, lui-même maçon ? Pour prouver cela, Knight affirme qu'il y avait des similitudes entre les meurtres perpétrés par Jack l'Eventreur et les meurtres rituels maçonniques : il accusa Sir Charles Warren d'avoir détruit les preuves pour protéger ses frères maçons.¹ Le mobile de Jack l'Eventreur? Les victimes auraient été assassinées pour étouffer le mariage secret entre l'héritier du trône, le prince Albert Victor, Duc de Clarence, et Annie Elizabeth Crook, une fille issue de la classe ouvrière. Bien que le livre fût largement discrédité par les historiens, il connut néanmoins un succès commercial, et fut réédité cinq fois. En outre, il inspira ensuite plusieurs œuvres, comme le film *Murder by Decree* de Bob Clark (une enquête de Sherlock Holmes), et le roman graphique *From Hell*, d'Alan Moore et Eddie Campbell, qui fut ensuite adapté au cinéma à travers le film éponyme des frères Hughes. On dit également que cet ouvrage influença certains auteurs de thrillers, tels que Patricia Cornwell et Anne Perry. Via cet épisode, nous pouvons constater le goût du grand public pour les théories du complot, que l'on retrouvera à d'autres reprises. Bien que depuis la sortie du livre, d'innombrables historiens aient réfuté cette théorie, la population tient encore beaucoup au fait qu'on ne sait pas tout concernant les meurtres de Jack l'Eventreur, et réserve un accueil plutôt favorable à

¹ Stephen KNIGHT, *Jack the Ripper : the Final Solution*, London : George G. Harrap & Co Ltd, 1976, p.179.

l'idée que les maçons pourraient se dissimuler derrière ces actes... Profitant de cette tendance, un deuxième journaliste, Martin Short, reprit à son compte l'enquête autour de *The Brotherhood* là où Knight l'avait laissée. Short était un journaliste d'investigation qui avait travaillé pour *Channel 4* et avait enquêté de manière scrupuleuse sur la police britannique, notamment en 1977 pour son livre *The Fall of Scotland Yard*.¹ A l'époque déjà, il avait attiré l'attention sur la corruption qui régnait dans la police, et qui dans beaucoup de cas impliquait la franc-maçonnerie. Ces allégations avaient conduit à une enquête majeure sur la corruption au sein du *Metropolitan Police Service* et de la *City of London Police*, menée de 1978 à 1982.²

Tout comme Knight, Short avait lui aussi déjà enquêté sur la franc-maçonnerie dans d'autres domaines avant de publier un livre ciblant spécifiquement la fraternité. Après la mort de son mentor en 1985, il publia ce qu'il appela la suite de *The Brotherhood*, soulignant que c'est ce que Knight aurait voulu, vu qu'il était en pleine préparation d'une deuxième édition de son livre, mise à jour, et se basant sur de nouvelles preuves. Short prit ces éléments comme point de départ à la publication en 1990 de *Inside the Brotherhood*³, un ouvrage dans la même veine que celui de Knight, mais qui ne rencontra pas le même succès commercial. Short revendiqua dans cet ouvrage son impartialité, qu'on peut toutefois remettre en cause à certains endroits. Il fut prompt à condamner l'ensemble de la franc-maçonnerie pour toute accusation individuelle, et on ne peut nier qu'il présenta par moments les faits avec un certain parti-pris, attaquant subtilement, et pas toujours de manière ouverte. Il est peut-être intéressant de noter à ce stade que Short évoqua la mort de Knight dans les premières pages de son livre, pour en questionner la véritable cause. D'après lui, de nombreux maçons auraient sous-entendu que sa mort était « une juste récompense »⁴. Il n'en fallait pas plus pour que Short explore la possibilité que Knight ait été assassiné. Il commenta :

« Il semble y avoir une tradition de meurtre maçonnique infligé sur des personnes comme Mozart⁵, Morgan⁶ ou Calvi¹ qui, on estime, ont causé du tort à la franc-

¹ Martin SHORT, *The Fall of Scotland Yard*, London : Penguin Books Ltd, 1977.

² Noel SMITH, *The Criminal Alphabet: An A-Z of Prison Slang*. London : Penguin Books Ltd, 2015.

³ Martin SHORT, *Inside the Brotherhood*. London : Grafton Books, 1989.

⁴ « Justice was seen to be done », Cité par Martin SHORT, *Inside the Brotherhood*. London : Grafton Books, 1989, p. 17.

⁵ Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791) fut initié à la loge de la Bienfaisance le 14 décembre 1784 et élevé au grade de maître le 13 janvier 1785. Les circonstances de sa mort ne sont pas connues de façon certaine, et une des thèses (peu vraisemblable) serait qu'il fut empoisonné par des francs-maçons furieux qu'il ait révélé des secrets maçonniques dans son opéra *La Flûte Enchantée* (1791).

⁶ William Morgan (1774-1826?) était un franc-maçon qui ne fut probablement pas initié régulièrement dans l'Etat de New-York, et qui préparait la rédaction d'un manuscrit promettant de révéler les secrets de l'ordre. Il disparut en septembre 1826. Les maçons de sa loge furent accusés de l'avoir assassiné (ou d'avoir commandité

maçonnerie. Knight tombait clairement dans cette catégorie. L'idée qu'il ait été assassiné est également courante chez les non-initiés. »²

Il spécula sur la possibilité qu'une tumeur au cerveau qui paraît naturelle, puisse en fait être induite par des méthodes non naturelles... Bien qu'avec cette phrase il semble mettre un terme aux idées farfelues sur cette question, le paragraphe suivant commence par ces mots :

« L'assassinat et la vengeance forment la pièce maîtresse d'une partie du rituel le plus évocateur de la franc-maçonnerie, il est donc peu surprenant qu'une caractéristique récurrente de l'anti-maçonnisme soit l'affirmation selon laquelle les francs-maçons tuent vraiment les gens pour protéger leurs secrets et venger leur réputation. »³

On peut tout de même faire valoir qu'en effet, Short prit la peine de noter que cette affirmation était avancée par les partisans de l'anti-maçonnisme, et il ne dit nulle part que ceci était également son point de vue ; toutefois, le lecteur ne peut manquer de remarquer la partialité exprimée ici. Quelle crédibilité, donc, peut être donnée à un auteur qui laisse à penser que les francs-maçons sont au centre d'une conspiration pour venger leur réputation, et capables de tuer un personnage public en *provoquant* une tumeur au cerveau? Cet auteur fut pourtant un des acteurs principaux d'une enquête qui fut menée par le *Home Affairs Select Committee* en 1997, où il témoigna en sa qualité d'«auteur de ce que certains considèrent comme l'ouvrage de référence sur la franc-maçonnerie. »⁴

son assassinat), avant de précipiter le corps dans les chutes du Niagara. Si le corps de Morgan ne fut jamais retrouvé, la réaction que cette rumeur suscita fut forte, exprimée notamment à travers la création d'un parti politique « anti-maçonnique » (1827-1840). Voir à ce sujet la notice bibliographique de William MORGAN, rédigée par Cécile REVAUGER, dans Cécile REVAUGER et Charles PORSET, dir. *Le Monde maçonnique des Lumières. Europe-Amériques et Colonies*. Dictionnaire prosopographique : 3 volumes. Paris : Honoré Champion, 2013.

¹ Roberto Calvi (1920-1982) était un banquier italien, surnommé le banquier de Dieu : il était le président d'une banque d'affaires (Banco Ambrosiano) dont l'actionnaire principal était le Vatican, avant que celle-ci ne s'effondre suite à des malversations en 1982. Calvi était également membre de la loge maçonnique illégale *Propagnada Due* (ou *P₂*) dirigée par Licio Gelli. Il fut retrouvé pendu sous le pont de Blackfriars à Londres en 1982. L'affaire, d'abord traitée comme un suicide, fut ré-ouverte en 2005, et il fut conclu que Calvi avait été assassiné. Les liens avec la Mafia étant forts, il fut difficile d'attribuer le meurtre à une personne en particulier.

² « There is a seeming tradition of masonic murder inflicted on folk such as Mozart, Morgan and Calvi who are judged to have damaged the Craft. Knight clearly fell into that category. The belief that he was murdered is also widespread among non-Masons. » Martin SHORT, *Inside the Brotherhood*. London : Grafton Books, 1989, p.17.

³ « Murder and vengeance form the centerpiece of some of Freemasonry's most evocative ritual, so it is hardly surprising that one recurring feature of anti-Freemasonry is the claim that Masons really go around killing people to protect their secrets and avenge injuries to their reputation. » *Ibid*, p. 21.

⁴ Sir Ivan Lawrence, Chairman, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Examination of Witnesses, p.1.

3. Une société secrète ?

L'un des nombreux points de discorde entre la franc-maçonnerie et ses détracteurs est son aspect secret. Knight et Short étaient en effet assez péremptoirs sur cette facette particulière de l'institution. D'autres journalistes, tels que Paul Foot, ont également critiqué cela, en argumentant que d'autres clubs, comme le Rotary, sont plus ouverts parce qu'ils peuvent être « découverts » par n'importe qui, « nous pouvons savoir qui est le président de la Table Ronde, ou qui est le président du Rotary club, et leurs réunions sont ouvertes au public, la presse se mêle à eux et ainsi de suite. »¹ La société civile établit en effet une distinction entre la franc-maçonnerie et d'autres clubs ou organisations similaires. Il est vrai qu'aucun secret n'est impliqué dans le Rotary ou la Table Ronde, pour revenir sur les organisations mentionnées par Foot. Il serait faux de dire que la franc-maçonnerie suit la même tendance et n'a pas recours au secret. La franc-maçonnerie a des secrets, mais sont-ils vraiment toujours secrets? Céline Bryon-Portet distingue plusieurs types de secrets maçonniques :

« il y a ceux relatifs aux mythes, aux rites et aux symboles qui caractérisent la franc-maçonnerie. Ce secret-là, est aujourd'hui le secret qui est le moins bien gardé. [...] Il semble n'avoir plus beaucoup d'importance. Ensuite, il existe un secret dit d'appartenance (celui-là est beaucoup moins éventé que le secret relatif aux mythes, rites et symboles), c'est le secret qui consiste à promettre qu'on ne divulguera pas l'identité d'un autre franc-maçon sans son consentement. »²

Enfin, Roger Dachez souligne ce que les francs-maçons appellent *le vrai secret* :

« Le vrai secret, c'est ce qui se passe dans l'esprit, dans l'âme et dans le cœur de chaque franc-maçon, à mesure qu'au cours de sa vie, il approfondit sa démarche maçonnique. »³

Pour reprendre maintenant le commentaire de Paul Foot, on peut opposer qu'il est aussi facile d'obtenir les noms des Grands Maîtres que ceux des présidents des autres clubs. Tous les maçons de haut rang peuvent être identifiés dans le *yearbook* maçonnique, qu'on peut se procurer en ligne. Le *Directory of Lodges and Chapters* (un répertoire des Loges et Chapitres

¹ «They can be discovered if you like, we can go and find out who's the Chairman of the Round Table, or who's the Chairman of the Rotary Club, and their meetings are open to the public, and the press mingle with them and so on. » Paul Foot, Interview réalisée pour l'émission télévisée *Inside the Brotherhood*, Granada Television Limited : 1989. (14'30)

² Céline BRYON-PORTET, *Le secret*. Interview réalisée par la Bibliothèque Nationale de France, avril 2016.

³ Roger DACHEZ, *Le secret*. Interview réalisée par la Bibliothèque Nationale de France, avril 2016.

de l'Arche Royale) répertorie toutes les loges et leurs dates et lieux de réunion. Bien que les réunions ne soient pas ouvertes au public, la Grande Loge Unie d'Angleterre autorisa le tournage d'une tenue maçonnique dans sa vidéo *The Freemasons*¹ en 1987, et les différents rituels et cérémonies (par exemple l'initiation d'un apprenti) furent donc connus des profanes². Nous avons déjà mentionné le film *Forces Occultes* de Paul Riche, qui, dès 1943, décrivait en détail cette cérémonie. Et rappelons également que de tous temps, les écrits anti-maçonniques qu'on appelle des « révélations » ont rapidement fait étal des cérémonies. Ces ouvrages servaient même aux maçons pour mémoriser plus facilement leurs rituels ! On ne peut pourtant pas ignorer ce que la société civile perçoit de la franc-maçonnerie : qu'il s'agit d'une société secrète. Pour quelle raison était-elle encore considérée de la sorte ? Nous avons vu que les dates et lieux des réunions étaient disponibles, et les responsables pouvaient être facilement identifiés. Mais il est vrai que jusqu'au milieu des années 1980, les maçons ne se dévoilaient pas aussi facilement, comme le confirme John Hamill :

« L'une des choses les plus surprenantes que nous avons découvertes [...] était que non seulement la société civile, mais aussi beaucoup de nos membres estimaient qu'ils ne devraient pas révéler leur appartenance ou discuter de la franc-maçonnerie avec des étrangers. Ils avaient tort, bien sûr. Notre engagement nous oblige à préserver les secrets de la franc-maçonnerie - les modes traditionnels de reconnaissance. Mais rien ne dit que nous devons garder le silence sur tout. »³

Les membres furent encouragés, à partir de la fin des années 1980, à parler de leur adhésion, et même à discuter de la franc-maçonnerie avec leurs familles et amis. Le compte-rendu trimestriel de décembre 1989 précisa que

« les membres sont maintenant encouragés à expliquer à leurs familles, leurs amis et leurs collègues ce qu'est la franc-maçonnerie. Ils doivent tenter d'expliquer l'importance de la maçonnerie à leurs yeux en des termes actuels et

¹ United Grand Lodge of England, *The Freemasons*, 1987.

Consultable sur <https://www.youtube.com/watch?v=m-iGpl0qEK4>

² Voir glossaire des termes maçonniques.

³ « One of the surprising things that we found [...] was that not only the public but many of our members believed that they should not disclose their membership or discuss freemasonry with outsiders. They were, of course, wrong. Our obligation binds us to preserve the secrets of freemasonry – the traditional modes of recognition – but there is nothing which says you must keep silent about everything. » John HAMILL, *Whither are we going?* Dans Masonic Education Course, Kent HENDERSON, Australia. Consultable sur http://www.freemasons-freemasonry.com/masonic_education.html. Consulté le 05/05/2012.

contemporains (et non plus comme un système de moralité voilé dans l'allégorie). »¹

S'ils parlèrent plus ouvertement de leur implication maçonnique, reléguant ainsi l'aspect secret de leur appartenance au rang d'information triviale, les maçons faisaient néanmoins (et font toujours) une distinction zélée entre une «société secrète» et «une société avec des secrets ». Il s'agit là d'une différence ténue, et il n'est pas surprenant que les détracteurs de la franc-maçonnerie voient dans ce calembour une tentative de la part des maçons pour effacer l'aspect secret intrinsèque à la maçonnerie. Ces secrets, nous l'avons vu, ne sont pas nécessairement bien conservés. De nos jours, le grand public peut trouver une énumération assez détaillée des modes de reconnaissance par exemple sur internet ou dans des livres, la poignée de main étant la plus évidente, et un descriptif du rituel avec la symbolique qui l'entoure. Le Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le Commandant Michael Higham, répondit à la question «Quel est le grand secret à propos duquel vous prêtez serment? » en ces termes :

« Les secrets sont les signes de reconnaissance. [...] Ils sont le moyen formel de prouver que quelqu'un est franc-maçon. [...] Il est vrai qu'un homme peut se présenter avec son certificat de la Grande Loge et dire qu'il est sur les registres de la Grande Loge, mais tout le monde peut faire cela et se faire passer pour le frère Higham. Ce qu'il ne peut pas faire c'est montrer à d'autres maçons qu'il a vécu les cérémonies qu'eux-mêmes ont vécues sauf à démontrer qu'il se souvient de ce qu'on lui a enseigné, à savoir les secrets. »²

Les secrets de la maçonnerie sont ce qui la rend « privée » : les francs-maçons affirment qu'ils veulent « préserver l'intimité de leurs réunions »³, mais réfutent l'accusation comme quoi la franc-maçonnerie est une « société secrète ». Certains font valoir qu'il n'est pas non plus possible d'obtenir par exemple la liste des membres d'un club de golf. Le député Tony Baldry, franc-maçon appartenant à la loge *New Welcome* que nous avons évoquée précédemment, affirma lors d'un débat à la Chambre des Communes en 1998, pour prouver

¹ « Members are encouraged to explain what freemasonry is to their family, friends and co workers. They must try to explain freemasonry's importance to them in modern terms (and not just say a system of morality veiled in allegory). » UGLE Lodge Proceedings, Vol XXXIII, décembre 1989.

² «The secret is what Sir Ian Percival [interviewed during the preceding week] called recognition signals.[...] They are the formal means of proving that someone is a freemason. [...] All right, a man can come nowadays with his Grand Lodge certificate and say he is on the books at Grand Lodge but anybody can pick that up and pretend he is Brother Higham. What he cannot do is to show to other masons that he has been through the ceremonies that they have all been through unless he can show that he can remember what he has been taught, which is the secrets. » Commander Michael HIGHAM, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Examination of Witnesses, p.89-90.

³*Idem.*

que de nombreux autres clubs tiennent le registre de leurs membres tout aussi secret que les francs-maçons, qu'il avait contacté des clubs dans l'espoir d'obtenir leurs registres :

« Il n'y a pas de différence entre les loges maçonniques et des centaines d'autres associations et clubs à travers le pays. Pour en avoir la preuve, j'ai récemment écrit à une cinquantaine de clubs londoniens pris au hasard, à des clubs de golf à travers le pays, et à des organisations telles que le MCC [le Marylebone Cricket Club, l'entité administrative pour le cricket], leur demandant la liste de leurs membres ou un accès à leurs registres. J'ai écrit noir sur blanc dans ma lettre que mon enquête n'était pas commerciale ni frivole et se fondait sur une question de véritable intérêt public. À une exception près, tous ceux qui ont répondu ont déclaré que leurs listes de membres étaient privées et non consultables par le public. Certains, tels que le MCC, n'ont même pas répondu. »¹

Nous concluons en soulignant que les maçons aiment à rappeler qu'à partir du moment où le membre est libre de révéler son appartenance et que les lieux et les dates des réunions sont connus de tous, on ne peut guère parler d'une société secrète. Toutefois, ils n'ont pas le droit de révéler certains aspects de la franc-maçonnerie, sur le plan formel, ainsi que l'appartenance d'autres membres. Mais si les rituels et les serments sont de notoriété publique, ce sont bien les liens et le devoir d'entraide qui poussent les non-initiés à associer la franc-maçonnerie à une société secrète. Ce que cette appartenance implique dans différents domaines est justement le problème qui se posa au milieu des années 1990, et qui conduisit à une enquête approfondie sur la franc-maçonnerie dans la police et la justice, comme nous allons le voir maintenant.

¹ « There is no difference between freemasons' lodges and hundreds of other unincorporated associations and clubs throughout the country. To put that to the test, I recently wrote to a random 50 or so London clubs, to golf clubs throughout the country, and to organisations such as the MCC, asking for their membership lists or access to those lists. I made it clear in my letter that my inquiry was not commercial or frivolous and was based on a matter of genuine public interest. With one exception, all those who responded said that their membership lists were private and not open to public scrutiny. Some, such as the MCC, did not even reply. » Tony BALDRY MP, Débat à la Chambre des Communes, « Freemasons », Hansard vol. 311 cc838-44, 6 mai 1998.

II) Création d'un comité parlementaire

A la suite de la sortie du livre de Stephen Knight, *The Brotherhood*, en 1984, plusieurs leviers furent actionnés au sein de la société civile, ainsi qu'au cœur de la franc-maçonnerie et notamment auprès de son instance dirigeante, la Grande Loge Unie d'Angleterre. Knight aborda en effet dans cet ouvrage l'influence de la franc-maçonnerie dans la police (il consacre d'ailleurs à ce point la deuxième partie de son ouvrage), pour en souligner les aspects les plus déviants. A l'époque bien sûr, la franc-maçonnerie était encore dans une période de discrétion absolue et de non-communication, que ce soit avec la presse ou les institutions - et même les maçons à titre individuel n'en parlaient guère. Le pavé dans la mare que fut la publication de *The Brotherhood* eut des conséquences à la fois directes et rapides. La *Metropolitan Police* publia la même année un communiqué sur la franc-maçonnerie, qui fut intégré au guide du comportement professionnel (*Handbook of Guidance for Professional Behaviour*). Ce communiqué stipulait que si un policier envisageait de rejoindre la franc-maçonnerie, il ne le devrait pas, et si tel était déjà le cas, il devrait envisager de la quitter. La raison donnée à cela, fut l'usage impropre qui avait été fait de la franc-maçonnerie, et la suspicion de la population à l'égard de celle-ci.

La GLUA ne tarda pas non plus à réagir, puisque dès le mois de juin 1984, il est fait mention dans le compte-rendu de la tenue trimestrielle de la possibilité d'engager une entreprise spécialisée dans les relations publiques.¹ En septembre de la même année, les maçons reçurent l'instruction «de se tenir prêts à répondre aux questions posées avec politesse et à reconnaître leur appartenance à la franc-maçonnerie.»² C'était la première fois qu'une politique officielle était mise en place au sein de la GLUA pour encourager les maçons à se dévoiler. Petit à petit, la Grande Loge en vint à penser que la meilleure façon de dissiper les malentendus et les accusations n'était pas de courber l'échine, mais bien de se montrer plus ouverte. Mais les accusations furent d'une telle gravité (des soupçons de fraude et de malversations au sein de la police londonienne), et par ailleurs le silence au sein de la franc-maçonnerie en tant qu'institution avait été si long, que lorsqu'il se brisa, il était trop tard pour revenir en arrière.

¹ « The board is considering its policy on PR. In the meantime, no comments should be made to the press. » UGLE Lodge Proceedings, Vol. XXXII, juin 1984, p. 454.

² « When properly asked, brethren should be prepared to acknowledge their membership of the Craft. » *Ibid.*, septembre 1984, p. 485.

L'ouvrage de Stephen Knight dans un premier temps et de Martin Short par la suite furent des catalyseurs. Au début des années 1990, malgré les efforts entrepris par la GLUA pour se montrer plus ouverte, un comité parlementaire se pencha sur la question qui, selon lui, méritait d'être éclaircie.

Le *Home Affairs Select Committee* est un comité parlementaire interpartis (réunissant les trois partis majeurs au Royaume-Uni) chargé d'enquêter pour le gouvernement sur divers aspects de la société, et d'examiner les dépenses, l'administration et la politique du *Home Office*, le Ministère de l'Intérieur. Si les membres sont nommés par la Chambre des Communes, le Comité choisit ses propres sujets d'enquête et cherche à réunir dans ce but des preuves écrites et orales émanant d'un large éventail de groupes et individus concernés. A la fin d'une enquête, le Comité produit souvent ses conclusions sous forme de rapport et de recommandations pour le gouvernement. Ce dernier doit répondre à chacun des points du rapport dans les deux mois suivant sa publication.¹ Les enquêtes sont menées, par exemple, dans les domaines de l'immigration et de l'extradition, du contrôle des armes à feu, ou de la police.

Le Comité qui nous intéresse ici fut formé le 13 juillet 1992, et était composé de onze députés, dont le président du Comité, le conservateur Sir Ivan Lawrence. Nous commencerons par nous pencher brièvement sur les membres du Comité, puis nous examinerons les raisons pour lesquelles ce dernier choisit de mener une enquête sur la franc-maçonnerie dans la police et la justice, avant d'évoquer des aspects plus personnels, qui touchent en particulier aux membres du comité.

1. Les membres du Comité

Les onze membres des Comités parlementaires, comme nous l'avons vu, appartiennent aux trois plus grands partis, les travaillistes, les conservateurs et les libéraux-démocrates. Cependant, dans le comité dont nous parlons ici, seul le parti travailliste et le parti conservateur étaient représentés. Sur onze membres, six étaient conservateurs (y compris le président), et cinq étaient des députés travaillistes. Le 51^{ème} Parlement, élu en 1992 et qui, à son tour, nomma les membres du Comité des affaires intérieures (*Home Affairs Committee*),

¹ Home Affairs Committee, consultable sur <http://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/home-affairs-committee/role/> Consulté le 11/05/2011

avait une majorité conservatrice : 336 députés, contre 271 députés travaillistes. Cependant, même si les conservateurs avaient remporté les élections générales de 1992 (avec John Major comme Premier Ministre), le parti travailliste prenait de l'ampleur et Tony Blair, en tant que chef de l'Opposition, occupait de plus en plus le devant de la scène politique, à travers le développement de son mouvement *New Labour*. Les conservateurs incarnaient plus que jamais l'*Establishment*, et en particulier en contraste avec le *New Labour* (nous reviendrons sur ce point). La franc-maçonnerie, nous l'avons déjà évoqué, était plutôt associée (au sens informel du terme) au parti conservateur, et n'était pas une institution qui représentait nécessairement les partisans de Blair.

Un des membres du Comité, travailliste, était particulièrement péremptoire à propos de la franc-maçonnerie. Le député Chris Mullin se plaça en effet au cœur de l'enquête, comme nous le verrons par la suite, et son implication s'y fit grandement ressentir, notamment à travers ses interventions au cours des audiences. Mullin, qui avait été élu au Parlement lors des élections législatives de 1987, était le député de Sunderland South, siège qu'il conserva jusqu'à sa retraite en 2010. Ses collègues de travail et membres du Comité étaient Gerald Bermingham, député de St Helens South, et la députée nouvellement élue pour Bristol East, Jean Corston, la première femme à occuper le poste de président du parti travailliste parlementaire (*Parliamentary Labour Party*). Elle signa plus tard un rapport (connu sous le nom de *Corston Report*) sur les femmes particulièrement vulnérables dans le système de justice pénale.¹ Les autres députés travaillistes étaient Jim Cunningham (député de Coventry South) ; et John Hutton (député de la circonscription de Barrow and Furness), qui devint plus tard, sous Tony Blair et Gordon Brown entre 1999 et 2009, Ministre de la Santé, Secrétaire d'Etat au Travail et aux Retraites, et Ministre de la Défense.

Du côté conservateur, le président, Sir Ivan Lawrence, était avocat pénaliste, élu au Parlement en 1974 comme député de Burton, mais perdit son siège en mai 1997, l'année de la publication du rapport. Quant à David Ashby, lui aussi avocat en droit pénal, il démissionna de son mandat parlementaire, également en 1997. Il avait été député de la circonscription du North West Leicestershire depuis 1983. Les autres membres conservateurs étaient :

- John Greenway, député de la circonscription de Ryedale de 1987 à 2010 (l'année où sa circonscription fut abolie),

¹Jean CORSTON, *A Report by Baroness Jean Corston of a Review of Women With Particular Vulnerabilities in the Criminal Justice System*, mars 2007, 110 pages.

- Warren Hawksley, député de la circonscription de The Wrekin de 1979 à 1987, lorsqu'il perdit son siège au profit du candidat travailliste ; il devint député de la circonscription de Halesowen and Stourbridge de 1992 à 1997,
- Dame Jill Knight, députée de la circonscription de Birmingham Edgbaston de 1966 à 1997,
- et Walter Sweeney, député de la circonscription de Vale of Glamorgan de 1992 à 1997.

Le Comité a le pouvoir de faire appeler des personnes, des documents et des archives¹. Lorsque la décision fut prise d'enquêter sur cet aspect du système de justice pénale, la problématique du comité fut double. Tout d'abord, la question était de savoir

« si l'appartenance maçonnique créait des problèmes dans le processus de justice pénale » et d'autre part « si des restrictions devaient être mises en place sur l'appartenance à la franc-maçonnerie des policiers, des procureurs, des juges ou des juges de paix, ou s'il fallait exiger qu'ils révèlent leur appartenance. »²

Afin de répondre à ces questions, le Comité convoqua pour les audiences publiques des personnes qui, bien sûr, entretenaient d'une part un lien avec le système de justice pénale, et qui d'autre part pourraient proposer une opinion sur la franc-maçonnerie, de même que l'implication de celle-ci dans la police et la justice. En outre, le Comité reçut un certain nombre de contributions, notamment de la part de ceux qui avaient témoigné oralement, et aussi de la part du grand public,

« dont beaucoup proviennent de personnes travaillant dans le système de justice pénale, qui ont déclaré que la franc-maçonnerie n'a jamais été source de problèmes. La plupart, mais pas toutes ces personnes sont des francs-maçons. Un grand nombre de personnes a également écrit en détaillant ses soupçons quant à des influences maçonniques à l'œuvre dans la police et les tribunaux ou alléguant de façon précise que les contacts maçonniques ont pu conduire à des injustices. [...] Nous avons examiné attentivement chacune des dépositions reçues et notons que beaucoup d'entre elles sont dépourvues de preuves réelles, ou sont de nature

¹ « The Committee has power to send for persons, papers and records. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. ii.

² « Whether the membership of the freemasons causes any problems in the criminal justice process, and whether any restrictions should be placed on the membership of the freemasons by police officers, prosecutors, judges or magistrates, or any requirements for them to disclose membership should be established. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v.

anecdotique, ou lorsqu'il existe des preuves, elles sont en grande partie circonstanciées ». ¹

Certains témoins écrivirent également en réponse aux dépositions des autres témoins, et la communication écrite fut donc très importante: 30 mémorandums publiés dans la liste des annexes, et 153 autres personnes envoyèrent des notes complémentaires, qui ne furent pas imprimées.

Les audiences commencèrent avec le témoignage de Martin Short. Nous avons vu que ce dernier est un auteur que l'on peut difficilement qualifier d'impartial. La décision de commencer les audiences avec son témoignage est néanmoins intéressante, de par le fait que les membres du Comité définissent son livre *Inside the Brotherhood* comme « l'ouvrage de référence sur la franc-maçonnerie ». ² A la suite de la publication de ce livre en 1989, des débats eurent lieu à la Chambre des Communes sur la possibilité d'exiger des Membres du Parlement qu'ils déclarent leur appartenance à la franc-maçonnerie. Cet ouvrage fut cité par les députés alors présents, et Short fut « félicité pour sa publication ». ³ Huit ans après, cet ouvrage avait donc « fait ses preuves » parmi les députés, qui le considéraient alors comme la source d'informations la plus complète sur la franc-maçonnerie.

Dans les annexes, nous remarquons que la Grande Loge Unie d'Angleterre avait répondu à cette affirmation, soulignant le fait que, selon elle, l'ouvrage était biaisé :

« Le livre de M. Short *Inside the Brotherhood* a été présenté comme étant l'ouvrage de référence sur la franc-maçonnerie. Il ne l'est pas. Il est très critique de la franc-maçonnerie ; il manque de faits concrets et de preuves, par contre il fait de nombreuses suppositions, insinuations, et se base sur des mythes et des perceptions sans fondement. » ⁴

¹ « Many of which come from individuals within the criminal justice system, which have declared that freemasonry has never been known to cause problems. Most, but by no means all, of these individuals are freemasons. A large number of individuals have also written in detailing their suspicions of masonic influences at work in the police and the courts or making specific allegations that masonic contacts have lead to injustices. [...] We have given careful consideration to each of the submissions received and note that many of them are devoid of real evidence, or are anecdotal in nature, or where there is evidence it has been largely circumstantial. » *Ibid*, p. vi .

² Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 1.

³ Max MADDEN MP, « This House congratulates Martin Short on the publication of his book, *Inside the Brotherhood* » Débat à la chambre des Communes, 6 avril 1989.

⁴ « Mr Short's book *Inside the Brotherhood* was represented as being the standard work on Freemasonry. It is not. It is highly critical of Freemasonry ; short on fact and evidence but long on suppositions, innuendo, myth and baseless perceptions. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 119.

Le Comité entendit ensuite plusieurs témoignages : en premier lieu, celui du Très Honorable Lord Mackay of Clashfern, le *Lord Chancellor*, Ministre de la Justice (qui était aussi à l'époque et jusqu'à la réforme de 2005 le président de la Chambre des Lords, et le chef du pouvoir judiciaire en Angleterre et au Pays de Galles).

Suite à cela, les représentants des forces de police témoignèrent également :

- l'Association des chefs de police (*the Association of Chief Police Officers*), à savoir Paul Whitehouse et Ray White,
- la Fédération de la police (*the Police Federation*), en la personne de Fred Broughton et de Jeff Moseley,
- l'Association des commissaires de police (*the Police Superintendents' Association*), représentée par les Commissaires Brian Mackenzie et Des Parkinson.

Ensuite, ce fut au tour des représentants de la loi :

- Anne Fuller JP, présidente du conseil de l'Association des juges de paix¹ (*the Magistrates' Association*),
- l'Ordre des Avocats (*the Law Society*) : Derek Sands (le Président des tribunaux et du comité des services juridiques), Robert Roscoe (le Président du Comité de Loi pénale) et Diane Burleigh (Chef de la Cour des affaires pour l'Ordre des Avocats),
- le Très Honorable Sir Ian Percival, Avocat Général, (qui était aussi franc-maçon).

Pour finir, le Commandant Michael Higham, Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, et John Hamill, à l'époque bibliothécaire et conservateur de la GLUA, en charge par la suite des relations publiques, témoignèrent tous deux du point de vue de la Grande Loge Unie d'Angleterre. En outre, des observations écrites furent reçues par

- le Bureau du procureur de la Couronne (*Crown Prosecution Service*),
- l'Association des femmes Avocates (*Association of Women Barristers and Solicitors*),
- le Ministère de l'Intérieur (*Home Office*),
- le Conseil des Juges itinérants² (*Circuit Judges*),

¹ 95% des affaires pénales jugées en Angleterre et au Pays de Galles le sont par des juges d'instance non juristes et non rémunérés, appelés « juges de paix », qui siègent à temps partiel. Ils sont a nombre de 30.000 environ, se recrutent dans tous les milieux et métiers, et ont le plus souvent entre 30 et 60 ans. Voir à ce sujet la publication du Conseil de l'Europe, *La formation des juges et des magistrats du parquet en Europe*, Réunion multilatérale, Editions du Conseil de l'Europe : Lisbonne, 27-28 avril 1995, pp.31-34.

² Dans l'échelle judiciaire en Angleterre et au Pays de Galles, les *High Court Judges* (juges de première instance) sont classés devant les *Circuit Court Judges* (juges itinérants) qui eux-mêmes sont classés devant les *District Court Judges* (juges d'instance). Les postes de juge de première instance sont traditionnellement réservés aux membres éminents du barreau qui sont nommés conseillers de la Reine. Les juges d'instance et les juges itinérants ont collectivement compétence en matière civile et de droit de la famille, et les juges itinérants

ainsi qu'un certain nombre de personnes qui avaient ou avaient eu des liens avec le système de justice pénale, tels le Ministre de l'Intérieur de l'Opposition, Jack Straw. Les personnes appelées à témoigner étaient donc issues de diverses branches du système de justice pénale, et bien sûr leur témoignage était pertinent : ces personnes travaillaient au cœur de ce système, et de par leur expérience en tant que juges, magistrats, chefs de police, etc., étaient en mesure d'évaluer quantitativement l'implication maçonnique d'une part, et d'autre part l'influence que celle-ci pouvait avoir. Elles étaient par ailleurs en mesure de dire si elles avaient été approchées, ou avaient été témoins d'une quelconque faute professionnelle du fait de l'appartenance à la franc-maçonnerie. Nous reviendrons sur cela, mais pour l'instant, nous allons nous pencher sur les raisons pour lesquelles le Comité choisit d'enquêter sur cette fraternité en particulier, et dans ce domaine précis qu'est la justice pénale.

2. Le point de départ de l'enquête

« Pour déterminer si l'appartenance à la franc-maçonnerie a conduit à des problèmes qui nécessiteraient un recours, le Comité s'est efforcé de savoir si l'image perçue par le grand public selon laquelle la franc-maçonnerie avait affecté le cours de la justice pénale était en soi une justification suffisante pour devoir prendre des mesures. »¹

Ceci fut en effet la question posée au Comité, et la réponse fut, dans une certaine mesure, affirmative. Même si au moment où cette question se posa ouvertement (dans les débuts de l'enquête, au moment où les membres commençaient à élaborer une ligne de pensée), il n'avait pas encore été décidé si des mesures devaient être prises, la décision même de mener une enquête est une preuve suffisante que ces soupçons, autrement dit « la perception par le grand public » (*public perception*) ont suffi à initier un comité parlementaire chargé d'examiner plus en profondeur la question. Ceci, en soi, constitue déjà une « mesure », quelles que soient les conclusions de la commission. Bien que nous ayons déjà montré que les

ont également compétence en matière pénale. Voir à ce sujet la publication du Conseil de l'Europe, *La formation des juges et des magistrats du parquet en Europe*, Réunion multilatérale, Editions du Conseil de l'Europe : Lisbonne, 27-28 avril 1995, pp.31-34.

¹ « In assessing whether membership of the freemasons led to problems that required remedy, the Committee considered the question of whether public perception that freemasonry had affected the course of the criminal justice was sufficient justification in itself for action. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v, §1.

écrits anti-maçonniques se basaient sur des soupçons plutôt que sur des faits, sur des allégations plutôt que sur des preuves, il est surprenant de constater que ces mêmes mécanismes sont justement à l'origine de la décision du Comité des affaires intérieures pour enquêter sur la franc-maçonnerie. La deuxième sous-partie du rapport porte en effet le sceau de l'incertitude, car il est intitulé « Les allégations faites au sujet de la franc-maçonnerie dans le système de justice pénale »¹, et poursuit en affirmant que :

« l'enquête visait à évaluer les preuves de *suggestions* que la franc-maçonnerie a été responsable d'abus dans le système de justice pénale. Il a été *allégué*, ou il a été fait état de *soupçons* selon lesquels la franc-maçonnerie a influencé des décisions [...] dans le cadre d'une procédure pénale. »²

Il est évident que l'on ne peut pas vérifier certaines choses sans une enquête préalable, et les soupçons sont le plus souvent le point de départ pour d'autres enquêtes. Il est donc naturel que des allégations et soupçons constituent la base d'une telle enquête. Cependant, il y a une légère différence entre les soupçons répétés et ce qui a seulement été décrit comme une vague « perception », qui a été généralisée et est mentionnée dans des termes qui englobent l'ensemble de la société : lorsqu'on parle de *public perception* (la perception « publique » ou encore « populaire »), les termes sont suffisamment vagues et vastes pour transmettre l'impression qu'il s'agit d'un sentiment généralisé parmi la population britannique, que ce soit parmi les membres du système de justice pénale, ou du grand public. Le rapport se poursuit en concluant partiellement à la fin de la première sous-partie que les membres

« prennent acte qu'il est difficile d'établir des preuves tangibles démontrant que des influences prétendument pernicieuses dans le système de justice pénale ont été le résultat d'une interférence maçonnique délibérée. Les difficultés à établir que telle ou telle pratique corrompue a eu lieu sont amplifiées par la difficulté à prouver que l'appartenance à la franc-maçonnerie des personnes impliquées ait été autre que fortuite. »³

¹ « The *allegations* made concerning freemasonry in the criminal justice system » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, Freemasonry in the Police and the Judiciary, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v.

² « The inquiry sought to assess the basis for *suggestions* that freemasonry has been responsible for abuses in the criminal justice system. It has been *alleged*, or *suspensions* have been reported, that freemasonry has influenced decisions [...] in the course of criminal proceedings » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, Freemasonry in the Police and the Judiciary, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v, §4. Je souligne.

³ « The members note that there is difficulty in establishing hard evidence that allegedly malign influences in the criminal justice system have been the result of deliberate Masonic interference. The difficulties in establishing that any corrupt practice has occurred are magnified by the problems in proving that membership of the freemasons amongst those involved was anything other than coincidental. » *Ibid*, p. vi, §7.

Telle était l'opinion du Comité, qui jugea néanmoins la question suffisamment grave pour décider de mener une enquête, bien que les preuves avérées vinssent à manquer. Cette question de la perception du grand public fut reprise par les différents témoins qui vinrent témoigner devant le comité, ou qui envoyèrent un témoignage écrit. Le Garde des Sceaux

« ne fut pas d'accord pour dire que la perception de la population que l'appartenance maçonnique dans la police et la justice était problématique, constituait une raison suffisante pour exiger une déclaration d'appartenance. »¹

En effet, le véritable enjeu fut que la perception négative du public était si forte qu'elle justifiait la mise en place d'une sorte de registre public, où les francs-maçons dans les différentes parties du système de justice pénale devaient indiquer leur appartenance. Cette alternative possible souleva un certain nombre de questions, comme nous le verrons ultérieurement, et le Ministre de la Justice mit le doigt sur l'une d'entre elles, en faisant valoir que des preuves solides étaient nécessaires avant la mise en œuvre d'une telle mesure (« Le *Lord Chancellor* dit qu'il était opposé à la déclaration d'appartenance des francs-maçons dans le système judiciaire en l'absence d'éléments de preuve justifiant une telle action. »²). *The Magistrates' Association* commenta pour sa part qu'elle ne voyait « pas de problème avec l'implication maçonnique dans la magistrature. »³ Toutefois, elle admit implicitement que l'appartenance maçonnique pouvait créer certains problèmes, notamment dans la perception que les gens pouvaient avoir des francs-maçons, et les liens qui les unissaient. « L'association des Magistrats espère qu'une plus grande transparence dans les nominations à la magistrature du siège répondra à toute perception négative. »⁴ Avec cette déclaration, l'Association des Magistrats, bien qu'elle fût opposée à la déclaration obligatoire d'appartenance, reconnut le fait que la perception négative était suffisamment forte pour justifier une plus grande ouverture et plus de transparence. Cependant, elle convint que, puisque les juges de paix devaient être représentatifs de la communauté dans son ensemble⁵, « la question de savoir si un futur juge de paix était ou non franc-maçon était pertinente. »⁶ Le Comité reçut également

¹ « The Lord Chancellor did not accept that a public perception that there was a problem with freemasonry in the police and the judiciary was sufficient cause to demand some form of registration. » *Ibid*, p.vii, §8.

² « The Lord Chancellor said that he was opposed to the registration of freemasons in the judiciary in the absence of evidence that justified such action. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. vii, §8.

³ « No problem with masonic involvement in the magistracy. » *Idem*, p. vii, §9.

⁴ « They hope that moves towards greater openness in appointments to the bench would work to address any adverse perception. » *Idem*.

⁵ Voir note p. 267.

⁶ « The question of whether a prospective magistrate was a mason or not was of relevance. » *Idem*.

des témoignages écrits de certains membres de la justice, qui déclarèrent que « les juges ne devraient pas être francs-maçons puisqu'ils doivent rester au-dessus de tout *souçon*. »¹ Quant aux forces de police, ils insistèrent sur le fait que la confiance du public était absolument essentielle. Ils se référèrent à une brochure proposée en avril 1985 par le préfet de police, le guide du comportement professionnel (*Handbook of Guidance for Professional Behaviour*). Ce texte abordait spécifiquement la question de la franc-maçonnerie dans la police, et conclut qu'« en ces temps difficiles, [la police s'efforce] de présenter au public une image plus ouverte et plus sincère, de se prêter à un plus grand contrôle, et de se défaire de toute dissimulation ou secret inutile. »²

Présenter une image positive était l'un des principaux objectifs du système de justice pénale. Influencé par une représentation négative de la franc-maçonnerie, divers organismes étaient prêts à mettre en place un registre. Le Comité fut chargé d'examiner « si des restrictions devaient être appliquées par rapport à l'appartenance à la franc-maçonnerie, ou si une obligation de divulguer son appartenance devait être établie. »³

Etayée par la perception négative de la part de la population, la décision d'enquêter revint principalement à un seul homme, comme nous allons maintenant essayer de le démontrer.

3. Une enquête débutée il y a plusieurs années

On peut dire que le « calendrier » des événements qui ont incité la rédaction du rapport débuta probablement en 1984, année de la publication de *The Brotherhood*, ou peut-être même avant, au moment des scandales de corruption des années 1970. Cependant, il est un peu exagéré de dire que ces scandales de corruption et d'affairisme eurent une influence directe sur le programme des sujets abordés par le Comité des Affaires Intérieures. Même les ouvrages anti-maçonniques de Knight et de Short furent publiés une dizaine d'années avant que les

¹ « Judges should not be freemasons as they should remain above *suspicion*. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p.vii, §10. Je souligne.

² « In these critical days, [the force is striving] to present to the public a more open and wholehearted image of itself, to show a greater readiness to be invigilated and to be free of any unnecessary concealment or secrecy. » Sir Kenneth NEWMAN, *The Principles of Policing and Guidance for Professional Behaviour*, April 1985. Cité dans Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. viii, §11.

³ « Whether any restrictions should be placed on membership of the freemasons, or if any requirements to disclose membership should be established. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v, §1.

conclusions du rapport fussent rendues. Bien sûr, la décision d'enquêter fut prise en amont, en juillet 1995, et l'invitation à présenter des preuves écrites fut délivrée le 12 septembre 1996. Néanmoins, nous pouvons postuler que les origines concrètes de l'enquête sur la franc-maçonnerie dans la police et la justice remontent au projet de loi concernant la déclaration des sociétés secrètes de 1992 (*Secret Societies Declaration Bill*), présenté par le député Chris Mullin. En effet, dès juillet 1992, le député travailliste présenta à la Chambre des Communes un projet de loi qui :

« exige[ait] d'un occupant, ou d'un candidat à la nomination ou à l'élection à un poste public ou un poste dans un service public qu'il fasse une déclaration publique quant à son appartenance ou non à une quelconque société secrète. »¹

En un mot, il s'agit exactement de la même formulation que les conclusions du rapport de 1997, comme nous le verrons plus loin. Mais pour quelles raisons Mullin, dès 1992, demanda-t-il que soit inscrite dans la loi l'obligation de déclarer son appartenance à la franc-maçonnerie ? Notons tout d'abord que si le projet de loi fit en effet mention de toutes les «sociétés secrètes», il ne faut pas pour autant se montrer naïf : c'étaient bien les francs-maçons qui en étaient la véritable cible. Mullin lui-même admit cela à demi-mot lors des débats à la Chambre des Communes :

«Bien qu'aucune organisation particulière ne soit mentionnée et que la portée de mon projet de loi ne se limite pas à une organisation en particulier, vous, Madame la Présidente [Dame Janet Fookes], ne serez peut-être pas surprise d'apprendre que les francs-maçons sont parmi ceux qui relèvent de son champ d'application ».²

Non seulement les maçons tombaient en effet dans le cadre du champ d'application de ce projet de loi, mais il est clair que Mullin avait préparé et présenta ce projet de loi avec la franc-maçonnerie à l'esprit. Ce qui nous permet de soutenir cette hypothèse est le fait que, à l'époque et encore maintenant, les francs-maçons constituaient le groupe le plus important qui

¹ « [The bill] require[d] that an occupant of, or candidate for appointment or election to, a public office or a post in a public service shall make a public declaration as to his membership or otherwise of any secret society”.1 He further argued : “My Bill seeks to ensure that candidates either for appointment or election to public office should declare their membership or otherwise of any secret society. » Chris MULLIN MP, Secret Societies (Declaration) Bill, Débat à la Chambre des Communes, 1^{er} juillet 1992.

² « Although no particular organisation is mentioned and the scope of my Bill is not limited to any particular organisation, you, Madam Speaker [Dame Janet Fookes], may not be surprised to learn that freemasons will be among those who fall within its scope. » Chris MULLIN MP, Secret Societies (Declaration) Bill, Débat à la Chambre des Communes, 1^{er} juillet 1992.

pouvait tomber sous l'appellation de « société secrète ». Au cours de l'enquête en 1996-1997, d'autres groupes furent mentionnés, tels que les *Shriners*¹, l'*Opus Dei*², ou les *Catenians*.³

Cependant, les conclusions du rapport admirent que :

« le Comité n'a pas procédé à des enquêtes afin de déterminer si l'appartenance à d'autres sociétés secrètes, comme les *Catenians* ou l'*Opus Dei*, a conduit à des problèmes au sein du système de justice pénale. »⁴

Une note précise que :

« le Comité a reçu une lettre, en date du 11 mars 1997, du Grand Secrétaire de l'Association des *Catenians*, rejetant l'affirmation selon laquelle ces derniers seraient une « secte secrète », et invitant le Comité à leur rendre visite à leur siège social. »⁵

Il est vrai que la « menace » que constituent ces groupes quant à de possibles malversations dans le système de justice pénale fut considérée comme moindre que celle posée par la maçonnerie, principalement en raison du fait que leurs effectifs sont loin d'être aussi élevés. Toutefois, le Comité note :

¹ Fondé en 1872, l'Ordre des *Shriners* (ou *Ancient Arabic Order of the Nobles of the Mystic Shrine*) est une société paramaçonnique qui compte pour membres des maîtres maçons. Façonné sur les principes de la franc-maçonnerie, il intègre en plus un élément « d'amusement et de philanthropie » (« The organization built on the principles that guided Freemasonry, while adding an element of fun and ultimately, philanthropy, that set Shriners International apart. » Consultable sur : <http://www.shrinersinternational.org/Shriners/MasonShriners/Masons>. Consulté le 04/04/2016). L'Ordre est surtout présent aux États-Unis.

² Créé en 1928 par le Père Escriva de Balaguer, l'ordre de l'*Opus Dei* (« l'œuvre de Dieu ») est une institution de l'église catholique qui a pour but de « promouvoir parmi les fidèles chrétiens de toute condition une vie pleinement cohérente avec la foi, dans les circonstances ordinaires de l'existence humaine, en particulier par la sanctification du travail. » (Consultable sur <http://opusdei.fr/fr-fr/article/esprit/>. Consulté le 04/04/2016.) L'aspect secret est prépondérant, comme le souligne un article du journal *Le Monde Diplomatique* citant l'article 191 des constitutions de l'Ordre, rédigées en 1951 : « *Que les membres numéraires et surnuméraires sachent bien qu'ils devront toujours observer un silence prudent quant aux noms des autres associés ; et qu'ils ne devront jamais révéler à quiconque qu'ils appartiennent eux-mêmes à l'Opus Dei.* » (Consultable sur <https://www.monde-diplomatique.fr/1995/09/NORMAND/6667>. Consulté le 04/04/2016).

³ L'association des *Catenians* fut fondée à Manchester en 1908. Elle est présente surtout au Royaume-Uni et dans certains pays du Commonwealth. Le siège se trouve à Coventry, en Angleterre. Les *Catenians* se décrivent comme un groupe de laïcs catholiques (entièrement masculin) qui œuvre en réseau pour l'entraide et les liens familiaux dans la charité catholique. Ils se réunissent une fois par mois et organisent des pèlerinages à Rome. Ils sont souvent comparés aux francs-maçons de par le serment d'allégeance qu'ils prêtent et l'entraide qu'ils se promettent. Consultable sur <http://www.thecatenians.com/visitors/>. Consulté le 04/04/2016).

⁴ « The Committee did not conduct investigations into whether other secretive societies, such as the *Catenians* or *Opus Dei*, led to problems within the criminal justice system. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v, §3.

⁵ « The Committee received a letter, dated 11th March 1997, from the Grand Secretary of the *Catenian* Association rejecting the assertion that the *Catenians* are a "secret sect" and inviting the Committee to visit their head office. » *Idem*.

« Un article journalistique récent¹ rapporte qu'un certain nombre de juges et de policiers gradés sont membres de l'Association des Catenians. [...] On estime qu'ils sont environ 11.500. Bien que ce chiffre montre que les Catenians sont beaucoup moins nombreux que les francs-maçons, cela ne signifie pas que des préoccupations similaires ne soient pas soulevées concernant leur influence sur le système de justice pénale. »²

L'objectif premier était donc les maçons, puisqu'il était considéré qu'ils avaient beaucoup plus d'influence sur le système de justice pénale en raison de leur plus grand nombre. En effet, si les *Catenians* comptaient environ 11.500 membres, les francs-maçons étaient eux au nombre de 349.213 en 1997³. Cependant, Chris Mullin prit soin de ne pas mécontenter les maçons en proposant un projet de loi les visant spécifiquement lorsqu'il présenta le projet de loi sur la déclaration des sociétés secrètes. Par ailleurs, il continua à énumérer les raisons pour lesquelles le projet de loi devrait s'appliquer aux maçons en particulier :

« Il serait plus facile de convaincre les non-initiés que la franc-maçonnerie est un passe-temps inoffensif et que ses objectifs sont principalement conviviaux et charitables s'il n'y avait pas cette notion de secret – renforcée par des serments à glacer le sang – à propos de laquelle tous les maçons ont prêté serment. »⁴

L'écart entre ce qu'il prétend, c'est-à-dire ne pas vouloir distinguer la franc-maçonnerie en particulier, et sa véritable opinion à ce sujet, est bien exprimé dans cette citation :

« Je tiens à souligner que le projet de loi ne fait aucune objection à la pratique de la franc-maçonnerie. Si des adultes veulent porter des tabliers, découvrir leur poitrine, et se livrer à d'étranges rituels, c'est entièrement leur droit. »⁵

De toute évidence, il tourne ici la maçonnerie en dérision. Il emploie le terme *grown men* en anglais, ce qui souligne encore davantage le ridicule de la situation (pour lui). Cependant, son

¹ Daily Express, 10 février 1997.

² « A recent newspaper report states that a number of judges and senior policemen are members of the Catenian Association.[...] It is estimated that they number around 11,500. Although this figure shows that the Catenians are far fewer in number than the freemasons, this does not mean that similar concerns are not raised relating to their influence on the criminal justice system. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. v, §3.

³ « UGLE's numbers ». Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.119.

⁴ « It would be easier to convince non-masons that freemasonry is a bit of harmless fun and that its objectives are mainly sociable and charitable were it not for the secrecy— reinforced by blood-curdling oaths—to which all masons are sworn. » Chris MULLIN MP, Secret Societies (Declaration) Bill, Débat à la Chambre des Communes, 1^{er} juillet 1992.

⁵ « I want to stress that the Bill makes no objection to the practice of freemasonry. If grown men want to wear aprons, bare their breasts, and indulge in strange rituals, that is entirely a matter for them. » *Idem*.

argumentaire est affaibli du fait de cette double accusation : la franc-maçonnerie représente-t-elle un groupe d'hommes performant des saynètes entre eux d'une manière risible, ou bien une société secrète dangereuse, capable de corrompre toute une partie de la sphère publique ?

Dans tous les cas, on peut lire entre les lignes qu'il ne porte pas cette société dans son cœur.

Nous pouvons supposer que cette méfiance prend sa source dans l'enquête approfondie que Mullin mena sur les attentats des pubs de Birmingham de 1974. En effet, avant de devenir député, Mullin avait étudié le droit et était devenu journaliste, notamment pour le *Daily Mirror*, et avait travaillé pour l'émission *World in Action* sur la chaîne *Granada Television*. C'est dans ce contexte qu'il s'intéressa au cas des « Six de Birmingham ».

Le 21 novembre 1974, deux bombes détonèrent à Birmingham, tuant vingt-et-une personnes. Six hommes furent rapidement arrêtés. Les tests réalisés le soir même par la police scientifique montrèrent que deux d'entre eux avaient manipulé de la nitroglycérine, et ils passèrent aux aveux. Leur procès débuta en juin 1975, alors qu'ils étaient tous revenus sur leurs déclarations préalables du mois de novembre, affirmant qu'elles avaient été faites sous la contrainte, suite à des violences policières. Le jury les condamna néanmoins tous les six à la prison à perpétuité. S'ensuivirent plusieurs appels, rejetés pour certains, d'autres confirmant le verdict. En 1986, Chris Mullin publia un livre, *Error of Judgement : The Truth about the Birmingham Bombings*¹, dans lequel il démontra l'implication et la culpabilité des policiers corrompus, dont certains étaient francs-maçons. Cette publication ajouta de la force à la demande grandissante pour la réouverture du dossier, et mobilisa l'opinion publique. Mullin déposa enfin une motion d'urgence à la Chambre des Communes, en association avec Jeremy Corbyn, qui rassembla 33 signatures. En août 1989, la police des West Midlands ferma la branche des enquêtes criminelles, à la suite d'accusations selon lesquelles les officiers de police avaient fabriqué des aveux pour assurer des condamnations. Lorsque le dossier fut enfin ré-ouvert en 1990, on trouva des divergences dans les dépositions d'un des six hommes. Les tests scientifiques n'étant plus considérés comme des preuves tangibles, les hommes furent libérés, après avoir passé seize ans en prison.

Poussé et certainement galvanisé par ces recherches (son implication fut déterminante dans la libération de ces hommes), Mullin continua à enquêter sur d'autres scandales, en particulier des éventuelles erreurs judiciaires, et cela influença sans aucun doute son opinion sur la franc-maçonnerie :

¹ Chris MULLIN, *Error of Judgement : The Truth about the Birmingham Bombings*. Londres : 1987.

« Depuis quelques années, je me suis intéressé particulièrement aux erreurs judiciaires. Cet intérêt m'a permis d'entrer en contact avec des personnes à tous les niveaux de la vie publique dans la police et la justice, en particulier dans les West Midlands. Je ne fais aucune allégation d'inconvenance, mais il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer que beaucoup parmi ceux avec qui j'ai traité sont des francs-maçons. »¹

Il n'est pas difficile de comprendre les origines de son aversion pour la franc-maçonnerie. Par conséquent, Mullin estima que plus de transparence court-circuiterait l'aspect secret qui servit de rempart à des affaires illicites dans les années passées. Pour ce faire, la première étape fut d'introduire un projet de loi au Parlement demandant à ce que tous les membres d'une partie donnée de la société (ici, le système de justice pénale, car il s'agit de la branche sur laquelle Mullin avait enquêté, et où il avait remarqué qu'il pouvait y avoir corruption) déclarent leur appartenance maçonnique, et enfin de rendre ce registre public. Malheureusement pour lui, la procédure parlementaire ne permet que rarement à un projet de loi présenté par un député à titre individuel (*private member's bill*) de passer en deuxième ou troisième audience sans être repoussé. Lors de la session parlementaire au cours de laquelle le projet de loi de Mullin fut introduit, sur 58 projets de loi, seulement treize furent votés, et ce chiffre est en fait assez élevé (environ 22%), par rapport au nombre total de projets de loi présentés à titre individuel adoptés de 1983 à 2010: seulement 295 sur 2824, soit environ 10%.²

Son projet de loi ne fut donc pas adopté, mais sa tentative lui permit d'attirer l'attention sur cette question. En outre, Mullin sollicita l'appui du Premier Ministre, John Major, et nous pouvons voir qu'à l'époque où il écrivait son livre *Error of Judgement*, Mullin était déjà intéressé par le travail de Martin Short sur les francs-maçons. Il prit Major à parti à la Chambre des Communes :

« (M. Mullin): Le Premier Ministre se souvient-il qu'en septembre 1986, il a rempli un questionnaire que lui avait envoyé l'auteur M. Martin Short, et qu'il était d'accord sur le fait que les policiers, les magistrats, les députés, les conseillers et autres fonctionnaires qui étaient francs-maçons devraient indiquer ce fait? S'il a oublié, j'ai avec moi une copie de ce questionnaire avec sa signature au bas de celui-ci. Est-il toujours de cet avis et, si oui, puis-je compter sur son

¹ « For some years I have taken a particular interest in miscarriages of justice. That interest has brought me into contact with people at all levels of public life in the police and the legal profession, particularly in the West Midlands. I make no allegations of impropriety, but one would have to be blind not to notice that many of those with whom I have dealt are freemasons. » Chris MULLIN MP, Secret Societies (Declaration) Bill, Débat à la Chambre des Communes, 1^{er} juillet 1992.

² House of Commons Information Office, Factsheet L2, *Private Members' Bills procedure*, juin 2010.

soutien pour mon projet de loi sur la Déclaration d'Appartenance à des Sociétés Secrètes, qui revient en deuxième lecture le 29 janvier?

(Le premier ministre): Je félicite l'honorable député pour son ingéniosité et ses recherches. Cela reste mon avis personnel, comme indiqué à l'époque. »¹

Cinq ans plus tard, il n'est guère surprenant de constater que le Comité parlementaire dont Mullin était membre, montra un intérêt particulier pour la franc-maçonnerie dans le système de justice pénale. Son opinion n'avait pas changé depuis 1992, et il était toujours déterminé à voir les maçons déclarer leur appartenance. Si l'on garde à l'esprit que les comités parlementaires déterminent leurs propres sujets d'enquête, on peut supposer que Mullin rassembla suffisamment de soutien de la part de ses collègues pour lancer une enquête sur le système de justice pénale, ciblant spécifiquement les francs-maçons. Lorsqu'il fut interrogé quelques années plus tard sur les origines de l'enquête, Mullin déclara :

« C'était mon idée, je l'ai suggérée aux autres membres du comité qui avait alors une majorité conservatrice, et c'était pour voir s'il n'y avait vraiment aucun fondement aux allégations selon lesquelles un certain nombre de ceux qui étaient impliqués, très impliqués, dans certaines des plus célèbres erreurs judiciaires avaient été maçons. »²

Son but demeurait inchangé depuis les Six de Birmingham, et il trouva un moyen de le mettre en pratique. Son intérêt résidait principalement dans les erreurs judiciaires, et son souhait : de prouver que les francs-maçons étaient derrière ces erreurs. Nous allons maintenant nous tourner vers l'enquête proprement dite.

¹ « *Mr. Mullin* Does the Prime Minister recall that in September 1986 he filled in a questionnaire sent to him by the author Mr. Martin Short agreeing that police officers, magistrates, Members of Parliament, councillors and other public officials who were Freemasons should disclose that fact? If he has forgotten, I have with me a copy of the questionnaire with his signature at the bottom of it. Is that still his position and, if so, may I expect his support for my Secret Societies (Declaration) Bill which comes up for Second Reading on 29 January?

The Prime Minister I commend the hon. Gentleman for his ingenuity and research. It remains my personal view, as set out at that time. »

Chris MULLIN MP, *Engagements*, Débat à la Chambre des Communes, 3 décembre 1992.

² « It was my idea, I suggested it to the other members of the committee which then had a Conservative majority and it was really to see if there really was any basis for the allegation that a number of those involved, prominently involved, in some of the more celebrated miscarriages of justice had been masons. » Doug PICKFORD, *The Inquisitor*, Freemasonry Today, printemps 1998, n. 4.

III) Le cœur de l'enquête

En juillet 1995, le Comité décida de mener l'enquête, et par conséquent publia le 12 septembre 1996 une invitation à présenter des témoignages écrits. L'interrogatoire des témoins commença peu après, le 18 décembre 1996. Nous allons examiner ce que chaque partie avait à dire sur la franc-maçonnerie dans son domaine respectif, et quelles difficultés furent rencontrées concernant la franc-maçonnerie dans les différentes branches de la justice pénale.

1. Les preuves et documents

En adoptant comme postulat de départ les allégations de corruption et de malversations possibles provenant de l'appartenance à la franc-maçonnerie, ainsi que l'influence maçonnique dans la corruption policière en particulier, le Comité entreprit de déterminer s'il y avait des preuves concrètes pour étayer ces allégations. Tout d'abord, le Comité mit en place une liste des criminels et des individus corrompus qui avaient été francs-maçons (mais qui n'était pas exhaustive). Quelques noms furent cités dans les conclusions du rapport, bien que la Grande Loge Unie d'Angleterre tempérât cela en faisant valoir que certains de ces individus ne l'étaient pas dans les faits : toujours inscrits sur les registres, ils n'assistaient plus aux tenues ou avaient cessé de payer leurs cotisations. Tel fut le cas par exemple de Kenneth Noye, devenu tristement célèbre pour la violence routière et meurtrière de la route M25 :

« Bien que Noye ait été brièvement franc-maçon avant qu'il ne soit expulsé en 1989 (et n'était donc plus franc-maçon depuis près de dix ans lorsqu'il fut recherché en 1997 pour meurtre), il est devenu dans l'esprit du grand public *le franc-maçon* Kenneth Noye. »¹

Le deuxième point que le Comité chercha à établir fut le nombre de francs-maçons dans les différents secteurs du système de justice pénale, « de façon à acquérir une certaine perspective

¹ « Although Noye had briefly been a freemason before he was expelled in 1989 (and thus had not been a mason for nearly ten years when he was wanted in 1997 for the road rage murder), he became in the mind of the public *the freemason* Kenneth Noye. » Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

sur ces questions.»¹ En effet, ce que le Comité tenta de prouver était que si « un nombre disproportionné de membres d'une profession ou d'une certaine branche étaient francs-maçons, cela pourrait être une cause légitime de préoccupation publique.»² Dans ce but, le président du Comité, Sir Ivan Lawrence, écrivit au Garde des Sceaux lui demandant s'il pouvait les « aider à établir l'étendue de l'appartenance maçonnique parmi les *Law Lords*, les juges de la Cour d'appel et juges de la Haute Cour. »³ Pour des raisons pratiques, le Comité décida également de demander aux juges présidant deux circuits⁴ pris au hasard, celui de Midland et Oxford et celui du Nord-Est, le nombre de juges itinérants⁵ sur chaque circuit qui étaient francs-maçons. Pour répondre à ces questions, les juges ainsi que le Ministre de la Justice entrèrent en contact avec la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui fournit les chiffres concernant l'adhésion des juges. Quant aux juges de paix⁶, on demanda aux présidents d'un certain nombre de sièges de la magistrature d'assister le Comité afin d'établir le nombre de francs-maçons sur chacun de leurs sièges de la magistrature. Pour établir ces chiffres, différentes méthodes furent utilisées. Certains présidents proposèrent des sondages, mais bien sûr le problème était que chaque membre était libre de choisir s'il souhaitait ou non y répondre. Un autre président fut assisté par un membre du siège de la magistrature qui était lui-même franc-maçon, et qui fut donc en mesure de donner des informations sur le nombre de francs-maçons. Un autre basa ses chiffres sur une enquête réalisée auparavant, en 1979. Certains fondèrent leur estimation sur l'annuaire maçonnique, en tentant de reconnaître les noms des francs-maçons qui faisaient parti de leur siège.⁷

Au sein des forces de l'ordre, les allégations de corruption et d'abus à caractère maçonnique s'échelonnaient du milieu des années 1970 à la fin des années 1980, et touchaient en particulier l'unité des *West Midlands Serious Crime Squad*. La liste des personnes qui

¹ « In an effort to gain some perspective on these questions. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xv, §35.

² « If a disproportionate number of members of any profession or branch of a profession were freemasons, this might be a legitimate cause for public concern. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xv, §37.

³ « If he could assist the Committee in establishing the extent of freemasonry amongst the Law Lords, Appeal Court Judges and High Court Judges. » Lettre du Président du Comité au Garde des Sceaux, 20 janvier 1997. Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 167.

⁴ L'Angleterre et le Pays de Galles sont divisés juridiquement en six régions (ou *circuits*) placées sous l'autorité du Ministre de la Justice.

⁵ Voir note p. 267.

⁶ *Idem*.

⁷ Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xvi, §39.

appartenait à cette équipe fut soumise à la GLUA, qui fut en mesure d'identifier 14 francs-maçons sur 96.¹

Une enquête fut également menée autour de la *Manor of St James Lodge* No. 9179, qu'on disait être une « loge de police ». En effet, après la publication en avril 1985 du manuel sur les principes orientant le comportement professionnel, que nous avons évoqué précédemment, certains membres de la police auraient établi une loge pour leur propre usage, une façon de contourner la recommandation qui stipulait que : « l'officier qui fait preuve de discernement considérera probablement qu'il serait sage de renoncer à la perspective du plaisir et de l'avantage social de la franc-maçonnerie de manière à profiter de la considération sans réserve de tous ceux autour de lui. »²

Il fut demandé à la GLUA de fournir des informations sur cette loge : s'il s'avérait qu'elle était exclusivement réservée aux membres de Scotland Yard, cela représenterait une véritable source de préoccupation. Il fut constaté que, « bien que cette loge ait rassemblé autrefois certains des officiers de police les plus hauts placés de Londres, il semblerait maintenant qu'elle compte principalement des officiers retraités. »³

Le Ministre de la Justice, avant que tous ces sondages et enquêtes ne soient menés, souligna que même si tous les juges de la haute cour étaient francs-maçons, cela ne prouverait pas qu'un quelconque tort aurait été causé dans l'administration de la justice.⁴ Le Garde des Sceaux n'était pas franc-maçon. Cependant, nous avons clairement l'impression qu'il n'est pas opposé à la franc-maçonnerie, et c'est bien le ton qu'il emploie qui nous donne cette indication, comme ce fut souvent le cas pour tous les membres auditionnés par le Comité, et les membres du Comité lui-même.

¹ *Ibid*, p. xvi, §40.

² « The discerning officer will probably consider it wise to forego the prospect of pleasure and social advantage in freemasonry so as to enjoy the unreserved regard of all those around him. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. viii, §11

³ « although this lodge once contained some of the most senior police officers in London, it now appears to consist mainly of retired officers. » Manor of St James's Lodge, No. 9179, février 1997, dans Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. viii, §11

⁴ « Even if every high court judge was a freemason, it would not prove that any harm was done in the administration of justice ». Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 22.

2. Une question de ton

Nous allons tenter ici de montrer comment les différentes personnes impliquées dans l'enquête semblaient tous avoir une opinion ou un a priori sur la franc-maçonnerie, y compris ceux qui paraissaient n'avoir aucun lien avec elle. La plupart des membres du Comité admirent qu'ils ne connaissaient pas grand chose sur le sujet. Il sembla néanmoins que tous aient eu une opinion, déjà formée, sur la fraternité. Il va sans dire qu'en 1997, Chris Mullin, le député de Sunderland South, avait déjà une longue expérience de la franc-maçonnerie, bien qu'il ne fût jamais membre, mais ses connaissances dataient de ses enquêtes précédentes sur les erreurs judiciaires impliquant la franc-maçonnerie. Il débuta donc les auditions des différents témoins avec une certaine partialité. D'autres membres du Comité ne furent pas aussi intransigeants que l'était Mullin, mais certains semblèrent exprimer une opinion qui aurait pu être considérée comme biaisée. Tel fut le cas en particulier avec les membres qui ne paraissaient pas avoir une perception négative de la franc-maçonnerie. Peut-être cela est-il dû au fait que Mullin se montra si virulent, que les autres membres adoptèrent une sorte de contre-point de vue de Mullin. Dame Jill Knight (du parti conservateur), se montra moins agressive que Mullin, dans ses questions aux différents témoins, ainsi que dans son ton. En réalité, les deux députés avaient déjà débattu à la Chambre des Communes sur l'influence de la franc-maçonnerie dans la sphère publique, appliquée à la révision pénale (*Criminal Cases Review*). En novembre 1996, Mullin contesta la décision du Ministre de l'Intérieur qui avait nommé Sir Frederick Crawford en tant que président de la Commission de révision pénale, du fait qu'il était franc-maçon:

« Le Ministère de l'Intérieur était-il conscient que Sir Frederick Crawford était franc-maçon lorsqu'il l'a nommé Président de la Commission - et non pas un franc-maçon lambda, mais l'un des francs-maçons les plus haut placés du pays ? Puis-je dire au Ministre que ceux d'entre nous qui s'intéressent aux erreurs judiciaires ont toujours été un petit peu cyniques sur le rôle du Ministère de l'Intérieur, mais même moi j'ai été quelque peu surpris de constater à quel point le Ministre de l'Intérieur était stupide d'avoir nommé un franc-maçon influent à un poste aussi sensible. »¹

¹ « Was the Home Secretary aware when he appointed Sir Frederick Crawford as chairman of the commission that Sir Frederick was a freemason--and not just any old freemason, but one of the leading freemasons in the land ? May I say to the Minister that those of us who take an interest in miscarriages of justice have always been a wee bit cynical about the role of the Home Office, but even I was somewhat taken aback to find that the Home

Entendant cela, Dame Jill Knight répondit :

« Mon Honorable Confrère conçoit-il que ce qu'une personne choisit de faire dans son temps libre ne devrait pas être un frein si ses capacités sont telles qu'elle fera correctement le travail qui lui est proposé de faire ? »¹

Avec cette remarque, nous comprenons que l'avis de Jill Knight sur le sujet est plus positif que celui de Mullin. Ce dernier semblait penser que tous les francs-maçons étaient susceptibles de favoriser leurs propres frères au détriment des autres membres de la société civile.

Mais cette aversion pour la maçonnerie dont il ne se cachait pas n'était pourtant pas du goût de tous ses collègues. Le député conservateur Patrick Nicholls par exemple, remarqua :

« Pour ma part, n'étant pas maçon et n'ayant aucune intention de le devenir, je trouve plutôt désagréable que le député de Sunderland South (M. Mullin) mène cette campagne contre les francs-maçons alors qu'à ma connaissance, et peut-être celle de mon Honorable Confrère également, beaucoup d'entre eux sont parmi les personnes les plus intègres de la communauté et sont investis dans des œuvres caritatives. Il est plutôt désagréable que d'Honorables députés utilisent leur position à la Chambre pour attaquer des personnes de cette qualité et de cette stature. »²

La manière dont Mullin voyait les choses venait du fait qu'il n'avait rencontré que des francs-maçons corrompus, ce qui pouvait laisser penser que tous l'étaient.

Parmi les remarques acerbes qu'il fit lors des enquêtes parlementaires du Comité, les vindictes les plus mordantes furent destinées au Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le Commandant Higham, et à John Hamill, qui furent interrogés le 26 février 1997. Son choix de vocabulaire suggéra clairement son parti pris, comme on peut le constater dans cette remarque: « A mon sens, ce n'est qu'après que la population a commencé à poser

Secretary was so daft as to appoint a leading freemason to such a sensitive post. » Chris MULLIN MP, Criminal Cases (Review), Débat à la Chambre des Communes, 7 novembre 1996.

¹ « Does my hon. Friend accept that what a person chooses to do in his spare time should not be a bar if his abilities are such that he will fulfill correctly a job that is offered to him? » Jill KNIGHT MP, Criminal Cases (Review), Débat à la Chambre des Communes, 7 novembre 1996.

² « As one who is not a freemason and never intends to be, I find it rather distasteful that the hon. Member for Sunderland, South (Mr. Mullin) conducts this campaign against freemasons when, to my certain knowledge - and perhaps that of my hon. Friend as well - many of them are among the most upright people in the community and do a great deal of work for charity as well. It is rather unpleasant that hon. Members should use their position in the House to attack people of that quality and calibre. » Patrick NICHOLLS MP, *Idem*.

des questions que le nettoyage a commencé.»¹ A cela, nous pouvons ajouter qu'à d'innombrables occasions Mullin interrompit soit les témoins, soit ses collègues au milieu d'une phrase pour les contredire. John Hamill confirma que Mullin avait un ton très agressif². Puisque les autres membres, de leur propre aveu, n'étaient pas particulièrement bien informés sur la franc-maçonnerie, ils adoptèrent une vision plus équilibrée, et toutes les audiences ne se transformèrent pas en règlement de comptes.

On sentit par exemple que Jill Knight était encline à faire preuve d'indulgence envers la franc-maçonnerie. Elle exprima ouvertement ses vues sur le sujet à Michael Higham :

« Ne serait-il pas bon si davantage de personnes reconnaissaient que vos principes sont parfaitement louables ? Du moins, ils le sont pour moi. [...] Je ne peux que louer un principe de ce genre [de tolérance et de respect]. »³

Walter Sweeney (conservateur) adopta également un point de vue qui alla à l'encontre de celui de Mullin :

(s'adressant au Ministre de la Justice) « Êtes-vous d'accord avec moi que cela fait partie de la nature humaine, que si l'on est lésé à l'issue d'une procédure judiciaire, de nombreux plaideurs chercheront une cause à leur défaite, et plutôt que d'en vouloir à eux-mêmes ou à leur conduite, ils chercheront peut-être à blâmer quelqu'un d'autre, [...] et que l'appartenance à une loge maçonnique peut être un bon moyen pour exprimer ces accusations de partialité. »⁴

Si tous les membres du Comité n'affichèrent pas le même ton lorsqu'ils évoquèrent la franc-maçonnerie avec les différents témoins, il y eut cependant des points sur lesquels tous les membres cherchèrent des éclaircissements. L'un d'eux est la compatibilité des différents serments : maçonniques et professionnels.

¹ « What occurs to me, listening to this, is that it is only after people who are not masons started asking questions that the clean-up began. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.84.

² Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

³ « Would it not be a good thing if more people recognised that your principles, as set out, are thoroughly praiseworthy ? At least, they are to my mind. [...] I have nothing but praise for a principle of that kind [tolerance and respect.] Jill KNIGHT, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.81.

⁴ « Would you agree with me it is part of human nature that if one is aggrieved at the outcome of court proceedings many litigants will look around for a cause for their defeat and rather than blaming themselves or their conduct may seek to attribute blame to others [...] and that membership of a masonic lodge may be a convenient handle on which to hang such an accusation of bias. » Walter SWEENEY, *Ibid*, p. 28.

3. Les serments

Dès le début de l'enquête, l'une des questions centrales fut de savoir si le serment prêté par les francs-maçons était compatible avec les serments prêtés par les membres du système de justice pénale, qu'ils soient magistrats, juges ou policiers. Ce problème semble avoir occupé beaucoup de temps dans les considérations des membres, qui visiblement sentirent que c'était l'une des principales difficultés, au centre de leur questionnement. Il leur fallut déterminer si l'appartenance à la franc-maçonnerie avait causé des problèmes dans le processus de justice pénale : qu'est-ce qui était donc considéré comme problématique dans l'appartenance à la franc-maçonnerie ? La cause la plus évidente est le fait que les francs-maçons soient liés par leurs serments à l'obligation de s'entraider. En effet, beaucoup pensent que l'entraide est une partie cruciale de la franc-maçonnerie, et ce n'est pas tout à fait faux. « L'entraide fraternelle » (ou *column of mutual defence*) pour reprendre l'expression maçonnique, est un principe que tous les maçons se doivent de défendre. Les obligations d'un maître maçon sont de « secourir la faiblesse de son frère autant que faire se peut. » L'un des rituels de clôture utilisé dans les chapitres de l'Arche Royale exhorte les maçons à :

« évoquer les circonstances atténuantes les plus bienveillantes, et les plus favorables à la conduite [d'un maçon], même lorsque cette conduite est à juste titre passible de répréhension et de blâme. Ainsi le monde verra à quel point le lien qui lie les francs-maçons entre eux est fort.»¹

Pour les non-initiés, cela peut bien sûr être déstabilisant, et être considéré comme la preuve que les francs-maçons camouflent les méfaits de leurs frères en toute impunité. La tournure de phrase est très fâcheuse et ne contient pas de restrictions, comme c'est le cas dans les obligations des Maîtres maçons (« autant que faire se peut... »). Lorsque des non-initiés questionnent les maçons sur de tels serments, il est difficile de contredire les accusations de dissimulation et de protection mutuelle. L'idée que des actes répréhensibles commis par les maçons et couverts par leurs frères va de pair avec le fait que ces malversations sont toujours perpétrées contre l'intérêt public et la population. On comprend donc pourquoi ces serments mettaient mal à l'aise les membres du Comité. Si ces serments avaient été conçus pour aider

¹ « suggest the most kindly, the most palliating, and the most favourable circumstances in extenuation of his [a fellow mason's] conduct, *even when justly liable to reprehension and blame*. Thus shall the world see how close is the bond that links freemasons together. » Aldersgate Royal Arch Ritual, 13^e édition, 1993. Cité par R.A. GILBERT, *The Trials and Tribulations of a Masonic Apologist*, Quatuor Coronati Lodge n. 2076. Consultable sur <http://www.skirret.com/papers/masonic-apologist.html> Consulté le 10/04/16.

les frères quand ils le pouvaient et aider leurs familles en cas de besoin, la réaction au sein de la société britannique n'aurait peut-être pas été aussi forte. Mais si les maçons prétendaient être des hommes intègres qui cherchaient la moralité dans leurs actes, pourquoi protégeraient-ils délibérément des personnes qui étaient « à juste titre passibles de répréhension et de blâme »? A cela, les maçons répondent: « C'est un vestige du rituel de l'époque victorienne. C'est une prose imagée qui met l'accent sur l'amour fraternel et qui ne devrait pas être prise comme une tentative d'exonérer un criminel. »¹

Quant à Sir Ian Percival, il expliqua devant le Comité que le serment devait être compris comme une « bonne action pour pardonner à quelqu'un qui avait fait du mal, et l'expression d'un espoir raisonnable que 'lorsque vous avez fait du mal quelqu'un vous soulagera'. »²

Mais aux yeux des non-initiés, cette préférence fut perçue comme s'exerçant au détriment du reste de la population. Cela nous amène donc au serment prêté par les membres de la magistrature, à savoir : « Je jure devant Dieu tout-puissant de servir notre Souveraine la Reine Elizabeth II avec rectitude et fidélité et de rendre justice à toutes sortes de personnes dans le respect des lois et usages de ce royaume, sans crainte ni faveur, affection ou mauvaise volonté. »³

Le problème soulevé par le Comité fut de savoir comment on pouvait jurer de servir « toutes sortes de personnes sans crainte ni *faveur* » (je souligne), et en même temps, jurer de protéger ses frères maçons. Martin Short affirma :

«Ce sont les obligations qu'ils se promettent entre eux qui, lorsqu'elles sont appliquées en dehors de la franc-maçonnerie, dans leur vie professionnelle, dans la fonction publique, agissent contre l'intérêt du public. [...] Je pense que les serments [judiciaires et maçonniques] ne sont pas du tout compatibles. Je ne pense pas que le serment maçonnique, par exemple, soit compatible avec le serment prêté par un agent de police. »⁴

¹ « It is a leftover from Victorian ritual : flowery prose that emphasizes Brotherly love and that should not be taken as attempting to exonerate the criminal » Robert GILBERT, *The Trials and Tribulations of a Masonic Apologist*. Quatuor Coronati Lodge No. 2076, p.5.

² « Worthy intentions to forgive someone who had done wrong and expressed a reasonable hope that 'when you have done wrong someone would administer some palliative'. » Sir Ian PERCIVAL, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xii, §28.

³ « I, [...], do swear by Almighty God to well and truly serve our Sovereign Lady Queen Elizabeth the Second and do right to all manner of people after the laws and usages of this realm, without fear or favour, affection or ill will. » Serment d'allégeance de la magistrature, consultable sur <https://www.judiciary.gov.uk> Consulté le 19/03/2011.

⁴ « It is the bonds they swear to each other which, when applied outside freemasonry, in their business lives, in their performance of public office, acts as a combination against the public interest. [...] I think the oaths [judicial and masonic] do stand in stark contrast. I do not think the masonic oath, for instance, is compatible with the oath

Le Ministre de la Justice répondit :

« Je crois comprendre que la suggestion de départ est que l'obligation d'entraide maçonnique est incompatible avec le serment judiciaire. Je ne suis pas du tout d'accord. Je conçois l'aide comme une aide appropriée, le genre d'aide qu'un bon voisin, ou un bon ami, apporterait à son ami. »¹

Il sous-entendit que les serments doivent être considérés dans leur contexte, et il ne pensait pas que le serment maçonnique « affectait la personne en sa qualité officielle. »² Tout ceci ressemblerait-il à un faux débat ? S'il est vrai que d'une part, les maçons font le serment de s'aider les uns les autres, d'autre part ils jurent aussi de le faire « autant que faire se peut ». De plus, les serments judiciaires ont clairement préséance sur les serments maçonniques, ces derniers étant accompagnés de la restriction que l'entraide ne doit pas être contraire aux lois de Dieu et aux ordonnances du royaume. La Grande Loge Unie d'Angleterre confirma : «L'obligation en tant que citoyen est de faire respecter la loi et ceci l'emporte sur tout. »³ Les conclusions sur cette question furent assez simples : les deux serments étaient compatibles parce que l'un avait priorité sur l'autre.

Un autre aspect qui inquiéta le Comité fut le secret qui entourait la fraternité. L'étiquette de « société secrète » restait accrochée à la franc-maçonnerie, malgré les efforts des maçons pour faire passer le message qu'elle n'était pas une société secrète, mais plutôt une «société avec des secrets ». Quels étaient donc ces secrets ? Lorsqu'on le leur demande, les maçons se plaisent à répondre en toute franchise qu'il s'agit des « signes de reconnaissance », qui sont un moyen formel de prouver que quelqu'un est franc-maçon.

Le rapport conclut sur le secret :

of a constable » Martin SHORT, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.7.

¹ « The basic suggestion I have seen is that an obligation of mutual help is inconsistent with the judicial oath. I do not accept that for a moment. I would regard the help as proper help, the sort of help that appears to me to be appropriate as a good neighbour or good friend would want to help his or her friend. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 18.

² « The masonic oath would not affect the person in his official capacity. » *Ibid*, p. 19.

³ « Your obligations as a citizen is to uphold the law and that prevails over anything. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.90.

«Le fait même que les maçons ressentent la nécessité de s'identifier par une série de codes secrets ou de mots de passe ajoute inévitablement au sentiment général de malaise parmi ceux qui ne sont pas francs- maçons. »¹

En ce qui concerne le secret d'appartenance, la GLUA insista sur le fait que les membres étaient invités à déclarer leur appartenance à la franc-maçonnerie s'ils le souhaitaient. Il n'y avait absolument aucune obligation de garder le secret, donc si certains membres du système de justice pénale gardaient cette information pour eux, c'était de leur propre volonté.

Une question resta néanmoins sans réponse : « pourquoi les personnes qui cherchent un emploi dans la fonction publique préféreraient-elles rester discrètes sur quelque chose dont elles ont tout intérêt à se sentir fières ? »²

Peut-être la réponse à cette question réside-t-elle dans la nature même de cette enquête, et la plupart de toutes ses recommandations : pourquoi la franc-maçonnerie devrait-elle faire l'objet d'une déclaration d'intérêt ? Cette déclaration ne créerait-elle pas plutôt des soupçons alors que le but était de les éviter ?

¹ « The very fact that masons feel the need to identify each other by a series of secret codes or passwords inevitably adds to the general feeling of unease among those who are not masons. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xiii, §30.

² « Why do people who seek public office want to be secretive about something which they have every reason to be proud of ? » Mr Robert ROSCOE, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xiii, §31.

Chapitre II : Accueil et conclusions

I) Les conclusions du rapport

Après avoir lu et entendu les différents témoins lors des audiences publiques, le Comité dut rédiger un rapport qui devait servir de recommandation pour le gouvernement. Le processus habituel veut que le gouvernement ait deux mois pour répondre à ce rapport, mais les élections législatives retardèrent cette étape. Avant d'être en mesure de former leur opinion et ainsi émettre des recommandations, les membres du Comité durent prendre en considération un certain nombre de paramètres concrets.

1. Les preuves

Comme nous pouvons le constater à travers les éléments de preuve soumis au Comité, que ce soit par des témoignages écrits ou oraux lors des audiences, l'une des questions clés dans ce débat fut la difficulté à ressembler des éléments de preuves tangibles.

En effet, l'allégation et la suspicion sont des mots qui reviennent souvent au sujet de la franc-maçonnerie, et ses possibles effets sur une partie de la société. Nous avons vu que la perception du public fut l'un des principaux points de départ de l'enquête, et le fait que le grand public considérait la franc-maçonnerie avec suspicion fut pris suffisamment au sérieux pour mener une enquête parlementaire. La confiance du public dans un secteur aussi important que le système de justice pénale est considéré par ses membres comme fondamentale, et le désir d'égalité devant la loi est quelque chose qui ne devrait pas être compromis, par quoi que ce soit, et surtout pas par une fraternité qui, par nature, exclut toute une partie de la société (les femmes), et est destinée à différencier ses adhérents du reste de la communauté.

Le sentiment que la franc-maçonnerie pourrait être une source potentielle de faute professionnelle était assez préoccupant, cependant l'obtention de preuves tangibles sur des cas

particuliers de faute professionnelle présenta un défi délicat à relever. En dehors des cas précis où une faute fut bel et bien prouvée (au sein du *West Midlands Serious Crime Squad* par exemple, l'unité des enquêteurs en charge notamment des attentats des pubs de Birmingham, où le lien avec la franc-maçonnerie fut établi et que certains officiers reconnus coupables étaient en effet maçons et se connaissaient par ce biais), il fut très difficile d'obtenir la preuve d'un scandale « maçonnique » qui se serait déroulé au cours des vingt années précédant l'enquête. Dans certaines affaires judiciaires, même lorsque la ou les personnes jugées coupables étaient en effet francs-maçons, il fut compliqué de prouver que la franc-maçonnerie était la cause de cette faute, et non le comportement propre à l'individu. Comment peut-on prouver que des activités ou des liens sont la source même de délits ? Lorsque des francs-maçons sont coupables, la loge à laquelle ils appartiennent décide de la sanction : ils peuvent être expulsés pendant une certaine période, ou expulsés définitivement sans possibilité de revenir un jour en maçonnerie. Chris Mullin argumenta d'ailleurs que ce n'était que depuis que la société et ses institutions (la police, le Parlement) regardait de plus près aux possibles malversations impliquant la franc-maçonnerie que « le grand ménage » comme il le nomme¹, commença au sein des loges. Il n'avait pas tort, puisqu'à en juger par les chiffres, les expulsions augmentèrent de façon exponentielle à la fin des années 1980 : entre 1934 et 1986, la Grande Loge Unie d'Angleterre procéda à douze expulsions ; contre 277 expulsions entre 1987 et 1996 !² Pourtant la GLUA se défendit de cette explication, avançant comme argument pour justifier le peu d'expulsions avant 1986 qu'autrefois, les personnes concernées prenaient leurs responsabilités et démissionnaient, sans que l'instance dirigeante de la franc-maçonnerie ait besoin de les expulser formellement. Le fait que le système disciplinaire ait brusquement changé au milieu des années 1980 est pour John Hamill « une pure coïncidence »³...

Encore une fois, il est impossible de prouver avec certitude que l'ouvrage de Knight fut à l'origine de ce changement de cap au sein de la GLUA, et cela illustre bien la difficulté à laquelle se heurta Mullin : dans toutes ces affaires de malversations, il n'est pas possible d'établir de preuve formelle de l'implication de la franc-maçonnerie, et le voile qui entoure ces affaires ne repose que sur des suspensions.

¹ « What occurs to me is that it is only after people who are not masons started asking questions that the clean-up began. » Chris MULLIN MP, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. 83.

² *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. 83.

³ « It was one of those coincidences in life. » John HAMILL, *Ibid*, p. 84.

En ce qui concerne le système de justice pénale, rassembler des preuves qui impliqueraient la franc-maçonnerie dans son ensemble est une tâche tout aussi délicate. Toute la question est de savoir si la franc-maçonnerie peut avoir influencé le cours de la justice de quelque façon que ce soit : par indulgence à l'égard d'un maçon accusé, par favoritisme en ce qui concerne les nominations, ou encore en étouffant certaines affaires entre collègues francs-maçons. À cet égard, les éléments de preuve soumis par les différents témoins furent très intéressants, car ceux qui travaillent au sein du système de justice pénale sont les mieux placés pour faire face aux questions de ce genre. Commençons par noter que le Comité reçut de nombreuses lettres, envoyées par le grand public, et ne fut pas en mesure d'en extraire une preuve formelle d'implication maçonnique. Toutefois, le Comité nota également que les dépositions reçues faisaient souvent état de soupçons d'allégations spécifiques concernant l'influence maçonnique, mais beaucoup d'entre elles se révélèrent sans fondement.¹ Par ailleurs, nous pouvons noter que la Grande Loge Unie d'Angleterre reçoit, encore maintenant, de nombreuses lettres de dénonciation, voire même d'insulte, qui sont classées aux archives de la GLUA dans un dossier appelé *Nutters* (Cinglés) !²

Nous allons maintenant examiner de plus près les observations des différents groupes appartenant au système de justice pénale. Le *Home Office*, le Ministère de l'Intérieur, envoya un témoignage écrit en décembre 1996, et conclut que « la franc-maçonnerie est une organisation légitime et nous n'avons *aucune preuve* que l'appartenance à la franc-maçonnerie entre en conflit avec le devoir d'un officier de police. »³ En ce qui concerne le *Crown Prosecution Service*⁴, le bureau du procureur général, on déclara :

« Nous ne sommes au courant d'aucune difficulté particulière découlant de l'appartenance de nos procureurs à la franc-maçonnerie, ni à aucune autre société similaire. Il serait, à notre avis, imprudent de faire des hypothèses sur l'existence d'un lien entre la franc-maçonnerie et le résultat d'un procès, ou la façon dont quelqu'un se conduit lors de ce procès. Cependant, il y a eu un exemple récent où un tel lien a pu jouer, et il fut nécessaire de demander aux magistrats du parquet

¹ « Many of them are devoid of real evidence. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. vi, §5.

² United Grand Lodge of England Library, Anti-masonry 1960-1989 subject file, « Nutters » file (1989).

³ « Freemasonry is a lawful organisation and that we have no evidence that membership of the freemasons of itself conflicts with a police officer's duty. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.96. Je souligne.

⁴ Le *Crown Prosecution Service* est l'autorité de poursuite qui exerce l'action pénale sous la direction du procureur général. Voir à ce sujet la publication du Conseil de l'Europe, *La formation des juges et des magistrats du parquet en Europe*, Réunion multilatérale, Editions du Conseil de l'Europe : Lisbonne, 27-28 avril 1995, pp.31-34.

sous l'autorité du *Crown Prosecution Service* s'ils étaient ou non francs-maçons. »¹

Notons que puisque le *Crown Prosecution Service* ne va pas plus loin dans son témoignage, et en gardant à l'esprit qu'il commença par dire qu'il n'y avait pas eu de « difficulté particulière » découlant de l'appartenance à la franc-maçonnerie, il paraît probable que cette piste ait finalement été abandonnée.

Le Ministère de la Justice n'apporta lui non plus aucune preuve justifiant que l'appartenance à la franc-maçonnerie soit en conflit avec les fonctions judiciaires.

Quant à l'association des officiers de police (*Association of Chief Police Officers*), elle fit valoir que :

« Bien qu'il y ait eu certains cas dans le passé où la franc-maçonnerie fut soupçonnée d'avoir joué un rôle dans une prise de décision incorrecte, l'ACPO n'a actuellement connaissance d'aucune preuve pour confirmer, d'une part qu'un nombre important d'agents de police serait francs-maçons, d'autre part que ceux qui sont francs-maçons aient utilisé leur statut de manière inappropriée. »²

L'Association des Femmes Avocates (*Association of Women Barristers*) cite ce qu'elle appelle « un exemple concret de l'influence réelle de la franc-maçonnerie sur le développement d'un procès »³, mais ce cas est loin d'être assez solide en matière de preuve. Une avocate raconte qu'elle a entendu dire d'un autre avocat (les intermédiaires n'ajoutent rien à la confiance qu'on peut accorder à ce témoignage), qu'un troisième avocat qu'on sait être franc-maçon, aurait serré la main d'un témoin dont il menait le contre-interrogatoire, et ce témoin se serait le lendemain montré beaucoup plus coopératif à l'égard de l'avocat franc-maçon...⁴

Nous pouvons donc constater que même si certaines personnes déclarèrent avoir entendu parler, ou avoir eux-mêmes suspecté une mauvaise conduite de la part de certains maçons dans le système de justice pénale, une majorité écrasante de ses membres s'accorda à dire qu'il

¹ « We are not aware of any particular difficulty arising from the membership of our prosecutors of the freemasons or any other similar society. It would, in our view, be unwise to make assumptions about the existence of any link between freemasonry and the outcome of, or behaviour in dealing with, a case. However, there has been one recent example where such a link may have occurred, and where it was essential to ask the CPS staff involved whether or not they were freemasons. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 98.

² « While there have been some cases in the past where freemasonry is alleged to have played a part in improper decision making, ACPO is not currently aware of any evidence to confirm either that significant numbers of police officers are freemasons, or that those who are members have used their position improperly. » *Ibid*, p. 101.

³ « A specific example of actual influence of freemasonry on trial process. » *Ibid*, p. 111.

⁴ Voir Annexe 18 : Circulaire de l'Association des Femmes Avocates : un exemple spécifique de l'influence de la franc-maçonnerie sur l'issue d'un procès.

n'y avait aucune preuve réelle soutenant de telles allégations. La plupart ne constata aucun problème découlant de la nature de la franc-maçonnerie. Même Martin Short, qui semblait clairement être hostile à la franc-maçonnerie, admit: « Je n'ai pas, et n'ai jamais prétendu avoir, de preuve de faute professionnelle au sein de la magistrature en lien avec la franc-maçonnerie. »¹ Néanmoins, la question qui put avoir un impact sur les opinions respectives des membres du Comité fut le nombre avéré de maçons dans le système de justice pénale, comme nous allons le voir maintenant.

2. Les chiffres

Le Comité tenta d'établir le nombre exact de francs-maçons dans le système de justice pénale. Il sembla assez difficile d'obtenir ces chiffres, principalement parce que la Grande Loge Unie d'Angleterre ne tenait pas à jour le registre des professions de leurs membres.

En réalité, les membres d'une loge connaissent la profession d'un néophyte lorsqu'il en devient membre. Il peut lui être demandé sa profession, dans le but d'apprendre à mieux le connaître. Le Commandant Higham, lors du contre-interrogatoire mené à l'occasion d'un deuxième rapport lors de la session 1998-1999, portant sur la franc-maçonnerie dans la vie publique, expliqua :

« (M. Corbett): Commandant Higham, je pense que vous avez dit plus tôt en réponse à certaines questions du Président concernant la tenue des registres, qu'il n'y avait pas de registre central faisant mention de la profession des membres des diverses loges?

(Commandant Higham) Oui. [...]

(M. Corbett): Est-ce que les loges ont connaissance des professions de leurs membres, oui ou non?

(Commandant Higham) Est-ce qu'elles ont un registre? Non. Mais en ont-elles connaissance ? Peut-être, oui. Ce n'est pas un simple-

(M. Corbett): Excusez-moi, c'est exactement où je veux en venir. Êtes-vous en train de me dire qu'il y a des loges qui n'ont pas de registre formel de qui sont leurs membres?

¹ « I do not actually have, and have never claimed to have, evidence of malpractice among the judiciary in regard to freemasonry. » Martin SHORT, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.14.

(Commandant Higham) Non, ce n'est pas ce que je dis. Elles savent qui sont leurs membres ; elles ne savent pas qui sont leurs employeurs. »¹

Nous voyons bien que partant de ce principe, établir des chiffres exacts concernant l'adhésion dans un milieu professionnel spécifique est un défi difficile à relever. Ne pouvant compter sur un registre précis de la GLUA, le Comité demanda de l'aide sur cette question à Martin Short, le premier témoin à faire une déclaration orale en décembre 1996. Lorsqu'on lui demanda s'il pouvait donner une estimation du nombre de francs-maçons qu'il y avait dans la police, il répondit que, sur la base de ses propres calculs, « l'appartenance à la franc-maçonnerie dans le CID [Criminal Investigation Department] il y a sept ans [en 1990] était d'environ 25%, et un peu moins parmi les officiers en uniforme, je crois. »² Il ajouta qu'il estimait le taux à environ 20% dans l'ensemble de la police. L'association des officiers de police, bien qu'elle ne disposât pas d'un nombre précis à fournir, estima que le chiffre avancé par Short était surestimé. L'association précisa qu'elle pensait que les chiffres étaient en baisse depuis la fin des années 1960, ce qui correspond par ailleurs bien à la tendance générale et nationale de la baisse des effectifs de la franc-maçonnerie dans ces années-là.

L'Association des commissaires de police fut pour sa part d'accord avec cette déclaration. En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, Martin Short affirma avoir obtenu « des preuves solides que les juges itinérants³ francs-maçons étaient au nombre de dix-huit »⁴ et il dénombra treize autres juges dans d'autres domaines de la magistrature. Ce chiffre peut paraître élevé, mais Dame Jill Knight remarqua que le nombre de juges itinérants (*circuit court judges*) était de 517, ce qui signifiait qu'un peu plus de 3% des juges étaient francs-maçons, un chiffre qui n'était pas inquiétant. Le Comité demanda en outre aux différents témoins faisant partie

¹ « (Mr. Corbett): Commander Higham, I think you said earlier in response to some questions from the Chairman in relation to general record-keeping that you centrally did not know the occupations of members of the various lodges?

(Commander Higham) Yes. [...]

[Voir note de bas de page suivante]

(Mr. Corbett): Do the lodges know the occupations of their members, yes or no?

(Commander Higham) Do they have a record? No. Do they know them? Possibly yes. It is not a simple—

(Mr. Corbett): Excuse me, this is exactly what I want to get at. Are you telling me that there are lodges which have no formal record of who their members are?

(Commander Higham) No, I am not. They know who their members are; they do not know what their jobs are. » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*, Examination of witness, questions 55 to 58.

² « I felt, in the end, on the basis of what I could gather together, that the strength of freemasonry in the CID seven years ago was approximately 25 per cent, and among uniformed officers I believe it was rather less. » Mr Martin SHORT, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.11.

³ Voir note p. 267.

⁴ Memorandum by Mr Martin SHORT, Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.137.

d'associations s'ils étaient prêts à coopérer en demandant à leurs membres (juges, policiers, avocats, etc.) par le biais de questionnaires, combien d'entre eux étaient francs-maçons. Tous firent de leur mieux pour apporter une réponse à ce sujet, mais comme nous l'avons vu, ces informations ne sont pas faciles à obtenir. Le *Crown Prosecution Service* se tourna vers le Grand Secrétaire de la GLUA pour obtenir le nombre de procureurs qui étaient maçons, mais bien sûr, la réponse fut que les dossiers ne font pas mention des professions actuelles des francs-maçons. L'Association des femmes Avocates alla droit au but et acheta un exemplaire de l'annuaire maçonnique de 1996-97. Elles conclurent qu'au moins 32 juges étaient francs-maçons (au moins, parce que l'annuaire maçonnique ne contient que les noms des maçons de haut rang). Elles citent en outre Martin Short, en disant qu'un certain nombre de loges sont connues pour être des « loges juridiques », c'est-à-dire qu'elles contiennent majoritairement des membres des professions juridiques. Ce serait le cas pour *Gray's Inn Lodge* n.4938, *Chancery Bar Lodge* n.2546, *Midland, Oxfordshire and South-Eastern Bar Lodge* n. 2716, et *Western Circuit Lodge* n. 3154.

Le Ministre de la Justice contacta directement la Grande Loge Unie d'Angleterre avec une liste de noms des juges d'appel et juges de la haute Cour (*High Court of Justice*), pour qu'elle confirmât qui dans leurs rangs étaient francs-maçons (sans pour autant en donner les noms). Il s'avéra que, parmi les 147 personnes, trois étaient des francs-maçons connus par la GLUA. Si l'on ajoute à cela les juges itinérants des deux circuits pris au hasard (Midland and Oxford et North-Eastern), le nombre augmente pour atteindre vingt maçons sur 286 juges, soit un peu moins de 7%. On demanda aux juges de paix de procéder de façon similaire, et une lettre fut envoyée par le Président du Comité à trois sièges de la magistrature pris encore une fois au hasard. Les chiffres retournés furent les suivants: trois maçons sur quarante membres pour le siège de la magistrature de Colchester, seulement deux maçons sur 63 membres pour celui de Furness and District, et dix sur 102 pour celui de Swansea.

Or, bien que ces chiffres ne soient pas particulièrement élevés (7,5%, 3% et 9,8%), la question que cela soulève est celle des moyens employés pour les obtenir. En effet, l'Association des femmes Avocates, comme nous l'avons vu, s'appuya sur l'annuaire maçonnique pour obtenir les chiffres qu'elle a ensuite fournis au Comité. Toutefois, rappelons que tous les noms ne sont pas nécessairement cités dans l'annuaire, et les maçons de rang inférieur qui étaient juges n'auraient pas été nommés par celui-ci. Nous nous retrouvons donc face à une liste incomplète, et nous ne pouvons que supposer qu'il y avait au moins autant de juges qui étaient francs-maçons. D'autre part, les registres de la GLUA n'étaient pas bien mis à jour : même

des maçons qui n'étaient plus affiliés à aucune loge y apparaissaient toujours. Les dossiers sont conservés longtemps après la démission d'un maçon. En outre, quand un questionnaire est mis en place dans un domaine particulier demandant aux membres s'ils sont maçons, nous devons garder à l'esprit que le dit questionnaire n'a pas de valeur obligatoire, et donc inévitablement, un certain nombre de personnes ne répondra pas à l'enquête, faussant ainsi les résultats. L'un des tribunaux d'instance basa ses chiffres sur le témoignage d'un magistrat qui était connu pour être un franc-maçon actif, et cette personne fut en mesure de dire qu'aucun autre magistrat n'était franc-maçon. Dans ce contexte encore, cela peut causer des incohérences dans les chiffres, comme cela fut finalement le cas ici, car ce maçon découvrit plus tard qu'un autre magistrat était bien affilié à une loge sans en être un membre actif. Cette personne est toujours considérée comme franc-maçon, bien sûr, et aurait dû être prise en compte dans les données.

Nous concluons donc que le problème qui découla de l'estimation du nombre de francs-maçons dans le système de justice pénale fut le manque de vision d'ensemble, les noms n'étant pas tous répertoriés, que ce soit dans l'annuaire maçonnique ou par le biais de questionnaires facultatifs. Cependant, les chiffres dont nous disposons tendent à montrer que la proportion de francs-maçons n'est pas élevée. Dans tous les cas, on ne peut nier que la plupart des témoins fut animée par une forte volonté de transparence.

3. Un désir de transparence

Nous comprenons que l'une des principales préoccupations pour les membres du Comité ainsi que pour les professionnels impliqués dans le système de justice pénale était l'égalité de tous devant la loi, pour résumer cela en termes très généraux. En effet, le risque qu'ils entrevirent avec la franc-maçonnerie était qu'elle conduisît les membres à s'accorder des faveurs entre eux. Cependant, cet aspect ne serait pas problématique si l'appartenance à la franc-maçonnerie n'était pas élevée, comme cela était le cas avec les *Catenians* ou l'Opus Dei. Mais au moment de l'enquête menée par le Comité parlementaire, elle comptait quelque 350.000 membres, que l'on pensait justement très bien établis dans les professions juridiques, ainsi que dans les forces de police. Néanmoins, être franc-maçon n'est plus de nos jours considéré comme un facteur essentiel dans ces professions, même si tel était encore le cas, dans une certaine mesure, dans les années 1960. La police a considérablement évolué au cours des

trente dernières années et à tous les niveaux, comme le souligne Paul Whitehouse, vice-président de l'Association des officiers de police:

«Quand je suis entré dans la police en 1967 dans le nord-est de l'Angleterre, j'avais un très bon ami qui m'a encouragé à rejoindre la franc-maçonnerie – ce que je n'ai jamais fait– en raison du fait qu'à cette époque, il connaissait tous les commissaires en chef du comté de Lancashire. C'était l'époque où ils étaient nombreux. Je pense que les temps ont changé ; il n'y a plus qu'un commissaire en chef dans le Lancashire, et je sais qu'elle n'est pas franc-maçon! »¹

La réorganisation de l'administration régionale à partir de 1995 ne fut pas étrangère au changement qu'il put y avoir au sein de la police. En effet, les comtés furent redécoupés et réassemblés, entraînant inévitablement des changements au niveau de la structure du gouvernement local. Certains récits témoignent des années 1960 et 70, lorsqu'on disait à de jeunes officiers de police ou des membres de la magistrature qui rejoignaient juste la profession qu'ils iraient loin (et plus vite) s'ils adhéraient à la fraternité, ou encore qu'ils n'auraient sûrement pas une carrière brillante s'ils n'étaient pas initiés. Cependant, depuis la circulaire concernant les principes à adopter au sein de la police pour un comportement professionnel (1985), les associations remarquèrent une tendance inverse, de moins en moins de jeunes officiers rejoignant des clubs ou sociétés de quelque nature que ce soit. Les policiers furent clairement découragés d'adhérer à une association qui favoriserait un potentiel conflit d'intérêt, et l'Association des officiers de police demanda même explicitement à leurs membres de bien réfléchir avant d'être initiés en franc-maçonnerie, voire d'envisager de démissionner s'ils l'étaient déjà. La question du conflit d'intérêts est un point épineux dans le système judiciaire. La même chose s'appliqua également aux forces de police, et ces dernières étaient particulièrement prudentes, de peur qu'il en découlât une faute. Le règlement auquel obéissaient les policiers (*Police Regulations*), publié en 1995, déclarait :

«Un membre de la police doit systématiquement s'abstenir de toute activité qui est susceptible d'interférer avec l'exercice impartial de ses fonctions, ou qui est

¹ « When I joined the police service in 1967 in the North East of this country I had a very good friend who had encouraged me to join freemasonry – which I never have – on account of the fact that in those days he knew every chief constable in Lancashire. Those were the days when there were lots of them. I think times have moved on; there is only one chief constable in Lancashire and I know that she is not a freemason! » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.29.

susceptible de donner lieu à l'impression parmi la population que cette activité peut interférer. »¹

Cela montre à quel point la transparence fut au cœur des relations telles qu'elles étaient envisagées par la police, et le secret qui entourait la franc-maçonnerie fut clairement quelque chose qu'on pouvait considérer comme portant atteinte à la confiance de la population en l'institution. Pour cette raison, certains membres pensèrent qu'une plus grande transparence, c'est-à-dire la divulgation à la population de listes de membres de la police qui sont francs-maçons, serait la meilleure solution, comme nous le verrons par la suite.

Néanmoins, le corollaire de cette alternative réside dans le fait que si des personnes au sein de la justice pénale (des collègues, des avocats de la partie adverse, des accusés...) sont en effet au courant de l'appartenance maçonnique de quelqu'un, cela pourrait conduire, paradoxalement, à davantage de fautes professionnelles. Par exemple, si au cours d'un procès, un avocat apprenait que le juge est franc-maçon, il pourrait essayer de l'approcher et de « se dévoiler », c'est-à-dire lui faire savoir qu'il est lui aussi franc-maçon. Ou encore, il pourrait essayer de lui faire croire qu'il est franc-maçon, même si ce n'était pas le cas. Cela pourrait causer des problèmes beaucoup plus importants, même si bien sûr cela ne signifie pas non plus que les maçons utiliseraient ces signes de reconnaissance ni que les juges y répondraient et laisseraient cela entraver leur jugement. On peut même supposer que la situation pourrait être totalement inversée, et au lieu de faveurs accordées par des maçons aux maçons, ces derniers pourraient finir par être victimes de discrimination. N'importe qui pourrait alors dire qu'ils ont été traités injustement parce qu'ils ne sont pas maçons, ou bien que la partie adverse a gagné parce que le juge, l'avocat, le témoin, l'accusé...était maçon. Ou encore si une personne était sur le point de perdre un procès, elle pourrait simuler un signe de reconnaissance, et ainsi contraindre le juge à faire une déclaration d'intérêt, et par conséquent l'obliger à se retirer. Les possibles effets d'une telle pratique sont innombrables, et ne peuvent pas tous être prédits. Si l'appartenance maçonnique était automatiquement déclarée, une plus grande transparence serait-elle nécessairement le résultat obtenu? Que les institutions se montrent plus ouvertes est toujours considéré comme la meilleure solution dans la société civile, que ce soit au niveau du gouvernement national ou régional, de l'administration de la justice et dans les services publics en général. Il faut cependant prendre en considération les conséquences et les répercussions possibles à tous les niveaux. Avant de s'engager dans une

¹ « A member of a police force shall at all time abstain from any activity which is likely to interfere with the impartial discharge of his duties or which is likely to give rise to the impression amongst members of the public that it may so interfere. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.108.

voie qui restreint considérablement les libertés civiles, il faut prendre en compte que l'appartenance maçonnique dans les professions juridiques et les forces de police n'est pas très élevée (comme nous avons pu le constater à travers les chiffres fournis), et que cette appartenance n'est pas un secret en soi (les frères ont toute liberté de divulguer leur adhésion). La proposition d'établir un registre obligatoire d'appartenance à la franc-maçonnerie pose effectivement le problème du droit à la vie privée d'une personne. Nous allons maintenant tenter d'en comprendre les implications.

II) Une certaine contradiction

Le choix du sujet de l'enquête sur l'influence de la franc-maçonnerie dans la police et la justice émanait, nous l'avons vu, de Chris Mullin. Poussé par le désir (somme toute louable) de réparer les torts causés aux « Six de Birmingham », Mullin militait pour plus de transparence en ce qui concerne l'appartenance maçonnique. Mais comment atteindre cet objectif ? La déclaration d'intérêt changerait-elle la donne ? Pour lui, comme pour tous les membres du Comité, la confiance de la population dans les institutions du pays devait toujours passer en premier, et tout ce qui y portait atteinte ne devrait pas être autorisé. Pourtant, dans le cas de la franc-maçonnerie, ce n'est pas l'adhésion en soi qui cause des problèmes, mais le secret qui y est attaché. Le rapport recommanda donc la déclaration de l'appartenance maçonnique (*disclosure*), mise en œuvre par le nouveau gouvernement travailliste.

1. Se dévoiler

La décision d'enquêter était fondée sur plusieurs facteurs, qui furent tous soigneusement examinés par les membres du Comité. La question de la compatibilité des serments professionnels et maçonniques est représentative de la volonté de maintenir l'égalité de tous devant la justice, qui est un principe fondateur de la Constitution britannique.

Le secret qui entoure la franc-maçonnerie, et nous parlons ici des signes de reconnaissance, permet aux maçons de se reconnaître mutuellement, au détriment des non-initiés, ce qui peut

conduire à des abus et de la dissimulation. C'est bien cela que le Comité souhaitait éviter, mais si l'appartenance maçonnique était connue de tous, cela permettrait-il d'endiguer la menace d'abus potentiels ? La proposition de déclaration d'appartenance fut portée, sans surprise, par Mullin (qui, on peut le supposer, avait cette recommandation à l'esprit dès le commencement de l'enquête), et il associa la nécessité de la déclaration à la question de la compatibilité des serments. Il demanda à Martin Short:

« (M. Mullin): Est-ce que [servir la population de manière impartiale] est compatible avec le serment d'un franc-maçon?

(M. Short): [...] Pour moi, la formulation telle que vous me l'avez énoncée à l'instant, révèle une incompatibilité.

(M. Mullin): Le problème pourrait-il être résolu si nous savions qui est franc-maçon, et qui ne l'est pas?

(M. Short): Je pense qu'il est préférable de rendre cette information publique pour la bonne raison que si elle est connue, on ne pourra pas dire qu'elle est secrète, et cela contribuerait souvent à diminuer les théories du complot. »¹

Ces questions, qui tendent déjà vers une possible recommandation, furent posées dès le début de l'enquête, Martin Short ayant été le premier témoin.

En quoi Mullin et Short pensaient-ils que cela aiderait de connaître quels membres étaient francs-maçons ? Voyons ce que la déclaration d'intérêt impliquerait dans ce contexte. Si les deux serments, par exemple le serment judiciaire et le serment maçonnique, étaient soudainement déclarés incompatibles en vertu de la loi, un juge qui aurait prêté les deux serments (et qui devrait donc déclarer son appartenance maçonnique), devrait-il démissionner, soit de ses fonctions de juge, soit de la franc-maçonnerie ? Si l'on suit la logique de ce raisonnement, si les deux serments sont incompatibles, ce juge devrait en effet renoncer à l'un d'eux. On peut alors se demander quelle différence cela ferait aux yeux de la population de simplement *savoir* qu'il a prêté les deux serments.

L'argument en faveur de la déclaration d'appartenance n'est pas aussi pertinent dans ce contexte, pour la simple raison que la faute professionnelle qui pourrait se produire au sein du système de justice pénale, impliquerait non seulement les membres de ce système, mais aussi

¹ « (Mr. Mullin) : Is that [serving the public impartially] compatible with a freemason's oath?

(Mr. Short) : [...] To me, the form of words as you have related them to me now, would appear to be incompatible.

(Mr. Mullin) : Might the problem be solved if we knew who is a freemason and who is not?

(Mr. Short) : I think it is better to have this information out in the open for the age-old reason that if it is open it cannot be accused of being secret and often it would help to diminish the conspiracy theories. »

Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.15.

des personnes extérieures (les accusés par exemple), qui ne seraient pas concernées par la législation et ne seraient donc pas obligées de se déclarer officiellement franc-maçon, mais pourraient tout de même trouver un moyen de se faire connaître d'un juge par exemple.

Il existe cependant au sein de ce rapport parlementaire une incohérence encore plus flagrante, qui est l'écart entre les preuves produites au cours de l'enquête et les recommandations du rapport, qui ne correspondent pas du tout.

En effet, ce sur quoi la plupart, sinon tous les témoins furent d'accord était le fait qu'ils n'avaient jamais rencontré de cas de faute professionnelle impliquant la franc-maçonnerie, et n'avaient jamais entendu dire que l'appartenance à la franc-maçonnerie aurait pu être la source d'un quelconque problème, que ce soit dans la police ou la justice. En résumé : aucune preuve de malversations découlant de la franc-maçonnerie ne fut trouvée.

Et pourtant, nombreux sont les témoins interrogés qui recommandèrent la déclaration d'appartenance à la franc-maçonnerie : en d'autres termes, appartenir à cette organisation constituait (et devait figurer comme) un intérêt à déclarer. Il paraît effectivement assez incohérent de constater que les témoins convinrent qu'il n'y avait pas d'inquiétude au sujet de la franc-maçonnerie, mais dans la phrase suivante dirent que les choses devaient changer à son sujet, en particulier en ce qui concerne le secret de l'appartenance.

Le Ministère de l'Intérieur déclara:

« Nous prenons acte que la franc-maçonnerie est une organisation légitime et que nous n'avons aucune preuve que l'appartenance à la franc-maçonnerie en soi entre en conflit avec le devoir d'un officier de police. [...] Bien que nous soyons conscients qu'il est dangereux d'exagérer le danger potentiel de la franc-maçonnerie dans les forces de l'ordre, en l'absence de preuves tangibles, nous partageons largement le point de vue que la transparence sur ces questions réduit le risque d'éroder la confiance de la population. »¹

L'Association des officiers de police:

« L'avis de l'ACPO est que la franc-maçonnerie n'a pas d'impact significatif sur l'action de la police et que la déclaration d'appartenance de ceux qui choisissent

¹ « We note that freemasonry is a lawful organisation and that we have no evidence that membership of the freemasons in itself conflicts with a police officer's duty. [...] While we see dangers in exaggerating the potential danger of freemasonry in the police service, in the absence of hard evidence we broadly share the view that openness about these matters reduces the risk of public confidence being damaged »Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.96-97.

d'y adhérer dissipera toutes les préoccupations que la population peut avoir sur cette question. »¹

La Police Complaints Authority:

« Très peu de plaintes qui nous parviennent allèguent qu'une faute professionnelle a été commise en conséquence directe de l'adhésion à la franc-maçonnerie d'un officier de police [...] La Police Complaints Authority apprécie l'engagement de l'ACPO par rapport à la déclaration d'appartenance. [...] L'Autorité estime qu'il y aurait un intérêt à exiger des agents qu'ils déclarent toute appartenance à la franc-maçonnerie ou à des organisations similaires sur leurs fiches personnelles. [...] Il a été convenu que l'appartenance à la franc-maçonnerie, ou à un organisme similaire, sera incluse dans le registre des intérêts des membres, qui est un document public. »²

L'Association du Barreau de la Chancellerie:

« Il est juste de dire que la majorité des membres de l'Association du Barreau de la Chancellerie ne voit pas de mal à la franc-maçonnerie en elle-même. [...] Que la perception soit vraie ou non, on doit considérer que justice doit être rendue ; cet objectif serait mieux servi si les juges et les avocats francs-maçons (et peut-être tous les francs-maçons) étaient tenus de rendre publique leur appartenance. »³

Nous pouvons donc voir que si les membres du système de justice pénale souhaitaient que la déclaration d'appartenance soit systématique, ce souhait ne reposait pas sur des preuves de fautes professionnelles. En outre, le rapport lui-même souleva un certain nombre de questions liées à la franc-maçonnerie, et sur les 56 paragraphes, très peu contenaient des commentaires négatifs à son égard, et la conclusion en six points indiqua essentiellement que:

- a) les chiffres concernant le nombre de maçons ne sont pas préoccupants,
- b) les chiffres sont sensiblement moins élevés que dans les années 1960 et 70,

¹ « The current position of ACPO is that freemasonry has no significant impact on policing and that declaration of membership by those who choose to belong will remove any remaining concerns the public may have on this issue. » *Ibid*, p. 102.

² « Very few of the complaints reaching the Authority allege that misconduct has occurred as a direct result of a police officer's membership of Freemasons. [...] The Authority welcomes the ACPO commitment to disclosure. [...] The Authority believes that there would be merit in requiring officers to declare any membership of the Freemasons or similar bodies in an entry on their personal files. [...] It has been agreed that membership of the Freemasons, or of any similar body, will be included in the register of members' interests which is a public document. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 106.

³ « It is fair to say that the majority of Chancery Bar Association members see no harm in freemasonry itself. [...] Whether or not the perception is true, justice must be seen to be done; that object would be better served if freemason Judges and barristers (and perhaps all freemasons) were required to make public the fact of their membership. » *Ibid*, p. 112.

- c) la plupart ou toutes les preuves de corruption sont en grande partie circonstanciées,
 - d) certaines accusations d'abus reçues dans les témoignages sont manifestement infondées,
 - e) lorsqu'il existe des preuves impliquant des francs-maçons, la GLUA prend elle-même des mesures plus fortes que par le passé,
- et enfin le dernier point conseille :
- f) que les francs-maçons traitent le problème de la perception négative.¹

Telles sont les conclusions du rapport. Comme nous pouvons le voir, il y a beaucoup de points positifs, ce qui paraît cohérent avec les éléments de preuves reçus au cours de l'enquête. Pourtant, après les conclusions, un autre paragraphe suit, sous la rubrique « déclaration » (*disclosure*). Cette section mentionne :

« Il ne peut pas être satisfaisant ou agréable pour les francs-maçons appartenant au système de justice pénale de faire l'objet d'allégations violentes et injustifiées d'abus. »²

Les membres du Comité durent envisager les conséquences d'une obligation de déclaration d'appartenance. Tout d'abord, où mettre les limites ? Toutes les sociétés dites secrètes devaient-elles être concernées ? Cette proposition porterait d'une certaine manière atteinte à la vie privée.

La conclusion finale du rapport recommanda :

« Les policiers, les magistrats, les juges et les procureurs de la Couronne devraient être tenus d'inscrire dans un registre leur appartenance à une société secrète, et ce registre devrait être accessible au public. »³

John Hamill, qui fut interrogé par le Comité en sa qualité de Directeur de la Communication pour la Grande Loge Unie d'Angleterre, soutint que la conclusion du rapport fut changée à la dernière minute, et que ce changement aurait été mis en avant par nul autre que Chris Mullin :

¹ Voir Annexe 19 : Troisième Rapport du Comité Parlementaire, session 1997 : La franc-maçonnerie dans le système de justice pénale. Conclusions générales. Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, Freemasonry in the Police and the Judiciary, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xix, §49.

² « It cannot be satisfactory or pleasant for freemasons engaged in the criminal justice system to be the subject of wild and unjustified allegations of abuse. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, Freemasonry in the Police and the Judiciary, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xxi, § 51.

³ « Police officers, magistrates, judges, and crown prosecutors should be required to register membership of any secret society and that the record should be available publicly. » *Idem*, p. xxi, § 56.

« La conclusion, qui découle logiquement du rapport qui l'a précédée, fut modifiée au dernier moment sur la proposition du député Chris Mullin, pour inclure une recommandation appelant les policiers, les juges, les magistrats et les procureurs de la Couronne [...] à déclarer publiquement leur appartenance à une société secrète. »¹

Nous avons pu postuler précédemment que lorsqu'une personne n'était pas satisfaite d'une décision de justice, elle avait tendance à vouloir blâmer une influence extérieure (c'est-à-dire, dans le contexte où nous avons employé ce cas, les francs-maçons). Il n'est pas inopportun de penser que nous sommes ici face à un cas similaire, quoiqu'inversé : les francs-maçons ne cherchaient-ils pas à rendre le député Mullin seul responsable de l'issue de cette enquête ?

Sans se laisser aller à des conjectures, ni balayer les doutes de la GLUA quant à Mullin, nous pouvons tout de même souligner que la conclusion du rapport porte réellement la marque de la contribution de Chris Mullin. En effet, des phrases entières de celle-ci sont tirées de son projet de loi datant de 1992 (*Secret Societies Declaration Bill*) :

« La franc-maçonnerie est entourée de beaucoup de paranoïa, dont une grande partie est sans doute injustifiée, et je ne souhaite pas en rajouter. »

Ou encore :

« Nous pensons cependant que rien ne sape tant la confiance de la population dans les institutions publiques que de savoir que certains fonctionnaires sont membres d'une société secrète dont l'un des objectifs est la promotion mutuelle. »²

Ces phrases sont strictement identiques dans les deux cas. Cela semblerait corroborer la thèse que le but de Mullin était de rendre la déclaration d'appartenance obligatoire, avant même que l'enquête parlementaire ait débuté.

¹ John HAMIL, *Perceptions and realities*, dans *Freemasonry Today*, été 1997, n.1.

² « A great deal of paranoia surrounds freemasonry, much of it no doubt unjustified, and I have no wish to add to it », « We believe however that nothing so much undermines public confidence in public institutions as the knowledge that some public servants are members of a secret society one of whose aims is mutual self-advancement. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xxi, § 56, et *Secret Societies Declaration Bill*, Débat à la Chambre des Communes, 1^{er} juillet 1992.

2. Les effets sur la société

La décision prise par le Comité de recommander au gouvernement d'appliquer la déclaration obligatoire ne passa pas inaperçue, et elle fut largement rapportée dans la presse. Bien sûr, de nombreuses questions furent soulevées notamment chez les francs-maçons, les membres du système de justice pénale et la société en général. Qui serait concerné ? Est-ce que ce serait obligatoire ? Quelles seraient les conséquences ? Cette déclaration pourrait-elle être préjudiciable aux maçons ? Comment cela se mettrait-il en place ? Du fait que le Comité ne peut que proposer des recommandations, les choses restèrent en effet un peu vagues jusqu'à ce que le gouvernement eût répondu à ces recommandations, et eût défini les conditions de manière plus précise.

Mais déjà les tensions refirent surface dans de nombreux domaines de la société. Tout d'abord, en provenance des maçons eux-mêmes, bien sûr. Dans le premier numéro de *Freemasonry Today*, publié au cours de l'été 1997, John Hamill fit valoir:

« Il est réconfortant de constater que les personnes impartiales - francs-maçons ou non - ont reconnu l'illogisme de la recommandation et ont remis en question la base légale d'une exigence de déclaration sur une perception du public pour laquelle personne n'a pu fournir aucune preuve. »¹

L'idée que la recommandation allait en effet à l'encontre des preuves produites au cours de l'enquête et par conséquent que cette recommandation était infondée, fut ce qui apparut en premier lieu dans l'esprit de ceux qui se sentirent injustement traités. Le résultat étant tout à fait inconnu, Hamill ajouta:

« La publication du rapport a été relevée par les médias, mais n'a pas produit les gros titres dénigrant les maçons auxquels on aurait pu s'attendre. Ce qui adviendra de la recommandation est entre d'autres mains, mais les options possibles et leurs effets sont discutés activement au sein de la direction de la GLUA. »²

De toute évidence, cette décision ne fut pas bien accueillie dans les rangs de la franc-maçonnerie. Dès que le rapport fut publié, la GLUA se mit à la recherche de moyens pour

¹ « It is comforting that the fair minded - be they Freemasons or not - have recognised the illogicality of the recommendation and have questioned the basing of a legal requirement on a public perception for which no one could provide any evidence. » John HAMILL, *Perceptions and realities*, dans *Freemasonry Today*, été 1997, n.1.

² « Publication of the report was noted by the media but did not produce the 'Mason bashing' headlines that might have been expected. What will happen to the recommendation is in the hands of the others, but the possible options and their effect are being actively discussed within the management of the Craft. » *Idem*.

contourner le verdict, comme nous le verrons par la suite. Le reproche émis par la GLUA était que la recommandation n'était pas cohérente avec la conclusion du rapport. De plus, les maçons craignirent d'être défavorisés dans le processus. Le droit à la vie privée fut également invoqué pour réfuter la déclaration obligatoire.

Si nous adoptons maintenant le point de vue de ceux qui sont impliqués dans le système de justice pénale, nous voyons que les opinions varient selon les différentes branches. Le département du Ministre de la Justice ne vit pas cette décision de manière positive, faisant valoir que « par principe, les gens devraient être libres d'adhérer à une organisation légitime, y compris la franc-maçonnerie, s'ils le souhaitent. »¹ Et en ce qui concerne le choix entre un registre obligatoire ou sur la base du volontariat, il renchérit :

« (M. Greenway): Il a été suggéré au Comité qu'il ne devrait pas y avoir de déclaration facultative, mais que ça devrait être une exigence, et ce serait un registre confidentiel. D'après ce que vous avez dit, vous seriez opposé à cela?

(Lord Chancellor): Oui je le serais, faute d'éléments de preuve qui justifieraient de mettre en place ce genre de choses.

(M. Greenway): Et sans doute, par conséquent, seriez-vous contre l'exigence de tenir un registre public [...] ?

(Lord Chancellor): Obligatoire?

(M. Greenway): Oui.

(Lord Chancellor): Oui. Je ne vois pas d'intérêt à un registre facultatif. »²

Cependant, diverses associations de policiers furent en faveur d'un registre. Ils pensaient que ce serait une bonne chose par rapport à la perception de la part de la société civile, et que cela servirait à rétablir la confiance de la population. Mais quels effets cela aurait-il sur les agents de police qui étaient francs-maçons ? La peur de la discrimination est ce qui vient en premier à l'esprit. Le Président du Comité était conscient que les nouveaux arrivants pourraient penser

¹ « As a matter of principle, people should be free to join any lawful organization, including the freemasons, if they so wish. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.99.

² « (Mr. Greenway) : There has been some suggestion to the Committee that there should not be voluntary disclosure but there should be a requirement, and that would be a confidential register. Do we take it from what you said that you would be opposed to that?

(Lord Chancellor) : Yes I would, short of evidence that would justify putting that kind of thing in place.

(Mr. Greenway) : And presumably, therefore, you would be against a requirement for a public register ?

(Lord Chancellor) : Compulsory?

(Mr. Greenway) : Yes.

(Lord Chancellor) : Yes. I do not see any point in a voluntary register myself »

Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 25.

cela, et la déclaration pourrait avoir pour effet d'éliminer entièrement la franc-maçonnerie de la police:

« Si j'étais un jeune officier de police ambitieux, est-ce que je rejoindrais une loge maçonnique en sachant pertinemment que mes supérieurs pensent que c'est indésirable, et lorsque je prendrais de l'avancement pour passer au grade de sergent ou d'inspecteur de police ou un rang plus élevé encore, est-ce que je ne penserais pas que je serais peut-être refusé parce que j'ai fait quelque chose d'indésirable, comme rejoindre une loge maçonnique pour laquelle la perception de la population peut être négative ? »¹

Il est fort probable qu'en effet, ce projet de loi aurait eu cet effet sur les maçons qui auraient rejoint la police, et c'est également le cas avec le système judiciaire. Si l'information était également connue de la population, cela pourrait causer encore plus de discrimination et d'abus, comme nous l'avons déjà noté dans le témoignage d'un juge itinérant qui était franc-maçon : un registre des juges et des juges de paix francs-maçons pourrait avoir des implications sur le bon déroulement de poursuites judiciaires.

Toutes ces questions furent débattues dans les médias, qui en rendirent compte en des termes assez neutres :

« Il n'y a aucune suggestion qu'il y ait quoi que ce soit de déplacé à propos de l'appartenance, mais, en principe, le registre devrait permettre à la population de voir si les membres du système de justice pénale sont liés entre eux par leur loyauté à une société ou à une loge secrète. »²

Nous pouvons conclure que dans l'ensemble, la population n'était probablement pas très préoccupée par cette question, à moins d'être franc-maçon. Tant que la décision n'était pas appliquée à leur propre secteur, la question de la déclaration pour les francs-maçons n'était pas d'une importance capitale. Cependant, le retard causé par les élections législatives et l'imprécision des termes laissèrent la population dans le doute quant aux domaines auxquels elle serait appliquée.

¹ « Suppose I was a young police officer anxious for advancement, would I join a masonic lodge knowing full well that my bosses thought it was undesirable and when I apply for elevation to police sergeant or inspector or even higher, would I not think that maybe I might be ruled out because I have done something undesirable like join a masonic lodge for which public perception may be anti? »Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.36.

² « There is no suggestion that there is anything inappropriate about membership, but, in principle, the register, should allow the public to see whether members of the criminal justice system are connected to each other through their loyalty to a particular secret society or lodge. »Martin BRIGHT, *MPs told to declare links to Masons*, dans *The Guardian*, 12 juin 2005.

3. La mise en œuvre

Rendre publique la recommandation parlementaire n'était que la première étape du processus de déclaration. Le *Shadow Home Secretary*, le Ministre de l'Intérieur de l'Opposition, Jack Straw, déclara que si le parti travailliste gagnait les élections, il introduirait une exigence pour tous ceux prenant part aux affaires judiciaires de révéler leur appartenance à la franc-maçonnerie. En effet, Straw fut l'un des plus ardents défenseurs de ce projet. Même avant que le rapport ait été rendu public, il écrivit au greffier du comité (le 10 février 1997), pour donner « le point de vue de l'opposition » sur la franc-maçonnerie et le système de justice pénale :

« Nous pensons que l'appartenance à la franc-maçonnerie (et toute autre organisation similaire) devrait être un intérêt déclarable, et qu'on devrait consigner. »¹

Cependant, « le parti travailliste ne soutiendrait pas un arrangement qui ne s'appliquerait qu'à un seul groupe – par exemple la police- et pas aux autres. »²

Mais alors que les travaillistes acceptaient de mettre en œuvre cette recommandation parlementaire une fois arrivés au pouvoir, elle devait passer par un certain nombre d'étapes avant d'être appliquée avec un cadre strict. Il avait été convenu que les policiers, les magistrats, les juges et les procureurs de la Couronne seraient tenus de déclarer leur appartenance à une société secrète, mais cela mit un certain temps à se mettre en œuvre. Tout d'abord, le changement de gouvernement retarda certainement les choses, puis le nouveau gouvernement travailliste, et Straw en particulier, dut faire face à une opposition tenace, non seulement de la part de la Grande Loge Unie d'Angleterre, mais aussi du Ministre de la Justice et du *Lord Chief Justice* (le Président de la Cour d'appel et deuxième juge le plus important après le *Lord Chancellor* - jusqu'à 2005), Lord Bingham. Invité à témoigner devant le Comité en 1998 sur la question de la franc-maçonnerie dans la vie publique, ce dernier déclara:

« Notre avis est et a toujours été que personne n'a jamais été en mesure de suggérer qu'il y ait jamais eu l'ombre d'une preuve qu'un seul juge dans ce pays

¹ « We believe that membership of the Freemasons (and any other similar organisation) should be a declarable, and registrable interest. » Lettre de Jack STRAW MP, 10 février 1997, dans Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.139.

² *Idem*.

fut détourné de son devoir par un conflit provoqué par l'appartenance maçonnique.»¹

Il était opposé à la création d'un registre pour la simple raison qu'elle n'était pas justifiée. Le Garde des Sceaux était également opposé à cette mesure, comme en témoigne cet article :

« La mesure fut retardée pendant des mois à cause d'une dispute entre M. Straw et le *Lord Chancellor*, Lord Irvine, sur la question de savoir si les juges devaient être inclus. »²

La GLUA, de son côté, fut invitée à identifier, sur une liste d'environ cent soixante noms de personnes qui pourraient être impliquées dans l'affaire des Six de Birmingham et la tentative pour étouffer l'affaire qui s'ensuivit, combien étaient francs-maçons. Dans un premier temps, elle refusa de le faire, ce qui provoqua la colère du Comité. Elle s'y plia finalement, « à la dernière minute, sous la menace d'être tenue coupable d'outrage au Parlement, et écrivit une lettre de protestation au Premier ministre. »³ Comme évoqué auparavant, à partir de ces noms d'officiers de police, de juges, de magistrats et de journalistes qui auraient pu être impliqués, seulement dix-huit des 160 étaient francs-maçons.

Toute cette négociation prit beaucoup de temps. En ce qui concernait la déclaration, la GLUA fut « invitée à fournir des listes de juges qui appartenaient à la société secrète »⁴, et si elle refusait, on demanderait directement aux juges de déclarer leur appartenance. Si cela échouait également, il fut dit que la législation suivrait, les obligeant à se dévoiler. La question de savoir si l'enregistrement devait être un acte volontaire avait été soulevée au cours de l'enquête. Il avait pourtant été convenu qu'un registre volontaire ne serait pas très utile, « puisque parmi ceux qui choisiraient de ne pas se déclarer, se trouveraient inévitablement ceux qui étaient entrés en franc-maçonnerie pour les mauvaises raisons.»⁵ La décision prise par le Comité fut alors de recommander la déclaration obligatoire, et les registres seraient rendus publics. Mais cela ne s'arrêta pas là. Comme nous l'avons vu, le *Lord Chief Justice*

¹ « Our position is and has always been that no-one has ever been able to suggest that there has ever been a vestige of evidence that any judge in any case ever in this country has been diverted from his duty by any conflict arising from Freemasonic association. » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*, Examination of witness, questions 120 to 139.

² *New Judges must declare masonic membership*, BBC News, 5 mars 1998.

³ « They complied, at the last minute, under threat of being found in contempt of Parliament, and wrote a letter of protest to the Prime Minister. » *Top judge backs secret Masons' membership*, BBC News, 18 mars 1998.

⁴ « The United Grand Lodge - masonry's governing body - will be asked to provide lists of sitting judges who are in the secret society. » *Idem*.

⁵ « Amongst those who chose not to register would inevitably be those who entered freemasonry for the wrong reasons. » Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume I, Report, together with the Proceedings of the Committee, p. xx, § 51.

était opposé à cette mesure pour les juges qui étaient déjà en exercice, et il fut donc convenu que la déclaration d'appartenance ne serait obligatoire que pour les nouveaux juges (les autres seraient également invités à faire une déclaration, mais cette fois volontaire). M. Straw ajouta que « le gouvernement créerait un registre des maçons qui travaillent dans le système de justice pénale, à moins qu'ils ne soient prêts à se déclarer. »¹ En outre, Straw décida d'étendre cette mesure, non seulement aux agents de police, aux magistrats, aux juges et aux procureurs, comme le recommandait le rapport, mais également au personnel pénitentiaire et aux agents de probation.

Mais un autre revirement eut lieu. La GLUA, essayant désespérément de trouver une porte de sortie, plaça ses espoirs dans la Cour d'appel : « Nous avons cherché une possibilité de révision judiciaire, mais avons constaté que c'était tout simplement impossible. »²

Enfin, juste avant la mise en œuvre de la déclaration obligatoire d'appartenance, la loi sur la protection des données (*Data protection Act*) sauva la situation. En effet, ce projet de loi entra en vigueur en 1998, et était conçu pour « faire place à de nouvelles dispositions pour la réglementation du traitement des informations relatives aux personnes, y compris l'obtention, la détention, l'utilisation ou la divulgation de ces informations. »³ Le registre ne fut pas rendu public, in extremis. En outre, la question des limites fut de plus en plus débattue : la population commença à se demander où s'arrêterait cette mesure. En effet, des négociations étaient en cours pour mettre en œuvre des registres similaires au sein de la sécurité sociale (le *National Health Service*) pour enquêter sur des allégations de corruption dans son financement. Mais cela fut finalement abandonné. Le débat franchit néanmoins les frontières, et la question de la déclaration d'appartenance à la franc-maçonnerie fut posée en Ecosse et en Irlande du Nord. En novembre 1998, ce fut au tour des forces de l'ordre en Irlande du Nord de se déclarer. En 2002, les débats s'orientèrent sur la question de la déclaration des députés écossais. La même chose fut discutée en Angleterre à l'été 2005, lorsque Roger Williams (député libéral-démocrate) proposa que les députés soient ajoutés à la liste. Cela provoqua encore un débat, mais rien ne fut mis en place en ce qui concerne la législation. La question de la déclaration d'intérêt, bien que très controversée et largement opposée par les maçons, eut néanmoins des effets positifs, bien qu'inattendus, comme nous allons le voir.

¹ « The government would create a register of masons working in the criminal justice system unless they were prepared to name themselves. » *New Judges must declare masonic membership*, BBC News, 5 mars 1998.

² « We sought a possibility of Judicial Review but found it was simply not possible. Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

³ « To make new provision for the regulation of the processing of information relating to individuals, including the obtaining, holding, use or disclosure of such information. » www.legislation.gov.uk, Data Protection Act 1998.

III) Des changements politiques

1. 1997 : victoire de *New Labour*

Avant d'explorer plus en détails les conclusions du rapport, revenons sur les événements qui se déroulèrent en parallèle au printemps 1997, et le contexte historique qui permit au parti travailliste de remporter une victoire sans précédent aux élections législatives. L'issue des élections eut une influence non-négligeable sur la tournure que prirent les enquêtes du comité parlementaire.

En tant qu'organisation qui représente bon nombre des valeurs traditionnellement associées au parti conservateur, les non-initiés sont influencés par leurs opinions politiques en ce qui concerne leur perception de la franc-maçonnerie. Nous avons tenté de démontrer que les points de vue des membres du Comité transparaissaient à travers le ton qu'ils utilisaient, et à travers leurs remarques concernant l'institution maçonnique. Nous avons pu constater que ceux qui semblèrent avoir une attitude plus bienveillante envers la franc-maçonnerie étaient aussi les membres du Comité qui appartenaient au parti conservateur, bien que ce ne soit pas une vérité absolue. Le président, Sir Ivan Lawrence, ainsi que M. Greenway, Dame Jill Knight, M. Sweeney, tous conservateurs, semblèrent voir la franc-maçonnerie d'un œil favorable.

Il ne faut pas oublier que les audiences publiques eurent lieu de décembre 1996 à février 1997, soit seulement quelques mois avant les élections législatives qui se tinrent le 1er mai. En outre, le Comité parlementaire devait rédiger les conclusions du rapport, et donner des recommandations au gouvernement. Ces conclusions furent publiées à la fin du mois de mars, environ six semaines avant les élections qui allaient renverser la majorité au sein du Comité. En effet, « la composition des comités de sélection ministériels reflète celle de la Chambre. La majorité des membres d'un comité de sélection appartient au parti au pouvoir, tandis que les autres sont issus des partis de l'opposition. »¹ Ainsi, les élections législatives affectent la composition des comités parlementaires. Sir Ivan Lawrence, le Président, était déterminé à publier le rapport avant les élections. Avant que la franc-maçonnerie ne vienne sous les projecteurs avec ce choix d'enquête en 1996, les gouvernements conservateurs à la fois de

¹ House of Commons Information Office, Factsheet P2, *Departmental Select Committees*, août 2010.

Thatcher et de Major ne se montrèrent pas particulièrement intéressés par le sujet, et n'exprimèrent pas d'opinion laissant entendre que la franc-maçonnerie ou son influence dans la société était une question très importante.

Alors que le parti travailliste était encore dans l'opposition, sa situation changea de façon spectaculaire au cours des années 1990. Après une lourde défaite aux élections législatives de 1983, Neil Kinnock fut élu président du parti. *Labour* fit un score un peu meilleur aux élections de 1987, mais cela ne suffit pas à détrôner les conservateurs qui étaient au pouvoir depuis 1979. Les travaillistes reprirent espoir lorsque Margaret Thatcher démissionna en 1990, remplacée par John Major, car la plupart des sondages d'opinion montrèrent qu'ils détenaient une avance confortable sur les conservateurs pendant plus d'un an avant la démission de Thatcher. La chute dans la popularité des *Tories* fut en grande partie mise sur le compte de l'introduction de la *poll tax*, très impopulaire, et sur la récession. Le changement de présidence au sein du gouvernement conservateur entraîna un redressement en termes de popularité pour les conservateurs, qui prirent régulièrement la tête dans les sondages d'opinion durant l'année 1991, bien que le parti travailliste les devançât aussi plus d'une fois. Le changement de style du gouvernement conservateur sembla convenir à l'électorat. Les élections d'avril 1992 menèrent ainsi à la réélection de John Major, un résultat extrêmement décevant pour le parti travailliste. De sérieux doutes furent exprimés sur la capacité du parti à revenir un jour au pouvoir. La défaite conduisit à un changement de direction au sein du parti travailliste (Neil Kinnock ayant démissionné), mais John Smith, qui avait remporté les élections primaires avec une très large majorité et était pressenti pour remporter les élections suivantes, décéda d'une crise cardiaque en 1994. C'est à ce moment-là que Tony Blair fut élu à la direction du parti, et entreprit de le réformer complètement. Dès 1995, son programme *New Labour* présenta un programme modéré, réaliste et plausible. Officialisé en 1996, le manifeste publié par le parti, s'intitula « *New Labour*, parce que la Grande-Bretagne mérite mieux. »¹ Ce programme électoral promettait, entre autres choses :

« Dans chaque domaine de la politique une approche nouvelle et distinctive a été tracée, qui diffère de l'ancienne gauche et de la droite conservatrice. C'est la raison pour laquelle le *New Labour* est nouveau. *New Labour* est un parti d'idées et d'idéaux, mais pas d'idéologie dépassée. Ce qui compte est ce qui fonctionne. Les objectifs sont radicaux. Les moyens seront modernes. »²

¹ « *New Labour*, because Britain deserves better ».

² « In each area of policy a new and distinctive approach has been mapped out, one that differs from the old left and the Conservative right. This is why new Labour is new. New Labour is a party of ideas and ideals but not of

Le message était clair: le parti, revitalisé, voulait rompre avec l'ancien parti travailliste et avec les conservateurs, et présenter une nouvelle image, plus dynamique, à la population. John Hamill va jusqu'à dire que *New Labour* était déterminé à détruire l'ancien *Establishment*. Il affirme : « comme la franc-maçonnerie était considérée comme une organisation qu'on peut qualifier de *WASP* [*White Anglo-Saxon Protestant*], *New Labour* la considérait comme faisant partie de l'*Establishment* qui les avait tenus à l'écart du pouvoir pendant tant d'années. Ils voulaient tout retourner »¹. Si l'utilisation du terme *WASP* paraît hasardeuse dans le contexte britannique, il convient effectivement de souligner le caractère conservateur et pro-*Establishment* de la franc-maçonnerie anglaise. Comme nous avons pu le voir, il y a assez peu de membres de la classe ouvrière parmi ses rangs, de même que des représentants syndicaux. La Grande Loge Unie d'Angleterre se défendrait d'effectuer une sélection de ses membres sur de tels critères, mais il n'empêche qu'elle attire principalement des classes moyennes et supérieures, professions libérales etc. Le fait que peu de représentants syndicaux appartiennent à cette organisation s'explique historiquement par la mise en garde venant des syndicats à l'encontre de la franc-maçonnerie. Au début du XX^e siècle, les craintes vis-à-vis de cette dernière, venant à la fois des syndicats et du parti travailliste, étaient liées aux soupçons à la fois de népotisme et d'infiltration de la direction des syndicats et du parti. Nous avons par ailleurs mentionné la création d'une loge parlementaire destinée à favoriser l'accès aux loges pour les députés travaillistes, *New Welcome Lodge*, où les représentants syndicaux étaient également nombreux. La création même de cette loge montre la nécessité de prendre des mesures pour faciliter l'initiation des membres des classes populaires. Dans les années 1920 et 30, il fut régulièrement proposé aux réunions syndicales et du parti travailliste d'exclure les francs-maçons des cercles dirigeants de ces organisations. Le contexte politique prenait donc ses racines bien en amont.²

Lorsque le parti travailliste arriva au pouvoir en 1997, on peut se demander quelle fut l'influence de ces élections sur le Comité parlementaire. Le rapport comporta deux phases distinctes. La première étape fut l'enquête proprement dite, les audiences, les conclusions et recommandations. Tout cela se passa avant les élections. A la suite de quoi, dans des circonstances normales, le gouvernement a soixante jours pour répondre au rapport, et cette réponse est également publiée. Ici, il fallut beaucoup plus de temps, en raison des élections

outdated ideology. What counts is what works. The objectives are radical. The means will be modern. » Labour Party 1997 Manifesto, www.labour-party.org.uk Consulté le 02/02/2011.

¹ Entretien avec John Hamill, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

² Voir Partie II, Chapitre 1.

législatives. Le gouvernement répondit aux propositions du Comité le 17 février 1998, soit près d'un an après la publication du rapport. Entre temps, le gouvernement avait changé de majorité, et la « menace » politique et sociale que représentait l'appartenance à la franc-maçonnerie n'était plus négligée. Le *New Labour* avait changé les codes en matière de politique sociale, et le secret qui entourait la franc-maçonnerie fut considéré comme très dommageable pour la société. Une nouvelle ère avait commencé, l'ère de la transparence, du modernisme et de la réforme. De toute évidence, la franc-maçonnerie n'était pas une institution qui répondait à ces critères. Les politiciens du *New Labour* qui étaient maintenant au pouvoir étaient déterminés à ne pas laisser les francs-maçons gagner cette bataille. Si les gouvernements précédents les avaient plus ou moins laissés en paix en ce qui concernait le secret entourant leurs relations, la nouvelle volonté de transparence était forte, et les Britanniques avaient le droit de savoir à qui ils avaient affaire lorsqu'ils étaient confrontés au système de justice pénale. Le Comité dut travailler main dans la main avec le nouveau gouvernement, et cela fut rendu nettement plus facile par l'élection de Chris Mullin en tant que nouveau président du Comité parlementaire des Affaires Intérieures.

2. L'influence de la politique sur le comité

En tant que membre du Comité depuis 1992, Mullin s'avéra être un professionnel très appliqué et dévoué à sa tâche. Doté d'une curiosité naturelle, il était intéressé par de nombreux domaines de la vie publique, et il était également très tenace. Cela provenait probablement de son expérience dans le journalisme, qui l'avait amené à enquêter sur des erreurs judiciaires dont la plus célèbre fut bien sûr le procès des Six de Birmingham, que nous avons déjà évoqué. Ces expériences importantes ne sont pas facilement oubliées, d'autant plus lorsqu'elles sont couronnées de succès.

Après avoir dénoncé les membres de la *West Midlands Serious Crime Squad*, qui opéra de 1974 à 1989, et ayant constaté que certains étaient francs-maçons, Mullin établit facilement le lien entre le serment prêté par les maçons de se protéger les uns les autres et le fait que toute l'affaire avait été étouffée. On peut comprendre qu'il éprouva par la suite une certaine méfiance, pour utiliser un euphémisme, envers la fraternité. Qui plus est, il avait été en mesure d'identifier seulement quelques hommes comme francs-maçons, mais pour le reste de la brigade, il n'avait eu aucune preuve.

Quand il fut élu président du Comité après Sir Ivan Lawrence, ses collègues savaient qu'il était déterminé à obtenir une déclaration d'appartenance obligatoire, vu que c'était lui qui avait proposé le sujet d'enquête, comme il l'admit lui-même.

Néanmoins, ses confrères députés du Comité se révélèrent très intéressés par le sujet, et John Hamill se souvient :

« Dans l'ensemble nous avons été traités avec courtoisie et avons rapidement senti que la majorité des membres de la commission était vraiment intéressée et souhaitait étendre ses connaissances et sa compréhension de la franc-maçonnerie. »¹

Mullin devint président du nouveau Comité le 17 Juin 1997, et le même jour, le Comité «décida de mener d'autres recherches. Nous avons décidé d'examiner quel rôle, le cas échéant, les francs-maçons ont joué dans trois domaines spécifiques: (a) les opérations de la *West Midlands Serious Crime Squad* ; (b) l'enquête sur les attentats des pubs de Birmingham; et (c) l'affaire dite Stalker. »² Ces trois champs de recherche étaient en effet très spécifiques : ils se rapportaient exclusivement aux affaires concernant les erreurs judiciaires sur lesquelles Mullin avait personnellement enquêté, et dans lesquelles la franc-maçonnerie était éventuellement impliquée³. L'affaire Stalker porte le nom du commissaire adjoint de la région de Manchester chargé d'enquêter en 1984 sur trois affaires, où il était suspecté qu'une unité spéciale du *Royal Ulster Constabulary* avait pratiqué une politique de tirs délibérément meurtriers envers des membres de l'*Irish Republican Army* (IRA) en 1982. John Stalker fut suspendu de ses fonctions en 1986, juste avant de rendre ses conclusions, car il était accusé d'association de malfaiteurs. Ces charges furent rapidement abandonnées. Il se trouve que plusieurs des policiers impliqués dans cette enquête étaient francs-maçons.

Il apparaît beaucoup plus clairement ici que faire la lumière sur ces affaires était l'objectif de départ de Mullin, dès lors qu'il publia son livre *Error of Judgement* en 1986, qu'il proposa par la suite à la Chambre des Communes son projet de loi sur les sociétés secrètes en 1992, ou encore lorsqu'il suggéra dès 1995 que le Comité parlementaire des Affaires Intérieures se

¹ « In the main we were treated with courtesy and quickly sensed that the majority of the Committee were genuinely interested in extending their knowledge and understanding of Freemasonry » John HAMILL, *Perceptions and realities*, Freemasonry Today, été 1997, n. 1.

² « The Committee resolved to conduct further research. We decided to examine what role, if any, freemasons played in three specific areas: (a) the operations of the West Midlands Serious Crimes Squad; (b) the investigation into the Birmingham pub bombings; and (c) the so-called Stalker affair. » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*.

³ Pour les opérations de la brigade *West Midlands Serious Crimes Squad*, et l'enquête sur les attentats des pubs de Birmingham, voir Partie III, Chapitre 1.

penchât sur l'implication de la franc-maçonnerie dans la police et la justice. Son but : savoir qui parmi les policiers impliqués dans ces trois affaires étaient maçons. Une deuxième enquête sur la franc-maçonnerie dans la vie publique fut donc convenue lors de la session parlementaire suivante, et les audiences publiques et les témoignages reprirent.

Le Commandant Higham et John Hamill furent à nouveau invités à venir témoigner devant le Comité. Leur audience, qui eut lieu le 19 février 1998, visait à vérifier les noms des officiers de police corrompus du *West Midlands Serious Crimes Squad* sur les registres de la GLUA. Toutefois, cela souleva le problème, pour la Grande Loge, de divulguer les noms de leurs membres sans leur consentement. Un accord semblait avoir été atteint lors d'une réunion entre le Commandant Higham et le Président du Comité ainsi que deux greffiers, le 4 novembre 1997, au cours de laquelle Higham accepta apparemment (ceci ne fut pas imprimé) de donner les noms mais de manière confidentielle, uniquement au Président.¹ Mais l'instance dirigeante de la GLUA fut réfractaire à cette idée,² et la tournure que prit le contre-interrogatoire fut par conséquent très désagréable. Les questions posées à Higham et Hamill étaient agressives, ils furent souvent interrompus dans leurs réponses et pressés d'être plus spécifiques, ou le président terminait même parfois les phrases pour eux :

« (M. Hamill) Je peux vous donner de nombreux exemples de personnes qui ont vécu côte à côte, qui ont travaillé ensemble pendant de nombreuses années, et ne savent pas que l'autre est franc-maçon, parce que-
(Président) Vous êtes vraiment une société secrète. »³

Le ton monta, devint menaçant⁴, pour finalement mettre Higham et Hamill au pied du mur :

¹ « (Chairman) Do you recall that it was put to you that we would be prepared to hold the names in confidence, indeed not even—and I cleared this with the Committee afterwards—provide all members of the Committee with names but just keep them between the clerk and myself, in return for your co-operation? Do you recall that? (Commander Higham) Yes.

(Chairman) Do you recall that you agreed to go away and recommend to your Board that you co-operate on that basis?

(Commander Higham) Yes. »

Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*, Examination of witness, questions 111 and 112.

² «The Board did not like the idea of a fishing expedition. » *Idem*.

³ « (Mr. Hamill) I can give you any number of examples of people who have lived close to each other, who have worked together for many years, and do not actually know that the other is a freemason because—

(Chairman) You really are a secret society. » *Idem*.

⁴ Citons par exemple cet échange : « (Mr. Winnick) You want to be the judge of that [a current case dealt with by the police], do you not? You do not believe this Committee really has any responsibility, do you? You have just said that it is all academic. You are telling us to mind our own business, are you not ? » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*, Examination of witnesses, questions 100 and 101.

« Savez-vous que le Parlement par le biais de ce comité a le droit de vous demander de fournir les informations dont nous avons besoin? Comprenez-vous que si nous émettons maintenant un ordre formel pour obtenir l'information, un refus de coopérer peut constituer un outrage au Parlement ? »¹

Le changement de ton est nettement perceptible et nous pouvons détecter la détermination de Mullin à aller aussi loin que nécessaire pour obtenir ces noms. Dans le *Daily Telegraph* on put lire qu'il savourait son rôle de « Grand Inquisiteur exposant une société secrète »² et le *Daily Mail* le décrivit comme « l'un des militants les plus dévoués du Parlement »³ - employant exactement le terme *crusader* en anglais, ce qui implique une notion de guerre à mener...

La GLUA se plia finalement aux exigences du Comité. Il est ironique, pour une organisation si proche de l'*Establishment*, d'être menacée d'outrage au parlement, même si ce parlement a une majorité travailliste. Au vu des informations fournies par la GLUA, le Comité, dans ses conclusions, ne trouva pas de preuve incriminant la franc-maçonnerie, même si pour l'affaire Stalker le Comité précisa :

« Basé sur les informations fournies, nous ne pouvons pas conclure que la franc-maçonnerie ait joué un rôle significatif dans l'affaire Stalker. Cependant, nous ne pouvons pas exclure complètement la possibilité du contraire. »⁴

¹ « Are you aware that Parliament through this Committee has the right to require you to provide the information we have required? Do you understand that if we now issue a formal order for the information a refusal to co-operate may amount to a contempt of Parliament? » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*, Examination of witnesses, questions 126 and 127.

² «Chris Mullin was described in the Daily Telegraph as relishing his role as "The Grand Inquisitor exposing a secret society"». Doug PICKFORD, *The Inquisitor*, *Freemasonry Today*, printemps 1998, n.4.

³ « One of Parliament's most dedicated crusaders. » Cité par Doug PICKFORD, *The Inquisitor*, *Freemasonry Today*, printemps 1998, n.4.

⁴ « On the basis of the information supplied, we cannot conclude that freemasonry played a significant part in the Stalker affair. We cannot, however, entirely exclude the possibility that it did. » Second Report of the Home Affairs Committee, session 1998-99, *Freemasonry in Public Life*.

Voir Annexe 20 : Second Rapport du Comité Parlementaire, session 1998 : La franc-maçonnerie dans la vie publique. Conclusions de l'enquête sur le *West Midlands Serious Crimes Squad* et Conclusions générales.

Chapitre III : Demande de transparence et politique d'ouverture

I) Les efforts entrepris par la GLUA

À la fin des années 1990, la franc-maçonnerie fut placée sur le devant de la scène, et la transition entre le secret qui régnait autour de celle-ci et l'obligation de révéler l'appartenance de certains de ses membres fut brutale. Après une période assez chaotique, au cours de laquelle différentes formes de déclaration furent expérimentées (volontaire, obligatoire, publique, confidentielle...), il fut convenu que les agents de police nouvellement nommés, les membres de la magistrature, le personnel dûment qualifié des services pénitentiaires et de probation étaient tous tenus de faire état de leur appartenance à la franc-maçonnerie, tandis que les maçons déjà en place étaient invités à s'inscrire de leur plein gré sur un registre. Bien que cela eût déjà été mis en place, la Grande Loge Unie d'Angleterre chercha par tous les moyens à revenir sur la décision. Cependant, il faut garder à l'esprit que les francs-maçons furent attaqués principalement pour leur manque de transparence. Or, cette affaire les obligeant à être plus ouverts, les conséquences furent en effet positives.

1. La fin des années de silence

La GLUA visait déjà davantage de transparence, mais de 1984 (le début d'une nouvelle campagne de relations publiques qui devait prendre cette direction) à 1999 (la mise en œuvre des registres), on peut dire que le travail fut peu efficace. La franc-maçonnerie était toujours perçue comme une société secrète, malgré les efforts de la Grande Loge pour contredire cette accusation (car le terme était bien employé dans un sens péjoratif), mais les connaissances générales sur la franc-maçonnerie étaient encore assez faibles. La fraternité s'était retirée de la vie publique en quelque sorte, et ce depuis la période de la guerre. Difficile donc, de restaurer sa place au sein de celle-ci en dissipant les mythes qui l'entouraient, et plus que les mythes :

les accusations très sérieuses dont elle fit l'objet au cours de années 1970. Paul Calderwood affirme: «Les médias, à la fin du XX^e siècle, étaient tous hostiles à la franc-maçonnerie.»¹ Malgré cela, l'accusation d'entretenir le secret constitua une opportunité pour tenter de prouver le contraire à leurs détracteurs. La franc-maçonnerie, et en particulier son instance dirigeante en Angleterre, devint littéralement plus ouverte. Le bâtiment de *Freemasons' Hall*, situé dans Great Queen Street à Londres, ouvrit ses portes au public en 1985. Le bâtiment en soi est un magnifique exemple d'architecture art-déco, ce qui constitue un premier attrait, mais le public répondit également présent car c'était la première fois que cette institution s'ouvrait ainsi aux non-initiés. Gardons à l'esprit que ceci se déroula l'année qui suivit la publication du livre de Stephen Knight, qui effectivement fit du tort à la franc-maçonnerie, et les visiteurs qui se rendirent à *Freemasons' Hall* furent certainement autant poussés par la curiosité provoquée par cet ouvrage (les mythes, les rituels étranges, les incantations émanant de portes fermées...), que par un réel intérêt pour la franc-maçonnerie qui aurait par la suite pu prendre la forme, peut-être, d'une adhésion. Quoi qu'il en soit, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1986, le musée de la franc-maçonnerie (à l'intérieur de *Freemasons' Hall*), attira mille visiteurs par mois en moyenne, et il fut estimé que parmi ceux-ci, 35 à 40% n'étaient pas francs-maçons². Les chiffres mis en avant en mars 1989, montrèrent que la bibliothèque et le musée reçurent 10.000 visiteurs cette année-là.³ Lors des visites guidées, même le Grand Temple fut accessible à tous. Le public sembla intéressé par l'histoire maçonnique, et le nombre de visites guidées de *Freemasons' Hall* augmenta jusqu'à cinq par jour. Les collections permanentes du musée comportent :

« Des objets avec un décor maçonnique, y compris de la poterie et de la porcelaine, de la verrerie, de l'argenterie, des meubles et des horloges, des bijoux et des insignes. Des articles ayant appartenu à de célèbres francs-maçons et des membres de la Famille Royale, dont Winston Churchill et Edward VII, sont exposés, ainsi que quelques articles de la vaste collection du Musée : des gravures, des photographies et des documents éphémères. »⁴

¹ Entretien avec Paul Calderwood, Freemasons' Hall, 13 mai 2010.

² UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXIII, juin 1986.

³ *Ibid*, mars 1989.

⁴ « Objects with Masonic decoration including pottery and porcelain, glassware, silver, furniture and clocks, jewels and regalia. Items belonging to famous and Royal Freemasons including Winston Churchill and Edward VII are on display together with examples from the Museum's extensive collection of prints and engravings, photographs and ephemera. » The Library and Museum of Freemasonry, consultable sur <http://www.freemasonry.london.museum/museum/> Consulté le 19/04/2011.

Ceci s'inscrit dans un courant plus vaste qui vit l'ouverture des bibliothèques et musées de la franc-maçonnerie un peu partout en Europe et dans le monde. La Grande Loge Unie d'Angleterre s'inspira en réalité d'une première exposition qui avait eu lieu en Autriche en 1982 et 1983 sur la franc-maçonnerie anglaise. Cette exposition avait été ouverte au public, c'est-à-dire que, chose suffisamment rare pour le souligner, les non-initiés pouvaient s'y rendre. L'exposition fut un succès, et cela fut rapporté dans le compte-rendu des réunions trimestrielles de la GLUA.¹ Cette première tentative lui assura un exemple positif, et put contribuer à rassurer les instances dirigeantes quelques années après, lorsque *Freemasons' Hall* suivit dans cette voie et ouvrit ses portes aux non-initiés également.

D'autres musées de la franc-maçonnerie à travers le monde eurent également un impact très positif. Aux Etats-Unis notamment, le *George Washington Masonic Memorial* (Virginie), le *Lexington National Heritage Museum* (Massachusetts), le *Robert Livingston Museum* (New-York), le *Museum of the Supreme Council 33°* (Washington, DC), ou encore le musée de Cedar Rapids dans l'Iowa sont ceux, avec *Freemasons' Hall*, qui possèdent les collections les plus vastes.

Les francs-maçons eux-mêmes semblent avoir acquis un goût pour la transparence. Bien que certains disent qu'ils ont toujours été fiers d'être maçons, il était cependant courant de ne pas en discuter, certains allèrent même jusqu'à cacher leur appartenance à leur famille. Même si certains maçons continuent probablement à avoir la même attitude, en profitant de la franc-maçonnerie d'une manière personnelle, certainement la plupart des maçons sont néanmoins aujourd'hui tout à fait honnêtes et ouverts au sujet de leur appartenance envers leurs amis et leur famille. Sur le plan professionnel en revanche, la question est légèrement différente: d'une part du fait que le sujet n'est pas aussi facilement abordé au détour d'une conversation, et d'autre part, en fonction de la profession de la personne, cette dernière pourrait être confrontée à la suspicion de certains. Lorsque quelqu'un apprend qu'un de ses collègues est franc-maçon, sa vision peut être amenée à changer, et une promotion par exemple peut être considérée comme imputable à la franc-maçonnerie. Les idées fausses ont la vie dure, pour reprendre une expression utilisée en réunion trimestrielle à la GLUA.²

Bien sûr, le passage de l'ombre à la lumière ne fut pas immédiat, et la politique à adopter ne fut pas immédiatement décidée. En 1984, il s'agissait de rompre avec un demi-siècle de silence total, pendant lequel la franc-maçonnerie en tant qu'institution ne vint pas à la

¹ UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXII, juin 1984, p. 474.

² « Misconceptions die hard, and freemasons are not as active in dispelling them as they might be. »UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXII, avril 1982, p. 229.

rencontre du public, et représenta une organisation certes présente dans la société, mais invisible. Les maçons avaient d'ailleurs des instructions à suivre concernant les échanges avec le public, et notamment avec les médias. A la sortie du livre de Knight, la GLUA s'attendait à devoir faire face à une nouvelle vague de critiques, puisque l'auteur était déjà connu pour son aversion à la franc-maçonnerie, illustrée dans son premier livre, *Jack the Ripper*. Elle se préparait donc à subir, comme ce fut le cas durant les quarante années précédentes, les attaques. Mais cette fois-ci, la critique prit un tournant différent, car les accusations ne portaient plus sur des affirmations d'une part romancées et dépourvues de preuves tangibles (à savoir que les assassinats de l'Eventreur étaient tirés de rituels maçonniques, puisque les affaires furent étouffées là encore par le truchement d'un commissaire franc-maçon), et d'autre part sur des faits qui s'étaient déroulés un siècle auparavant ; mais cette fois-ci les accusations touchaient les maçons de l'époque contemporaine, remettant en cause leur intégrité, dans des domaines qu'ils pouvaient côtoyer quotidiennement, comme la police. La tenue trimestrielle de la GLUA qui se tint après la publication de *The Brotherhood* en fit état, et nous pouvons percevoir que la GLUA commençait à ressentir la nécessité d'un changement d'attitude dans sa politique de relations publiques. Citons à nouveau le Grand Maître, le Duc de Kent :

« La franc-maçonnerie fut le sujet d'une nouvelle 'révélation', de la part d'un auteur qui semble se spécialiser dans les attaques contre la maçonnerie. Beaucoup de ses arguments reposent sur la base que parce que certains francs-maçons ont pu abuser de l'institution, l'institution elle-même est corrompue, et parce que nous sommes résolument discrets, notre discrétion est par conséquent malveillante. Parallèlement, une nouvelle impulsion semble avoir été donnée à un regain d'enquêtes qui tentent de montrer pourquoi la franc-maçonnerie est incompatible avec le christianisme, et il est même rapporté que les autorités locales se demandent si l'appartenance à la franc-maçonnerie est compatible avec un emploi dans les collectivités territoriales. Notre réponse a été, comme d'habitude, de ne pas répondre. Cela peut avoir freiné temporairement le plus grand plaisir que les médias semblent prendre à nous critiquer (et il est remarquable de voir comment un refus ferme mais courtois de commenter amortit le débat), mais je commence à me demander si notre attitude évasive est nécessairement dans l'intérêt de la franc-maçonnerie. »¹

¹ «The Craft was the subject of another "exposure", by an author "who seems to make it a specialty to attack freemasonry. Many of his arguments are on the basis that because some freemasons may have misused the Craft, the Craft itself is corrupt, and because we are staunchly private, our privacy is sinister. At the same time, fresh impetus seems to have been given to renewed expositions attempting to show why freemasonry is incompatible with Christianity and it is even reported that local authorities are debating whether membership of the Craft is compatible with local Government. Our response was, in the traditional manner, to be largely unresponsive. This

Il fut donc recommandé aux frères, et surtout ceux qui étaient visés par les questionnements concernant la compatibilité de la franc-maçonnerie avec certains domaines professionnels, de répondre aux critiques en tentant de faire la lumière sur la franc-maçonnerie :

« Dans les cas où les francs-maçons font partie des collectivités territoriales, des syndicats, des Églises : sentez-vous libres de répudier les affirmations que l'appartenance à la franc-maçonnerie est incompatible avec l'appartenance aux institutions citées, et d'expliquer la nature de la franc-maçonnerie et les devoirs d'un maçon concernant les activités publiques. »¹

L'ouverture avait bel et bien débuté. La GLUA, de façon à pouvoir préparer ses membres à affronter les questions parfois insistantes sur la maçonnerie, fit une proposition :

« Le conseil est en train d'envisager la circulation d'une brochure avec différents points expliquant la nature de la franc-maçonnerie, et corrigeant les idées fausses. Lorsque la demande est correctement formulée, les frères doivent être préparés à admettre leur appartenance à la franc-maçonnerie »²

En octobre 1984, la brochure intitulée « What is Freemasonry ? » fut donc publiée ; elle était destinée à être diffusée mais était clairement conçue comme une aide pour les maçons pour parler de la franc-maçonnerie. En effet, ces derniers étaient habitués à discuter de la maçonnerie en des termes extrêmement vagues et abstraits. La définition qu'ils en donnaient jusqu'alors était un « un système de moralité particulier, voilé dans l'allégorie et illustré par des symboles. »³ Mais avec la nouvelle politique de communication, il fallait montrer que la franc-maçonnerie était pertinente et intégrée à la société. Les maçons s'interrogèrent :

« Que pouvons-nous faire pour éviter de nouvelles critiques ? Faire attention à notre propre conduite. Les frères doivent chercher à s'assurer que la franc-maçonnerie est considérée comme ayant sa place dans la communauté (par exemple par des dons à des associations caritatives non-maçonniques). Nous aimerions voir la franc-maçonnerie jouer un rôle plus actif, de sorte que les effets

may have temporarily dampened the delight which the media seem to take in mason bashing- and it is remarkable how resolute but courteous refusal to comment dampens debate- but I am beginning to wonder whether our stonewalling attitude is necessarily the best for the interest of the Craft.» Le Grand Maître le Duc de Kent, UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXII, avril 1984, p.445.

¹ « In cases where freemasons are members of local authorities, trade unions, the Church : feel free to repudiate suggestions that membership of the Craft is incompatible with membership of the above mentioned, and explain the nature of Freemasonry and the duties of a freemason with respect to public activities. » UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXII, juin 1984, p.455.

² « The Board is considering the issue of a leaflet with different points explaining the nature of Freemasonry, and correcting misconceptions. When properly asked, brethren should be prepared to acknowledge their membership of the Craft.» *Ibid*, septembre 1984, p. 485.

³ « A peculiar system of morality, veiled in allegory and illustrated by symbols. »

bénéfiques puissent être plus visibles publiquement. Nous ferons également appel à des experts. »¹

2. L'abrogation de la déclaration d'appartenance à la Cour Européenne

La mise en œuvre de la déclaration d'appartenance fut un processus très lent, et deux ans après la publication du premier rapport, « M. Mullin déclara que la déclaration volontaire a échoué car certaines branches du système juridique avaient 'traîné des pieds'. »²

Nous avons pu voir que toutes les parties concernées n'étaient pas d'accord sur la mise en œuvre de la déclaration d'appartenance dans le système judiciaire, bien que les juges s'y soient pliés, et les registres volontaires dans les forces de l'ordre ne fonctionnèrent pas très bien. En effet, les statistiques montrèrent que « la proportion d'officiers en Angleterre et au Pays de Galles qui ont répondu à l'enquête ne représentait que 36% »³, par conséquent deux tiers des policiers ne répondirent même pas. Beaucoup de méfiance, voire de l'opposition, entoura la mise en place des registres, alors que les différentes associations s'étaient pourtant prononcées plutôt en faveur de ces registres. La réalité du terrain ne correspondait pas à la théorie. La Grande Loge Unie d'Angleterre, pour sa part, tentait toujours de trouver un moyen d'abroger cette décision. Par exemple, la GLUA fit savoir à ses membres que si l'un d'entre eux pensait avoir été victime de discrimination et avait des preuves suffisantes pour pouvoir monter un dossier, ce serait elle qui paierait les frais de justice si ce dossier s'avérait suffisamment solide pour créer un précédent.⁴

Mais ce contexte global de perception négative de la part de la population envers la franc-maçonnerie n'était pas un problème exclusivement britannique. L'Italie fit face à une crise

¹ « What else can we do to avoid further criticism ? Be careful in our own conduct. Brethren should seek to ensure freemasonry is seen to be taking its place in the community (for example by donations to non masonic charities). We would like to see freemasonry playing a more active role, so that beneficial and happy effects may be more publicly visible. We are also seeking expert guidance. » UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXIII, mars 1985.

² « Mr. Mullin said voluntary registration of membership was failing due to 'foot dragging' within some branches of the legal system. » *Call to free up masons*, BBC News, 26 mai 1999.

³ « The proportion of officers in England and Wales responding to the survey amounted to only 36% » *Idem*.

⁴ « If a brother thinks he has a case for discrimination, the Board will pay for the costs if the case is a suitable one for the establishing of a precedent. » Grand Lodge Proceedings, (1995-2002), septembre 1998.

similaire. Depuis les années 1980 et 1990 déjà, la question de la compatibilité de la franc-maçonnerie avec la magistrature s'était posée :

« L'assemblée plénière du Conseil supérieur de la magistrature a, en 1990, mis en garde les juges contre l'adhésion à des associations, lorsque celle-ci risquait d'entamer la confiance des citoyens dans la justice et que la solidarité exigée des membres risquait d'entrer en contradiction avec les obligations professionnelles des magistrats. »¹

En février 2000, une loi fut adoptée dans la région des Marches qui exigeait que les candidats à des fonctions officielles déclarent leur appartenance à la franc-maçonnerie ou à toute autre société secrète. L'absence de déclaration constituait un motif de refus pour la nomination. La Cour Européenne des Droits de l'Homme fut saisie, et décida en 2001 que l'article 11 (sur la liberté de réunion et d'association) avait été violé.

En 2007, un autre cas, très similaire, fut présenté à la CEDH par le Grand Orient d'Italie. Cette fois, la loi en question exigeait seulement des francs-maçons qu'ils déclarent leur appartenance pour postuler à certaines fonctions au sein du gouvernement régional, sans que ce soit le cas pas pour les membres d'autres organisations. En plus d'une violation de l'article 11, l'article 14 (non-discrimination) s'appliqua :

« La Cour conclut que compte tenu des répercussions négatives que l'obligation de déclarer l'appartenance à une loge maçonnique pourrait avoir pour l'image et la vie associative de la requérante, cette dernière peut se prétendre « victime » d'une violation de l'article 11 de la Convention. Cette conclusion implique qu'il y a eu une ingérence dans le droit à la liberté d'association de l'intéressée. »²

En plus de la discrimination, le fait que les actes des francs-maçons en eux-mêmes n'étaient pas répréhensibles fut également souligné :

« La Cour observe que la disposition en question distingue entre les associations secrètes et maçonniques, dont l'appartenance doit être déclarée, et toutes les autres associations. [...] Sur le point de savoir s'il existait une justification objective et raisonnable pour une telle différence, la Cour rappelle qu'elle a déjà estimé que l'interdiction de nomination de francs-maçons à des postes publics, introduite pour « rassurer » l'opinion publique à un moment où leur rôle dans la vie du pays avait été mis en cause, poursuivait les buts légitimes de la protection

¹ https://www.senat.fr/lc/lc131/lc131_mono.html#toc46 Consulté le 12/12/2015.

² Cour Européenne des Droits de l'Homme, Communiqué du Greffier, Arrêt de Chambre, Grande Oriente d'Italia Di Palazza Giustiniani c. Italie (n.2) 31/05/2007. Les arrêts de la Cour sont disponibles sur son site Internet (<http://www.echr.coe.int>).

de la sécurité nationale et de la défense de l'ordre. [...] La Cour rappelle de surcroît que, se plaçant sur le terrain de l'article 11 de la Convention pris isolément, elle avait conclu que l'interdiction de nommer des francs-maçons à certains postes du ressort régional n'était pas « nécessaire dans une société démocratique ». Elle a observé qu'il était injustifié de pénaliser une personne pour son appartenance à une association, alors que ce fait n'était pas, en lui-même, légalement répréhensible. »¹

Une fois cette décision prise, elle fit jurisprudence, cela voulait dire que la même décision serait probablement appliquée à Grande Loge Unie d'Angleterre. Le Grand Orient d'Italie perçut des dommages et intérêts à deux reprises, recevant la somme de 5000 euros environ à chaque fois. Si l'argument de la discrimination était appliqué, il pouvait tout aussi bien être soutenu en Grande-Bretagne, puisque la déclaration d'appartenance des membres d'autres sociétés n'était pas obligatoire. La GLUA menaça d'engager des poursuites judiciaires en mai 2009, et demanda une révision judiciaire. Elle n'eut pas besoin d'aller jusque-là, puisque le Ministre de la Justice, Jack Straw, annonça dans une déclaration ministérielle le 5 novembre 2009 :

« Le mécontentement de la Grande Loge Unie d'Angleterre en mai, attira l'attention sur la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire *Grande Oriente d'Italia di Palazzo Giustiniani v Italie* (n.1) et *Grande Oriente d'Italia di Palazzo Giustiniani v Italie* (n. 2), et la GLUA indiqua qu'elle pourrait demander une révision judiciaire pour examiner l'application de cette politique à la magistrature. À la lumière de l'examen de ces considérations, j'ai décidé d'examiner notre politique. À la suite de cette révision, nous avons décidé de mettre fin à la politique actuelle d'exiger des candidats à la magistrature de déclarer leur appartenance à la franc-maçonnerie. L'examen critique de la politique en place depuis 1998 n'a montré aucune preuve d'irrégularité ou de faute professionnelle au sein de l'appareil judiciaire du fait d'un juge qui serait franc-maçon et à mon avis, par conséquent, il serait disproportionné de poursuivre la collecte et la conservation de ces informations. »²

¹ Cour Européenne des Droits de l'Homme, Communiqué du Greffier, Arrêt de Chambre, Grande Oriente d'Italia Di Palazzo Giustiniani c. Italie (n.2) 31/05/2007.

² « The United Grand Lodge of England made representations in May. It drew attention to the decision of the European Court of Human Rights in *Grande Oriente d'Italia di Palazzo Guistiniani v Italy* (no. 1) and *Grande Oriente d'Italia di Palazzo Guistiniani v Italy* (no. 2) and indicated that they might seek judicially to review the application of the policy to the judiciary. In the light of my consideration of those representations I decided to review the policy. As a result of this review we have decided to end the current policy of requiring applicants for judicial office to declare membership of the freemasons. The review of the policy operating since 1998 has shown no evidence of impropriety or malpractice within the judiciary as a result of a judge being a freemason and in my judgement, therefore, it would be disproportionate to continue the collection or retention of this information. » Jack STRAW, Déclaration écrite au Parlement, 5 novembre 2009.

La mesure fut donc complètement abandonnée. Cette décision avait tout de même une dimension politique puisque la mesure fut abrogée quelques mois avant les élections législatives de 2010. Le journal *The Guardian* commenta d'ailleurs :

« A l'approche des élections qui sont susceptibles de mettre un terme au gouvernement travailliste, Straw vient de publier une déclaration indiquant qu'il met fin à la règle sur la déclaration d'appartenance à la franc-maçonnerie, qu'il avait contribué à instaurer. Ce qui s'est passé, c'est que les maçons ont menacé de poursuivre le gouvernement devant les tribunaux. Plutôt que de décider de les combattre, Straw a choisi de reculer. »¹

Cette décision, prise dans un contexte de tensions politiques pré-électorales, constitua une victoire pour les maçons. Elle représenta la reconnaissance juridique que les francs-maçons n'étaient pas, après tout, à la recherche d'avantages personnels, et qu'ils n'avaient pas de buts cachés. Cette reconnaissance fut possible car après dix années de déclaration, il ne fut établi aucune preuve d'un mauvais comportement lié à la franc-maçonnerie, mais il apparut aussi, et au contraire, que les maçons n'étaient pas surreprésentés dans le système de justice pénale (environ 5 ou 6 % des juges et magistrats). La Grande Loge Unie d'Angleterre conclut : « Nous sommes ravis de cette décision. Nous sommes restés longtemps très contrariés à ce sujet. »²

3. Le rapport sur l'avenir de la franc-maçonnerie

Après avoir écarté par le truchement de la Cour Européenne des Droits de l'Homme l'obligation de déclaration d'appartenance des membres, et ainsi avoir prouvé que la franc-maçonnerie ne constituait pas une menace dans le système de justice pénale, la franc-maçonnerie anglo-saxonne bénéficia d'une image qui paraissait moins négative que par le passé. En effet, aucun cas de pratique illicite ne fut constaté durant les dix années où le dispositif fut mis en œuvre, et il sembla que les tensions accumulées purent enfin laisser la place à une nouvelle ère au sein de la Grande Loge Unie d'Angleterre. L'observation

¹ « With an election looming that is likely to bring Labour's term in office to an end, Straw has just issued a statement saying that he is scrapping the rule about freemasonry declarations that he played a role in introducing. What happened was that the masons threatened to take the government to court. Rather than decide to fight them, Straw chose to back down. » Andrew SPARROW, *Jack Straw scraps rule saying judges must declare if they are masons*, *The Guardian*, 5 novembre 2009.

² « We are delighted at the decision. We have been feeling very miffed about this for a very long time. » Chris CONNOP, Cité par Helen PIDDA, *Freemasons shake off ruling on judiciary*, *The Guardian*, 5 Novembre 2009.

scrupuleuse dont l'institution avait été l'objet eut des conséquences tout à fait positives, quoiqu'inattendues.

Il est difficile d'établir avec certitude que la Grande Loge avait bel et bien engagé une nouvelle politique de transparence avant même que l'ouvrage de Stephen Knight, *The Brotherhood*, fût publié. C'est effectivement ce qu'elle soutint devant le Comité parlementaire, faisant alors valoir que ce n'était pas ladite publication qui précipita ce changement de cap vers davantage d'ouverture. En se basant sur les comptes-rendus des réunions trimestrielles, on ne trouve pas de référence particulière à une éventuelle transformation des relations entre la franc-maçonnerie et la société impliquant plus de transparence. Tout au plus, la GLUA déplora les idées fausses circulant à propos de la maçonnerie, mais sans pour autant y apporter de réponse, et on entrevit tout de même que la réponse à cela pouvait venir des maçons eux-mêmes avec l'aphorisme : « les idées fausses ont la vie dure », auquel ils rajoutent : « et les francs-maçons ne sont pas aussi actifs pour les dissiper qu'ils le devraient. »¹

En revanche, ces mêmes comptes-rendus indiquent qu'à partir d'avril 1984, le Grand Maître commença à douter de la politique de la GLUA de ne pas commenter les critiques, et cette déclaration fit suite à la publication du livre de Knight. Plus encore, c'est la publication de *The Brotherhood* qui la provoqua.

Ce n'est qu'en juin 1984, soit *après* la publication, qu'un premier élément indique un changement éventuel dans la communication officielle de la GLUA : « Le Conseil réfléchit en ce moment à sa politique de relations publiques. Dans cette attente, nous ne faisons pas de commentaires. »²

Mais quel que fût le catalyseur, une nouvelle approche était engagée. Le chemin parcouru fut long, parfois semé d'embûches, mais la GLUA sembla s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement. Preuve en est que, dans un désir de transparence, la Grande Loge fit appel à des experts en communication, dont nous parlerons plus en détail dans un prochain sous-chapitre, qui mirent en place un certain nombre de choses pour tenter de dissiper le « mythe » que la franc-maçonnerie était une société secrète. Le terme de *mythe* revint fréquemment dans le vocabulaire, à la fois des experts et des dirigeants de la GLUA.

Une des approches choisies fut l'élaboration d'un rapport sur l'avenir de la franc-maçonnerie. Ce choix fut d'autant plus remarquable qu'il s'agissait de la première fois qu'une instance

¹ « Misconceptions die hard and fm are not as active in dispelling them as they might be. » UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXII, avril 1982, p.229.

² « The board is considering its policy on PR. In the meantime, we make no comment.» *Ibid.*, juin 1984, p. 454.

non-maçonnique était engagée par la GLUA pour une étude à son sujet. L'agence sélectionnée pour mener ce travail fut *The Social Issues Research Centre*, qui se définit comme :

« Un organisme indépendant, à but non-lucratif, fondé pour mener des recherches sur les questions sociales et de style de vie, pour surveiller et évaluer les tendances socioculturelles mondiales et fournir de nouvelles connaissances sur le comportement humain et les relations sociales. »¹

Notons que ce centre de recherches, et en particulier les experts qui menèrent l'enquête à propos de la franc-maçonnerie, n'étaient pas maçons, un fait qui surprit, et à la fois fut bien accueilli par les maçons avec qui ils eurent l'occasion de s'entretenir.

Le rapport, publié en 2012, fonda ses recherches sur certains piliers de la franc-maçonnerie anglo-saxonne, qui sont l'affiliation et l'altruisme, ou comme le précise l'agence, les termes utilisés en sciences sociales pour décrire les principes de *brotherly love* (amour fraternel) et *relief* (bienfaisance). Le troisième pilier est celui de *truth* (la vérité). Ces trois principes sont au cœur de la franc-maçonnerie anglaise et guident les maçons dans leurs actions et leurs démarches symboliques, représentant les vertus qu'ils s'astreignent à respecter.

Il est d'ailleurs étonnant que l'agence n'ait pas souligné dans son rapport l'importance du principe de vérité, qui aurait pourtant eu toute sa place dans un rapport sur la question de la pertinence de la fraternité, qui apparaissait dans le contexte post-déclaration d'appartenance...

Le questionnement de base auquel se proposait de répondre le rapport était lié à la pertinence et au rôle de la franc-maçonnerie, aujourd'hui et dans le futur. Pour ce faire, quatre points furent abordés : le lien, la charité, le rituel et l'avenir (*bonding, giving, ritual, et future*).

Les personnes en charge de cette étude rencontrèrent une cinquantaine de maçons, et également des membres de la population à travers le pays, pour avoir une vision générale et complète de la question. Cependant, il convient de noter que lors des recherches préliminaires qu'ils menèrent, ils conclurent rapidement que la franc-maçonnerie ne paraissait pas être une société secrète :

« Lors de nos recherches préliminaires, nous avons consulté certains textes modernes sur la franc-maçonnerie, ainsi que des ressources en ligne pour nous aider à identifier les thèmes centraux de la recherche. Une chose dont nous nous

¹ « An independent, non-profit organisation founded to conduct research on social and lifestyle issues, monitor and assess global sociocultural trends and provide new insights on human behaviour and social relations. » The Social Issues Research Centre. Consultable sur <http://www.sirc.org/about/about.html> Consulté le 02/02/2014.

sommes rendu compte immédiatement était que la notion de franc-maçonnerie se rapportant à une « société secrète » était manifestement inappropriée. »¹

Ils débutèrent donc leur enquête avec un certain parti-pris, puisqu'ils considéraient avant même de rencontrer la population que la vision que celle-ci pouvait avoir de la franc-maçonnerie était erronée.

Le SIRC conclut très positivement sur l'impact de la franc-maçonnerie dans la société moderne, comme ne manque pas de le souligner la Grande Loge à travers sa publication, *Freemasonry Today* :

« Contrairement à ce que disent certains commentaires trompeurs, la franc-maçonnerie démontre effectivement une véritable ouverture et transparence et qu'elle est sans doute plus pertinente aujourd'hui que jamais. En particulier, le rapport souligne que la franc-maçonnerie agit comme une « constante », fournissant aux membres un mélange unique d'amitié, d'appartenance et de structure, et de nombreux francs-maçons disent qu'ils y ont noué de précieuses amitiés. »²

Cette initiative, prévue dans le cadre plus général des festivités du 300^e anniversaire de la Grande Loge, s'inscrit dans une tendance plus large prônant l'ouverture et la transparence pour la franc-maçonnerie anglaise : cette tendance fut dictée par la nouvelle politique de relations publiques, soutenue par des experts en communication, dont nous allons maintenant étudier le rôle.

¹ « In our preliminary research we consulted some modern texts on Freemasonry as well as online resources to help us identify the central themes of the research. One thing that immediately became apparent was that the notion of Freemasonry as a 'secret society' was clearly inappropriate. » The Social Issues Research Centre. Consultable sur <http://www.sirc.org/about/about.html> Consulté le 02/02/2014.

² « Contrary to some misleading commentary, Freemasonry actually demonstrates genuine openness and transparency and it concludes that it is arguably more relevant today than ever before. In particular, the report highlights that Freemasonry acts as a 'constant', providing members with a unique combination of friendship, belonging and structure, with many Masons saying they have made valuable lifelong friendships. » *The future of Freemasonry*, Freemasonry Today, 8 mars 2012.

II) Les évolutions de la société de communication

1. Du mutisme à la médiatisation

La Grande Loge Unie d'Angleterre amorça peut-être sans le savoir un processus d'ouverture, lorsque *Freemasons' Hall* fut ouvert au public. Si les visites guidées ne furent organisées qu'à la fin des années 1980, FMH en tant que bâtiment classé attira des non-initiés avant cela, pour des raisons qui n'avaient parfois pas grand-chose à voir avec la franc-maçonnerie. Paradoxalement, c'est peut-être pour cette raison que leurs visites furent tolérées. En effet, dès 1976, le comité accepta de réfléchir à la possibilité de prêter le temple pour des événements non-maçonniques :

« Le Conseil envisage d'autoriser l'utilisation du grand temple à des fins non-maçonniques et de permettre au monde extérieur de bénéficier d'une salle qui pourrait bien être adaptée pour des concerts ou des occasions similaires, et ce au profit de la Grande Loge. Ceci est une question sur laquelle il peut y avoir des différences d'opinion assez compréhensibles et, et je sais que nous pouvons tous compter sur le conseil pour peser très soigneusement les nombreux facteurs impliqués dans l'expression des deux points de vue, avant d'agir. »¹

Le temple, qui à *Freemasons' Hall* est une pièce grandiose, sert effectivement par la suite à de nombreux événements et occasions en tous genres, que ce soit pour des tournages de films (*Johnny English*-2003, *Sherlock Holmes*-2009), de séries télévisées (*Hercule Poirot*, de 1989 à 2013), ou des événements publics (comme la *Fashion Week* de Londres en 2014). En outre, le site web de la GLUA propose le bâtiment pour tout autre type de réunions : des conférences, des lancements de produits, des réceptions et repas dansants²...

¹ «The Board is considering permitting the use of the grand temple for non-masonic purposes and allowing, at profit to Grand Lodge, the outside world to enjoy a room which could well be suited for concerts and similar occasions. This is something about which there may well be quite understandable differences of feeling and opinion, and I know we can all rely on the Board to weigh very carefully the many factors involved in the expression of views, on both sides before taking any action.» UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXI, avril 1976, p. 130.

² <http://www.ugle.org.uk/freemasons-hall/hiring-freemasons-hall>. Consulté le 04/12/2015.

Notons par ailleurs que ce n'était pas la première fois que la Grande Loge ouvrait ses portes au monde extérieur, car elle avait autrefois hébergé dans ses locaux les grands meetings abolitionnistes. Voir à ce sujet l'ouvrage de Cécile REVAUGER, *The Abolition of Slavery, the British Debate (1787-1840)*. Paris : PUF, 2008.

Comment la Grande Loge Unie d'Angleterre est-elle passé de recommandations de prudence, voire de silence, à louer son temple pour des soirées privées ?

L'évolution si fit doucement, en commençant par permettre aux non-initiés de visiter *Freemasons' Hall*, son musée et ses expositions. A la fin des années 1980, la tendance était déjà bien partie, et les expositions attirèrent de plus en plus de non-initiés. La GLUA espérait bien exploiter cette curiosité :

« Les gens sont vraiment intéressés par la franc-maçonnerie, et si nous répondons raisonnablement à des questions raisonnables, leur intérêt peut se transformer en soutien. »¹

Comme nous l'avons vu précédemment, cette décision d'intégrer plus de transparence au sein de la franc-maçonnerie émana certainement de la publication de *The Brotherhood* en 1984, mais c'est surtout lors de la seconde moitié des années 1990 qu'il fallut démontrer que la franc-maçonnerie n'avait rien à gagner à l'opacité. Au plus fort de la crise, un « directeur des communications » fut nommé, en la personne John Hamill, qui quitta donc son poste de bibliothécaire pour faire face à la couverture médiatique immense. Il fut en première ligne lorsque le Comité parlementaire enquêta sur la franc-maçonnerie, répondant aux questions aux côtés du Grand Secrétaire Michael Higham. En 2000, une réorganisation administrative débuta. En 2001, suivant l'exemple de la loge provinciale de Northumberland qui avait embauché un cabinet de relations publiques en 1999, la GLUA engagea son propre consultant en relations publiques : Mike Dewar, un ancien officier de l'armée en charge d'une agence de relations publiques à Londres. L'objectif, bien sûr, était de donner une image plus positive de la franc-maçonnerie, insistant sur le fait qu'elle n'était pas une société secrète, et communiquer en fournissant des informations de façon à dissiper les idées fausses. Pour ce faire, Dewar recourut à des procédés utilisés en termes de relations publiques, telles que l'organisation d'une semaine sur le thème « la franc-maçonnerie dans la communauté », avec des portes ouvertes dans de nombreuses loges à travers le pays, des concerts, des expositions, etc. Un magazine trimestriel consacré à la franc-maçonnerie vit également le jour : *MQ Magazine*. Après 23 numéros, il fusionna avec le magazine *Freemasonry Today*, pour devenir le journal officiel de Grande Loge Unie d'Angleterre. Dewar prit également l'initiative de refondre le site internet de la GLUA, qui devint extrêmement complet, clair et bien documenté. Il comprend maintenant une partie historique ; une partie questions/réponses sur

¹ «People are genuinely interested in Freemasonry, and given reasonable answers to reasonable questions, their interest can be turned into support. » UGLE Lodge Proceedings, Vol.XXXIII, avril 1987, p.86.

la franc-maçonnerie et ses principes ; des explications sur le fonctionnement de la GLUA ; et des informations sur le bâtiment proprement dit, *Freemasons' Hall*. Le site comporte même un lien vers un formulaire en ligne qui permet de s'inscrire ! (« *Interested in joining* »).

En 2009, une autre campagne de relations publiques fut lancée, ce qui pourrait nous amener à penser que peut-être la méfiance et les idées fausses sur la franc-maçonnerie étaient encore monnaie courante, malgré les efforts de la GLUA. Le fait est que la Grande Loge Unie d'Angleterre ne pourrait maintenant plus se passer de conseils en communication. Autrefois, il eût été facile de gérer au cas par cas, mais la transparence qu'elle choisit d'adopter s'accompagna d'une communication quasi-permanente avec le public.

2. Un nouveau champ de recherche

Une des conséquences directes de l'ouverture de la Grande Loge Unie d'Angleterre fut l'acceptation progressive des chercheurs dans sa bibliothèque. En effet, l'accessibilité des archives concernant la franc-maçonnerie est d'une importance capitale pour qui veut étudier ce sujet, que ce soit en tant qu'amateur ou universitaire. Longtemps réservée aux maçons eux-mêmes, effectuant des travaux de recherche ponctuels pour leur loge par exemple, la recherche maçonnique est peu à peu devenue un véritable champ historique à étudier. L'étude de la franc-maçonnerie, ou la « maçonnologie »¹ comme elle vint à être appelée en France, connut un intérêt croissant depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Souvent étudiée sous l'angle de l'histoire locale, ses domaines d'application sont maintenant vastes, et on peut l'aborder sous des perspectives historiques, architecturales, féministes, artistiques, sociologiques, psychologiques, anthropologiques...

Il y a encore une trentaine d'années, les chercheurs qui étudiaient la franc-maçonnerie rencontrèrent des difficultés quant à l'accès très limité aux archives, aux données et aux collections, et les sources primaires notamment étaient très difficiles à obtenir, à moins d'avoir un lien avec l'une des loges qui possédaient les informations nécessaires. Par exemple, une recherche biographique (date d'initiation, loge etc.) était une tâche très complexe. Certes, l'avènement de l'informatique dans un premier temps facilita les choses. Quant à la volonté des loges en elles-mêmes de mettre à disposition leurs archives, elle dépendit du contexte

¹ Ce terme est aujourd'hui très critiqué, car il enferme les études maçonniques au lieu de les rattacher à d'autres disciplines.

historique : alors que la franc-maçonnerie anglaise était une institution fermée dans la période d'après-guerre, très peu de travaux de recherches purent être menés. Les règles commencèrent à s'assouplir un peu dans les années 1980, mais la fin des années 1990 témoigna d'une amélioration plus rapide. A Londres, le *Canonbury Masonic Research Centre* ouvrit ses portes en octobre 1998, dans le sillage immédiat de l'enquête et du rapport du Comité parlementaire. Son but, était « l'étude de l'ésotérisme occidental et des domaines connexes, en particulier celle de la franc-maçonnerie et des traditions qui lui sont liées. » Et son objectif final, « le développement d'un programme d'études. »¹ Le centre ferma ses portes avant d'avoir pu développer le programme d'études qu'il envisageait. De nombreux colloques y furent néanmoins organisés, qui donnèrent lieu à des publications auxquelles participèrent les plus éminents spécialistes de la franc-maçonnerie. Ceci contribua tout de même au développement d'une recherche universitaire plus vaste sur le fait maçonnique.

Un courant particulier de la franc-maçonnerie gagna également en popularité : le domaine des traditions plus ésotériques tels que le Rosicrucianisme², la Kabbale³ et l'Alchimie⁴.

Des départements de recherche dans les universités à travers l'Europe furent créés (comme le Centre de recherche sur la franc-maçonnerie à l'Université de Sheffield par exemple). Ceci fut largement dû à une plus grande accessibilité aux sources pour les chercheurs. De nombreux colloques nationaux et internationaux furent régulièrement organisés dans le monde entier, par des chercheurs et des laboratoires de recherche, comme la Conférence Internationale sur l'Histoire de la Franc-maçonnerie (ICHF), la Conférence Internationale sur la Franc-maçonnerie, ou plus récemment la Conférence Mondiale sur le Fraternalisme, la Franc-maçonnerie et l'Histoire. Tout comme le Centre de recherche de Canonbury, certaines de ces conférences ont comme point de départ un désir de faire connaître la franc-maçonnerie et d'en débattre avec le plus grand nombre :

¹ « The study of western esotericism and related fields, in particular that of Freemasonry and the traditions linked to it. Our eventual aim is the development of an academic programme. » <http://www.canonbury.ac.uk/> Consulté en 2011 [lien inactif].

² « L'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, connu dans le monde sous le sigle A.M.O.R.C., est un mouvement philosophique, initiatique et traditionnel, non religieux et apolitique » <http://www.rose-croix.org/> Consulté le 09/03/16.

³ L'étude de la mystique juive « dont la finalité de l'investigation est la connaissance du monde divin. Les deux instruments providentiels qui permettent de la réaliser sont la Tora et la langue hébraïque. » François SECRET, Gabrielle SED-RAJNA, « KABBALÉ ». In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, Consultable sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/kabbale/> Consulté le 09/03/2016.

⁴ « L'alchimie ressemble à une science physico-chimique, mais elle est aussi et surtout une mystique expérimentale. Sa nature est à la fois matérielle et spirituelle, et elle observe principalement les relations entre la vie des métaux et l'âme universelle. Elle désire délivrer l'esprit par la matière et délivrer la matière par l'esprit. Par de nombreux aspects, elle s'apparente à l'art, mais à un art suprême : le traditionnel « Art d'Amour ». Elle propose à l'homme de triompher du temps ; elle est une recherche de l'absolu. » René ALLEAU, « ALCHEMIE ». In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis. Consultable sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/alchimie/> Consulté le 09/03/2016.

« L'ICHF vit le jour à la suite de la prise de conscience que la franc-maçonnerie fut de plus en plus considérée comme un sujet de recherche académique. Cette recherche se fait dans de nombreuses disciplines et sous-disciplines.»¹

En mars 1996, la Grande Loge reconnut l'intérêt de la recherche en franc-maçonnerie et souligna qu'il y avait

« davantage de publicité autour de la bibliothèque et du musée, qui proposent de l'aide aux étudiants de second cycle, dont beaucoup ne sont pas francs-maçons, mais qui étudient la franc-maçonnerie comme un aspect important de l'histoire sociale anglaise des XVIII^e et XIX^e siècles. »²

¹ « ICHF came into being as a result of the realisation that Freemasonry was increasingly being researched as an academic subject. Such research ranged across numerous disciplines and sub-disciplines.»<http://ichf2011.org/> Consulté en 2011 [lien inactif].

² « There is more publicity for the library and museum, more assistance to post graduate students, many of whom are non masons, but are studying freemasonry as an important aspect of English social history in the 18th and 19th c. » Grand Lodge Proceedings, mars 1996, p. 6.

III) Quel futur pour la franc-maçonnerie britannique ?

1. Une institution ambiguë

Après de tels efforts pour dissiper les mythes et proposer plus de transparence, on peut se demander ce qu'il reste des secrets maçonniques. En 2009, une nouvelle consultante en relations publiques fut engagée par la GLUA. Notons d'ores et déjà que le choix d'une femme pour ce poste est caractéristique de l'attention portée à la pertinence de la franc-maçonnerie dans la société contemporaine. Si les femmes ne peuvent pas encore passer sous le bandeau, la Grande Loge témoigne de sa disposition à reconnaître leur place dans la société, si ce n'est dans ses loges. Par ailleurs, elles sont également représentées dans le personnel travaillant à *Freemasons' Hall*, que ce soit à la bibliothèque, aux archives ou à l'accueil. La nouvelle consultante Jessica Bondy s'attela donc à dissiper les accusations finales de confidentialité et de secret, et commenta :

« Nous avons été engagés pour lutter contre les idées fausses les plus répandues, y compris celles autour du secret. Il n'y a pas de secrets en franc-maçonnerie, il n'y a pas de poignée de main secrète - ceci est l'un des mythes. »¹

Cette déclaration paraît néanmoins tout à fait inopportune et maladroite, si l'on considère que les maçons eux-mêmes, y compris les représentants de la Grande Loge Unie d' Angleterre, avaient insisté sur le fait que les « signes de reconnaissance » constituaient la seule partie secrète de la franc-maçonnerie. Ils répétèrent cela devant le Comité parlementaire par exemple, en faisant explicitement référence aux « attouchements » (*grips* en anglais).

Michael Higham affirma lors de l'enquête en 1997, lorsqu'on lui demanda quels aspects de la franc-maçonnerie ses membres devaient garder secrets :

« Le secret est ce que Sir Ian Percival appela les signes de reconnaissance. Il s'agit des moyens formels de prouver que quelqu'un est un franc-maçon. »¹

¹ « We have been appointed to combat common misconceptions including those of secrecy. There are no secrets in Freemasonry, there is no secret handshake – this is one of the myths. » Gemma O'REILLY, *Freemasons hire fresh PR support in bid to rethink 'secret society' image*, PR Week, 23 juin 2010.

En outre, la poignée de main est en effet le signe maçonnique le plus connu, et constitua un véritable secret de polichinelle pendant des siècles, depuis que la franc-maçonnerie existe et que d'anciens maçons trahirent ce secret. Il est difficile de comprendre la logique de ce type de stratégie : contredire un fait que tout le monde connaît, et qui est véridique qui plus est, ne ferait-il pas que susciter encore plus de suspicion ? Mais c'est bien cette stratégie qui fut adoptée par la GLUA, et tous ses membres, y compris et surtout ses dirigeants, œuvrèrent pour faire passer ce message. Le Grand Secrétaire Nigel Brown (qui quitta ses fonctions fin avril 2016) reprit cette ligne de conduite lors d'un entretien avec le journal *The Telegraph*, qui débute de façon cocasse :

« Bon sang! On vous donne une occasion rare de rencontrer l'un des francs-maçons les plus importants d'Angleterre et, dans votre empressement à bien faire, vous oubliez de faire attention à la poignée de main. Y avait-il une pression subtile sur l'articulation de l'index ? Ou quelque chose dans le poignet, peut-être? Nigel Brown, Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, sourit avec indulgence.

-Nous pouvons le refaire, si vous voulez.

Encore une fois, rien. Mais ça ne peut pas être ça, si?

-Premièrement, il n'y a pas de poignée de main maçonnique, dit-il. Je crains fort que ma poignée de main soit tout à fait normale. Désolé de vous décevoir. C'est l'un des grands mythes. Il n'y a pas de poignée de main.

-Vraiment, vraiment, vraiment ?

-Vraiment, vraiment, vraiment. »²

Lors de ses tenues trimestrielles, la GLUA réitère cette affirmation :

« Certains essaient encore de nous ridiculiser avec des choses telles que les 'poignées de main bizarres'. Il n'y a pas de poignée de main maçonnique. »¹

¹ « The secret is what Sir Ian Percival called recognition signals. They are the formal means of proving that someone is a freemason »Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p.90.

² « Damn it! You are given a rare opportunity to greet one of England's most senior Freemasons and, in your eagerness to ingratiate yourself, you forget to clock the handshake. Was there a subtle application of pressure on the index knuckle? Or something in the grip, perhaps?

Nigel Brown, Grand Secretary of the United Grand Lodge of England, smiles indulgently. "We can do it once more, if you like."

Again, nothing. But that can't be right, can it?

"Number one, there is no Masonic handshake," he says. "I'm afraid my handshake is a perfectly normal one. Sorry to disappoint you. It is one of the great myths."

"There are no handshakes."

Really, really, really?

"Really, really, really. " »

Neil TWEEDIE, *Handshakes and trouser legs – secrets of the Freemasons*, *The Telegraph*, 9 mars 2012.

Bien qu'on puisse comprendre qu'une agence de relations publiques encourage les maçons à ne pas entretenir certains mythes, et qu'effectivement ils s'y efforcent dans des entretiens avec la presse, il paraît tout de même très étrange qu'ils continuent la « méthode Coué » entre eux, dans l'intimité des réunions. Un élément de réponse est tout de même apporté dans la phrase suivante :

« Nous savons qu'ils confondent avec les modes de reconnaissance utilisés dans les trois cérémonies principales. Mais les francs-maçons sont encouragés à les utiliser uniquement en loge. »²

Voilà donc pourquoi les maçons insistent sur le fait qu'il n'y a pas de poignée de main maçonnique : elle n'existe tout simplement pas en dehors du temple. Nigel Brown ne s'y trompe pas :

« Le souci de ce mythe est que si je serrais la main et que l'autre personne en fasse autant en réponse, nous serions immédiatement en affaire au détriment de quelqu'un d'autre. »³

Pourtant, on peut également faire valoir que cette notion de secret, dont les maçons britanniques veulent à tout prix se départir, peut tout à fait être considérée comme un attrait supplémentaire qui attirerait les non-initiés vers la franc-maçonnerie. Le secret est bien l'un des ressorts les plus puissants qui peuvent pousser quelqu'un qui souhaiterait le découvrir à entrer en maçonnerie. Le mystère fut toujours lié à la franc-maçonnerie, et est notamment utilisé de façon centrale et prédominante dans ses courants ésotériques comme l'Alchimie (avec la pierre philosophale), ou encore le trésor des Templiers. On ne peut ignorer que le secret sert la franc-maçonnerie autant qu'elle a pu la desservir dans le passé.

¹ « Some people still try to ridicule us about such things as 'funny handshakes'. There is no masonic handshake. » Grand Lodge Proceedings, mars 2012, p. 387

² « We know that they are confusing it with the modes of recognition in the three main ceremonies. But freemasons are encouraged to use them only within the lodge. » *Idem*.

³ « The worry of this myth is that if I extend a handshake and the other person returns it, we would immediately be doing business to the detriment of someone else. » Neil TWEEDIE, *Handshakes and trouser legs – secrets of the Freemasons*, The Telegraph, 9 mars 2012.

2. Les célébrations du 300^e anniversaire

Toute la politique d'ouverture et de transparence qui fut mise en œuvre ces quelques dernières années le fut dans le but de préparer les célébrations du 300^e anniversaire de la Grande Loge d'Angleterre. En 2010, John Hamill, alors directeur des communications, devint *Director of special projects*, pour se consacrer pleinement à cette célébration. En 1717, quatre loges londoniennes s'assemblèrent dans un pub, créant ainsi la franc-maçonnerie moderne, qui regroupe aujourd'hui six millions de membres à travers le monde.

La GLUA prépare donc depuis plusieurs années ce qui s'annonce déjà être un temps fort de l'histoire de la franc-maçonnerie. Cependant, la franc-maçonnerie anglaise ne se porte pas bien : les effectifs sont en baisse, et les campagnes de relations publiques peinent à dissiper tous les mythes qui entourent encore aujourd'hui la fraternité. Il semblerait que le plus gros problème soit la difficulté à faire baisser la moyenne d'âge des membres, et c'est là un but qui concentre tous les efforts de recrutement de la GLUA, comme nous le verrons.

La franc-maçonnerie anglaise est-elle victime d'un nouveau mythe ? Si les soupçons d'influence et de corruption dont elle a fait l'objet par le passé se sont généralement dissipés, ne souffre-t-elle pas aujourd'hui d'une image qui paraît la desservir encore plus ? Dans les années 1990, l'image des maçons calculateurs et affairistes l'emportait, la franc-maçonnerie était perçue comme pouvant être impliquée dans des scandales financiers par exemple. Sous cet angle, les maçons représentent des hommes de pouvoir et d'influence. Mais au vu des effectifs vieillissants, et des difficultés à recruter de nouveaux membres, l'image dont les maçons souffrent aujourd'hui est plutôt celle d'hommes d'âge mûr, qui apprécient la compagnie des uns et des autres sans se laisser distraire par les femmes au sein de leurs loges, et qui s'astreignent à apprendre par cœur un rituel qu'ils mettent ensuite en scène, déguisés. Le secret avait au moins comme effet positif de voiler de mystère cette institution.

Les programmes mis en œuvre comme préambule aux célébrations de 2017 avaient également comme but, outre le fait d'attirer l'attention du public sur la maçonnerie, de recruter de nouveaux membres. Les loges maçonniques à travers le pays proposèrent des portes ouvertes.

Partant du principe, fondé, que la population montrait un intérêt réel pour la franc-maçonnerie, stimulé par des ouvrages tels que ceux de Dan Brown, la GLUA estima qu'il fallait profiter de ces célébrations pour informer les gens sur la franc-maçonnerie en général, et sur les processus d'adhésion en particulier. Le Conseil d'administration de la GLUA

commenta : « Les gens veulent en savoir plus. »¹ Le Grand Secrétaire Nigel Brown voyagea par exemple pendant deux semaines à travers le pays pour « rencontrer les gens et donner des interviews. »²

Ces efforts furent plutôt bien reçus par la presse et le public, la GLUA rapportant le titre du *Yorkshire Post* : « Une société secrète? Non, on est francs-maçons parce qu'on aime se faire des amis et s'amuser ». ³

L'accent fut aussi mis sur les dons aux associations caritatives, et particulièrement aux associations non-maçonniques, pour souligner d'autant plus le fait que la franc-maçonnerie fait partie intégrante de la communauté et de la société au sens large. Le rapport sur l'avenir de la franc-maçonnerie insista par ailleurs sur la charité, qu'il décrivit comme un des piliers centraux de l'institution.

3. Les campagnes de recrutement

La franc-maçonnerie britannique doit faire face à un cas singulier. Traditionnellement terre de maçonnerie, ses effectifs sont en baisse depuis de nombreuses années, alors qu'ils connaissent en parallèle une hausse en France, par exemple. Si l'on considère les temps forts qui ont jalonné l'histoire de la franc-maçonnerie au XX^e siècle, nous pouvons voir que les chiffres ne furent pas constants. Après la guerre, les effectifs augmentèrent, comme ça avait été le cas après la Première Guerre Mondiale, pour ensuite amorcer un déclin à partir des années 1970. Lorsque le Comité parlementaire mena l'enquête sur la franc-maçonnerie dans le système de justice pénale, la Grande Loge avança le chiffre de 349.213 maçons, en 1997. En mars 2007, elle fit état d'une baisse de 10%⁴. Pour pallier cela, elle proposa :

« Les nouveaux candidats devraient avoir une idée plus précise avant leur initiation. Lors du premier entretien, on devrait dire au candidat ce qu'il peut espérer de la franc-maçonnerie, et ce qui est attendu de lui. A l'ère de l'ouverture, nous devrions pouvoir discuter de la raison d'être de nos rituels avec un candidat avant qu'il ne se décide à rejoindre la franc-maçonnerie. Aucun homme censé ne rejoindra et restera engagé dans une organisation qui ne peut pas parler

¹ « People want to know more. » Grand Lodge Proceedings, mars 2012, p. 383.

² « The Grand Secretary went on a two week tour to meet people and give interviews. » *Idem*.

³ «A secret society? No, we're freemasons because we enjoy friendship and fun.» *Idem*.

⁴ Grand Lodge Proceedings, mars 2007, p. 286.

ouvertement d'elle-même de façon limpide. Lorsqu'on est clair, on doit aussi savoir se promouvoir. »¹

Le changement de ton est sans appel, le recrutement était désormais la priorité. Quelle stratégie adopter dans ce cas ? La Grande Loge reconnut qu'il fallait adopter « une approche plus dynamique », qu'il en allait du futur de la franc-maçonnerie.² Pour cela, il lui fallut répondre à un problème qui était en fait triple : ce sont les « 3R ». Ceux-ci correspondent, non pas aux traditionnelles compétences élémentaires que sont la lecture (*Reading*), l'écriture (*wRiting*) et l'arithmétique (*aRithmetic*), mais à la nécessité de Recruter, Retenir et Ramener (*Recruiting, Retaining and Retrieving*).

Recruter, car la moyenne d'âge est de plus en plus élevée. Pour ce faire, la Grande Loge Unie d'Angleterre lança des campagnes dans les endroits où elle était susceptible de trouver des candidats à la fois motivés et jeunes : sur les campus des universités. A partir de septembre 2006, elle mit en place des plans spéciaux qui s'adressaient spécifiquement aux étudiants, les *university schemes*. Le but était de présenter la franc-maçonnerie aux étudiants de premier cycle (*undergraduates*). Les frais de capitations³ étaient réduits de moitié pour les étudiants de moins de 25 ans. Les aspects qu'on devait leur présenter en premier lieu étaient le travail de loge (ce qui se passait à l'intérieur), et l'engagement qu'ils prenaient également en dehors : comment appliquer les qualités qu'on leur avait enseignées dans cette loge. Un des *landmarks* de la franc-maçonnerie britannique, comme nous l'avons vu, est la non-reconnaissance des femmes. Ce principe peut paraître daté à des jeunes hommes qui terminent leurs études, et ils ne le considèrent peut-être pas pertinent au XXI^e siècle. C'est pourquoi la Grande Loge suggéra :

« d'inclure sa femme ou sa compagne, ainsi que sa famille autant que possible, et leur faire sentir qu'ils font partie de l'organisation qu'il a rejointe, de cette façon l'adhésion à la franc-maçonnerie deviendra communément vue à la fois par sa famille et par le monde autour comme faisant partie de la société dans laquelle nous vivons. »⁴

¹ «New candidates should have a more precise idea before the ceremony. During the first interview, he should be told what he can expect from Freemasonry and what is expected of him. In this age of openness we should be able to discuss the purpose of our rituals with a candidate before he decides to join. No thinking man is going to join and then stay committed to an organisation that cannot talk about itself openly and with clarity. When we are clear, we need to be good at marketing ourselves.» Grand Lodge Proceedings, mars 2007, p. 286..

² « Our PR policy needs a new dynamic approach. It is crucial to the future health of the Craft.» Grand Lodge Proceedings, juin 2007, p.342.

³ Voir glossaire des termes maçonniques.

⁴ «The two aspects: the inner work done inside the lodge and the outer work by practicing in everyday life the qualities he is taught in the lodge. Here we must also include his wife or partner and family as much as possible,

Par la mention de la famille du nouveau candidat, et de sa femme, la Grande Loge reconnaît la difficulté croissante d'un clivage entre les sexes et au sein d'une famille, dont la franc-maçonnerie serait l'instigatrice. Cette position paraît quelque peu condescendante, puisque faire « que sa femme sente qu'elle fait partie de l'organisation [que son mari] a rejointe » est une proposition qu'on aurait pu trouver dans un manuel datant de l'époque victorienne, mais ceci se conçoit plus difficilement au XXI^e siècle.

Quoi qu'il en soit, la campagne de recrutement s'axa autour d'hommes plus jeunes, ce qui prit la forme de vidéos, photos et commentaires spécifiquement destinés à représenter la franc-maçonnerie comme une institution tout à fait compatible avec la jeunesse. Présentant cela sous l'angle de l'amusement, la franc-maçonnerie se réduirait alors à un simple club convivial, et les tenues s'apparenteraient donc à des sorties entre amis. La campagne photographique en particulier montre des hommes jeunes, beaux et actifs, mais surtout : plus question de temple, les hommes se retrouvant au pub, plus de tabliers : ils portent un costume, laissant deviner qu'ils sortent du travail¹. En effet la GLUA, tentant de cibler le problème, conclut que les horaires des tenues en particulier étaient rédhibitoires pour de jeunes actifs.

Elle proposa donc des tenues à l'heure du déjeuner, et même de limiter le nombre de toasts² portés pour ne pas faire durer les agapes trop longtemps !

Les aménagements prévus par la GLUA sont multiples, et peut-être en trouvera-t-elle encore de nouveaux dans un souci de recruter des membres plus jeunes, susceptibles de maintenir l'esprit de la franc-maçonnerie tout en s'adaptant au monde moderne : les années à venir nous éclaireront sur la portée de ces aménagements...

and make them feel a part of the organisation that he has joined. In this way membership of Freemasonry will become accepted as being relevant to the society in which we live by both his family and the popular world.» Grand Lodge Proceedings, septembre 2006, p.222.

¹ Voir Annexe 21 : Campagne de recrutement de la Grande Loge Unie d'Angleterre, années 2010.

² Les *toasts* font ici référence à l'occasion de boire à la santé de plusieurs personnes, ce qui est une tradition chez les francs-maçons lors des agapes. Voir glossaire des termes maçonniques.

CONCLUSION

Le XX^e siècle vit se matérialiser toutes les tensions qui avaient pu exister autour de la franc-maçonnerie, au sein de la société britannique. Au cours de cette époque, une inversion complète s'opéra, et tout ce que la franc-maçonnerie représentait naguère fut bouleversé.

Alors qu'elle en constituait une composante parfaitement intégrée depuis sa création, la franc-maçonnerie connut de vives attaques à partir de la Seconde Guerre Mondiale. Ce n'était certes pas la première fois qu'elle était en butte à des oppositions : les maçons furent accusés au fil des siècles de fomenter des révolutions, ou de vouloir créer un « Nouvel Ordre Mondial »... Les attaques d'auteurs tels que Barruel ou Robison, et les ouvrages anti-maçonniques, parfois forgés de toute pièce, tels que les Protocoles des Sages de Sion, ne remirent pas en cause l'intégrité de l'organisation aux yeux de la société britannique, ni sa place au sein de celle-ci. En revanche, les régimes totalitaires sont, eux, parvenus à anéantir presque totalement la franc-maçonnerie. Les conséquences se sont fait ressentir pendant des décennies. Cependant, il faut éviter d'adopter une attitude trop généraliste à l'égard de la franc-maçonnerie sous le nazisme : la Grande-Bretagne n'a pas été envahie. La maçonnerie ne fut pas réduite à néant, comme dans les pays occupés, pour plusieurs raisons ; d'une part parce qu'elle n'avait pas été interdite, d'autre part parce que ses membres ne furent pas arrêtés et déportés en tant que tels. Pendant ces années de guerre, le secret était l'arme utilisée par les maçons contre ceux qui les traquaient. Le témoignage que nous avons trouvé d'un soldat qui relate l'arrestation d'un maçon pour son appartenance à la franc-maçonnerie¹, prouve que cette arrestation était fortuite: le soldat allemand qui déporta vraisemblablement ce soldat américain et franc-maçon remarqua par hasard sa bague maçonnique². Les maçons anglais qui préservèrent leur vie privée sur cette question pendant la guerre étaient ainsi protégés, et se savaient également protégés par leurs frères, grâce au secret d'appartenance (ils ne pouvaient révéler l'appartenance maçonnique de quelqu'un). C'est bien lorsqu'ils furent traqués, notamment en France, que ce serment prit toute son importance. Mais au Royaume-Uni aussi, la crainte que le pays soit envahi fut une motivation suffisante pour pousser à davantage de discrétion. Le serment maçonnique, initialement conçu pour préserver les secrets du métier au sein de la guilde, s'avéra donc d'une utilité primordiale pour la survie des maçons au sein de l'Europe occupée. Cependant, la situation en Grande-Bretagne est différente, et si ce secret a pu jouer un rôle non négligeable en amont (lors d'une période qui aurait pu être un prélude à l'occupation du pays), les conséquences de cette discrétion absolue furent finalement

¹ Voir Partie I, Chapitre 1.

² Ceci constitue par ailleurs un exemple parlant de l'attitude très différente qui existe aux Etats-Unis quant à l'appartenance. Il n'est pas rare que les maçons américains mettent en avant leur appartenance maçonnique, par divers biais (comme ici, avec des bijoux).

beaucoup plus dangereuses qu'on ne le pensait. Alors que les maçons anglais n'avaient pas subi les arrestations, la traque et l'inquiétude permanente dans leur pays, la crainte qu'ils éprouvèrent (qui était bel et bien fondée) servit de justification au repli qui s'opéra par la suite (et qui fut caractéristique du milieu du XX^e siècle), au même titre que dans les pays qui avaient été occupés. L'Histoire de ces pays n'est pas la même : cependant, les maçons anglais invoquèrent la persécution comme motif au silence qui succéda aux années de guerre. Les répercussions ne se firent sentir que beaucoup plus tard, comme si ce voile qui avait recouvert la maçonnerie anglaise à partir des années 1950 nourrissait les maux dont elle souffrirait à la fin du siècle.

Paradoxalement, on peut avancer que le souhait de se soustraire à la vie publique, en invoquant ce respect à la vie privée auquel ils restèrent attachés de la fin de la guerre aux années 1980, eut des effets encore plus dévastateurs que le nazisme sur la franc-maçonnerie anglaise. En effet, lors de la période de guerre, la Grande Loge Unie d'Angleterre reçut 350 demandes de création de nouvelles loges, et les effectifs augmentèrent singulièrement à la fin de la guerre. La franc-maçonnerie anglaise, à travers la politique de silence menée durant toute la seconde moitié du XX^e siècle, fut finalement le vecteur de son propre déclin. En refusant de corriger les erreurs, ou de dissiper les malentendus lorsqu'ils se présentaient dans la presse par exemple, elle se retira entièrement de la vie publique. Ceci eut pour conséquence d'une part son éloignement de la société, elle qui avait jadis été au cœur des grands débats comme celui sur l'abolition de l'esclavage : au XX^e siècle, elle ne paraissait plus en adéquation avec celle-ci. En effet, peu d'institutions aux XX^e et XXI^e siècles refusent encore, par exemple, d'admettre les femmes. D'autre part, cela provoqua dans un mouvement inverse, une mise à distance de la part de la société envers la franc-maçonnerie. Puis, de cette mise à distance naquit une suspicion, voire une méfiance à l'égard de cette institution qu'on connaissait mal, et donc qu'on ne comprenait pas bien. Le peu d'information qui était accessible durant cette période relatait les méfaits liés à l'organisation. Si la maçonnerie anglaise demeurait hors de la société et hors de ses évolutions, elle fut bien malgré elle rattrapée par son époque. Encore une fois, l'aspect secret était ce qui dérangeait dans une société qui donnait à l'information et à la communication une place de plus en plus importante. Ce secret constitue la clé de voûte de l'histoire de la maçonnerie de la seconde moitié du XX^e siècle, dans ses aspects tant positifs que négatifs.

La franc-maçonnerie, autrefois perçue comme une institution respectable, devint source de malaise dans de nombreux domaines. Le regard que la société posait sur elle changea

totalemment, s'inversa même, et ce à propos des valeurs qui constituent le fondement de la franc-maçonnerie. Les Eglises par exemple modifièrent leur point de vue. Alors que la compatibilité entre franc-maçonnerie et religion ne constituait pas un point de discorde, les Eglises anglicane et méthodiste se mirent à en douter, pour finalement conclure à une incompatibilité entre la pratique de la franc-maçonnerie et le fait d'appartenir à ces Eglises. Ce n'est pas un hasard si la question fut soulevée dans les années 1980, et non un siècle auparavant. Le débat s'inscrit dans un contexte particulier : depuis plus de trente ans, la franc-maçonnerie anglaise se faisait oublier non seulement de la société, mais aussi des instances religieuses. Alors qu'il était aisé de partager des valeurs avec elle, le repli de la maçonnerie sur elle-même rendit beaucoup plus difficile les interactions avec les autres institutions du pays, dont l'Eglise. Cependant, les maçons professaient toujours leur foi en un Être suprême, ils en faisaient même une condition *sine qua non* d'appartenance. Le manque d'information à l'égard de la franc-maçonnerie depuis trois décennies avait par ailleurs fait son œuvre. Les dirigeants religieux qui avaient connu la franc-maçonnerie d'avant-guerre n'étaient plus là pour témoigner de son caractère pacifique, il était alors difficile de comprendre les implications derrière une société qui plaçait le secret au cœur de son rituel, aux côtés d'un Être suprême qui pouvait prendre différentes formes selon les différentes croyances des membres. La franc-maçonnerie apparut donc dans ce contexte plus que jamais éloignée de l'Eglise.

Nous l'avons vu, la franc-maçonnerie a interagi au fil des siècles avec d'autres institutions britanniques, en particulier avec la monarchie. Le hasard voulut que, lors de toute la seconde moitié du XX^e siècle, le monarque soit une femme. Devenue reine en 1952, Elizabeth II ne put bien sûr jamais rejoindre la franc-maçonnerie comme son père et son oncle l'avaient fait auparavant, mais la Grande Loge Unie d'Angleterre était tout de même soucieuse de conserver cette protection royale. La reine est donc marraine des institutions caritatives (*Royal Masonic Benevolent Institution*) et du fonds maçonnique pour les fils et filles de francs-maçons (*Royal Masonic Trust for Girls and Boys*). Mais il fallut élargir le cercle de la famille royale pour trouver un Grand Maître appartenant à la royauté. Depuis 1967, le Duc de Kent occupe cette fonction. On ne peut donc pas dire qu'il y ait eu désunion entre la franc-maçonnerie et la famille royale, cependant aucun des enfants et petits-enfants de la reine n'est initié, et ils ne semblent pas montrer d'intérêt particulier pour la franc-maçonnerie. On peut supposer qu'en l'état actuel des choses, l'attachement traditionnel et symbolique entre les deux institutions sera moins fort à l'avenir.

Malgré sa position en marge durant la seconde moitié du XX^e siècle, la franc-maçonnerie est fondamentalement liée à la société dans laquelle elle évolue : sa raison d'être est de contribuer à son amélioration. Dans ce but, la maçonnerie anglaise utilise toujours les trois grands principes que sont la Bienfaisance (*Relief*), la Vérité (*Truth*) et l'Amour fraternel (*Brotherly Love*) : il est ironique de constater que c'est justement sur ces points qu'elle fut attaquée dans la période qui nous intéresse.

Si la charité en elle-même ne fait pas débat, elle contribue à illustrer le fait que la franc-maçonnerie est une association qui attire les classes aisées. Les huit millions de livres sterling distribuées chaque année par *The Freemasons' Grand Charity*, le fonds de solidarité de la Grande Loge Unie d'Angleterre, témoignent des dons conséquents récoltés auprès des francs-maçons. Les principes d'amour fraternel et de vérité ont pour leur part fait l'objet de controverses, non pas pour ce qu'ils représentent, mais pour les possibles dérives qu'ils permettent. Très tôt dans son histoire, le principe de vérité fut mis à mal et la franc-maçonnerie fut accusée d'être utilisée pour des activités tout autres que ce qu'elle prétendait. L'anti-maçonnisme prit différentes formes au fil des siècles mais une méfiance persista, même s'il est possible d'en isoler des moments particulièrement critiques, comme ce fut le cas à la fin des années 1980. L'accusation selon laquelle la franc-maçonnerie servit de couverture à des activités séditeuses constitue un motif récurrent de l'anti-maçonnisme. Selon ses détracteurs, la franc-maçonnerie représenterait donc le contraire du principe de vérité qu'elle prône, cachant, niant, mentant sur ses motifs. La crainte qu'avait l'Allemagne nazie à son égard était nourrie des fantasmes de plusieurs de ses dirigeants, qui invoquaient justement un dessein secret de la franc-maçonnerie visant la domination mondiale, au service des Juifs.

Le corollaire négatif du principe d'amour fraternel, quant à lui, repose sur l'accusation que le serment maçonnique, destiné à s'entraider entre frères, remplit spécifiquement ce rôle, mais au détriment des non-maçons. C'est de cette forme d'anti-maçonnisme qu'il s'agit lorsque, par exemple, la fraternité fut accusée de faciliter les dérives dans la police et la justice, au cours des années 1980 et 1990. Cependant, il ne faut pas adopter une attitude trop naïve à cet égard : les maçons ont tendance à parler d'anti-maçonnisme dès lors qu'une accusation est faite à leur encontre. Ce trait est particulièrement saillant dans les dossiers archivés à la bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre sous le nom d'«anti-maçonnisme » (*Antimasonry*), puisque ceux-ci regroupent sous cette même appellation toutes les accusations ou les soupçons de dérives affairistes pouvant découler d'une association maçonnique. La

situation devient alors paradoxale : lasse d'être associée à la théorie du complot depuis des siècles, la Grande Loge Unie d'Angleterre est en quelque sorte l'architecte de ses propres maux, puisqu'elle est la première à invoquer l'anti-maçonnisme lorsqu'elle estime en faire les frais. Il convient donc de nuancer les propos sur l'anti-maçonnisme : certaines accusations peuvent être formulées contre la franc-maçonnerie sans pour autant que ceux qui les émettent aient une aversion prononcée pour elle. Revenons ici sur les motivations qui ont animé le Comité parlementaire qui enquêta sur l'influence de la franc-maçonnerie sur le système de justice pénale en 1997, et en particulier son député le plus fervent, Chris Mullin. Nous avons pu voir que son attitude lors des auditions et de la rédaction des conclusions laissait transparaître une profonde méfiance quant à l'influence de la maçonnerie dans ce domaine. Mais il convient également de noter que sa méfiance porte sur les dérives possibles, et non sur la franc-maçonnerie en elle-même. Le problème rencontré est le fait que la franc-maçonnerie, de par sa nature secrète, rend possible ce type de comportement.

En se gardant bien de pratiquer l'anti-maçonnisme, il faut cependant souligner que la franc-maçonnerie britannique tend à se retrouver dans ce que Daniel Keller appelle « l'entre-soi », et qu'il identifie par ailleurs comme un des dangers inhérents à ce type d'organisation¹. Nous l'avons constaté, les *class lodges* regroupant les maçons par affinités sociales, culturelles, ou professionnelles, sont très répandues en Angleterre. La perception que la population peut avoir de la franc-maçonnerie comme une société secrète dédiée à l'entraide peut s'expliquer par ces regroupements corporatistes. Mais dans ce cas, cette tradition n'étant pas aussi présente en France, les théories du complot n'affecteraient pas la maçonnerie française. Or, nous voyons que ces accusations peuvent tout aussi bien trouver un écho dans ce pays. Ce qui tend à montrer qu'il n'y a pas une raison précise à la méfiance exprimée ces dernières années par la société britannique, mais un ensemble complexe qui prend sa source dans l'histoire culturelle, sociale et politique de l'Angleterre du XX^e siècle. Pays d'origine de la franc-maçonnerie, la Grande-Bretagne se retrouva dans une situation ambiguë à la fin du XX^e siècle, en marge de la société. Ceci s'illustre notamment par les effectifs, en baisse depuis plusieurs décennies. A l'inverse, la franc-maçonnerie française se porte bien, et on ne peut manquer de souligner les différences entre ces deux types de maçonnerie : alors que la Grande-Bretagne se montre inflexible sur les *landmarks*, c'est justement de ces principes que la maçonnerie française s'est progressivement écartée : l'abandon de l'obligation de croire en

¹ Daniel KELLER, Interview pour la Bibliothèque Nationale de France, *Réseau et Complot*, exposition *La Franc-maçonnerie*, Paris, 2016. Consultable sur <http://expositions.bnf.fr/franc-maconnerie/videos/complot.htm>. Consulté le 10/06/16.

l'existence de Dieu et en l'immortalité de l'âme, puis l'initiation féminine. Il en ressort le sentiment d'une occasion manquée, comme si la franc-maçonnerie britannique n'avait pas su s'adapter à la société. Sans que cela constitue nécessairement une politique consciente de la part de la Grande Loge Unie d'Angleterre, elle fit le choix de la préservation des traditions. Mais avait-elle d'autres options, elle qui se dit être la Grande Loge mère de toutes les obédiences régulières dans le monde ? La question ne se posa jamais en ces termes, et les rails sur lesquels elle était engagée continuèrent dans la direction opposée de ceux de la franc-maçonnerie dite adogmatique. Le Grand Orient de France (première obédience maçonnique française dont les effectifs sont en augmentation) n'initiant les femmes que depuis 2010, nous manquons encore de recul pour affirmer que les divergences sur ces principes ont influencé l'évolution des francs-maçonneries britannique et française.

Il semblerait que la GLUA ait commencé à entrevoir les enjeux de la question féminine, mais ne soit pas, encore une fois, en adéquation avec la société : l'exemple en est donné dans les recommandations évoquées lors de la réunion du conseil d'administration de septembre 2006, stipulant qu'il fallait que la femme se sente partie prenante de l'organisation que son mari avait rejointe, sans pour autant être autorisée à y adhérer elle-même...¹

Toutes ces évolutions ont un dénominateur commun : le secret. La place des femmes, la relation ambiguë avec les Eglises, les accusations affairistes, la demande de transparence, voire même les variations dans les effectifs, tous ces domaines qui composent les enjeux majeurs auxquels la franc-maçonnerie britannique dut faire face au cours de la seconde moitié du XX^e siècle s'articulent autour de la notion de secret. Historiquement parlant, la raison invoquée pour ne pas initier les femmes en maçonnerie était qu'elles ne savaient pas garder un secret. Les Eglises reprochent à la franc-maçonnerie le secret de l'initiation, permettant une révélation intérieure qui selon elles entrerait en conflit avec le salut promis par les Eglises. Au niveau du rituel, les serments prêtés par les maçons ne peuvent être révélés, et concernent le secret d'appartenance, le serment d'entraide fraternelle, ou encore les signes de reconnaissance. Du fait que cet ensemble doit rester secret, il constitue un moyen très efficace pour entrer en contact, voire faire affaire avec d'autres maçons à l'insu du reste de la population. C'est précisément cette crainte qui fut mise en avant lorsqu'on demanda aux francs-maçons évoluant dans le système de justice pénale de déclarer leur appartenance.

¹ « Here we must also include his wife or partner and family as much as possible, and make them feel a part of the organisation that he has joined. In this way membership of Freemasonry will become accepted as being relevant to the society in which we live by both his family and the popular world. » Grand Lodge Proceedings, septembre 2006, p.222.

Enfin, nous pouvons également concevoir le rôle du secret comme un facteur double dans les évolutions des effectifs et l'attractivité de la franc-maçonnerie aux XX^e et XXI^e siècles. Si la théorie du complot n'est pas à proprement parler un vecteur positif en termes de recrutement, et donc une association d'idées que les maçons rejettent, la notion de secret qui y est attachée peut constituer, paradoxalement, un attrait. En effet la théorie du complot, que l'on sait associée historiquement à la franc-maçonnerie (même si cette association demeure infondée), repose sur la notion que tout ou partie de l'information est cachée, et que le savoir global n'est pas accessible à tous. Les partisans de cette théorie ne seraient, eux, pas dupes, et auraient réussi à accéder au contenu du savoir que telle ou telle puissance cherchait à cacher.

Le même principe peut s'appliquer à la franc-maçonnerie : la seule façon pour le candidat de découvrir les secrets maçonniques est de passer par le rite de l'initiation. L'attrait de la découverte de ces secrets est un ressort très puissant. La littérature s'en inspirant connaît d'ailleurs un immense succès. Ce n'est pas un hasard si Dan Brown, dans son livre au succès planétaire, *The Da Vinci Code*, fait dire à l'un de ses personnages : « tout le monde aime les complots. »¹

Après avoir entamé une campagne de relations publiques au début des années 2000 visant à dissiper les mythes et à faire la lumière sur une grande partie de ce qui était secret jusqu'alors, la Grande Loge Unie d'Angleterre se sépare d'une des composantes principales de la franc-maçonnerie. Mais si l'on accepte le postulat selon lequel l'aspect secret constitue justement en partie ce qui attire de nouveaux candidats, proclamer qu'il n'y a pas de secret maçonnique² ne serait pas judicieux en termes de recrutement. La franc-maçonnerie ne serait alors pas très différente d'une autre organisation comme le Rotary par exemple, le rituel en plus. En répondant de cette façon à la demande de transparence du XXI^e siècle, la GLUA tente de s'adapter à la société britannique, mais la question demeure quant à savoir s'il s'agit de la manière la plus appropriée de le faire. Encore une fois, l'avenir nous renseignera sur ce point. Si l'on se base sur l'utilisation de la notion de secret depuis la Seconde Guerre Mondiale, nous voyons que les conséquences ne furent pas toujours prévisibles, et que le secret ne remplit pas nécessairement de manière adéquate les fonctions auxquelles il était destiné. S'il s'est avéré être un atout majeur lors de la guerre, le désir des maçons de le préserver à la fin des années 1990 constitua une barrière symbolique entre la franc-maçonnerie et la société

¹ «Everyone loves a conspiracy. » Dan BROWN, *The Da Vinci Code*, London : Corgi Books, 2004.

² « I'm here to tell you that there are no secrets – that is probably the greatest secret. » Nigel BROWN, Grand secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Neil TWEEDIE, *Handshakes and trouser legs – secrets of the Freemasons*, The Telegraph, 9 mars 2012.

britannique, qui desservit terriblement l'organisation, et provoqua une chute dont il est encore très difficile de se relever. Certains efforts furent entrepris, se concentrant justement sur cet aspect secret de la maçonnerie pour le dissiper, mais plutôt qu'être dans le déni, il aurait peut-être été temps d'en faire à nouveau un atout.

S'il demeure difficile de les prévoir, certaines des conséquences des politiques mises en place à partir de 1984 sont néanmoins déjà apparentes, même s'il s'agit d'une époque contemporaine. Désormais avec un recul historique de plus de trente ans, cette période, et plus globalement le XX^e siècle, sera certainement de plus en plus étudié dans les années à venir. Andrew Prescott note à juste titre :

« L'obsession des origines a, paradoxalement, privé la franc-maçonnerie de son histoire. L'attention portée aux débuts implique que les XIX^e et XX^e siècles ont été négligés. »¹

L'histoire culturelle et des pratiques sociales britanniques éclairent sans aucun doute l'évolution de la franc-maçonnerie au cours du XX^e siècle. La demande de transparence qui prédomine en Grande-Bretagne s'est avérée incompatible avec la notion de secret entretenue par les maçons ; mais parallèlement, on peut souligner certains des aspects de la franc-maçonnerie qui font écho aux valeurs les plus fondamentales de la société britannique, comme la pérennité des institutions. La franc-maçonnerie se nourrit à son tour des changements dans la société, dont elle fut un pilier au cours des XVIII^e et XIX^e siècles : sa capacité à s'y adapter dans le futur témoignera de sa pertinence au XXI^e siècle.

¹ « The obsession with origins has, paradoxically, robbed freemasonry of its history. The focus on the early period means that we neglect the nineteenth and twentieth centuries. » Andrew PRESCOTT, *Freemasonry and the British Problem*. Centre for Research into Freemasonry, Sheffield University, 6 mars 2001.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Pamphlet antimaçonnique, octobre 2014.

Annexe 2 : Organisation du Service de Sécurité du Reich, départements I à VII, 1933-1934.
(Département V : franc-maçonnerie).

Annexe 3 : Liste des francs-maçons fichés par le Service des Sociétés Secrètes.

Annexe 4 : Garde allemand devant le siège du Grand Orient de France, 16 rue Cadet, à Paris.

Annexe 5 : Foule se pressant devant l'exposition maçonnique de Paris, au Petit Palais, octobre 1940.

Annexe 6 : Affiche de propagande autour de la famille aryenne.

Annexe 7 : Le « récepteur du peuple » de Goebbels, 1933.

Annexe 8 : Erhard Bauschke and his orchestra : British Soldier's Song, 11 octobre 1939.

Annexe 9 : Affiche du film de propagande *Forces Occultes* de Paul Riche, 1943.

Annexe 10 : Affiches de propagande à l'attention des soldats britanniques et américains, janvier à juin 1944.

Annexe 11 : Affiche de propagande, Berlin, 1942.

Annexe 12 : Affiche destinée aux militaires : mise en garde contre de potentiels espions, 1942.

Annexe 13 : Affiche incitant les habitants de l'île de Guernesey à ne pas évacuer, 1940.

Annexe 14 : Message du Roi Georges VI adressée aux baillis des îles de Jersey et Guernesey, annonçant le retrait des forces armées.

Annexe 15 : Photographie d'Edouard VIII et Wallis Simpson rencontrant Hitler en Allemagne, octobre 1937.

Annexe 16 : Photographie du Duc de Windsor en compagnie de Joseph Goebbels, 1937.

Annexe 17 : Extrait du rapport et conclusions de l'Eglise méthodiste sur la compatibilité de celle-ci avec la franc-maçonnerie, 1985.

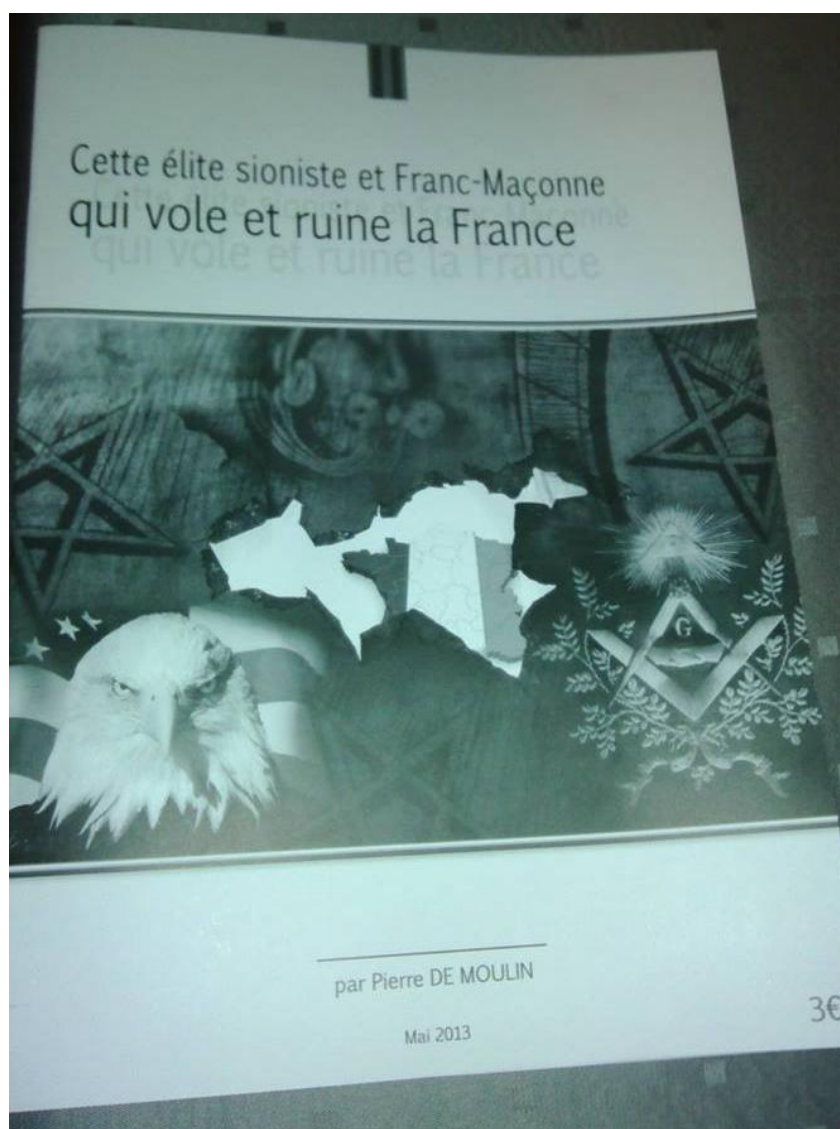
Annexe 18 : Circulaire de l'Association des Femmes Avocates faisant état d'un « exemple d'influence maçonnique », 1997.

Annexe 19 : Conclusions générales du troisième Rapport du Comité Parlementaire, session 1997 : *La franc-maçonnerie dans le système de justice pénale.*

Annexe 20 : Conclusions du second Rapport du Comité Parlementaire, session 1998 : *La franc-maçonnerie dans la vie publique.*

Annexe 21 : Campagne de recrutement de la Grande Loge Unie d'Angleterre, années 2010.

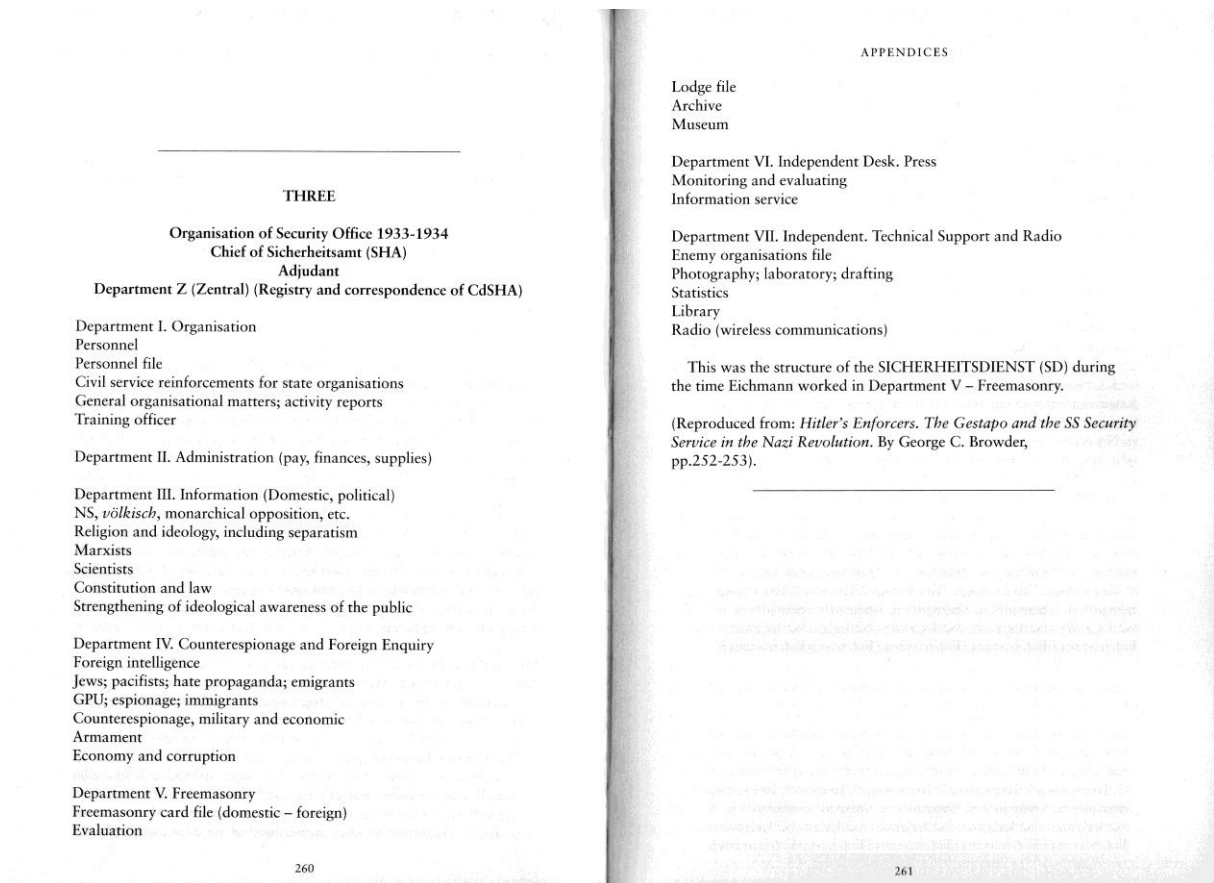
Annexe 1



Pierre DE MOULIN. *Cette élite sioniste et franc-maçonne qui vole et ruine la France*, pamphlet apparemment vendu 3€ en 2013, et distribué en octobre 2014 « dans les caddys des clients ce jour parking hypermarché carrefour à Orange »

Vu dans le groupe Facebook « Littérature Maçonnique » administré par Thomas G. L. Nouvelle (administrateur du blog du même nom).

Annexe 2

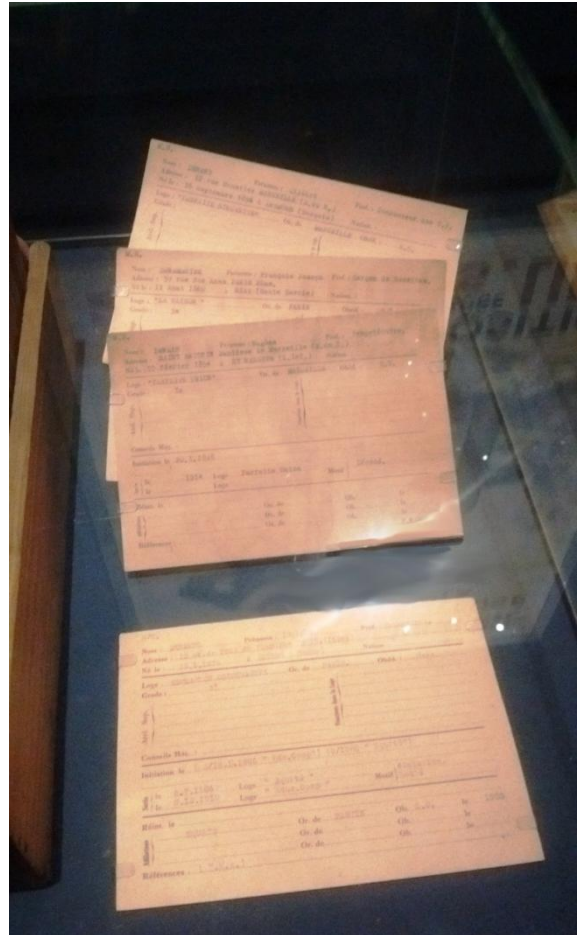


Organisation du Service de Sécurité du Reich, départements I à VII, 1933-1934.

(Département V : franc-maçonnerie).

Reproduit par Robert COOPER. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011, p. 260.

Annexe 3



Liste des francs-maçons fichés par le Service des Sociétés Secrètes.
Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale de France, 12 avril- 24 juillet 2016.
Photographie prise le 21 mai 2016.

Annexe 4



Garde allemand devant le siège du Grand Orient de France, 16 rue Cadet, à Paris.

Annexe 5



Foule se pressant devant l'exposition maçonnique de Paris, au Petit Palais. Octobre 1940.

Annexe 6



Affiche de propagande autour de la famille aryenne.

Annexe 7



Le « récepteur du peuple » de Goebbels, 1933.

Annexe 8

Erhard Bauschke and his orchestra

11 octobre 1939

British Soldier's Song

Onward conscript army
you have naught to fear,
Isaac Hore-Belisha
will lead you from the rear.
Clad by Monty Burton,
fed on Lyon's pies,
fight for Yiddish conquest
while the Briton dies.
Onward conscript army,
marching on to war,
fight and die for Jewry,
as we did before.
You must die for Poland,
pay your debt of thanks
to your benefactors:
International banks!
To place again the Germans
beneath the Jewish star
onwards to the shambles:
'Goy cattle that you are'.
Poor(?) Perscuted Jewry
will finance war again.
Forward to the slaughter
for the Hebrews' gain.
Driven to the shambles
like a flock of sheep
by lying propaganda,
by their plans laid deep.
So for Isreal Moses Sieff
you must fight and die
that Marks & Spencer's neon signs
may still light up our sky.
Forward, on to Poland
ten million men shall fall
that Judah's reign of terror
may hold us all in thrall.

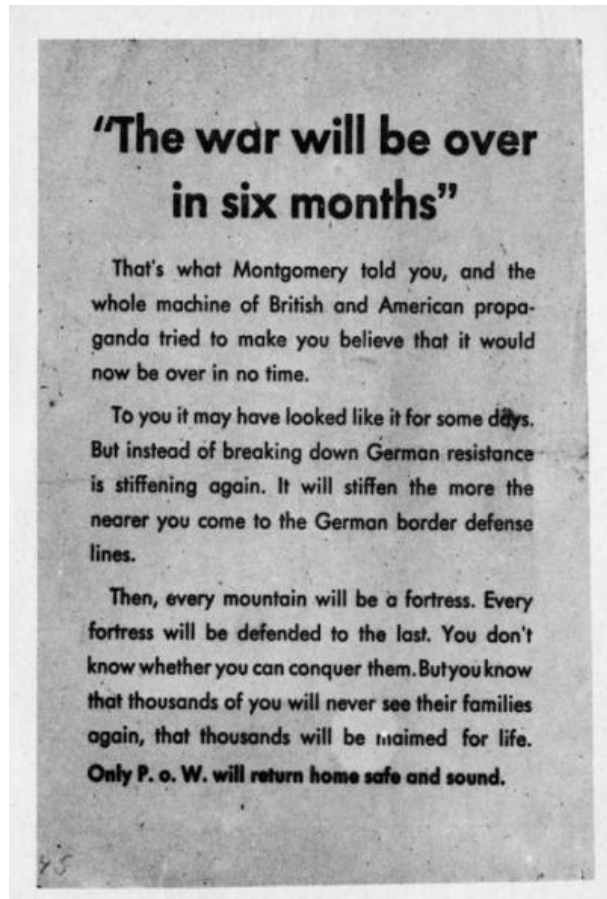
Annexe 9



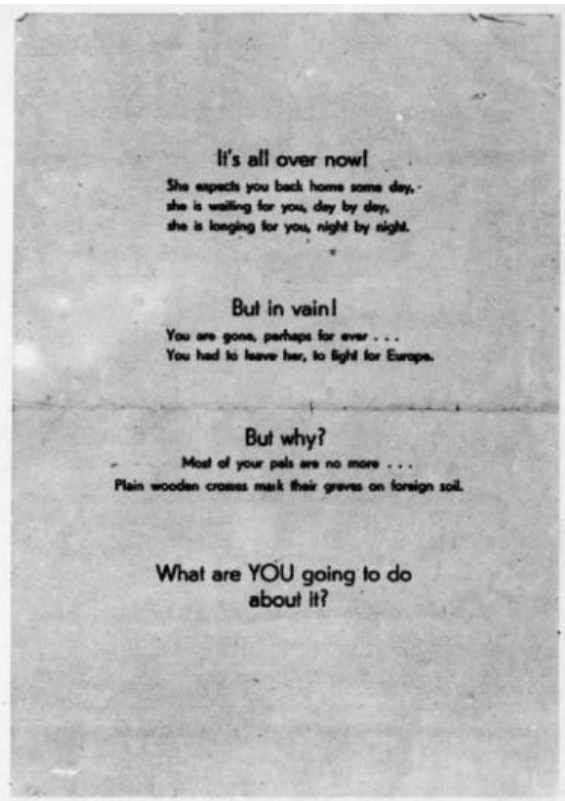
Affiche du film de propagande *Forces Occultes* de Paul Riche, 1943.

Annexe 10

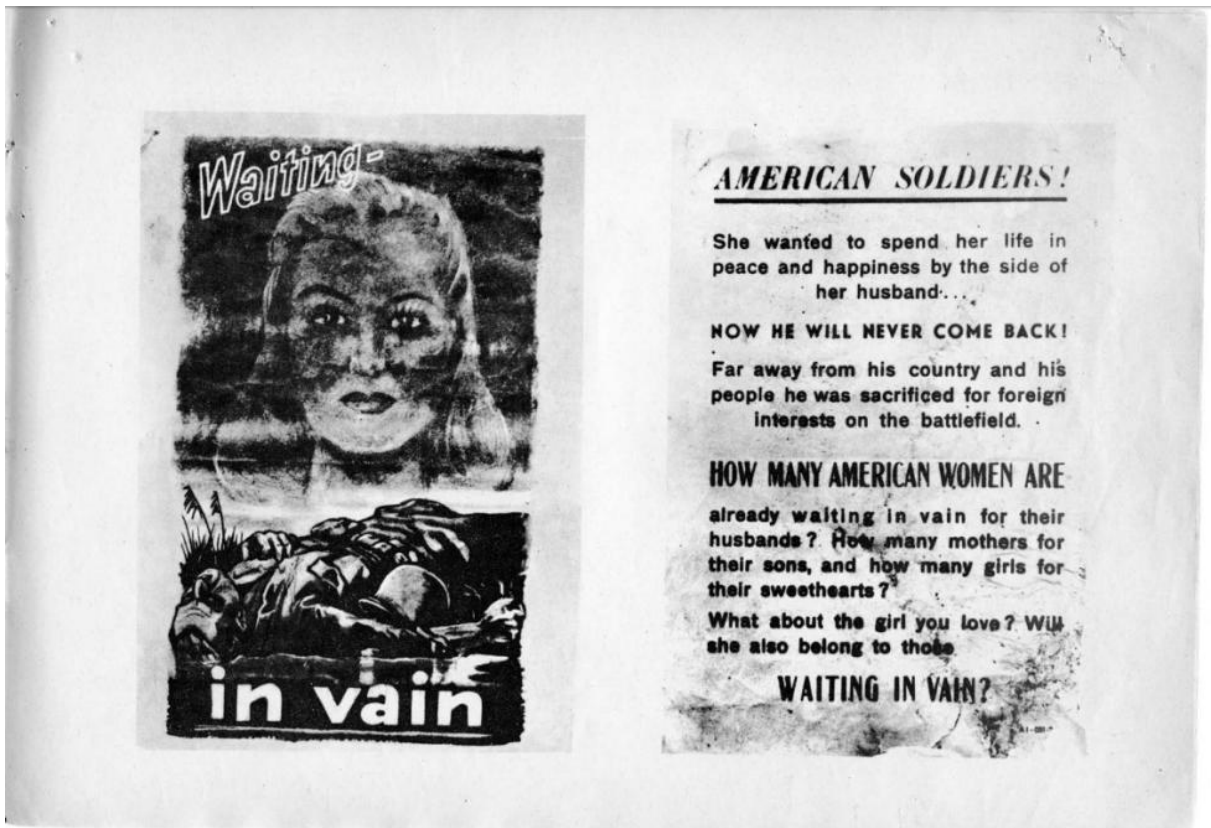
Affiches de propagande lancées vers la tête-de-pont d'Anzio (Italie) entre janvier et juin 1944, à l'attention des soldats britanniques et américains. Archives de la bibliothèque Ike Skelton Combined Arms Research Library, Fort Leavenworth, Kansas.



« La guerre sera terminée dans six mois. C'est ce que Montgomery vous a dit, et toute la machine de la propagande britannique et américaine essaye de vous faire croire que maintenant ce sera fini en un rien de temps. Cela vous a peut-être semblé être le cas pendant quelques jours. Mais au lieu de se désintégrer la résistance allemande se durcit de nouveau. »

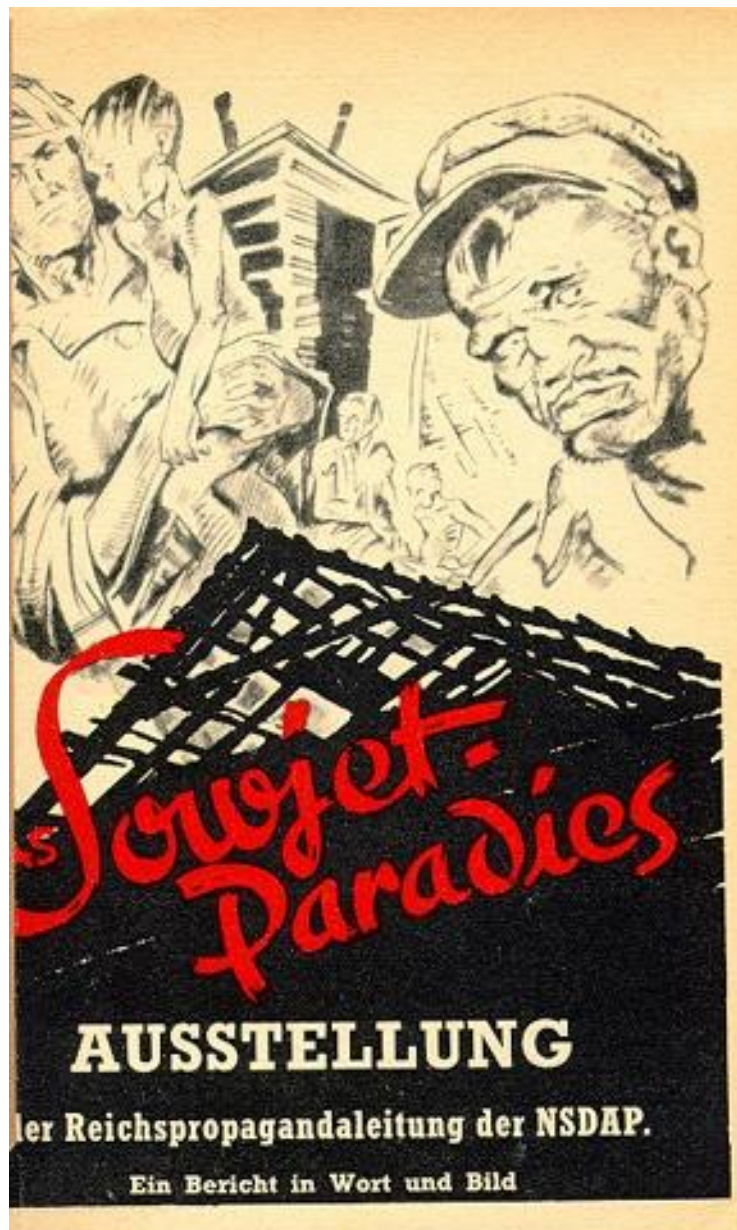


« Vous souvenez-vous de votre dernier baiser ? »



« Combien de mères attendent déjà en vain leurs fils ? »

Annexe 11



« Le Paradis Soviétique » : Affiche de propagande, Berlin, 1942.

Annexe 12



« Keep Mum she's not so dumb! » Affiche destinée aux militaires, les enjoignant à se méfier de ce qu'ils pourraient dire en présence de potentiels espions. 1942.

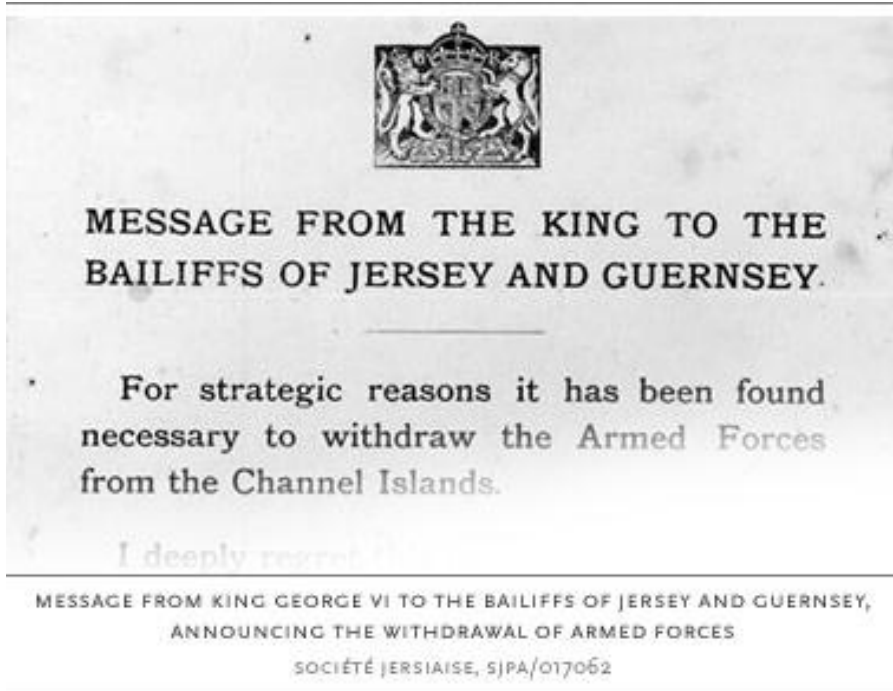


« Why go mad ? Compulsory Evacuation a lie ! There's no place like home Cheer up! »

Affiche incitant les habitants de l'île de Guernesey à ne pas évacuer. 1940.

German Occupation Museum, Guernesey.

Annexe 14



Message du Roi Georges VI adressée aux baillis des îles de Jersey et Guernesey, annonçant le retrait des forces armées.

Société Jersiaise.

Annexe 15



Edouard VIII et Wallis Simpson rencontrent Hitler en Allemagne, octobre 1937.

Annexe 16



Le Duc de Windsor avec Joseph Goebbels, Ministre de la Propagande, lors d'une fête donnée en l'honneur du Duc et de la Duchesse par le Ministre du Travail du Reich, Dr. Ley, 12 octobre 1937.

Annexe 17

Extrait du rapport et conclusions de l'Église méthodiste sur la compatibilité de celle-ci avec la franc-maçonnerie, 1985.

GUIDANCE TO METHODISTS ON FREEMASONRY (1985)

1. The Conference of 1984 directed the Faith and Order Committee to produce a report on Freemasonry in order that the Methodist people might be guided as to the advisability of membership. 2. After the Conference the United Grand Lodge of England, the controlling body of Craft Freemasonry in England and Wales, approached the President and offered to provide information to assist the Committee in its work. In subsequent correspondence with the Convener of the Faith and Order Committee, the Secretary of Grand Lodge suggested a meeting between the Convener and a Freemason's Lodge Chaplain. This offer was accepted in November, 1984. At the same time, the Secretary was invited to offer comments on the draft report when it was ready, particularly to correct any errors of fact. Grand Lodge was also asked to arrange if possible a meeting with a Methodist minister Freemason who carried the confidence of Grand Lodge. No reply was received. A draft of this report was sent to Grand Lodge after the January meeting of the Faith and Order Committee, and it was indicated that meetings with a chaplain and a Methodist minister Freemason were still wanted. In February 1985 the Secretary of Grand Lodge replied with detailed comments on the draft report. He supplied the name of a Methodist minister Freemason who also commented on the draft. The same minister was present at a meeting between two members of the Committee and Provincial masonic officers, which was also attended by an Anglican clergyman mason. Comments on the draft report were also received from a former Vice-President of the Conference who is a Freemason. [...]

7. Among the demands made of the mason is 'a respect for the laws of the country in which a man works and lives'. The mason's 'duty as a citizen must always prevail over any obligation to other Freemasons'. Similarly, 'The use by a Freemason of his membership to promote his own or anyone else's business, professional or personal interests is condemned, and is contrary to the conditions on which he seeks admission to Freemasonry'.

8. Despite these official statements, some Freemasons feel obliged to promote the interests of other Freemasons, other things being equal, as part of the duty of brotherly love. It is frequently alleged that this practice leads to unfair treatment of non-masons, and for some

such allegations we have been offered evidence which in the nature of the case cannot be tested. Christians will not be surprised to find that some men fail to live up to the high standards demanded of them, but abuse of membership by some is not peculiar to Freemasonry, and the society cannot be condemned because of the conduct of some of its members. [...]

11. Suspicions about Freemasonry are encouraged by the excessive secrecy practised by the society. While officially the secrecy applies only to the recognition signs of the society, and so may appear reasonable, in practice it is applied to most aspects of the society, including avowal of membership. The secret signs enable masons to recognise one another instantly and secretly but it is difficult for non-masons to discover whether or not someone is a Freemason. There are no public lists of Freemasons or Lodges. The society thus encourages suspicion and lays itself open to charges of corrupt practice which can be neither proved nor disproved.

12. For Christians the secrecy practised by Freemasons poses a problem in that secrecy of any kind is destructive of fellowship. The Christian community is an open fellowship. Within it there will inevitably be some secrecy, for example pastoral confidentiality, which is entirely proper; but secrecy should be kept to the minimum necessary, and must be capable of careful and public justification. Freemasonry does not publicly justify its secrecy, and it is hard to see what reasonable justification might be offered, particularly of secrecy with respect to membership.

13. The Secrecy of Freemasonry is protected by the oaths sworn by members at different stages. These oaths are of an extravagant nature and include bloodcurdling penalties for those who break their oaths. For some Christians the swearing of any oath is forbidden. For most, swearing an oath in, for example, a court of law is acceptable. However the masonic oaths are so extravagant that they cannot be taken at face value, as most masons agree. Freemasons admit that the penalties have never been inflicted, and most agree that they never could be inflicted. It is claimed that the true penalty of breaking one's oath is that of being known as a wilfully perjured individual, and the oath in the first degree refers to this penalty. A so-called 'permissive' alternative form of the oath was approved by Grand Lodge in 1964 in response to masonic concern about the oaths; in it the candidate swears only to bear in mind the traditional penalties. The permissive form has not been widely adopted, and most masons still swear the traditional oaths including the traditional penalties 'without evasion, equivocation, or mental reservation of any kind' (words from the rituals, quoted in many places). The swearing of such oaths thus devalues the use of oaths or solemn words. Methodists might look

to the Covenant service for an example of the proper use of solemn words. Certainly oaths should never contain extravagant words just to add colour, nor should they refer to penalties which cannot be enforced. [...]

21. Our study has shown that many of the complaints directed against Freemasonry can be directed against other societies, and arise from abuses which the society itself condemns, but which are compounded by its own secrecy. Nevertheless on the most generous reading of the evidence there remain serious questions for Christians about Freemasonry, especially theological questions relating to syncretism and the replacement of Christian essentials. Although Freemasonry claims not to be a religion or a religious movement, its rituals contain religious practices and carry religious overtones. It is clear that Freemasonry may compete strongly with Christianity. There is a great danger that the Christian who becomes a Freemason will find himself compromising his Christian beliefs or his allegiance to Christ, perhaps without realising what he is doing.

22. Consequently our guidance to the Methodist people is that Methodists should not become Freemasons.

Circulaire de l'Association des Femmes Avocates :

un exemple spécifique de l'influence de la franc-maçonnerie sur l'issue d'un procès.

Third Report of the Home Affairs Committee, session 1996-97, *Freemasonry in the Police and the Judiciary*, volume II, Minutes of Evidence and Appendices, p. 98.

Annex

SPECIFIC EXAMPLES OF DETRIMENT TO PUBLIC CONFIDENCE IN JUDICIARY

1. "I did a hearing last year in front of a district judge. My client was resisting summary judgment; he had an arguable defence which was very likely to fail at trial. I had a very uphill task with the judge who was dead against me. I reached the point where the judge said himself there were arguable issues but was still clearly determined to give judgment against my client. We ran late and adjourned at the end of the day for further argument. Outside Court my client, an Irish Catholic, said to me: "Did you see the solicitor on the other side? As we entered court, he shot his cuffs and showed his little finger. That's a masonic sign, and he had on masonic cufflinks; and the judge looked back at him and saw it. That's why he's against me. I haven't got a chance." Neither my solicitor nor I had seen anything; we wouldn't have known what to make of it if we had." *Daphne Loebel, Vice-Chairwoman, Association of Women Barristers*

2. *Linden Ife, committee member of the Association of Women Barristers, has knowledge of* "a case in which a building society is seeking possession and the borrower has put in an affidavit expressing his concern that "a masonic lender (through its employees) would obtain a possession order through the back door".

3. "I appeared for clients in a dispute between neighbouring landowners which was tried in a county court on the South-Western Circuit. The local community was a tight-knit one in which Freemasonry is reputedly strong. My client told me that the other party was a Freemason who belonged to the same lodge as the previous owner of the neighbouring land, from whom the other party had purchased. My client expressed suspicion that the other party's expert witnesses, and the judge, might also be Freemasons. After much thought I decided not to mention the matter at all at the trial. I am still unsure whether this was the right decision. The history of this case had extraordinary features which might possibly be explained by bias affecting decisions of a local authority and, at an interlocutory stage in the dispute, a decision of a circuit judge (who is no longer on the Bench)." *Josephine Hayes, Chairwoman, Association of Women Barristers*

4. "Earlier this year I represented a respectable married couple before a circuit judge at a county court on the South-Eastern Circuit. After the hearing, which went satisfactorily, the wife said to me how relieved she was, especially as the other party was a known Freemason and she had been worried in case the judge might be one too." *Josephine Hayes, Chairwoman, Association of Women Barristers*

SPECIFIC EXAMPLE OF ACTUAL INFLUENCE OF FREEMASONRY ON TRIAL PROCESS

5. "A barrister I don't know told an anecdote at lunch about another barrister whom I already knew to be a mason. He described how years ago he was watching the mason cross-examine an expert as the end of that day's hearing was reached. The mason walked across the floor of the Court and shook hands with the witness, saying as he did so: "I always like to shake hands with the man I'm doing battle with." (I have never heard of his doing such a thing in any other case.) The next morning the witness continued his evidence, but was much more willing to agree with suggestions supporting the mason's case." *Daphne Loebel, Vice-Chairwoman, Association of Women Barristers*

Annexe 19

Troisième Rapport du Comité Parlementaire, session 1997 :

La franc-maçonnerie dans le système de justice pénale.

Conclusions générales.

Conclusions

49. We have come to the following conclusions on what we have been told during this inquiry:

- (a) there is a large number of freemasons within the criminal justice system, but the numbers in themselves give no general cause for concern;**
- (b) there is some evidence that the numbers may be high in (i) some parts of the judiciary and magistracy, and (ii) some areas of the police (although it seems that in both areas the numbers may be substantially less than in the 1960s and 1970s);**
- (c) where it is not entirely groundless, most or all of the evidence alleging masonic corruption in the field of policing is largely circumstantial, in the sense that it involves assuming that steps taken by individuals who were freemasons, in respect of others who were also freemasons, were taken *because* both individuals were freemasons rather than because the individuals knew each other or for some other reason;**
- (d) it is not possible on the evidence we received to say that there has never been any abuse of masonic contacts and certainly there are many allegations. But some of the extreme criticisms of widespread abuse we received are manifestly unfounded and the others can not be said to have been substantiated to us on the balance of probability let alone beyond reasonable doubt, although in a small number of cases, such as that in Blackburn, this is a reasonable inference;**
- (e) where there is evidence of criminal or otherwise improper behaviour by freemasons, the freemasons themselves are taking stronger action against the perpetrators than was the case in the past; whether or not this is because of increased public interest, we welcome it; and**
- (f) there is a widespread public perception that freemasonry can have an unhealthy influence on the criminal justice system, and we certainly believe that one of the main reasons for freemasonry's poor public image is a perception that it is a secret society. We therefore encourage freemasons to address this perception and to correct the negative image of freemasonry.**

Annexe 20

Second Rapport du Comité Parlementaire, session 1998 :

La franc-maçonnerie dans la vie publique.

Conclusions de l'enquête sur le *West Midlands Serious Crimes Squad* et Conclusions
générales.

SECOND REPORT

The Home Affairs Committee has agreed to the following Report:—

FREEMASONRY IN PUBLIC LIFE

Introduction

1. This is the second report from a Home Affairs Committee into the role of freemasonry in public life. Its purpose is twofold. First, to tie up a number of loose ends arising from the first report by examining allegations drawn to our attention relating to particular cases. Second, to analyse and draw conclusions from the information collected by the Home Office and the Lord Chancellor's Department regarding the extent of freemasonry in the criminal justice system.

[...]

The West Midlands Serious Crimes Squad

14. The West Midlands Serious Crime Squad was arguably the most complained about unit in what was the most complained about police force in the country. Before and after it was disbanded in August 1989 the convictions of more than thirty people were quashed by the Court of Appeal after allegations of police malpractice, and most have been awarded large sums in compensation. Systematic fabrication of confessions was the main allegation. Among the more shocking cases was that of Derek Treadaway. Mr Treadaway was one of several men who alleged that he had been persuaded to confess by having a plastic bag held over his head until he lost consciousness. He was eventually awarded £50,000 damages against the West Midlands police. The judge said he was satisfied "to a high degree of probability" that Mr Treadway had been telling the truth and that the police officers had been lying.

15. During the course of its first inquiry, the Committee submitted to Grand Lodge a list of 96 names of officers who had served in the Serious Crime Squad between 1974 and its disbandment in 1989. We received various replies. The first indicated that eight were probably masons, six possibly, 58 were not and in another 24 cases it was not possible at that stage to tell. Grand Lodge later indicated that only 10 of the 14 probable or possibles were in fact masons at the time they were in the squad and one other had been a candidate for membership; another had become a mason after he left the Squad and one other was no longer a mason when he joined. Still later, in oral evidence, the Secretary of Grand Lodge (Commander Higham) reported that further checks had reduced the figure of 10 masons to five, plus one possible and one who had become a mason after leaving the Squad.

16. The information handed to the Chairman, following the Committee's Order of 19 February 1998, revealed the names of seven officers who were masons during the relevant period. At

this point the Chairman drew the attention of Grand Lodge to an eighth officer who had said on television that he was a mason and in due course Grand Lodge confirmed that this was so. Among the names listed are two who featured prominently in allegations of corruption, although so far as we are aware neither has ever been charged or disciplined in connection with these allegations.

17. We regret that it has taken Grand Lodge five attempts to arrive at a definitive—if it is definitive—list of masons in the Serious Crimes Squad. We accept, however, that this may be explained by the difficulty in cross checking local and national records and we do not attach particular significance to this.

18. On the basis of the information supplied, we conclude that freemasonry was not a primary cause of the difficulties within the Serious Crimes Squad although we cannot entirely exclude the possibility that it may have been a contributory factor.

[...]

Overall conclusions

32. We repeat the point made in the previous Report: there is a great deal of unjustified paranoia about freemasonry, but freemasons, with their obsessive secrecy, are partly to blame for this. We particularly regret that it was only possible for this Committee to obtain the co-operation of Grand Lodge by compulsion. We did not do so lightly, but only after being faced with months of prevarication and obfuscation since the original requests for information by this Committee were made in the summer of 1997. As already indicated (see paragraph 13 above), a compromise involving confidentiality for the names supplied was offered and rejected. Only then did we issue an Order.

33. We are aware that many masons regret the tenacity with which their organisation clings to secrecy. More openness on the part of freemasons would not only serve the public interest, but also help to undermine the paranoia and possibly draw more attention to the non-controversial and charitable activities undertaken by freemasons.

34. We are also aware that there is a widespread belief that improper masonic influence does play a part in public life. Most of these allegations are impossible to prove. Where they can be carefully examined, they usually prove unfounded. It is clear, however, from some of the examples cited in this Report, and the previous Report, that there are cases where allegations of improper masonic influence may well be justified.

35. The solution is a simple one. It requires no bans or proscriptions, which generally have no place in a democratic society. It merely requires public servants who are members of a secret society—or "a society with secrets" as freemasons used to say—to disclose their membership. We reject the suggestion that this is an unwarranted intrusion on privacy. It is not enough for public servants to behave with integrity. They must be seen to be doing so. There is no new principle being enunciated here. Members of Parliament and of local authorities are already required to declare interests which might compromise their duties as servants of the public. All we are suggesting is a modest extension of this process.

36. We welcome the steps which the Home Office and the Lord Chancellor's Department have so far taken to require the police, members of the judiciary and others within their remit to disclose membership of freemasonry. However, progress has been slow, particularly in respect of the police, and we call for the process to be significantly speeded up, with a clear timetable set.

37. Finally we look forward to the extension of such disclosure into other areas of public life such as local authorities and Parliament.

Annexe 21

Campagne de recrutement de la Grande Loge Unie d'Angleterre, années 2010.



« Interested in joining ? »



« Are you thinking of becoming a mason? »



«When you have people with the highest levels of talent, it's vital that you give them the support and opportunity to make a success of their lives. »

Bibliographie

I) Sources primaires

1. Sources primaires maçonniques

- Compte-rendus de loges (*Lodge reports for the war years, 1946*)

Reports for the War years file : *Neptune Lodge* n. 22 (1946).

Reports for the War years file : *Newcastle-upon-Tyne Lodge* n. 24 (1946).

Reports for the War years file : *Medina Lodge* n.35 (1946).

Reports for the War years file : *Lodge of Amity* n. 137 (1946).

Reports for the War years file : *Cadogan Lodge* n. 162 (1946).

Reports for the War years file : *All Souls Lodge* n. 170 (1946).

Reports for the War years file : *Phoenix Lodge* n. 173 (1946).

Reports for the War years file : *Lodge of Harmony* n. 309 (1946).

Reports for the War years file : *Lodge of Peace and Harmony* n. 359 (1946).

Reports for the War years file : *Cutlers Lodge* n. 2730 (1946).

Reports for the War years file : *Lodge of Hope* n. 2153 (1946).

Reports for the War years file : *Lambeth Borough Council* n. 2941 (1946).

Reports for the War years file : *Headingly Lodge* n. 2608 (1946).

- Dossiers thématiques (*Subject files*)

Lettre du Grand Secrétaire Sydney WHITE aux Grands Secrétaires des Grandes Loges de Nouvelle-Zélande, Canada, Massachussetts et Nouvelle Galle du Sud, octobre 1940. *Freemasonry and WWII* subject file.

Minutes of the POW camps, *Prisoner-Of-War camps* subject file.

W.M. FC Stuart, *Minutes of the POW Masonic association, Roberts Hospital, Changi, Singapore*. Minutes of Lodges in *Prisoner-Of-War camps* subject file.

F.S. Payne. *Mintutes of Stalag Camp 18A and Stalag Camp 383*. Hohenfels, Bavaria. Dans Minutes of Lodges in *Prisoner-Of-War camps* subject file.

Moore, Graham. *The Restoration of freemasonry in Jersey after the liberation*. Manuscrit. Date inconnue. Dans *Freemasonry and WWII* subject file.

Freemasonry and World War II subject file.

Germany Country file.

Antimasonry subject file - Undated.

Antimasonry subject file - 1960-1989.

Antimasonry subject file - 1800-1959.

Freemasonry and the War subject file.

Royal Freemasons Subject file.

Knocker, George. *The Sack of a Temple*, manuscrit, 1947. Dans *Freemasonry and WWII* subject file.

- United Grand Lodge of England Proceedings

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIII (1937-1939).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIV (1940-1944).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXV (1945-1949).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXVI (1950-1954).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXVII (1955-1959).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXVIII (1960-1964).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXIX (1965-1969).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXXI (1975-1979).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXXII (1980-1984).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXXIII (1985-1989).

United Grand Lodge of England Proceedings, Vol. XXXIII (1985-1989).

Grand Lodge Proceedings, 1990-1994.

Grand Lodge Proceedings, 1995-2002.

Grand Lodge Proceedings, 2002-2012.

- Autres sources primaires maçonniques

Anderson, James. *The Constitution Book of 1723*. The Wilson M. S. Constitution. London : Kenning's Masonic Archeological Library, 1888.

Carpenter, A.J. *We Called our Lodge The Chess Club*. The Freemason, février 1950. Témoignage d'un ancien prisonnier de guerre. *Prisoner-Of-War camps* subject file.

Constitutions of the Antient Fraternity of Free and Accepted Masons, Under the United Grand Lodge of England. Antient Charges and Regulations. UGLE : 2014.

Dr Boettner, *Memorandum Re. Exploitation of the Lodge material of the Channel Islands Jersey and Guernsey. Freemasonry and World War II* subject file.

Jorgesen, Eugene. *A Ring, a Nazi and Brethren. A personal reminiscence. by Eugene P Jorgesen*. 1945. *Freemasonry and World War II* subject file.

Wallwork, H. *Freemasonry in Captivity*. Manuscrit, 1955. *Prisoner-Of-War camps* subject file.

2. Autres sources primaires

Corston, Jean. *A Report by Baroness Jean Corston of a Review of Women With Particular Vulnerabilities in the Criminal Justice System*, mars 2007.

Cour Européenne des Droits de l'Homme, Communiqué du Greffier, Arrêt de Chambre, Grande Oriente d'Italia Di Palazza Giustiniani c. Italie (n.2).

Débat à la Chambre des Communes, *Armed Forces (Freemasons)*, Hansard vol. 749 cc1821-2, 5 juillet 1967.

Débat à la Chambre des Communes, *Business of the House*, Hansard vol. 150 cc349-63, 6 avril 1989.

Débat à la Chambre des Communes, *Civil Service (Freemasons)*, Hansard vol. 750 c50W, 11 juillet 1967.

Débat à la Chambre des Communes, *Criminal Cases (Review)*, Hansard vol. 284 cc1351-2, 7 novembre 1996.

Débat à la Chambre des Communes, *Engagements*, Hansard vol. 215 cc389-94, 3 décembre 1992.

Débat à la Chambre des Communes, *Freemasonry*, Hansard vol. 486 cc1016-7, 11 avril 1951.

Débat à la Chambre des Communes, *Freemasons*, Hansard vol. 311 cc838-44, 6 mai 1998.

Débat à la Chambre des Communes, *Police Forces (Freemasons)*, Hansard vol. 748 c315W, 22 juin 1967.

Débat à la Chambre des Communes, *Secret Societies (Declaration)*, Hansard vol. 210 cc853-5, 1er juillet 1992.

Débat à la Chambre des Lords, *Homosexual Offences and Prostitution*, Hansard vol. 206 cc753-832, 4 décembre 1957.

Discours prononcé par Joseph Goebbels, le 18 août 1933, *The Radio as the Eight Great Power*. Consultable sur <http://research.calvin.edu/german-propaganda-archive/goeb56.htm>

Erickson, John. *Invasion 1940*. London : St Ermin's Press, 2000.

Home Affairs Select Committee, Session 1996-1997, Third Report, Freemasonry in the Police and the Judiciary, Volume I : Report, 27 March 1997

Home Affairs Select Committee, Session 1996-1997, Third Report, Freemasonry in the Police and the Judiciary, Volume II : Evidence and Appendices to the Minutes of Evidence, 27 March 1997

Home Affairs Select Committee, Session 1997-1998, First Special Report, Government Reply to the Third Report from the Home Affairs Committee Session 1996-1997: Freemasonry in the Police and the Judiciary, 3 March 1998

Home Affairs Select Committee, Session 1998-1999, Second Report, Freemasonry in Public Life, 19 February 1998

House of Commons Information Office, Factsheet L1, *Parliamentary Stages of a Government Bill*, août 2010.

House of Commons Information Office, Factsheet L2, *Private Members' Bills procedure*, juin 2010.

House of Commons Information Office, Factsheet P2, *Departmental Select Committees*, août 2010.

Keen, Richard. House of Commons Library, Briefing paper Number SN05125 : *Membership of UK Political Parties*, 11 août 2015.

La formation des juges et des magistrats du parquet en Europe, Réunion multilatérale, Lisbonne : Editions du Conseil de l'Europe, 27-28 avril 1995

Leese, Arnold. *Freemasonry*. Londres : Pamphlet pour l'Imperial Fascist League, 1933.

Leese, Arnold. *Race and Politics, A Counter-blast to the Masonic Teaching of Universal Brotherhood*. Londres : Pamphlet pour l'Imperial Fascist League, 1935.

Schellenberg, Walter. *The Black Book (Sonderfahndungsliste GB)*. London : Imperial War Museum (Facsimile reprint series ; No. 2), 1989.

II) Sources secondaires

1. Monographies

Bauer, Alain et Dachez, Roger. *La franc-maçonnerie*. Paris : PUF Collection Que sais-je ? n°3993, 2013.

Bauer, Alain et Dachez, Roger. *Les rites maçonniques anglo-saxons*. Paris : PUF Collection Que sais-je ? n°3913, 2011.

Beaurepaire, Pierre-Yves. *L'Autre et le Frère. L'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*. Paris : Honoré Champion, 1998.

Browder, George C. *The Gestapo and the SS Security Service in the Nazi Revolution*. Oxford : Oxford University Press, 1997.

Brown, Callum. *Religion and Society in Twentieth-Century Britain*. Harlow : Pearson Longman, 2006.

Brown, Callum. *The Death of Christian Britain. Understanding secularisation 1800-2000*. London : Routledge, 2001.

Brown, Dan. *The Da Vinci Code*. London : Corgi Books, 2004.

Brown, Dan. *The Lost Symbol*. London : Bantam Press, 2009.

Brown, Sidney. *A Daily Advancement in Masonic Knowledge, Germany 1940-1945*. Leicester: Transactions Lodge of Research, 1946.

Burke, Janet et Jacob, Margaret. *Les premières francs-maçonnés au siècle des Lumières*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 2010.

Calderwood, Paul. *Freemasonry and the Press in XXth century Britain*. Oxford : Routledge, 2016.

Carr, Gilly, Sanders, Paul et Willmot, Louise. *Protest, Defiance and Resistance in the Channel Islands*. London : Bloomsbury Academic, 2014.

Combes, André. *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Monaco : Editions du Rocher, 2012.

Cooper, Robert. *The Red Triangle*. Chatham : Lewis Masonic, 2011.

Crémieux-Brilhac, Jean-Louis, et Foot, Michael. *Des Anglais dans la Résistance*. Paris : Tallandier, 2013.

Cruickshank, Charles. *The German Occupation of the Channel Islands*. Oxford : Oxford University Press, 1975.

De La Croix, Arnaud. *Hitler et la franc-maçonnerie*. Paris : Tallandier, 2014.

Deschamps, Simon, sous la direction de Révauger, Cécile. *Franc-maçonnerie et pouvoir colonial dans l'Inde britannique (1730-1921)*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne, 2014.

Dicker, Joël. *Les Derniers Jours de nos Pères*. Paris : Editions de Fallois, 2015.

Dierkens, Alain et Schreiber, Jean-Philippe. *Laïcité et sécularisation dans l'Union européenne, dans Problèmes d'histoire des religions, Vol. 16*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 2006.

Doherty, Martin. *Nazi Wireless Propaganda*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2000.
Fraser, David. *The Jews Of The Channel Islands And The Rule Of Law, 1940-1945*. Brighton : Sussex Academy Press, 2014.

Galceran, Sébastien. *Les Franc-maçonneries*. Paris : Editions La Découverte, 2004.

Goss, Colin. *The story of Jersey Freemasonry*. Privately Published, 1993.

Griffiths, Richard. *Fellow Travellers on the Right*. Oxford : Oxford University Press, 1983.

Guttstadt, Corry. *Turkey, the Jews, and the Holocaust*. Cambridge : Cambridge University Press, 2013.

Hagemester, Michael. *The Protocols of the Elders of Zion : Between History and Fiction*. Durham : Duke University Press, 2008.

Hannah, Walton. *Darkness Visible, A Christian Appraisal of Freemasonry*. London : Augustine Press, 1952.

Harland-Jacobs, Jessica L. *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*. First Edition. Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 2007.

Harris, Trevor. *Une certaine idée de l'Angleterre : La politique étrangère britannique au XXème siècle*. Paris : A. Colin, 2006.

Hayward, James. *Double Agent Snow*. New York : Simon & Schuster, 2013.

Hinsley, Harry et Simkins, C.A.G. *British Intelligence in the Second World War, Volume 4. Security and Counter-Intelligence*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990.

Jacob, Margaret C. *The Radical Enlightenment : Pantheists, Freemasons and Republicans*. London : Cornerstone Book Publishers, 2006.

Joffroy, Pierre. *Eichmann par Eichmann*. Paris : Grasset, 1970.

Knight, Stephen. *Jack the Ripper : the Final Solution*. London : George G. Harrap & Co Ltd, 1976.

- Knicht, Stephen. *The Brotherhood*. London : Panther Books, 1985.
- Lascelles, Sir Alan. *King's Counsellor: Abdication And War - The Diaries Of 'Tommy' Lascelles*. London : Weidenfeld & Nicolson, 2006.
- Ligou, Daniel. *Les Constitutions d'Anderson*. Paris : Lauzeray International, 1978.
- Lomas, Robert et Knight, Christopher. *The Hiram Key: Pharaohs, Freemasons and the Discovery of the Secret Scrolls of Jesus*. London : Century, 1996.
- Lomas, Robert. *Turning the Templar Key: The Secret Legacy of the Knights Templar and the Origins of Freemasonry*. London : Lewis Masonic, 2007.
- Mangan, James A. *Benefits Bestowed? Education and British Imperialism*. Manchester : Manchester University Press, 1988.
- Mawson, Gillian. *Guernsey Evacuees : The Forgotten Evacuees of the Second World War*. Stroud, Gloucestershire : The History Press, 2012.
- Mc Connachie, James et Tudge, Robin. *The Rough Guide to Conspiracy Theories*. London : Rough Guides, 2013.
- Montesquieu. *De l'Esprit des Lois*. Paris : A. Belin, 1817.
- Morton, Andrew. *17 Carnations*. London : Grand Central Publishing, 2015.
- Mountjoy, Shane et McNeese, Tim. *The Women's Rights Movement: Moving Toward Equality*. London : Chelsea House publishing, 2008.
- Mullin, Chris. *A View from the Foothills, The Diaries of Chris Mullin*. London : Profile Books, 2010.
- Mullin, Chris. *Error of Judgement : The Truth about the Birmingham Bombings*. London : Poolbeg Press Ltd, 1987.
- Nefontaine, Luc. *La Franc-maçonnerie*. Paris : Les éditions du cerf, 1990.
- Padfield, Peter. *Hess, Hitler and Churchill : The Real Turning Point of the Second World War - A Secret History*. London : Icon Books Ltd, 2014.
- Pierrat, Emmanuel. *Les francs-maçons sous l'Occupation*. Paris : Albin Michel, 2016.
- Pilcher Dayton, Ann. *The Open Door : The Order of Women Freemasons 1908-2008*. Kent : Glendale Print, 2008.
- Plesent, Paul. *Description du temple de Salomon au Point de Vue Maçonnique. Relation d'un voyage fait à Jérusalem*. Paris : 1871.
- Porset, Charles. *Les Premiers pas de la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle, « Le Secret »*. Encyclopédie maçonnique. Paris : E.D.I.M.A.F., 2000.

- Porset, Charles. *Voltaire franc-maçon*. La Rochelle : Rumeur des Âges, 1995.
- Rasor, Eugene. *Winston S. Churchill, 1874-1965: A Comprehensive Historiography and Annotated Bibliography*. Westport, Connecticut : Greenwood Press, 2000.
- Rees, Laurence. *Auschwitz*. London : BBC Publishing, 2008.
- Révauger, Cécile et Porset, Charles, dir. *Le Monde maçonnique des Lumières. Europe-Amériques et Colonies*. Dictionnaire prosopographique : 3 volumes. Paris : Honoré Champion, 2013.
- Révauger, Cécile et Porset, Charles, *Franc-maçonnerie et Religions dans l'Europe des Lumières*. Paris : Champion classiques, 2006.
- Révauger, Cécile, Baudino, Isabelle et Carre, Jacques. *The Invisible Woman*. Farnham : Ashgate, 2005.
- Révauger, Cécile. *Le Fait maçonnique au XVIIIe siècle en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Paris : E.D.I.M.A.F, 1990.
- Révauger, Cécile. *Noirs et francs-maçons. Comment la ségrégation raciale s'est installée chez les frères américains*. Paris : Dervy éditions, 2014.
- Rock, William R. *British Appeasement in the 1930s*. London : Edward Arnold, 1977.
- Rose, Jonathan. *The Literary Churchill: Author, Reader, Actor*. London : Yale University Press, 2015.
- Sadler, Henry. *Masonic Facts and Fiction*. Whitefish, Montana : Kessinger Publishing, 2010.
- Sanders, Paul. *The British Channel Islands Under German Occupation, 1940-1945*. Jersey : Jersey Heritage Trust, 2005.
- Short, Martin. *Inside the Brotherhood*. London : Grafton Books, 1989.
- Short, Martin. *The Fall of Scotland Yard*. London : Penguin Books Ltd, 1977.
- Simmel, Georg. *Secret et sociétés secrètes*. Belval : Editions Circé, 1996.
- Singarvelou. *Laïcité : enjeux et pratiques*. Bordeaux : Collection Montaigne-Humanités, 2007.
- Smith, Noel. *The Criminal Alphabet: An A-Z of Prison Slang*. London : Penguin Books Ltd, 2015.
- Snoek, Jan. *Initiating Women in Freemasonry: The Adoption Rite*. Leiden : Brill, 2012.
- Sternhell, Zeev. *Les Anti-Lumières, du XVIII^e siècle à la guerre froide*. Paris : Fayard, 2006.

Taguieff, Pierre-André. *Les Protocoles des sages de Sion: Faux et usages d'un faux*, Paris : Fayard, 2004.

Taylor, Alan John Percival. *English History, 1914–1945*. Oxford : Oxford University Press, 1965.

Thorp, John T. *French Prisoners' Lodges*. Leicester : Bro. G. Gibbons, 1900.

Vibert, Lionel. *Masonry Among Prisoners-of-War*. Brighton : Sussex Masters' Lodge, 1937.

Vindex. *Light Invisible: The Freemasonry Answer to Darkness Visible*. London : Regency Press, 1953.

Welch, David. *The Third Reich, Politics and Propaganda*. London : Routledge, 1993.

Yogev, Gedalia. *Diamonds and Coral. Anglo-Dutch Jews in Eighteenth century trade*. Leicester : Leicester University Press, 1978.

2. Articles

Beaurepaire, Pierre-Yves. *Illuminati, Illuminaten, Illuminés de Bavière...* Téléchargeable sur https://www.academia.edu/8943996/Illuminati_Illuminaten_Illumin%C3%A9s_de_Bavi%C3%A8re_

Beaurepaire, Pierre-Yves. *La franc-maçonnerie et les médias, ou comment communiquer sans être surexposé médiatiquement*.

Téléchargeable sur https://www.academia.edu/1357566/La_Franc-ma%C3%A7onnerie_et_les_m%C3%A9dias_ou_comment_communiquer_sans_%C3%AAtre_surexpos%C3%A9_m%C3%A9diatiquement

Beaurepaire, Pierre-Yves. *Quel avenir pour les masonic studies?* Téléchargeable sur https://www.academia.edu/1357544/Quel_avenir_pour_les_Masonic_studies_

Beaurepaire, Pierre-Yves. *William Pitt, les francs-maçons anglais et la loi sur les sociétés secrètes de 1799*. Annales historiques de la Révolution française, n° 342, 2005.

Bissell, Colin. *The Masonic Archbishop of Canterbury : Geoffrey Fisher (1887-1972)*, Freemasonry and Religion, Canonbury Papers Vol. 3. London : Publication of the Canonbury Masonic Research Center, 2004.

Bryon-Portet, Céline. *Les évolutions communicationnelles de la francmaçonnerie : du mutisme à la médiatisation ?* Communication & langages, volume 2010, n°164, juin 2010, pp 99 - 115.

Calvet, Henri. *L'action politique d'un grand journaliste, Geoffrey Dawson*. Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 7^e année, n° 28 (octobre 1957), pp. 35-40.

Cohen, Abner. *The Politics of Ritual Secrecy*. Man, New Series, 6, n° 3 (1er septembre 1971), pp. 427-48.

Dean, Martin. *Cultural looting : the seizure of archives and libraries by Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg*. United States Holocaust Memorial Museum, 1940-1945.

Decharneux, Baudouin. *Le Secret Maçonique et les Mystères*. Le pavé mosaïque, n°1 : *Secret et transparence dans la franc-maçonnerie*. Paris : Dervy, p.13-35 , 2003.

Fozdar, Vahid. "*That Grand Primeval and Fundamental Religion*": *The Transformation of Freemasonry into a British Imperial Cult*. *Journal of World History*, Vol. 22, n° 3 (septembre 2011), pp. 493-525.

Hewitt, A.R. *Craftsmen in Captivity*. Quatuor Coronati Lodge n. 2076 : 1964.

Hofman, Amos. *Opinion, Illusion, and the Illusion of Opinion: Barruel's Theory of Conspiracy*. *Eighteenth-Century Studies*, Vol. 27, n° 1, 1993.

Howe, Ellic. *The Collapse of Freemasonry in Nazi Germany, 1933-1935*. *Ars Quatuor Coronati*, vol. xcv. London : 1982.

Lyttle, Charles. *Historical bases of Rome's conflict with Freemasonry*, *Church History*, vol. 9, n°1. Cambridge : Cambridge University Press, mars 1940.

Prescott, Andrew et Hamill, John. *The Masons' Candidate*. *New Welcome Lodge n. 5139 and the Parliamentary Labour Party*. *Labour History Review*, Vol. 71, n°1, avril 2006.

Prescott, Andrew. *The Unlawful Societies Act of 1799*. *The Canonbury Papres n°1*, London : Publication of the Canonbury Masonic Research Centre, 2002.

Révauger, Cécile. *De la maçonnerie "opérative" à la franc-maçonnerie : ruptures, continuité, évolutions en Angleterre et en Ecosse*. Dans Bory, Alain (dir.), *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, Vol. 52, 2001, pp. 21-34.

Révauger, Cécile. *Freemasonry and religion in eighteenth-century Britain*. *The Canonbury Papers*, vol. 3. London : Publication of the Canonbury Masonic Research Centre, 2006.

Révauger, Cécile. *Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours*. REHMLAC Vol.4 n°2, décembre 2012-avril 2013.

Urban, Hugh. *Elitism and Esotericism: Strategies of Secrecy and Power in South Indian Tantra and French Freemasonry*. *Numen*, Vol. 44, n° 1 (janvier 1997).

Welch, David. *Nazi Propaganda and the Volksgemeinschaft: Constructing a People's Community*. *Journal of Contemporary History*, Vol. 39, n° 2, *Understanding Nazi Germany* (avril 2004), pp. 213-238.

3. Sources journalistiques

Azema, Jean-Pierre. *La chasse aux éléments « antinationaux »*. *Le Monde*, 26 août 1989.

Beresiner, Yasha. *Elias Ashmole : Masonic Icon*. *MQ Magazine*, n°11, octobre 2004.

Breville, Benoit. *Dix principes de la mécanique conspirationniste*. Le Monde diplomatique, juin 2015.

Bright, Martin. *MPs told to declare links to Masons*. The Guardian, 12 juin 2005.

Bronner, Gérald. *Comment se développent les théories du complot*. Magazine Challenges, 19 janvier 2015.

Cafe, Rebecca. *How the contraceptive pill changed Britain*. BBC News, 4 décembre 2011.

Call to free up masons, BBC News, 26 mai 1999.

Clements, Diane. *Masons at War*. MQ Magazine, n° 13, avril 2005.

Conan, Eric. *L'origine des Protocoles des sages de Sion : Les secrets d'une manipulation antisémite*. L'Express, 16 novembre 1999.

Conservatives at the heart of Freemasonry. The Independent, 31 octobre 1995.

Cranage, John. *The Last Bogeyman?* Freemasonry Today, n°9, printemps 1999.

Darlymple, James. *Newly published SS handbook gives blueprint for Nazi Britain*. The Independent, 3 mars 2000.

Gibb, Frances. *Potential judges will not have to declare if they are Freemasons*. The Times, 6 novembre 2006.

Hamill, John. *Perceptions and realities*. Freemasonry Today, été 1997, n°1.

Hamill, John. *The Mythical Golden Age of Freemasonry*. Freemasonry Today, 6 juin 2013.

Lowndes, Peter. *Prince Philip, Duke of Edimburgh, reaches 60 years as a member of the Craft*. Freemasonry Today, 5 septembre 2013.

Murphy, Joe. *Straw scores own goal with Freemasons' register*. The Telegraph, 11 mars 2001.

Nazi's black list discovered in Berlin. The Guardian, 14 septembre 1945.

O'Reilly, Gemma. *Freemasons hire fresh PR support in bid to rethink 'secret society' image*. PR Week, 23 juin 2010.

Pepinster, Catherine. *In a small town, where the Tories and masons hold sway*. The Independent, 1er décembre 1996.

Pickford, Doug. *The Inquisitor*. Freemasonry Today, printemps 1998.

Pidd, Helen. *Freemasons shake off ruling on judiciary*. The Guardian, 5 novembre 2009.

Premier bitterly regrets what has occurred. Glasgow Herald, 16 mars 1939.

Rosser, David. *Freemasonry in the Occupied Channel Islands during World War Two*. Dans *Freemasonry Today*, printemps 2014.

Sparrow, Andrew. *Jack Straw scraps rule saying judges must declare if they are masons*. *The Guardian*, 5 novembre 2009.

The Living Church Vol. 135, n° 15, 13 octobre 1957

Travis, Alan. *Masons 'failing to register'*. *The Guardian*, 4 mai 1999.

Tweedie, Neil. *Handshakes and trouser legs – secrets of the Freemasons*. *The Telegraph*, 9 mars 2012.

Whale, Derek. *If Prince Charles joins the Brotherhood*. *Belfast Telegram*, 27 avril 1978.

Whale, Derek. *Masons : will the Prince uphold Royal tradition?* *Liverpool Echo*, 14 avril 1978.

Wynne-Jones, Jonathan. *Is this the last generation of British Jews?* *The Independent*, 26 novembre 2006.

4. Communications

Bernheim, Alain. *La franc-maçonnerie allemande au 20ème siècle*. Chaire Pierre-Théodore Verhaegen : Université Libre de Bruxelles, 8 mai 1998.

Carr, Harry. *Six Hundred Years of Craft Ritual*. Victoria Lodge of Research and Education : Victoria, British Columbia, 7 mai 1976.

Clark, R.D. *The Queen and the Craft*. Communication pour la Grande Loge Unie d'Angleterre, octobre 1992.

Koppen, Jimmy. *The anti-Masonic writings of General Erich Ludendorff*. 12ème Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center. Londres : 30 octobre 2010.

Prescott, Andrew. *A Body without a Soul? The Philosophical outlook of British Freemasonry 1700-2000*. Université Libre de Bruxelles, Cornerstone Society et Canonbury Masonic Research Center, novembre-décembre 2003.

Prescott, Andrew. *Freemasonry and the British Problem*. Centre for Research into Freemasonry, Sheffield University Inaugural Lecture, 6 mars 2011.

Prescott, Andrew. *Freemasonry and the History of the Labour Party*, Lecture to Labour Heritage, novembre 2002.

Prescott, Andrew. *The Unlawful Societies Act of 1799*. Deuxième Conférence Internationale du Canonbury Masonic Research Center, 4-5 novembre 2000.

Révauger, Cécile. *Comparaison des concepts anglo-saxons et français de la franc-maçonnerie*. Biennale de Bordeaux : 2012.

5. Autres sources secondaires

Correspondance avec Alain GEAY, Président de l'Amicale du Réseau VICTOIRE Hilaire Buckmaster, février 2016.

Entretien avec John HAMILL, Freemasons' Hall, 17 janvier 2011.

Flynn, Keith. *A Province at war*. Swansea : Albert E. Davies, 1988.

Flynn, Keith. *Behind the Wire*. Cardiff : Print Xpress, 2004.

Flynn, Keith. *Freemasons at war*. Prestonian Lecture 1991. United Grand lodge of England library, Call Number : BE 50 FLY.

Glendinning, Ian. *English Freemasonry During the Second World War*. Newcastle-upon-Tyne: Coquetdale Masonic Lodge.

Neres, Raymond. *Special Operations Executive recording*. Entretien par Penny JONES, BBC CLN38/102P784, Imperial War Museum Catalogue number 8691, 1983.

6. Sources audiovisuelles

Bryon-Portet, Céline. *L'utopie maçonnique*. Interview réalisée par la Librairie Mollat/Institut Maçonnique d'Aquitaine, avril 2016 (7.02')

Chabrol, Claude. *L'œil de Vichy*. Documentaire, 1993 (110')

Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale Française, 12 avril au 24 juillet 2016. Audiovisuels : *Complot et réseau* (7.17')

Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale Française, 12 avril au 24 juillet 2016. Audiovisuels : *Devenir franc-maçon* (8.34')

Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale Française, 12 avril au 24 juillet 2016. Audiovisuels : *Le secret* (4.27')

Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale Française, 12 avril au 24 juillet 2016. Audiovisuels : *L'engagement maçonnique* (11.46')

Exposition La Franc-maçonnerie, Bibliothèque Nationale Française, 12 avril au 24 juillet 2016. Audiovisuels : *Maçonnerie et religion* (4.36')

Riche, Paul et Marquès-Rivière, Jean. *Forces Occultes*. 1943 (43').

Ragache, Jean-Robert et Coy, Jean-Louis, Interview dans le DVD « Forces Occultes. Le complot judéo-maçonnique au cinéma ». Paris : 2009 (16.25')

Les Actualités Mondiales, *Exposition maçonnique au Petit Palais*, 30 octobre 1940. INA (0.44')

Les Actualités Mondiales, *Exposition maçonnique*, 11 avril 1941. INA (3.27')

Les Actualités Mondiales, *Occupation de l'île de Jersey par les troupes allemandes*, 28 août 1940. INA (1.22')

Short, Martin. *Inside the Brotherhood*, Granada Television Limited : 1989 (150')

United Grand Lodge of England, *The Freemasons*, 1987 (32')

7. Webographie

- *Ressources institutionnelles en ligne*

<https://www.churchofengland.org/> [Eglise anglicane]

<http://www.cndp.fr> [Centre National de Documentation Pédagogique]

<https://www.conservatives.com/> [Partie conservateur]

<http://www.ina.fr/> [Institut National de l'Audiovisuel]

www.judiciary.gov.uk [Cours et tribunaux]

<http://www.labour.org.uk/> [Parti travailliste]

<http://www.legislation.gov.uk/> [Législation britannique, administré par les Archives Nationales]

<http://www.parliament.uk/> [Parlement britannique]

www.senat.fr [Sénat]

- *Sources journalistiques en ligne*

<http://www.bbc.co.uk/> [BBC News]

<http://www.heraldscotland.com/> [The Glasgow Herald]

<http://www.independent.co.uk/> [The Independent]

<http://www.telegraph.co.uk/> [The Telegraph]

www.theguardian.com [The Guardian]

<http://www.thetimes.co.uk/> [The Times]

- *Sources maçonniques en ligne*

<http://freemasonry.bcy.ca> [Grand Lodge de Colombie britannique et du Yukon]

<http://www.freemasonry.london.museum/> [Bibliothèque et musée de la GLUA]

www.gldf.org [Grande Loge de France]

<http://www.glnf.asso.fr/> [Grande Loge Nationale Française]

<http://www.godf.org/> [Grand Orient de France]

<http://www.guernseymason.org.uk/> [Franc-maçonnerie dans la province de Guernesey]

<http://www.jerseymason.org.uk/> [Franc-maçonnerie dans la province de Jersey]

<http://quatuorcoronati.com/> [*Quatuor Coronati Lodge* n. 2076, loge de recherche]

<http://www.ugle.org.uk/> [Grande Loge Unie d'Angleterre]

- *Autres sources en ligne*

www.greatwarlondon.wordpress.com [Great War London, blog sur la Première Guerre Mondiale]

<http://www.iwm.org.uk/> [*Imperial War Museum*]

<http://www.oxforddnb.com/> [*Oxford Dictionary of National Biography*]

<http://research.calvin.edu/german-propaganda-archive/index.htm> [*Calvin College, Archives de propagande nazie*]

<http://www.sirc.org/index.html> [*Social Issues Research Center*]

<http://www.universalis-edu.com/> [Encyclopédie Universalis en ligne]

<https://www.ushmm.org/> [*United States Holocaust Memorial Museum*]

Index

0-9

300^e anniversaire, 328, 337

A

abdication, 169, 170, 174
allégation, 276, 288
Allemagne, 23, 36, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 69, 71, 74, 76, 77, 78, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 95, 96, 97, 100, 101, 103, 106, 109, 112, 115, 118, 124, 134, 135, 136, 143, 161, 170, 171, 172, 346, 353, 369
Alsace-Lorraine, 56
Anderson, James, 16, 17, 32, 82, 164, 216, 381
anglicane (Eglise), 33, 170, 221, 224, 225, 226, 228, 233, 393
anti-maçonnisme, 3, 19, 23, 35, 36, 37, 44, 57, 61, 69, 78, 79, 91, 92, 115, 184, 193, 223, 233, 257, 259, 269, 271, 343, 346, 347
antisémite, 46, 47, 48, 95, 390
apolitisme, 184, 192
appartenance (déclaration d'), 270, 299, 300, 301, 302, 303, 309, 314, 322, 324, 325, 327
Appel de Strasbourg, 238
Arche Royale, 10, 11, 165, 211, 221, 225, 259, 284
Archevêque de Canterbury, 221, 225, 231
armistice, 49, 50
Association du Barreau de la Chancellerie, 301
Association of Chief Police Officers, 13, 267, 291
Association of Women Barristers, 267, 291
Attlee, Clement, 111, 196, 197, 198, 199, 240
Aurigny *Voir* îles Anglo-Normandes

B

bailli, 113, 117, 118, 120, 121
Baldry, Tony, 260
Barruel, Augustin (Abbé), 36, 38, 39, 40, 44, 343, 389
Bauer, Alain, 384
BBC (British Broadcasting Corporation), 13, 89, 90, 103, 106, 120, 121, 124, 188, 203, 251, 253, 255, 308, 309, 322, 387, 390, 392, 393
Belgique, 50, 51, 52, 71, 73, 84, 107, 112, 146, 236
Besant, Annie, 209, 210
Bible, 65, 154, 235
Black Book *Voir* Livre Noir
blackbouler, 192
Blair, Tony, 264, 311
Blitz, 128, 130, 153, 173
bombardement, 111, 116, 173
Brown, Gordon, 264
Brown, Nigel, 335, 336, 338
bulle papale, 33

C

camp, 73, 116, 134, 135, 136, 138, 139, 141, 142, 143, 144
Catenians, 273, 274, 295
Chamberlain, Neville, 23, 62, 85, 91, 111, 172
Chambre des Communes, 41, 43, 89, 190, 195, 196, 199, 260, 261, 263, 266, 272, 274, 275, 276, 277, 281, 282, 303, 314, 382
Chambre des Lords, 43, 89, 191, 195, 219, 231, 232, 267, 383
Changi, 134, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 380
charité, 130, 131, 141, 142, 186, 273, 327, 338, 346
Charles, Prince de Galles, 164, 177, 178, 391
Church of England *Voir* anglicane (Eglise)

Cinquième colonne, 99, 103
class lodge, 347
classe ouvrière, 41, 192, 194, 196, 197, 255, 312
classe populaire *Voir* classe ouvrière
CLIPSAS, 238
co-maçonnerie *Voir* franc-maçonnerie mixte
commission, 41, 42, 219, 228, 240, 268, 281, 314
Commonwealth, 130, 134, 273
communication, 41, 42, 43, 44, 87, 122, 204, 226, 228, 248, 262, 266, 321, 326, 328, 329, 331, 344
complot, 3, 21, 35, 38, 44, 45, 46, 47, 48, 65, 68, 80, 91, 92, 101, 171, 196, 243, 245, 255, 299, 347, 349, 390, 393
conflit d'intérêt, 296
conservateur (Parti), 40, 105, 119, 179, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 198, 199, 263, 264, 267, 281, 282, 283, 310, 311, 312, 393
conspiration, 39, 40, 45, 50, 69, 95, 171, 255, 257
Constitution britannique, 34, 298
Constitutions d'Anderson, 10, 16, 32, 33, 37, 200, 205, 206, 217, 229, 230, 235, 238, 386
contraception, 203, 230
Cour Européenne des Droits de l'Homme, 13, 323, 324
Coutanche, Alexander, 113, 115
critique, 23, 24, 48, 166, 178, 219, 220, 224, 226, 228, 231, 241, 266, 320, 321, 324, 326, 346
croix gammée, 76
Crown Prosecution Service, 267, 290, 291, 294

D

Daily Mail, 253, 316
Daily Telegraph, 75, 316
Dalton, Hugh, 104, 196, 199
Darkness Visible, 223, 225, 226, 385, 388
Data protection Act, 309
Dawson, Geoffrey, 46, 168, 388
de Gaulle, Charles (Général), 104, 111
déportation, 24, 70, 72, 74, 120
Deraismes, Maria, 209

Désaguliers, Jean-Téophile, 10, 32, 217
Diana, Princesse de Galles, 164, 171
discrimination, 48, 297, 305, 306, 322, 323, 324
dissidents, 33, 34, 210, 211, 217
Documents Maçonniques, 79, 94
Droit Humain, 17, 72, 209, 210, 238
Dunnico, Sir Herbert, 125, 126, 222

E

Edimbourg, Philippe (Duc d'), 162, 176, 177
Edouard VII, 160, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 183, 192, 221, 353, 369
Edouard VIII, 160, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 192, 221, 353, 369
Edouard, Duc de Kent, 32, 153
effectifs, 17, 35, 55, 152, 154, 189, 191, 204, 212, 235, 237, 239, 250, 273, 293, 337, 338, 344, 347, 348
église catholique, 216, 217, 273
Eichmann, Adolf, 70, 71, 110, 385
élections législatives, 76, 195, 264, 288, 306, 310, 311, 313, 325
élite, 47, 66, 68, 179, 354
Empire, 17, 18, 52, 82, 100, 108, 149, 180, 181, 182, 206, 385
Enlightenment, 18, 95, 217, 385
enquête, 24, 46, 108, 198, 199, 225, 227, 228, 240, 252, 255, 257, 261, 263, 264, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 287, 288, 289, 295, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 308, 310, 312, 314, 315, 316, 320, 322, 327, 328, 332, 334, 338, 376
entraide, 10
Equal Pay Act, 207
ésotérisme, 78, 185, 332
Establishment, 24, 179, 180, 184, 185, 186, 192, 197, 251, 264, 312, 316
Etats-Unis, 18, 29, 31, 32, 46, 49, 51, 88, 94, 95, 130, 172, 200, 206, 229, 235, 239, 242, 273, 319, 343
évacuation, 112, 114, 115, 122, 126

F

famille royale, 24, 85, 160, 161, 164, 165, 166, 167, 172, 174, 175, 176, 178, 184, 192, 255, 345
fascisme, 48, 65, 75, 85
Fisher, Geoffrey, 221, 222, 231, 232, 388
fonction publique, 148, 199, 285, 287
fonctionnaire *Voir* fonction publique
forces armées, 115, 127, 131, 199, 353, 368
franc-maçonnerie mixte, 209
fraude, 262
Freemasonry Today, 22, 176, 190, 251, 252, 277, 303, 304, 314, 316, 328, 330, 390, 391
Führer *Voir* Hitler, Adolf

G

Garde des Sceaux *Voir* Ministre de la Justice
Gentils, 95
Georges VI, 115, 153, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 173, 174, 175, 183, 221, 353, 368
Georges, Duc de Kent, 153, 160, 165, 166
Gestapo, 59, 73, 74, 109, 110, 111, 384
Glorieuse Révolution, 217
Göring, Hermann, 59, 74, 75
gouvernement, 39, 40, 41, 43, 49, 53, 58, 65, 76, 83, 87, 89, 90, 91, 103, 106, 112, 115, 124, 132, 134, 145, 147, 170, 171, 172, 174, 186, 187, 195, 197, 198, 199, 219, 242, 263, 288, 296, 297, 298, 304, 307, 309, 310, 311, 312, 323, 325
Grand Orient de France, 71, 78, 91, 98, 146, 212, 220, 230, 238, 244, 245, 348, 352, 357, 393
Grande Guerre *Voir* Première Guerre Mondiale
Grande Loge de France, 71, 72, 212, 393
Grande Loge Nationale Française, 13, 236, 393
Grande Loge Unie d'Angleterre, 10, 11, 13, 31, 34, 211, 260, 267, 278, 282, 286, 292, 324, 325, 329, 330, 335, 391
Greenwood, Arthur, 100, 196, 197, 387
Guernesey *Voir* îles Anglo-Normandes

guerre, 20, 23, 35, 36, 39, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 56, 61, 62, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 97, 99, 100, 101, 103, 108, 109, 110, 112, 115, 117, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 140, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 161, 170, 171, 172, 174, 197, 203, 227, 234, 239, 240, 250, 316, 317, 332, 338, 343, 344, 345, 349, 363, 382, 387

H

Hamill, John, 155, 183, 189, 193, 195, 196, 197, 259, 267, 278, 282, 283, 289, 302, 304, 309, 312, 314, 315, 330, 337, 389, 390
Hannah, Walton, 221, 223, 224, 225, 385
Harrow, 181
Haw-Haw, Lord *Voir* Joyce, William
Henderson, Arthur, 197, 198
héritier, 178, 255
Heydrich, Reinhard, 69, 70
HFAM, 13, 211
Higham, Michael, 260, 267, 282, 283, 292, 293, 315, 330, 334, 376
Hilaire *Voir* Starr, George
Himmler, Heinrich, 57, 69
Hitler, Adolf, 23, 36, 50, 52, 53, 54, 56, 57, 66, 67, 68, 69, 74, 75, 76, 77, 80, 83, 84, 85, 86, 97, 99, 102, 111, 115, 116, 120, 170, 171, 172, 173, 353, 369, 385, 386
Home Affairs Committee, 188, 243, 257, 260, 263, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 279, 280, 283, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 314, 315, 316, 335, 374, 376, 383
hôpital, 132, 163

I

îles Anglo-Normandes, 17, 23, 24, 112, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 151, 161
Illuminati *Voir* Illuminés de Bavière
Illuminés de Bavière, 38, 39, 46, 388
Imperial War Museum, 96, 106, 107, 108, 111, 383, 392, 394

impérialisme, 80, 81
Inde, 17, 82, 86, 88, 108, 385
initiation féminine, 200, 202, 230, 348
institution, 20, 21, 22, 25, 28, 34, 36, 40,
41, 43, 82, 102, 105, 118, 123, 125, 140,
143, 149, 154, 155, 158, 160, 162, 163,
165, 170, 174, 178, 181, 184, 185, 187,
196, 197, 199, 200, 203, 207, 209, 213,
216, 218, 219, 221, 223, 226, 229, 230,
231, 232, 233, 242, 244, 245, 249, 258,
262, 264, 273, 297, 310, 313, 318, 319,
320, 326, 332, 334, 337, 338, 340, 344
IRA (Irish Republican Army), 13, 314
irrégularité, 210, 229, 235, 324

J

Jersey *Voir* îles Anglo-Normandes
journalisme, 24, 251, 313
Joyce, William, 88
juge, 146, 190, 243, 265, 267, 268, 270,
271, 274, 279, 280, 284, 290, 293, 294,
297, 299, 300, 301, 302, 303, 306, 307,
308, 309, 322, 323, 324, 325, 383
Juif, 28, 45, 46, 48, 49, 50, 54, 55, 58, 63,
66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 75, 77, 78, 79,
80, 81, 82, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 93, 95,
96, 98, 109, 110, 111, 115, 119, 120,
121, 147, 346
jurisprudence, 324
justice pénale, 249, 264, 265, 268, 269,
270, 271, 273, 274, 276, 277, 278, 284,
287, 288, 290, 291, 292, 295, 297, 299,
301, 302, 304, 305, 306, 307, 309, 313,
325, 338, 347, 348, 353, 375

K

Keller, Daniel, 212, 244, 347
Kinnock, Neil, 311
Knight, Stephen, 175, 190, 245, 253, 254,
255, 262, 263, 318, 326, 385, 386

L

Labour *Voir* travailliste (Parti)
laïcité, 209, 219
landmarks, 11, 17, 212, 235, 339, 347
Law Lords, 279

Lawrence, Sir Ivan, 257, 263, 264, 279,
310, 314
Lindsay Halsey, Marion, 210, 211
Lion de Mer, 72, 107, 109
Livre Noir, 107, 109, 110, 111, 117, 174
loges féminines, 202, 204, 205, 207, 208,
240
Lord Chancellor, 267, 270, 305, 307, 308,
376, 377
Lord Chief Justice, 307, 308
Lumières, 18, 33, 34, 38, 39, 200, 201,
206, 219, 238, 257, 384, 387

M

magistrat, 253, 295
Major, John, 276, 311
malversations, 257, 262, 273, 278, 284,
289, 300
Martin, Georges, 209
McDonald, Ramsay, 195, 197
mécénat, 163, 164, 169, 175, 178, 221
médias, 3, 80, 83, 167, 227, 243, 245, 249,
251, 252, 304, 306, 318, 320, 388
Mein Kampf, 54, 67, 68, 69, 80
Ministre de la Justice, 267, 270, 279, 280,
283, 286, 294, 305, 307, 324
monarchie, 34, 40, 158, 160, 162, 163,
165, 170, 172, 174, 176, 177, 178, 184,
187, 192, 222, 345
Morrison, Herbert, 196, 198, 199, 240
Mosley, Oswald, 85, 96, 103
Mullin, Chris, 264, 272, 274, 275, 276,
277, 281, 282, 283, 289, 298, 299, 302,
303, 313, 314, 316, 322, 347, 386
Munich (Accords de), 62, 147
Munich (putsch de), 53
Mussolini, Benito, 53
mythe, 11, 38, 57, 160, 189, 258, 266, 317,
318, 326, 334, 335, 336, 337, 349

N

nazi *Voir* nazisme
nazisme, 24, 36, 48, 54, 55, 58, 59, 62, 65,
66, 70, 71, 72, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81,
85, 86, 90, 91, 93, 96, 102, 103, 105,
106, 108, 109, 110, 111, 116, 118, 151,
155, 171, 172, 174, 343, 344
néophyte, 10, 78, 182, 292

New Labour, 264, 310, 311, 312, 313
New Welcome Lodge, 193, 194, 195, 196,
197, 222, 312, 389
NHS, 13, 203
noblesse, 104, 107, 161
Noirs, 206, 207, 230, 387
non-Juifs *Voir* Gentils
Nouvel Ordre Mondial, 13, 48, 65, 68, 343
Noye, Kenneth, 278
NSDAP *Voir* nazisme
Nuremberg, 78, 97

O

obédience, 11, 17, 20, 56, 57, 58, 71, 75,
98, 146, 147, 158, 203, 205, 208, 209,
210, 211, 212, 213, 214, 215, 225, 230,
235, 236, 237, 238, 239, 348
occupation, 51, 53, 98, 99, 106, 112, 115,
116, 117, 118, 122, 343
Opus Dei, 273, 295

P

pamphlet, 46, 47, 50, 66, 95, 100, 354
parlement, 49, 113, 166, 174, 194, 219,
316
parrainage, 32
Payne, George, 32
Pays-Bas, 107, 108, 112, 208
Percival, Sir Ian, 260, 267, 285, 334, 335,
388
Pétain, Philippe (Maréchal), 72, 79, 97,
171, 172
pétition, 193, 194, 196
pillage, 72, 78, 112, 118, 119
Pitt, William, 40, 41, 42, 186, 187, 388
polémique, 45
police, 3, 47, 53, 107, 183, 199, 243, 245,
253, 255, 261, 262, 263, 265, 266, 267,
268, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 280,
285, 289, 290, 291, 293, 295, 296, 297,
298, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 309,
315, 317, 320, 346, 376, 377
Police Complaints Authority, 301
Pologne, 71, 86, 109
Première Guerre Mondiale, 48, 76, 126,
128, 154, 338, 394
presse *Voir* médias
Prichard, Samuel, 36, 37

Prince Hall, 207, 229
propagande, 47, 48, 49, 54, 57, 66, 79, 83,
84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96,
97, 99, 104, 107, 116, 143, 352, 359,
362, 363, 365, 394
protestant, 32, 110, 219, 220
public school, 180, 181, 182, 183, 198

Q

questionnaire, 121, 187, 190, 191, 276,
277, 295

R

racisme, 207
RAF (Royal Air Force), 109, 153
réforme, 34, 40, 267, 311, 313
registre, 43, 71, 261, 270, 271, 276, 292,
293, 298, 301, 302, 305, 306, 308, 309,
317
Reichstag, 54, 74, 83
reine, 162, 166, 179, 345
religion, 3, 4, 16, 32, 33, 35, 39, 40, 43, 82,
85, 123, 155, 170, 186, 216, 218, 219,
220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227,
233, 236, 238, 345, 373, 389, 392
renseignement, 69, 100, 103, 107, 108,
111, 120
Repton, 222
résistance, 51, 53, 62, 72, 94, 104, 105,
106, 107, 155, 201, 363
Révolution française, 34, 38, 39, 40, 186,
187, 388
Rhoda Low, Mildred, 212
Rite Ecossais, 209
rituel, 11, 16, 32, 34, 37, 57, 58, 59, 64, 65,
94, 136, 137, 139, 147, 152, 162, 208,
209, 225, 227, 228, 254, 255, 257, 259,
260, 261, 274, 284, 285, 318, 320, 327,
337, 338, 345, 348, 349
Robison, John, 36, 38, 39, 40, 343
Rockliff, Percy, 193, 194, 195
roi, 160, 161, 162, 166, 167, 168, 169, 170,
171, 174, 175, 192, 222
Rosenberg, Alfred, 75, 76, 77, 78, 79, 389
Rotary Club, 182, 258
Royal Masonic School, 132
Royal Society, 32

S

Sadler, Henry, 33, 387
Sages de Sion (protocoles des), 44, 46, 47, 48, 388, 390
Salomon (Temple de), 63, 64, 65, 160, 386
Sayer, Anthony, 31
Seconde Guerre Mondiale, 1, 3, 19, 35, 52, 62, 77, 104, 124, 133, 151, 189, 190, 204, 250, 343, 349
secret, 1, 3, 11, 21, 25, 28, 29, 37, 38, 39, 42, 45, 47, 48, 49, 52, 56, 57, 58, 59, 65, 69, 86, 101, 102, 103, 104, 105, 108, 110, 135, 143, 145, 146, 150, 151, 172, 177, 201, 202, 217, 218, 221, 225, 227, 232, 241, 249, 250, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 271, 272, 273, 274, 276, 286, 287, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 306, 308, 313, 315, 316, 317, 318, 328, 334, 335, 336, 337, 338, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 372, 377, 390, 391, 392
Secret Societies Declaration Bill, 272, 303
Sercq *Voir* îles Anglo-Normandes
serment, 10, 12, 21, 38, 42, 43, 115, 125, 186, 218, 225, 228, 260, 261, 273, 274, 283, 284, 285, 286, 298, 299, 313, 343, 346, 348
sexisme, 207
Short, Martin, 190, 191, 194, 256, 257, 258, 263, 266, 271, 276, 277, 285, 292, 293, 294, 299, 387, 393
Singapour, 134, 136, 140, 142
Six de Birmingham, 275, 277, 298, 308, 313
Smith, John, 311
Social Issues Research Centre, 327, 328
société secrète, 3, 21, 25, 38, 39, 40, 69, 177, 186, 187, 251, 258, 259, 260, 261, 272, 273, 274, 275, 286, 302, 303, 307, 308, 314, 315, 316, 317, 323, 326, 327, 328, 330, 338, 347, 387, 388
SOE (Special Operations Executive), 13, 84, 102, 103, 104, 105, 106, 107
souverain, 43, 124, 126, 131, 158, 162, 166, 170, 174, 178, 196

Stalker (affaire), 314, 316
Starr, George, 105
Straw, Jack, 268, 307, 308, 309, 324, 325, 390, 391
synode, 228

T

Thatcher, Margaret, 108, 207, 311
Tory *Voir* conservateur (Parti)
Traité de Versailles, 50, 51, 52, 53, 84
transparence, 20, 24, 37, 270, 276, 295, 297, 298, 300, 313, 317, 319, 326, 328, 330, 331, 334, 337, 348, 349, 350, 389
travailleiste (Parti), 76, 184, 187, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 222, 263, 264, 265, 272, 298, 307, 310, 311, 312, 316, 325, 393
Trois Globes, 55, 58

U

universalité, 36, 123, 125
Unlawful Societies Act 1799, 40, 41, 42, 43, 44, 389, 391

V

valeurs, 72, 105, 106, 107, 121, 123, 125, 130, 149, 165, 170, 179, 181, 184, 187, 192, 200, 209, 212, 229, 232, 233, 236, 310, 345, 350
Vatican, 217, 218, 219, 226, 257
Vichy, 79, 91, 92, 106, 171, 392
Vindex, 226, 388
Von Ribbentrop, Joachim, 171
Von Schmettow, Rudolph Graf (Major Général), 119, 120

W

Warren, Sir Charles, 255, 265
Wehrmacht, 109, 117
West Midlands Serious Crimes Squad, 314, 315, 316, 376
Williams, Rowan, 223
World-Service, 95